

COLLECTION

PROBLÈMES SOCIAUX
ET INTERVENTIONS SOCIALES



Les baby-boomers, une histoire de familles

Une comparaison Québec-France

Sous la direction de
Catherine Bonvalet
Ignace Olazabal
Michel Oris

 Presses
de l'Université
du Québec

COLLECTION

PROBLÈMES SOCIAUX ET INTERVENTIONS SOCIALES

**FONDÉE PAR HENRI DORVIL (UQAM)
ET ROBERT MAYER (UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL)**

L'analyse des problèmes sociaux est encore aujourd'hui au cœur de la formation de plusieurs disciplines en sciences humaines, notamment en sociologie et en travail social. Les milieux francophones ont manifesté depuis quelques années un intérêt croissant pour l'analyse des problèmes sociaux, qui présentent maintenant des visages variables compte tenu des mutations des valeurs, des transformations du rôle de l'État, de la précarité de l'emploi et du phénomène de mondialisation. Partant, il devenait impératif de rendre compte, dans une perspective résolument multidisciplinaire, des nouvelles approches théoriques et méthodologiques dans l'analyse des problèmes sociaux ainsi que des diverses modalités d'intervention de l'action sociale, de l'action législative et de l'action institutionnelle à l'égard de ces problèmes.

La collection *Problèmes sociaux et interventions sociales* veut précisément témoigner de ce renouveau en permettant la diffusion de travaux sur divers problèmes sociaux. Pour ce faire, elle vise un large public comprenant tant les étudiants, les formateurs et les intervenants que les responsables administratifs et politiques.

Cette collection était à l'origine codirigée par Robert Mayer, professeur émérite de l'Université de Montréal, qui a signé et cosigné de nombreux ouvrages témoignant de son intérêt pour la recherche et la pratique en intervention sociale.

DIRECTEUR

HENRI DORVIL, PH. D.

École de Travail social, Université du Québec à Montréal

CODIRECTRICE

GUYLAINE RACINE, PH. D.

École de Service social, Université de Montréal

Les baby-boomers, une histoire de familles

Membre de
L'ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES

Presses de l'Université du Québec

Le Delta 1, 2875, boulevard Laurier, bureau 450, Québec (Québec) G1V 2M2

Téléphone: 418 657-4399

Télécopieur: 418 657-2096

Courriel: puq@puq.ca

Internet: www.puq.ca

Diffusion/Distribution:

CANADA Prologue inc., 1650, boulevard Lionel-Bertrand, Boisbriand (Québec) J7H 1N7
Tél.: 450 434-0306 / 1 800 363-2864

FRANCE AFPU-D – Association française des Presses d'université
Sodis, 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 77 403 Lagny, France – Tél.: 01 60 07 82 99

BELGIQUE Patrimoine SPRL, avenue Milcamps 119, 1030 Bruxelles, Belgique – Tél.: 02 736 68 47

SUISSE Servidis SA, Chemin des Chalets 7, 1279 Chavannes-de-Bogis, Suisse – Tél.: 022 960.95.32



La Loi sur le droit d'auteur interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

Les baby-boomers, une histoire de familles

Une comparaison Québec-France

Sous la direction de
Catherine Bonvalet
Ignace Olazabal
Michel Oris



Presses de l'Université du Québec

**Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales
du Québec et Bibliothèque et Archives Canada**

Vedette principale au titre:

Les baby-boomers, une histoire de familles:
une comparaison Québec-France

(Collection Problèmes sociaux et interventions sociales; 74)

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 978-2-7605-4283-9

I. Génération du baby-boom – Québec (Province). 2. Génération
du baby-boom – France. I. Bonvalet, Catherine. II. Olazabal, J.-Ignace, 1963- .
III. Oris, Michel. IV. Collection: Collection Problèmes sociaux
& interventions sociales; 74.

HQ1059.5.Q8B32 2015 305.24409714 C2015-940337-5

Les Presses de l'Université du Québec
reconnait l'aide financière du gouvernement du Canada
par l'entremise du Fonds du livre du Canada
et du Conseil des Arts du Canada pour leurs activités d'édition.

Elles remercient également la Société de développement
des entreprises culturelles (SODEC) pour son soutien financier.

Conception graphique

Richard Hodgson et Michèle Blondeau

Image de couverture

iStock

Mise en pages

Interscript

Dépôt légal: 3^e trimestre 2015

- › Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- › Bibliothèque et Archives Canada

© 2015 – Presses de l'Université du Québec

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

Imprimé au Canada



AVANT-PROPOS

LES BABY-BOOMERS ET L'INSTITUTION DE LA FAMILLE

Catherine Bonvalet, Ignace Olazabal et Michel Oris

Rarement une génération aura autant fait parler d'elle que celle des baby-boomers. Issus d'une reprise de la fécondité qui a surpris les contemporains – et qui demeure toujours inexplicquée –, les bébés d'hier deviennent désormais des retraités. Depuis le milieu du xx^e siècle, et jusqu'en ce début du XXI^e siècle, leurs biographies se sont entrelacées à l'histoire de nos sociétés. Par leurs trajectoires, leurs styles de vie, leurs valeurs et leurs aspirations, les enfants du baby-boom, au Québec comme en France, se sont démarqués et continuent de se distinguer de leurs parents et grands-parents, mais aussi de leurs descendants. Adolescents, ils constituent la première génération sociale consommatrice de masse dans l'histoire; ils ont aspiré à la liberté à travers l'autonomie résidentielle qui leur permettait d'échapper aux normes familiales. Jeunes adultes, ils ont introduit de nouvelles façons de vivre en couple (cohabitations hors mariage, familles recomposées, semi-cohabitation...). Retraités, ils s'érigent souvent en tant que pivot familial, au sein d'une famille faite de quatre générations, fréquemment reconfigurée, et dans laquelle s'insèrent dès lors de nouvelles figures (beaux-enfants, beaux petits-enfants... beaux grands-parents). Avec eux, les modèles traditionnels de transmission des rôles sociaux et des statuts professionnels et parentaux ont tous été bouleversés. Une culture nouvelle a émergé, basée sur des principes issus de la modernité avancée, tels que l'autonomie du sujet, la société de consommation et le libéralisme (opposé au conservatisme).

C'est plus précisément une « culture jeune » qui a, une époque durant, caractérisé cette génération. Margaret Mead, dans *Le fossé des générations*, a très justement utilisé cette expression pour intituler son étude des jeunes Américains à la fin des années 1960. Elle a montré comment la transmission intergénérationnelle s'est vue abruptement mise en cause par les échanges entre pairs. Cette nouvelle culture jeune, qui eut ses propres signes de ralliement (revues, vêtements, musique), a été porteuse d'un élan contestataire qui a frappé l'imaginaire dans les années 1960 et 1970 par son caractère rebelle. Ce sursaut identitaire s'est notamment incarné dans la *pop music* et dans les diverses expressions du courant *underground*, sous fond ludique, qui captivent une partie de la jeunesse en Amérique comme en Europe occidentale. En parallèle, la contestation politique animée par le mouvement contre la guerre du Vietnam aux États-Unis et ensuite par Mai 68 en France, défie l'autorité et la tradition, et ouvre le champ à la société civile. Mais l'esprit contestataire, s'il caractérise une partie de cette génération, n'a pas été partagé par l'ensemble des membres des premières cohortes du baby-boom. En fait, ils sont nombreux à n'avoir participé ni à la culture *underground* ni à la contestation politique, ayant expérimenté des parcours de vie plus traditionnels. Le baby-boom est un mouvement démographique de masse d'une grande complexité sociologique, laissant place à une large diversité de trajectoires individualisées.

Globalement cependant, le phénomène trouve son origine dans une profonde aspiration au changement qui a touché l'ensemble des sociétés industrielles après 1945. En effet, le baby-boom, cette vague qui déferle en Amérique du Nord et en Europe occidentale dans les années d'après-guerre, n'est pas une génération spontanée, mais le fruit d'un désir, celui d'hommes et de femmes qui s'imaginèrent un monde nouveau, radieux, enfin prospère, après une Grande Dépression et une guerre dévastatrice. La construction de ce monde « meilleur », plus solidaire, passera par l'arrivée d'une génération jeune aux dimensions colossales et par le conséquent investissement de masse de l'État, qui se portera désormais garant de la prospérité et du confort des citoyens. Les conditions gagnantes étaient ainsi réunies pour faciliter le renouveau : des régimes politiques et économiques protecteurs de l'enfance et de la jeunesse (un *système de sécurité* pour utiliser le maître mot de Fernand Dumont) – l'État-providence qui accompagne cette génération durant le jeune âge adulte conditionnant en bonne mesure la démocratisation de la mobilité sociale ascendante – et la nouvelle société de l'information et de la communication qui caractérise le nouveau *village global*. Les années 1960 marquent un changement social radical à travers l'ensemble de l'Occident, qui n'est pas sans évoquer dans la conscience collective de l'époque un monde futuriste dans lequel s'inscrit le progrès social et technique et duquel les baby-boomers seraient les timoniers. La fin du siècle et le deuxième millénaire étaient perçus comme un monde utopique, distant radicalement du présent des années 1960.

Or, il faut bien le rappeler, les enfants du baby-boom, en France comme au Québec, ne sont pas nés avec une cuillère d'argent dans la bouche. Élevés dans un contexte de pénurie (relative) et de morale stricte, ils expérimenteront, enfants, une contrainte sociale relativement importante, tant du point de vue économique qu'idéologique (l'Église catholique au Québec). Jeunes, les plus contestataires s'affaireront à déboulonner mythes, institutions et lieux de mémoire encombrants ou considérés comme désuets, tels que l'abstinence avant le mariage, l'institution même du mariage ou la primauté de la famille collatérale. Au Québec, on les verra, jeunes adultes, revendiquer la nation québécoise, l'égalité des sexes, la relégation aux oubliettes du religieux et du sacré, en même temps que se développent des projets collectifs par l'entremise des mouvements sociaux qui essaient comme jamais auparavant et qui viennent doter le politique d'une vitalité nouvelle, celle de la société civile. Simultanément, les baby-boomers exigent le droit d'être soi, chacun devenant un individu unique et différent de tous les autres, s'arrogeant le pouvoir d'esquiver les contraintes sociales en décidant de son propre destin. L'ère de l'autonomie du sujet est amorcée.

La « culture jeune » a connu son apogée dans les années 1970. Si les baby-boomers participent activement au changement social, ayant été les acteurs de la sécularisation du social et de la laïcisation de l'espace public – notamment au Québec –, leurs trajectoires se singularisent au fur et à mesure de leur parcours de vie, leur présence en tant que groupe agissant dans la sphère publique diminuant en vieillissant, alors qu'ils sont progressivement remplacés dans tous les secteurs de cette vie publique par les générations successives. S'ils continuent à marquer la vie culturelle et politique de leur empreinte, ils n'y exercent plus leur prééminence. L'heure de la retraite a, en effet, déjà sonné pour la grande majorité des premiers nés du baby-boom. Par leur masse, ils semblent menacer l'État social qui les a bercés. Toutefois, il est prévisible que leur participation sociale, dans l'espace privé comme dans la sphère publique, soit en hausse par rapport aux générations précédentes (bien que certains aient choisi de se retirer du monde, en exacerbant la prééminence du sujet autonome). Ils continuent, par exemple, à innover au sein des relations intergénérationnelles, dans la famille comme dans la société. Leurs représentations sociales de la famille restent fortes, mais chargées d'ambivalence, une ambivalence qui, nous pouvons le saisir aisément à travers différentes études empiriques, se manifeste notamment eu égard au poids relatif des individus dans la famille, et au leur propre plus particulièrement. On cherche ainsi à définir la « bonne distance » et la juste implication, en négociant les relations au sein de la famille. Mais la famille n'est pas tout dans la vie des baby-boomers, ces nouveaux vieux, qui se caractérisent souvent par le fait d'avoir un emploi du temps plutôt chargé.

En novembre 2012, un colloque organisé à Lyon dans le cadre des Entretiens Jacques-Cartier posait le problème du devenir des enfants du baby-boom tel qu'il peut être entrevu ici et maintenant. Démographes, sociologues, anthropologues et travailleurs sociaux s'intéressèrent à divers aspects relatifs à leur avancée en âge, dont la transformation des parcours familiaux et l'inscription des cycles de vie dans le temps long des familles, des grands-parents jusqu'aux petits-enfants des baby-boomers. Car, s'il est un domaine de la vie sociale qui a été profondément transformé par cette génération, c'est bien la famille en ses différentes manières de faire et d'être. Ce livre apporte, nous l'espérons, une contribution originale à notre compréhension de ces changements à travers une comparaison entre le Québec et la France qui éclaire, par de multiples facettes, une histoire fascinante, celle de masses composées d'individus qui ont su renouveler les liens familiaux et, à travers eux, l'ensemble du tissu social.

Les directeurs du présent ouvrage tiennent à remercier le Centre Jacques-Cartier et son délégué général, Alain Bideau, qui promeuvent le dialogue et les échanges entre le Québec et la France depuis trente ans déjà, ainsi que la Commission de démographie historique de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population, qui a parrainé le colloque *Le baby-boom un passé qui pèse*. Ils expriment aussi leur gratitude à M^{me} Nathalie Blanc, de l'Université de Genève, qui a assuré une bonne partie de la mise en pages et méticuleusement traqué les coquilles.



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	
Les baby-boomers et l'institution de la famille	VII
<i>Catherine Bonvalet, Ignace Olazabal et Michel Oris</i>	
LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX.	XVII
INTRODUCTION	
Le baby-boom et les baby-boomers: explorer l'entrelacement des temps historiques, familiaux et individuels	1
<i>Michel Oris</i>	
CHAPITRE 1	
MUTATIONS FAMILIALES, RÉVOLUTION TRANQUILLE ET AUTRES « RÉVOLUTIONS »	
Les générations du baby-boom au Québec	17
<i>Renée B. Dandurand</i>	
1. Le contexte sociohistorique	18
1.1. Le baby-boom	18
1.2. Les années d'après-guerre: des années d'« impatience » ou de « grande noirceur » ?	19
1.3. La Révolution tranquille: « rattrapage » et « renouveau »	21
1.4. La révolution contraceptive	25
1.5. La révolution féministe	26

2. Les mutations familiales autour du baby-boom	28
2.1. Les données démographiques : la fécondité	29
2.2. Les données démographiques : la nuptialité	30
2.3. Les données ethnosociographiques	32
Conclusion	48
Bibliographie	50
CHAPITRE 2	
LES MÈRES DES BABY-BOOMERS EN FRANCE	53
<i>Catherine Bonvalet</i>	
1. La socialisation familiale des parents des baby-boomers	54
1.1. Les grands-mères des baby-boomers (1880-1910)	54
1.2. Les mères des baby-boomers (1915-1935)	61
2. Les processus de socialisation secondaire des mères des baby-boomers	66
2.1. L'école	66
2.2. Les mouvements de jeunesse comme autre facteur d'émancipation des mères des baby-boomers	69
Conclusion	75
Annexe	78
Bibliographie	81
CHAPITRE 3	
LE BABY-BOOM AU QUÉBEC	
Une étape décisive de la division sociale du travail	83
<i>Marianne Kempeneers et Isabelle Van Pevenage</i>	
1. Le baby-boom au Québec : quelques points de repère	84
2. Les mères du baby-boom et leur travail	88
2.1. L'avant baby-boom	88
2.2. Les années du baby-boom	91
3. Fécondité et travail des femmes : une lecture du baby-boom au Québec	94
Conclusion	96
Bibliographie	97
CHAPITRE 4	
LES FILLES CONTRE LE MODÈLE MATERNEL ?	
Trajectoires des baby-boomeuses	99
<i>Céline Clément</i>	
1. Méthodologie	100
2. Trajectoires d'enfance des baby-boomeuses	102
2.1. La mère, actrice essentielle de l'éducation	102
2.2. L'éducation religieuse	105
3. Une adolescence avec comme toile de fond une « révolution » en marche	108
3.1. Le « séisme démographique »	108
3.2. Les baby-boomers, acteurs de ces transformations ?	109
3.3. Une libération pour et par les femmes ?	112

4. Trajectoires de décohabitation	113
4.1. Mettre la famille à distance	114
4.2. Partir de chez ses parents pour vivre seule	115
5. Trajectoires adultes	117
Conclusion: du cycle de vie aux trajectoires biographiques	121
Bibliographie	122

CHAPITRE 5

TRAJECTOIRES D'ACTIVITÉ DES FEMMES ISSUES DU BABY-BOOM

Une comparaison France-Québec	127
<i>Marianne Kempeneers, Eva Lelièvre et Nicolas Robette</i>	
1. Le contexte	127
2. Nos données: deux enquêtes biographiques	130
3. Méthode: construction et lecture des chronogrammes	131
3.1. Les chronogrammes d'activité	133
3.2. Des typologies de trajectoires contrastées	134
4. La typologie d'une génération à l'autre au Québec et en France	136
5. Caractéristiques des trajectoires d'activité des Montréalaises et des Franciliennes	139
Conclusion	142
Bibliographie	143

CHAPITRE 6

LES SENS DE L'AUTONOMIE

Regards d'enfants du baby-boom sur leur mère âgée	145
<i>Isabelle Van Pevenage</i>	
1. Quelques précisions méthodologiques	147
2. Pouvoir faire: l'autonomie fonctionnelle	149
3. Pouvoir choisir: l'autonomie décisionnelle	154
4. Pouvoir payer: l'autonomie financière	159
5. Pouvoir vivre « seule »: l'autonomie affective	164
Conclusion	168
Bibliographie	172

CHAPITRE 7

LES BABY-BOOMERS

Entre parents âgés et enfants adultes	177
<i>Jim Ogg</i>	
1. D'un côté les enfants	180
1.1. Des parents démunis face à l'avenir de leurs enfants	180
1.2. Des aides liées à l'insertion des enfants	181
1.3. La cohabitation entre générations: choix ou contrainte?	182
1.4. L'achat ou la location d'un studio: une manière d'émanciper les enfants	184
1.5. Les enfants boomerangs	185

2. De l'autre côté les parents ?	189
2.1. L'existence d'obligations filiales	189
2.2. Les enquêtés face à la vieillesse de leurs parents : une typologie des aides	191
Conclusion	196
Bibliographie	198

CHAPITRE 8

**LES BABY-BOOMERS FRANÇAIS,
DE « NOUVEAUX GRANDS-PARENTS » ?** 203

Vincent Gourdon

1. Du baby-boom au papy-boom ?	205
2. La représentation contemporaine de la grand-parentalité : rupture affichée, continuité masquée	210
3. La tendresse des grands-parents, un modèle ancien	213
4. Des grands-parents solidaires	218
5. Grands-parents... mais pas trop !	223
Conclusion	227
Bibliographie	228

CHAPITRE 9

**LA GRAND-PARENTALITÉ AU QUÉBEC
DES ANNÉES 1950 À NOS JOURS
Les baby-boomers, de petits-enfants à grands-parents** 231

Ignace Olazabal

1. Le nouvel exercice grand-parental, un phénomène occidental	234
2. Représentations sociales et pratiques de la grand-parentalité au Québec entre les années 1950 et les années 1980	236
2.1. Les baby-boomers et leurs grands-parents (années 1950 et 1960)	237
2.2. Les parents des baby-boomers en tant que grands-parents (années 1970 et 1980)	240
3. Les baby-boomers et l'exercice de la nouvelle grand-parentalité	241
3.1. La mutation des valeurs familiales dans les années 1980	241
3.2. Des grands-parents plus durables	246
3.3. Grands-mères et grands-pères	247
3.4. La place socialement (et familialement) convenue	249
3.5. La bonne distance : une relation triangulaire	253
Conclusion	254
Bibliographie	257

CONCLUSION	
Les baby-boomers: une génération spécifique?	261
<i>Catherine Bonvalet et Ignace Olazabal</i>	
1. Une situation commune ou une situation de génération	263
1.1. Une enfance et une adolescence dans un contexte socioculturel homogène d'après-guerre	263
1.2. Une entrée dans le monde adulte dans un contexte économique et social très favorable	266
1.3. Les baby-boomers au seuil de la vieillesse: une génération pivot	270
2. Une grande hétérogénéité des parcours et des situations	273
2.1. Tous les enfants du baby-boom ne sont pas des baby-boomers . . .	273
2.2. Tous les baby-boomers n'appartiennent pas à une génération dorée	275
2.3. Les baby-boomers ne sont pas égaux face à la vieillesse de leurs parents	276
Conclusion	278
Bibliographie	280
NOTICES BIOGRAPHIQUES	283



LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Figure I.1.	Pyramide des sexes et âges, France métropolitaine, 1 ^{er} janvier 2014	3
Figure I.2.	Pyramide des sexes et âges, Québec, 1 ^{er} juillet 2013. . .	3
Figure I.3.	Évolution de l'espérance de vie à la naissance en France métropolitaine et au Québec, 1947-2012 . . .	13
Figure 2.1.	Descendance finale et indice conjoncturel 1872-1950 . . .	55
Figure 3.1.	Indice synthétique de fécondité, Québec, 1891-2001 . . .	86
Figure 3.2.	Évolution de l'importance relative du nombre d'enfants mis au monde par chaque groupe de générations québécoises, 1881-1961	87
Figure 3.3.	Taux d'activité féminine, Québec, 1900-2001	93
Figure 5.1.	Chronogrammes d'activité des femmes (générations 1934-1944 et 1945-1950)	133
Figure 5.2.	Partition en 4 classes des parcours d'activité des femmes québécoises des générations 1934-1950 à partir d'une analyse d'appariement optimal	135
Figure 5.3.	Partition en 5 classes des parcours d'activité des femmes françaises des générations 1934-1950 à partir d'une analyse d'appariement optimal	135
Figure 9.1.	Modèle parental idéal-typique de famille « restructurée » à partir de Ego baby-boomer.	243

Tableau 2.1.	Répartition du nombre d'enfants selon la génération.	61
Tableau 3.1.	Répartition de la main-d'œuvre féminine selon l'état civil, 1911-1971	91
Tableau 4.1.	Caractéristiques des enquêtés en France	103
Tableau 4.2.	Quelques dates clés dans l'histoire des femmes en France	110
Tableau 5.1.	Moyennes d'années passées dans les différents status dans les parcours d'activité des femmes	132
Tableau 5.2.	Typologies des parcours d'activité selon la génération des femmes dans les deux métropoles (évolution de la répartition des classes dans les deux générations étudiées)	137
Tableau 5.3.	Évolution du nombre d'épisodes dans les trajectoires des différentes classes d'activité selon la génération des Montréalaises	138
Tableau 5.4.	Évolution du nombre d'épisodes dans les trajectoires des différentes classes d'activité selon la génération des femmes en Île-de-France	138
Tableau 5.5.	Caractéristiques des Montréalaises dans chaque profil d'activité	139
Tableau 5.6.	Profession des femmes dans chaque profil d'activité pour les Montréalaises	140
Tableau 5.7.	Caractéristiques des Franciliennes dans chaque profil d'activité	141
Tableau 5.8.	Profession des femmes dans chaque profil d'activité pour les Franciliennes	142



INTRODUCTION

LE BABY-BOOM ET LES BABY-BOOMERS EXPLORER L'ENTRELAÇEMENT DES TEMPS HISTORIQUES, FAMILIAUX ET INDIVIDUELS¹

Michel Oris²

Le baby-boom est un passé qui pèse. Profondément, depuis ses origines jusqu'à nos jours et pour les décennies à venir, cette inversion soudaine et imprévisible du déclin séculaire de la fécondité (Van Bavel, 2010) s'est traduite en vagues puissantes qui ont successivement envahi les berceaux, les écoles, puis les marchés du travail et du logement, qui ont « réinventé la famille » (Bonvalet, Clément et Ogg, 2011) avant, désormais, d'aborder la retraite. Les figures I.1 et I.2 illustrent leur position dans les structures d'âge actuelles et font ressortir leur poids considérable. Elles apparaissent d'ailleurs comme menaçant l'État-providence alors même que déjà dans leur enfance, jeunesse et âge adulte, les enfants du baby-boom ont certes mis quantité de systèmes (scolaires, sociaux, résidentiels...) sous pression, mais sans pour autant que ces derniers ne craquent, répondant au contraire à l'afflux par des adaptations quantitatives mais aussi qualitatives.

1. Ce sous-titre est inspiré de Tamara Hareven (1991).

2. Ce travail s'inscrit dans les activités de recherche du PRN LIVES. Surmonter la vulnérabilité. Perspectives du parcours de vie. Les PRN sont un outil du Fonds national suisse de la recherche que l'auteur remercie pour son soutien financier.

Ce livre jette un éclairage nouveau sur cette histoire qui vit toujours en nous à travers les baby-boomers eux-mêmes. Il ne parle guère des masses démographiques, pourtant imposantes, ni non plus des dynamiques macroéconomiques et des défis qui se posent à l'état social, même s'il s'agit bien là d'enjeux cruciaux (voir Véron, Penneec et Légaré, 2004). Dix auteurs ont marié leurs talents pour nous offrir neuf contributions qui adoptent une perspective sociologique centrée sur les individus, ceux qui ont justement eu le premier rôle dans ce qui fut une nouvelle étape de l'histoire de l'individualisme. Ces êtres humains concrets sont cependant triplement situés puisque considérés dans la chaîne des générations historiques et familiales, dans leur propre parcours de vie avec ce que cela implique en termes de rôles à assumer, et au sein de transformations démographiques, sociales et économiques qui ont façonné leurs trajectoires, mais dont ils ont aussi été les acteurs.

Cette approche permet d'interroger la vision commune, les représentations médiatiques, quantité d'ouvrages à succès, et la littérature scientifique aussi, dans une certaine mesure. Tous portent la marque de ce que dans sa contribution à ce livre, Vincent Gourdon appelle un « roman générationnel fondé sur la rupture et l'exceptionnalité ». Nous ne détruisons pas ce récit, mais il est fortement nuancé dans les contributions ici réunies. Fondamentalement, ce livre scrute l'enchaînement des générations, les relations qui se nouent entre elles, douces ou dures, solides ou liquides (Bauman, 2005), à travers deux thématiques entrelacées, celle des mères – voire des grands-mères – des baby-boomers et celle des baby-boomers devenus aujourd'hui une génération « pivot », au cœur du lien social. Cette inscription temporelle au sein des histoires personnelles et familiales, cette prise de distance est fondamentale pour établir jusqu'à quel point les baby-boomers ont été pionniers ou continuateurs de la transformation des modes de vie, au premier chef de nos manières multiples, complexes, paradoxales, voire ambivalentes, de « faire famille ».

L'originalité de cet ouvrage, c'est aussi d'opter pour une démarche comparative mettant face à face deux cultures, deux socioéconomies, deux démographies si proches et si différentes, le Québec et la France. À nouveau, les figures I.1 et I.2 illustrent deux histoires profondément marquées, l'une comme l'autre, par le baby-boom, mais aussi passablement distinctes en termes tout particulièrement de fluctuations de la natalité et des flux migratoires au cours des dernières décennies, le tout résultant en des inscriptions différenciées des baby-boomers au sein des structures d'âge. Au-delà de ce constat brut, la valeur ajoutée de l'approche comparative réside déjà dans ce qu'elle nous évite, à savoir des généralisations abusives, et au contraire dans ce qu'elle nous impose en mettant en évidence la diversité des situations et des chemins empruntés, un constat qui doit s'appliquer non seulement aux différences entre pays, mais aussi en

FIGURE I.1.

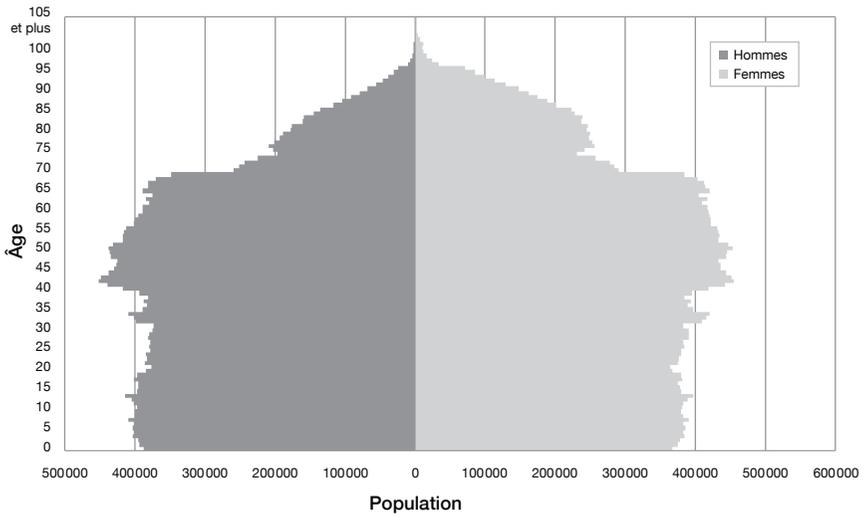
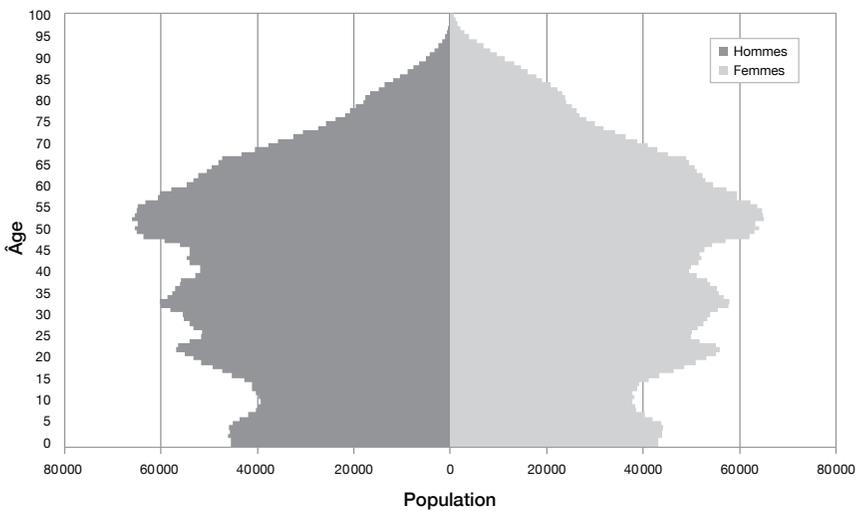
Pyramide des sexes et âges, France métropolitaine, 1^{er} janvier 2014

FIGURE I.2.

Pyramide des sexes et âges, Québec, 1^{er} juillet 2013

leur sein. En effet, même si les masses de baby-boomers ont pu donner l'impression de vagues brisant les résistances conservatrices et emportant tout sur leur passage, en réalité toutes les mutations associées à ces générations se sont inscrites dans des continuités autant que dans des ruptures, et de plus de fortes disparités en termes de genre, de milieux sociaux d'origine, de statut socioéconomique, voire d'appartenance ethnoraciale, les ont caractérisées.

Pour rendre compte de cette diversité, ce livre commence par remonter aux origines. Le baby-boom en tant que phénomène fondateur a été étonnamment simplifié, aujourd'hui encore souvent réduit à l'après-guerre, ce qui permet de le lire comme résultant d'un mécanisme de compensation ou de rattrapage dans un contexte transformé par la croissance économique, le tout nourrissant un regain d'optimisme. Pourtant, l'arrêt du déclin puis l'inversion de la courbe de fécondité remonte souvent à la fin des années 1930, et ce, aussi bien dans les pays qui ont été engagés dans le conflit que dans ceux qui ont pu rester à l'écart. Au Québec, le phénomène s'amorce d'ailleurs dès le début des années 1940 (Prioux et Girard, 2010). Malgré la fascination qu'il a suscitée ainsi que de nombreuses études, n'émerge aujourd'hui encore aucune explication consensuelle du baby-boom (Van Bavel et Reher, 2013). Ce livre fait progresser notre compréhension en le saisissant en ses racines mêmes, puisque son premier grand sujet, ce sont tout simplement les mères des baby-boomers. Catherine Bonvalet, Marianne Kempeneers, Renée B. Dandurand, Céline Clément, Eva Lelièvre, Nicholas Robette et Isabelle Van Pevenage apportent des contributions riches à cette enquête qui fonde aussi une comparaison des parents et des enfants. À plusieurs reprises, ces auteures prolongent même la prise de distance et l'inscription de la reprise de la fécondité dans le temps long familial en considérant les grands-mères des baby-boomers. Toutes et tous offrent non pas des explications rigides, mais des lectures du phénomène du point de vue de celles qui l'ont vécu et créé littéralement en leur corps, des lectures qui se croisent et s'enrichissent.

Catherine Bonvalet, Marianne Kempeneers, Isabelle Van Pevenage et Céline Clément montrent à quel point les mères des baby-boomers ont été socialisées, notamment par des institutions en apparence aussi différentes que le système scolaire catholique québécois et l'école républicaine laïque française, à une valorisation de la maternité, du rapport à des enfants qui deviennent de moins en moins « utiles » et de plus en plus « précieux ». En France sûrement, mais sans doute aussi au Québec où les grandes familles reculaient, leurs propres mères leur ont montré que ces rejetons ne peuvent être trop nombreux faute de voir les ressources parentales investies dans leur avenir se diluer et perdre de leur efficacité, alors même que simultanément leur rareté accroît leur valeur (Praz, 2005). Mais la voie obligatoire pour se réaliser dans un rôle maternel est le mariage, unique chemin

acceptable vers le modèle idéalisé de la femme au foyer. Tant pour accéder à cet idéal que pour fuir un milieu familial souvent oppressant, les mères des baby-boomers se sont mariées plus et plus tôt qu'aucune autre génération en Occident depuis au moins le XVI^e siècle (voir le chapitre de Kempeneers et Van Pevenage dans le présent ouvrage, ainsi que Monnier, 2006, p. 60-63). Les témoignages recueillis éclairent de manière sensible ce désir de mariage qui a cependant pris une teinte particulière au Québec à travers le déclin des vocations religieuses. Cette dynamique des unions a joué un rôle crucial dans la reprise de la fécondité, car l'envie d'enfants, elle, est plus marquée au sceau de l'ambiguïté. Certes, surtout en France, l'inversion de la norme collective impressionne, tant ressort le contraste entre les générations très malthusiennes des grands-mères et l'idéalisation de la maternité chez les mères des baby-boomers. Il ne faut cependant pas creuser à l'excès ce fossé car, en vérité, le baby-boom correspond davantage à un recul de l'infécondité qu'au retour des grandes familles (voir le chapitre de Bonvalet dans le présent ouvrage). Sans doute une particularité de la France a-t-elle été l'effet différé de l'éducation pronataliste massivement diffusée au sein même du système scolaire dans l'entre-deux-guerres (De Luca Barrusse, 2008).

En tout état de cause, un ensemble d'influences a convergé vers une « familiarisation des classes populaires », vers une diffusion du modèle familial des élites sociales, « une famille qui se définit comme le lieu de l'ordre, porteuse d'un modèle normatif puissant où tout écart est considéré comme une dangereuse déviance sociale » (Segalen, 1988, p. 390). Un idéal de respectabilité à travers les apparences va connaître une forme d'apogée lors d'un baby-boom où non seulement l'infécondité recule, mais où également l'illégitimité s'étiolle tant l'âge au mariage est bas, les divorces sont encore peu nombreux et de nouveaux progrès sont engrangés en termes de mortalités maternelle, infantile et enfantine. Le temps pour ainsi dire accidentel d'une famille « propre en ordre » qui, par contraste, a fait apparaître les évolutions qui ont suivi comme relevant d'une « crise de la famille », alors que resituées dans un cadre temporel plus large elles correspondent davantage – au moins en partie – au retour d'une certaine normalité (Oris, 2007).

Une fois encore, ce portrait appelle la nuance. Catherine Bonvalet, Marianne Kempeneers et Isabelle Van Pevenage, tout comme Virginie De Luca dans une contribution plus ancienne (2005), montrent la popularité des organisations de jeunesse dans les générations des mères des baby-boomers. Elles soulignent l'ambivalence de la formation offerte dans ce cadre, avec des valeurs familiales et de genre « traditionnelles » ou conservatrices, mais aussi une promotion de l'ouverture aux autres, de l'autonomie et de la prise de responsabilités, avec la valorisation d'attitudes de dévouement et donc aussi de solidarité. Il s'agissait d'une éducation

de jeunes par les jeunes, dominée par les effets de pair, par l'horizontalité plutôt que la verticalité des références, favorisant l'émergence d'une culture «jeune» (Mead, 1979).

Les ambiguïtés sont aussi présentes au cœur du baby-boom qui, les témoignages l'indiquent sans fard, a aussi inclus des naissances non désirées, issues de couples jeunes inexpérimentés ou d'«accidents» causés par des époux «maladroits» ou non coopératifs, dans un contexte où l'éducation sexuelle est absente, l'avortement condamné et où la pratique la plus fréquente de régulation des naissances, le coït interrompu, donne pouvoir à l'époux sur la vie reproductive de sa femme. Il en résultera une tension croissante qui débouchera sur la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse au milieu des années 1970, une dizaine d'années avant la généralisation de l'usage de la pilule contraceptive (Oris, 2009). En ce sens, au-delà des stéréotypes, il n'y aurait pas d'incompatibilité entre un regain de fécondité comme le baby-boom et l'émancipation féminine. C'est particulièrement vrai au Québec où, comme le montre de manière éloquente Renée B. Dandurand dans sa contribution à ce livre, les mères des baby-boomers ont été au cœur d'un mouvement féministe qui a réussi à mobiliser largement et qui, dans la foulée de la Révolution tranquille de la société québécoise, a obtenu une transformation profonde des normes légales, acquis dont ont bénéficié leurs filles, lesquelles en ont réalisé la normalisation. Sur un autre mode, Isabelle Van Pevenage fait également ressortir la forte revendication de leur autonomie parmi les mères des enfants du baby-boom québécois, héritage toujours bien présent de ces années de revendication.

Cette discussion ouvre la réflexion sur l'identité des baby-boomers. Comme nous l'avons indiqué d'entrée de jeu s'est construite l'image d'une génération différente des précédentes par ses comportements, ses valeurs, ses modes de vie, distincte aussi des suivantes car elle serait née «au bon moment» et aurait été «gâtée» (Owram, 1997; Chauvel, 2002). Le groupe a pu bénéficier d'une double dynamique identitaire, à la fois endogène (auto-identification) et exogène (attribution) (voir Mucchielli, 2011), que ses membres ont pu profondément ressentir, comme le montre, par exemple, le témoignage autobiographique du sociologue Michel Marié (1989). S'agit-il pour autant d'une identité générationnelle au sens que le sociologue Mannheim attribuait à ce terme dans les années 1930, comme construit historique d'expériences résultant en une culture partagée? Le premier doute émerge des études démographiques qui mettent en évidence la diversité dans la durée et l'intensité du baby-boom qui, d'un pays à l'autre, a produit des populations d'origine et de taille passablement diversifiées (Van Bavel et Reher, 2013). Ignace Olazabal (2009) ainsi que Catherine Bonvalet, Céline Clément et Jim Ogg (2011), dans leurs travaux antérieurs comme dans leurs contributions à ce livre, font également

montre de prudence en insistant sur la pluralité des trajectoires historiques et des parcours de vie plus ou moins différenciés au sein et entre les cohortes de naissance.

Ce terme de parcours de vie renvoie à un paradigme qui a émergé depuis les années 1970 et n'a cessé de prendre de la vigueur depuis. Classiquement, il s'appuie sur cinq principes : la prise en compte de la totalité de la vie, du berceau au tombeau ; l'importance des contextes historiques et spatiaux ; l'existence de cadres normatifs qui définissent la temporalité adéquate pour vivre telle ou telle transition ; le principe des vies liées qui insiste sur les interactions sociales, au premier chef familiales ; la capacité d'agir (*agency*) d'individus dont la référence normative est d'être les acteurs de leur vie (Sapin, Spini et Widmer, 2007, p. 32-33 ; Elder et Giele, 2009).

En considérant le parcours de vie comme une succession de rôles que les personnes doivent enchaîner ou concilier, à l'intérieur de structures socioéconomiques mais aussi de systèmes de valeurs, que nous montre la comparaison des baby-boomers avec leurs parents ? Sous l'habit d'écolier, les enfants du baby-boom ont reçu une éducation toujours très conventionnelle, fortement genrée, avec une mixité rare et tardive. L'expansion du système scolaire n'a pas seulement répondu à leur afflux, mais elle a aussi permis à une proportion croissante d'acquérir une formation secondaire, voire supérieure, les dotant d'un capital humain plus important. Cette prolongation des études a retardé leur entrée dans l'âge adulte, mais leur a permis d'aborder un marché du travail dans des conditions globalement très favorables, tout au moins jusqu'aux chocs pétroliers des années 1973 et 1979. Les études ont d'ailleurs offert, surtout aux jeunes filles des classes moyennes et supérieures, l'occasion de quitter en douceur le nid familial. Céline Clément, examinant le phénomène parmi des membres des cohortes de naissance 1945-1954, montre avec nuance et clarté à quel point le désir d'autonomie a structuré une « mise à distance » de la famille d'origine, le départ de chez les parents étant un événement fondateur.

Une fois opérée cette transition, les baby-boomers vont bouleverser l'ordre familial en en contestant les codes. Viendront en premier l'effondrement du mariage et la montée de formes alternatives, l'union libre s'imposant d'abord comme un prélude, puis comme un substitut. Au Québec comme en France, la moitié ou plus des naissances proviennent désormais de couples non mariés. Plus personne n' imagine les qualifier encore d'illégitimes ; elles se sont banalisées sous le vocable de naissances hors mariage. Ces enfants ont presque tous été désirés non seulement parce que la contraception moderne s'est diffusée, mais aussi parce que sa pratique s'est transformée. Si elle a avant tout libéré les femmes d'un pouvoir masculin, elle a servi d'abord à la prévention des naissances, puis, chez les filles des baby-boomers, elle s'est imposée comme un usage naturel interrompu lorsqu'on veut enfanter. Jusqu'à l'apparition du sida, cette

évolution a permis la dissociation de la sexualité et de la procréation, une plus forte association de l'intimité et du plaisir. Pour autant, évoquer une «révolution sexuelle» serait excessif (Burgnard, 2015).

Dans des configurations familiales qui se sont diversifiées, notamment en incluant la monoparentalité et les diverses formes de recombinaison, l'enfant garde sa place, ce qui implique des adaptations, des conciliations de rôle. À cet égard, les filles du baby-boom se situent plutôt dans la continuation et l'accentuation de tendances initiées par leurs mères. Au Québec, ce sont clairement ces dernières qui ont réalisé la rupture entre le modèle d'un travail féminin temporaire ou réservé aux célibataires «professionnelles», comme les religieuses, et la normalité du travail des femmes mariées. Dans ce livre, Marianne Kempeneers, Eva Lelièvre et Nicolas Robette livrent une étude inédite fondée sur deux enquêtes, menées respectivement dans les régions métropolitaines de Montréal et Paris et comparant les générations féminines 1934-1944 et 1945-1950. Grâce à une méthode sophistiquée mise au point relativement récemment, l'analyse des séquences, ces auteurs révèlent l'hétérogénéité des carrières individuelles en matière d'éducation et de travail, avec quatre types de trajectoires éducatives et professionnelles au Québec, cinq en France. D'une génération à l'autre, plus de stabilité s'observe en France, moins au Québec, sans doute dans ce dernier cas en raison d'une plus grande adaptabilité aux mutations du marché du travail et dès lors de reconversions, impliquant des périodes de retour aux études.

Même lorsque le contexte économique était favorable et le marché du travail fortement demandeur, concilier des vies professionnelles dynamiques avec la vie familiale n'a pas été simple, surtout quand l'évolution des mentalités présente des asymétries de genre. Pour Renée B. Dandurand, la montée des divorces au sein des cohortes de naissances 1945-1954 a été liée «aux tensions autour des rôles parentaux et conjugaux ainsi qu'au caractère inégalitaire de ces relations, [...] inacceptables pour ces jeunes femmes du baby-boom» (voir son chapitre dans le présent ouvrage). L'enquête menée en 1975 par Louis Roussel et Odile Bourguignon auprès des couples français nouvellement mariés et de leurs parents a donné des résultats cohérents. Les deux chercheurs ont demandé aux uns comme aux autres si l'égalité entre les sexes avait progressé d'une génération à l'autre, et tous ont répondu positivement à hauteur de 71 %, une majorité écrasante jugeant favorablement cette évolution. Il a fallu poser une question plus précise, sur qui devait prendre soin des bébés, pour que ressorte le contraste entre les générations et entre les conjoints, presque les deux tiers des épouses attendant des pratiques égalitaires que ne concédaient que la moitié des époux (Roussel et Bourguignon, 1976, p. 121 et 125). La fragilité des mariages se comprend mieux de la sorte. Renée B. Dandurand observe, parmi les derniers baby-boomers et premiers enfants

du « *baby-bust* » (les 1960-1969), la prise de conscience des enjeux de la conciliation des rôles ou « carrières » de vie et des vies liées, à travers la nécessité d'articuler son projet de vie à celui du partenaire.

Pour autant, les trajectoires adultes ont aussi affecté des domaines peu considérés jusqu'ici dans les diverses études, mais qui n'en ont pas moins été profondément transformés, comme l'accès à la propriété qui a fait des générations des baby-boomers les acteurs les plus dynamiques de la périurbanisation, impliquant un lien fort aux transformations des pratiques de mobilité (Bonvalet et Ogg, 2009). Les enfants du baby-boom ont aussi été les premiers à connaître des trajectoires résidentielles chaotiques en raison des divorces (voir Clément et Bonvalet, 2005 ; Bonvalet et Bringé, 2013).

Comme nous l'avions annoncé, l'ambition de ce livre et de ses auteurs n'est nullement de détruire de fond en comble la représentation classique des baby-boomers mais de la nuancer. Il y a eu autant d'inflexions que de ruptures et, souvent mais pas toujours, les parents ont pavé le chemin emprunté par leurs enfants. Dans les années 1960 en particulier, ce sont très certainement les mères qui ont mené le baby-boom à son terme et été les actrices du changement de régime de fécondité (voir les contributions de Céline Clément et de Renée B. Dandurand dans le présent ouvrage). Certes, il reste que les baby-boomers ont aussi imposé au corps social des changements de normes en raison même de leur poids démographique qui leur a permis de donner le ton. Par leur poids, par leur pesée générationnelle, ils ont éclipsé leurs parents. Mais cette masse se distingue par son hétérogénéité, par la diversité des trajectoires de vie qui, d'une certaine manière, lui est consubstantielle puisque ces larges cohortes se veulent avant tout composées d'individus !

Cela transparait à travers l'ensemble des contributions à cet ouvrage et naturellement dans les conclusions que proposent Catherine Bonvalet et Ignace Olazabal, l'individuation ou l'individualisme est au cœur de valeurs refondées associées à la modernité (Giddens, 1991). Ces lames de fond ne sont pas discutables même si, une fois encore, elles sont porteuses de paradoxes qui les nuancent. Déjà, la vie familiale des mères des baby-boomers a été influencée par les médecins, les psychologues, les pédagogues, les assistants sociaux, etc., et leur rôle s'est encore étendu par la suite. Cet accompagnement des individus les soutient lorsque, par accumulation de stress ou face aux accidents de la vie, l'injonction à la réalisation de soi et le culte de la performance se transforment en « fatigue d'être soi » (Ehrenberg, 1998). Sans qu'elle se réduise à cela, la présence de ces corps d'intervention porte ce que le sociologue Serge Paugam (2009) a appelé une « psychologisation du social » (voir aussi Bresson, 2006) qui tend à reléguer dans l'ombre la survivance pourtant évidente des inégalités, de l'influence des structures socioéconomiques.

En outre, ces individus se retrouvent confrontés à l'évolution démographique et, comme l'illustrent une fois encore les figures I.1 et I.2, placés au cœur du tissu social, positionnés de manière stratégique au sein de structures d'âges où ils font office de « pivot », ce qui est clairement inédit. C'est le deuxième grand thème de ce livre, le rôle des baby-boomers aujourd'hui, à la charnière des générations, dans l'accompagnement de leurs vieux parents et le soutien à leurs enfants adultes ainsi qu'à leurs petits-enfants. S'appuyant sur Alain Ehrenberg, Isabelle Van Pevenage rappelle que l'idéal d'autonomie apparaît comme particulièrement vital dans la jeunesse et dans la vieillesse. C'est ce qui explique l'importance qu'a pris pour nombre de baby-boomers la décohabitation avec leurs parents comme transition qui a marqué leur vie en leur permettant d'accéder à une liberté, aussi relative qu'elle ait pu l'être. Cette prise de distance a justifié des constructions médiatiques comme le « fossé des générations » (Mead, 1979), plusieurs fois évoqué dans cet ouvrage. Fut-il réel, et surtout est-il resté prégnant au point de reléguer les vieillards d'aujourd'hui, ceux qui furent à l'origine du baby-boom, dans une autonomie factice car solitaire ?

Situés dans un entre-deux, point encore vieux mais avec quand même leur jeunesse derrière eux, vivant au sein de sociétés où l'espérance de vie permet à quatre générations de coexister (Pennec, 1996), les baby-boomers sont sollicités de toutes parts pour soutenir l'autonomie des autres au risque d'entraver la leur, et ce, moins en raison de devoirs inscrits dans les textes légaux ou au nom de valeurs de solidarité avec lesquels ils ont aussi grandi, qu'en raison de la force des liens qu'ils ont tissés avec des proches choisis. Les contributions d'Isabelle Van Pevenage, Jim Ogg, Ignace Olazabal et Vincent Gourdon ont leur apport singulier en nous dévoilant la place et les fonctionnements des baby-boomers dans les relations intergénérationnelles. En outre, comme l'ensemble des chapitres de ce livre, ces textes nuancent l'idée de rupture en montrant que même dans une situation authentiquement neuve, des pratiques tout comme des représentations ont pu se maintenir.

En France et au Québec, comme partout dans les sociétés développées, les politiques de maintien à domicile se sont mises en place ces deux ou trois dernières décennies pour des raisons financières, mais aussi pour répondre à l'aspiration à la préservation de l'autonomie. Il en résulte, le plus couramment, une augmentation de la charge pour les familles. Dans son chapitre, Isabelle Van Pevenage enquête sur l'expérience et la perception du vieillissement de leurs parents, en particulier le vieillissement de leur mère, parmi les baby-boomers québécois. Dans l'ensemble, elle nous révèle des relations fortes mais plutôt bien cadrées, avec un refus réciproque de la dépendance, un soutien vécu comme accompagnement plutôt qu'aide, un respect de l'autonomie de l'aîné vieillissant, y compris de son autonomie décisionnelle. Cette dernière s'appuie sur des bases

concrètes, telle la propriété du logement et des revenus suffisants, mais les baby-boomers peuvent aussi projeter leurs valeurs sur leur mère et, d'une certaine manière, l'héroïser. Van Pevenage fait ainsi ressortir le cas des femmes au foyer qui ont géré le budget du ménage à la place de leur mari, ainsi que celles qui ont travaillé, le plus souvent à temps partiel et dans des métiers typiquement féminins, mais qui en ont conservé des capacités, une volonté de s'assumer construite à travers leur parcours de vie et qui subsiste en leur vieillesse. Ce sont là des mères présentées par leurs enfants comme ayant un caractère fort, comme ayant fait face aux difficultés et été « forgées par l'épreuve » (Martucelli, 2006). La part d'ombre des baby-boomers réside alors dans un déni d'un vieillissement biologique qui leur fait manifestement peur, les amène à se centrer sur les fonctionnalités dans la vie quotidienne et à ne pas voir le phénomène de « déprise », le repli socioémotionnel, ou à croire que leur mère a décidé d'entrer en institution, alors même qu'il s'agit d'un choix contraint. Le respect a ses pudeurs...

Dans son chapitre consacré à la France, Jim Ogg souligne que « rarement harmonieuses, les relations entre parents et enfants apparaissent plus souvent ambivalentes, voire conflictuelles ». Ici, le rappel du devoir, de l'obligation morale est présent, au point que les parents puissent, dans quelques cas extrêmes, être jugés abusifs, car attendant de leurs enfants qu'ils se sacrifient. Bien sûr, le portrait n'est pas toujours aussi sombre et ce qui est charge pour les uns peut être échange pour les autres, procurant satisfaction et reconnaissance réciproque. Il y a donc du positif aussi, comme une plus grande valorisation des engagements envers les enfants et les petits-enfants qu'envers les parents. S'agissant de ces derniers, Jim Ogg distingue les « impassibles » qui restent distants, les aidants passifs qui, souvent dans les générations massives du baby-boom, comptent sur des frères et surtout des sœurs, et les aidants actifs, parmi lesquels les filles mais aussi les belles-filles tiennent le premier rôle, confirmant que la génération « sandwich » est surtout féminine. Justement, si l'enquête québécoise (Van Pevenage) fait ressortir plus une posture (accompagnement) qu'une typologie des relations de soutien, plus d'harmonie que de tensions, c'est peut-être parce qu'elle portait sur les mères et non sur les deux parents, alors que les figures paternelles et maternelles sont clairement dissociées. Au-delà, en France comme au Québec, les baby-boomers redoutent une vieillesse dépendante au point de valoriser d'une manière excessive l'autonomie préservée malgré une vieillesse qui est ainsi, jusqu'à un certain point, niée (voir Blein, Lavoie, Guberman et Olazabal, 2009). Et dans les deux pays, le degré de solidarité dépend avant tout des capacités d'offre des baby-boomers, de leurs ressources, plus que des besoins des parents.

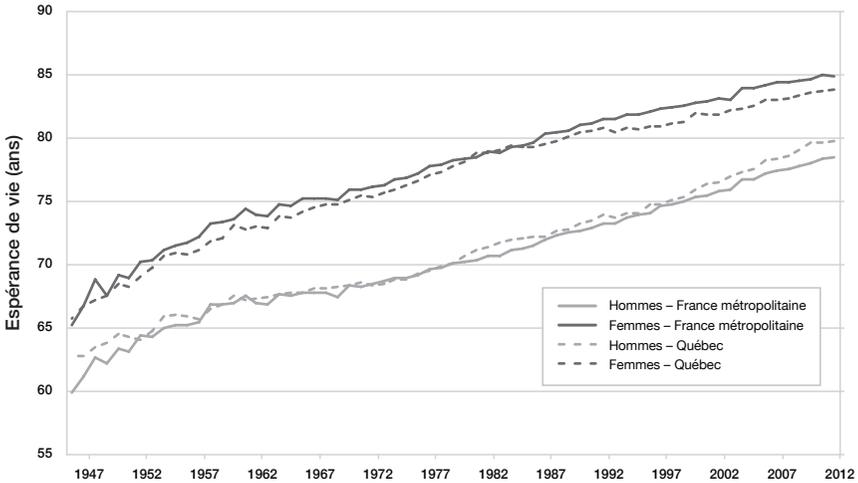
La contribution de Jim Ogg montre également comment l'aide aux enfants s'inscrit dans des relations intergénérationnelles où doivent s'équilibrer « ce désir de liberté et ce besoin de famille ». Les baby-boomers ont conscience que leurs enfants affrontent des difficultés plus grandes pour construire leur vie d'adultes autonomes. Ils s'inquiètent de leur devenir, voire de celui de leurs petits-enfants. Même si cette perception anxieuse de l'avenir semble un trait particulièrement français, qui va au-delà de la différenciation sociale, partout s'observe le désir de voir les enfants « sécurisés », stabilisés. Il convient donc de les aider à prendre leur envol, l'accès au logement et à l'emploi remplaçant, d'une certaine manière, le mariage. La décohabitation se dessine dès lors désormais comme une nouvelle transition normative, avec un âge adéquat, âge au-delà duquel (passé 25 ans) la situation devient quelque peu singulière, cette norme étant intériorisée par les jeunes comme par les parents. Le départ des enfants sera alors souvent perçu avec ambivalence (culpabilité) comme une libération, comme le retour à une plus grande autonomie. Et tout naturellement, lorsque plutôt à la suite de problèmes professionnels chez les hommes, sentimentaux chez les femmes, les rejets reviennent tels des boomerangs, la solidarité joue à nouveau, mais non sans conflits et tensions.

Ces enfants qui furent désirés et pour lesquels on s'inquiète ont à leur tour constitué leur famille. Malgré la distanciation des générations liée au recul de l'âge à la maternité, les contributions de Vincent Gourdon et Ignace Olazabal démontrent que dès 55-64 ans, la grand-parentalité est une expérience démographique massive, largement majoritaire, en France comme au Québec. C'est aussi une expérience plus longue grâce à la montée de l'espérance de vie (figure I.3). Et enfin, elle est mieux partagée puisque le recul de la fécondité a mené à une diminution du nombre de petits-enfants, condition de relations plus étroites. Cela a été particulièrement vrai sur les bords du Saint-Laurent où Ignace Olazabal met en évidence le déclin de la famille collatérale à partir de la fin des années 1960 au bénéfice des relations verticales.

Au sein de ces dernières, des générations bénéficiaires mais aussi porteuses d'une nouvelle approche du lien familial, où l'affectif est légitimement constitutif d'une relation déhiérarchisée et très personnalisée, ont érigé la grand-parentalité en idéal (voir la contribution de Vincent Gourdon dans le présent ouvrage). Dans toutes les enquêtes synthétisées dans ce livre, c'est sans conteste l'investissement le plus valorisé (voir notamment le chapitre de Ogg dans le présent ouvrage). Ignace Olazabal souligne que la véritable nouveauté est que cette relation individualisée est « suscitée, organisée et nourrie par les grands-parents eux-mêmes ». C'est une partie du « roman » générationnel des baby-boomers qui les amènent à se retrouver aujourd'hui pivots jusqu'à leurs petits-enfants chéris. En cohérence avec leur rejet de la vieillesse pathologique, cet

FIGURE I.3.

Évolution de l'espérance de vie à la naissance en France métropolitaine et au Québec, 1947-2012



Source : Données tirées des sites de l'Insee et de l'Institut de la statistique du Québec.

engagement réaffirme leur utilité sociale. Acteurs, souvent pionniers, de tant de mutations, ils savent se situer dans les mailles de configurations familiales tissées et retissées par les unions et désunions. Conscients de la surcharge et des stress qui pèsent sur leurs enfants devenus parents, ils cherchent la « bonne distance ». En se positionnant ainsi en compléments plutôt qu'en substituts, ils puisent dans leur réservoir d'expériences et restent en cohérence avec leurs valeurs. Récusant, surtout du côté féminin, toute dimension trop sacrificielle, les grands-parents se décrivent le plus souvent comme engagés dans de multiples rôles sociaux et heureux d'en assumer un de plus vis-à-vis de leurs petits-enfants. Au sein d'un continuum d'implications possibles, les rapports sporadiques et ludiques sont sources de satisfaction. Lors de situations difficiles, ils peuvent aussi agir comme conciliateurs et, en tout cas, servent de « repères d'une continuité familiale ». En somme, pour reprendre les mots d'Ignace Olazabal, la grand-parentalité apparaît comme le modèle idéal de « compromis entre solidarités familiales et autonomie du sujet ».

Si, de manière évidente, ces études disqualifient le portrait simpliste des baby-boomers comme autant d'égoïstes ou d'égocentrés, leurs comportements sont-ils pour autant complètement neufs, sont-ils les héros d'un « papy-boom » ? Sans nier le moins du monde la nouveauté des réalités

démographiques discutées ci-dessus, Vincent Gourdon utilise sa perspective d'historien du social pour montrer qu'au-delà des apparences, la grand-parentalité « gâteau » a des racines anciennes, remontant au XIX^e, voire au XVIII^e siècle. Trouvant son origine dans les élites socioéconomiques, ce modèle s'est peu à peu diffusé au fil des progrès dans les conditions de vie. À Montréal, au sein d'un échantillon multiethnique, le basculement semble s'être opéré entre les grands-parents et les parents des baby-boomers. Ces derniers ont gardé des premiers la mémoire d'une présence aimante, mais passive pour leurs grands-mères, et des grands-pères patriarcales le côté rituel, voire cérémoniel, des rencontres. C'est quand les enfants du baby-boom ont fait de leurs parents des grands-parents que se sont affirmés l'idéal et les pratiques de relations plus actives, portant la transmission de valeurs morales, de la sagesse vers l'enfance, des représentations toujours très genrées d'ailleurs, malgré les efforts de grands-mères qui ont gardé mémoire des grands moments du féminisme. La tendresse est bien là, qui rend ces transferts d'autant plus efficaces. En ce sens, une fois encore, les mères et pères des baby-boomers ont initié des comportements que leurs enfants prolongent et diffusent dans toutes les couches de la société.

En adoptant la perspective du parcours de vie, ce livre et ses auteurs apportent un éclairage nouveau sur un phénomène majeur de notre histoire démographique, sociale, économique, culturelle et politique, une histoire qui se prolonge, un passé qui pèse. Certes, nous n'avons pas suivi les baby-boomers du berceau au tombeau, car même s'ils « finiront bien par crever », comme l'écrit délicatement Alain Samson (2005), ils sont encore bien présents parmi nous. Mais de leurs grands-parents à leurs petits-enfants, ils ont été resitués dans les temps familiaux et historiques. Si les premières cohortes de naissances ont bénéficié de conditions très favorables, les dernières sont entrées dans l'âge adulte au cœur de la dépression suscitée par les chocs pétroliers et ont été confrontées aux multiples reconversions du tissu économique de sociétés qui deviennent postindustrielles. À cet égard, les nombreuses différences observées entre le Québec et la France soulignent l'importance du contexte spatial à travers lequel s'expriment des divergences socioéconomiques objectives, mais aussi des cultures adaptatives distinctes. Ces dernières ne sont, bien sûr, pas indépendantes des normes qui cadrent les séquences et les transitions de vie. Les baby-boomers ont ici porté et imposé des changements dont souvent ils ont été les pionniers, mais parfois les simples prolongateurs. Il en a été de même dans les manières de lier les vies, de faire famille, de s'unir et de se désunir. L'idéal d'autonomie, le rêve de liberté et l'individualisme n'ont pas nécessairement accru la capacité d'acteurs toujours très cadrés et encadrés. Leurs expériences de vie ne les ont pas moins dotés de ressources et de compétences, en particulier dans la conciliation de rôles multiples, dont l'utilité est évidente pour ceux qui acceptent de

fonctionner comme pivot, au cœur des relations intergénérationnelles. Bon gré, mal gré, ils assument leur rôle de lien entre le passé et le présent, et participeront sans nul doute aux dynamiques à venir.

BIBLIOGRAPHIE

- BAUMAN, Z. (2005). *Liquid Life*, Cambridge, Polity Press.
- BLEIN, L., J.-P. LAVOIE, N. GUBERMAN et I. OLAZABAL (2009). « Vieilliront-ils un jour ? Les baby-boomers face à leur vieillissement », *Lien social et politiques*, 62(automne), p. 129-134.
- BONVALET, C. et A. BRINGÉ (2013). « Les effets de la politique du logement sur l'évolution du taux de propriétaires en France », *Revue européenne des sciences sociales*, 51(1), p. 153-177.
- BONVALET, C., C. CLÉMENT et J. OGG (2011). *Réinventer la famille. L'histoire des baby-boomers*, Paris, Presses universitaires de France.
- BONVALET, C. et J. OGG (2009). *Les baby-boomers : une génération mobile*, Paris, Éditions de l'Aube.
- BRESSON, M. (dir.) (2006). *La psychologisation de l'intervention sociale. Mythes et réalités*, Paris, L'Harmattan.
- BURGNARD, S. (2015). *Produire, diffuser et contester les savoirs sur le sexe. Une sociohistoire de la sexualité dans la Genève des années 1970*, Berne, Peter Lang.
- CHAUVEL, L. (2002). *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XX^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France.
- CLÉMENT C. et C. BONVALET (2005). « Familles recomposées et ancrage résidentiel », *Espaces et sociétés*, (2), p. 79-97.
- DE LUCA, V. (2005). « Reconquérir la France à l'idée familiale. La propagande nataliste et familiale à l'école et dans les casernes (1920-1939) », *Population*, (1-2), p. 13-38.
- DE LUCA BARRUSSE, V. (2008). *Les familles nombreuses en France : une question démographique, un enjeu politique (1880-1940)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- EHRENBERG, A. (1998). *La fatigue d'être soi. Dépression et société*, Paris, Odile Jacob.
- ELDER, G.H. et J.Z. GIELE (2009). « Life course studies : An evolving field », dans G.H. Elder et J.Z. Giele (dir.), *The Craft of Life Course Research*, New York, The Guilford Press, p. 1-24.
- GIDDENS, A. (1991). *Modernity and Self-Identity. Self and Society in the Late Modern Age*, Stanford, Stanford University Press.
- HAREVEN, T. (1991). « Synchronizing individual time, family time, and historical time », dans J.B. Bender et D.E. Wellbery (dir.), *Chronotypes: The Construction of Time*, Stanford, Stanford University Press, p. 167-182.
- MARIÉ, M. (1989). *Les terres et les mots. Une traversée des sciences sociales*, Paris, Éditions Méridiens Klincksiek.
- MARTUCCELLI, D. (2006). *Forgé par l'épreuve. L'individu dans la France contemporaine*, Paris, Armand Colin.
- MEAD, M. (1979). *Le fossé des générations*, Paris, Denoël.
- MONNIER, A. (2006). *Démographie contemporaine de l'Europe. Évolutions, tendances, défis*, Paris, Armand Colin.
- MUCCHIELLI, A. (2011). *L'identité*, Paris, Presses universitaires de France.

- OLAZABAL, I. (dir.) (2009). *Que sont les baby-boomers devenus? Aspects sociaux d'une génération vieillissante*, Québec, Éditions Nota bene.
- ORIS, M. (2007). «Intimité familiale et fécondité des familles. Jalons historiques à travers une démographie sociale», dans C. Burton-Jeangros, E. Widmer et C. Lalive d'Épinay (dir.), *Interactions familiales et constructions de l'intimité. Hommage au professeur Jean Kellerhals*, Paris, L'Harmattan, p. 27-42.
- ORIS, M. (2009). «Aux origines de la seconde transition démographique en Europe: une relecture des enquêtes fécondité-famille entre 1966 et 1972», dans Richard Marcoux (dir.), *Mémoire et démographie: regards croisés au Sud et au Nord*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 33-44.
- OWRAM, D. (1997). *Born at the Right Time. A History of the Baby-Boom Generation*, Toronto, Toronto University Press.
- PAUGAM, S. (2009). *La disqualification sociale*, Paris, Presses universitaires de France.
- PENNEC, S. (1996). «La place des familles à quatre générations en France», *Population*, 51(1), p. 31-59.
- PRAZ, A.F. (2005). *De l'enfant utile à l'enfant précieux. Filles et garçons dans les cantons de Vaud et Fribourg (1860-1930)*, Lausanne, Antipodes.
- PRIOUX, F. et C. GIRARD (2010). «La fécondité en France et au Québec: des histoires contrastées», *Santé, société et solidarité*, (2), p. 42-50.
- ROUSSEL, L. et O. BOURGUIGNON (1976). *La famille après le mariage des enfants*, Paris, Presses universitaires de France.
- SAMSON, A. (2005). *Les baby-boomers finiront bien par crever*, Montréal, Transcontinental.
- SAPIN, M., D. SPINI et E. WIDMER (2007). *Les parcours de vie. De l'adolescence au grand âge*, Lausanne, Presses universitaires et polytechniques romandes.
- SEGALEN, M. (1988). «La révolution industrielle: du prolétaire au bourgeois», dans A. Burguière et al., *Histoire de la famille – tome II: Le choc de la modernité*, Paris, Armand Colin, p. 375-412.
- VAN BAVEL, J. (2010). «Subreplacement fertility in the West before the baby boom: Past and current perspectives», *Population Studies*, 64(1), p. 1-18.
- VAN BAVEL, J. et D.S. REHER (2013). «The baby boom and its causes: What we know and what we need to know», *Population and Development Review*, 39(2), p. 257-282.
- VÉRON, J., S. PENNEC et J. LÉGARÉ (2004). *Âge, générations et contrat social. L'État-providence face aux changements démographiques*, Paris, INED/Presses universitaires de France.

MUTATIONS FAMILIALES, RÉVOLUTION TRANQUILLE ET AUTRES « RÉVOLUTIONS » LES GÉNÉRATIONS DU BABY-BOOM AU QUÉBEC¹

Renée B. Dandurand

C'est avec une ampleur et une accélération historique exceptionnelles que le Québec des années 1960 connaît un tournant majeur dans l'évolution de la famille: une baisse soudaine de sa légendaire fécondité, qui sera suivie, dès les années 1970, d'importantes transformations de sa conjugalité. Une vingtaine d'années plus tard, le démographe et sociologue français Louis Roussel (1987, p. 444) soulignait la simultanéité du phénomène en Occident et le reliait aux générations du baby-boom. Récemment, Catherine Bonvalet, Céline Clément et Jim Ogg (2011) retrouvaient dans l'histoire des baby-boomers les métamorphoses qui, en France et en Angleterre, ont « réinventé la famille » contemporaine.

Qu'en est-il du Québec? Comme ailleurs en Occident, c'est vers 1965, à la fin du baby-boom, que débutent ces changements familiaux qui vont profondément perturber la vie des Québécois. Mais c'est aussi, dès le début des années 1960, qu'apparaissent des transformations si importantes de leur vie politique, économique et culturelle qu'on les désigne alors comme

1. Je remercie Denise Lemieux et Catherine Bonvalet pour leurs pertinents commentaires sur ce texte.

porteuses d'une « Révolution tranquille » (Linteau *et al.*, 1989). Dans la même décennie, le Québec connaît, comme ailleurs en Occident, sa « révolution contraceptive » (Westoff et Ryder, 1977) et le début d'une vigoureuse « révolution féministe » (Baillargeon, 2012, p. 181). Jusqu'à quel point ce contexte a-t-il concerné et influencé les familles? Quel rôle ont joué les baby-boomers dans ces « révolutions » et dans ces changements familiaux? En ont-ils été les « artisans » ou les « accompagnateurs »?

Après avoir rappelé brièvement les principales caractéristiques de notre baby-boom, une esquisse du contexte sociohistorique qui marque le Québec des années 1945 à 1990 sera présentée. Ces préambules posés, cet article sera centré sur les principaux changements familiaux concernant la fécondité et la nuptialité, l'enfance et la vie parentale et conjugale : à l'aide de données quantitatives d'abord, mais surtout de données qualitatives, j'examinerai, dans les générations² des parents et des enfants du baby-boom, les mutations des comportements familiaux.

1. LE CONTEXTE SOCIOHISTORIQUE

Le contexte sociohistorique abordera les périodes de parentalité et de conjugalité des parents des baby-boomers et suivra ensuite la vie de ces derniers jusqu'à ce qu'ils soient à leur tour en âge de former un couple et de fonder une famille. Quelques mots d'abord sur le baby-boom au Québec.

1.1. Le baby-boom

En général, la plupart des démographes situent le baby-boom au Québec entre les années 1945 et 1965, alors que certains autres considèrent qu'il s'amorce dès 1943 ou même 1938 (pour un exposé plus élaboré, voir l'article de Kempeneers et Van Pevenage dans le présent ouvrage). Il est précédé de la Grande Dépression, particulièrement sévère dans une Amérique du Nord encore dépourvue d'État-providence, qui se manifeste par de forts taux de chômage ainsi que par une baisse des taux de fécondité et de nuptialité. La fin des années 1930 voit poindre un retour de la prospérité qui s'accroît fortement avec la Seconde Guerre et l'essor des industries militaires et d'alimentation destinées au soutien des Alliés en

2. Si, pour les démographes, le terme *génération* s'applique à des ensembles de personnes selon l'année de naissance, pour les anthropologues et les sociologues de la famille, la génération est dite *généalogique* et désigne les ensembles de personnes qui se succèdent selon la filiation.

Europe. Le baby-boom est donc le résultat d'une « reprise » des mariages et des naissances qui n'ont pu avoir lieu pendant la Crise. Mais c'est aussi l'effet d'une diminution du nombre de femmes qui étaient jusque-là infécondes, en raison notamment d'une baisse de recrutement des communautés religieuses, elle-même attribuable en partie à l'attrait que constitue l'embauche des femmes dans les usines de guerre. Toutefois, le baby-boom ne peut être interprété comme traduisant un retour des familles nombreuses d'autrefois; il a un nouveau profil lié au fait que plus de femmes (et de couples) se marient et ont des enfants. Il s'inscrit néanmoins dans le mouvement de baisse séculaire de la fécondité au Québec.

Sur une vingtaine d'années (1945-1965) et dans un contexte de changements très rapides, on conçoit que les enfants du baby-boom n'appartiennent pas à une génération très homogène. Olazabal (2009, p. 36) distingue, chez les baby-boomers, « trois ensembles distincts » qui couvrent les années 1943-1951, 1952-1958 et 1959-1965. D'autre part, il faut penser que les parents des baby-boomers, qui sont nés entre 1915 et 1940, n'appartiennent pas non plus à une génération homogène.

Le baby-boom laisse une marque sociétale profonde qui se répercute, dans la population, sur la prépondérance de certains âges de la vie: selon Linteau *et al.* (1989, p. 439), « autant les années 1950 ont été celles des enfants, autant les années 1960 ont été celles des adolescents (et des jeunes) et les années 1970, celles des jeunes adultes ». Comment la société québécoise s'ajustera-t-elle à ces transformations de sa population?

1.2. Les années d'après-guerre: des années d'«impatience» ou de «grande noirceur»?

Marquées, comme ailleurs en Occident, par une vague de prospérité et par la montée d'une société de consommation et de culture de masse, les années d'après-guerre au Québec demeurent assombries par la présence persistante de dirigeants conservateurs et autoritaires. Le syndicaliste et journaliste Gérard Pelletier définit la décennie 1950 comme celle des « années d'impaticence » (Pelletier, 1983) devant des pouvoirs politiques et religieux qui musellent la critique et l'action sociale, retardant ainsi l'accès du Québec à un niveau de modernité déjà observable dans les pays occidentaux. Pierre E. Trudeau (1956, p. 11) a tenté de définir ce retard. Il présente les idéologies qui caractérisent la société québécoise de l'époque comme « une pensée sociale étrangère aux faits »: une pensée qui méconnaît l'importance de l'industrialisation du Québec et qui mise encore sur l'agriculture quand ce n'est pas sur le retour à la terre; une pensée fortement influencée par l'Église catholique qui s'insinue dans la vie publique comme dans la vie personnelle et religieuse de neuf Québécois sur dix. Ce point de vue de Trudeau rejoint celui de l'historienne Denyse Baillargeon (2012, p. 20) qui voit « la

persistance, dans les années 1940 et 1950, d'un discours nationaliste et traditionaliste qui ne cesse de faire l'apologie de la famille, de la foi et de la vocation rurale des Canadiens français»³.

Si ces auteurs s'entendent pour attribuer au nationalisme le « retard » de la société québécoise, d'autres historiens insistent sur la suprématie conservatrice de l'Église catholique, notamment dans la gestion (quasi exclusive) des institutions scolaires (Linteau *et al.*, 1989, p. 331).

Peut-on aller, comme l'ont fait certains, jusqu'à définir ces années d'après-guerre comme celles de la « grande noirceur⁴ » ? Certes, les pouvoirs nationalistes et religieux sont très présents, leurs discours et pratiques traditionalistes persistent, en particulier dans certains domaines : par exemple, ils se montrent très opposés au syndicalisme qu'ils associent au communisme. Mais ces pouvoirs se heurtent à l'opposition de certaines instances progressistes, souvent au sein même de l'Église : même encadré par des clercs, le syndicalisme réussit à progresser ; les mouvements catholiques de jeunesse, nés dans les années 1930, continuent de se déployer (Gauvreau, 2008) ; des voix pluralistes se font entendre avec l'arrivée de la culture de masse (radio puis télévision) ; la société de consommation prend une place grandissante, notamment dans la technologie domestique (Linteau *et al.*, 1989, p. 305).

Le champ de la vie familiale est-il plus touché ? Demeure-t-il, plus que d'autres, ancré dans le conservatisme, farouchement défendu par les pouvoirs religieux, appuyés en cela par les pouvoirs politiques ? Dans le domaine de la vie privée, inspirée par une Église romaine opposée à la contraception et au divorce, l'Église d'ici impose sa morale sexuelle et familiale au moyen des prêches, de la confession et de la surveillance de la pratique religieuse au sein de la paroisse, véritable microcosme où les écarts de conduite sont parfois dénoncés publiquement. Dans le domaine public, entre 1920 et 1960, l'Église catholique s'associe aux élites politiques conservatrices pour s'opposer, avant de s'y rallier par la suite, à plusieurs programmes fédéraux concernant la famille : pension de vieillesse, soutien aux mères nécessiteuses, allocations familiales ; au niveau provincial, l'Église fait même obstacle à la loi d'obligation scolaire, qui sera enfin déposée en 1943, pendant le court passage d'un gouvernement libéral (Marshall, 1998).

-
3. Dans un autre ouvrage (2004, p. 26), Baillargeon nuance ce jugement global en soulignant que l'État québécois a su faire preuve d'interventionnisme dans le domaine de la santé maternelle et infantile bien avant 1960, car il en allait de l'avenir de la nation. Elle ajoute que l'Église, en ce domaine, a appuyé les initiatives étatiques.
 4. Si l'historiographie des années 1960 à 1980 a insisté sur l'hégémonie des pouvoirs politiques et religieux des années précédant 1960 (la « grande noirceur »), celle des années 1990 jusqu'à aujourd'hui a davantage mis l'accent sur les forces progressistes opposées à ces pouvoirs, réduisant ainsi la portée « révolutionnaire » des décennies 1960 et 1970 (voir Gauvreau, 2008).

À une défense très forte de la famille traditionnelle, en particulier de la mère au foyer, l'Église rencontre, là aussi, des oppositions. Tous les couples ne se soumettent pas sans protester aux prescriptions de l'Église et plusieurs limitent la taille de leur famille (Gauvreau, Gossage et Gervais, 2007, p. 155). Des oppositions publiques sont souvent initiées ou inspirées par des associations féminines ou féministes qui se portent à la défense des droits des femmes et des enfants (droit de vote, allocations familiales, etc.). Après avoir été invitées à participer à l'industrie de guerre, les femmes sont reléguées au foyer en 1945, mais dès les années 1950, elles vont accroître peu à peu leur participation au marché du travail, à la faveur notamment du développement du secteur des services et du temps partiel. Et la proportion des femmes dans la main-d'œuvre retrouvera en 1960 le pourcentage de 33 % qui avait été atteint en 1945 (Baillargeon, 2012, p. 157-158).

Pour s'opposer au modèle d'une famille patriarcale et prolifique prônée par l'Église, des associations se forment à l'initiative de couples ou de groupes chrétiens progressistes : importée de France, l'École des parents est fondée en 1939 et se présente comme « un mouvement familial [qui prône] l'égalité dans le couple et un certain libéralisme dans les rapports parents-enfants » (Baillargeon, 2012, p. 170) ; apparue en 1955, issue de l'Action catholique, Serena est une association consacrée à l'éducation des couples qui désirent limiter les naissances à l'aide de la méthode sympto-thermique (Collectif Cléo, 1992, p. 418). À la même époque, presque la moitié des couples fiancés de Montréal suivent des cours de préparation au mariage, qui présentent une « nouvelle évocation du partenariat matrimonial » (Gauvreau, 2008, p. 89).

Malgré une puissante emprise des élites nationalistes et cléricales, des forces d'opposition se manifestent donc dans les décennies qui précèdent la Révolution tranquille, souvent parmi des instances formées de catholiques progressistes. En même temps, des institutions traditionalistes perdent du terrain, en particulier l'Église dont le recrutement des prêtres, des religieuses et des religieux décroît, alors que la ferveur des laïcs s'amenuise. Si ces années d'après-guerre ne furent pas, pour tous, celles de la « grande noirceur », elles furent certainement celles des « années d'impatience » qui ont contribué à maintenir les adeptes du changement à la marge de la vie publique. Parmi eux, la plupart sont parents ou grands-parents de baby-boomers, qui ont à cœur de préparer un avenir meilleur à leurs enfants : ils seront les principaux acteurs de la Révolution tranquille.

1.3. La Révolution tranquille : « rattrapage » et « nouveau »

Quand de nouvelles élites prennent le pouvoir politique en 1960, les enfants du baby-boom n'ont pas atteint l'âge adulte. Les plus âgés s'en approchent et, adolescents, ils acclameront bientôt les Beatles. Les plus

jeunes sont à l'école ou à la maison. C'est généralement leur mère qui veille sur eux ou des institutrices, de plus en plus laïques, dans des établissements qui font face à une constante expansion démographique. En 1961, c'est plus de 44% de la population du Québec qui ont 19 ans ou moins (Linteau *et al.*, 1989, p. 223).

L'expression *Révolution tranquille* a d'abord été formulée, dès les années 1960, par un journaliste du quotidien de Toronto, *The Globe and Mail*, et ensuite reprise par les médias québécois pour caractériser les changements qu'entraîne, dans la Province, l'arrivée au pouvoir du Parti libéral tenu dans l'opposition depuis 1944 par le parti conservateur de l'Union nationale. Si le terme *Révolution tranquille* désigne d'abord une période restreinte (1960-1966) pendant laquelle le gouvernement du Parti libéral instaure d'importantes réformes politiques, économiques et sociales, il a été convenu par la suite d'étendre sa durée aux décennies 1960 et 1970.

Dans la suite logique de l'interprétation du « retard » des années 1950, l'idée du « rattrapage » s'impose dès 1960. Ce rattrapage se concrétise en particulier dans l'intervention pressante et nourrie de l'État dans différents domaines : en plus d'étatiser les hôpitaux, les services sociaux, une grande partie du système scolaire et la production d'électricité de la Province, le gouvernement installe une machine administrative beaucoup plus complexe, qui désormais consulte la population et les experts (Linteau *et al.*, 1989, p. 689-695). Un néonationalisme colore peu à peu ces interventions : d'une invitation à l'électorat, en 1962, à être *Maîtres chez nous*, il aboutit en 1968 à la fondation d'un parti indépendantiste, le Parti québécois, qui prendra le pouvoir en 1976. En même temps, un néonationalisme canadien naît avec l'arrivée de Pierre E. Trudeau à la direction du pays : il privilégie l'appartenance au Canada, mais avec une plus forte présence des francophones (le *French Power*). Depuis, ces deux options divisent les Québécois.

Trois secteurs en particulier, davantage reliés au champ familial, sont l'objet d'un « rattrapage », qui sera d'autant plus rapide et important qu'il soulève « un véritable consensus des nouvelles élites syndicales, patronales, intellectuelles et politiques [...] pour moderniser les institutions » (Linteau *et al.*, 1989, p. 423) : il s'agit de l'éducation, de la santé et des affaires sociales. Peu à peu décléricalisés pour faire place à une gestion laïque, ces secteurs s'inscrivent dans « un contexte international où les sociétés occidentales vivent à l'heure du réformisme social et politique », bref à l'heure de l'État-providence dont les premières orientations, avant 1960, avaient été sévèrement jugées par les pouvoirs politiques et cléricaux du Québec (Marshall, 1998, p. 287).

La première réforme d'envergure de la Révolution tranquille est celle de l'éducation. Les parents et grands-parents des baby-boomers sont particulièrement conscients de l'augmentation de la clientèle scolaire qui a

connu, «de l'école primaire à l'université, une expansion sans précédent, passant de 728 000 élèves en 1945 à environ 1 300 000 en 1960» (Linteau *et al.*, 1989, p. 338). Préparée par la Commission royale d'enquête sur l'enseignement (commission Parent), la réforme de l'éducation ne vise pas seulement à accueillir tous les baby-boomers, elle cherche en premier lieu à rendre l'école accessible à tous, aux filles comme aux garçons ainsi qu'aux enfants de milieu modeste, en instaurant partout la mixité, ainsi que la gratuité jusqu'aux portes de l'université. Dès le milieu des années 1960, le ministère de l'Éducation impose «une nouvelle pédagogie d'inspiration américaine [qui] propose un enseignement moins directif, moins livresque, qu'on veut mieux adapté à la personnalité de l'enfant» (Linteau *et al.*, 1989, p. 663). On a souvent dit que les filles avaient été les «grandes gagnantes» de la réforme de l'éducation. Les chiffres suivants appuient cette assertion: si elles constituaient en 1960 14% des effectifs étudiants universitaires, les femmes représentaient en 1983 50,2% des diplômés (Linteau *et al.*, 1989, p. 666). Mieux éduquées, les femmes gagneront rapidement le marché du travail: si, en 1951, elles formaient 23% du total de la main-d'œuvre, à la fin des années 1980, elles en représentaient 43%, une augmentation surtout attribuable à l'entrée en emploi des femmes mariées (Baillargeon, 2012, p. 184). À divers niveaux, la réforme de l'éducation préfigure et rejoint les mutations familiales qui se préparent au sein des maisonnées et qui affecteront aussi bien les rapports conjugaux que les rapports entre parents et enfants.

Contrairement aux décennies précédant 1960, les politiques sociales de l'État-providence qui sont introduites par le gouvernement fédéral seront dorénavant rapidement adoptées par le gouvernement québécois dans les domaines de la santé et de la sécurité sociale. C'est «un changement fondamental [...] le gouvernement (québécois) est gagné au keynésianisme» (Linteau *et al.*, 1989, p. 637). Divers programmes et législations d'envergure sont instaurés: l'assurance-hospitalisation (1961), le Régime d'assistance publique (1966), l'assurance maladie (1970), l'aide sociale (1970). Dans le domaine de la sécurité du revenu, on assiste à une bonification de l'assurance-chômage, des pensions de vieillesse, des allocations familiales et à la création du Régime des rentes en 1965, qui permet enfin aux personnes âgées démunies d'assurer leur propre survie de façon autonome.

Plusieurs de ces nouvelles législations s'adressent aux personnes dépendantes non salariées qui sont parfois dites «improductives», qu'elles le soient momentanément ou durablement. L'offre accrue de services et de prestations que dispense l'État-providence va donc permettre aux personnes âgées, malades, handicapées, étudiantes, chômeuses ou monoparentales de conserver, même sans revenu, une certaine autonomie financière et personnelle. On oublie souvent de rappeler que les familles devaient auparavant, ou bien puiser à même leurs réserves financières afin

de pouvoir à de tels besoins, ou bien assumer ces services, gratuitement et à domicile, ce qui était à la charge des femmes de la maisonnée (Dandurand, 1992, p. 363). Ainsi peut-on dire que l'État-providence, en contribuant à alléger leurs tâches familiales et domestiques, a joué un rôle certain dans l'émancipation des femmes qui, délestées d'une partie des charges du soutien familial, pourront davantage participer aux activités de la sphère publique, ou même si elles sont seules, survivre à la maison avec leurs enfants, sans le salaire du mari, mais avec l'aide de l'État.

Si les réformes étatiques de la Révolution tranquille sont clairement introduites par les générations des parents et grands-parents des baby-boomers, leurs enfants et petits-enfants participent aux nombreux mouvements sociaux qui animent la société civile des décennies 1960 et 1970. Ces mouvements appuient, discutent et critiquent parfois sévèrement les idées et les pratiques des générations qui les précèdent. En somme, ce sont les lieux publics d'intégration à la société nouvelle que choisissent d'investir les jeunes baby-boomers. Les mouvements de jeunesse fondés dans les années 1930 (notamment l'Action catholique) sont encore présents pendant les années 1960; ils deviennent «davantage revendicateurs [selon] une triple dimension, sociopolitique, scolaire et sexuelle» (Gauthier, 1986, p. 342). Les associations étudiantes locales se regroupent en 1964 sous le vocable de l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ), qui «prône la participation aux affaires étudiantes et à leurs responsabilités politiques et sociales [et réclame] la démocratisation de l'éducation par l'abolition des frais de scolarité [à l'université]» (Gauthier, 1986, p. 343). C'est à l'automne 1968 qu'apparaît une «contestation étudiante» dont «l'idéologie est pratiquement jumelle de celle des étudiants de la Sorbonne» (*ibid.*). Cette contestation n'aura cependant pas la portée qu'auront en France les manifestations de Mai 68 sur l'ensemble de la société; elle se répercute surtout, au Québec, sur les rapports professeurs-étudiants des collèges et universités⁵. Le néonationalisme qui se développe au début des années 1960 aura une forte audience chez les jeunes baby-boomers dont certains seront, dans les années 1970, parmi les premiers députés du Parti québécois qui prône la souveraineté de la Province. Ce néonationalisme porte aussi une aile radicale, le Front de libération du Québec (FLQ), qui sera responsable d'actions terroristes et d'enlèvements entre 1963 et 1970. À la même époque, un socialisme modéré s'implante dans les universités, une revue est créée (*Parti Pris*) et un Parti socialiste du Québec (PSQ), qui n'élira aucun député. Fin des années 1960 jusqu'en 1980, des mouvements plus

5. Le fait que les institutions québécoises avaient déjà introduit un assouplissement des rapports enseignants-étudiants peut expliquer en partie que la contestation étudiante de l'automne 1968 au Québec n'a pas présenté la même «colère» ni la même ampleur que celle de Mai 68 en France.

radicaux, à tendance révolutionnaire, qui se définissent comme marxistes et communistes (de toutes tendances), s'impliquent à fond dans la vie publique, très présents dans les syndicats, dans la politique municipale et dans les quartiers ouvriers et défavorisés; ils mettent sur pied des comités de citoyens, des garderies, des organismes d'éducation populaire, etc. (Linteau *et al.*, 1989, p. 678-684). Ces militants activistes sont presque tous des baby-boomers.

1.4. La révolution contraceptive

Si la Révolution tranquille souffle un fort vent de changement, d'autres «révolutions», présentes ailleurs en Occident, voient le jour au milieu des années 1960. Dans une société où les familles nombreuses ont été fortement valorisées par les élites nationalistes et religieuses, la question de la contraception a toujours préoccupé les couples catholiques qui ont tenté d'espacer les naissances et de limiter le nombre d'enfants par des méthodes plus ou moins efficaces et pour lesquelles ils peuvent désormais consulter des associations: Serena, à la fin des années 1950, et des associations pour la planification des naissances, pendant les années 1960.

Mais la révolution contraceptive, c'est surtout l'arrivée d'un contrôle chimique de la procréation. Présente sur le marché pharmaceutique vers le milieu des années 1960, la pilule contraceptive est promptement adoptée, remplaçant graduellement au Québec les méthodes thermiques (thermomètre et Ogino-Knauss) qui sont contraignantes et ne conviennent pas à tous. Comme dans plusieurs sociétés catholiques, la «pilule» ouvre la porte à une contraception efficace qui sera par la suite complétée par un usage plus courant d'autres méthodes préventives (condom, stérilet), par la présence de méthodes correctives (stérilisation, vasectomie) ainsi que par l'avortement. En mettant fin à la plupart des naissances non prévues ou non désirées qui avaient cours dans l'après-guerre, cette nouvelle contraception laisse une large place au choix d'avoir ou de ne pas avoir d'enfant et d'en avoir au moment jugé propice. Pour les parents, le projet d'enfant se réalise dès lors au sein d'une démarche plus délibérée, qui n'est plus laissée au «destin» ou au «hasard». Mais surtout, qu'elle s'adresse à des couples mariés, en union libre ou en relation passagère, une contraception efficace permet de dissocier sexualité et procréation. Une telle révolution oblige les pouvoirs religieux et politiques à se prononcer sur leurs codes moraux et juridiques.

Bien qu'elle ait suscité des espoirs d'ouverture avec la tenue de Vatican II, l'Église catholique romaine ne cédera pas sur ses principes de morale sexuelle. En 1968, dans l'encyclique *Humanae Vitae*, le pape Paul VI se montre inflexible sur la régulation des naissances par des moyens chimiques ou mécaniques. Une enquête de l'époque montre

qu'une majorité de femmes s'empresstent de répondre et, parmi elles, seulement 12% «se considèrent obligées en conscience» de se plier aux normes prescrites par l'Église (Collectif Clio, 1992, p. 538).

L'État fédéral doit également revoir ses législations. C'est dans un *Bill Omnibus*, présenté en 1968, que le gouvernement amende le Code criminel pour permettre la vente libre de contraceptifs (interdite jusque-là) et pour consentir aux avortements à des fins thérapeutiques. Ce n'est pas encore l'avortement «libre et gratuit»; il sera obtenu plus tard sous la pression des groupes féministes.

On peut relier en partie à cette révolution contraceptive la libéralisation des mœurs qui apparaît vers la fin des années 1960. Soudaine et presque brutale, cette libéralisation est notamment portée par divers mouvements de contre-culture d'influence californienne, qui se caractérisent par «un anticonformisme radical et un dédain des normes et valeurs établies» (Linteau *et al.*, 1989, p. 686). Bien que marginaux, ces mouvements ont une influence certaine sur les jeunes baby-boomers et leur permettent de mieux justifier certaines transgressions normatives.

1.5. La révolution féministe

Après avoir lutté pour obtenir, en 1940, le droit de vote sur le plan provincial, les associations féministes se replient ensuite sur des luttes moins mobilisatrices. Mais dès le milieu des années 1960, avec l'apparition d'une seconde vague féministe en provenance des États-Unis, les Québécoises, presque toutes mères ou grands-mères de baby-boomers, entrent dans la ronde et deux grandes associations sont fondées en 1966, la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et l'Association des femmes pour l'éducation et l'action sociale (AFEAS). Ces deux groupes, à tendance réformiste, seront les plus puissants du Mouvement des femmes au Québec, le premier rasant jusqu'à 100 000 membres, le second, 35 000. La création en 1967 de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada (commission Bird) fournira un forum important à ces associations. Déposé en 1970, le rapport de cette commission comprend 167 recommandations, dont plusieurs touchent à la vie familiale: congés de maternité, garderies, accès à la contraception et à l'avortement, changements du droit familial. D'autres recommandations concernent l'accès des femmes à la vie publique: égalité salariale, formation continue, fin de la discrimination sexuelle en emploi (Baillargeon, 2012, p. 199).

Les années 1970 à 1985 verront apparaître plusieurs groupes féministes plus radicaux. Outre l'importante lutte pour la décriminalisation de l'avortement, obtenue en 1988, des revendications sont formulées pour lutter contre la violence conjugale, les agressions sexuelles et la pauvreté des femmes. Si, au début des années 1970, le Mouvement des

femmes exerce surtout des fonctions de conscientisation des femmes et de pressions auprès des pouvoirs publics, après 1975, il investira également le champ des services auprès des femmes pour pallier les insuffisances des organismes étatiques auprès d'elles: centres de santé, centres de placement et de réinsertion en emploi, maisons d'hébergement pour femmes violentées, etc.

Les féministes seront souvent épaulées par des instances progressistes, notamment dans les milieux syndical et juridique. Ainsi, la plupart des grands syndicats auront des «comités de condition féminine» très actifs qui appuieront les revendications féministes autour de l'équité salariale, des congés de maternité et de l'installation de garderies. Dans le domaine juridique, une réforme du Code civil québécois⁶ s'amorce en 1964 avec une législation qui met fin à l'incapacité juridique des femmes mariées: les Québécoises obtiennent cette «maturité» juridique avec «près d'un siècle de retard sur leurs consœurs canadiennes» (Collectif Clio, 1992, p. 443). Faut-il voir aussi une influence de l'Église catholique dans cet autre retard, celui d'instaurer des cours provinciales de divorce⁷? Elles seront obtenues en 1969, ce qui donnera lieu à une montée rapide des taux de divorce. Si la «puissance maritale» est abolie en 1964, il faudra attendre 1977 pour que la «puissance paternelle» soit remplacée par l'«autorité parentale». Un nouveau Code civil portant réforme du droit de la famille paraît en 1980: il intègre les amendements précédents et établit l'égalité juridique de l'homme et de la femme au sein du ménage ainsi que celle des enfants, quelle que soit leur filiation, légitime, naturelle ou adoptive (Joyal, 1987). Comparant les droits des femmes en France et au Québec entre 1940 et 1990, Mariette Sineau et Évelyne Tardy (1993) constatent que si, avant 1960, l'émancipation des femmes en matière de droits civils et d'évolution des mentalités a été moins marquée au Québec qu'en France, par la suite, on observe un «rattrapage rapide» des Québécoises, qu'elles expliquent de la façon suivante:

Il s'est inscrit dans la mouvance de la Révolution tranquille des années 1960 et 1970 et [...] il a été porté par un mouvement féministe très différent du mouvement de libération des femmes en France, [...] un mouvement qui a su utiliser les formes classiques de la représentation politique, de la délégation et du lobbying afin de pouvoir négocier avec les institutions (Sineau et Tardy, 1993, p. 129).

-
6. Depuis la fondation de la Confédération canadienne, en 1867, la province de Québec dispose d'un Code civil (hérité du Code Napoléon), alors que les autres provinces sont régies par la *Common Law*.
 7. Dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve, il n'y a pas eu de cours provinciales de divorce avant 1968. Les couples (fortunés) pouvaient obtenir un divorce en présentant un Bill privé au Sénat canadien.

La révolution féministe, « l'un des phénomènes sociaux les plus marquants des années 1960 à 1980 à l'échelle occidentale », selon Baillargeon (2012, p. 181), a connu au Québec une ampleur exceptionnelle. Amorcée parmi des mères et des grands-mères des baby-boomers, elle sera ensuite soutenue par leurs filles, enfants du baby-boom.

2. LES MUTATIONS FAMILIALES AUTOUR DU BABY-BOOM

Dans l'histoire récente de la famille en Occident, les années d'après-guerre et du baby-boom sont celles d'une grande stabilité familiale. Non seulement une vaste majorité d'hommes et de femmes se marient et ont des enfants, mais le progrès des conditions de vie, de l'hygiène et de la médecine font en sorte que la mortalité maternelle et infantile ainsi que le veuvage prématuré d'autrefois se sont fortement atténués, et ce, alors que le divorce et la séparation conjugale sont encore rares. Ainsi, en regard de cet âge d'or de la famille, les transformations qui surviendront pendant les années 1960 à 1990 apparaîtront d'autant plus importantes. Plusieurs attribuent ces mutations familiales aux baby-boomers : est-ce à dire qu'elles surviennent soudainement avec l'arrivée de cette génération historique née entre 1945 et 1965 ? Ce n'est pas si clair au Québec, car le contexte sociohistorique a déjà laissé entrevoir qu'une partie des parents des baby-boomers étaient déjà engagés vers une modernisation de la famille, des rapports conjugaux et parentaux.

Pour comprendre les mutations familiales autour du baby-boom, il faut donc considérer les parents *et* les enfants et se demander s'ils en sont les artisans ou les accompagnateurs. La réponse variera d'abord selon les décennies examinées, le passage du temps en somme, selon qu'à partir de 1945 les enfants du baby-boom naissent, grandissent, deviennent adultes et parents, et alors que leurs parents les éduquent, vieillissent et deviennent grands-parents. La réponse dépend aussi du genre (fille ou garçon, homme ou femme) et des milieux d'appartenance (aisé ou modeste, en ville ou en région). Elle dépendra enfin des sources considérées par la recherche : s'inspire-t-on des données quantitatives (statistiques officielles ou enquêtes) qui désignent des moyennes et un résultat (1-2-3 enfants, marié, divorcé, etc.) ? Ou réfère-t-on à des données qualitatives qui désignent des processus et qui sont recueillies dans le cours de la vie quotidienne auprès de personnes en train de concocter une union ou un projet d'enfant, de vivre une « après-rupture » conjugale, en train d'élever des bambins ou des adolescents ?

À travers le temps (1945-1985), et parfois jusqu'à la fin du siècle, je vais donc présenter un survol des mutations familiales des parents et des enfants du baby-boom à l'aide de ces deux types de données, démographiques et ethnosociologiques.

2.1. Les données démographiques : la fécondité

Il faut d'abord rappeler que le déclin de la fécondité au Québec s'amorce bien avant les années 1960. Divers résultats l'illustrent. Les taux synthétiques de fécondité de la population sont ceux que les médias utilisent le plus souvent : ils désignent le nombre d'enfants par femme âgée de 15 à 49 ans selon les conditions de fécondité d'une année donnée. Si, en 1921, on compte 5,3 enfants par femme, la Grande Dépression fait baisser ces taux jusqu' à 3,3 entre 1937 et 1940. Avec le baby-boom, les taux remontent à près de 4 et passent à moins de 2 en 1971. Après 1980, les taux oscillent entre 1,4 et 1,6 (Prioux et Girard, 2010, p. 45).

Une autre méthode de calcul de la fécondité, celle de la descendance des générations⁸, apparaît plus précise et permet un meilleur repérage, dans le temps, de la fécondité des femmes qui ont déjà atteint l'âge de 49 ans et plus. Voici un extrait qui exposait en 1998, l'évolution de la fécondité au xx^e siècle avec des chiffres qui, notamment, correspondent aux deux générations qui nous intéressent : les parents des baby-boomers, nés entre 1915 et 1940, et leurs enfants, les baby-boomers nés dans l'après-guerre, ici en 1952-1953 :

Les femmes nées au début des années 1910 ont eu 3.3 enfants en moyenne : elles ont été affectées par les années de Dépression alors qu'elles étaient à l'âge de se marier et d'avoir des enfants [...] Celles nées au début des années 1920 affichent la plus forte descendance moyenne avec 3.6 enfants [...] Les femmes nées en 1942-43 seront les dernières à assurer le remplacement de leur génération avec une descendance finale de 2.1 enfants. Les femmes nées 10 générations plus tard, soit en 1952-53, n'auront plus que 1.6 enfant (Gauthier *et al.*, 1998, p. 36).

Ces taux variables de fécondité sous-tendent d'autres comportements démographiques : d'abord l'infécondité des femmes, soit la proportion de celles qui n'avaient pas eu d'enfants à la fin de leur vie féconde. L'infécondité a beaucoup fluctué à travers le temps : elle a été très élevée au début du siècle, atteignant même 35 % (Duchesne, 2000, p. 81), ce qui s'explique partiellement par le fort recrutement des communautés religieuses à l'époque. On devine que les taux d'infécondité sont plutôt bas chez les parents du baby-boom pour ensuite augmenter chez leurs enfants :

Seulement 8 % des femmes nées en 1940-41 sont restées infécondes ; la proportion atteint 10 % chez la génération 1943-44, 24 % chez les femmes nées en 1954-55 et reste près de ce niveau chez les générations plus jeunes. En une dizaine de générations, l'infécondité est donc passée de 10 % des femmes à près du quart (Duchesne, 2000, p. 81).

8. Voir *supra*, note 2.

Cette baisse séculaire des naissances est attribuable aux couples qui ont cherché à maîtriser la fécondité, que ce soit par l'allaitement maternel, le coït interrompu ou les méthodes thermiques (condom et diaphragme étant très peu utilisés). L'arrivée de la pilule anovulante vers 1965 accélère le recours à la contraception et la rend beaucoup plus efficace. Par la suite, chez les baby-boomers, l'utilisation de la contraception passe de « la prévention des naissances à leur planification réglée », c'est-à-dire que « les couples doivent alors décider quand arrêter la contraception pour avoir un enfant » (Piché et Le Bourdais, 2003, p. 13). À partir des années 1970, l'adoption fréquente de la stérilisation (féminine et masculine) va remplacer la pilule « dès que les enfants souhaités [sont] nés » (Lapierre-Adamcyk et Lussier, 2003, p. 95). Par ailleurs, si les interruptions volontaires de grossesse ne sont que d'environ 5,5 pour 100 naissances en 1975, elles atteindront le chiffre de 35 en 1997 (Duchesne, 2000, p. 234).

La baisse de la fécondité entraîne forcément une taille réduite des fratries, ce qui induit une vie familiale bien différente et pour laquelle il est possible de présenter quelques exemples chiffrés, autant en ce qui concerne les parents que les enfants du baby-boom : « La moitié des enfants dont la mère est née en 1925-26 ont au moins cinq frères et sœurs (leur mère ayant eu 6 enfants et plus), alors que ce n'est le cas que pour 2% seulement des enfants des mères nées en 1946-1951 » (Gauthier *et al.*, 1998, p. 43). En fin de siècle (1996), dans la descendance des enfants du baby-boom, plus d'un enfant sur quatre n'a pas de fratrie et les deux tiers n'ont qu'un ou deux frères/sœurs (ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 2005, p. 216).

2.2. Les données démographiques : la nuptialité

À travers le siècle, comme pour la natalité, la nuptialité et l'âge au mariage ont été affectés de façon variable, au gré des guerres, des crises ou des périodes de prospérité. Alors que la baisse de la fécondité est advenue graduellement sur une période séculaire, puis s'est accélérée au milieu des années 1960, le déclin du mariage légal, après des fluctuations plus modérées, survient brusquement autour de 1973.

Dans sa description de la nuptialité au xx^e siècle, le démographe Yves Péron (2003) distingue deux périodes : celle du « mariage obligatoire » (1900-1968) et celle du « mariage facultatif » (1969-1999). Les parents des baby-boomers appartiennent sans contredit à la première période. Ce sont les enfants du baby-boom qui seront les adeptes du « mariage facultatif » et, bien sûr, de tous les avatars de ce mariage qui perd peu à peu son caractère « obligatoire » dans la formation d'une famille. Mais les parents du baby-boom, même plus âgés, ne seront pas tous à l'abri des mutations matrimoniales du dernier quart de siècle : plusieurs connaîtront aussi des séparations, des divorces et des unions libres.

Florissant au milieu du siècle, l'indice synthétique de nuptialité des célibataires est élevé: plus de 1 000 environ chez les hommes et les femmes en 1951; il baisse pendant les années 1960 (plus de 900) pour se mettre à dévaler après 1972. La descente est rapide: elle atteint 547 chez les hommes et 560 chez les femmes en 1981, 384 et 428 en 1991 pour en arriver à 318 et 350 en 1999 (Duchesne, 2000, p. 247-248). En une trentaine d'années, cet indice synthétique de nuptialité a dégringolé: il affiche, en 1998, les taux les plus faibles des pays occidentaux (Duchesne, 2000, p. 90).

Dans les années 1950, les parents des baby-boomers avaient, au premier mariage, l'âge moyen de 23 ans pour les femmes et de 25 ans pour les hommes; dès 1972, cet âge commence à augmenter pour se situer, en 1981, à 24 et 26 ans et, en 1999, à près de 28 ans chez les femmes et de 30 ans chez les hommes. La proportion de femmes encore célibataires à 30 ans augmente: elle passe «de 17% dans les générations (nées en 1940) à 26% dans les générations de 1951 à 1956, puis à 37% dans les générations de 1956 à 1961» (Péron, 2003, p. 124).

Un tel recul du mariage légal ne signifie évidemment pas la fin de la vie en couple. L'union libre s'installe peu à peu chez les enfants du baby-boom et chez certains de leurs parents, souvent après une séparation ou un divorce. De prélude au mariage, l'union libre en deviendra peu à peu le substitut. À défaut de l'inscription de ce type d'union aux recensements, c'est l'Enquête sociale générale de 1995 qui livre les chiffres suivants: «Le pourcentage de personnes choisissant l'union libre au moment de la formation de la première union serait passé de 21 en 1970-1974 à 47 en 1975-1979 puis à 64 en 1980-1984, à 70 en 1985-1989» (Péron, 2003, p. 124).

Avec ces unions extramatrimoniales, le chiffre des naissances hors mariage va augmenter de façon exponentielle. D'environ 3% pendant la décennie 1950 et de 5% dans les années 1960, le pourcentage des naissances hors mariage va passer à 10% en 1977, à 20% en 1983 (après que le Code civil eut reconnu l'égalité juridique de tous les enfants, quelle que soit leur filiation, légitime, naturelle ou adoptive), à 40% en 1991 et à 50% en 1995. Prioux et Girard (2010, p. 48) commentent ces chiffres: «La remise en cause du mariage comme cadre juridique de la vie en couple a été plus rapide au Québec [qu'en France].»

Quand le divorce devient accessible à tous en 1969, les couples québécois vont rapidement s'en prévaloir: de 8% en 1969, l'indice synthétique de divortialité monte à 38% en 1976 et affiche près de 50% en 1997 (Duchesne, 2000, p. 93). Encore une fois, les chiffres atteints par le Québec en cette fin de siècle sont parmi les plus élevés du monde occidental (*ibid.*, p. 94).

Les ruptures volontaires d'union, divorces et séparations issues de mariages ou d'unions libres, vont entraîner une recrudescence des familles monoparentales. Représentant, en 1951, 11,3% des familles de

recensement, elles sont alors surtout issues du veuvage (70,6%). Ce pourcentage de monoparentalité va passer à 17,6% en 1981 et à 20,8% en 1986 (Dandurand et Saint-Jean, 1988, p. 271). Cette augmentation est à relier à la proportion de plus en plus élevée de parents seuls qui sont séparés ou divorcés (de 27,7% en 1961 à 53,7% en 1986) ainsi que de parents célibataires (de 1,7% en 1961 à 15% en 1986) (*ibid.*, p. 273). Cette recrudescence, très importante, se situe surtout entre 1971 et 1981 : les familles monoparentales font alors un bond de 54% pendant que les familles biparentales ne s'accroissent que de 11% (*ibid.*, p. 13). En 1996, ces familles comptent pour 24% de l'ensemble des familles avec enfants (ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 2005, p. 101). Ce sont les femmes qui, très majoritairement, ont la garde des enfants : à 73,7% en 1951 et à 82,5% en 1986 (Dandurand et Saint-Jean, 1988, p. 273). Des chiffres plus récents présentent une augmentation de la proportion de pères seuls (de 17,5 en 1986 à 20,3% en 2001) ; ils ont davantage la garde des adolescents que celle des jeunes enfants (ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 2005, p. 186). Au-delà des chiffres consignés dans les statistiques officielles, on connaît mal la répartition de la responsabilité de chaque parent après les ruptures : on peut dire cependant que les pères complètement absents paraissent aujourd'hui moins nombreux que pendant les années 1970 et que la coparentalité est de plus en plus fréquente.

Les familles recomposées, qui succèdent habituellement à une période de monoparentalité, sont des types de familles qui présentent aussi des durées variables et qu'il est difficile de cerner par des chiffres : elles représenteraient en 2001 9,5% de l'ensemble des familles de recensement (*ibid.*, 2005, p. 102).

2.3. Les données ethnosociographiques

Recueillies et analysées par des anthropologues et des sociologues, parfois par des sociodémographes et des historiens, les données ethnosociographiques retenues ici sont un matériel de recherche traité surtout à l'aide de méthodes qualitatives. Ce matériel, des monographies publiées entre les années 1950 et 1995, porte sur la vie familiale et privée des parents et des enfants du baby-boom pendant la seconde moitié du XX^e siècle ; certaines données font référence à des situations vécues au moment de l'entrevue, d'autres, à des situations rétrospectives issues de récits de vie⁹. La présente section reprend ces monographies et s'en sert

9. On peut penser que les données recueillies à propos de situations passées (par récits de vie) sont susceptibles de réinterprétations à la lumière des normes des années de collecte.

comme pièces d'archives, en quelque sorte, pour survoler les mutations familiales qu'ont vécues les parents et les enfants du baby-boom dans leurs rapports parentaux et conjugaux de la vie quotidienne.

2.3.1. Les rapports parents-enfants

Au milieu du XX^e siècle, on est en face d'une famille « [qui consacre] la spécialisation des rôles de pourvoyeur et de ménagère, [qui constitue] l'enfance en un mythe moderne et la maternité en une occupation spécialisée » (Lemieux et Bernier, 1993, p. 89). Le style éducatif des familles, d'abord autoritaire, deviendra graduellement beaucoup plus démocratique. Et si la régulation des naissances est un enjeu déjà important des années d'après-guerre, l'avènement d'une contraception efficace au milieu des années 1960 aura des répercussions majeures, faisant du projet d'enfant et de sa réalisation une démarche délibérée, beaucoup moins soumise aux aléas de la vie. En somme, le désir d'enfant devient dès lors central dans le projet procréatif des parents alors que la conception de son éducation se transforme peu à peu, l'enfant devenant un individu à part entière, qui a aussi bien des droits que des devoirs.

Des enfants oui... mais pas trop

Des nouvelles législations (obligation scolaire, allocations familiales, réforme de l'éducation) le rappellent, les données démographiques l'expriment clairement (proportion des enfants dans la population), les années du baby-boom augurent donc l'importance nouvelle qui sera accordée à l'enfance. Une étude historique consacrée à la publicité diffusée dans les médias de Montréal entre 1944 et 1954 en est un révélateur intéressant. Dans un article intitulé « Pour la personne la plus précieuse de votre vie » (Archambault, 2011, p. 5), l'auteure « cherche à comprendre comment sont perçus et présentés les enfants ». À travers cette étude, on voit se profiler une famille dite « moderne », qui présente deux parents dont les rôles sont bien ségrégués et qui n'ont jamais plus de deux enfants. Ce portrait des parents des baby-boomers est-il conforme à ce que nous révèlent les études sociologiques de l'époque ?

L'ouvrage de Philippe Garigue, *La vie familiale des Canadiens français*, expose les résultats de plusieurs « terrains » menés dans différentes villes et régions du Québec entre 1954 et 1958 auprès de 228 familles de divers milieux. Même si le taux de fécondité de l'époque est d'environ 4 enfants par femme, ce chiffre est une moyenne et Garigue fait état de familles beaucoup plus nombreuses, surtout en milieu rural, ce qui est un trait d'une famille dite plutôt « traditionnelle ». Les rapports parent-enfant sont bien définis : ils diffèrent largement selon qu'il s'agit de la mère éducatrice et du père-pourvoyeur et selon qu'il s'agit du fils ou de la fille. S'il y

a « confiance et attraction envers la mère », les relations avec le père sont faites de « respect mêlé d'agressivité » (Garigue, 1962, p. 46). Et si le père se décrit comme le « chef de la famille » qui doit être « bon mais ferme » (*ibid.*, p. 42), la mère définit son rôle comme allant de soi, issu de sa « vocation de femme ». Elle précise: « *Je reconnais être le centre de la vie familiale* » (*ibid.*, p. 44). Les relations entre père et fils sont « caractérisées par le respect formel, où l'admiration alterne avec le rejet de l'autorité paternelle ». Avec ses filles, « le père est plus démonstratif », mais il surveille plus étroitement leurs comportements hors de la maison. La relation de la mère avec ses fils « est empreinte d'une forte émotionnalité [*sic*] » (*ibid.*, p. 46-47), mais il n'est pas question de la relation mère-fille. Et la contraception n'est pas abordée dans cette étude.

Pourtant la question du nombre d'enfants à mettre au monde se pose de plus en plus chez ces parents de baby-boomers. La toute-puissante Église catholique impose sa morale sexuelle qui se traduit par l'expression populaire *C'est un péché d'empêcher la famille*. On sait que l'Église interdit les contraceptifs mécaniques (condom, stérilet) ainsi que le retrait, mais accepte les méthodes d'abstinence temporaire (Ogino, symptothermique). Dans un ouvrage intitulé *La fécondité des Québécoises 1870-1970*, Danielle Gauvreau, Peter Gossage et Diane Gervais ont interrogé des couples, des prêtres et des médecins. Ils soulignent que, pour les hommes et les femmes mariés après la Seconde Guerre mondiale, en particulier dans les années 1950 :

Les aspirations de fécondité de ces générations deviennent de plus en plus précises et liées à une volonté de contrôle explicite qui se heurte, surtout dans le cas des catholiques, au caractère contraignant et imparfait des moyens de contraception disponibles (ou jugés acceptables) (Gauvreau, Gossage et Gervais, 2007, p. 155).

Quelques extraits d'entretiens en provenance de parents de baby-boomers illustrent bien pourquoi on désirait contrôler les naissances et quelles embûches il fallait contourner. Une mère de famille s'exprime: « *On était prêts à avoir des enfants. On voulait juste à peu près décider du moment où on voulait nos enfants* » (Gauvreau, Gossage et Gervais, 2007, p. 185).

Un ouvrier, marié en 1940 et qui a eu sept enfants, invoque des raisons économiques :

À un moment donné, j'ai été peut-être deux semaines sans travail. Je me suis mis à penser un peu à mes affaires et à notre vie [...] On a commencé à se parler un peu et j'ai dit à ma femme: « *Écoute, les enfants, c'est assez, on empêche la famille!* » Des fois j'étais un peu révolté mais à qui j'aurais parlé de ça? (Gauvreau, Gossage et Gervais, 2007, p. 197).

Selon Gauvreau, Gossage et Gervais (2007, p. 158), avec le temps, on passera « de la dissidence individuelle », privée et secrète, qui a régné jusqu'aux années 1960, « à la dissidence massive et publique » qui se

manifestera avec l'implantation d'associations de planification des naissances et avec les nombreuses discussions dans les médias, toujours présentes autour de l'arrivée de la pilule contraceptive sur le marché.

C'est dans ce climat de débat qu'en 1964 Colette Moreux mène son enquête dans une ville-dortoir de Montréal auprès de 90 femmes mariées ou séparées de divers milieux sociaux. Intitulé *Fin d'une religion?*, son livre soulève de façon intéressante les liens entre l'attitude intransigeante de l'Église catholique à l'égard de la contraception et la baisse importante de la pratique religieuse pendant les années 1960. Même si les femmes interrogées se sont mariées «*d'abord pour avoir des enfants*», elles n'en veulent «*pas plus de quatre*», ce qui correspond à peu près au taux synthétique de fécondité de l'époque. La position de l'Église sur la contraception soulève chez elles «le plus grave des problèmes religieux et familiaux qu'elles aient à résoudre» (Moreux, 1969, p. 376). Une majorité d'entre elles (51 sur 90) «transgressent les prescriptions religieuses sur la contraception» et certaines doivent «se résoudre à une rupture complète avec l'Église jusqu'à la ménopause» (*ibid.*, p. 347). Et si la sociologue insiste sur la présence importante de la maternité dans la vie des femmes interrogées, ces dernières mettent aussi l'accent sur l'«absence des pères» dans la vie de leurs enfants: d'après elles (*ibid.*, p. 383), «la réaction la plus courante est la fuite de leur responsabilité de père et d'époux».

Si les études des années 1950 et 1960 montrent à quel point les parents des baby-boomers désiraient «des enfants... mais pas trop», ce point de vue ne s'illustre pas que par leur volonté contraceptive. Gauvreau, Gossage et Gervais (2007, p. 267) évoquent le renouveau que suscite le Concile Vatican II pour les catholiques, mais également chez les plus progressistes d'entre eux, la présence d'«une nouvelle éthique familiale... celle de la parentalité responsable», suivant laquelle «réaliser une procréation consciente constitue un devoir social des époux». Cette «parentalité responsable» correspond à l'idéal d'une «petite famille», ce qui permet aux parents de s'intéresser mieux à chaque enfant qui devient une personne en devenir, qu'il faut chérir et bien préparer à la vie.

Cette préoccupation pour l'éducation des enfants, en émergence dans certaines familles depuis l'après-guerre, est tout à fait présente en 1970 chez des parents de baby-boomers interrogés dans trois quartiers socialement différenciés de Montréal (Sévigny, 1979). Dans le contexte de l'application d'une importante réforme de l'éducation qui prescrit une «pédagogie nouvelle» plus respectueuse de l'enfant, les rapports entre parents et enfants présentent un contraste avec ceux que Philippe Garigue a observés au milieu des années 1950. Voici quelques extraits d'entretiens avec des parents qui ont eu leurs enfants pendant les années du baby-boom. Ils insistent sur les changements qui ont marqué leur façon d'éduquer leurs enfants, notamment en référence à leurs propres parents. «Ça

change [...] Si je leur parle trop fort, ils [les enfants] se rebellent. Pour ne pas être vieux jeu, je leur laisse de la corde. Père de milieu ouvrier » (Sévigny, 1979, p. 100). « *On est dans un autre monde [...] Aujourd'hui, il faut discuter. Il ne faut pas dire à un enfant qu'il ne faut pas le faire. Il faut lui dire pourquoi [...] Pour ma mère, être poli, c'était se taire. J'éduque pas mes enfants comme ça. Mère de milieu moyen* » (*ibid.*, p. 21 et 19).

Si les pères de cette enquête se disent encore « chefs de famille » et qu'ils sont toujours les premiers pourvoyeurs, ils se montrent concernés par leurs enfants; de leur côté, les mères sont presque toutes au foyer à plein temps et vouées au soin et à l'éducation de leurs enfants (pourtant en âge d'être scolarisés). Mais il y a un changement: elles se plaignent toutes de la solitude et énoncent clairement le désir d'avoir une vie à l'extérieur de la maisonnée. Par ailleurs, davantage que leurs conjoints et un peu comme les mères des années 1950, elles laissent voir une plus grande proximité que les pères avec leurs enfants et avec la culture des jeunes.

Si mes filles en avaient [des relations sexuelles prémaritales], ça me ferait quelque chose mais [...] je le tolérerais. Évidemment, il faudrait qu'elles s'arrangent pour ne pas mettre d'enfant au monde [...] Je trouve les jeunes plus éveillés qu'il y a 25 ans [par rapport à la religion]: ils se rendent compte qu'il y a des choses qui n'ont pas d'allure. Mère de milieu moyen (Sévigny, 1979, p. 57 et 47).

Si les parents interrogés en 1970 dans cette enquête (Sévigny, 1979) ont encore des rôles parentaux ségrégués, il est assez clair que tous conviennent de changements importants dans leur rapport aux enfants. Il apparaît cependant que l'attitude des pères et des mères avec leurs enfants et avec la jeunesse de l'époque n'est pas tout à fait la même. Les relations mère-fille sont parfois conflictuelles, mais ce n'est pas toujours le cas (Lemieux et Bernier, 1993, p. 91). Dans son étude d'une petite ville industrielle visitée en 1970, *Douceville en Québec*, la sociologue Colette Moreux a bien saisi cette proximité des femmes et des jeunes pour faire face aux changements qui commencent alors à bousculer la vie familiale des Québécois. Initiés par les enfants du baby-boom, de nouveaux comportements familiaux sont soutenus par les mères, elles-mêmes insatisfaites de leur rôle traditionnel.

La mère est souvent dépassée, ce que disent et font ses enfants n'a plus de commune mesure avec ses propres audaces idéologiques et comportementales: alors, bravement, elle accepte par amour et dans un acte de foi ce qui, pour l'opinion publique et le père, fait encore figure de catastrophe familiale: cachant les faits à son mari, elle cherche un logement pour son fils qui va vivre accoté¹⁰, [...] s'occupe de l'avortement de sa fille célibataire, recueille les enfants du jeune couple en détresse [...] Dans certains cas, les nouveaux langages des jeunes et leurs comportements inédits apportent des réponses à des interrogations secrètes que les femmes s'étaient faites depuis longtemps

10. *Vivre accoté* signifie «vivre en union libre».

sans oser leur accorder de légitimité: la messe, les normes du catholicisme et de la sexualité, la supériorité de l'homme sont ainsi mises en cause par des femmes d'âge mûr, et dans les termes mêmes qu'utilise la jeune génération (Moreux, 1982, p. 279-280).

Ainsi, après la révolution contraceptive, les parents des baby-boomers voient leurs enfants, adolescents ou jeunes adultes, adopter des comportements nouveaux, qui transgressent les normes familiales et sexuelles qui ont été les leurs. Des personnes nées entre 1950 et 1969 et interrogées en 1990-1991 confient avoir pris la pilule contraceptive dès l'âge de 15 ans et avoir eu des relations sexuelles précoces (entre 15 et 17 ans), pas toujours protégées et parfois suivies d'avortements (Dandurand *et al.*, 1994).

Les enfants du désir

L'expression *enfants du désir* appliquée à ceux qui sont nés dans le contexte d'une contraception efficace (et qui concerne surtout les baby-boomers devenus parents) ne doit pas laisser entendre que les enfants nés avant 1965 n'ont pas été désirés. Bien que contraignants et pas toujours efficaces, les moyens de contraception de l'après-guerre ont permis un certain contrôle, même imparfait, des naissances, qui a laissé place au désir d'enfant.

Les années 1970 voient paraître les premières monographies sur la vie familiale des enfants du baby-boom devenus adultes. Sous le titre *Le jeune couple non marié*, Jacques Lazure présente une enquête menée en 1972-1973 auprès de 67 couples âgés de 18 à 30 ans. Si seulement une minorité d'entre eux ont des enfants, presque tous envisagent d'en avoir. Mais la venue d'enfants est appréhendée par plusieurs.

Ça change énormément les relations du couple, dit un jeune père, ce que confirme sa conjointe: *C'est surtout après que [l'enfant] est né qu'on a eu une crise d'adaptation [...] J'étais plus agressive, très dépressive [...] Il y avait beaucoup de conflits, on ne s'entendait à peu près pas* (Lazure, 1975, p. 120).

On ne peut s'empêcher d'établir un lien entre ce couple, qui a frôlé la séparation après la venue d'un enfant, et les motifs de rupture conjugale des «mères sans alliance», des femmes séparées ou divorcées pendant la décennie 1970 et dont le récit a été recueilli en 1981-1982 (Dandurand et Saint-Jean, 1988). Les répondantes nées avant 1945 n'ont pas planifié la venue des enfants: «*Les enfants? On se posait pas la question. Ça venait avec le mariage.*» Mais celles qui sont nées avec la première vague du baby-boom (1945-1954) ont eu la possibilité, avec une contraception efficace, d'avoir leur enfant au moment jugé propice et après entente avec le conjoint. Pourtant l'analyse des attitudes et événements qui ont mené à la rupture du couple place «la venue d'un enfant mal accepté du père» comme le principal facteur (déclencheur ou aggravant) du processus de rupture. «*Ça l'a bien dérangé, un enfant. Il disait qu'il perdait sa liberté. Mère*

seule» (Dandurand et Saint-Jean, 1988, p. 154). «*Il ne voulait pas participer à la vie familiale comme je l'entendais, être un père impliqué auprès de son enfant. La paternité ne l'intéressait pas. Mère seule*» (*ibid.*, p. 156).

Après les ruptures conjugales des années 1970, rappelons que c'étaient surtout les mères qui avaient la garde des enfants (83% en 1981). Dans cette étude, les pères qui n'ont pas la garde apparaissent démunis : ils sont peu nombreux (un sur quatre) à rendre visite et à verser régulièrement une pension alimentaire, et pour plus d'un enfant sur quatre, le père est complètement absent (*ibid.*, p. 206).

Deux études, menées au début des années 1980, montrent une ségrégation un peu moins marquée des activités parentales chez les baby-boomers : une collaboration des pères aux soins des jeunes enfants, chez des ouvrières de la région de Québec (Vinet, Dufresne et Vézina, 1982, p. 79); des interventions moins punitives et une meilleure participation des pères aux jeux et activités des enfants et des adolescents, selon des mères au foyer de diverses régions de la Province (Therrien et Coulombe-Joly, 1984, p. 77-86).

Ce changement par étapes des rôles parentaux apparaît bien dans la recherche menée en 1990-1991 par l'équipe de Renée B. Dandurand, Léon Bernier, Denise Lemieux et Germain Dulac auprès de 105 Québécois et Québécoises alors âgés de 20 à 39 ans, donc nés entre 1950 et 1969 : *Le désir d'enfant : du projet à la réalisation*. Cette étude a recueilli des récits de vie qui permettent de suivre l'enfance, l'adolescence, la jeunesse et la vie adulte de ces baby-boomers. Il y est principalement question de leurs projets procréatifs en regard de leurs autres projets de vie ainsi que de leurs liens avec leur enfant ou leurs enfants et avec leur conjoint ou conjointe. Le corpus de cette recherche permet donc d'accéder à la vie de deux cohortes du baby-boom : ceux qui sont nés pendant les années 1950, qui sont dans la trentaine lors de l'entrevue et dont la vaste majorité sont déjà parents; ceux qui sont nés dans les années 1960, qui sont dans la vingtaine lors de l'entrevue et dont la plupart sont sans enfant. Le contraste entre les trajectoires de ces deux cohortes est important : il montre non seulement l'hétérogénéité des baby-boomers (voir Olazabal, 2009, p. 36), mais aussi l'ampleur et la rapidité des mutations familiales de l'époque.

Nées dans des familles nombreuses (seulement quelques-uns appartiennent à une fratrie de un ou deux enfants), avec une mère au foyer (deux fois sur trois) ainsi qu'avec des parents mariés et jamais divorcés, les personnes nées entre 1950 et 1959 n'ont connu qu'après leur enfance une accélération des changements sociaux, les révolutions contraceptive et féministe, la démocratisation de l'éducation et l'accès accru des femmes au marché du travail. Cette cohorte est définie comme une «génération charnière, au confluent de deux modèles de paternité et de maternité»

selon Denise Lemieux (1997, p. 28). Ces baby-boomers des années 1950 ont évidemment eu moins d'enfants que leurs parents : quelques couples seulement ont trois enfants. Toutefois la représentation des rôles maternel et paternel est encore ségréguée, même si elle l'est moins que chez leurs parents. Ainsi les hommes «assument ou croient devoir assumer le pouvoir tout en étant incités, au niveau idéologique et pratique, à jouer un rôle paternel plus actif» (*ibid.*). De leur côté, les femmes qui sont mères continuent d'assumer la plus grande part des activités ménagères, du soin et de l'éducation des enfants, tout en ayant des activités extradomestiques, à temps partiel pour la plupart, qu'il s'agisse de travail ou d'études. Ce qui fait dire à Denise Lemieux (*ibid.*) : «La condition maternelle se répercute fortement et parfois négativement sur leurs trajectoires professionnelles.» Ces baby-boomers, qui ont eu 20 ans entre 1970 et 1980, se distinguent surtout des générations précédentes parce qu'ils ont vécu une jeunesse marquée par le prolongement des études, par le report de l'établissement professionnel, par les expérimentations sexuelles et conjugales, le tout souvent entrecoupé de chômage ou de voyages à l'extérieur du pays. Ces trajectoires impliquent donc une parentalité tardive, surtout en milieu moyen et aisé.

Je pense que j'en ai toujours voulu, des enfants, [...] mais j'en voulais pas tout de suite. Pour moi, j'avais trop de choses à faire. Parce que je me disais qu'une fois qu'on prenait la décision d'avoir des enfants, bien, nos priorités changeaient, [...] on ne vivait plus juste pour nous. Femme née pendant la décennie 1950 (Lemieux, 1994, p. 268).

Pour cette cohorte, la parentalité tardive est aussi justifiée par la responsabilité éducative qui incombe aux parents d'aujourd'hui :

Aujourd'hui, on essaie de s'adapter à chacun des enfants [...], on essaie de comprendre les besoins de chacun [...] Mais chez nous [chez ses parents], c'étaient les mêmes règles pour tout le monde, on était élevés en groupe. Homme né dans la décennie 1950 (Dulac, 1994, p. 115).

Déjà différente de la génération qui les précède, la cohorte née dans les années 1950 se distingue clairement de celle née pendant les années 1960, qui a vécu dès l'enfance avec des parents davantage inscrits dans la deuxième modernité. Les personnes nées entre 1960 et 1969 sont élevées plus rarement dans une famille nombreuse, avec une mère très souvent active sur le marché du travail et des parents qui, pour la moitié d'entre eux, vont se séparer ou divorcer. Ces personnes n'ont pas toujours atteint le statut de parent au moment de l'entrevue, ce n'est le cas que d'une minorité d'entre elles : c'est donc une vision plutôt prospective de la parentalité qu'ils nous présentent. Pour eux, et surtout pour les femmes, le désir d'enfant est tout à fait présent, mais il est souvent reporté, rempli de sursis, sinon d'embûches : des études à finir, une carrière à démarrer, des projets personnels à réaliser (voyages, bénévolat, etc.), la rencontre d'un

conjoint ou d'une conjointe qui accepte d'être parent et, enfin, la nécessité d'une concordance des multiples projets personnels et professionnels de chacun des conjoints pour arriver à « placer » un projet d'enfant. Avons-nous affaire à une cohorte qui désire faire « sauter » la ségrégation des rôles parentaux ? Du moins, ces personnes en manifestent l'intention.

Tous d'accord pour que la mère de leurs enfants soit active sur le marché du travail, les hommes de la vingtaine s'attendent à devoir participer à la vie domestique et parentale et même parfois à renoncer à leur rôle de pourvoyeur. Et certains se questionnent sur leur désir d'enfant.

On en a parlé plusieurs fois, moi, ça me dérangerait pas d'être à la maison puis de m'occuper des enfants [...] Moi, je m'ennuierais pas avec les enfants. Homme né dans la décennie 1960 [...] Je pense que [un enfant], ça m'empêcherait de faire ce que je veux, quand je veux. Par ailleurs, je pense que, avoir un enfant, c'est quelque chose de très égoïste. C'est un plaisir qu'on se donne à soi sans toujours penser aux conséquences pour l'enfant. Homme né pendant la décennie 1960 (Dandurand, 1994, p. 60).

Interrogés au début des années 1990, les pères de cette cohorte n'ont pas tous une paternité heureuse. L'un d'eux, qui désirait cinq ou six enfants, en a déjà deux et hésite à en avoir un troisième :

Et ce n'est pas monétaire [...] C'est de savoir si on est capables de s'en occuper. Si tu as la patience d'en avoir trois [...] Là, ma patience est sérieusement mise à l'épreuve quand ça va pas bien à la maison. Il faut que je relâche. J'ai beau essayer de faire 50/50, il faut que je lâche [...] Ça me déçoit mais je suis pas capable de contrôler ça. Homme né pendant la décennie 1960 (Dandurand, 1994, p. 57).

Si ces jeunes hommes en attente de paternité semblent avoir une vision plutôt abstraite de leur rôle parental, au contraire les femmes nées entre 1960 et 1969 anticipent bien davantage les réalités de la vie parentale. Mères ou non, ce sont elles (et très rarement les hommes de leur âge) qui s'inquiètent de l'instabilité possible du couple, des menaces de pauvreté qu'entraînerait la monoparentalité ; ce sont elles qui rappellent le coût d'un enfant ainsi que les exigences et les normes de son éducation. Les femmes de cette cohorte expriment toutes un désir d'enfant, à réaliser à court ou à long terme, ce qui n'est pas le cas de tous les hommes de leur âge. Mais elles expriment avec force leur détermination à conjuguer projet professionnel, projets personnels et projet d'enfant :

Avant d'être mère, t'es femme. [...] Je pense à ma mère qui, pour moi, a été juste une mère. Elle s'est carrément oubliée comme personne. Femme née pendant la décennie 1960.

[...]

Moi je veux avoir l'assurance, quand j'aurai des enfants, que je peux faire ce que je veux quand je décide de le faire, que je ne suis pas confinée dans mon rôle de mère de famille. Femme née pendant la décennie 1960 (Bernier, 1994, p. 199).

Ces jeunes femmes, mères en devenir, posent des préalables et des conditions à la réalisation d'un projet d'enfant. Une conception exigeante de la parentalité, qu'on soupçonne issue des normes médicales et psychologiques relatives à l'enfance, sous-tend leur témoignage :

Je trouve que c'est bien important, quand tu as des enfants, d'être bien avec toi-même. Femme née pendant la décennie 1960.

[...]

Des fois, j'ai des anxiétés: est-ce que je suis prête? Est-ce que je vais être un bon parent? Femme née pendant la décennie 1960.

[...]

Quand tu as un enfant, c'est une responsabilité qui, pour moi, est très importante. [...] Un enfant, c'est quelque chose que t'as vraiment voulu et avec lequel tu vas évoluer tout au long de ta vie. C'est pas comme un chum¹¹. Un chum, s'il te tape sur les nerfs... Femme née pendant la décennie 1960 (Bernier, 1994, p. 199-201).

Pour ces futures mères, le père doit être «prêt à assumer sa responsabilité avec une présence physique et affective quotidienne, régulière et continue». Elles désirent avoir au moins deux enfants: «le premier enfant serait un enfant pour soi», l'autre (ou les autres), «pour donner une fratrie au premier» (Bernier, 1997, p. 20-21).

2.3.2. Les rapports conjugaux

Régulés par le mariage depuis des siècles, les rapports conjugaux connaissent, à l'arrivée à l'âge adulte des baby-boomers, une véritable mutation: chute brutale de la nuptialité légale, montée rapide des divorces ainsi que de l'union libre qui sera d'abord un prélude au mariage puis, bientôt, un substitut pour la plupart des couples. Si, pendant les années 1960, la révolution contraceptive et la place nouvelle accordée à l'enfance et au sentiment parental sont au cœur des changements des rapports parentaux, la mutation des rapports conjugaux, qui prend place dès la décennie suivante, est reliée non seulement à l'accès au divorce en 1969, mais plus largement à ce qu'entraîne la révolution féministe et à la place nouvelle que prennent les femmes dans la société: droits nouveaux que les instances judiciaires et éducatives consentent aux femmes, protection sociale pour les mères seules, place accrue du travail salarié féminin sont autant d'occasions qui pourront autoriser les femmes à contester ou à mettre un terme à la dépendance économique et à la sujétion maritale qu'impliquaient les rapports conjugaux de l'après-guerre, ceux des parents du baby-boom.

11. *Chum* signifie «copain» ou «conjoint».

Mariés pour la vie

Au Québec, depuis la fondation de la Nouvelle-France, c'est surtout l'Église qui a régi le mariage : jusqu'en 1968, elle est non seulement la seule officiante du mariage, mais aussi la seule responsable de son enregistrement officiel. Pour l'Église, le mariage est un sacrement, il est indissoluble et la relation des époux, exclusive. Le rituel du mariage catholique comporte en outre la promesse de soumission de l'épouse à son mari et, dans les cours de préparation au mariage des années 1950, la fin première de l'institution est la procréation et l'éducation des enfants, alors que sa fin seconde est le perfectionnement des époux, notamment à travers l'amour qu'ils se portent (Dandurand, 1988, p. 31). Comment de telles régulations se traduisent-elles dans les rapports conjugaux des maisonnées ?

L'étude de Philippe Garigue (1962) sur des familles québécoises des années 1950 nous informe sur la question. Les couples interrogés « ont été unanimes pour décrire leur vie familiale comme étant une distribution "complémentaire" des rôles et des responsabilités de l'homme et de la femme » (Garigue, 1962, p. 34). Et l'auteur commente : « Cependant cette "complémentarité" n'est pas une égalité de statuts et de rôles. C'est la femme qui est complémentaire à l'homme et non vice-versa » (*ibid.*). On a vu précédemment que les activités parentales de ces familles étaient très ségréguées, attribuant aux mères l'éducation des enfants et aux pères, les punitions. Les rapports conjugaux sont également ségrégués : c'est le couple ménagère-pourvoyeur. Et si le père est le chef de la famille, le pouvoir et l'autorité du mari sur sa femme sont affirmés : « *Dans la famille, [...] je prends la responsabilité de l'autorité sur les autres, même si cette autorité, je la partage souvent avec ma femme. Homme, parent de baby-boomers* » (*ibid.*).

Les monographies des années 1960 présentent des rapports conjugaux un peu moins conformes aux prescriptions du mariage catholique. Dans son étude de Saint-Pierre en banlieue de Montréal, Colette Moreux rapporte, chez les femmes interrogées, que les naissances hors mariage sont, ou bien sévèrement sanctionnées, ou bien carrément cachées, car « il n'est guère pensable qu'une fille-mère puisse garder son enfant » (Moreux, 1969, p. 369). C'est pourquoi la virginité pré-nuptiale est considérée comme une « vertu essentielle ». Mais au sein des maisonnées, quelques dissolutions matrimoniales s'observent. Si « la femme adultère est un objet de scandale » (*ibid.*, p. 387), il en est autrement de l'adultère masculin, plutôt fréquent, considéré comme « une faiblesse physique, [...] excusable et passagère, [qui n'est pas vue] comme un obstacle à la vie conjugale » (*ibid.*, p. 387-388). Or, en 1964, le divorce est quasi inaccessible, les séparations légales sont rares et font encore l'objet d'une marginalisation sociale. Qu'arrive-t-il dans les cas de discorde conjugale ? Colette Moreux constate

que son corpus de 90 répondantes compte «vingt cas nets de couples désunis qui vivent néanmoins sous le même toit». Elle commente: «[C'est un] état dysharmonique, [qui] n'est pas expliqué, [auquel] on ne cherche pas à échapper, [qui] ne soulève pas d'animosité» (*ibid.*, p. 391-392).

Dans un tout autre milieu, Dequen, un village du Lac-Saint-Jean visité en 1968-1969, l'anthropologue Michel Verdon observe, chez des familles de travailleurs forestiers, des rapports conjugaux très ségrégués et qui présentent des dissensions matrimoniales (Verdon, 1973, p. 120). Les hommes sont souvent absents de la maison, en raison de leur travail et des sociabilités masculines au village (taverne, sport). Les femmes s'en plaignent, isolées au foyer avec les enfants. Le journalier voit son rôle dans la maison réduit à celui de «distributeur d'argent et de punitions», alors que la femme «développe à l'égard du mari une agressivité croissante» (*ibid.*, p. 122). L'auteur ajoute: «L'un et l'autre expriment souvent le regret de s'être mariés» (*ibid.*, p. 123). Ici la dissolution matrimoniale est latente, contenue par le contrôle social qu'exerce la communauté villageoise et par l'absence de situation de rechange pour les femmes qui n'ont pas accès au travail salarié ni à d'autres formes de revenu que le salaire du mari: «À vrai dire, la femme s'y résigne, car elle n'a aucune alternative» (*ibid.*, p. 121).

Les couples stables de trois quartiers montréalais, rencontrés en 1970 par le psychosociologue Robert Sévigny, sont aussi composés de maris salariés et de femmes à la maison, mais ils ne semblent pas vivre de désaccords conjugaux majeurs. Alors que presque tous ont abandonné la pratique religieuse, les hommes exercent toujours une autorité sur leur famille, que certains ont été appelés à assouplir pendant les années 1960:

Chez nous, je crois que je suis le chef. Les décisions de dernier ressort sont prises par moi. Plus autrefois que maintenant. Maintenant je donne plus de liberté à ma femme [...] J'ai appris qu'il fallait que j'écoute le point de vue de mon épouse. Homme de classe moyenne (Sévigny, 1979, p. 36).

La version de sa femme confirme ses dires: «*Au début de notre mariage [1957], il était trop autoritaire. Il ne me faisait pas avoir raison sur rien [...] J'étais en train de faire une dépression [...] Je me suis un peu plus imposée [...] Ça va bien maintenant. Femme de classe moyenne*» (*ibid.*, p. 41).

D'autres conjoints de cette enquête se disent «*chef de famille*», mais leur autorité est de plus en plus questionnée par des femmes qui se montrent insatisfaites de leur vie à la maison. L'une voudrait «*sortir des fois du cercle familial*», l'autre «*sortir plus, faire partie d'associations, avoir des loisirs*» et une troisième se plaint «*de solitude, de dépression, [...] d'avoir l'impression de vivre seulement pour les autres*» (*ibid.*, p. 61, 185 et 166).

Mais que son épouse travaille à l'extérieur, le mari ne l'accepte pas. L'une d'elles explique :

Pas question de travailler. J'en ai parlé [à mon mari] mais il n'est pas d'accord. Il ne veut pas du tout en entendre parler [...] Il dit qu'il n'y aurait personne pour s'occuper des enfants [...] Et puis il dit: le salaire que toi tu peux faire, si tu travailles, ils vont me l'enlever à moi, sur l'impôt. Femme de classe moyenne (ibid., p. 63).

Un autre conjoint, un homme de milieu aisé auparavant opposé au travail des mères, assouplit sa position. Il dit préférer «une société dans laquelle la mère reste au foyer de façon positive, épanouie, tandis que les enfants ont entre zéro et quatre et cinq ans [...] Maintenant, parmi la jeune génération, j'ai l'impression que c'est en train de changer» (ibid., p. 170).

En 1970, la petite ville industrielle de Douceville présente quelques transformations des rapports conjugaux. Les transgressions au mariage légal sont rares mais davantage publiques ; les personnes séparées ou divorcées, les mères célibataires ont moins besoin de s'exiler ou de se cacher. Il y a quelques mariages civils, quelques divorces qui sont «les uns, le fait de couples séparés depuis longtemps, les autres, de couples la plupart du temps très jeunes» (Moreux, 1982, p. 23). Comme dans l'étude de Sévigny (1979), Moreux observe que les femmes, surtout celles qui sont scolarisées et de milieu aisé, recueillent les «effluves du féminisme» : elles s'ennuient, les enfants grandissent, elles ressentent de la solitude. La question du travail salarié féminin se bute souvent à l'opposition des maris : «On voudrait essayer de travailler, les maris s'y opposent "sans appel" et invoquent la suspicion publique quant à leur fonction de pourvoyeur» (Moreux, 1982, p. 262).

Encore latentes, les transgressions du mariage légal et la transformation des rapports conjugaux n'apparaissent pas encore aux statistiques officielles : en 1970, les taux de nuptialité sont toujours très élevés. Mais dans le secret des maisonnées, chez ces parents et ces enfants du baby-boom, les dissolutions matrimoniales et de nouvelles relations conjugales sont nettement en germe. Les possibilités qu'offrent dorénavant le divorce, le salariat féminin et la protection sociale pour les mères seules sont autant de contextes sociaux qui présenteront des alternatives au mariage et feront passer les dissensions matrimoniales de privées à publiques, de latentes à manifestes (Dandurand, 1988).

Le démariage

Proposée par Irène Théry, l'expression *démariage* insiste sur la désinstitutionnalisation du mariage : celui-ci devient «une expérience subjective, [...] le choisir ou le rompre relève de la conscience individuelle» (Théry, 1993, p. 14). Ce concept a l'avantage de désigner un ensemble de

transgressions du mariage-institution: les séparations et les divorces, les unions libres, les naissances hors mariage, autant de phénomènes aussi appelés «dissolutions matrimoniales» (Dandurand, 1988). Les baby-boomers seront-ils les artisans du démariage?

Les jeunes couples non mariés interrogés par Jacques Lazure en 1972-1973 sont, à l'époque, l'objet d'une désapprobation par leur entourage, en particulier par leur famille, deux fois sur trois. Les rapports conjugaux y apparaissent moins ségrégués que chez les couples des monographies antérieures: ce sont des ménages à deux actifs et une majorité des couples dit «pratiquer une répartition égalitaire des tâches domestiques». Mais ce n'est pas encore une répartition symétrique: «Même lorsque l'homme fait sa part dans les travaux intérieurs, la femme se voit encore laisser la "supervision" de ces travaux... Par contre, l'homme tient encore assez souvent à son autorité et à sa suprématie financière au sein du couple» (Lazure, 1975, p. 275).

Ils n'écartent pas le mariage, qu'ils entrevoient plus tard, quand se présentera la perspective d'avoir un enfant; mais ces couples tolèrent une certaine liberté sexuelle (infidélité admise dans un cas sur trois) et insistent sur le caractère *libre* et la *gratuité* de leur relation. Ainsi, quand une jeune femme devient enceinte et décide de garder l'enfant, elle commente: «*Je ne voulais pas qu'il [le père de l'enfant] se sente obligé de vivre avec moi et surtout pas de se marier*» (*ibid.*, p. 119). Loin du mariage traditionnel, la relation du couple en union libre doit être «gratuite», «pure», entretenue seulement par l'amour et par la satisfaction de chacun dans le maintien de la relation. C'est ce que le sociologue Anthony Giddens (1992, p. 58) a appelé «*pure relationship*», qu'on peut traduire par «relation authentique», car marquée uniquement par l'électivité du lien. Cette caractéristique deviendra une composante quasi indispensable du rapport conjugal pour la plupart des baby-boomers.

Les années 1970 voient augmenter de façon importante les séparations et les divorces. Dans *Des mères sans alliance*, les anthropologues Dandurand et Saint-Jean tentent de comprendre ces ruptures d'union qui mèneront à la constitution de familles monoparentales, soit à une dissociation plus acceptée du conjugal et du parental. Il sera ici question des récits de vie de femmes nées entre 1945 et 1954, des enfants du début du baby-boom. Les relations conjugales qui précèdent les ruptures des femmes interrogées concernent, comme précédemment, l'autorité familiale mais surtout l'évolution des rôles domestiques traditionnels des époux (ménagère-pourvoyeur) ainsi que le partage des ressources au sein des maisonnées. Si ces baby-boomers évoquent moins souvent la désignation de «chef de famille» de l'homme, la domination de ce dernier s'observe surtout dans les prises de décision et dans la gestion des ressources du ménage. Certains hommes désirent respecter les affectations conjugales

traditionnelles: «*Lui, il me disait que gagner le pain, c'était son lot. Le reste, ça me concernait. Mère seule*» (Dandurand et Saint-Jean, 1988, p. 67). Mais la majorité de ces femmes auront un emploi, pendant une bonne partie de l'union ou pendant toute l'union. C'était souvent leur désir, mais c'était aussi parfois l'exigence du conjoint: «*Il acceptait pas que je rapporte pas un salaire à la maison*» (*ibid.*, p. 87). Cette transgression des rôles traditionnels féminins s'accompagne, dans ce corpus, d'une transgression des rôles traditionnels masculins: avec l'entrée et surtout le maintien des femmes sur le marché de l'emploi, on peut voir s'atténuer la règle assignant exclusivement les hommes à la sphère économique. Ainsi, pendant l'union, parmi les conjoints de ces femmes, le tiers «ne participera pas au pourvoi du ménage de façon régulière», et un autre tiers sera des pourvoyeurs «réticents», remettant à leur femme des sommes insuffisantes pour l'entretien des enfants et du ménage (*ibid.*, p. 69-70).

Parmi ces baby-boomers, l'initiative des ruptures conjugales est presque toujours le fait des femmes. Dans deux cas sur douze, l'initiative est masculine: ou bien l'homme quitte pour une autre femme, ou bien il abandonne le foyer. Il a déjà été noté, dans la section précédente, que le principal motif de ces ruptures était «un enfant mal accepté du père». Il apparaît clairement que les initiatives féminines des ruptures sont liées aux tensions autour des rôles parentaux et conjugaux ainsi qu'au caractère inégalitaire de ces relations qui s'avèrent inacceptables aux yeux de ces jeunes femmes du baby-boom. Les attentes nouvelles des femmes et la résistance des hommes aux changements familiaux marquent ces années de transition et appellent à de nouveaux ajustements.

Les monographies du début des années 1980 laissent voir des rapports conjugaux plus adaptés aux nouvelles attentes des femmes. Les ouvrières de la région de Québec constatent un «allègement de leurs tâches domestiques», sept fois sur dix, qui se présente davantage sous la forme de l'«aide» du conjoint, davantage que du «partage» (Vinet, Dufresne et Vézina, 1982, p. 115). Selon elles, l'autorité domestique est répartie également dans les deux tiers des cas. De leur côté, les femmes au foyer du *Rapport de l'AFEAS* affirment que les décisions se prennent à deux et qu'une gestion conjointe du budget se fait dans les deux tiers des cas. C'est le tiers des femmes qui disent vivre «une forte dépendance financière», que certaines jugent *frustrante*. Et contrairement aux maris, elles sont très rarement copropriétaires de la maison familiale (Therrien et Coulombe-Joly, 1984, p. 78 et 118).

Avec la recherche sur *Le désir d'enfant: du projet à la réalisation*, les personnes interrogées sont des enfants du baby-boom, nées entre 1950 et 1969 et interrogées en 1990-1991. On se rappellera que les répondants nés dans la décennie 1950 sont dans la trentaine à l'entrevue, alors que ceux qui sont nés dans la décennie 1960 sont dans la vingtaine. Des trajectoires différentes caractérisent ces deux cohortes.

Les hommes et les femmes nés pendant les années 1950 ont eu dans leur enfance des pères pourvoyeurs et des mères qui travaillaient surtout à la maison, ainsi qu'une grande fratrie composée de trois enfants et plus. Parmi ces baby-boomers, certains ont suivi le modèle conjugal de leur enfance, d'autres ont adopté de nouveaux modèles. Près de la moitié des hommes de cette cohorte sont mariés, deux seulement sont divorcés et les autres vivent en union libre. Ils ont tous un emploi, pas toujours stable cependant, la crise du début des années 1990 les a atteints. Les femmes du même âge ont un profil conjugal semblable: quelques divorces, des séparations et des unions, pour la moitié légales, pour l'autre moitié, libres. Mais ce qui caractérise ces unions, pour les femmes comme pour les hommes, c'est que les trajectoires conjugales ont été marquées d'unions sérielles pour une vaste majorité d'entre eux (Lemieux, 1994, p. 245).

Comme pour leurs relations parentales, les femmes nées pendant les années 1950 sont «au confluent de deux modèles»: «Elles exercent fréquemment un métier, une profession, tout en assumant la charge principale de la continuité de l'élevage des enfants» (Lemieux, 1997, p. 28-29). Au moment de l'entrevue, ces femmes ont des activités extradomestiques fort disparates: si seulement deux d'entre elles sont au foyer, deux sont aux études, trois aux études et au travail, six au travail à temps partiel, douze au travail à plein temps et quatre au chômage ou à l'aide sociale. Selon Denise Lemieux (1994, p. 237), bien que scolarisées, elles ont «une insertion professionnelle en deçà de la formation acquise». La vie extradomestique de ces femmes présente donc des différences assez importantes avec celle des hommes de leur âge, des différences qui laissent entrevoir des rapports conjugaux encore ségrégués.

Plus jeunes, les femmes et les hommes dans la vingtaine, donc nés pendant la décennie 1960, sont beaucoup moins nombreux à avoir des enfants, ce qui correspond aux statistiques de maternités de plus en plus tardives. Ils ne vivent pas tous en couple au moment de l'entrevue et ceux qui ont un conjoint ou une conjointe (un peu plus du tiers) ne vivent pas tous leur première union, ni sans doute leur dernière. Parmi les hommes, la moitié cumulent études et travail, les autres sont actifs à plein temps et quelques-uns sont chômeurs (Dandurand, 1994, p. 49). Ils sont encore nombreux à vivre chez leurs parents ou en ménage non familial comme colocataires; les autres vivent en union libre. Évaluant dans ce moratoire de la jeunesse, leurs témoignages sur les relations conjugales sont souvent prospectifs. D'abord, ils sont tous favorables au travail des femmes hors du foyer: «*Puisque les femmes sont émancipées et veulent l'égalité, c'est normal qu'elles paient la moitié. [...] Moi je voudrais pas me faire avoir par une femme.* Homme né pendant la décennie 1960» (*ibid.*, p. 99). Si les plus jeunes ne sont pas prêts à vivre une relation amoureuse, ceux qui sont en union insistent sur l'exigeante articulation de leurs projets, personnels, scolaires,

professionnels, conjugaux et parentaux, une situation qui contraste avec la trajectoire linéaire de leurs parents, qui alliait, à la suite, études, emploi, mariage et enfants. La multiplicité des projets de vie de chaque conjoint pose ainsi le défi de la difficile concordance de ces projets, en particulier le défi de « placer » une union conjugale durable et un projet d'enfant, au « bon moment » de leur trajectoire de vie (Dandurand, 1997, p. 12).

« Cohorte qui a intériorisé et qui considère “normaux” les changements pour lesquels les générations de femmes qui les ont précédées ont eu à militer » (Bernier, 1997, p. 15), les femmes nées dans la décennie 1960 présentent une plus grande « maturité » résidentielle que les hommes de leur âge. Aucune ne vit chez ses parents, la plupart sont en union libre et six d'entre elles ont un ou deux enfants. Tout en prévenant qu'elles ne veulent pas être « juste des mères », une majorité d'entre elles ont un emploi et un peu moins du tiers sont encore aux études et, souvent, tout en travaillant. Deux d'entre elles sont en congé de maternité. Mères ou non, elles examinent et entrevoient leur vie de la façon suivante :

Toutes se considèrent inscrites dans un parcours de vie personnelle incluant une carrière ou à tout le moins une participation à long terme au marché du travail, une vie de couple recherchée pour elle-même, indépendamment des projets d'enfant et, éventuellement, la mise au monde d'au moins un enfant (*ibid.*).

Même si certaines envisagent de se marier, *mais plus tard*, pour la plupart d'entre elles, le mariage est écarté et n'est plus du tout un préalable à la venue de l'enfant, comme dans le mariage catholique. La parentalité se conçoit comme nettement dissociée de la conjugalité. Les exigences exprimées quant à la vie conjugale sont claires. Ces femmes veulent un conjoint « qui s'inscrit minimalement dans le salariat, [qui a] des dispositions pour vivre à deux [...] dans un espace de vie commun, respectueux de l'identité et de l'intégrité de l'autre [...] et disponible à un projet d'enfant » (*ibid.*, p. 21). Et tant mieux si on a un conjoint qui est un bon père, tant pis si ce n'est pas le cas : le risque des ruptures conjugales et de la monoparentalité est clairement envisagé par ces jeunes femmes, alors qu'aucun des hommes de leur âge ne l'évoque. Cependant, aussi bien pour ces femmes que pour ces hommes nés pendant la décennie 1960, s'ils vivent en couple avec des enfants, outre la vie professionnelle, ils envisagent de sauvegarder « un triple espace de vie : personnel, conjugal et parental » (*ibid.*, p. 23).

CONCLUSION

L'ampleur et la rapidité des changements qui ont marqué la vie des baby-boomers québécois autorisent à qualifier de « mutations » les transformations de la vie familiale qui ont eu cours dans la seconde moitié du xx^e siècle.

Deux grandes brèches dans la vie personnelle et sociétale des familles permettent, dans un premier temps, de parler de mutations: la dissociation entre sexualité et procréation, avec l'avènement de la contraception efficace qui introduit la centralité du désir dans la réalisation du projet d'enfant; la dissociation entre conjugalité et parentalité, qui se manifeste dans les multiples formes de démariage apparues après 1970.

Ces dissociations sont à relier principalement aux changements de la vie des enfants et des femmes qui ont connu, depuis l'après-guerre, un processus d'individuation qu'on peut également qualifier d'inédit dans l'histoire occidentale: «l'accès au bien culturel dit "identité individuelle", réservé jusqu'alors au sexe masculin» (Schultheis, 1993, p. 36). Ce processus d'individuation, on en a vu les traces chez l'enfant qui vit dans une famille de plus en plus restreinte, dans l'importance accrue accordée à sa scolarisation, dans la démocratisation des relations parentales, plus permissives et centrées sur sa reconnaissance comme individu à part entière. Chez les femmes, ce processus d'individuation apparaît dans le sillage des révolutions féministe et contraceptive, dans le choix et le contrôle de leur destin maternel, dans un meilleur accès à l'emploi et à la sphère publique et dans le caractère plus complexe de leurs trajectoires, balisées de multiples choix, scolaires, professionnels, personnels et familiaux.

Les baby-boomers ont-ils été les artisans de ces mutations familiales? Si, pour une partie d'entre eux, les parents ont été un contre-modèle, pour d'autres, les parents ont initié ces changements au tournant des années 1960, en rejetant de plus en plus les enseignements de l'Église en matière de morale sexuelle et conjugale. Ces parents des baby-boomers seront, dès lors, les témoins ou les artisans de trois «révolutions». C'est d'abord la *Révolution tranquille* qui porte l'intervention de deux dimensions de l'État, qui joueront un rôle majeur sur la vie familiale: l'État de droit, qui réforme le Code civil en abolissant l'autorité maritale puis l'autorité paternelle, en établissant l'autorité parentale et l'égalité des époux, en mettant fin aux «droits sur» l'enfant et en imposant des «responsabilités» à son égard; l'État social ou providence, qui assure la protection des enfants et des mères seules ainsi que le soutien aux parents par diverses politiques familiales, contribuant ainsi à socialiser davantage l'éducation des jeunes enfants et à compenser les risques et les inégalités que suscitent les mutations parentales et conjugales. Ces changements étatiques étant adoptés après 1970, les baby-boomers en jouiront davantage que leurs parents; après en avoir pris la relève, ils en deviendront les continuateurs. Quant à la *révolution contraceptive*, issue du marché et fortement souhaitée par les parents du baby-boom, elle est adoptée par la plupart de ces derniers mais, très rapidement, les baby-boomers pourront en profiter, même parfois dès l'adolescence. Enfin, ce sont des mères (et des grands-mères) des baby-boomers qui sont nettement à l'origine de la *révolution féministe*.

Leurs filles et leurs fils, élevés par des mères féministes, les accompagneront souvent, ce qui marquera leur parcours de vie, en particulier avec l'insertion massive des femmes mariées au marché du travail.

En somme, de façon paradoxale, les parents du baby-boom ont été les initiateurs de la *baisse de la fécondité* : ils ont eu des familles moins nombreuses que la génération précédente. Rappelons toutefois que les taux élevés de fécondité des parents du baby-boom s'expliquent par le fait qu'alors plus de couples se sont formés et que la plupart ont eu des enfants. Avec l'arrivée d'une contraception efficace, les baby-boomers ont suivi la vague : ils ont été de fervents partisans du contrôle des naissances et ont contribué à un retour de l'infécondité. Pour ce qui est de la *chute de la nuptialité légale*, les enfants du baby-boom en sont les véritables artisans. Mais leurs mères avaient « préparé le terrain » de façon latente, dans le secret des maisonnées, en se rebellant contre l'Église et la famille patriarcale. Après 1970, assez souvent, les parents de baby-boomers suivront leurs enfants en les accompagnant dans la voie du démariage.

BIBLIOGRAPHIE

- ARCHAMBAULT, J. (2011). « "Pour la personne la plus précieuse de votre vie". Représentation des enfants dans la publicité et construction d'une norme sociale concernant la famille », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 65(1), p. 5-27.
- BAILLARGEON, D. (2004). *Un Québec en mal d'enfants. La médicalisation de la maternité, 1910-1970*, Montréal, Les Éditions du Remue-Ménage.
- BAILLARGEON, D. (2012). *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Les Éditions du Boréal.
- BERNIER, L. (1994). « Les femmes de la vingtaine », dans R.B. Dandurand *et al.*, *Le désir d'enfant : du projet à la réalisation*, rapport remis au Conseil québécois de recherche sociale, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 169-226.
- BERNIER, L. (1997). « Les femmes de la vingtaine : désir raisonné et projet conditionnel de maternité », dans R.B. Dandurand, L. Bernier et D. Lemieux, *Le désir d'enfant : du projet à la réalisation. Texte-synthèse du rapport de recherche*, Montréal, INRS-Culture et société, p. 15-26.
- BONVALET, C., C. CLÉMENT et J. OGG (2011). *Réinventer la famille. L'histoire des baby-boomers*, Paris, Presses universitaires de France.
- COLLECTIF CLIO (1992). *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Éditions du Jour.
- DANDURAND, R.B. (1988). *Le mariage en question. Essai sociohistorique*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- DANDURAND, R.B. (1992). « La famille n'est pas une île. Changements de société et parcours de vie familiale », dans G. Daigle et G. Rocher (dir.), *Le Québec en jeu*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 357-383.
- DANDURAND, R.B. (1994). « Les hommes de la vingtaine », dans R.B. Dandurand *et al.*, *Le désir d'enfant : du projet à la réalisation*, rapport remis au Conseil québécois de recherche sociale, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 43-100.

- DANDURAND, R.B. (1997). «Les hommes de la vingtaine : un projet indéterminé et des obstacles», dans R.B. Dandurand, L. Bernier et D. Lemieux, *Le désir d'enfant : du projet à la réalisation. Texte-synthèse du rapport de recherche*, Montréal, INRS-Culture et société, p. 4-14.
- DANDURAND, R.B., L. BERNIER et D. LEMIEUX (1997). *Le désir d'enfant : du projet à la réalisation. Texte synthèse du rapport de recherche*, Montréal, INRS-Culture et société.
- DANDURAND, R.B., L. BERNIER, D. LEMIEUX et G. DULAC (1994). *Le désir d'enfant : du projet à la réalisation*, rapport remis au Conseil québécois de recherche sociale, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture.
- DANDURAND, R.B. et L. SAINT-JEAN (1988). *Des mères sans alliance. Monoparentalité et désunions conjugales*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- DUCHESNE, L. (2000). *La situation démographique au Québec. Rétrospective du xx^e siècle*, Québec, gouvernement du Québec, Institut de la statistique.
- DULAC, G. (1994). «Les hommes de la trentaine», dans R.B. Dandurand et al., *Le désir d'enfant : du projet à la réalisation*, rapport remis au Conseil québécois de recherche sociale, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 101-168.
- GARIGUE, P. (1962). *La vie familiale des Canadiens français*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal; Paris, Presses universitaires de France.
- GAUTHIER, H. et al. (1998). *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie – volume II*, Québec, gouvernement du Québec, Bureau de la statistique.
- GAUTHIER, M. (1986). «Les associations de jeunes», dans F. Dumont (dir.), *Une société des jeunes?*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 337-369.
- GAUVREAU, D., P. GOSSAGE et D. GERVAIS (2007). *La fécondité des Québécoises 1870-1970. D'une exception à l'autre*, Montréal, Les Éditions du Boréal.
- GAUVREAU, M. (2008). *Les origines catholiques de la Révolution tranquille*, Montréal, Fides.
- GIDDENS, A. (1992). *The Transformation of Intimacy*, Stanford, Stanford University Press.
- JOYAL, R. (1987). «La famille entre l'éclatement et le renouveau. La réponse du législateur», dans R.B. Dandurand (dir.), *Couples et parents des années quatre-vingt*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 147-162.
- LAPIERRE-ADAMCYK, É. et M.-H. LUSSIER (2003). «De la forte fécondité à la fécondité désirée», dans V. Piché et C. Le Bourdais (dir.), *La démographie québécoise. Enjeux du xx^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 66-109.
- LAZURE, J. (1975). *Le jeune couple non marié*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- LEMIEUX, D. (1994). «Les femmes de la trentaine», dans R.B. Dandurand et al., *Le désir d'enfant : du projet à la réalisation*, rapport remis au Conseil québécois de recherche sociale, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 227-313.
- LEMIEUX, D. (1997). «Les femmes de la trentaine : présentation des résultats avec comparaison de l'étude du sous-groupe masculin», dans R.B. Dandurand, L. Bernier et D. Lemieux, *Le désir d'enfant : du projet à la réalisation. Texte-synthèse du rapport de recherche*, Montréal, INRS-Culture et société, p. 27-41.
- LEMIEUX, D. et L. BERNIER (1993). «La transmission intergénérationnelle dans les projets de procréation : une approche qualitative et subjective des changements démographiques au Québec», *Revue internationale d'études canadiennes/International Journal of Canadian Studies*, hors série (hiver), p. 85-101.
- LINTEAU, P.-A., R. DUROCHER, J.C. ROBERT et F. RICARD (1989). *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930 – volume II*, Montréal, Les Éditions du Boréal.
- MARSHALL, D. (1998). *Aux origines de l'État-providence*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

- MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE (2005). *Un portrait statistique des familles au Québec: coup d'œil*, Québec, gouvernement du Québec, ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.
- MOREUX, C. (1969). *Fin d'une religion? Monographie d'une paroisse canadienne-française*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- MOREUX, C. (1982). *Douceville en Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- OLAZABAL, I. (dir.) (2009). *Que sont les baby-boomers devenus? Aspects sociaux d'une génération vieillissante*, Montréal, Éditions Nota bene.
- PELLETIER, G. (1983). *Les années d'impatience*, Montréal, Les Éditions Stanké.
- PÉRON, Y. (2003). «Du mariage obligatoire au mariage facultatif», dans V. Piché et C. Le Bourdais (dir.), *La démographie québécoise. Enjeux du XXI^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 110-143.
- PICHÉ, V. et C. LE BOURDAIS (dir.) (2003). *La démographie québécoise. Enjeux du XXI^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- PRIOUX, F. et C. GIRARD (2010). «La fécondité en France et au Québec: des histoires contrastées», *Santé, société et solidarité*, (2), p. 43-50.
- ROUSSEL, L. (1987). «Deux décennies de mutations démographiques (1965-1985) dans les pays industrialisés», *Population*, 42(3), p. 429-448.
- SCHULTHEIS, F. (1991). «La famille, le marché et l'État providence», dans F. De Singly et F. Schultheis (dir.), *Affaires de famille, affaires d'État*, Jarville, Éditions de l'Est, p. 33-42.
- SÉVIGNY, R. (1979). *Le Québec en héritage. La vie de trois familles montréalaises*, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin.
- SINEAU, M. et É. TARDY (1993). *Droits des femmes en France et au Québec. 1940-1990*, Montréal, Les Éditions du Remue-Ménage.
- THERRIEN, R. et L. COULOMBE-JOLY (1984). *Rapport de l'AFEAS sur la situation des femmes au foyer*, Montréal, Éditions Boréal Express.
- THÉRY, I. (1993). *Le démariage*, Paris, Odile Jacob.
- TRUDEAU, P.E. (1970). «La province de Québec au moment de la grève», dans *La grève de l'amiante*, Montréal, Les Éditions du Jour, p. 1-91.
- VERDON, M. (1973). *Anthropologie de la colonisation au Québec. Le dilemme d'un village du Lac-Saint-Jean*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- VINET, A., F. DUFRESNE et L. VÉZINA (1982). *La condition féminine en milieu ouvrier: une enquête*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- WESTOFF, C.F. et N.B. RYDER (1977). *The Contraceptive Revolution*, Princeton, Princeton University Press.

LES MÈRES DES BABY-BOOMERS EN FRANCE¹

Catherine Bonvalet

Suspense, énigme, mystère démographiques. Les mots ne manquent pas pour désigner la reprise de la natalité d'après-guerre (Rosental, 2003; Knibiehler et Fouquet, 1977; Le Bras, 2007). Apparu après plus d'un siècle de baisse de la fécondité en France, le baby-boom reste un phénomène exceptionnel dans l'histoire démographique. Non seulement son ampleur a surpris, mais de surcroît sa durée demeure inexpiquée. Toutes les raisons ont été avancées : économiques, avec la fin du chômage et la reprise de l'activité dès le milieu de la guerre suivi d'une période faste, les Trente Glorieuses; politiques, avec la création des allocations familiales en France dès 1938 et surtout la mise en place de l'État-providence dont les réformes ont été pensées en plein conflit mondial (Plan Beveridge en Grande-Bretagne, Conseil national de la Résistance en France); psychologiques, enfin, les précédentes raisons mentionnées ne suffisant pas à percer le secret du baby-boom. Car malgré les conditions très difficiles des années 1945-1950, liées aux restrictions alimentaires, à la pénurie de logements, l'espoir est au rendez-vous : la paix – contrairement aux années 1920 – semble durable et la reprise économique vigoureuse. La construction d'un « monde

1. Je remercie Solène Granier, diplômée d'un master en histoire du fait colonial à l'EHESS (École des hautes études en sciences sociales) qui a participé à cette recherche sur les mères des baby-boomers, notamment en dépouillant les archives des mouvements de jeunesse.

meilleur», solidaire passera par l'arrivée de nouvelles générations qui viendront aider les adultes à oublier ce funeste passé. De nouvelles perspectives s'offrent aux couples qui, confiants dans l'avenir, n'hésiteront pas à donner naissance à plusieurs enfants. Car le mystère est bien là. Pourquoi les générations nées entre 1915 et 1930, élevées à l'époque de l'enfant rare, vont-elles engendrer des familles nombreuses? Pourquoi ces femmes, qui avaient bénéficié de l'élévation du niveau d'instruction, ont-elles massivement accepté le modèle de mère au foyer? Car pour que se produise le baby-boom et que se construise le modèle de la famille avec plusieurs enfants, il a fallu l'adhésion des parents, ce qui, compte tenu de l'histoire démographique depuis le début du xx^e siècle, était loin d'être acquis. Une question se pose alors. Comment, en quelques décennies, est-on passé d'un modèle de famille à un ou deux enfants à celui de famille nombreuse?

L'objectif de ce chapitre est d'essayer de mieux comprendre le baby-boom en le resituant dans le temps long des générations qui se sont succédées depuis la fin du xix^e siècle et en tenant compte plus particulièrement des femmes à l'origine de ce phénomène, soit les mères des baby-boomers dont le comportement démographique s'inscrit en rupture avec les pratiques de leurs propres mères. Elles ont été ainsi les premières à sortir de la sphère familiale en fréquentant plus longtemps l'école et en participant plus souvent aux mouvements de jeunesse de l'entre-deux-guerres. Les récits de vie réalisés auprès de 32 femmes nées entre 1919 et 1931 et mères de baby-boomers² permettent d'interroger ces influences diverses et parfois contradictoires qu'ont été la famille, l'école et les mouvements de jeunesse.

1. LA SOCIALISATION FAMILIALE DES PARENTS DES BABY-BOOMERS

1.1. Les grands-mères des baby-boomers (1880-1910)

Les mères des premiers baby-boomers (1946-1954) sont nées entre le début des années 1900 (pour celles qui ont eu des enfants tard) et la fin des années 1930 (pour celles qui les ont eus très tôt). Mais, en moyenne, ce sont les générations 1920-1930 qui ont alimenté le phénomène du baby-boom³ (figure 2.1). Leurs propres mères, c'est-à-dire les grands-mères des

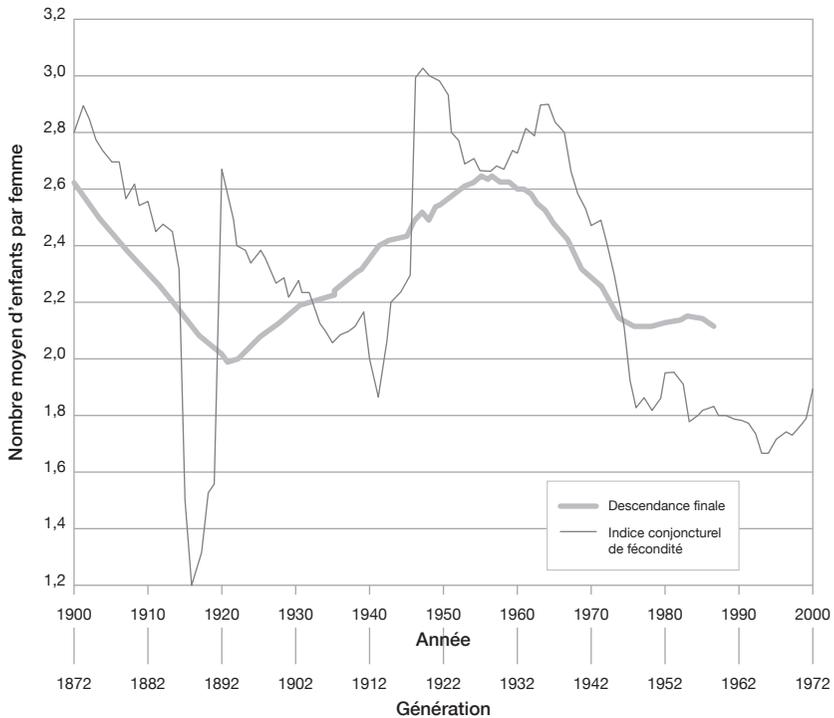
2. L'un des critères de sélection des mères était d'avoir au moins un enfant né entre 1946 et 1955. L'échantillon a été ensuite composé selon la classe sociale: sept sont issues de la haute bourgeoisie, sept des classes supérieures, neuf des classes moyennes et neuf des classes populaires.

3. En France, les femmes appartenant aux générations 1920-1930, ont eu leur premier enfant en moyenne à 24-25 ans et leur dernier aux alentours de 31 ans.

baby-boomers, appartiennent quasiment aux générations 1880-1910 qui ont constitué leur famille pendant la période de l'entre-deux-guerres. Elles font partie des générations qui ont limité leur fécondité et se caractérisent par un refus de l'enfant (23 % des femmes de la génération 1900 sont restées sans enfant⁴ contre 13 % dans la génération 1930). Autre particularité pour ces générations, les familles avec un seul enfant sont plus nombreuses que les familles de deux enfants (24 % des femmes nées en 1900 ont eu un enfant contre 22 % deux enfants) (Toulemon, 2001).

FIGURE 2.1.

Descendance finale et indice conjoncturel 1872-1950



Source: Toulemon, 2001.

4. Il faut toutefois souligner qu'une partie de ces femmes sont restées célibataires en raison de la pénurie d'hommes de leur génération morts au cours de la Première Guerre mondiale.

Comme l'écrit Jean-Pierre Bardet, au cours du XIX^e siècle, «de générations en générations et même de décennies en décennies les Français refusèrent de plus en plus les naissances répétées» (Bardet, 1988, p. 370) et adoptèrent des pratiques de contraception (plus particulièrement le coït interrompu)⁵. La Révolution, en supprimant le droit d'aînesse en 1790-1791, et le Code Napoléon, en instaurant l'égalité de l'héritage, ont fréquemment été évoqués pour expliquer cette baisse : beaucoup de paysans ont ainsi décidé de limiter leur descendance afin de ne pas voir leur terre se morceler. Mais c'est également la montée de l'individualisme, qui s'enracine dans la philosophie des Lumières et la naissance de la «famille moderne», caractérisée par le resserrement du couple, dans un premier temps, puis la découverte du sentiment de l'enfance, notamment par l'entremise de l'école (Ariès, 1973), qui ont été retenues. Il est vrai qu'en dépit de la présence de familles nombreuses, notamment dans les classes ouvrières et les milieux de la haute bourgeoisie catholique, il règne une atmosphère où les idées malthusiennes dominent comme en témoignent les romans de Balzac⁶ «où avoir un troisième enfant constitue une faute d'inattention dangereuse pour la bonne reconduction du patrimoine» (Bardet et Le Bras, 1988, p. 368). Ce sont surtout les classes moyennes qui limitent le nombre d'enfants, ce que montre bien Adeline Daumard (1996) pour Paris, de 1815 à 1848, où la haute bourgeoisie reste plus prolifique quand les classes ouvrières conservent plus longtemps une fécondité élevée. Mais parmi ces dernières, ou tout du moins pour la frange supérieure des ouvriers, la limitation des naissances apparaît comme la possibilité d'une ascension sociale et d'un enrichissement permettant d'éviter la misère, d'autant plus que cette idée est largement diffusée par les néomalthusiens⁷. C'est cet état d'esprit que décrit Geneviève, née en 1924, fille unique mariée à un homme également fils unique, dont les parents ouvriers du Nord de la France étaient issus de familles très nombreuses des deux côtés :

Je suis une fille unique. Oui. Et mon mari aussi. Alors voyez, la famille est très... Parce que... je vais vous expliquer. C'était après la guerre de 14, enfin, l'armistice en 1918. Maman s'est mariée en 1924, mais il y avait beaucoup de morts, tellement de drames pendant cette guerre, qu'il n'y avait pas beaucoup de naissances, à l'époque. Ma tante n'a eu qu'un enfant, ma belle-mère, elle ne voulait qu'un enfant. Elle a eu mon mari, mais c'était quand même une époque... Elle avait connu la guerre de 1914. Et pendant cette guerre, elle a perdu un petit de 2 ans, parce que son frère soldat était venu en permission avec la typhoïde. Et il l'a passée

5. Voir le chapitre de l'ouvrage intitulé *L'histoire de la population* (Desplanques, 1988).

6. D'une certaine manière, on retrouve cette description du climat malthusien dans les romans de Zola, mais pour mieux le fustiger, celui-ci, alors militant actif de l'Alliance nationale pour la croissance de la population française fondée par Jacques Bertillon en 1896, y exposa ses thèses natalistes.

7. Procès de Bradlaugh-Besant en 1877 en Angleterre.

à son bébé qui est mort... Mais elle voulait toujours qu'un seul enfant, parce qu'ils étaient issus de familles très nombreuses. Très nombreuses. Ma belle-mère était douzième d'une famille de 15. Et mon beau-père était d'une famille de 9. Et ils voulaient pas beaucoup d'enfants. Vous savez, dans les familles nombreuses...

Le père de Geneviève, technicien au départ, avait connu une ascension sociale et atteint le statut de cadre maison, permettant ainsi à sa femme de vivre selon l'idéal de la « ménagère fée du logis » (Knibiehler, 2004) pour se consacrer entièrement à leur fille unique. Ce modèle de la mère au foyer, construit par Rousseau et dont les préceptes ont été repris plus tard par les médecins et préconisées par Bonald⁸, a été, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, fortement encouragé en France par les philanthropes, les catholiques sociaux et prôné par Le Play (1879) et ses disciples qui estiment que la femme doit « suivre son destin naturel de mère et d'épouse ». Pour l'Église catholique, la place de la femme est clairement à la maison : « La femme que la nature destine plutôt aux ouvrages domestiques ; ouvrages d'ailleurs qui sauvegardent admirablement l'honneur de son sexe et répondent mieux, par nature, à ce que demandent la bonne éducation des enfants et la prospérité de la famille » (*Rerum Novarum*, 1891, 33, 2).

Les grands-mères des baby-boomers, nées à la fin du XIX^e siècle, seront forgées selon ce « moule » qui apparaît comme une conquête par rapport aux générations précédentes. Elles appartiennent aux générations traumatisées par la Première Guerre mondiale alors qu'elles avaient entre 15 et 35 ans. À cela s'ajoutent la crainte d'un nouveau conflit mondial qui apparaît dès les années 1920 et la grande dépression économique qui suit la crise de 1929, entraînant un chômage massif. Toutes ces raisons vont favoriser un climat dominé par le refus d'avoir une famille nombreuse, d'enfanter de la « chair à canon » en cas de guerre ou de la main-d'œuvre pour les patrons. Les propos de Nelly Roussel illustrent parfaitement les idées néo-malthusiennes de l'époque : les femmes auront des enfants « en nombre raisonnable » si elles ont « la certitude de ne plus travailler pour l'engraissement des champs de bataille⁹ », et si elles ont des « garanties sérieuses de paix ». Le mot *lapinisme*, utilisé par les néo-malthusiens, se répand dans les classes moyennes et la « grève des ventres », prêchée par les féministes Nelly Roussel et Marie Huot (Knibiehler, 1997, p. 268) avant la guerre de 1914 sera encore plus d'actualité après le premier conflit

8. Bonald pense que la société s'impose à l'individu. Pour lui, la famille se présente comme une petite société politique, hiérarchique et exemplaire. Cette cellule domestique, qui ne doit pas être dissoute, car elle est dite naturelle et protectrice, est une unité constitutive du lien politique, la seule base possible de la société. Le père de famille, investi, comme le roi, par la présence divine, est socle de la société et de l'État (Damon, 2005).

9. N. Roussel, *Le néo-malthusien*, mars 1919, cité dans Knibiehler, 1977, p. 297.

mondial, malgré le sursaut patriotique et la loi de 1920 condamnant l'avortement et interdisant la propagande anticonceptionnelle. La politique nataliste et l'influence de l'Église ne parviendront pas à changer les mentalités et les femmes nées à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle continueront à avoir peu d'enfants (Desplanques, 1988).

Les femmes des générations nées à la fin du XIX^e siècle vont alors considérer la limitation des naissances comme un progrès considérable qui les libère de leur destin de femmes réduites à des maternités successives, comme une sorte d'émancipation féminine. « De toute évidence, la maternité cessait d'être inscrite inéluctablement dans le corps des femmes, elle cessait d'être leur unique destin » (Knibiehler, 2004, p. 264). Et ce, d'autant plus que ces femmes ont bénéficié des réformes leur donnant accès à l'instruction, véritable « tournant dans l'histoire des femmes » (Knibiehler, 2004, p. 264). En effet, pour la grande majorité, les grands-mères des baby-boomers sont les générations du certificat d'études, contrastant avec leurs mères et grands-mères souvent illettrées ou sachant à peine lire et écrire, écrasées par la double journée de travail aux champs, à l'usine et à la maison. Elles grandissent à l'époque de la « Foi laïque¹⁰ », au moment où se met en place l'école de la République. Elles sont élevées selon les valeurs de la Troisième République naissante: laïcité, la morale, la croyance dans le progrès et surtout la confiance en l'instruction avec la gratuité de l'école en juin 1881, et la scolarité obligatoire, en 1882, jusqu'à 13 ans. Et bien que la France reste un pays catholique, les années 1905-1914 sont dominées par la guérilla scolaire entre laïcs et catholiques, l'instituteur contre le curé (Prost, 1968). Quant à la question de l'enseignement secondaire, si elle se pose dès les années 1860 au sein des classes supérieures, il s'agit essentiellement de former les femmes à éduquer leurs enfants. Ainsi, comme le rappellent Thierry Blöss et Alain Frickey (1994, p. 27), « il faut que les femmes de la bourgeoisie soient cultivées mais que cette culture soit désintéressée car il n'est pas question qu'elles exercent une profession ». Ces idées se concrétisent en Europe avec la mise en place d'un enseignement secondaire laïc. La loi Camille See de 1880 crée les lycées de filles entrebâillant la porte aux études supérieures. Même si ces cas restent rares¹¹ (33 000 filles dans l'enseignement secondaire en 1914), l'accès à l'éducation va progressivement transformer la condition féminine, d'abord au sein des classes supérieures, puis des classes moyennes.

10. Selon l'expression de F. Buisson en 1911, directeur de l'enseignement primaire de 1879 à 1896, citée par A. Prost, 1968.

11. En 1909, une centaine de bachelières sont comptées en France. En 1921, seulement 25 000 filles sont au lycée, même si on note une évolution dans les classes bourgeoises, les filles réalisant de plus en plus d'études pour s'engager dans des métiers souvent en lien avec la maternité, l'éducation des enfants ou l'aide sociale comme enseignantes, infirmières, assistantes sociales.

Cependant, les concepteurs de la loi sont conscients des risques qu'elle comporte : il s'agit « d'arracher les filles à l'Église sans les détourner du foyer : [...] d'élever le niveau d'instruction des filles tout en les maintenant sous la dépendance de leur mari » (*ibid.*, p. 28).

L'enseignement destiné aux filles de la bourgeoisie consistera alors à leur donner la culture nécessaire pour « accompagner » leur mari, quand l'instruction que recevront les filles issues des classes ouvrières servira essentiellement à leur inculquer les savoir-faire ménagers qu'elles ont perdus en allant à l'usine. Pour Isaac Joseph, l'objectif poursuivi est de « domestiquer la famille » afin de rétablir un ordre social détruit par l'industrialisation et l'urbanisation sauvages (Joseph, 1976), et une discipline des familles qui passe avant tout par l'éducation des filles. Car le retour de la femme au foyer est devenue une obsession à la fin du XIX^e siècle, aussi bien chez les hommes d'Église que chez les politiques de droite et même de gauche, comme en témoigne la célèbre phrase de Proudhon¹² selon laquelle une femme ne peut être que « ménagère ou courtisane » ; on apprendra aux filles, à l'école primaire, qu'elles devront rester à la maison, s'occuper de leur intérieur, d'autant plus qu'elles vont bénéficier des progrès techniques comme l'électricité¹³, l'eau à l'évier pour quelques-unes, le chauffage au gaz, conditions visant à créer un *home sweet home* qui leur permettront de garder leur mari le soir à la maison, d'éviter qu'il fréquente le café ou le pub et surtout de mieux se consacrer à leurs enfants. Tout un monde est d'ailleurs là pour les entourer, en particulier le monde médical et les assistantes sociales...

Durant toute la période de l'entre-deux-guerres, à l'époque où les grands-mères des baby-boomers constituent leur famille, cet idéal de la mère au foyer, qui régnait parmi les classes dirigeantes, devient une revendication politique soutenue notamment par les catholiques sociaux et par la majorité de la droite (Knibiehler et Fouquet, 1977). Le modèle bourgeois de la femme au foyer, qui avait commencé à se démocratiser à la fin du XIX^e siècle, est à son apogée : « travailler hors de chez soi était le signe d'une condition particulièrement pauvre et méprisée » (Prost, 1987b, p. 40).

La position de la mère d'Aimée à l'égard du travail des femmes est révélatrice des mentalités de l'époque. Née en 1925, Aimée avait arrêté ses études à 17 ans et souhaitait vivement travailler en partie pour échapper à l'ennui des journées passées à la maison.

Je voulais être infirmière. Et maman n'a jamais voulu. Pour elle, une femme ne pouvait pas travailler. Maman s'était levée de table, très mécontente que j'ose dire « Moi, je veux, je voudrais être infirmière et travailler », et maman a dit : « Non, tu ne feras jamais ça ! » Elle s'est levée et elle a quitté la table.

12. P.J. Proudhon cité dans *L'Opinion des femmes*, janvier 1849.

13. En 1938, 35% des Français ont l'électricité.

Elle poursuit l'entretien :

Défense de travailler. Je me souviens d'une réflexion de maman qui dit un peu l'esprit de l'époque. On regardait à la fenêtre, c'était une des rares distractions, et le matin, on voyait les gens le matin, qui allaient à leur travail et le soir, qui rentraient chez eux. Et alors, avec maman, la seule distraction, on regardait les va-et-vient. Et il y avait la fille d'un commandant, le commandant L., qui était plus âgée que moi. Et puis il y avait sa secrétaire, pas très loin de la maison. Et maman dit : « Oh, regarde-moi cette jeune fille, elle travaille, c'est comme si son père ne pouvait pas la nourrir. » Vous voyez l'état d'esprit ? De ma génération, il ne fallait pas qu'une fille travaille, ça voulait dire que son père ne pouvait pas la nourrir. Alors infirmière, pas question ! Et là Ça aurait été très mal vu qu'une femme d'officier travaille à cette époque-là explique Aimée qui regrettera toute sa vie le veto de sa mère¹⁴.

Cette posture est d'autant plus forte que sa mère avait conscience d'avoir échappé à sa condition sociale par son mariage. Fille unique d'ouvriers, elle avait commencé un travail de sténodactylo et s'appropriait à suivre les traces de sa propre mère, employée dans la même usine lorsqu'elle rencontre un militaire de carrière. Elle accorde donc une grande importance aux indices de respectabilité et de conformité au modèle dans la mesure où, comme l'écrit Claire Jobin, « la femme inactive, la femme au foyer témoigne d'un certain statut, incarne la prospérité familiale et la réussite sociale » (Jobin, 1995, p. 35). Inversement, le travail de la femme traduit l'incapacité du mari à entretenir le ménage et l'appartenance aux classes populaires. Mais pas seulement le travail des conjointes, comme le montre l'exemple d'Aimée : dans son cas, celui de sa fille jetterait également l'« opprobre » et serait signe de déclassement.

Ce dernier exemple montre bien le poids de la famille et de la classe sociale dans la socialisation des jeunes filles de cette époque, ainsi que l'adoption du modèle de la mère au foyer par les classes moyennes soucieuses de se démarquer des ouvriers. Par ailleurs, sa diffusion s'accompagne d'une nouvelle image de la ménagère, celle d'une femme se consacrant entièrement à son foyer et d'une mère préoccupée du bonheur et de la réussite de son enfant ou de ses enfants (Bard, 2001). On assiste alors à une personnalisation du rapport à l'enfant qui redéfinit le rôle privilégié de la mère. Aussi, ces grand-mères des baby-boomers auront-elles à cœur de lui donner le meilleur environnement familial possible et de l'encourager à poursuivre des études.

14. Elle encouragera ensuite ses filles à poursuivre des études supérieures et même à travailler tout en ayant des enfants.

1.2. Les mères des baby-boomers (1915-1935)

L'histoire des générations féminines nées à la fin du XIX^e siècle rend encore plus improbable le destin des mères des baby-boomers, femmes issues de générations qui comptent parmi les moins fécondes de l'histoire et qui engendrent pourtant les générations les plus fécondes du XX^e siècle (Desplanques, 1988). Alors que les premières avaient fièrement limité leur descendance, les secondes acceptent les grossesses successives, instaurant ainsi une véritable rupture entre les générations. Cela se traduit tout d'abord par la diminution de l'infécondité qui avait caractérisé la génération précédente: 17% des femmes nées en 1920 et 13% de celles nées en 1930 n'auront pas d'enfant, contre 23% des générations 1900¹⁵. La proportion de celles qui n'auront qu'un enfant baisse également (17,5% pour la génération 1920 contre 23% de la génération 1900). Fini donc le « temps de l'enfant rare » (Rollet, 1999). Certes, les familles de deux enfants n'augmentent que de 1 point entre les générations 1910 et 1920 (puis de 2 entre les générations 1920 et 1930), mais ce phénomène « exerce un effet agrégé considérable: elle concerne la hausse de la propension des familles d'un enfant à en mettre au monde un deuxième » (Rosental, 2003, p. 213). Finalement, ce sont les familles de 3 et 4 enfants qui ont constitué le gros du baby-boom, représentant plus de 30% des familles de femmes nées en 1930, contre 21% dans les générations 1900. Les familles très nombreuses (plus de 5 enfants), quant à elles, connaissent une hausse plus modérée de 3% (Toulemon, 2001) (tableau 2.1).

TABLEAU 2.1.

Répartition du nombre d'enfants selon la génération

Génération	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +
1900	22,860	24,11	21,66	12,91	8,080	10,380
1910	20,310	22,36	21,76	14,26	10,290	11,020
1920	17,520	19,24	22,67	17,19	10,250	13,110
1930	13,010	17,71	25,01	19,00	11,350	13,870
1940	10,390	17,70	32,47	21,48	9,475	8,465
1950	9,804	20,08	39,83	20,41	6,026	3,854

Source: Toulemon, 2001.

15. Ce pourcentage élevé s'explique en partie par les femmes restées célibataires en raison de la pénurie de jeunes hommes à la suite de la guerre 1914, mais également parce que, comme le confirme Laurent Toulemon (2001), beaucoup de couples de ces générations n'ont pas eu d'enfant.

Il en résulte plusieurs questions :

- Pourquoi ces femmes, qui appartiennent au « temps de l'enfant rare » (Rollet, 1999) se sont-elles inscrites en rupture par rapport à leurs propres mères et grands-mères de culture et de pratique malthusienne¹⁶ ?
- Pourquoi, alors qu'elles étaient plus instruites que leurs mères, qu'elles avaient assuré la marche du pays en l'absence de leur mari parti à la guerre et occupé les emplois dans les industries et les services, sont-elles rentrées au foyer ?
- Pourquoi ont-elles accepté la tutelle de leur mari, au moment même où elles obtenaient un minimum de droits civiques ?

Yvonne Knibiehler (1997, p. 21) apporte un éclairage particulièrement pertinent en faisant l'hypothèse que « le baby-boom a été une expression importante sinon essentielle de la citoyenneté féminine. Les Françaises ont enfanté par consentement libre et lucide, par adhésion raisonnée à la politique officielle » (p. 21). Simultanément, la femme acquiert une reconnaissance civique et un ensemble de droits sociaux. En France, elle obtient le droit de vote en 1944 (alors qu'il avait été accordé en Grande-Bretagne en 1918 aux femmes de plus de 30 ans et en 1928 aux femmes ayant atteint la majorité – soit 21 ans). Concernant la famille, le divorce est rendu plus facile, l'accès des femmes aux métiers de la magistrature est ouvert, les salaires féminins ne sont plus pénalisés. Mais pour Pascale Goetschel et Bénédicte Toucheboeuf (2004, p. 140) « le progrès s'arrête là... Dans un contexte de reconstruction, on préfère une politique de préservation de la famille à une émancipation, porteuse d'incertitudes ». Et tout concourt à créer les conditions favorables au retour des femmes au foyer. Pour Sylvie Chaperon (2000, p. 107), « la promotion de l'égalité s'accompagne d'un renforcement de la division des rôles, notamment au sein de la famille ». La maternité apparaît alors fortement glorifiée et rares sont, en France, les couples sans enfant.

Cependant, les femmes nées entre les deux guerres auraient pu suivre le modèle de leurs propres mères, c'est-à-dire rester au foyer et limiter leur descendance à un ou deux enfants. Plus des deux tiers des femmes rencontrées ont eu un nombre d'enfants supérieur à celui qu'a eu leur mère. Pour elles, notamment celles appartenant aux classes moyennes et supérieures, avoir une famille nombreuse apparaît comme « naturel », de l'ordre de l'évidence, de l'entendement. « Ça nous paraissait évident d'avoir un grand nombre d'enfants », souligne Caroline, issue d'une grande famille bourgeoise de trois enfants, mère de deux garçons et deux filles. À tel point

16. Même s'il faut nuancer ce propos dans la mesure où, si l'on regarde du point de vue des fratries et non plus des mères, il y a plus d'enfants issus de familles de plus de trois enfants que de familles de un ou deux enfants (Toulemon, 2001).

que cela ne constitue pas un sujet de discussion dans le couple. « *Ah non, on fixe rien à l'avance, mais on désirait avoir des enfants. On en a eu tout de suite, donc on n'avait pas à s'interroger* », explique Joséphine, fille de professeur de mathématiques, dont le nombre d'enfants s'élèvera à 7, alors qu'elle n'avait qu'un frère.

Rappelons qu'après 1945, la naissance des enfants incarne l'assurance d'un monde nouveau, d'un monde sans guerre auquel aspirent les populations françaises. Avec eux, une page se tourne et on laisse définitivement derrière les traumatismes de la Première Guerre mondiale, de la crise des années 1930 et de la Seconde Guerre mondiale. Mère de 5 enfants, Irène, qui appartenait à une famille d'armateurs, décrit la mentalité de l'époque :

Nous, il fallait un enfant tout de suite! Le rêve, c'était de revenir enceinte du voyage de nocces! Moi, je manquais un mois, je pleurais, j'étais sûre que je n'aurai pas d'enfant, c'était affreux. C'était une autre optique que maintenant. Mais je n'étais pas la seule, mes amies, c'était pareil. Le désir tout de suite, de famille, d'enfants, de créer quelque chose.

Les analyses de Guy Desplanques (1988) montrent bien que le baby-boom s'est manifesté de façon différente selon les milieux sociaux et que les disparités entre professions se sont maintenues dans l'ensemble, les classes les plus favorisées ayant continué à avoir une fécondité élevée. Les classes moyennes ont aussi participé à l'augmentation de la fécondité, notamment en passant généralement de 1 à 2 enfants. Mais ce sont essentiellement les cadres supérieurs et professions libérales, puis les cadres moyens qui ont eu des familles de 3 enfants et plus. D'après Fabienne Daguët (2002), si les femmes diplômées nées entre 1925 et 1949 ont moins d'enfants que les femmes sans diplôme, c'est parce qu'elles restent plus souvent célibataires : les plus diplômées comptent constamment trois fois plus de femmes sans mari et sans enfant que celles qui ont suivi une scolarité courte. Mais lorsqu'elles fondent une famille, elles ont autant d'enfants que les femmes qui ont le brevet d'études du premier cycle : pour ces générations, la vie familiale passe avant la vie professionnelle.

Mais, fait remarquable du baby-boom, c'est que l'on observe ce désir d'une famille nombreuse non seulement chez les femmes issues de milieu aisé, souvent catholique, comme Caroline, Joséphine ou Irène, qui vont reproduire le modèle maternel, mais également chez les femmes des classes moyennes, ne voulant surtout pas avoir un ou même deux enfants comme leurs parents dont le souci avait été de donner toutes les chances d'ascension sociale à leur progéniture. Parmi elles, on trouve quelques femmes qui ont souffert pendant leur enfance d'être enfant unique. Denise, née en 1923, en est l'exemple typique. Fille de garagiste, elle ressent d'autant plus la solitude que, durant toute son enfance, elle est couvée par une mère très possessive qui ne la « *voulait que pour elle* ». Toute

sa vie, elle regrettera l'absence de frères et sœurs. «*Hélas, j'étais fille unique. Ça a été mon grand désespoir et je le regrette encore. J'étais toute seule. Les seules confidences que je pouvais faire, c'était à mon ours, vous voyez, j'avais mon ours. Donc vraiment j'ai souffert de ça.*»

Aussi avait-elle décidé toute jeune d'avoir un mari et de fonder avec lui une famille nombreuse. «*Dans mon journal, j'avais marqué "Je voudrais un mari brun, un grand brun, et j'aurai quatre enfants, deux garçons, deux filles". Et j'ai eu quatre enfants, deux garçons et deux filles, c'est la providence.*»

Les très mauvaises conditions de logement (hôtel meublé, logement chez l'habitant, sous-location, cohabitation avec les parents, puis avec le beau-père dans un appartement HLM de 4 pièces), le salaire de son mari fonctionnaire ne la feront pas renoncer à son désir d'avoir une grande famille. Mais toutes les filles uniques ne suivront pas l'exemple de Denise. Geneviève, dont on a évoqué l'histoire familiale et bien qu'elle ait souffert d'être fille unique, n'a pas souhaité un troisième enfant, contrairement à son mari. Elle a totalement intériorisé la position de sa mère sur les familles nombreuses, caractéristique des classes moyennes de l'entre-deux-guerres. Dans son cas, la socialisation familiale a été très forte et durable : aucune influence extérieure ne viendra l'infléchir. Et pour justifier sa décision, Geneviève évoquera les problèmes de logement. «*Ah ben on ne voulait pas un seul enfant. Ça, c'était... Mais on était tellement... Mon mari, il en aurait voulu plusieurs. Mais bon, moi, j'en ai eu deux j'étais plus... J'étais plus réticente, surtout qu'on était très mal logés. Vous savez, pendant sept ans, deux enfants dans 35 mètres carrés, l'eau sur le palier...*»

Au moment où les générations nées dans l'entre-deux-guerres constituent leur famille, les conditions de vie, notamment de logement, sont très dures. Rappelons qu'au recensement de 1946, 63% des immeubles n'avaient pas l'eau courante. En 1954, 27% des logements ne disposaient pas de WC et 10% seulement des habitations possédaient une douche ou une baignoire (Merlin, 2005). L'enquête, *Biographies et entourage* de l'INED (Bonvalet et Ogg, 2009), montre également que plus des deux tiers des baby-boomers (nés entre 1945 et 1950), vivaient au moment de leur naissance, dans des logements sans aucun confort, soit avec l'eau ou uniquement les WC. La majorité des femmes interrogées ont décrit des situations difficiles de logements vétustes, voire insalubres, de surpeuplement... et ce, que ce soit à la ferme ou dans de vieux immeubles des centres-villes où l'eau se trouvait sur le palier ou encore au rez-de-chaussée.

Ces conditions de logement étaient telles que certaines, comme Geneviève, ont tout fait pour limiter leur descendance, quand d'autres ont été obligées d'accepter des grossesses non désirées. Lucienne, mariée à un ouvrier imprimeur dont la famille habite une maison mitoyenne, a suivi un parcours familial proche de celui de Denise : fille

unique « malheureusement », mère de 4 enfants, elle se heurte aux mêmes difficultés pour obtenir un logement, en raison de la crise et a dû vivre dans un habitat très exigü privé des commodités élémentaires. Les enfants dormaient alors à quatre dans une chambre tandis que les parents déplaient le lit bahut chaque soir dans l'autre pièce à vivre. Cette situation durera jusqu'à ce que le dernier enfant ait 10 ans. Mais, à la différence de Denise qui acceptait la situation avec les quatre enfants, un beau-père et un « *mari d'autrefois* » en disant « *bon, mon Dieu, je vous l'offre* », Lucienne accueille difficilement la naissance des enfants supplémentaires, alors qu'elle n'en désirait que deux :

Avez-vous eu le nombre d'enfants que vous désiriez ?

D: *Oh non... J'ai pleuré, parce qu'on était mal logés. Alors ma belle-mère est décédée, et donc on a repris son logement, et c'était plus grand. Mais enfin, il y avait que... maximum 26 mètres carrés, sans eau, sans électricité, sans écoulement...*

Il faut en effet souligner la forte proportion « d'un grand nombre de naissances non désirées auxquelles s'ajoutaient un aussi grand nombre des naissances désirées mais survenues plus tôt que les couples n'auraient souhaité » (Leridon, 1987, p. 280). C'est le cas de Lucienne mais également de quelques autres femmes rencontrées, notamment des femmes de classe moyenne ou ouvrières comme Ginette née en 1920 dont le père était chauffagiste et la mère, employée dans un grand magasin. Mariée à 19 ans à un ouvrier orfèvre, dont elle se séparera assez vite après la naissance d'un premier enfant, elle épousera à 26 ans un homme qui « *ne buvait pas, ne fumait pas* » et qui était plombier. Quatre autres enfants naîtront de cette union.

Lui en 1947, elle 1949, la fille. L'autre 1950 et 1951. Ça a l'air curieux, mais c'est comme ça, c'est tous les ans que j'en avais après. Mais moi, j'aurais pas voulu en avoir autant. Malheureusement... Enfin, bon, grâce au bon Dieu, je les ai tous. Mais je pensais pas... J'aurais voulu en avoir un ou deux. Mais enfin maintenant qu'ils sont là, je les aime bien.

À l'instar de Lucienne, Juliette reconnaît ne pas avoir désiré ses deux derniers enfants, d'autant plus qu'elle est malade à chaque grossesse, pendant sept mois. « *Une vie très difficile, une vie très difficile pour le couple... parce que ces six enfants n'étaient quand même pas désirés parce qu'il n'y avait pas de contraception comme... la méthode Ogino...* »

Plusieurs enquêtes comme Juliette ont souligné l'absence de contraception efficace. Toutefois, comme l'ajoute Henri Leridon (1987, p. 280) : « Ce n'est pas seulement l'absence de méthodes efficaces de régulation des naissances qui a rendu une telle situation possible, mais aussi un contexte général dans lequel l'enfant "en trop" ne l'était pas tout à fait. »

C'est ce qui ressort de l'entretien de Jeannette, mariée à un enseignant et mère de 5 enfants: «À l'époque, il n'y avait pas de pilule, il y avait rien. Ils sont venus, on les a pris, et puis voilà.»

Ou de celui d'Hélène, qui reconnaît avoir pleuré à la naissance du cinquième enfant, se retrouvant «toute seule avec le bébé, les quatre grands à l'école, le mari beaucoup parti», mais

y avait pas de contraception à l'époque donc la question de... ne se posait pas. Les enfants arrivaient, fallait les prendre. En fait, quand on a eu 20 ans en 45, dans cette période-là, le soulagement de la fin de la guerre a fait que, on se projetait plus dans l'avenir puisqu' y avait moins d'inquiétude que dans la génération précédente où entre les deux guerres y'a eu ces... Tout le temps, bah, la crise de 29, tous ces morts de la guerre de 14-18, tous ces grands blessés, tous ces ménages qui ont été brisés, ces enfants qui ont été pupilles de la nation. Alors que tout ça, c'était fini pour notre génération.

Et effectivement, à cette époque, tout concourt à «accueillir» cet enfant dont la place dans la société a radicalement changé. Aux récupérations d'après-guerre, à la politique familiale, s'ajouterait alors un autre facteur plus psychologique, ce que reconnaît Christine Bard pour qui les politiques «n'expliquent pas à elles seules le baby-boom, mais les motivations d'ordre psychologique sont difficiles à cerner» (2001, p. 185).

2. LES PROCESSUS DE SOCIALIZATION SECONDAIRE DES MÈRES DES BABY-BOOMERS

Les parents des baby-boomers ont été élevés par des familles au comportement malthusien (à l'exception des classes supérieures catholiques), mais ils ont été les premières générations à connaître une socialisation importante, la socialisation primaire (familiale) que nous venons d'évoquer voyant ses effets infléchis par la socialisation secondaire qu'est l'école, mais également l'Église et les réseaux de sociabilité (Lahire, 2003). On peut alors se demander par quels processus se sont constituées dans ces générations des valeurs différentes de celles des parents. Aussi faut-il revenir sur les années 1920-1945 pour essayer de saisir la genèse du baby-boom en étudiant certains cadres de socialisation de la jeunesse de l'entre-deux-guerres en France, en particulier les mouvements de jeunesse.

2.1. L'école

Comme on l'a vu, peu nombreux, les enfants nés entre les deux guerres ont été choyés et «ont eu une valeur exceptionnelle: pour leurs parents et leurs grands-parents en deuil, ils ont été le premier réconfort, la consolation indispensable, une nouvelle raison de vivre et d'espérer» (Knibiehler, 1997, p. 48). Durant leur enfance, ils vont être immergés dans un contexte

particulier où la femme acquiert un statut particulier: celui de gestionnaire du logis, d'épouse attentionnée et d'éducatrice soucieuse de la santé et de la réussite de son enfant. Leurs parents vont également accorder une place essentielle à l'éducation, d'autant plus que l'accès à l'enseignement secondaire se démocratise avec la gratuité de celui-ci (1928-1930) (Prost, 1968, p. 415) au moment même où les enfants nés en 1920 atteignent la 6^e. En 1936, en France, l'obligation scolaire est prolongée jusqu'à 14 ans. Cependant, les inégalités persistent et « dans les milieux populaires, les rares chances pour échapper à la condition des parents sourient plus aux garçons qu'aux filles, volontiers sacrifiées » (Bard, 2001, p. 65). Cet accès inégalitaire aux études intervient très tôt dans les milieux agricoles et ouvriers (Battagliola, 2000). Les mères de baby-boomers issues des classes populaires, interrogées dans notre enquête, ont toutes quitté l'école avant 14 ans¹⁷, certaines même à l'âge de 12 ans, comme Ginette dont nous venons d'évoquer l'histoire.

J'ai aucun certificat d'études, parce qu'on m'a envoyée travailler le jour de mon certificat d'études. J'ai même pas pu le passer alors que j'étais la première de la classe. J'avais tout le temps des billets d'honneur. Et ce jour-là, on m'a embarquée pour Arcachon pour aller travailler chez la mère de ma marraine, pour être bonne à tout faire, à 12 ans. Vous vous rendez compte? Ça, c'est le chagrin de ma vie... ça a été le malheur dans ma vie.

Pour Fabienne comme pour Ginette, l'influence de l'école s'est arrêtée très tôt à leur plus grand regret. Elles compenseront ce manque en lisant de manière assidue et en suivant attentivement les études de leurs enfants. À l'inverse, les femmes des classes aisées, quant à elles, poursuivront leurs études plus longtemps mais n'obtiendront pas toutes leur baccalauréat, certaines les abandonnant devant la faible mobilisation de leurs parents qui considéraient le mariage comme le seul avenir possible pour les jeunes filles. Ce fut le cas de Danièle dont le père dirigeait plusieurs usines et sociétés. « *J'étais en première, j'ai pas eu mon bac. Mes parents s'en fichaient complètement et moi aussi, d'ailleurs... Ce que je désirais faire, c'est de me marier, parce qu'à ce moment-là, on ne parlait que de se marier, évidemment, il était pas question de faire autre chose.* »

Cependant, dans les milieux bourgeois et intellectuels, l'investissement est tout autre. La plupart des femmes interrogées, qui en étaient issues, poursuivront des études supérieures, de pharmacie, comme Hélène, ou deviendront professeures comme Joséphine, Bénédicte ou Marianne¹⁸.

17. Il faut également mentionner le fait que plusieurs des femmes issues des classes populaires, et même des classes moyennes, ont été obligées d'arrêter leurs études en raison de problème de santé, notamment la tuberculose. Certaines, comme Denise, ont fait des séjours en sanatorium.

18. Rappelons que l'enseignement restait considéré comme l'un des métiers compatibles avec la maternité. De nombreuses jeunes filles se dirigèrent ainsi vers ces professions.

En effet, durant cette période, le nombre de bacheliers augmente et, parmi eux, la proportion de filles. Les classes favorisées admettent de plus en plus le travail féminin, surtout après la Première Guerre mondiale, le conflit de 1914-1918, période d'exception pour l'emploi des femmes, ayant induit une certaine évolution des mentalités (Bard, 2001). L'activité des femmes n'est plus le fait des ouvrières et, petit à petit, les jeunes filles « de bonnes familles » obtiennent le brevet supérieur ou le baccalauréat et deviennent enseignantes, infirmières ou assistantes sociales. Si beaucoup d'entre elles arrêteront de travailler au moment de la naissance du premier ou du deuxième enfant, quelques-unes choisiront de faire carrière.

S'il reste difficile d'estimer, dans les discours des femmes interviewées, le rôle de l'école dans leur comportement à l'égard de la natalité, un témoignage cité par Yvonne Knibiehler mérite d'être examiné plus précisément. Il s'agit d'une femme née en 1923, évoquant l'influence de ses professeures :

Elles m'ont enseigné en 1938 et 1939 l'instruction civique, en insistant sur la démographie: la France manquait d'enfants... toute Française, tout Français devait s'efforcer de fonder une famille d'au moins trois enfants: à 16 ans [en 1939] j'étais déjà tout à fait déterminée à avoir trois enfants. Je les ai eus (Knibiehler, 1997, p. 49).

Son choix d'avoir une famille nombreuse ne s'explique pas par les allocations familiales ni les conditions d'après-guerre, mais par l'influence des enseignants. Cet exemple conduit à prendre en compte un élément sur lequel on a peut-être eu tendance à passer rapidement: celui de la socialisation des parents des baby-boomers. Deux éléments ressortent de ce témoignage: le premier est effectivement l'influence des professeurs sur sa fécondité future, le second est l'introduction de la démographie dans l'enseignement public. L'apprentissage de cette discipline aux élèves a d'ailleurs été analysé par Virginie de Luca (2005) qui montre le processus par lequel les questions de population sont entrées à l'école, ainsi que le rôle joué par la propagande nataliste et familiale menée par l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française¹⁹. À partir de 1920, « les autorités de tutelles (éducation nationale) agréent donc pleinement l'idée de la nécessité d'instaurer un climat propice à la natalité » (p. 23). Ainsi, les cours d'histoire et de géographie vont comporter des éléments de démographie et donneront lieu à des discussions sur la natalité. Pour les garçons, l'accent sera mis sur les aspects théoriques et scientifiques (lecture de tableaux, construction de graphiques...), pour les filles, l'enseignement se fera à partir de notions de puériculture et d'hygiène répondant ainsi à deux logiques: la baisse de la mortalité infantile et l'objectif nataliste (de Luca, 2005), les deux enseignements ayant pour but

19. Association créée en 1896 par le docteur Bertillon.

de créer un « climat familial ». S'il est difficile de déterminer l'incidence de la propagande nataliste en France sur les comportements démographiques des générations nées entre les deux guerres et scolarisées durant cette période, le fait qu'elles soient passées par l'école n'est pas anodin. D'autant plus qu'avec l'allongement de la scolarité, cette institution est devenue une instance de socialisation de plus en plus importante.

2.2. Les mouvements de jeunesse comme autre facteur d'émancipation des mères des baby-boomers

Les études ne constituent pas le seul facteur qui a favorisé l'autonomie des jeunes, notamment des jeunes filles, vis-à-vis de leurs parents. C'est ce que constate Jean-François Sirinelli pour qui « deux nouveautés se font jour au fil de cet entre-deux-guerres, qui engagent l'une et l'autre l'avenir en ce domaine » (Sirinelli, 2003, p. 35), à savoir l'enseignement secondaire et les mouvements de jeunesse. Aux côtés de l'école laïque se développent les associations pour les enfants et adolescents, sans doute pour compenser la perte d'influence de l'Église dans la formation des jeunes. Émergent alors de nombreuses initiatives qui vont donner naissance à des structures ayant pour but d'encadrer la jeunesse et de la préparer à devenir adulte. Il s'agit d'un phénomène nouveau, caractéristique de la période de l'entre-deux-guerres. Certes, la France du XIX^e siècle avait ses patronages, ses colonies de vacances, mais l'originalité des associations de jeunesse réside dans l'encadrement des jeunes par d'autres jeunes. Apparaissent ainsi en France les éclaireurs, puis les associations d'action catholique comme la Jeunesse ouvrière catholique (JOC), la Jeunesse agricole catholique (JAC), la Jeunesse étudiante catholique (JEC) et, enfin, la Ligue française des auberges de jeunesse en 1930, ainsi que la Jeune Garde du Sillon, les Faucons Rouges et les Jeunesses politiques (dont les mouvements de jeunesse communiste...). D'après Antoine Prost, ces associations destinées aux jeunes constituent l'une des grandes nouveautés de l'entre-deux-guerres et leur succès est impressionnant (Prost, 1987). Maurice Crubellier et Gérard Cholvy ont d'ailleurs estimé qu'environ un jeune sur sept était membre d'une organisation de jeunesse, ce qui est loin d'être négligeable (Crubellier, 1979).

De tous ces mouvements, le plus connu et le plus emblématique reste le scoutisme, né en Angleterre sous l'impulsion d'un militaire, Baden-Powell, en 1907, à partir d'un camp expérimental avec une vingtaine de garçons dans l'île de Brownsea. Il en découle un véritable engouement et de nombreux jeunes garçons lancent leur propre troupe de scouts, obligeant Baden-Powell à créer un groupe national. Très vite, des troupes se forment dans le monde anglo-saxon, en particulier aux États-Unis dès 1915, puis dans d'autres pays comme le Chili. Les filles furent également

tentées par l'aventure et demandèrent à y être intégrées. C'est ainsi que fut créé, en 1910, The Girl Guides Association. Durant les premières décennies du siècle dernier et particulièrement pendant l'entre-deux-guerres, le scoutisme connaît un essor considérable en Grande-Bretagne. « Dans bien des cas, les Scouts et les Guides ont défini la jeunesse de l'entre-deux-guerres en Grande-Bretagne » (Proctor, 2002, p. 108). En France, le scoutisme s'adapte et, parallèlement aux éclaireurs²⁰, est créée en 1920 la Fédération nationale catholique des scouts de France. Les filles, au départ exclues, sont intégrées dans le mouvement en 1923, avec les Guides de France. Mais Marie-Thérèse Cheroutre précise: « Aux suspicions pesant en France sur le scoutisme masculin, mouvement d'origine anglo-saxonne, protestant, militaire, s'ajoute la critique radicale du risque de détourner les filles de leur vocation féminine et de détruire la vie de famille » (2002, p. 46).

Critique perçue par Baden-Powell et qu'il avait contrée en affirmant que si les garçons pouvaient se gérer eux-mêmes dans le scoutisme, il en allait autrement des filles qui avaient besoin d'être guidées et encadrées, car il était nécessaire de « former des femmes de caractère étant donné leur rôle et l'importance de leur influence – comme mères ou comme institutrices – pour que les garçons de ce pays deviennent des hommes de caractère » (Cheroutre, 2002, p. 57).

De nombreuses jeunes filles, en particulier dans les classes supérieures, furent ainsi préparées à ce rôle de compagne et deviendront, d'après Yvonne Knibiehler, un « vigoureux bourgeon catholique » (Knibiehler, 2004, p. 313). Finalement, en 1933, le nombre de scouts et de guides atteint environ 100 000 jeunes²¹ et les guides seront au nombre de 23 000 en 1939. Ces chiffres peuvent sembler modestes en comparaison de l'effectif des générations concernées. Mais on peut penser que l'influence du scoutisme s'est répandue au sein de la société française bien au-delà du cercle restreint d'initiés, ce dont témoigne l'album *Bécassine fait du scoutisme*, paru en 1931 (voir l'annexe de ce chapitre). Comme les garçons, les filles ont leur propre uniforme: jupe, grande cape bleue marine, cravate²². Toutes les règles de vie et valeurs sont décrites: les lois scoutes, la promesse... Mais à cela s'ajoutent « mettre un couvert pour deux personnes, ourler un mouchoir, savoir-faire un paquet », tâches dévolues aux femmes qu'il faut donc apprendre aux jeannettes et aux guides.

20. Les éclaireurs sont des scouts protestants.

21. La JOC compte la même année 50 000 jeunes et la JEC atteint le nombre de 20 000 en 1936.

22. La poupée Bleuette apparaît en 1937 (<<http://www.biblioéthèquedesuzette.com/suzscout.htm>>).

Parmi les 32 mères interrogées, 18 ont appartenu à un mouvement de jeunesse dont 10 au scoutisme. Et alors que les femmes dont les parents étaient ouvriers ou employés ont surtout été au patronage ou fait partie de la JOC, les femmes issues des classes supérieures et moyennes supérieures ont davantage été jeannettes, guides ou cheftaines de louveteaux. Comme pour des milliers de jeunes Français, Anglais, mais aussi Américains, Canadiens et Belges, le scoutisme a été pour elles un lieu d'apprentissage de la vie, en dehors de l'école et de la famille. Nombre des femmes interrogées, passées par les guides, insisteront sur la formation qui leur a été donnée et les valeurs de l'honneur, de la loyauté et de l'ouverture aux autres qui les accompagneront toute leur vie.

Pour certaines d'entre elles, ce fut même le moyen d'échapper à la monotonie des journées passées à la maison et aux tâches qui leur étaient généralement assignées. C'est le cas de Mathilde, issue d'une famille de la haute bourgeoisie et aînée d'une fratrie de 10 enfants, qui explique comment, ayant arrêté ses études à 17 ans en raison de la guerre, elle devait s'occuper de ses frères et sœurs, en particulier des plus grands pour leurs devoirs : « *Donc je me suis retrouvée gouvernante, c'est une période que j'ai trouvée horriblement dure...* » Le scoutisme apparaît alors comme le seul loisir durant cette période : « *c'est une ouverture sur le monde que j'ai pas à la maison* ». C'est également le cas de Danièle, dont les parents comme on l'a vu, *se fichaient complètement* de ses études et qui sera cheftaine de louveteaux, entre le moment où elle arrête ses études et celui où elle se marie, à tout juste 19 ans.

Aimée, comme Mathilde et Danièle, s'est aussi trouvée confinée entre les murs de la maison, dès l'âge de 16 ans, en charge des tâches domestiques. Sa mère, comme on l'a vu, lui avait interdit de poursuivre des études d'infirmière, la condamnant à l'ennui, en attendant le mariage, condition essentielle à l'époque pour entrer dans la vie adulte et quitter ses parents.

J'avais en face de la rue, une petite voisine, qui était fille unique, et qui s'ennuyait, et qui me voyait, moi, en face de chez elle, m'ennuyant sur un balcon, aussi. Alors un jour elle est venue, et puis elle, elle était cheftaine de Louveteaux, et puis elle me dit « je vois que vous vous ennuyez... ». Et puis voilà, elle m'a fait rentrer dans le scoutisme, par les louveteaux. Et puis après, j'ai connu mon mari à 15 ans.

Le scoutisme va lui permettre de sortir de la sphère familiale étouffante, de trouver un peu de liberté et de rencontrer celui qui deviendra son époux. « *Ben, la liberté. C'était que dans ce cercle que je pouvais trouver à m'épanouir. Je respirais. Sinon, j'étais que enfermée dans le cercle familial. Je ne voyais rien, je n'avais pas d'amis, je ne recevais rien...* »

Si la majorité des femmes ayant participé à un mouvement de jeunesse n'ont pas ressenti de manière aussi forte la solitude comme Mathilde et Aimée, le scoutisme, avec la proximité avec la nature, les activités

sportives, les camps, a permis aux filles de connaître autre chose que le monde souvent clos de la famille. « *Eh bien, il y avait les camps, qui étaient pour moi le comble du bonheur parce qu'on sortait de la maison* » (Paulette, née en 1921, fille de commerçants, éclairceuse de 13 à 17 ans). Ce fut aussi, pour ces générations, un moyen de se démarquer de leurs parents sans rentrer directement en conflit, conflit qu'il était pratiquement impossible d'assumer face à une « génération du sacrifice », pour reprendre l'expression d'Antoine Prost, composée d'anciens combattants de la guerre 1914 (Prost, 1987).

D'ailleurs, certains parents, notamment dans les classes moyennes²³, n'ont pas toujours compris pourquoi leurs enfants aimaient partir en camp, vivre dans la nature sous la tente sans le confort moderne (alors que celui-ci avait été durement acquis). L'habit même était étrange : l'uniforme, les culottes courtes pour les garçons, les chaussures plates pour les filles. Les temps de détente que constitueront les week-ends et les camps de guide seront encore plus importants durant les années de guerre. Joséphine avait 16 ans lorsque la guerre a éclaté.

C'étaient les guides de France, mais là, j'ai commencé jeune, j'avais 10, 11 ans, c'était juste avant la guerre. Et on a eu la chance que le mouvement scout puisse continuer pendant toutes les années de guerre. Nous ne mettions plus l'uniforme, mais nous n'avons jamais été interdits. Si bien que c'était le seul loisir possible, ce qui nous permettait des activités dans la région parisienne, mais aussi des camps. Et nous pouvions partir... le premier camp que j'ai fait, c'était avant-guerre, ça, j'étais descendue dans le Midi. Mais après, il y avait des familles qui nous ouvraient leur propriété privée, donc nous allions camper dans ces propriétés. Et pendant toute la guerre, j'ai pu passer des vacances dans ces conditions. En plus, c'était excessivement formateur, au point de vue des habilités... Donc j'ai été vraiment formée par le mouvement scout... Pendant les années de guerre, c'était vraiment important.

Alors que les parents étaient réticents, dans l'entre-deux-guerres, à voir leurs enfants s'émanciper, ils les encourageront, en zone libre²⁴, pendant la guerre, en espérant que le scoutisme les préservera d'un service civil ou d'un travail obligatoire. En ces périodes de troubles, les enfants trouvent dans le scoutisme un moyen d'évasion et d'espoir, les parents quant à eux « comptent sur le bénéfice éducatif, mais aussi nutritif du

23. Les modes de vie axés sur la nature et les activités sportives rejoignent davantage ceux des classes supérieures, ce que reconnaît Hélène élevée comme un garçon par son père qui emmenait le dimanche ses enfants, toute la journée en forêt, avec le sac à dos et le pique-nique : « *Une vie qui me convenait très, très bien, une vie active beaucoup de jeux, beaucoup de camaraderie, des camps, des responsabilités.* »

24. Les organisations de jeunesse seront interdites le 28 août 1940 par une ordonnance allemande.

camp d'été, dans les campagnes calmes mais aussi mieux ravitaillées que la ville» (Cheroutre, 2002, p. 158). Les activités se développent et une attention particulière est accordée à l'éducation physique et à la santé. Durant les premières années de la guerre, les scouts adhèrent à la devise *Travail, Famille, Patrie*. Marie Thérèse Cheroutre le montre très bien « dans l'acceptation de l'ordre établi, le patriotisme est évident. Se confond-il avec le maréchalisme? Très certainement pour beaucoup en 1941 » (2002, p. 208). Si l'idéal de la famille propagé par le scoutisme rejoignait celui du régime de Vichy, inversement Vichy s'appuiera sur les mouvements de jeunesse pour atteindre les jeunes générations et les endoctriner.

Alors que les élites déjà établies étaient incarnées par les maires, celles de l'avenir semblaient venir du mouvement scout et des Chantiers de la jeunesse. Pour ces jeunes, Vichy consacra un tract intitulé «Le Chef et la famille». Ces jeunes chefs de file semblaient en effet représenter la pierre angulaire de l'avenir démographique français; déjà, on leur demandait d'endoctriner consciencieusement les garçons sous leur commandement (Jennings, 2002, p. 125).

Par la suite, des distances seront prises par rapport au régime de Vichy, et les mouvements du scoutisme, du fait même de leur diversité nationale (éclaireurs israélites, protestants) et de leur ancrage international, seront très actifs, notamment en zone libre. À partir de 1943, lorsque les mesures contre les juifs se multiplient, de nombreux jeunes rejoindront le maquis et la résistance. Les guides et éclaireuses seront formées « pour porter des messages, chercher des "caches", garder des hommes recherchés, les conduire à la frontière²⁵ ». L'histoire d'Hélène pendant la guerre en est un exemple frappant :

Par l'intermédiaire de ma cheftaine, on a toutes, le petit groupe de jeunes étudiantes, apporté une petite contribution à des échanges pour la Résistance, des échanges de documents... Moi, j'avais un RDV, une autre de mes camarades aussi, fixé à 12 h 30 sous la pendule au carrefour des allées St-Michel à deux pas de la pharmacie où j'étais stagiaire et quelqu'un venait m'apporter des documents; moi, j'en apportais d'autres, je ne savais pas ce que c'était... Je pédalais pour aller en banlieue de Lyon chercher des trucs qu'on me donnait à porter à d'autres endroits enfin... Au printemps 44, au moment du débarquement, alors là chez la cheftaine qui avait un appartement à Lyon, on restait le soir, on cachait des FFI, on faisait des tas de choses... C'était ça la Résistance, c'était des quantités de petites fourmis qui faisaient des petites tâches parce qu'il n'y avait pas d'autres moyens de communiquer.

C'est l'un des paradoxes du scoutisme féminin : enseigner aux filles à se débrouiller par elles-mêmes dans un environnement parfois difficile, tout en étant dévouées aux autres, en prévision des aides et des services

25. Témoignage d'Antoinette Reille, cité par M.T. Cheroutre, 2002, p. 216.

qu'elles rendront à leurs époux et enfants, être centrées sur la famille en restant ouvertes sur le monde extérieur, à la différence de leur mère. Cette ambiguïté sera toujours présente après-guerre :

Les filles et les femmes voulaient échapper aux rôles d'êtres dépendants qui leur étaient attribués dans le mariage, la vie de famille et sur le lieu de travail. Le fait de devenir guide, par la bureaucratisation, a créé un espace qui leur a permis d'avoir des positions de pouvoir dans une organisation et leur a donné la joie de bénéficier d'autonomie et de pouvoir (Proctor, 2002, p. 113).

Mais cette contradiction renfermera finalement les germes de la révolution radicale du rôle des femmes dans la société, qui s'effectuera dans les années 1960. C'est pourquoi, si certaines femmes accepteront leur rôle à côté de leur mari et de leurs enfants, d'autres chercheront à établir des relations plus égalitaires quand quelques-unes s'engageront dans la vie professionnelle, suite logique de leurs engagements de jeunesse (même si quelques années plus tard la plupart s'arrêteront à la naissance des enfants).

Les enfants élevés selon la loi scoutte seront en partie les acteurs du baby-boom et certains d'entre eux, ayant appris le sens des responsabilités, deviendront des hommes politiques ou cadres dirigeants. Les messages divers que déployèrent les mouvements scouts à destination de la jeunesse, que l'on retrouve dans les revues spécialisées de l'époque, participèrent indéniablement à l'installation d'un climat très propice à la famille et à la diffusion des images de l'éternel féminin et du modèle de la femme s'épanouissant dans son rôle de mère, maîtresse du foyer. Cependant, ils participèrent aussi à l'instauration d'un nouveau rapport hommes-femmes.

La vie d'Hélène en témoigne. Née en 1925 dans une famille parisienne bourgeoise et laïque, elle reçoit une éducation « progressiste » selon laquelle « *y a pas que les garçons qui doivent avoir un métier, les femmes aussi* », comme le disait son père. À l'âge de 12-13 ans, elle rejoint une compagnie d'éclaireuses unionistes et suivra, comme on l'a vu, sa cheftaine dans la Résistance quelques années plus tard. Après la guerre, elle continuera le scoutisme pendant ses études de médecine et c'est par l'intermédiaire de sa « commissaire » qui était médecin, qu'elle trouve son premier poste dans une commune de banlieue sud et rencontrera son mari, tout en militant avec lui à la SFIO (Section française de l'internationale ouvrière). Son cheminement personnel doit beaucoup au mouvement de jeunesse et à la Résistance qui lui ont permis d'être en contact avec d'autres milieux que le sien. L'influence du scoutisme s'est prolongée au-delà dans la conception même du couple.

Oui, alors on a fait partie de cette génération qui a été influencée par les mouvements de jeunesse de la vie en couple de l'arrivée de la pureté de [...] et puis d'un autre rapport, dans les mouvements de jeunesse, d'un autre rapport homme-femme

et sûrement ça a joué après la guerre dans beaucoup de ménages pour ne pas effectivement [...] La vie de couple ne pouvait être sereine que dans une vie de couple sexuellement équilibrée et épanouie. On a beaucoup reçu ça des mouvements de jeunesse.

Les mouvements de jeunesse ont ainsi véhiculé une autre image du couple et de la sexualité « plus équilibrée et épanouie » qui sera propice à la natalité. Car malgré son éducation et ses études supérieures, Hélène arrêtera de travailler à la naissance du deuxième enfant, tout en essayant de reprendre son activité après le troisième, pour mettre définitivement fin à sa carrière professionnelle après plusieurs essais non concluants de retour sur le marché du travail. Avec 5 enfants, un mari très investi professionnellement, elle s'est résignée à endosser le rôle de mère au foyer oscillant entre regrets (« *Parce que je voulais continuer professionnellement et là avec cinq j'ai eu du mal. J'ai dû m'arrêter.* ») et idéalisation de son rôle maternel, présenté comme une vocation : « *En fait, au fond de moi, c'était que j'étais beaucoup plus faite pour être mère de famille, ça je l'ai compris très vite, et épauler André dans ses engagements...* »

Bien entendu, le scoutisme ne peut expliquer le phénomène du baby-boom chez les classes moyennes et supérieures, mais ajouté aux effets de la politique familiale et de la reconstruction du pays, puis de la croissance économique, il permet de mieux comprendre comment certaines mères du baby-boom ont accepté leur place au foyer tout en revendiquant une certaine autonomie dans la société et dans la famille, à travers l'éducation des enfants²⁶. Car la majorité des femmes des milieux aisés n'ont pas été autant sous tension qu'Hélène. Le modèle de la mère au foyer est si valorisé dans la société d'après-guerre, encouragé par les pouvoirs publics et relayé par les associations religieuses ou politiques ainsi que par la presse, qu'elles ont le plus souvent cessé de travailler au moment du mariage ou de la naissance du premier enfant, d'autant plus que toutes les conditions étaient réunies pour accueillir la venue d'autres enfants.

CONCLUSION

Grands-parents, parents, baby-boomers de l'après-guerre incarnent trois générations, trois histoires particulières du xx^e siècle. Les grands-parents des baby-boomers, nés entre 1880 et 1910, ont grandi au moment de la séparation de l'Église et de l'État, ont connu la Grande Guerre et ont vécu dans des sociétés coloniales, rentières et malthusiennes. Ces générations restent profondément ancrées dans le xix^e siècle. Leurs racines sont rurales. Marquées par la guerre 14-18, la crise de l'entre-deux-guerres, elles auront

26. Par ailleurs, il a le mérite d'être commun aux autres pays concernés par le baby-boom, comme la Grande-Bretagne, les États-Unis et la Belgique.

peu d'enfants. Les parents des baby-boomers plongent leurs souvenirs d'enfance dans les années 1930 et la guerre de 1939-1945, qui constitue l'expérience majeure de leur adolescence. Ils font partie des premières générations à connaître une socialisation secondaire importante avec l'institution scolaire, bien sûr, mais également avec la montée des mouvements de jeunesse de l'entre-guerre. Si l'école, à cette époque, devient l'un des rouages de transmission des idées natalistes, le scoutisme a, quant à lui, permis de propager une vision différente de la femme et du couple dans les milieux bourgeois ainsi que dans les classes moyennes. Cependant, le scoutisme en France n'était pas l'unique vecteur de transmission des valeurs de l'Église et de la droite catholique et protestante. Les autres mouvements de jeunesse religieux ont participé à cette diffusion des idées concernant le rôle de la femme, notamment la Jeunesse ouvrière catholique en France, qui comprenait plus de 120 000 adhérents en 1937 (Sanchez, 2008), et qui rivalisa avec la Jeunesse communiste (100 000 adhérents) dans la formation des jeunes issus des milieux ouvriers. Ces mouvements de jeunesse spécialisés ont exalté et valorisé la culture populaire, tout en participant à l'implantation de la culture bourgeoise. Comme l'explique Christine Bard (2001), durant l'entre-deux-guerres un processus de familiarisation des classes populaires, d'importation de l'idéal bourgeois cantonnant la femme à son rôle domestique et familial s'opéra dans les milieux populaires – «la femme qui refuse son rôle au foyer déserte comme un soldat en temps de guerre» (*Jeunesse agricole féminine*, février 1936). Quoi qu'il en soit, les mouvements de jeunesse de l'entre-deux-guerres, avec leur propagande à destination des classes populaires, ouvrières et rurales, participèrent à ce processus et ont pris part, à côté de l'école, au développement de la socialisation secondaire de la jeunesse. L'éducation des jeunes par leurs semblables ainsi que les discussions entre jeunes facilitèrent sans doute une appropriation et une adhésion plus profonde et plus massive au message délivré. Celui-ci était d'autant plus recevable qu'il était relayé par l'institution scolaire plus favorable aux questions natalistes, contrairement aux années d'avant la Première Guerre mondiale.

Toutefois, il existe une différence notable des propagandes entre les mouvements de jeunesse et les associations et *lobbys* politiques natalistes et familialistes. Certes, idéaliser l'image de la mère au foyer et considérer ce rôle perçu comme un «métier», comme le firent les mouvements catholiques par exemple, c'est favoriser le retour et le maintien de la femme au foyer et donc créer le climat idéal pour la conception de nombreux enfants. Néanmoins, et ce, contrairement à la propagande qui se développa à l'école ou à l'armée sous l'influence des puissants *lobbys* natalistes comme l'a décrit Virginie de Luca (2005), les messages des mouvements de jeunesse n'évoquaient pas le nombre idéal d'enfants qu'un foyer devait concevoir, même s'ils employaient le pluriel lorsqu'ils évoquaient les futurs enfants des jeunes filles (voir l'annexe de ce chapitre).

Le rayonnement des mouvements catholiques, en particulier le scoutisme, a ainsi largement dépassé le cadre de ses adhérents pour se propager dans l'ensemble de la société. Il a permis également de véhiculer, parmi les jeunes, les valeurs de la droite catholique sur la famille où la femme, même si elle a réalisé des études secondaires ou supérieures, se doit d'être auprès de ses enfants. Après-guerre, au moment où les femmes nées entre 1920 et 1930 et qui ont bénéficié de cette socialisation secondaire, constituent leur famille, tous les mouvements et partis, y compris le parti communiste qui prendra des positions natalistes à partir de 1935²⁷, concourent à la consolidation du modèle de la mère au foyer²⁸. On ne peut donc ignorer l'effet de ces différentes socialisations sur toute une génération de femmes, qui, même si elles ont été multiples, ont toujours été dans le même sens, à savoir créer un climat familial, un terreau sur lequel la greffe a pris, contrairement aux années 1920. C'est ce contexte qui, avec la période pleine d'espoir des Trente Glorieuses et les allocations familiales, explique le baby-boom d'après-guerre et sa longévité.

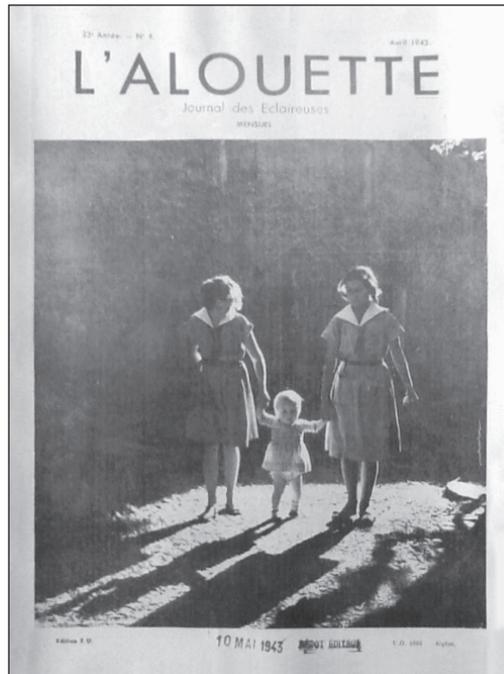
Mais si elles ont été les gardiennes du logis, les femmes nées entre 1920 et 1930 ont, grâce aux mouvements de jeunesse, expérimenté la vie en communauté et, pour certaines, éprouvé leurs premières prises de responsabilité. En quittant l'espace domestique où les femmes étaient jusqu'ici cantonnées, les mères des baby-boomers acquièrent les prémices d'une autonomie. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles ces femmes s'affranchiront du modèle malthusien et se positionneront en rupture par rapport aux générations précédentes, préparant d'une certaine façon une autre rupture, celles que leurs filles, enfants du baby-boom, accompliront en s'émancipant à l'aide de la contraception et du travail salarié. Avec la maîtrise de la fécondité par des méthodes contraceptives efficaces, les baby-boomeuses ont, en fait, renoué avec les comportements de leurs grands-mères nées à la fin du XIX^e siècle. Prises entre ces deux générations, les mères des baby-boomers apparaissent alors comme des femmes au destin particulier.

27. Staline encourage le natalisme à partir de 1934, date à laquelle le code de la famille soviétique pénalise le divorce et interdit l'avortement. En France, l'analyse des préoccupations liées à la population, réalisée par F. Delpla, diffusée de 1931 à 1938 dans le magazine *Regards* alors proche des communistes, montre bien l'évolution avec le passage d'un malthusianisme en 1933 (les ouvriers et ouvrières sont invités à limiter leur descendance) à la neutralité en 1935 (on accuse plus la bourgeoisie de prêcher la fécondité, mais de le faire sans en donner les moyens) puis aux idées natalistes : « Nous voulons pouvoir mettre au monde des enfants que nous élèverons dans la paix et dans la joie » (Lulu Jourdain le 17 septembre 1936 – SPFD, cité dans Delpla, 1975, p. 142).

28. Ce que développe Sylvie Chaperon dans son introduction de l'ouvrage *Les années Beauvoir* : « Désormais les communistes comme les catholiques défendent avant tout les mères... L'heure est au retour de la vie privée. La nuptialité grimpe en flèche, la taille des familles s'élargit, l'idéologie domestique triomphe » (2000, p. xi).

ANNEXE





Nos Enquêtes

La Femme et le Foyer

La femme est faite pour garder le foyer, avons-nous écrit bien souvent cet hiver.

Cette phrase arrive à être banale, à force d'être répétée, et cependant, elle n'est pas toujours vécue, et c'est ce qui explique comment il arrive que des mariages peuvent ne pas aller.

Or, à quelles conditions gardera-t-elle le foyer ?

1° Il faut qu'elle y reste et qu'elle aime à y rester.

2° Elle le fera si son travail domestique est apprécié et estimé par son entourage.

I. — ELLE DOIT RESTER AU FOYER

Cela ne veut pas dire qu'elle n'ira jamais aux champs donner un coup de main quand l'ouvrage presse et que la nécessité l'impose.

Les femmes, pendant la guerre, ont tenu la charrue et remplacé de leur mieux leur mari.

Cela veut dire seulement que sa principale occupation est avant tout la maison, afin d'assurer le bien-être nécessaire à ceux qu'elle abrite.

Source: *La Page de la militante jaciste*, avril 1936, p. 3.



CE QUE NOUS VOULONS FAIRE DE NOS FILLES ?

DES FEMMES
DES FRANÇAISES
DES CHRÉTIENNES

DES FEMMES dévouées à leur foyer (la maison est notre premier devoir), simples, saines, courageuses et compétentes

DES FRANÇAISES au service de leur patrie, fidèles à ses traditions, prêtes à travailler à sa grandeur et à son rayonnement spirituel.

DES CHRÉTIENNES vivant l'enseignement de l'Évangile, comprenant leur religion et au service de l'Église.

◆

Voici comment les cinq points du Scoutisme de Baden-Powell nous servent à atteindre ce triple but :

FORMER LE CARACTÈRE ET L'INTELLIGENCE Nous voulons, non pas voir un type uniforme de femmes, mais aider chacune à se réaliser dans le sens le meilleur de son être. Nous tâchons, en partant des dons naturels de chacune, de les développer pour l'enrichissement qu'ils peuvent apporter autour d'elle et pour l'épanouissement complet de sa personnalité.



Pourquoi le Scoutisme féminin

Source: *L'Ami des scouts*, 1^{er} trimestre 1944, p. 11.

BIBLIOGRAPHIE

- ARIÈS, P. (1973). *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil.
- ARIÈS, P. et G. DUBY (dir.) (1987). *Histoire de la vie privée. De la Révolution à la Grande Guerre – tome IV*, Paris, Seuil.
- BARD, C. (2001). *Les femmes dans la société française au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin.
- BARDET, J.P. (1988). «Le constat», dans J. Dupaquier (dir.), *Histoire de la population française de 1789 à 1914 – tome III*, Paris, Presses universitaires de France, p. 351-364.
- BARDET, J.P. et H. LE BRAS (1988). «La chute de la fécondité», dans J. Dupaquier (dir.), *Histoire de la population française de 1789 à 1914 – tome III*, Paris, Presses universitaires de France, p. 351-401.
- BATTAGLIOLA, F. (1987). «Le temps des insertions. Itinéraires féminins et histoires familiales», *Annales de Vaucresson*, (26), p. 85-103.
- BATTAGLIOLA, F. (1988). *La fin du mariage*, Paris, Syros Alternatives.
- BATTAGLIOLA, F. (2000). *Histoire du travail des femmes*, Paris, La Découverte
- BLÖSS, T. et A. FRICKEY (1994). *La femme dans la société française*, Paris, Presses universitaires de France, coll. «Que sais-je?».
- BONVALET, C., C. CLÉMENT et J. OGG (2011). *Réinventer la famille. L'histoire des baby-boomers*, Paris, Presses universitaires de France.
- BONVALET, C. et J. OGG (2009). *Les baby-boomers : une génération mobile*, Paris, Éditions de l'Aube.
- CHAPERON, S. (2000). *Les années Beauvoir (1945-1970)*, Paris, Fayard.
- CHEROUTRE, M.-T. (2002). *Le scoutisme au féminin, les guides 1923-1998*, Paris, Éditions du Cerf, coll. «Histoire».
- CHESNAY, J.C. (1988). «La politique de population française depuis 1914», dans J. Dupaquier (dir.), *Histoire de la population, de 1914 à nos jours – tome IV*, Paris, Presses universitaires de France, p. 181-231.
- CHOLVY, G. (1985). *Mouvements de jeunesse chrétiens et juifs*, Paris, Éditions du Cerf.
- CRUBELLIER, M. (1979). *L'enfance et la jeunesse dans la société française, 1800-1950*, Paris, Armand Colin.
- DAGUET, F. (2002a). «La fécondité en France au cours du XX^e siècle», *Insee Première*, (873), décembre, <http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ip873.pdf>, consulté le 29 mars 2015.
- DAGUET, F. (2002b). *Un siècle de fécondité française. Caractéristique et évolution de la fécondité de 1901 à 1999*, Paris, Insee.
- DAMON, J. (2005). «La pensée de Louis de Bonald (1754-1840)», *Informations sociales*, 2(122), p. 25.
- DAUMARD, A. (1996). *La bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848*, Paris, Albin Michel.
- DELPLA, F. (1975). «Les communistes français et la sexualité (1932-1938)», *Le mouvement social*, (4), p. 121-152.
- DESPLANQUES, G. (1988a). «La fécondité de 1920 à 1939», dans J. Dupaquier (dir.), *Histoire de la population, de 1914 à nos jours – tome IV*, Paris, Presses universitaires de France, p. 287-296.
- DESPLANQUES, G. (1988b). «La fécondité de 1939 à 1964: le baby-boom», dans J. Dupaquier (dir.), *Histoire de la population de 1914 à nos jours – tome IV*, Paris, Presses universitaires de France, p. 297-308.
- CAUMERY et J.P. PINCHON (1931). *Bécassine fait du scoutisme*, Paris, Éditions Gautier-Languereau.

- GOETSCHER, P. et B. TOUCHEBOEUF (2004). *La IV^e République; la France de la Libération à 1958*, Paris, Le livre de poche.
- JENNINGS, E. (2002). « Discours corporatiste, propagande nataliste et contrôle social sous Vichy », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 49(4), p. 101-131.
- JOBIN, C. (1995). *Entre les activités professionnelle et domestique: la discrimination sexuelle*, Paris, Éditions d'En Bas.
- JOSEPH, I. (1976). « Tactique et figures disciplinaires », dans I. Joseph et P. Fritsch, *Disciplines à domicile: édification de la famille*, Paris, CERFI, p. 29-119.
- KNIBIEHLER, Y. (1997). *La révolution maternelle depuis 1945. Femmes, maternité, citoyenneté*, Paris, Perrin.
- KNIBIEHLER, Y. (2004). *Histoire des mères et de la maternité en Occident*, Paris, Presses universitaires de France.
- KNIBIEHLER, Y. et C. FOUQUET (1977). *L'histoire des mères*, Paris, Montalba.
- L'ALOUETTE, *JOURNAL DES ÉCLAIREUSES*, avril 1934, (3).
- L'ALOUETTE, *JOURNAL DES ÉCLAIREUSES*, avril 1943, (4).
- L'AMI DES SCOUTS ET DES GUIDES, 1946.
- L'AMI DES SCOUTS, 1^{er} trimestre 1944, p. 11.
- LAHIRE, B. (2003 [1998]). *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan.
- LA MILITANTE JACISTE, avril 1936, p. 3.
- LE BRAS, H. (2007). *Les quatre mystères de la population française*, Paris, Odile Jacob.
- LE PLAY, F. (1989 [1879]). *La méthode sociale*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- LERIDON, H. (1987). *La seconde Révolution contraceptive*, Paris, Presses universitaires de France/INED, coll. « Travaux et documents », (117).
- LUCA, V. DE (2005). « Reconquérir la France à l'idée familiale. La propagande nataliste et familiale à l'école et dans les casernes (1920-1939) », *Population*, (1-2), p. 13-38.
- MERLIN, P. (2005). « L'impressionnante évolution des conditions de logement des Français depuis la Deuxième Guerre mondiale », dans C. Bergouignan, C. Blayo, A. Parant, J.P. Sardon et M. Tribalat (dir.), *La population de la France. Évolutions démographiques depuis 1946 – tome II*, Paris, CUDEP, p. 771-784.
- PROCTOR, T.M. (2002). *On My Honour: Guides and Scouts in Interwar Britain*, Philadelphie, American Philosophical Society.
- PROST, A. (1968). *L'enseignement en France 1800-1967*, Paris, Armand Colin.
- PROST, A. (1987a). « Jeunesse et société dans la France de l'entre-deux-guerres au vingtième siècle », *Revue d'histoire*, 13(1), p. 35-44.
- PROST, A. (1987b). « La famille et l'individu », dans P. Ariès et G. Duby (dir.), *Histoire de la vie privée*, Paris, Seuil.
- ROLLET, C. (1999). « L'enfant », dans J.-P. Rioux et J.-F. Sirinelli (dir.), *La France d'un siècle à l'autre 1914-2000. Dictionnaire Critique*, Paris, Hachette littérature.
- ROSENTAL, P.-A. (2003). *L'intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Paris, Odile Jacob.
- SANCHEZ, C. (2008). « Pour conquérir les jeunes, faut-il faire moins de politique? La Jeunesse communiste sous le Front populaire », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, 24(4), janvier-avril, <<http://www.histoire-politique.fr>>, consulté le 25 mars 2015.
- SIRINELLI, J.-F. (2003). *Les baby-boomers. Une génération (1945-1969)*, Paris, Fayard.
- TOULEMON, L. (2001). « Combien d'enfants, combien de frères et sœurs depuis 100 ans », *Population et Société*, (374), <http://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/18832/pop_et_soc_francais_374.fr.pdf>, consulté le 25 mars 2015.

LE BABY-BOOM AU QUÉBEC

UNE ÉTAPE DÉCISIVE DE LA DIVISION SOCIALE DU TRAVAIL

Marianne Kempeneers et Isabelle Van Pevenage

Incident de parcours lié à la conjoncture de la crise de 1929 et de la Seconde Guerre mondiale ou bien phénomène préfigurant des changements de société significatifs, que nous dit le baby-boom de la dynamique des sociétés où il se manifeste ? Si elle a touché l'ensemble des pays industrialisés, cette reprise de la natalité après-guerre est loin d'avoir trouvé une explication d'ensemble convaincante. Les auteurs s'accordent pour y voir une combinaison de facteurs renvoyant en partie à des effets de rattrapage, mais aussi à des conjonctures économiques, sociales et politiques propres à certains pays. Car au-delà de l'expérience commune de la crise et de la guerre et malgré la hausse généralisée des courbes de fécondité dans tous les pays occidentaux durant la période 1940-1965, chaque société a vécu ces événements selon des intensités différentes et chacune présente des singularités qu'il convient d'examiner attentivement. Que révèle l'expérience du Québec à cet égard ?

Notre objectif ici est de proposer non pas une explication mais plutôt une lecture, parmi d'autres lectures possibles, du baby-boom québécois. Le phénomène sera appréhendé dans une perspective macrosociologique, sous l'angle de la génération des mères, ces femmes qui ont mis au monde les très nombreux baby-boomers. Le mode de lecture privilégié consiste à mettre en lien la fécondité de ces mères nées durant le premier tiers du xx^e siècle, avec la situation de leurs consœurs restées sans enfant, et ce,

dans le cadre des contraintes et possibilités d'un univers de travail en mutation profonde tout au long de la vie de ces femmes. Celles-ci seront appréhendées dans leur double statut de mères potentielles et de travailleuses. La notion de travail renvoie donc ici autant à l'activité salariée que non salariée, aux tâches domestiques ou encore, à la main-d'œuvre religieuse. Cette posture de départ permet de mettre en lumière une tendance progressivement affirmée à travers le temps, à savoir celle d'un réaménagement de la division sociale du travail entre sa sphère salariée et sa sphère familiale, c'est-à-dire un réaménagement de la logique de reproduction démographique et sociale. Elle permet de situer les mères du baby-boom dans cette évolution longue et de préciser leur rôle charnière en tant que génération porteuse de changements décisifs dont l'ampleur et le caractère irréversible se confirmeront au cours des décennies suivantes.

Nous rappellerons, en premier lieu, les éléments démographiques qui ont caractérisé le baby-boom québécois; en deuxième lieu, nous replacerons ces données dans le contexte historique de l'époque et, en particulier, celui de l'évolution du travail des femmes; en troisième lieu, enfin, nous proposerons une lecture d'ensemble de ces évolutions.

1. LE BABY-BOOM AU QUÉBEC : QUELQUES POINTS DE REPÈRE

Comme ailleurs en Occident, le baby-boom au Québec marque une pause dans le mouvement de baisse séculaire de la fécondité, constitutive de la première transition démographique. En diminution progressive depuis le milieu du XIX^e siècle, la fécondité québécoise poursuit en effet sa chute tout au long du XX^e siècle, selon un scénario en trois phases correspondant à trois régimes distincts de fécondité (Lapierre-Adamcyck et Lussier, 2003) : la phase initiale, la plus longue des trois, couvre la première moitié du XX^e siècle et correspond à la disparition graduelle des grandes familles (le nombre moyen d'enfants par femme passe de cinq à trois); la seconde phase s'étend de 1950 au début des années 1970 et marque une rupture irréversible avec la précédente lorsque la descendance moyenne atteint deux enfants, juste suffisante pour assurer le remplacement des générations; la troisième est celle qui s'ouvre au début des années 1970 et qui se caractérise désormais par un régime de sous-fécondité chronique.

Habituellement situé entre 1946-1965, le baby-boom est en réalité amorcé au Québec dès la fin de la crise, vers 1938. Il connaît son apogée entre 1954 et 1959. Dans le découpage du processus de transition démographique proposé ci-dessus, il se situe donc à la jonction de la première et de la deuxième phase. Paradoxalement, considérant que les mères des baby-boomers appartiennent aux générations nées entre 1916 et 1936 (Légaré et Alix, 2003, p. 228), le passage à un régime de strict remplacement des générations est donc engagé par une partie de ces femmes, les

plus jeunes d'entre elles, qui vont donner naissance aux enfants du baby-boom. Ce paradoxe trouve une partie de son explication dans le fait que les générations nées durant les années 1930 sont les premières à avoir réduit considérablement leur probabilité d'avoir un troisième enfant (Adamcyck et Lussier, 2003, p. 104) mais que, par ailleurs, on se marie plus jeune et en plus grand nombre au sortir de la crise, ce qui entraîne une augmentation des naissances de rang un et deux.

Ainsi, le baby-boom au Québec s'explique par un rattrapage des naissances qui n'ont pas eu lieu durant la Seconde Guerre et la crise de 1929, mais surtout par une augmentation de la nuptialité. Les années 1940-1970 correspondent en effet à la « période faste » du système matrimonial mis en place autour du modèle ménagère-pourvoyeur, une période considérée comme « exceptionnelle à l'échelle historique » du point de vue de la stabilité de l'institution du mariage (Dandurand, 1990). Durant cette période, le calendrier de la nuptialité se modifie, on se marie davantage et à des âges plus jeunes. Ces modifications se répercutent directement sur la fécondité (Lapierre-Adamcyck et Lussier, 2003). Autrement dit, contrairement à ce qui se passe en France où le baby-boom résulte d'une augmentation du nombre d'enfants dans l'ensemble des familles, le baby-boom au Québec tient au fait que davantage de femmes, par rapport aux générations précédentes, deviendront mères. Ainsi,

la forte fécondité d'après-guerre au Québec s'alimente [...] d'abord à une hausse de la descendance finale des couples formés après la crise, relayée ensuite par une forte concentration des naissances au début du mariage, alors même que la descendance finale des promotions est en train de diminuer (Festy, 1976, p. 880).

En termes de nombre moyen d'enfants par femme, le scénario fut le suivant : ce nombre chute très rapidement entre le début des années 1920 et la fin des années 1930, passant de 5,3 enfants par femme en 1921 à 3,3 enfants entre 1937 et 1940, où la baisse est accentuée par la crise des années 1930. L'indice synthétique remonte ensuite sans interruption pour atteindre à nouveau 4,0 enfants par femme entre 1946 et 1960. À partir des années 1960, il va alors s'effondrer et passer en dessous de 2,0 enfants, dès 1971 (figure 3.1).

Il faut bien voir cependant que ces descendance moyennes laissent dans l'ombre d'importantes variations dans la contribution des générations successives à la reproduction. Ces modifications s'accompagnent de changements importants dans la composition des familles au cours de la première moitié du xx^e siècle : davantage de femmes ont des enfants, mais elles sont moins nombreuses à en voir un grand nombre ou, dit autrement, on assiste à une réduction du nombre de couples sans enfant ou avec enfant unique, en même temps qu'à la disparition progressive des familles nombreuses. Ainsi, 30% des femmes appartenant aux générations 1906-1915 sont restées sans enfant ou avec un enfant unique. Cette

FIGURE 3.1.

Indice synthétique de fécondité, Québec, 1891-2001



Source : Données tirées de Henripin, 1968, p. 30, et de Institut de la statistique du Québec, 2014, p. 53.

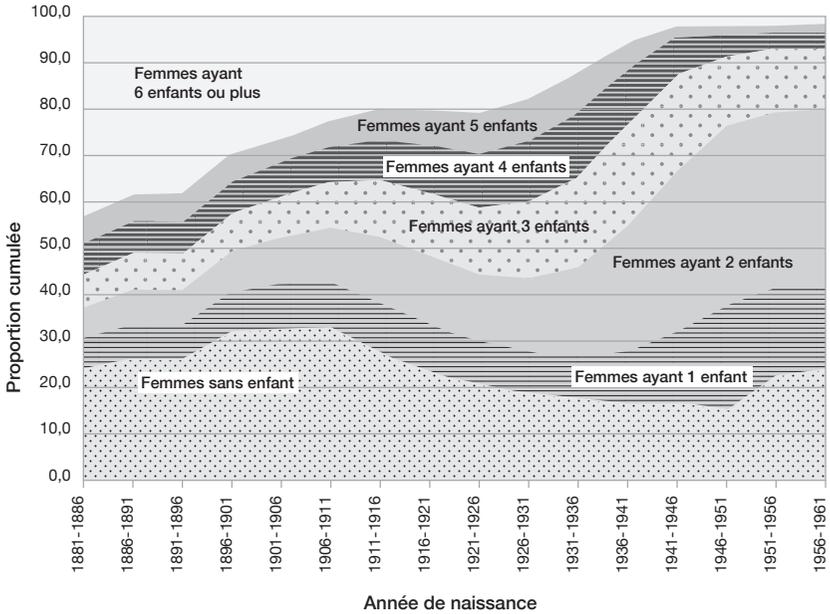
proportion commence à baisser dès les générations 1911-1916 pour atteindre un minimum de 15% dans la génération 1936-1941 (Gauthier *et al.*, 1998, p. 41). L'infécondité volontaire était donc loin d'être négligeable dans les générations anciennes. Par ailleurs, les premières décennies du *xx*^e siècle marquent la disparition progressive des familles très nombreuses, dont la proportion, parmi les générations 1916-1936, ne représente plus que 35% alors qu'elle était de 55% dans les générations du début du siècle (Lapierre-Adamcyck et Lussier, 2003, p. 79). Ainsi, parmi les générations d'avant 1921, certaines femmes ont eu beaucoup d'enfants et d'autres, aucun. Le changement a été rapide dans les générations suivantes et ce sont progressivement les femmes ayant deux enfants qui ont contribué le plus au remplacement des générations (Gauthier *et al.*, 1998, p. 42) (figure 3.2).

Comme l'a fait très justement remarquer Marie Lavigne en suivant les cohortes 1887, 1903 et 1913 à partir des variables de nuptialité et de fécondité,

l'histoire des femmes nées à ces époques n'est pas que l'histoire de nos grands-mères, mais aussi celles de nos grands-tantes, vieilles filles ou religieuses. Une importante fraction des femmes ne se sont jamais mariées [...]

FIGURE 3.2.

Évolution de l'importance relative du nombre d'enfants mis au monde par chaque groupe de générations québécoises, 1881-1961



Source : Lapierre-Adamcyck et Lussier, 2003, p. 79.

Parmi elles, un nombre important deviennent religieuses et vivent un « célibat consacré » mais [...] la majorité sont de simples célibataires (Lavigne, 1983, p. 324).

De plus,

la majorité des femmes sont mariées mais elles sont loin d'avoir des vies identiques. Néanmoins notre mémoire collective nous porte à croire que nos ancêtres avaient toutes de grosses familles et ce parce que près de la moitié des Québécoises dont la mère est née vers 1887 ont été élevées dans une famille de 10 enfants et plus. Ils sont donc un important pourcentage à avoir conservé l'image d'une mère tout absorbée par sa famille nombreuse. Cependant, pourrait-on dire, ils avaient tous été enfantés par les mêmes mères; en réalité, seulement 20% des femmes avaient eu 10 enfants et plus et c'est cette minorité qui a produit près de 50% des enfants (*ibid.*).

Ainsi, même en période de forte fécondité, les femmes sont loin d'avoir été toutes des reproductrices; nombre d'entre elles sont restées, volontairement ou non, infécondes ou peu fécondes. En contexte de fécondité plus faible, elles sont moins nombreuses à rester infécondes.

Cela permet de dire qu'en l'espace d'un demi-siècle «la répartition de la reproduction est devenue beaucoup plus égale entre les femmes mais cela au prix d'un niveau trop bas pour assurer le remplacement des générations» (Gauthier *et al.*, 1998, p. 42).

Que révèle cette évolution? Pourquoi cette accession d'un plus grand nombre de femmes à la maternité dans les générations des mères du baby-boom, par rapport aux générations précédentes? Une partie de la réponse à cette question est à chercher du côté des évolutions de l'emploi salarié et du rapport des femmes au travail, avant et pendant les années du baby-boom.

2. LES MÈRES DU BABY-BOOM ET LEUR TRAVAIL

Qui sont ces femmes qui ont mis en œuvre le baby-boom? Quelle est leur histoire et comment évolue leur univers de travail au fil de celle-ci? Un regard sur le temps long s'impose ici pour être en mesure de cerner la signification des changements amorcés depuis la fin du XIX^e siècle et «cristallisés», si l'on peut dire, par cette génération des mères du baby-boom. Le découpage proposé ici distinguera deux périodes: l'avant baby-boom (de la première moitié du siècle jusqu'au début des années 1940) et les années du baby-boom (du début des années 1940 jusqu'en 1965). Nous allons voir que la décennie 1940-1950 marque un tournant décisif du point de vue du travail rémunéré des femmes.

L'enfance et l'adolescence des mères les plus âgées se déroulent entre 1916 et 1946 et cette période s'étend jusqu'au milieu des années 1950 pour les plus jeunes d'entre elles. Les plus âgées amorcent leur vie potentiellement «reproductive» vers la fin de la crise, aux alentours de 1938. Les plus jeunes, quant à elles, l'entament au milieu des années 1950.

2.1. L'avant baby-boom

Au tournant du siècle, une majorité de la population vit encore en milieu rural, ce sera le cas jusqu'en 1921. Dans ce contexte, les taux élevés de fécondité vont de pair avec le maintien prolongé d'une économie familiale basée sur le travail des femmes et surtout des enfants qui sont «un élément vital de l'industrialisation de Montréal», notamment dans le secteur du cuir, des chaussures et des vêtements (Bradbury, 1983). Il était courant, dans le secteur du textile surtout, d'embaucher des «familles entières» venant de régions rurales, ainsi les mères pouvaient travailler elles-mêmes tout en ayant un œil sur leurs enfants. Il y avait aussi le système de travail à sous-contrat (mère et ses filles cousant à domicile pour un manufacturier). Les bas salaires, le développement de la production et le grand nombre d'emplois offerts aux femmes et aux enfants se combinent pour rendre possible et nécessaire le travail de plusieurs membres

de la famille. Ce sera le cas jusqu'à la fin du XIX^e siècle où un ensemble de circonstances (lois sur les manufactures, amélioration du climat économique, etc.) rendront progressivement moins essentielle la contribution des enfants au travail industriel (Bradbury, 1995, p. 166). Peu à peu, le capitalisme industriel se déploie dans tous les secteurs de l'économie: on assiste à la poussée fulgurante de l'exploitation des ressources naturelles et à l'accroissement de la fabrication des produits de consommation.

L'urbanisation est en marche. La guerre de 1914-1918 est bénéfique pour l'économie canadienne: elle stimule le secteur industriel et agricole (les Alliés ont besoin du blé canadien) et particulièrement dans les dernières années de la guerre, l'industrie tourne à plein régime (Linteau *et al.*, 1979, p. 353). Le retour de la paix provoque tout d'abord une crise de surproduction et une récession grave, car l'Europe a entrepris sa reconstruction et cherche à protéger sa propre agriculture. De sorte qu'à la fin de la décennie, il y a surproduction de produits agricoles et les prix se mettent à chuter. Les pays comme le Canada et l'Australie, qui s'étaient spécialisés dans la production agricole pour le marché mondial, en subissent particulièrement les effets. La reprise se dessine en 1923-1924 et surtout à partir de 1925, année qui coïncide avec un essor sans précédent de la production industrielle et des investissements. Ces «années folles» se terminent abruptement avec la crise d'octobre 1929 qui secoue toute l'économie mondiale à des degrés divers mais affecte particulièrement le Canada (Linteau *et al.*, 1986, p. 12). Au Québec, le climat social et politique est instable, c'est l'époque des «rêves brisés»: les études sont interrompues, le chômage sévit, les projets de mariage sont reportés. Les conditions de vie sont extrêmement pénibles pour la majorité de la population. On parle d'une «culture de pauvreté» (Linteau *et al.*, 1979, p. 492) renvoyant à l'insalubrité des logements, à une mortalité infantile très élevée, à la maladie. Les politiques sociales sont encore inexistantes quand éclate la Crise et c'est l'Église qui comble une part importante des besoins en santé et assistance. Débrouille, solidarités familiales et organismes de charité se conjuguent pour assurer la survie. Lorsqu'en 1921 une première loi est votée en matière d'assistance et de bien-être, elle se heurte à une vive opposition dans les milieux cléricaux et conservateurs qui y voient une atteinte aux responsabilités des individus, des familles et des institutions religieuses. Entre 1932 et 1936, on assiste à la mise en place des «secours directs», premiers balbutiements des politiques sociales. C'est à la fin de cette période que se met en marche ce qui va devenir l'État-providence: en 1940, le gouvernement fédéral met en place l'assurance-chômage et en 1943, le gouvernement provincial vote la Loi sur l'obligation scolaire.

Le processus d'industrialisation transforme progressivement le rapport des femmes au travail. Il attire une partie d'entre elles dans la sphère salariée où elles sont concentrées dans les emplois les moins rémunérés

des secteurs manufacturiers (textile, tabac, chaussure) et du secteur des services personnels (domestiques, femmes de peine, coiffeuses...). Cette participation s'accroît à un rythme accéléré jusqu'à la Crise qui ralentit momentanément le mouvement, sans l'interrompre néanmoins. Entre 1921 et 1931, le taux de croissance de la population active féminine est de 46,7%. S'il ralentit ensuite, il est tout de même de 29,1% entre 1931 et 1941 (Barry, 1977, p. 7). Jusqu'en 1941, cela donne des taux d'activité féminine en progression lente mais constante, passant de 18,7% en 1921 à 22,9% en 1941 (Messier, 1984, p. 29). Les célibataires constituent la majorité de la population féminine active au cours de cette période alors que les femmes mariées n'y occupent qu'une place marginale, de l'ordre de 7% en 1931 comme en 1941 (Laurin, Juteau et Duchesne, 1991, p. 229). À cette époque, les discours de l'État, de l'Église catholique et même des syndicats convergent de façon efficace pour exalter l'idéal de la famille nucléaire dont les revenus du mari sont censés couvrir la totalité des dépenses et qui assigne l'épouse au foyer (Gauvreau, 2008, p. 119; Linteau *et al.*, 1986, p. 66; Barry, 1977).

Ces travailleuses célibataires sont, pour une bonne part d'entre elles, des religieuses. La période 1900-1940 correspond en effet à l'âge d'or des communautés religieuses de femmes au Québec, en recrutement intensif depuis le début du siècle. Si ces religieuses ne représentent qu'une fraction relativement modeste (2% à 3%) de l'ensemble de la population féminine, cette fraction va jouer un rôle clé en tant que « pierre angulaire de la main-d'œuvre féminine » (Laurin *et al.*, 1991, p. 223). En effet, bien qu'elles ne reçoivent aucune rétribution pour leur travail, les religieuses représentent entre 10 et 14% des femmes qui travaillent hors du foyer pendant la première moitié du *xx*^e siècle (*ibid.*, p. 229) et dans la tranche d'âge 35-54 ans, elles représentent près de 30% de la main-d'œuvre féminine (*ibid.*, p. 232). Les religieuses œuvrent dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'assistance aux démunis. Depuis la fin du *xix*^e siècle, en effet, l'Église a pris à sa charge ces trois secteurs qu'elle va assumer, à titre d'œuvres charitables, jusqu'aux années 1960. C'est en s'appuyant sur ces communautés religieuses en expansion que l'Église consolide sa puissance sociale et politique dans la société québécoise. Ce faisant, elle crée une demande importante de main-d'œuvre dans ces trois secteurs professionnellement qualifiés que sont l'éducation, la santé et l'assistance sociale, dont elle détient le quasi-monopole à titre d'employeur. Les religieuses travaillent sans rémunération mais par contre, elles évoluent dans des sphères protégées, à l'abri des conditions précaires qui caractérisent le marché du travail rémunéré. C'est en ce sens qu'elles constituent, pendant plusieurs décennies, « la seule catégorie de main-d'œuvre stable » (*ibid.*, p. 231). Un fait remarquable est à souligner ici : jusqu'en 1941, ces religieuses vont représenter une fraction plus importante que les femmes mariées dans la main-d'œuvre active féminine (en 1931, elles représentent 12,3% de celle-ci

contre 6,8% de femmes mariées). Comme l'indique le tableau 3.1, c'est entre 1941 et 1951 que la tendance s'inverse et que les femmes mariées vont commencer à occuper le terrain (*ibid.*, p. 229).

TABEAU 3.1.

Répartition de la main-d'œuvre féminine selon l'état civil, 1911-1971

État civil	1911	1921	1931	1941	1951	1961	1971
Religieuse	14,1	14,0	12,3	11,8	10,1	7,4	3,8
Célibataire	nd	70,9	73,4	73,9	67,5	55,2	41,8
Mariée	nd	5,3	6,8	7,5	17,2	31,7	48,7
Veuve	nd	9,7	7,3	4,8	4,7	5,0	4,3
Divorcée	nd			1,7	0,3	0,4	1,2
Total		100 %					
Nombre de cas	98 429	136 872	202 404	260 191	341 646	478 694	754 745

Source : Laurin, Juteau et Duchesne, 1991, p. 229.

2.2. Les années du baby-boom

La fin de la Crise marque l'entrée dans la vie reproductive des plus âgées des mères. La Seconde Guerre mondiale vient relancer l'emploi et soulager la misère. Les femmes sont appelées en grand nombre dans les industries de guerre, qui sont les premières à recruter ouvertement des femmes mariées (Barry, 1977, p. 25). Une autre partie d'entre elles sont mobilisées comme bénévoles pour contribuer à l'« effort de guerre ». Elles participent entre autre aux campagnes de récupération d'objets, à la préparation de colis pour les soldats, à la surveillance des prix (Collectif Clio, 1992, p. 378). La main-d'œuvre féminine salariée continue de progresser régulièrement et, à cause de la pénurie temporaire de main-d'œuvre masculine ainsi que des réorientations économiques dues à la guerre, elle commence à se diversifier davantage tout en restant concentrée dans le secteur manufacturier, les services et les emplois de bureau. Elle est encore formée majoritairement de jeunes célibataires qui quittent leur emploi au moment du mariage, mais une donnée cruciale est en train de changer: les femmes mariées commencent à gagner tranquillement du terrain, leur proportion se mettant à doubler d'une décennie à l'autre, passant de 7,5% à 17,2% entre 1941 et 1951 pour atteindre 32% en 1961. Cette évolution s'amorce sans qu'aient cessé pour autant, au moins jusqu'aux années 1950, les campagnes hostiles au travail des femmes, des femmes mariées en particulier (Barry, 1977, p. 43). La société de l'époque est donc confrontée à un paradoxe frappant entre, d'une part, la nécessité évidente de l'activité salariée

des femmes qui répond à des besoins réels du marché de l'emploi (besoin conjoncturel durant la guerre où les femmes prennent le relais des hommes partis au front, mais aussi besoin structurel dans une économie en pleine évolution) et, d'autre part, les réticences affichées des milieux traditionalistes et de l'Église (qui y voient une menace pour les valeurs familiales et le bon ordre social) ainsi que des milieux syndicaux (qui craignent que les femmes ne privent les hommes de leur gagne-pain).

Tant que le travail féminin demeurait invisible, à l'abri des regards dans une famille ou dans un couvent, il ne heurtait nullement l'image de l'épouse-mère-ménagère. Mais cette image s'effrite et paraît anachronique à partir du moment où des milliers de travailleuses et d'ouvrières se dirigent au lever du jour vers l'atelier ou le bureau (Lavigne et Stoddart, 1983, p. 99).

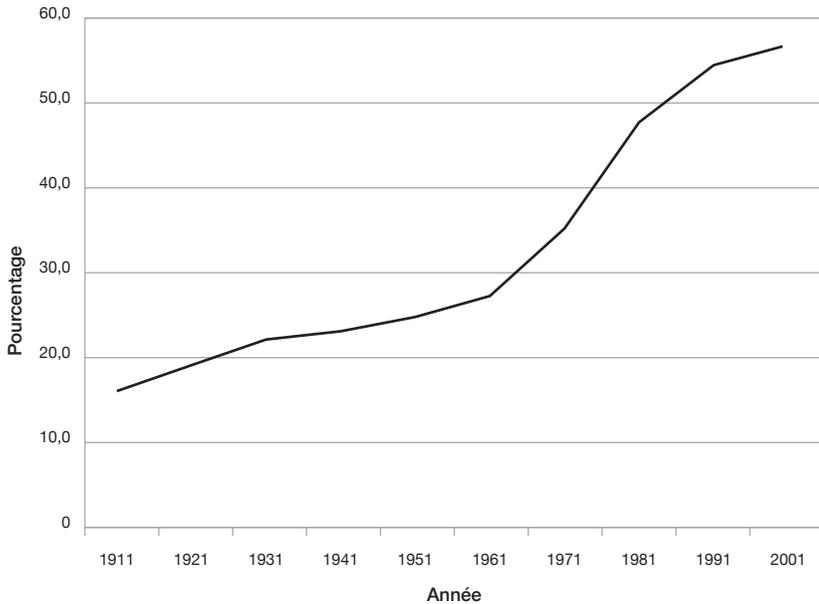
Et c'est avant tout l'activité des femmes mariées qui est réprouvée par l'idéologie dominante de l'époque (Lavigne et Stoddart, 1983, p. 111). Cette tension entre la réalité vécue par les travailleuses et l'idéalisation de leur rôle domestique coïncide avec une transformation majeure en marche sous nos yeux à cette époque et qui va s'affirmer de plus en plus au fil des décennies suivantes : la fonction domestique/maternelle est de plus en plus compatible avec l'activité salariée, les femmes ne sont plus assignées exclusivement à l'une ou l'autre de ces options mais peuvent combiner les deux.

Certes, la fin de la guerre entraîne le retour au foyer d'une partie des travailleuses. Autant le gouvernement avait déployé ses efforts pour recruter la main-d'œuvre féminine, autant il s'efforce maintenant de renvoyer les femmes au foyer. C'est ainsi, par exemple, qu'il modifie brusquement les lois fiscales afin de pénaliser les maris dont l'épouse travaille (Collectif Clio, 1992, p. 400). La propagande glorifiant la vie domestique et la féminité s'intensifie. Tout cela contribue à freiner quelque peu l'expansion de l'activité féminine, en marche depuis le début du siècle, et on peut observer une légère diminution des taux d'activité entre 1946 et 1949, qui passent de 28,07% à 25,65% entre ces deux dates (Barry, 1977, p. 10). Cependant, en dépit de cette revalorisation du modèle de la femme au foyer, toutes les travailleuses ne peuvent se permettre de rentrer chez elles. L'insuffisance du niveau des salaires, l'augmentation du coût de la vie et la reprise de la consommation au lendemain de la guerre rendent de plus en plus indispensable la participation des femmes au revenu familial. Comme l'illustre la figure 3.3, le creux momentané observé dans les premières années d'après-guerre n'affecte guère la courbe décennale des taux d'activité qui poursuivent tranquillement leur ascension.

Comme le mentionne Renée B. Dandurand dans sa contribution au présent ouvrage, la conjoncture sociale et politique, tout au long de cette période, reste profondément conservatrice (période de Duplessis). Les avancées en matière de politiques sociales sont modestes (on soulignera

FIGURE 3.3.

Taux d'activité féminine, Québec, 1900-2001



Source : Données tirées des *Recensements du Canada* 1971 et 1981 de Statistique Canada, cité dans Messier, 1984, p. 29, et de *Enquête de la population active*, extraits de compilations de l'ISQ, cité dans MFA, 2011, p. 333.

la réforme des pensions de vieillesse en 1951). Il faut bien voir que, jusqu'aux années 1960, l'Église reste omniprésente dans les institutions de la santé et de l'éducation, ainsi que dans la vie communautaire de la paroisse. Contre l'ingérence de l'État, elle défend le maintien de fortes solidarités familiales. Mais à partir des années 1940, le recrutement des communautés religieuses de femmes s'essouffle pour s'effondrer définitivement entre 1961 et 1971 (Laurin *et al.*, 1991, p. 203), et cela, dans un contexte de baisse progressive de la ferveur religieuse. Au lendemain de la guerre, l'État commence à étendre ses champs d'intervention et à se positionner en concurrence avec l'Église, notamment dans ce qui relève de la régulation de la main-d'œuvre. Jusqu'aux années 1960, « on n'a pas moins besoin qu'avant des religieuses mais on n'en a plus besoin exclusivement » (*ibid.*, p. 217). C'est ainsi que des postes d'infirmières hygiénistes, d'assistantes sociales, de techniciennes deviennent accessibles, dans les services publics, pour les femmes laïques. Cela se répercute sur le profil de la main-d'œuvre féminine qui, désormais, va compter plus de femmes mariées que

de religieuses dans ses rangs, alors que la situation inverse prévalait dans les premières décennies du xx^e siècle. En 1951 et 1961, les religieuses comptent respectivement pour 10,1% et 7,4% de la population active tandis que la proportion des femmes mariées passe de 17,2% à 31,7% entre ces deux dates (*ibid.*, p. 229). Cette tendance va aller en s'accroissant et aboutira, d'une part, à la quasi-disparition des religieuses et, d'autre part, à la prépondérance des femmes mariées avec enfants dans la population active.

3. FÉCONDITÉ ET TRAVAIL DES FEMMES : UNE LECTURE DU BABY-BOOM AU QUÉBEC

Que retenir de ce qui précède pour interpréter le baby-boom du point de vue des mères? On pourrait examiner les choses de deux points de vue, microsociologique (le point de vue des mères elles-mêmes, des choix et possibilités qui se présentaient à elles, ainsi que de l'idéologie ambiante) et macrosociologique, renvoyant à l'organisation globale du travail et de la famille. Nous ne possédons malheureusement pas de matériau qualitatif original sur ce thème du travail des femmes au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour développer ici le point de vue microsociologique. Rappelons seulement que la fin de la Crise et ensuite la guerre (1938-1945) constituent une période faste du point de vue de l'emploi pour les femmes qui ont de nombreuses occasions. Elles reçoivent des injonctions dissuasives en provenance de l'Église, des milieux traditionnels et des syndicats qui considèrent que la place de la femme est à la maison, mais il reste que nombre d'entre elles travaillent parce qu'elles n'ont pas le choix. Après la guerre, une partie de celles qui ont profité de cette conjoncture favorable sont obligées de quitter leur emploi, mais elles ont été tellement plus nombreuses que les générations précédentes à accéder à un premier emploi que cela n'empêche pas le taux global d'activité féminine de poursuivre son ascension.

D'un point de vue macrosociologique maintenant, que voit-on? Une nouvelle logique sociétale se met en place à partir de la crise de 1929, époque où les premières cohortes des mères du baby-boom sont en âge d'entamer leur vie reproductive. Cette nouvelle logique repose sur un réaménagement en profondeur du travail des femmes, entre ses composantes «productive» (emploi salarié et emploi religieux) et «reproductive» (mise au monde et soin des enfants). La tendance est au décloisonnement entre la fraction des femmes vouées exclusivement au travail productif (travailleuses célibataires, religieuses) et celle des femmes vouées exclusivement au travail reproductif (mères de familles nombreuses). Les statistiques de la population active font état d'un accroissement lent mais significatif des taux d'activité féminine dès le début du xx^e siècle. Ces taux sont, dans un

premier temps, essentiellement le fait de femmes célibataires. Les femmes mariées ne commencent à apparaître timidement dans ces statistiques qu'à partir des années 1950. Quant aux femmes mariées avec enfant, elles ne deviendront une composante majeure de cette population active féminine qu'à partir des années 1970 et surtout 1980. Ainsi, très tôt l'industrialisation et l'urbanisation ont amené une partie des Québécoises sur le marché de l'emploi salarié, en premier lieu celles qui n'avaient pas d'enfants à charge. Cette participation à l'emploi salarié s'est accrue à un rythme accéléré jusqu'à la crise de 1929. Le chômage généralisé entraîné par la Crise, doublé de campagnes virulentes contre le travail des femmes, ont sans doute ralenti ce mouvement mais la guerre le réactive et l'accroît substantiellement. La fin de la guerre marque à nouveau une pause (une partie des femmes sont poussées à rentrer au foyer), mais cette pause est de courte durée, le mouvement de fond est imprimé et se précise de façon irréversible à partir des années 1950. Dans le même temps, une autre catégorie de travailleuses sans enfant, les religieuses, œuvrent gratuitement dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Tout cela jusqu'aux années 1940-1950. Ensuite, que se passe-t-il? Si une plus grande proportion de femmes deviennent mères, dans les cohortes responsables du baby-boom, on peut faire l'hypothèse que cela résulte de la possibilité de plus en plus grande pour les femmes, potentiellement chargées d'enfants, d'effectuer une entrée ou un retour en emploi. Ce marché est de moins en moins l'apanage des femmes sans enfant, d'autant moins dans un contexte où l'Église perd son hégémonie dans les secteurs économiques jusque-là sous son contrôle (éducation et santé) et où le recrutement diminue. Cette main-d'œuvre devient progressivement laïque et rémunérée. Laïque, c'est-à-dire avec possibilité d'enfant. Il est clair que l'industrialisation a requis, à partir d'un certain stade de son développement, une « polyvalence » accrue des femmes sur les deux terrains de l'emploi et de la famille. Étant donné les besoins manifestes du marché de l'emploi (dont la tendance lourde est de continuer de recruter de plus en plus de femmes en dépit des campagnes contre le travail de celles-ci) et vu qu'on ne pouvait demander à toutes ces femmes de demeurer toute leur vie célibataires et sans enfant, il est logique que de plus en plus de mères accèdent à l'emploi. Autrement dit, le fait que plus de femmes, parmi la génération des mères du baby-boom, comparativement à la génération précédente, deviennent mères témoigne d'une évolution qui va progressivement faire reposer sur un plus grand nombre de femmes la double tâche emploi/famille alors que les cohortes précédentes étaient spécialisées, soit d'un côté, soit de l'autre : les mères de familles très nombreuses se consacraient entièrement au travail de reproduction ; les célibataires laïques sans enfant étaient salariées dans la sphère productive exclusivement ; les religieuses étaient non rémunérées mais actives dans la sphère productive également. Les mères du baby-boom ouvrent une ère nouvelle de ce point de vue. Les

années 1940-1960 sont en effet la période durant laquelle s'amorce et se confirme la polyvalence, désormais, d'une majorité de femmes sur les terrains de la production et de la reproduction.

Par ailleurs, un lien est sans doute à établir entre la disparition progressive des communautés religieuses et les deux tendances concomitantes du baby-boom québécois, à savoir la diminution des grandes familles et la proportion plus élevée de mères. Les religieuses, c'est-à-dire des femmes sans enfant, œuvrant exclusivement à la production, viennent, à plus de 80%, de familles très nombreuses, «les familles très nombreuses sont les pépinières des communautés religieuses» (Laurin *et al.*, 1991, p. 302). Il s'agit, en effet, d'avoir une famille suffisamment nombreuse pour pouvoir «sacrifier» un ou quelques-uns de ses membres, surtout en l'absence de politiques sociales, lorsque les solidarités familiales sont vitales. On peut ainsi considérer l'existence d'un lien organique entre les «mères prolifiques» et les «filles religieuses» (*ibid.*, p. 308). Les premières ont joué un rôle clé dans la reproduction démographique des premières décennies du xx^e siècle au Québec; les secondes ont occupé, pendant la même période, une position stratégique et stable dans trois secteurs cruciaux du monde du travail, soit la santé, l'éducation et l'assistance sociale. La disparition des unes a entraîné la disparition des autres. Cette double disparition devait forcément avoir comme effet une augmentation de la proportion de mères. On peut, d'une part, assez logiquement faire l'hypothèse que la disparition des progénitures très nombreuses, pour une fraction des femmes, devait être compensée par une «entrée en maternité» d'une plus grande proportion de femmes. D'autre part, la baisse des vocations religieuses a rendu autant de femmes potentiellement disponibles pour la maternité. Ces deux «disparitions» ont donc certainement contribué à l'augmentation du nombre de mères, c'est-à-dire au phénomène du baby-boom.

CONCLUSION

Le baby-boom québécois, au-delà du rattrapage des naissances qui n'ont pu avoir lieu pendant la Crise et la Seconde Guerre mondiale, tient essentiellement au fait qu'une proportion plus importante de femmes sont devenues mères. Pourquoi plus de femmes deviennent-elles mères? Y a-t-il des liens à établir entre cette tendance et la diminution des familles très nombreuses? C'est à ces deux questions que la lecture proposée ici a tenté de répondre. À la première, nous répondons que, si une plus grande proportion de femmes deviennent mères dans les cohortes responsables du baby-boom, cela vient de la possibilité croissante pour des femmes mariées, et donc potentiellement chargées d'enfants, d'accéder à l'emploi. Autrement dit, les femmes ont moins besoin de devenir religieuses ou de rester

célibataires et sans enfant pour accéder à l'emploi. L'industrialisation requiert une main-d'œuvre de plus en plus nombreuse et le fait qu'elle attire progressivement plus de femmes mariées, d'une part, et plus de laïques, d'autre part, accroît la possibilité de devenir mères chez les femmes de ces cohortes. Ainsi, ce sont en grande partie des évolutions du côté de l'emploi salarié qui auraient contribué au baby-boom. La décennie 1940-1950 est une période décisive au cours de laquelle les mères du baby-boom impriment une tournure irréversible à des tendances qui s'amplifieront et dessineront les contours de la société d'aujourd'hui : le déploiement de l'activité salariée des femmes, celle des femmes en couple et avec enfants en particulier ; la disparition progressive des communautés religieuses et de leur activité non rémunérée au profit de l'emploi laïc. Des liens peuvent, par ailleurs, être établis entre cette proportion accrue de mères et la disparition des familles très nombreuses. Ce réaménagement structurel du travail des femmes fait en sorte que la frontière entre les sphères productive et reproductive devient de moins en moins tranchée, de plus en plus floue. On est en droit de penser que cette nouvelle division du travail qui se met clairement en place à partir du milieu du xx^e siècle correspond à des besoins propres au capitalisme industriel avancé. Cette question a fait couler beaucoup d'encre et continue de soulever bien des questions aujourd'hui (Kempeneers, 1992, 2006). Une chose est certaine, les mères du baby-boom, au Québec, ont écrit une page décisive de cette grande transformation.

BIBLIOGRAPHIE

- AUGER, G. et R. LAMOTHE (1981). *De la poêle à frire à la ligne de feu. La vie quotidienne des Québécoises pendant la guerre 1939-1945*, Montréal, Boréal Express.
- BAILLARGEON, D. (1991). *Ménagères au temps de la crise*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage.
- BARRY, F. (1977). *Le travail de la femme au Québec. L'évolution de 1940 à 1970*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- BRADBURY, B. (1983). « L'économie familiale et le travail dans une ville en voie d'industrialisation : Montréal dans les années 1870 », dans N. Fahmy-Eid et M. Dumont (dir.), *Maîtresses de maison, maîtresses d'école*, Montréal, Boréal Express, p. 287-318.
- BRADBURY, B. (1995). *Familles ouvrières à Montréal. Âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation*, Montréal, Boréal.
- COLLECTIF CLIO (1982). *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Éditions du Quinze.
- DANDURAND, B.R. (1981). « Famille du capitalisme et production des êtres humains », *Sociologie et Sociétés*, 13(2), p. 95-111.
- DANDURAND, B.R. (1990). « Le couple : les transformations de la conjugalité », dans D. Lemieux (dir.), *Les familles d'aujourd'hui*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 23-44.

- DUCHESNE, L. (2002). *La population du Québec au xx^e siècle: un siècle de mutations*, Québec, Institut de la statistique du Québec.
- FESTY, P. (1976). «La fécondité des mariages au Québec», *Population*, (4-5), p. 875-900.
- GAUTHIER, H., S. ASSELIN, M. BEAUPRÉ, L. DUCHESNE, S. JEAN, D. LAROCHE, Y. NOBERT et D. ST-LAURENT (1998). *D'une génération à l'autre: évolution des conditions de vie – volume II*, Québec, Bureau de la statistique du Québec.
- GAUVREAU, D., D. GERVAIS et P. GOSSAGE (2007). *La fécondité des Québécoises 1870-1970. D'une exception à l'autre*, Montréal, Boréal.
- GAUVREAU, M. (2008). *Les origines catholiques de la Révolution tranquille*, Montréal, Fides.
- HENRIPIN, J. (1968). *Tendances et facteurs de la fécondité au Canada*, Ottawa, Bureau fédéral de la statistique.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Le bilan démographique du Québec*, Québec, gouvernement du Québec
- KEMPENEERS, M. (1992). *Le travail au féminin. Analyse démographique de la discontinuité professionnelle des femmes au Canada*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- KEMPENEERS, M. (2006). «Entre Marx et Foucault: la question de la reproduction», *Sociologie et Sociétés*, 38(2), p. 73-86.
- LAPIERRE-ADAMCYCK, É. et M.-H. LUSSIER (2003). «De la forte fécondité à la fécondité désirée», dans V. Piché et C. Le Bourdais (dir.), *La démographie québécoise. Enjeux du xx^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 66-109.
- LAURIN, N., D. JUTEAU et L. DUCHESNE (1991). *À la recherche d'un monde oublié. Les communautés religieuses de femmes au Québec de 1900 à 1970*, Montréal, Éditions du Jour.
- LAVIGNE, M. (1983), «Réflexions féministes autour de la fécondité des Québécoises», dans N. Fahmy-Eid et M. Dumont (dir.), *Maîtresses de maison, maîtresses d'école*, Montréal, Boréal Express, p. 229-262.
- LAVIGNE, M. et J. STODDART (1983). «Ouvrières et travailleuses montréalaises, 1900-1940», dans M. Lavigne et J. Stoddart (dir.), *Travailleuses et féministes. Les femmes dans la société québécoises*, Montréal, Boréal Express, p. 99-113.
- LÉGARÉ, J. et C. ALIX (2007). «La taille des familles et des fratries au Québec au cours du xx^e siècle. Quelques comparaisons avec l'Amérique du Nord», dans M. Oris, G. Brunet, E. Widmer et A. Bideau (dir.), *Les fratries. Une démographie sociale de la germanité*, New York, Peter Lang, p. 219-237.
- LINTEAU, P.A., R. DUROCHER, J.C. ROBERT et F. RICARD (1979). *Histoire du Québec contemporain, de la Confédération à la crise*, Montréal, Boréal Express.
- LINTEAU, P.A., R. DUROCHER, J.C. ROBERT et F. RICARD (1986). *Histoire du Québec contemporain, Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal.
- MARCOUX, R., M.-E. HARTON et M. ST-HILAIRE (2006). «Modes de production et comportements en matière de fécondité à Québec au début du xx^e siècle: la nécessité de saisir le travail des femmes en milieu urbain», *Actes du 14^e colloque de l'AIDELF, «Population et travail. Dynamique démographique du travail»*, Aveiro, septembre.
- MESSIER, S. (1984). *Les femmes, ça compte*, Québec, Conseil du statut de la femme
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES ÂÎNÉS (2011). *Portrait statistique des familles au Québec*, Québec, gouvernement du Québec, ministère de la Famille et des Âînés
- PRIOUX, F. et C. GIRARD (2010). «La fécondité en France et au Québec: des histoires contrastées», *Santé, société et solidarité*, (2), p. 43-50.

LES FILLES CONTRE LE MODÈLE MATERNEL ? TRAJECTOIRES DES BABY-BOOMEUSES

Céline Clément

En soixante ans, la famille s'est radicalement transformée. Avec le recul, les années 1945-1965 sont revisitées comme les «vingt glorieuses» de la famille: la natalité se situe à des niveaux que les démographes n'espéraient plus, la nuptialité est élevée et les ruptures d'union peu fréquentes. C'est l'âge d'or de la famille protégée et encadrée par un État-providence naissant. Elle apparaît comme une institution solide et le couple avec plusieurs enfants dans un logement indépendant apparaît comme l'archétype de la famille moderne. Au sein de ce couple, les rôles sont bien séparés: à l'homme, la charge de subvenir aux besoins du ménage en étant le seul pourvoyeur de ressources; à la femme, la tâche de prendre soin des enfants et de la maison. Si ce modèle familial décrit par Talcott Parsons (1955) ne correspond pas toujours à la réalité, il est présenté comme unique et durable et personne ne prévoyait de changements, même parmi les démographes (Roussel, 1987). Aujourd'hui, le paysage familial est tout autre: au modèle de la mère au foyer s'est substitué celui de la mère active, articulant vie familiale et vie professionnelle. Les enfants sont désirés, planifiés en fonction de la stabilité du couple et des carrières professionnelles des deux conjoints (Mazuy, 2006). La sexualité, la vie en couple et en famille ne passent plus obligatoirement par le mariage (Bozon, 1993). La famille autrefois unique se décline alors au pluriel et un adjectif vient en préciser la forme: nucléaire, monoparentale, recomposée, homoparentale (Bonvalet,

Clément et Ogg, 2011). Une fois ce constat établi, la question est de savoir pourquoi une telle « révolution » familiale à ce moment-là ? S'il est vrai qu'il est difficile de trouver le véritable sens de ces mutations et d'en démêler les causes et les conséquences, on ne peut occulter le fait que ces transformations coïncident avec l'arrivée à la majorité des premières générations du baby-boom (nées entre 1946 et 1954). En effet, les baby-boomers entrent dans la vie adulte au milieu des années 1960, au moment où les circonstances sont favorables à cette tendance de remise en question de la société et en particulier de la famille, ces évolutions s'inscrivant plus généralement dans le passage à la seconde modernité (De Singly, 2009 ; Beck, 2008). Il en résulte qu'ils sont souvent considérés comme les artisans de ces changements, au point d'être nommés les « bouleverseurs de la famille » (Segalen, 2010), et en particulier les femmes de ces générations, ces dernières ayant mis en place de nouvelles formes de vie au sein du couple et de la famille mais aussi en dehors de cette sphère privée. Car si la première modernité reposait sur la force de l'institution du mariage où la femme définie comme épouse et mère ne tenait qu'un rôle second, la deuxième se caractérise par l'accès des femmes au processus d'individualisation et au droit d'exister par elles-mêmes favorisé par la scolarisation, le marché du travail et la maîtrise de leur fécondité, modifiant profondément les rapports de genre (De Singly, 2009). C'est pourquoi il a été décidé de centrer l'analyse sur les actrices de ces transformations familiales. Comment les femmes du baby-boom ont-elles traversé ces événements ? Comment se sont-elles émancipées du modèle maternel ? Comment est-on passé, en deux générations, d'un « régime familial » à un autre ? Peut-on parler d'une génération spécifique, initiatrice de nouveaux modèles conjugaux et familiaux, comme le présuppose l'évolution des indices démographiques évoquant une métamorphose brutale où les individus souhaiteraient moins d'enfants, refuseraient le mariage et divorceraient ? L'idée est alors d'appréhender les étapes suivies par les baby-boomers, en France, et d'analyser les bouleversements de l'entrée dans la vie adulte à partir de trajectoires de femmes, issues des premières générations du baby-boom (1945-1954).

1. MÉTHODOLOGIE

Afin de mieux saisir ces trajectoires de femmes, nous nous sommes appuyés sur des récits de vie effectués lors d'une recherche réalisée par Catherine Bonvalet, Céline Clément et Jim Ogg (Bonvalet, Clément et Ogg, 2011) qui avait pour objectif de comparer les histoires résidentielles, professionnelles et familiales des générations nées entre 1945 et 1954 habitant Londres et la région parisienne, même si la France constitue le terrain central ainsi que l'axe principal d'analyse. Elle reposait sur 90 entretiens menés auprès d'hommes et de femmes résidant dans

deux arrondissements de Paris (15 dans un arrondissement central en voie de gentrification et 15 dans un arrondissement périphérique) et de deux communes de la proche banlieue de Paris (15 chacune). Concernant l'Angleterre, 15 entretiens ont été réalisés dans un quartier au centre de Londres et 15 autres dans un quartier de la banlieue sud. Le corpus a été profilé selon des critères précis (date de naissance, sexe, milieu social). Les enquêtés ont ainsi été choisis parmi les classes moyennes, dont les professions expriment la diversité (Chauvel, 2006), certains appartenant aux classes moyennes supérieures (professeurs d'université, cadres du privé, ingénieurs ou chefs d'entreprise), d'autres aux classes moyennes intermédiaires (enseignants, employés municipaux, salariés du secteur associatif), quand d'autres se différencient peu des classes populaires en raison de leurs difficultés financières liées au chômage, à la maladie ou aux emplois précaires ou à temps partiel peu rémunérés. Ils sont également issus de la vague des premiers baby-boomers, c'est-à-dire les personnes nées entre 1945 et 1954. Quant à leur situation conjugale et familiale, celles-ci sont très variées, composées de couples d'une première ou d'une deuxième union, de ménages monoparentaux et de personnes seules. La situation à l'égard de l'activité reflète également les tendances générales de cette classe d'âge : hommes et femmes avec un emploi stable, quelques-uns au chômage, certains en retraite ou en préretraite ou encore en invalidité. À cela s'ajoutaient des femmes au foyer.

Pour conduire l'entretien, l'enquêteur s'aidait d'un guide complet dont l'objectif était de restituer la complexité des articulations entre trajectoire familiale, professionnelle et résidentielle à travers le récit de vie des enquêtés, guide qui s'est révélé évolutif, certaines questions ayant été reformulées au cours du terrain. Il était découpé en plusieurs volets dont l'un développait plus particulièrement la vie familiale et les liens familiaux, à la fois de façon rétrospective et prospective, permettant la mise en perspective des rapports intergénérationnels à partir de l'expérience familiale des enquêtés durant leur enfance et leur adolescence et de l'histoire familiale qu'ils écrivaient actuellement avec leurs propres enfants et petits-enfants. La plupart des entretiens se sont déroulés au domicile des enquêtés et leur durée a varié entre 1 h 30 et 2 h 30. Sur place, si la consigne était de les effectuer auprès d'une seule personne, quelques-uns ont été réalisés en présence d'un tiers, le plus souvent le conjoint. Loin de constituer un obstacle, cela a permis d'entrevoir les désaccords et les éventuelles négociations au sein du couple, notamment concernant les projets résidentiels liés à la retraite qui se sont reformulés face à l'enquêteur. Enfin, les entretiens ont été intégralement retranscrits dans leur langue d'origine permettant une première lecture verticale et d'avoir ainsi une compréhension interne de ces derniers, où l'on analyse individuellement la singularité de chaque entretien en tenant compte de la temporalité, de la succession des

événements, des processus. Cette lecture a été complétée par une analyse thématique classique étayée d'une analyse thématique par le logiciel NVivo. Dans ce chapitre, c'est une lecture au féminin qui est privilégiée et seuls les entretiens menés en France ont été exploités. L'analyse porte donc principalement sur les 32 trajectoires de femmes résidant dans deux arrondissements de Paris et deux communes de la proche banlieue de Paris, tout en sachant que 28 entretiens auprès d'hommes ont également été effectués et viendront parfois approfondir la recherche (tableau 4.1).

2. TRAJECTOIRES D'ENFANCE DES BABY-BOOMEUSES

Avant d'aborder les trajectoires de décohabitation des baby-boomeuses, il est nécessaire de revenir sur le contexte familial dans lequel elles ont vécu afin de mesurer le chemin parcouru. Car s'il se produit, lors de l'enfance des baby-boomers, une révolution dans les logements marquée par une hausse du confort qui ne cesse de s'améliorer (Bonvalet, 2012), ainsi que par l'arrivée des équipements ménagers, cette révolution est loin de gagner la vie privée des familles qui habitent ces logements.

2.1. La mère, actrice essentielle de l'éducation

Si les mères des baby-boomers s'inscrivent en rupture avec leurs propres mères, en refusant notamment leurs comportements malthusiens et en s'ouvrant davantage sur l'extérieur, aidées par le monde médical, conseillées par les psychologues, et bientôt choyées par les médias, cette modernité reste somme toute relative, ces mêmes représentants ayant contribué à véhiculer et à façonner un imaginaire social où la femme reste une ménagère au foyer. Au cours de cette période émergent de nombreuses études et recherches sur le rôle de la mère dans l'éducation des enfants, où l'amour maternel – déjà fortement valorisé – recevra une caution scientifique et sera présenté comme une « vitamine indispensable » (Knibiehler, 1997, p. 45), renforçant alors le rôle de la mère, maîtresse de l'éducation des enfants et détentrice du rôle « expressif » (Parsons, 1955). Toutefois, si l'on peut constater une – relative – plus grande autonomie des femmes à l'intérieur du couple¹ ainsi que le règne de l'enfant roi, leur place reste inchangée : l'éducation s'inscrit dans la continuité des générations précédentes, marquée par le poids de la religion et la domination des

1. Après la Seconde Guerre mondiale, les mères des baby-boomers acquièrent une reconnaissance civique et un ensemble de droits sociaux, tout en devenant des agents économiques à part entière en recevant directement les allocations familiales.

TABLEAU 4.1.

Caractéristiques des enquêtés en France

Prénom	Année de naissance	Statut matrimonial	Nombre d'enfants	Emploi
Patricia	1945	Divorcée	1	Retraitée – Ingénieure
Mireille	1945	Mariée	1	Retraitée – Employée fonctionnaire
Claire	1945	Divorcée	2	Retraitée – Cadre secteur public
Chantal	1945	Mariée	2	Professeure
Corinne	1945	Mariée	2	Mère au foyer
Clara	1946	Célibataire	0	Employée de commerce
Agnès	1946	Mariée	1	Préretraitée – Enseignante
Olivia	1946	Mariée	2	Enseignante
Christiane	1946	Mariée	2	Maladie – Employée municipale
Nicole	1946	Divorcée	2	Conservatrice de musée
Suzanne	1946	Divorcée	2	Correctrice à domicile
Hélène	1947	Célibataire – semi-cohabitant	0	Bio-technicienne
Annabelle	1948	Célibataire	0	Comptable – Cadre
Isabelle	1948	Mariée	1	Préretraitée – Comptable
Léonie	1948	Mariée	2	Invalité – Enseignante
Martine	1948	Mariée	3	Employée de banque
Solène	1949	Célibataire	0	Cadre secteur assurance
Carine	1949	Divorcée	1	Maladie – Employée secteur privé
Francine	1950	Divorcée	1	Invalité – Employée de bureau
Odile	1951	Mariée	2	Enseignante
Françoise	1952	Divorcée	0	Consultante – Coach
Carole	1952	Veuve	1	Secrétaire – Comptable
Nadine	1952	Divorcée	2	Comptable – Cadre
Nadia	1953	Célibataire	1	Vacataire – Secteur public
Ida	1953	Divorcée	1	Maquettiste presse
Élisabeth	1953	Mariée	2	Mère foyer
Sarah	1954	En couple	0	Chômage – Femme de ménage
Juliette	1954	Mariée	2	Mère au foyer
Magali	1954	Séparée	2	Assistante de gestion
Christine	1954	Mariée	2	Sans emploi – Invalité
Rosie	1954	Mariée	2	Commerçante
Véronique	1954	Mariée	3	Employée de bureau

(suite)

TABLEAU 4.1.**Caractéristiques des enquêtés en France (suite)**

Prénom	Année de naissance	Statut matrimonial	Nombre d'enfants	Emploi
Jérôme	1945	Célibataire	0	Maladie – Informaticien
Pierre	1945	Marié	2	Retraité – Cadre secteur bancaire
Maurice	1945	Marié	2	Chef de service association
Jacques	1945	Divorcé – cohabitant	2	Retraité – Designer
Édouard	1945	Remarié	2	Consultant
Philippe	1945	Remarié	Beaux-enfants	Retraité – Employé de banque
Robert	1946	Célibataire	0	Retraité – Technicien
Bernard	1946	Marié	1	Cadre secteur privé
Hervé	1946	Divorcé	2	Chômage – Technico-commercial
Claude	1946	Marié	3	Cadre commercial
Clément	1946	Marié	4	Retraité – Cadre secteur privé
Dominique	1946	Divorcé – semi-cohabitant	1	Professeur d'université
Vincent	1947	Marié	2	Cadre secteur privé
Yann	1947	Marié	2	Retraité – Employé secteur privé
Joël	1948	Célibataire	0	Maladie – Employée secteur public
Léonard	1948	Célibataire	0	Postier de nuit
Jean-Paul	1948	Marié	3	Consultant marketing
Jean-Claude	1948	Divorcé	3	Directeur commercial
Vladimir	1948	Marié	3	Cadre dirigeant
Charles	1949	Marié	2	Enseignant
Jean-François	1949	Marié	2	Artisan
Daniel	1949	Marié	3	Chômage – Cadre secteur privé
Paul	1950	Séparé	0	Chômage – Traducteur
Philippe	1951	Marié	1	Chômage – Éducateur spécialisé
Luc	1951	Marié	1	Profession libérale
Thierry	1951	Marié	3	Consultant
Martin	1954	Remarié	3	Comptable
Serge	1954	Marié	2	Chômeur – Contremaître

ânés (Prost, 1987b). Les parents des baby-boomers formeront à leur tour leurs enfants dans un cadre strict et intraitable, tout en essayant de transmettre les normes et les valeurs familiales traditionnelles, même si les mères des baby-boomers seront plus attentives au bien-être de leurs enfants. L'éducation des parents, et des pères en particulier, sera ainsi décrite comme « dure », « à la sévère », où « il fallait marcher », éducation stricte qui s'exprime aussi physiquement. La sévérité – ou plutôt l'austérité – constituait la norme éducative, et ce, quel que soit le milieu social, comme en témoigne Élisabeth, née en 1953 et issue d'un milieu bourgeois de province. Elle évoque la fermeté, la rigidité de ses parents, mais aussi l'univers clos de la famille qui s'accompagne d'un sentiment de promiscuité, d'enfermement, de contrôle, sentiments renforcés par le phénomène d'« intimité impossible » (Prost, 1987a) – du fait des logements surpeuplés – mais aussi celui d'absence d'ouverture vers l'extérieur, de loisirs et d'équipements auxquels aspirent les adolescents :

On a vraiment eu une éducation très sévère. On avait le droit à rien, enfin ce n'est pas qu'on avait le droit à rien, c'est qu'il n'y avait rien, quoi. Il n'y avait que la maison, la famille. On a eu une première télévision quand papa a fait sa première jaunie, la télévision couleur quand il a fait la deuxième jaunie. Je ne dis pas que maman a acheté le grand écran quand il est mort mais pas loin. Donc, on était très famille, très les uns sur les autres et on n'avait pas d'ouverture.

Certaines enquêtées, comme Nadia, ont dépeint le déroulement des repas qui apparaissaient comme des mises en scène de la famille où chacun était tenu de rester à sa place : les enfants devaient écouter, ne pas prendre la parole sans y avoir été préalablement invités par un adulte. Il leur était également interdit de sortir, de dormir à l'extérieur, ce que relate Isabelle : « On a eu une éducation sévère, on n'avait pas le droit de sortir, je n'allais jamais manger chez une copine. Alors dormir chez la copine alors là, je vous dis même pas, je n'allais même pas y passer l'après-midi. »

2.2. L'éducation religieuse

Ces questions d'éducation reçue au sein de la famille sont indissociables des questions religieuses. Rappelons qu'après la Seconde Guerre mondiale, la société française reste très catholique (Mendras, 2007), même si la religion est « devenue une sphère d'excellence féminine, source de fierté, d'un discret sentiment de supériorité morale, parfois d'indépendance personnelle lorsque le mari est détaché de ces choses » (Bard, 2001, p. 108). Cette permanence du dimorphisme sexuel dans le catholicisme français (Langlois, 1995) est d'autant plus importante que ce sont les mères qui sont chargées de l'éducation des enfants. Car, on l'a vu, avec

la spécialisation des rôles au sein de la famille (l'homme au travail, la femme au logis), les mères ont une influence accrue sur leurs enfants. Pour les catholiques, la messe faisait alors partie du rituel :

Tous les dimanches matins, j'allais à la messe, bon ben je me levais à huit et demi, j'allais à la messe bêtement parce que je devais aller à la messe, ça me venait même pas à l'idée de me dire « mais pourquoi je vais à la messe ». Parce qu'on m'avait dit que si je n'allais pas à la messe je faisais un pêché et qu'il fallait que j'y aille quoi. On était beaucoup moins... C'était comme ça, c'était comme ça (Nadia).

Ces normes familiales étaient fortement intériorisées et rarement remises en cause, celles-ci faisant office de règles. Il était alors difficile de s'en délier, comme le note Nadia, qui, comme la plupart des jeunes filles de cette génération, a été fortement marquée par les normes sociales véhiculées par l'Église. C'est seulement plus tard qu'elle s'ouvrira vers l'extérieur et s'écartera du modèle conjugal et familial prôné par l'Église, contrairement à sa sœur qui le retranscrira pleinement :

Ma mère n'a jamais travaillé. Elle était à la maison et en plus elle était aidée. Il y avait quelqu'un à la maison en permanence et qui s'occupait de nous. J'ai toujours été dans des écoles religieuses avec des bonnes sœurs parce que c'était l'éducation, ma famille était très catholique, enfin bon, et tout ça m'a, ça m'a vraiment, à un moment donné, ça m'a frustrée, je me suis dit « mais pourquoi j'ai eu cette... » Je comprends pas, on m'avait toujours dit que ma religion, c'était la religion et pas les autres, et c'est vrai que je me suis aperçue qu'après ça, il y avait d'autres religions, ben, j'ai été assez, ça m'a bouleversée, quoi. Je me suis rendue compte qu'en fait, que c'était... pas du fanatisme, c'était pas ça, mais que j'avais des parents très, très catholiques, très à cheval sur certains principes... Bon, mes parents pensaient que j'allais me marier à 20 ans, que j'allais avoir des enfants et que j'aurais une vie bien rangée comme ma sœur...

Solène, née en 1949 et dont les parents auvergnats tenaient un commerce café-restaurant, relate, comme Nadia, son éducation marquée par la religion catholique qui façonne la vie conjugale et familiale : « *Moi, j'étais issue d'un milieu très catholique par mon père, il y avait beaucoup de principes, par exemple, le divorce; c'était quand même quelque chose de, on ne divorçait pas, enfin, c'était très mal vécu, on se séparait à la limite, mais on ne divorçait pas.* »

D'autres connaissaient ces règles familiales mais osaient s'en affranchir, plus particulièrement au moment de l'adolescence au point d'affronter les foudres parentales. Dans les récits de vie, l'éducation reçue par les baby-boomers apparaît fortement symbolisée par l'absence de communication et un lien d'autorité des aînés, dont découle une inégalité entre parents et enfants. On peut cependant nuancer le propos, les entretiens révélant l'existence d'autres styles d'éducation parmi les parents des baby-boomers, plus souples, ce qui confirme les résultats de l'enquête *Trois générations* de la CNAV (Attias-Donfut, Lapierre et Segalen, 2002). C'est ce

qu'a également observé Marie-Christine Granjon (1985) pour les États-Unis, certaines familles aisées ayant favorisé l'autonomie de leurs enfants à travers la réflexion, la discussion plutôt que l'obéissance. On peut reprendre ici l'exemple de Paul, aîné d'une famille de six enfants, dont le père était avocat. S'il avouera pendant l'entretien avoir souffert d'avoir partagé sa chambre avec ses frères et d'avoir manqué d'espace où se retirer, il reconnaît en revanche la liberté dont il a joui pendant son enfance et son adolescence :

Moi, quand même, on m'a foutu une paix royale. Mes parents étaient assez sympas. Très vite, j'ai pu sortir tout seul, faire ce que je voulais, aller au ciné, au théâtre et tout, enfin, ils étaient très coulants... Je ne sais pas pourquoi j'avais la réputation d'être quelqu'un en qui on pouvait avoir confiance, donc je m'en suis servi éhontément...

Dans ce cas, l'éducation n'est plus fondée sur un système rigide de normes et de règles à respecter, mais au contraire sur la communication et la confiance, comme l'explique Vincent, fils de fonctionnaires :

Ma mère, elle partait toujours du principe je fais confiance jusqu'au moment où tu me déçois pas, c'est tout. Mon père était beaucoup moins laxiste, lui, mais ma mère elle disait « j'ai confiance en vous, ou tu m'appelles, tu me dis où tu es », voilà, c'était tout. J'avais envie de sortir je sortais, mais il fallait que j'avertisse « je ne rentre pas manger aujourd'hui, je ne rentre pas » et voilà.

On observe ici la possibilité de s'affranchir de ses parents, de s'évader, de se dégager de certains principes, témoignages diamétralement opposés à ceux d'Isabelle et de Nadia, ce qui ne surprend pas, ceux-ci émanant d'hommes. Or, à cette période, les garçons bénéficiaient davantage de liberté et étaient moins contrôlés, les parents demandant bien souvent à leurs filles de nombreux services, comme effectuer des courses, s'occuper des plus jeunes frères et sœurs, aider à la cuisine. L'école prendra d'ailleurs soin de prolonger ces différences, comme pour les générations étudiées par Ludivine Bantigny (2007). Les baby-boomers, scolarisés au moment où l'institution connaît une transformation profonde en raison de leur arrivée massive mais également d'un mouvement de prolongation des études² conduisant à une véritable « explosion scolaire »³, sont éduqués différemment et dans des écoles qui leur sont réservées. Séparation

2. Rappelons que dans les années 1960, la scolarité était obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans en France. Elle sera ensuite prolongée en 1959 (mais la loi n'entrera en vigueur qu'à partir de 1967).

3. Selon Antoine Prost (1968), le nombre global des élèves du second cycle passe de 775 000 en 1949 à 2 400 000 en 1963, soit une multiplication par trois. On constate le même phénomène à l'université : le nombre d'étudiants triple entre 1962 et 1969, allant de 200 000 à 600 000.

physique des filles et des garçons⁴; mais aussi distinction des contenus scolaires, l'objectif de l'enseignement primaire et secondaire – y compris dans le domaine sportif (Bantigny, 2007) – restant le même dans les années 1960: former de futures épouses et mères au foyer.

Certaines enquêtées ont ainsi décrit de manière précise leur cours de couture comme Nadine, aujourd'hui cadre, qui a pris goût à cet apprentissage et en fait profiter toute sa famille:

La couture, c'est, ben vous savez je fais partie d'une génération où quand on allait à l'école, on élevait les filles pour être de bonnes ménagères et que les études, ben à l'époque les femmes ne travaillaient pas tant que ça. Et les études, ce n'était pas fait pour les filles. Donc, quand je suis arrivée en 6^e, j'ai eu des cours de couture, j'ai eu des cours de... comment ça s'appelle, d'entretien ménager, etc. Donc, j'ai appris à coudre, j'ai cassé la machine de ma mère plusieurs fois, et puis bon ben maintenant j'ai la mienne. Non et puis c'est quelque chose, j'aime bien créer de mes mains. Et je trouve ça, et puis j'aime bien ce que je fais. Avec des tissus, je fais un peu des pantalons. Bien sûr quand j'en fais un, mes frangines en veulent. Donc voilà. Voilà, c'est comme ça que je passe mes journées.

Les jeunes baby-boomers continueront donc d'être immergés dans cette vision du monde qui assigne à chaque sexe une place déterminée, et c'est selon ce modèle que les femmes de ces générations seront élevées. On mesure ici le chemin parcouru par les baby-boomers qui ont vécu leur enfance au travers de l'école et de la famille comme un monde souvent inflexible, intraitable, où les règles sont apprises dans une relation d'autorité, même si tous n'ont pas décrit cette période en ces termes-là.

3. UNE ADOLESCENCE AVEC COMME TOILE DE FOND UNE « RÉVOLUTION » EN MARCHÉ

3.1. Le « séisme démographique »

Alors que le modèle de la famille nucléaire décrit par Parsons apparaît comme une évidence sociale et sera peu contesté, dès la fin des années 1950, des évolutions sont en cours, même si les signes sont encore imperceptibles. Mais à partir de 1965, moment où les baby-boomers entrent dans la vie adulte ou dans l'adolescence « la boussole des indicateurs démographiques s'affolent » (Le Bras, 1983, p. 117). En effet, dès 1965, la fécondité se met à baisser quand la divortialité augmente ainsi que la cohabitation hors mariage. À partir de 1972, les mariages deviennent moins

4. Si la mixité de l'enseignement a fait son apparition avec la circulaire ministérielle de 1957, elle a concerné uniquement les établissements nouvellement créés dans un premier temps. Par ailleurs, les institutions scolaires religieuses, très fréquentées parmi nos interviewées, ont été plus longtemps réfractaires à la mixité. Il en résulte qu'en 1960 seulement 25% des lycées étaient mixtes (Bantigny, 2007).

fréquents – traduisant une certaine désaffection, en tant qu’institution, comme le montre le développement des unions de fait (Leridon et Villeneuve-Gokalp, 1994) – mais aussi plus tardifs, traduisant alors également un changement de son sens: il ne forme plus le passage à la vie adulte, il n’est plus considéré comme un acte fondateur de la famille, comme en témoigne l’accroissement des naissances hors mariage (Leridon, 1994). La naissance de ce « nouveau régime démographique » va s’accompagner de l’adoption d’une batterie de lois (tableau 4.2) ayant pour objectif une plus grande égalité entre les sexes (Ferrand, 2004). Enfin, autre aspect, l’augmentation de l’emploi féminin – que l’on peut situer au début des années 1960 – et qui constitue l’un des faits marquants des sociétés occidentales, même si ce mouvement n’a pas été immédiatement perçu en France (Norvez, 1990). Ainsi, en 1950, les femmes représentaient moins de 20% des actifs en France et leur taux d’activité ne cessera de baisser pour atteindre son niveau le plus bas en 1961, moment où le modèle de la mère gardienne du foyer est adopté par une large partie de la population – rappelons que jusqu’en 1965, le mari pouvait s’opposer à l’activité professionnelle de sa femme. C’est alors qu’interviennent de multiples changements: la certification scolaire croissante des femmes, le mouvement de tertiarisation dont elles ont été les principales bénéficiaires, mais aussi des éléments moteurs, les moyens légaux et médicaux qui leur ont permis de mieux maîtriser leur vie familiale et professionnelle, enfin leur nouveau rapport à leur emploi avec un renversement des valeurs où le modèle de la mère au foyer n’est plus valorisé comme autrefois. Tout cela a conduit à un essor sans précédent de l’activité féminine.

3.2. Les baby-boomers, acteurs de ces transformations ?

Rappelons que les baby-boomers sont certes contemporains de ces transformations, mais ils n’en ont pas été les seuls acteurs: c’est à partir de 1965 qu’une inflexion des indices voit le jour. Or, la hausse de la divortialité et la baisse de la fécondité amorcées les concernent peu: les plus âgés des baby-boomers ont à peine 20 ans à cette période, les plus jeunes, 10 ans. D’autres indices attestent d’un changement progressif de mentalité, d’un mouvement de contestation contre le conservatisme bourgeois et de réclamation de libération des mœurs et de l’ordre sexuel avant 1965. En 1948 paraît aux États-Unis et en Grande-Bretagne le célèbre livre de Margaret Mead intitulé *Male and Female* qui remet en cause la famille occidentale et la répartition des tâches au sein du foyer. Un an plus tard, en France, l’ouvrage de Simone de Beauvoir (1949), le *Deuxième sexe*, constituera un véritable cri de révolte contre la condition féminine, même s’il scandalisera et ne bénéficiera pas d’un écho positif dans un premier temps (Bard, 2001). Un autre choc émanera, quelques années plus tard, de la parution en 1954 de *Bonjour Tristesse* de Françoise Sagan. Autre exemple, le livre de

TABLEAU 4.2.**Quelques dates clés dans l'histoire des femmes en France**

Année	
1791	La constitution de 1791 laïcise le mariage et libère juridiquement la femme du poids de l'Église.
1792	Loi sur le divorce qui reconnaît l'égalité des époux et le droit de divorcer par consentement mutuel, supprimée en 1816 et restaurée en 1884. Mais le consentement mutuel étant considéré comme dangereux pour l'institution familiale, celui-ci ne sera pas rétabli avant 1975.
1804	Le Code civil consacre l'incapacité juridique totale de la femme mariée.
1810	La femme adultère est passible de prison, l'homme adultère d'une amende (tout en sachant que les modes de preuve diffèrent d'un sexe à l'autre).
1850	Loi Falloux qui demande aux communes de plus de 800 habitants d'ouvrir et d'entretenir une école de filles.
1881	Les lois Jules Ferry instaurent l'enseignement primaire obligatoire, public et laïc, ouvert aux filles comme aux garçons. Droit d'ouvrir un compte à la caisse d'épargne et d'y déposer de l'argent.
1907	Droit des femmes mariées de disposer librement de leur salaire.
1909	La femme enceinte salariée a droit à un congé de maternité de 8 semaines (sans traitement).
1910	Droit de retirer de l'argent sur son compte en banque sans l'autorisation du mari.
1915	La femme mariée peut disposer de l'autorité parentale en temps de guerre.
1924	Décret qui institue des horaires et des programmes d'études identiques dans le secondaire, pour les garçons et les filles, entraînant une équivalence formelle entre les baccalauréats masculins et féminins.
1938	Loi supprimant l'incapacité civile relative à la personne pour la femme mariée.
1944	Droit de vote et d'être élue.
1965	Le mari ne peut plus s'opposer à l'exercice de l'activité professionnelle de sa femme.
1967	Loi Neuwirth autorisant la contraception.
1970	L'autorité parentale se substitue à l'autorité paternelle : les deux époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille.
1975	Légalisation de l'avortement sous contrôle médical. Divorce par consentement mutuel.
1985	Égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens et des enfants mineurs.
1987	Élargissement des cas où l'autorité parentale peut être conjointe.
1994	Loi du 8 juillet posant le principe de l'autorité parentale conjointe à l'égard de tous les enfants (légitimes ou naturels) quelle que soit la situation matrimoniale de leurs parents (mariage, séparation, divorce).
2002	Congé paternel de 14 jours.

Betty Friedan (*The Feminine Mystique*, 1963), qui aura un immense succès dans de nombreux pays, les femmes prenant conscience de leur situation d'épouse soumise. De nombreux chercheurs et écrivains exprimeront ce ressentiment dans leur ouvrage (Michel, 1959; Michel et Texier, 1964; Gavron, 1966) et s'engageront pour la libéralisation de la contraception. Au sein des générations des mères des baby-boomers s'amorcent ainsi des combats féministes qui prépareront les revendications plus « radicales » des baby-boomeuses quant à la maternité. Au mitan des années 1960 – et que Mai 68 va faire éclater –, la « révolution sexuelle » est alors en marche.

Ce bref rappel historique montre bien que la rupture concernant les mœurs et les modes de vie entre générations, au moment de la jeunesse des baby-boomers, cache mal leur inscription dans la continuité des précédentes, qui apparaîtront alors comme une génération éclipsée (Bantigny, 2007) par la génération du baby-boom qualifiée de palimpseste (Sirinelli, 2007). On peut néanmoins y voir l'empreinte initiale des générations de la guerre ouvrant une brèche dans laquelle se sont engouffrés les baby-boomers. Ces derniers accéléreront ce processus déjà entamé et se l'approprièrent. Il en est de même pour Mai 68: on oublie souvent qu'il existe plusieurs générations 68, tant les baby-boomers incarnent les soixante-huitards, image quelque peu déformée de la réalité. Certes, quelques-uns de nos enquêtés ont réellement participé aux mouvements des étudiants. Certains, sans avoir milité, ont adhéré aux idées contestataires; mais beaucoup d'autres sont restés éloignés, ne serait-ce que parce qu'ils étaient trop jeunes, restant alors spectateurs de ces événements qui se dérouleront sans eux, parfois même en dehors d'eux si l'on se réfère au témoignage d'Élisabeth qui décrit la façon dont elle a vécu Mai 68, à l'âge de 15 ans:

Je vois qu'en mai 68 je suis quand même la seule à avoir été au lycée, j'étais toute seule dans le lycée! Il n'y avait plus de directrice, il n'y avait plus de pionnes, il n'y avait plus de profs. Ma mère tous les matins m'emmenait, me faisait franchir la grille et jusqu'à midi j'attendais!! Jusqu'à temps que je dise « ben quand même là je suis toute seule quoi, ça va bien », mais on n'avait pas droit à la parole quoi! Fallait, fallait, elle m'accompagnait à l'école, elle m'accompagnait à l'école! De toutes façons, après, elle avait plus d'essence parce qu'il y avait des bons pour l'essence, en 68, papa en avait parce qu'il était chirurgien mais maman n'en avait plus donc, de telle façon, j'y suis plus allée. Enfin, c'est comme ça quoi. On discutait, mais ce n'était pas ouvert. On avait une opinion qu'on disait, et on n'était pas d'accord, on se fâchait.

Aussi, plusieurs strates générationnelles caractérisent Mai 68 (Sirinelli, 2007). La première, venue au monde pendant la Seconde Guerre mondiale, fournit son encadrement; la seconde, issue du baby-boom, alimente les *piétons de mai*, offrant au mouvement de Mai 68 sa consistance statistique et son importance historique – même si cela correspond rarement à l'image retenue: c'est davantage un « modèle jeune, le jeune

étudiant urbain nécessairement engagé» (Sirinelli, 2007, p. 264), modèle exclusivement masculin (Bard, 2001), tant les femmes restent dans l'ombre des hommes. Mais si «deux générations ont "fait" Mai 68, une seule, la seconde, "a été faite" par lui» (Sirinelli, 2007, p. 269). Car ce n'est pas tant Mai 68 qui a marqué les baby-boomers que la période qui lui a succédé, celle de la remise en cause de la société avec les idées d'autogestion, de participation, celle de la contestation de la famille et enfin celle de la conquête de la liberté sexuelle avec la pilule (1967) et du droit à l'avortement (1975). À ce moment-là, ils entrent dans le monde adulte ou à l'université dans un climat totalement différent et adhèrent pleinement aux idées de changement de la société.

3.3. Une libération pour et par les femmes ?

S'il ne faut pas oublier les générations plus âgées, il ne faut pas non plus négliger la place des femmes. Car si leur rôle dans Mai 68 apparaît souvent en retrait, il constitue néanmoins un événement marquant pour celles qui y ont participé. Une recherche de Julie Pagis (2009) sur les actrices de ce mouvement montre combien celui-ci a été vécu différemment par les hommes et les femmes : Mai 68 apparaît plus marquant pour ces dernières qui y voient une incidence biographique (politique, familiale, conjugale) plus conséquente. Il en résulte une revendication d'un sentiment d'appartenance générationnel que l'on ne retrouve pas nécessairement chez les hommes qui n'ont pas connu «d'équivalent du mouvement des femmes et de ses retombées pour se donner une nouvelle "identité" dans le prolongement de Mai 68 autour de laquelle mettre en cohérence sa trajectoire biographique» (Pagis, 2009, p. 115), «même si objectivement, cette rupture ne se fait pas en 1968 mais à partir de 1970» (Pagis, 2009, p. 114). L'année 1968 constitue alors un premier pas vers un renouveau du féminisme qui prend son essor sur le plan international et, plus particulièrement, aux États-Unis (de Dardel, 2007). Mais déçues par l'absence de reconnaissance et insatisfaites des thèses et stratégies reprises par les communistes traditionnels et les groupes gauchistes, les féministes se détourneront de ce mouvement. Elles s'empareront des écrits de Wilhelm Reich et d'Herbert Marcuse et la libération sexuelle – jusqu'alors instrumentalisée par les hommes – sera au cœur de leur revendication. Leur lecture sera néanmoins différente et leur regard va se déplacer. Le système d'exploitation n'est pas le système capitaliste mais le système patriarcal, dénoncé comme *L'Ennemi principal* (Delphy, 1970). C'est donc au sein de la sphère privée que se construisent les rapports de domination à travers l'appropriation de la sexualité des femmes par les hommes – représentés par l'État, le médecin, le chef de famille (mari ou père). Décrites comme les «générations du refus» (Knibiehler, 1997), ces femmes s'opposeront à leurs mères et dénonceront l'ordre social jugé patriarcal en refusant le

destin biologique qui leur est imposé – celui d’être mère – et en revendiquant la possibilité de définir leur propre sexualité. En France, plusieurs mouvements vont émaner des féministes, plus particulièrement à partir de 1970, date de « naissance » du MLF, avec la publication du numéro de *Partisans* « Libération des femmes : année zéro ». D’autres actions relayées par la presse se multiplieront. En avril 1971, le *Nouvel Observateur* publie le « Manifeste des 343 » Françaises, anonymes ou célèbres, qui déclarent publiquement avoir avorté, s’exposant alors à des poursuites pénales. Suit le Manifeste de 252 médecins solidaires puis le procès de Bobigny, en 1972, avec Marie-Claire, mineure de 17 ans et sa mère qui sont poursuivies pour avortement. Gisèle Halimi assurera leur défense et fera de ce procès une véritable tribune contre cette loi. Enfin, après la loi Neuwirth votée en 1967, la loi Veil est adoptée à 284 voix contre 189 en 1975, loi réexaminée et entérinée en 1979. La libéralisation de l’avortement et de la contraception ont permis aux femmes d’avoir une sexualité « décentrée, affranchie des exigences de la reproduction » (Giddens, 2004, p. 10), autorisant la réhabilitation du plaisir sexuel, même si l’on peut, avec Maryse Jaspard (1997), estimer que la révolution sexuelle n’a pas eu lieu et qu’elle constitue un mythe. Mais, « en tout état de cause, si le terme *révolution sexuelle* est quelque peu excessif, il y eut au moins un changement » (Jaspard, 1997, p. 4) : *orgasme, oppression des femmes, contraception, avortement, homosexualité...* la parole autrefois contenue circule dans les slogans et les débats publics de Mai 68, permettant la reconnaissance de la sexualité des femmes, fréquemment dominée par la reproduction et gouvernée par la double morale sexuelle.

4. TRAJECTOIRES DE DÉCOHABITATION

Dès lors, comment ces femmes, nées en 1945-1954, abordent-elles leur entrée dans la vie adulte ? Rappelons-le, elles arrivent à cette étape entre 1965 et 1974, moment où l’autorité, la famille, devient la cible de nombreuses attaques, se traduisant par un « séisme démographique » (Roussel, 1987). Pour ces générations, le départ du foyer parental s’est donc effectué dans un climat général de revendications et de désirs de changements. Certes, selon le type d’éducation reçue – rigide ou libérale, selon le type de famille – mère au foyer ou non, la classe sociale des parents, ces aspirations seront plus ou moins fortes. S’il convient de ne pas homogénéiser les diverses trajectoires des baby-boomers, on peut cependant rechercher une trame commune. Ce qui fait généralement sens pour les femmes nées dans l’après-guerre pour décrire leur départ, c’est un besoin irrésistible d’indépendance, d’autonomie, de vivre : d’« inventer » sa vie. Aussi, pour beaucoup d’enquêtées, le départ de chez les parents a représenté une rupture importante. C’est avant tout la découverte et l’apprentissage de

l'autonomie, loin des normes et de l'autorité parentale. C'est aussi ne plus partager l'espace avec ses frères et sœurs, avoir sa chambre à soi, ou encore fréquenter qui l'on veut sans avoir de comptes à rendre, manière de «mettre la famille à distance».

4.1. Mettre la famille à distance

De fait, les relations entre parents et enfants peuvent influencer les moments et les modalités de la décohabitation du domicile familial. Plusieurs enquêtées ont relaté les difficultés relationnelles existant avec leurs parents, souvent liées au manque de liberté et d'autonomie. C'est l'histoire de Nadia dont la révolte est d'autant plus forte qu'elle a reçu une éducation extrêmement rigoureuse, avec des parents «à cheval sur des principes», allant de pair avec une instruction tout aussi stricte dispensée dans des écoles religieuses. Cela la conduira à «tout rejeter de but en blanc» et à se rebeller en quittant la France bien avant sa majorité, à 18 ans, afin de se rendre en Angleterre. Véritable globe-trotter, elle partira ensuite en Allemagne, gagnera les États-Unis puis reviendra en France décidée à ne pas s'installer, «s'enraciner» dans la vie. Dans le cas de Nadia, il s'agit d'une révolte contre le destin que lui réservaient ses parents, à savoir celui de femme catholique, mariée avec plusieurs enfants, schéma qu'a suivi sa sœur aînée. Naturellement, tous les départs ne se déroulent pas de façon aussi abrupte. Car si l'éducation autoritaire a souvent été présentée comme l'une des causes principales de la révolte des jeunes, la réponse est loin d'être aussi simple, comme l'ont montré les controverses aux États-Unis après les manifestations étudiantes de la moitié des années 1960.

Si intéressant que soit ce débat, il est difficile de trancher entre les partisans du conflit⁵ et ceux de la connivence entre les générations. Il est probable que les deux hypothèses coexistent : on observe des garçons et des filles en révolte contre leur famille autoritaire et d'autres éduqués de façon plus libérale par leurs parents, en opposition avec le système universitaire et la société, favorisant des trajectoires mouvantes, empreintes de liberté, d'insouciance, sortant parfois des sentiers battus, avec la sensation d'inventer sa vie, tout en en restant les maîtres. Toujours est-il que l'on ne peut ignorer l'influence du sexe des enfants sur le type d'éducation donné, les filles étant plus souvent contrôlées par leur famille que les garçons, ces derniers bénéficiant de plus de liberté, notamment en ce qui concerne leur sexualité, comme l'atteste la prégnance d'un double modèle,

5. Thèses développées dans l'ouvrage de M.C. Granjon, 1985.

où ce qui est permis à l'un doit rester interdit à l'autre⁶. Qui plus est, on ne peut négliger le rôle de l'école, ces générations ayant pleinement bénéficié de l'explosion scolaire, notamment les filles, même si l'on a pu voir avec Nadia que persistait, dans certains milieux, l'idée qu'un « beau mariage » viendrait asseoir la position sociale et que l'activité professionnelle devait se terminer avec celui-ci. Ainsi, comme elle l'explique: «*Je n'ai pas fait beaucoup d'études. C'était encore à l'époque où les parents disaient "bon, elle a un BEP, elle va se débrouiller avec son BEP et puis elle travaillera comme secrétaire, et puis en tout cas elle se mariera, elle n'aura pas besoin de travailler". C'était encore un petit peu ça, à cette époque-là.*»

Ce mouvement va toutefois modifier le rapport des jeunes à l'école, devenue un lieu de sociabilité, mais aussi le rapport à leurs parents. Plus encore, il va permettre l'insertion d'une nouvelle étape pour celles qui ont fait des études supérieures: devenir étudiante à cette époque signifiant souvent partir du village natal ou de la ville moyenne pour venir à Paris ou dans une grande ville où se trouvaient les universités, participant alors à la construction de leur autonomie.

4.2. Partir de chez ses parents pour vivre seule

La question de l'autonomie résidentielle des femmes issues du baby-boom s'est posée à partir du moment où elles ont poursuivi des études supérieures. Peu à peu, il a été admis que les jeunes filles quittent leurs parents, non plus pour rejoindre leur futur mari, comme l'avaient fait leurs mères, mais pour aller dans une ville universitaire ou pour chercher un travail. On peut d'ailleurs se demander comment les parents ont modifié leur attitude vis-à-vis de leurs filles, dans le sens d'une plus grande autonomie. Il n'est pas exclu que des mères, qui s'étaient senties frustrées dans leur rôle, aient encouragé leurs filles à continuer leurs études pour échapper au destin de femme au foyer. Même celles qui s'attendaient à ce que leurs filles suivent leur exemple ont préféré les voir acquérir un bon niveau scolaire devant la dévalorisation des savoir-faire ménagers (Knibiehler, 1997). Dans les générations féminines nées après-guerre, c'est donc la première étape de l'entrée dans la vie adulte qui va connaître de profondes mutations, surtout parmi les plus jeunes de nos enquêtées. En effet, parmi celles venues au monde après la fin du conflit mondial, des temporalités différentes sont ainsi observées, avec une logique pour chaque génération, ce que montrait Laurent Toulemon (1994) à partir de l'enquête de l'INED « situations familiales ». Il mettait ainsi en évidence l'émergence d'un nouveau comportement parmi les femmes nées entre 1946-1950 qui vont

6. Double modèle constaté dans le rapport Simon (1972) comme le rappelle Louis Roussel (1975).

connaître plus fréquemment une expérience professionnelle avant leur première union. Mais ce sont surtout les générations 1951-1955 qui se distinguent : 42 % d'entre elles sont parties vivre seules⁷ quand elles ont quitté le domicile parental, contre 29 % et 30 % des générations 1946-1950 et 1941-1945, ce qu'ont effectivement connu la plupart de nos interviewées. Toutefois, la transition entre le départ de chez les parents pour se marier et le départ pour vivre seule ne s'est pas réalisée brusquement : elle a suivi là aussi un processus qui s'est opéré sur plusieurs générations. Mais assurément, cette première étape a constitué une petite révolution, « sorte de révolution tranquille », nombre de parents de baby-boomers ayant accepté le départ de leur fille moyennant une « garde rapprochée », comme ce fut le cas d'Élisabeth qui, on l'a vu, a vécu dans un univers familial décrit comme fermé et étouffant. Pourtant, ses parents accepteront qu'elle aille à Paris pour préparer le concours des beaux-arts, aventure « sous contrôle » puisqu'elle est hébergée dans une « pension de bonnes sœurs », foyer qu'elle quittera deux ans plus tard, afin de s'installer dans un autre, dépeint comme plus « ouvert », et où elle rencontrera son futur conjoint. De même, Chantal, élevée par ses grands-parents, à la suite du décès de sa mère, partira dans la ville universitaire voisine pour étudier en faculté de droit, à condition qu'elle soit accueillie, la première année, en foyer de jeunes filles, chez les religieuses, puis chez l'habitant, mais pas n'importe lequel : la secrétaire de l'archevêque. Cet exil (vécu comme tel par les parents), apparaissait moins risqué lorsqu'il s'effectuait dans un cadre connu et reconnu, d'autant plus que l'entrée à l'université, ou dans les grandes écoles, impliquait souvent une migration vers la capitale qui restait, pour bien des parents, la « ville des classes dangereuses ». Il fallait protéger les filles de ces dangers, mais également d'elles-mêmes, en leur évitant les tentations et les fréquentations, ce que relate Hélène, née en 1947, et que son père a installée, lors de ses études, dans un foyer de jeunes filles pour « l'empêcher de sortir », la crainte d'une grossesse hors mariage étant toujours prégnante, ce que confirmera Claire. Finalement, ces parcours apparaissent caractéristiques du passage à l'âge adulte de ces générations féminines diplômées des classes moyennes supérieures : départ de chez les parents pour suivre des études supérieures, hébergement dans un foyer de religieuses pendant deux ans, rencontre du futur conjoint au cours des études puis mariage, de sorte que l'étape par le foyer constitue une transition, un « sas » entre la famille d'origine et la famille de procréation dont s'affranchiront les générations suivantes.

7. Dans son article, Laurent Toulemon (1994) désigne par « vivre seul » toutes les situations en dehors d'une vie familiale chez ses parents ou en couple. Il peut s'agir effectivement des cas où la personne est seule dans un logement, mais également des colocations, des chambres en foyer, des hébergements chez un membre de la famille.

Tous les enquêtés n'ont toutefois pas profité de cette massification scolaire, loin d'être démocratique et, à cette période, les jeunes salariés sont bien plus nombreux que les lycéens et étudiants. Ils ont quitté le système scolaire très jeunes, d'autant plus que c'était une période de plein emploi, où le chômage se faisait rare (Chauvel, 2002). On découvre alors une autre voie d'émancipation pour les employées, représentée par les foyers de jeunes travailleurs, en particulier lorsqu'il est proposé par l'employeur. Enfin, la tutelle des jeunes filles pouvait être déléguée à un membre de la famille, pratique ancienne, plusieurs migrants arrivant dans la grande ville ayant eu recours à cette forme d'hébergement (Pourcher, 1964; Bonvalet et Merlin, 1988; Gotman, 1999) que l'on observe dans les classes moyennes ou ouvrières. Ainsi, quelques enquêtées ont commencé leur vie adulte en étant accueillies par un frère, une sœur plus âgée, un oncle ou une tante. C'est le cas de Carole qui, arrivant à Paris pour trouver un emploi, est reçue chez son frère où elle restera deux ans, le temps de connaître son futur mari sur son lieu de travail. C'est aussi celui de Véronique, logée par sa tante à Malakoff lorsqu'elle quitte sa Bretagne natale. D'autres, enfin, ont franchi cette première étape en s'éloignant davantage, notamment à l'étranger comme Nadia, Carine et Solange. Pour les non-migrants, le choix d'un logement dans le même quartier – voire dans la même rue ou le même immeuble – est souvent la solution adoptée par les familles, les relations de voisinage ou de parenté facilitant l'accès au logement. C'est ainsi qu'Annabelle, Christiane, Martine et Nadine feront leurs premiers pas dans la vie adulte. Cette proximité permet aux jeunes de s'émanciper progressivement de l'emprise familiale, tout en donnant la possibilité aux parents d'exercer une « protection rapprochée ». En définitive, peu de femmes auront vécu seules, après le départ de chez leurs parents, beaucoup ayant partagé une chambre d'étudiante ou un petit appartement à deux. Cette période « sans famille », plus que de vie seule, aura généralement duré deux ou trois ans, le temps de rencontrer le futur conjoint. Il est probable que le passage par une institution, un foyer ou par un hébergement chez un parent n'ait alors été qu'une étape dans le processus d'entrée à l'âge adulte des femmes et que les générations suivantes aient accédé plus rapidement à un logement indépendant pour expérimenter ensuite la cohabitation hors mariage.

5. TRAJECTOIRES ADULTES

L'année 1972 constitue le point de rupture pour les mariages, y compris les remariages : plus fragiles, ils sont aussi moins fréquents, traduisant non pas un rejet de la vie en couple, mais une certaine désaffection vis à vis de l'institution matrimoniale, comme le montre le développement des unions de fait (Leridon et Villeneuve-Gokalp, 1994). « Alternatives au

remariage» (Daguet, 1996) dans un premier temps, elles prennent la forme de cohabitation juvénile ensuite (Roussel, 1978), même si ce terme ne résistera pas à l'épreuve des faits, cette cohabitation s'accompagnant de naissances hors mariage tout en se diffusant parmi les générations plus âgées devenant ainsi une cohabitation d'«adultes» (De Guibert Lantoiné *et al.*, 1994) et non plus de jeunes uniquement. Toujours est-il que le mariage, étape quasi universelle pour les hommes et les femmes et cadre normal (sinon obligatoire) de la venue d'un enfant, est en perte de vitesse. Il n'incarne plus le passage à la vie adulte, ne correspond plus aux premières expériences sexuelles des individus (Bozon, 1993) et n'est plus en relation étroite avec les projets de procréation. Mais bien des femmes, comme Chantal, Claire ou Olivia, nées juste après-guerre, entrent sur le marché du mariage avant même que l'institution ne soit réellement ébranlée. La «seconde révolution contraceptive» (Leridon, 1987) – bien qu'entamée dans les années 1950 – ne les concernera donc pas immédiatement, ce que relate Claire, qui quitte sa famille en 1963⁸ afin de suivre des études dans une ville universitaire. Elle décrit sa mère comme étant très angoissée à l'idée d'une grossesse précipitée de sa fille. Ses craintes seront justifiées puisque, dès la première année de faculté, Claire vit ses premières expériences amoureuses sans pouvoir bénéficier de la contraception qui n'était pas encore autorisée en France :

Bordeaux, c'était super parce que c'était une ville sympa où les étudiants sont rois. Et je n'avais plus mes parents sur le dos pour me casser les pieds... Donc, c'était bien... j'ai rencontré un homme et l'ai suivi à Paris et là bon... c'était en 1963-64. Je n'avais pas fait l'amour cinq fois peut-être dix fois maximum que j'étais enceinte...

Enceinte d'un jeune étudiant, elle se mariera avec lui sans grande conviction, forme de «mariage réparation» (Daguet, 2002) qui ne s'inscrit nullement en rupture avec son milieu familial. Au contraire, son premier conjoint convient parfaitement aux «critères» de sa famille – il est ingénieur :

Je me suis fait avoir... Ben, je pourrais vous raconter... Lui tenait absolument, je lui plaisais tout à fait alors que lui ne me plaisait pas vraiment... ça c'est un truc... Je sais pas s'il y a lieu d'entrer dans ce genre de choses... Ça mènerait assez loin... Donc, je disais que j'avais pas fait l'amour cinq fois que j'étais enceinte... Y avait pas encore la pilule... Y a eu la pilule à peu près un an après... Du moins dans le grand public... On s'est marié à ce moment-là... c'est-à-dire début 1965... Donc, je vous ai dit courant 1965, j'ai eu ma licence et mon premier fils, mon

8. Soit quelques années avant l'adoption de la loi Neuwirth. Qui plus est, cette loi, votée en 1967, demeure peu suivie dans un premier temps, les médecins étant majoritairement hostiles à la pilule. Il faudra alors attendre 1974 pour que les décrets d'application soient mis en place (Knibiehler, 2004). On peut d'ailleurs voir qu'en 1970, si 97% des femmes connaissent la pilule, seules 18% l'ont déjà utilisée, le retrait demeurant la principale méthode de contraception (Leridon, 1987).

premier mari qui était ingénieur, ça leur plaisait. C'est même de leur faute si je me suis laissée faire, entre guillemets, je savais tellement qu'enfin on me foutrait la paix dans la famille si le mec il était ingénieur, au lieu d'être chômeur ou de redoubler ses classes de philo... [rires]. C'était nettement mieux... C'était beaucoup mieux vu... Oui, parce qu'il était ingénieur... Oui, on pensait que les ingénieurs, c'était ce qui y avait de mieux...

Plusieurs enquêtées se marieront très jeunes (avant 20 ans), et ce, sans transition, à leur grand regret parfois, celles-ci déplorant l'absence de temps pour choisir, pour *se choisir* (Chalvon-Demersay, 1983). Mais le mouvement s'accéléra ensuite, notamment grâce à la conquête de la liberté sexuelle avec la pilule (1967) et le droit à l'avortement (1975), permettant aux femmes de détacher la sexualité du risque de grossesse qui lui était associé et de favoriser une plus grande liberté, ce qu'exprime Odile, née en 1951 dont le discours contraste fortement avec celui de Claire : « Avec la pilule aussi, j'ai connu ça, tous ces changements, c'est vrai que c'était une liberté sensationnelle, c'était vraiment la liberté, il n'y avait pas cette peur du SIDA maintenant que les jeunes ont. Nous, on s'éclatait, c'était la découverte de la liberté, c'est vrai que c'était la liberté totale! »

Michel Bozon (2009), précisera cependant combien la notion de révolution sexuelle est à revoir et préférera séparer le terme *libération* de *sexuel*, la libération de la peur, de l'incertitude, l'autonomie l'ayant emporté sur la libre jouissance (Bozon, 2002), comme le montre le nombre de manifestations expérimentales de sexualité qui ont finalement concerné, en France, peu d'individus, y compris parmi nos enquêtés. C'est pourquoi il privilégiera l'expression *individualisation de la sexualité* (Bozon, 2002), non pas pour signifier la levée des contraintes, l'effacement de normes en matière de sexualité, ces dernières s'étant au contraire multipliées, mais le passage d'une sexualité construite par des contrôles et des disciplines externes aux individus à une sexualité organisée par des disciplines internes où l'individu doit établir ses normes, son orientation intime (Bozon, 2009), tout en continuant à être jugé socialement.

Les générations nées après 1950, adolescentes dans les années 1960, seront néanmoins plus réceptives et surtout en phase avec les profonds changements en cours. Elles commenceront à tester le mode de vie des ouvriers du XIX^e siècle, le concubinage, qui obtiendra une reconnaissance au sein de la société lorsqu'il sera adopté par les classes moyennes et supérieures (Chalvon-Demersay, 1983) et sera désigné sous le terme moins péjoratif de *cohabitation juvénile*. Rarement informés de la situation, privilégiant dans un premier temps l'« ignorance fictive » (*ibid.*), les parents des baby-boomers se verront bien souvent placés devant le fait accompli, obligés d'accepter que leurs enfants vivent en dehors des liens du mariage. Ils y consentiront d'autant plus facilement que la hantise d'une grossesse illégitime s'estompe avec la contraception et qu'il s'agit, à leurs yeux, d'une sorte de « mariage à l'essai », de « préparation raisonnable à la vie

conjugale» (Roussel, 1978), l'institution n'étant pas fondamentalement remise en cause. L'union libre caractérisée par un rapport différent à la temporalité, par un refus d'inscription dans la durée et dans des rôles (Chalvon-Demersay, 1983), comme un moyen de préserver l'indépendance et l'autonomie des femmes (Battagliola, 1988), et de construire leur carrière professionnelle (De Singly, 1986), apparaît donc peu fréquente parmi nos enquêtées. D'ailleurs, comme le note Laurent Toulemon (1994), c'est la dernière cohorte (1956-1960) – qui ne comprend pas nos générations – qui généralisera la cohabitation juvénile devenue cohabitation hors mariage avec sa diffusion massive auprès des célibataires et divorcés plus âgés.

Mais si le mariage reste la norme, le cœur de cette institution est en cours d'évolution : il devient une affaire privée, de conscience personnelle (Théry, 1996), un contrat libre, égalitaire, dissoluble d'un commun accord et ouvert au risque (Théry, 2000), notamment avec la diffusion de l'activité féminine. Car autre élément majeur et qui coïncide avec l'arrivée de ces femmes à l'âge adulte, intervient l'activité féminine, même si ce phénomène ne constitue pas un phénomène inédit (Maruani, 2000). On voit alors l'activité professionnelle se généraliser parmi les femmes de la classe bourgeoise et surtout parmi celles qui sont mariées ou en couple, mères de un ou deux enfants en bas âge (Norvez, 1990). Comme le souligne Margaret Maruani (2000), il s'agit d'une véritable rupture sociologique, d'une transformation radicale du rapport à l'emploi, avec le passage d'un modèle féminin d'inactivité caractérisé par le « choix » entre le travail et la famille à celui de l'activité discontinue, défini par l'alternance (travailler, s'arrêter, retravailler). Il va permettre l'émergence du modèle que nous connaissons aujourd'hui, celui de continuité et de cumul.

Mais là encore, la rupture ne se réalise pas pour toutes et l'on constate, à cette période, la coexistence de plusieurs modèles d'activité (Bonvalet, Clément et Ogg, 2011). Cela peut s'expliquer par les diverses trajectoires d'émancipation qui constituent « un événement clé dont les effets peuvent se traduire [...] tout au long du cycle de vie » (Blöss, Frickey et Godard, 1994, p. 639), mais aussi par d'autres éléments qui s'entremêlent bien souvent comme l'appartenance générationnelle (Guichard Claudic, 1999), l'empreinte maternelle (Battagliola, 1987), tout en sachant qu'une analyse en termes de modèle et de contre-modèle n'apparaît pas pleinement satisfaisante (Clément, 2009), enfin, le conjoint, notamment sa carrière et son regard sur l'activité féminine (De Singly, 1996). Or, l'exercice d'une activité apparaît fondamental pour plusieurs femmes : synonyme d'indépendance, d'autonomie, notamment financière, c'est aussi le pouvoir de dire non et de partir lorsqu'on le désire, l'indépendance financière facilitant la séparation mais aussi la décision de vivre seul, et ce, aussi bien pour les femmes que pour les hommes (Bastard et Cardia-Voneche, 1984; Clément, 2009). Pour certaines, la remise en cause des liens du mariage se

fera alors plus tard, comme le montre l'histoire de Claire qui révèle la difficulté d'une époque où il était malaisé de remettre en question la famille et ses parents, notamment au travers de la décision de se marier et du choix du conjoint, Claire décidant de se marier en raison de sa grossesse, sans grande conviction. Mais six ans plus tard, elle s'affranchira des règles de son milieu pour divorcer et avoir un second fils, sans épouser le père. Elle mettra un terme à cette nouvelle relation lorsqu'elle verra le sentiment amoureux s'éteindre et la lassitude poindre. Par la suite, elle aura d'autres relations au gré de ses rencontres, mais ne revivra plus durablement en couple.

CONCLUSION : DU CYCLE DE VIE AUX TRAJECTOIRES BIOGRAPHIQUES

Les femmes ont joué un rôle fondamental dans les évolutions familiales, comme en témoignent leur scolarité et surtout leur insertion massive et durable sur le marché de l'emploi (en particulier les mères d'enfants en bas âge), montrant qu'émerge une nouvelle figure des femmes, chez qui la promotion économique joue un rôle fondamental. La vision parsonnienne de la famille sera ainsi rapidement démentie, leur entrée sur le marché de l'emploi remettant en cause la vision dichotomique des rôles familiaux et sexués, dans le sens où la femme n'est plus seulement mère-épouse. Élevées selon ce modèle, les générations nées après-guerre vont alors s'en affranchir et initier des comportements plus autonomes, en élaborant de nouvelles formes de vie au sein du couple et de la famille mais aussi en dehors de cette sphère privée.

Mais force est de constater que le vent de liberté, dépeint par les femmes appartenant aux premières générations du baby-boom, ne souffle pas avec la même vigueur et ne se réalise pas au même moment du cycle de vie, induisant une hétérogénéité des parcours. Certaines se sont engouffrées dans la brèche faite par Mai 68, poursuivant le mouvement dans les années 1970 en redéfinissant leur rôle, ce qui fut parfois source de déchirement interne mais aussi de dissension au sein du couple (Pagis, 2009). Mais il faut avouer que la plupart des entretiens ne révèlent pas de rupture brutale. La modification du statut des femmes s'est effectuée par vagues, par une succession d'étapes que chacune de ces générations féminines a permis de franchir, évoluant sur des territoires inconnus et inventant chaque fois de nouveaux modèles. Les femmes issues du baby-boom ne constituent donc pas une mais *des générations* initiatrices de transformation, où celles nées entre 1951-1955 apparaissent comme charnières entre celles nées en 1945-1950, qui amorcent le processus, et celles nées après 1955, qui le poursuivent en l'amplifiant, montrant la diffusion des comportements au fil des générations (Toulemon, 1994). Au sein de la

première génération des baby-boomers, il faudrait donc dissocier celles nées immédiatement après la Seconde Guerre mondiale de celles nées entre 1950 et 1954, différents modèles, parfois même opposés, s'observant parmi nos enquêtées.

De ces évolutions a résulté un enrayement du bel ordonnancement familial décrit par les démographes à partir du concept de cycle ainsi que la coexistence d'une pluralité de familles⁹. Mais c'est aussi la succession, au sein d'une même trajectoire, de différentes séquences de vie qui apparaîtrait. Car si les générations nées entre 1950 et 1954 ont expérimenté des trajectoires plus complexes, plus fragiles, dans lesquelles les événements ne sont pas forcément arrivés dans l'ordre qu'avaient suivi leurs parents, on a pu voir que ces trajectoires pouvaient être à tout moment remises en question, le temps long ayant montré que certaines femmes issues des générations de l'immédiat après-guerre avaient aussi transformé la famille, avec un décalage dans le temps. Ainsi, après une première expérience matrimoniale, proche du schéma classique des années 1960 où les femmes sont inactives, elles ont parfois expérimenté les « nouvelles » formes familiales que sont la cohabitation hors mariage, les familles recomposées, tout en entrant à ce moment-là sur le marché du travail pour commencer une carrière professionnelle ou entreprendre une reconversion... Les femmes du baby-boom ont alors remis en cause le concept de cycle de vie et ont contribué à le remplacer par celui de trajectoire biographique (Trost, 1991). En ce sens, on peut parler d'une *génération*, initiatrice de changements, même si certaines ont véritablement retranscrit le modèle maternel.

BIBLIOGRAPHIE

- ATTIAS-DONFUT, C., N. LAPIERRE et M. SEGALIN (2002). *Le nouvel esprit de famille*, Paris, Odile Jacob.
- BANTIGNY, L. (2007). *Le plus bel âge? Jeunes et jeunesse en France de l'aube des « Trente glorieuses » à la guerre d'Algérie*, Paris, Fayard.
- BARD, C. (2001). *Les femmes dans la société française au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin.
- BASTARD, B. et L. CARDIA-VONECHE (1984). « L'activité professionnelle des femmes : une ressource mais pour qui ? Une réflexion sur l'accès au divorce », *Sociologie du travail*, (3), p. 308-316.
- BATTAGLIOLA, F. (1987). « Le temps des insertions. Itinéraires féminins et histoires familiales », *Annales de Vaucresson*, (26), p. 85-103.
- BATTAGLIOLA, F. (1988). *La fin du mariage*, Paris, Syros Alternatives.
- BECK, U. (2008). *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion.

9. Même si la diversité familiale a toujours existé et que la famille nucléaire des années 1950-1960 n'a constitué qu'une parenthèse.

- BLÖSS, T., A. FRICKEY et F. GODARD (1994). « Modes d'entrée dans la vie adulte et trajectoires sociales des femmes mariées », *Population*, (3), p. 637-656.
- BONVALET, C. (2012). « Histoire résidentielle des Franciliens nés entre 1930 et 1950 », dans C. Bonvalet et E. Lelièvre (dir.), *De la famille à l'entourage*, Paris, INED, coll. « Grandes enquêtes », p. 203-220.
- BONVALET, C., C. CLÉMENT et J. OGG (2011). *Réinventer la famille. L'histoire des baby-boomers*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Lien social ».
- BONVALET, C. et P. MERLIN (1988). *Cycle de vie et changements urbains en Région parisienne. Histoire résidentielle d'une génération*, Paris, INED.
- BOZON, M. (1993). « De l'entrée dans la sexualité adulte : le premier rapport et ses suites », *Population*, (5), p. 1317-1352.
- BOZON, M. (2002). « Révolution sexuelle ou individualisation de la sexualité ? Entretien avec Michel Bozon », *Mouvements*, (20), p. 15-22.
- BOZON, M. (2009). « Libération sexuelle ou déplacement des contrôles ? Discours, normes et conduites », dans E. Dorlin et E. Fassin (dir.), *Genres et sexualités*, Paris, BPI du Centre Pompidou, p. 145-160.
- CHALVON-DEMERSAY, S. (1983). *Concubin, concubine*, Paris, Seuil.
- CHAUVEL, L. (2002 [1998]). *Le destin des générations*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Lien social ».
- CHAUVEL, L. (2006). *Les classes moyennes à la dérive*, Paris, Seuil, coll. « La République des idées ».
- CLÉMENT, C. (2009). *La mère et ses enfants : devenir adulte et transmissions intergénérationnelles*, Paris, L'Harmattan, coll. « Population ».
- DAGUET, F. (1996). « Mariage, divorce et union libre », *Insee Première*, (482), août, <http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ip482.pdf>, consulté le 29 mars 2015.
- DAGUET, F. (2002). « Un siècle de fécondité française. Caractéristique et évolution de la fécondité de 1901 à 1999 », Paris, *Insee Résultats*, (8), octobre, <http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=ir-sd2005&page=irweb/sd2005/dd/sd2005_fecundite.htm>, consulté le 25 mars 2015.
- DE BEAUVOIR, S. (1949). *Le deuxième sexe : les faits et les mythes*, Paris, Gallimard.
- DE DARDEL, J. (2007). *Révolution sexuelle et mouvement de libération des femmes à Genève (1970-1977)*, Lausanne, Antipodes.
- DE GUIBERT LANTOINE, C., H. LÉRIDON, C. VILLENEUVE-GOKALP et L. TOULEMON (1994). « La cohabitation adulte », *Population et sociétés*, (293), p. 4.
- DELPHY, C. (1998). *L'ennemi principal. Économie politique du patriarcat*, Paris, Éditions Syllepse.
- DE SINGLY, F. (1986). « L'union libre : un compromis », *Dialogue*, (92), p. 54-65.
- DE SINGLY, F. (1996). *Le soi, Le couple et la famille*, Paris, Nathan.
- DE SINGLY, F. (2004 [1987]). *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, Presses universitaires de France.
- DE SINGLY, F. (2009). *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Armand Colin.
- FERRAND, M. (2004). *Féminin, masculin*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».
- FRIEDAN, B. (1963). *The Feminine Mystique*, New York, Norton.
- GAVRON, H. (1966). *The Captive Housewife : Conflicts and Housebound Mothers*, Londres, Routledge/Kegan Paul.

- GIDDENS, A. (2004). *La transformation de l'intimité. Sexualité, amour et érotisme dans les sociétés modernes*, Paris, Hachette Littérature.
- GOTMAN, A. (1999). «Géographies familiales, migrations et générations», dans C. Bonvalet, A. Gotman et Y. Grafmeyer (dir.), *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, Paris, INED, coll. «Travaux et documents», (143), p. 69-133.
- GRANJON, M.-C. (1985). *L'Amérique de la contestation? Les années 60 aux États-Unis*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- GUICHARD CLAUDIC, Y. (1999). «Les femmes définies par le métier de leur conjoint : le cas des femmes de marins pêcheurs», dans A. Guillou et S. Pennec (dir.), *Les parcours de vie des femmes. Travail, familles et représentations publiques*, Paris, L'Harmattan, coll. «Le travail du social», p. 43-59.
- JASPARD, M. (1997). *La sexualité en France*, Paris, La Découverte.
- KNIBIEHLER, Y. (1997). *La révolution maternelle depuis 1945. Femmes, maternité, citoyenneté*, Paris, Perrin.
- KNIBIEHLER, Y. (2004). «Un nouveau rapport entre féminité et maternité», dans Y. Knibiehler et G. Neyrand (dir.), *Maternité, affaire privée, affaire publique*, Rennes, ENSP, p. 13-47.
- LANGLOIS, C. (1995). «Toujours plus pratiquantes. La permanence du dimorphisme sexuel dans le catholicisme français contemporain», *Clio, histoire, femmes et société*, (2), p. 11.
- LE BRAS, H. (1983). «L'interminable adolescence ou les ruses de la famille», *Le Débat*, (25), p. 116-125.
- LERIDON, H. (1987). *La seconde révolution contraceptive*, Paris, INED/Presses universitaires de France, coll. «Travaux et documents», (117).
- LERIDON, H. et C. VILLNEUVE-GOKALP (1994). *Constance et inconstances de la famille. Biographies familiales des couples et des enfants*, Paris, INED/Presses universitaires de France, coll. «Travaux et documents», (134).
- MARUANI, M. (2000). *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte, coll. «Repères».
- MAZUY, M. (2006). *Être prêt-e, être prêts ensemble? Entrée en parentalité des hommes et des femmes en France*, thèse de doctorat en démographie, Paris, Université Paris I Panthéon-Sorbonne.
- MEAD, M. (1950). *Male and Female. A Study of Sexes in a Changing World*, Londres, Victor Gollancz.
- MENDRAS, H. (2007). *Français, comme vous avez changé. Histoire des Français depuis 1945*, Paris, Éditions de l'Aube.
- MERLIN, P. (2005). «L'impressionnante évolution des conditions de logement des Français depuis la Deuxième Guerre mondiale», dans C. Bergouignan et al. (dir.), *La population de la France. Évolutions démographiques depuis 1946 – tome II*, Paris, CUDEP, p. 771-784.
- MICHEL, A. (1959). *Famille, industrialisation, logement*, Paris, CNRS.
- MICHEL, A. et G. TEXIER (1964). *La condition de la Française aujourd'hui*, Paris, Gauthier.
- NORVEZ, A. (1990). *De la naissance à l'école. Santé, mode de garde et préscolarité dans la France contemporaine*, Paris, INED/Presses universitaires de France, coll. «Travaux et documents», (126).
- PAGIS, J. (2009). «Repenser la formation de générations politiques sous l'angle du genre. Le cas de Mai-juin 68», *Clio, histoire, femmes et société*, (29), p. 97-118.

- PARSONS, T. (1955). *Éléments pour une sociologie de l'action*, Paris, Plon.
- POURCHER, G. (1964). *Le peuplement de Paris*, Paris, INED, coll. « Travaux et documents », (43).
- PROST, A. (1968). *L'enseignement en France 1800-1967*, Paris, Armand Colin.
- PROST, A. (1987a). « Frontières et espaces du privé », dans P. Ariès et G. Duby (dir.), *Histoire de la vie privée. De la Première Guerre mondiale à nos jours – tome V*, Paris, Seuil, p. 30-36.
- PROST, A. (1987b). « Jeunesse et société dans la France de l'entre-deux-guerres au vingtième siècle », *Revue d'histoire*, (1), p. 35-44.
- ROUSSEL, L. (1975). *Le mariage dans la société française. Faits de population. Données d'opinion*, Paris, INED/Presses universitaires de France, coll. « Travaux et documents », (73).
- ROUSSEL, L. (1978). « La cohabitation juvénile en France », *Population*, (1), p. 15-42.
- ROUSSEL, L. (1987). « Données démographiques et structures familiales », *L'année sociologique*, (37), p. 45-91.
- SEGALEN, M. (2010). *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin.
- SIRINELLI, J.-F. (2007). *Les Baby-Boomers. Une génération (1945-1969)*, Paris, Hachette Littératures, coll. « Pluriel ».
- THÉRY, I. (1996). *Le démariage. Justice et vie privée*, Paris, Odile Jacob.
- THÉRY, I. (2000). « Le couple occidental et son évolution sociale: du "couple chaînon" au couple "duo" », *Dialogue*, (150), p. 3-12.
- TOULEMON, L. (1994). « Les étapes vers l'âge adulte: vers un nouveau statut des femmes », dans H. Leridon et C. Villeneuve-Gokalp (dir.), *Constance et inconstances de la famille. Biographies familiales des couples et des enfants*, Paris, INED/Presses universitaires de France, coll. « Travaux et documents », (134), p. 165-181.
- TROST, J. (1991). « Stabilité et transformation de la famille », dans F. Prioux (dir.), *La famille dans les pays développés: permanences et changements*, Paris, INED, coll. « Congrès et colloques », (4), p. 25-39.

TRAJECTOIRES D'ACTIVITÉ DES FEMMES ISSUES DU BABY-BOOM UNE COMPARAISON FRANCE-QUÉBEC

Marianne Kempeneers, Eva Lelièvre et Nicolas Robette

L'arrivée sur le marché du travail des générations nombreuses du baby-boom s'est accompagnée de transformations décisives dans les domaines de l'éducation et de l'emploi, tant au Québec qu'en France. Les femmes ont été les principales bénéficiaires de ces transformations. De plus en plus éduquées à partir des années 1960, elles vont intégrer massivement un marché de l'emploi en pleine mutation. Mais comment se sont articulées les temporalités respectives de cette éducation accrue et de l'activité salariée des femmes au cours d'un demi-siècle? Comment les femmes issues du baby-boom ont-elles aménagé, au fil de leurs trajectoires, les possibilités et contraintes respectives de la formation et de l'activité salariée? C'est à cette question que nous nous attacherons ici, dans une perspective comparative entre la France et le Québec. Nous nous appuierons pour cela sur les données de deux enquêtes biographiques menées, l'une en France (*Biographies et entourage*, 2001) et l'autre au Québec (*Biographies et solidarités familiales*, 2004).

1. LE CONTEXTE

Les premières générations du baby-boom atteignent les âges potentiellement actifs aux alentours des années 1960. Le contexte dans lequel se déroulent leurs parcours d'activité est donc celui des années 1960 à nos

jours. Cette période marque une étape majeure du point de vue de l'activité féminine, tant au Québec qu'en France: la participation des femmes à l'activité salariée est désormais une tendance profondément ancrée. Au Québec, le taux d'activité féminine passe de 26,5 % en 1961 à 60 % en 2004 (gouvernement du Québec, 2011, p. 333); en France, il passe de 28,2 % à environ 65 % durant la même période (Marchand, 1995, p. 115; Marchand, 2009, p. 195). Ce processus de féminisation de l'emploi salarié s'inscrit dans une tendance générale des sociétés industrielles où les transformations de l'organisation du travail ont globalement favorisé l'entrée et le maintien des femmes dans la population active salariée (Kempeneers, 1992). Car la nouveauté n'est pas tant le travail des femmes comme tel, car celui-ci a toujours existé sous des formes diverses, pas toujours relevées par les statistiques (agricultrices, collaboratrices du mari, travailleuses du textile à domicile, etc.), mais plutôt l'avènement de l'emploi salarié féminin « clairement identifiable et extérieur au travail domestique » (Maruani et Meron, 2012, p. 53).

Au Canada et au Québec, au premier rang de ces transformations, on notera le glissement à long terme de la structure industrielle du secteur de production vers le secteur des services. Ce processus de tertiarisation de l'économie a été stimulé par l'essor industriel de l'après-guerre, surtout remarquable à partir des années 1960. Au début des années 1970, l'essentiel de la croissance des emplois, au Canada, concerne le secteur des services. Simultanément, les secteurs de l'agriculture (et de l'exploitation forestière et de la pêche), de l'exploitation minière, des industries manufacturières et de la construction voient leur part diminuer de façon significative (à titre indicatif, ils passent de 43 % à 29 % entre 1961 et 1988). Et ce sont les femmes qui occupent la majeure partie de ces emplois nouveaux dans le secteur des services (Kempeneers, 1992). Cette situation est comparable à celle qui prévaut en France, où l'accroissement de l'activité féminine s'est fait de façon synchronisée avec la tertiarisation de l'économie (Marchand, 2009). Cette tertiarisation, ainsi que l'élévation du niveau de qualification des emplois, ont surtout bénéficié aux femmes. Les emplois féminins représentent la grande majorité des créations nettes d'emploi depuis les années 1950. De 1954 à 2008, les emplois occupés par des femmes ont presque doublé, alors que ceux occupés par des hommes n'ont augmenté que de 11 % (Maruani et Meron, 2012, p. 53).

Ainsi, tant en France qu'au Québec, la participation des femmes au marché de l'emploi n'a cessé d'augmenter depuis les années 1960. À partir du milieu des années 1980, le taux d'activité des femmes est même légèrement supérieur au Québec par rapport à celui observé en France, surtout celui des mères d'enfants âgés de 3 ans et moins (Barrère-Maurisson, 2009, p. 18). Cependant, cette augmentation constante des taux d'activité féminine n'empêche pas que de fortes inégalités subsistent entre les hommes

et les femmes. Au Québec, comme en France, les femmes sont plus nombreuses à occuper des emplois précaires ou à temps partiel; l'emploi féminin reste fortement concentré dans certains secteurs (santé, éducation, services sociaux) et les différences de rémunération persistent également, en dépit des politiques de parité (*ibid.*, p. 19) Dans les deux cas, les femmes sont toujours en première ligne pour les tâches domestiques, pour s'occuper des enfants ainsi que des personnes âgées. En France, les femmes assurent encore près de 70 % du travail domestique au début des années 2000. La situation est un peu plus égalitaire au Québec où les femmes assureraient 60 % du travail domestique.

Au Québec, comme en France, cette féminisation massive du marché du travail est étroitement liée aux évolutions de l'éducation et de la formation professionnelle. L'allongement des études et l'accroissement du niveau de formation des femmes, tendance généralisée des sociétés industrielles, sont concomitants de l'augmentation des taux d'activité féminine. Au Québec, jusqu'aux années 1960, le système public d'éducation est très peu développé et avant tout pensé pour les garçons. La poursuite des études jusqu'à l'université est réservée à une élite. Sur recommandation de la commission Parent, le ministère de l'Éducation change la donne en 1964. La réforme de l'éducation, qui se met alors en place, favorise la démocratisation générale de l'enseignement, entre autres par l'introduction de la polyvalence au secondaire, la création du réseau des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) et le renforcement du réseau des universités. Les filles vont désormais avoir droit à une éducation comparable à celle des garçons. En l'espace de seulement quelques années, le nombre de femmes poursuivant des études postsecondaires augmente rapidement, si bien que leurs effectifs dépassent ceux des hommes dans les années 1970 (Gauthier *et al.*, 1997, p. 70). Le même phénomène se produit au regard des études universitaires dans la décennie suivante: en 1983, les femmes représentent 50,2% des diplômés alors qu'elles ne comptaient que pour 14% de ceux-ci en 1960. L'un des principes importants mis de l'avant par la commission Parent est celui de la formation professionnelle continue ou encore de l'«éducation permanente». Il s'agit de rompre avec l'idée selon laquelle l'éducation devrait prendre fin avec la jeunesse et de favoriser plutôt une mise à jour régulière de la formation, par des retours récurrents aux études. Dans un premier temps, cela a impliqué la mise en œuvre de pratiques permettant le rattrapage de toutes celles et ceux qui arrivaient déjà âgés dans ce nouveau système qui se mettait en place au tournant des années 1960-1970. Les femmes étaient explicitement visées par ce projet de formation professionnelle et d'éducation permanente, cette mesure étant considérée comme essentielle à une meilleure intégration au marché du travail (Corbo, 2002, p. 289). En conséquence, les taux d'emploi des femmes ont augmenté fortement avec leur niveau

de scolarité. La hausse du niveau de scolarité a accru de façon plus significative pour les femmes que pour les hommes la probabilité d'occuper un emploi (Secrétariat à la condition féminine, 2010).

En France, la qualification des femmes, qui est supérieure à celle des hommes dès les générations nées après-guerre (Leridon et Toulemon, 1995), sous-tend ce développement généralisé du salariat féminin. L'évolution des taux d'activité selon le diplôme, entre les années 1960 et 2008, montre bien que la croissance globale de l'activité des femmes est allée de pair avec le prolongement de leur scolarisation. « Sur le long terme, l'activité des femmes augmente quel que soit leur niveau de diplôme mais la croissance est d'autant plus forte que le niveau de diplôme est élevé » (Maruani et Meron, 2012, p. 55).

2. NOS DONNÉES : DEUX ENQUÊTES BIOGRAPHIQUES

Nos données proviennent de deux enquêtes, *Biographies et solidarités familiales au Québec* et *Biographies et entourage*. Il s'agit de deux enquêtes biographiques rétrospectives, menées respectivement à l'INED (Paris) en 2001 et à l'Université de Montréal en 2004.

Biographies et entourage a été conduite auprès de 2 830 personnes appartenant aux générations nées entre 1930 et 1950 résidant en Île-de-France. Au-delà de l'individu enquêté, elle explore l'histoire de sa lignée (des grands-parents de l'enquêté à ses petits-enfants), de ses conjoints et de ses proches. Chaque biographie peut ainsi être replacée dans son contexte familial et historique qui s'étend de 1900 à 2000. Ce faisant, l'enquête ouvre des perspectives d'analyse très riches, en particulier en matière de carrières et de mobilités professionnelles, de dynamiques résidentielles et d'histoires familiales (Bonvalet et Lelièvre, 2012).

Biographies et solidarités familiales au Québec, élaborée selon des principes de collecte identiques, a porté sur 500 individus, hommes et femmes nés au Québec entre 1934 et 1954. Elle permet de reconstituer l'histoire familiale, professionnelle et résidentielle de l'enquêté, de ses conjoints et de ses proches. Outre ces éléments de trajectoire, l'enquête explore des moments clés de l'existence ayant mobilisé différentes formes de solidarité familiale (Kempeneers et Van Pevenage, 2012).

Afin de mener à bien cette comparaison internationale et malgré le décalage et les modalités différentes du baby-boom en France et au Québec, les données comparables disponibles dans les deux pays portent sur les cohortes 1934-1944, d'une part, et 1945-1950 pour la France, 1945-1954 au Québec, d'autre part.

Prenant avantage de la spécificité de ces données – à savoir, pour les générations nées entre 1930 et 1950 des deux enquêtes, en région métropolitaine de Montréal et en Île-de-France, le fait de disposer de trajectoires complètes d'activité professionnelle, de 14 ans à 50 ans –, notre objectif est ici de retracer les évolutions de l'emploi des femmes urbaines de deux cohortes : la cohorte 1934-1944, antérieure à la reprise de la natalité d'après-guerre et la cohorte 1945-1950, correspondant aux premières générations du baby-boom dans les deux pays. On se propose ainsi d'en examiner les particularités en les comparant, puis d'examiner, au-delà des effets de contextes nationaux différents, les divergences ou similitudes qui affectent l'entrée des femmes dans la sphère du travail salarié des deux côtés de l'Atlantique.

Disposant de deux échantillons quantitatifs de trajectoires individuelles, donc de données plus riches que la simple série chronologique des statistiques agrégées, notre contribution vise à montrer comment les caractéristiques de ces trajectoires ont modulé les grandes tendances observées jusqu'alors sur le plan macro. En effet, si le constat de l'entrée massive et rapide des femmes en emploi forme la toile de fond, comment les femmes (principalement les urbaines, dont nos enquêtes relatent les parcours de vie) ont-elles effectué ces changements dans les deux pays ? Quels profils d'activité ont impulsé le changement ? Sont-ils identiques en France et au Québec ? En retour, quels enseignements peut-on en tirer pour la compréhension des particularités des deux contextes nationaux ?

3. MÉTHODE : CONSTRUCTION ET LECTURE DES CHRONOGRAMMES

Pour construire des typologies de parcours, nous avons eu recours aux méthodes d'appariement optimal (*optimal matching analysis*). Celles-ci, introduites dans les sciences sociales par Andrew Abbott dans les années 1980 (Abbott et Forrest, 1986), s'appuient sur un ensemble d'algorithmes dynamiques, qui permettent de regrouper les séquences (ici les carrières professionnelles). Son principe repose sur la notion de similarité entre paires de séquences. On mesure la disparité entre deux séquences en évaluant le coût représenté par la transformation de l'une des séquences en l'autre. Le calcul de la dissimilarité entre l'ensemble des paires de séquences mène à la création d'une matrice de distance entre les séquences, qui est ensuite utilisée pour des analyses ultérieures telles qu'une classification automatique. Les opérations effectuées pour la transformation sont de trois types élémentaires : l'insertion (un élément est inséré dans la séquence), la suppression (un élément est supprimé de la séquence) et la substitution (un élément est substitué à un autre). Les procédures et les

logiciels disponibles¹ pour de tels calculs se sont popularisés et ces analyses dites « holistes » (qui prennent la séquence et non un unique événement comme unité d'analyse), permettant de produire des typologies de trajectoires, se révèlent très précieuses pour la description, la compréhension et l'analyse des parcours biographiques (Robette, 2011 ; Robette et Thibault, 2008).

Pour ménager les termes de la comparaison entre le Québec et la France, nous avons retenu quatre statuts distincts de 14 à 50 ans : être en formation (initiale ou au cours de la carrière), être inactive, être active occupée, être à la retraite. Dans un premier temps, on peut comparer simplement le temps passé dans les différents états (tableau 5.1). Ces durées moyennes ne tiennent pas compte de la façon dont ces périodes peuvent éventuellement être morcelées au long de la trajectoire. En effet, les femmes peuvent alterner les périodes d'emploi et d'inactivité, de formation et de reprise d'emploi, etc.

TABLEAU 5.1.

Moyenne d'années passées dans les différents statuts dans les parcours d'activité des femmes

Génération	Temps passé dans la situation (en années)				
	Études	Emploi	Inactivité	Retraite	
1934-1944	4,9	23,9	8,1	0,0	France
	4,2	21,6	8,7	0,1	Québec
1945-1950	5,7	24,8	6,3	0,0	France
	5,2	24,0	5,5	0,0	Québec

Source : Données tirées de *Biographies et entourage*, 2001, et de *Biographies et solidarités au Québec*, 2004.

De façon comparable en France et au Québec, d'une génération à l'autre, la durée du temps passé en formation, études et formation continue augmente, ainsi que celle de l'emploi, au détriment de l'inactivité. Les disparités initiales entre les deux pays disparaissent concernant notamment la durée d'activité, qui totalise pratiquement 70 % du temps de parcours des femmes des générations d'après-guerre, entre 14 et 50 ans.

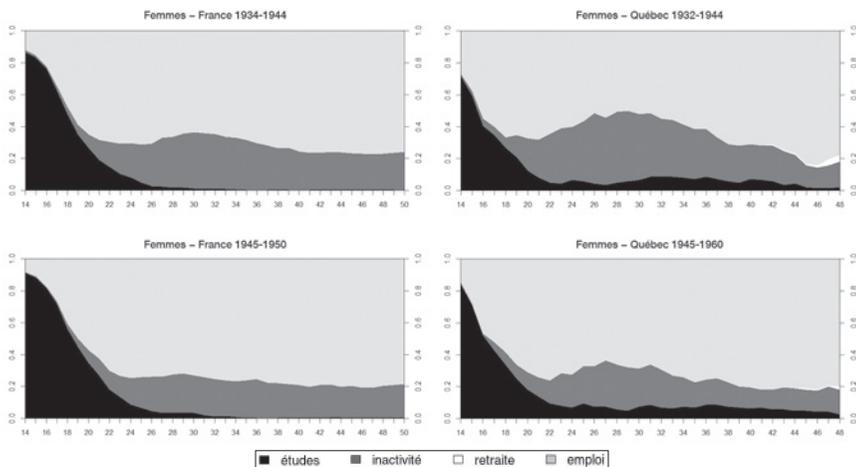
1. Nous avons utilisé ici le logiciel R et son *package* TraMineR (Gabadinho *et al.*, 2011).

3.1. Les chronogrammes d'activité

La figure 5.1 est une représentation graphique des profils d'activité par âge, de 14 ans à 50 ans; elle cumule à chaque âge la proportion des femmes dans les diverses situations: en formation, en emploi, inactive et retraitée. Ainsi, à 14 ans, 88% des femmes françaises des générations nées entre 1934 et 1944 sont encore à l'école alors que ce n'est le cas que de 72% des femmes montréalaises des mêmes générations; à 34 ans environ, 30% des Françaises sont inactives tandis que 8% des Québécoises sont en formation et également 30% sont inactives. La tendance commune des générations nées avant et pendant la guerre et de celles qui correspondent aux premières années du baby-boom est le poids croissant de l'activité, en particulier aux âges de constitution de la famille, entre 20 et 35 ans. Néanmoins, des différences sont notables entre les deux échantillons nationaux. Tout d'abord, on observe que les femmes françaises poursuivent leur formation initiale plus longtemps. De fait, elles sont en moyenne plus qualifiées que les hommes, dès la génération née en 1942 (Leridon et Toulemon, 1995), ce qui retarde leur entrée en activité par rapport aux Québécoises. D'autre part, si l'activité progresse d'une cohorte à l'autre au détriment de l'inactivité, le profil d'activité des femmes québécoises de la génération précédant le baby-boom est beaucoup plus fortement marqué

FIGURE 5.1.

Chronogrammes d'activité des femmes (générations 1934-1944 et 1945-1950)



Source: Données tirées de *Biographies et entourage*, 2001 (France), et de *Biographies et solidarités au Québec*, 2004 (Québec).

par des sorties d'activité pendant la période de constitution de la famille, que celui des femmes françaises. Enfin, tout au long de leur existence, les femmes québécoises ont recours à de la formation: une proportion stable d'entre elles reviennent aux études, ce qui n'est pas du tout le cas des Françaises. À ce stade de l'analyse, ces chronogrammes ne peuvent nous indiquer s'il s'agit d'aller-retour de la formation à l'emploi après des périodes d'inactivité, ce que nous allons essayer de vérifier par la suite. Néanmoins, on rappellera ici les informations contextuelles présentées plus haut concernant la mise en place des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) en 1967, à la suite de la publication du rapport Parent (1963-1964). Ces collèges, centralisant dans la même institution, des enseignements pré-universitaires et des enseignements techniques, avaient été pensés, entre autres, pour faciliter le retour en formation à tous les âges. On a ici une illustration frappante des effets de cette particularité du nouveau système d'éducation mis en place au tournant des années 1960-1970.

3.2. Des typologies de trajectoires contrastées

Une fois examiné le profil d'ensemble des deux cohortes des deux pays, nous avons procédé sur chacun des échantillons à une analyse d'appariement optimal² qui a conduit à produire deux typologies distinctes³. En effet, la classification est ici faite sur les trajectoires de chaque échantillon national où l'on distingue les mêmes trois états (étudiante, en activité, inactive). Le processus de classement va donc faire émerger les caractéristiques nationales: un certain nombre de classes va être distingué, il n'y a pas de raison *a priori* que la partition soit de même taille dans les deux pays. Le compromis entre un nombre de classes parcimonieux et interprétable et la prise en compte de l'hétérogénéité des trajectoires individuelles, conduit à une partition en quatre classes pour le Québec et en cinq classes pour la France (figures 5.2 et 5.3).

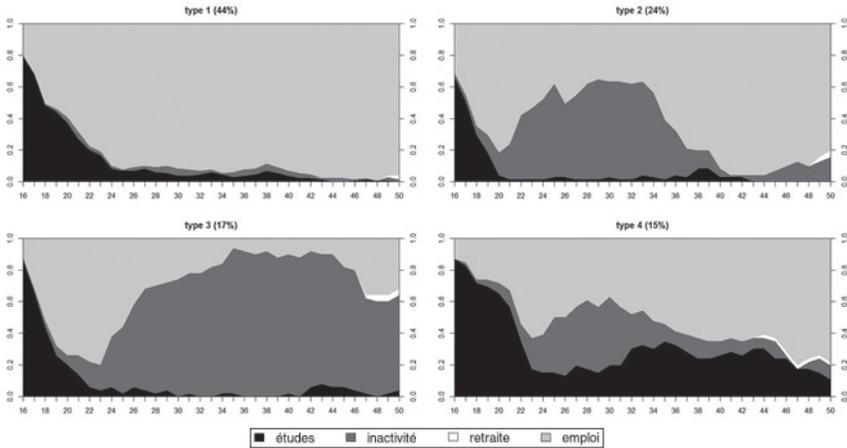
Ces typologies amènent deux types d'interprétation selon qu'on les examine séparément (ce que nous allons faire initialement) ou qu'on les compare. Il s'agit en effet, maintenant, de voir comment le déroulement individuel des trajectoires d'activité a façonné, dans les

2. Avec un coût de substitution constant de 2 et un coût d'insertion de 1,1, ce qui permet de prendre en compte simultanément les similarités relatives aux calendriers des situations et à leur ordonnancement.

3. À partir d'une classification ascendante hiérarchique avec les critères d'agrégation de Ward.

FIGURE 5.2.

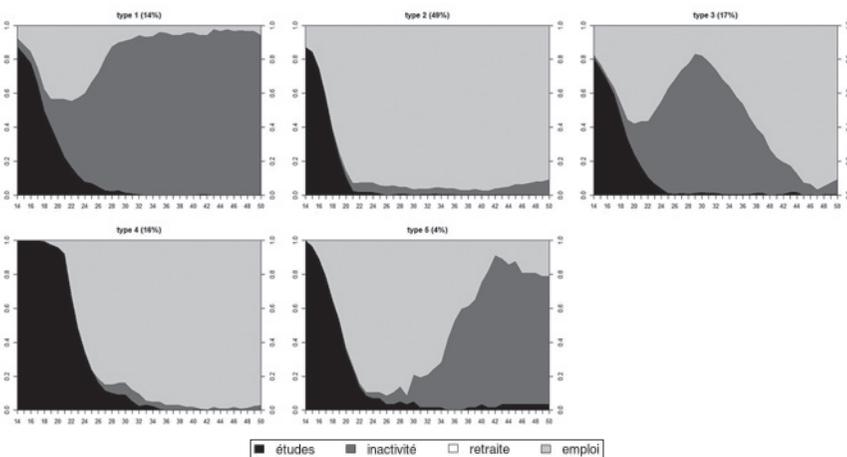
Partition en 4 classes des parcours d'activité des femmes québécoises des générations 1934-1950 à partir d'une analyse d'appariement optimal



Source : Données tirées de *Biographies et solidarités au Québec, 2004*.

FIGURE 5.3.

Partition en 5 classes des parcours d'activité des femmes françaises des générations 1934-1950 à partir d'une analyse d'appariement optimal



Source : Données tirées de *Biographies et entourage, 2001*.

deux pays, le recul de l'inactivité et les nouvelles formes d'implication des femmes soucieuses de satisfaire aux exigences de leur vie familiale, comme professionnelle.

Au Québec, les femmes de l'échantillon, principalement représentatives des citadines, sont nombreuses (44 %) à avoir eu une activité continue. Un peu moins d'un quart s'arrêtent de travailler puis reprennent une fois que les enfants ont grandi. Néanmoins, 17 % s'arrêtent définitivement ou n'ont jamais travaillé, et 15 % ont une trajectoire hétérogène avec, notamment, des épisodes d'inactivité ou de reprise d'études. Ce qui domine est donc, en fait, l'alternance, un marché de l'emploi et une structure de formation rendant possibles ces allers-retours et une adaptation de la main-d'œuvre (tertiaire) à un marché du travail en expansion, au sein duquel les femmes constituent une force de travail flexible et adaptable.

En France, les deux tiers des femmes ont une activité continue qu'elles débutent tôt ou plus tardivement, selon la durée de leur formation initiale. On relève bien deux classes distinctes entre les carrières continues des femmes peu diplômées, entrées sur le marché du travail avant l'âge de 20 ans (type 2) et celles des femmes ayant eu la possibilité de suivre de plus longues études, dont le comportement se calque sur le mode masculin : une activité continue et de temps plein (type 4). D'autres interrompent leur carrière pendant quelques années (17 %) et 14 % sont toujours inactives ou s'arrêtent sur le tard (4 %).

4. LA TYPOLOGIE D'UNE GÉNÉRATION À L'AUTRE AU QUÉBEC ET EN FRANCE

De la génération précédente à celle du baby-boom au Québec, on observe une hausse significative des carrières d'activité continue (qui sont émaillées de périodes de formation) au détriment des profils d'interruption momentanée ou définitive. Cependant, le type hétérogène avec sorties, reprises d'activité et périodes de formation professionnelle apparaît comme caractéristique et durable pour environ 15 % des actives, quelle que soit la génération (tableau 5.2).

En France, l'augmentation significative des carrières d'activité continue est due à la part fortement croissante des profils de femmes ayant poursuivi plus tard leurs études (+7 %) et qui, dotées d'une qualification initiale étoffée, mènent une carrière professionnelle ininterrompue. De fait, la baisse de la part des carrières interrompues, d'une génération à l'autre, est plus importante chez les Franciliennes que chez

TABLEAU 5.2.

Typologies des parcours d'activité selon la génération des femmes dans les deux métropoles (évolution de la répartition des classes dans les deux générations étudiées)

Type de trajectoire	Montréalaises		Type de trajectoire	Franciliennes	
	1934-1944	1945-1950		1934-1944	1945-1950
Activité	36,2	50,3	Activité tôt	47,7	49,9
Interruption	26,8	21,4	Activité tard	12,2	19,5
Arrêt	21,7	12,6	Interruption	20,6	14,0
Hétérogène	15,2	15,7	Inactivité	16,0	11,2
Total	99,9%	100,0%	Sortie d'activité	3,5	5,3
			Total	100,0%	99,9%

Source : Données tirées de *Biographies et solidarités au Québec*, 2004 (Montréalaises), et de *Biographies et entourage*, 2001 (Franciliennes).

les métropolitaines québécoises. De plus, un profil particulier qui demeure et augmente d'une génération à l'autre est celui des femmes qui interrompent définitivement, au-delà de la trentaine, leur activité après une période de formation initiale longue et diplômée.

D'une manière générale, les trajectoires d'activité des Montréalaises se diversifient et le nombre de changements de situations augmente, quel que soit le type de trajectoire (tableau 5.3). Cependant, avec la création des cégeps, c'est surtout le nombre d'épisodes d'études/de formation qui s'accroît, ce qui signifie à la fois que la part de celles qui n'étudient jamais diminue et que les reprises d'études sont plus fréquentes. D'ailleurs, c'est dans la classe des profils « hétérogènes » (1 trajectoire sur 6 de notre échantillon) très typiques des Québécoises que cette alternance s'amplifie par rapport aux générations précédentes. En particulier, alors que le nombre d'épisodes d'inactivité stagne, les étapes de reprise d'études et d'emploi sont plus nombreuses, laissant présumer d'une adaptabilité de la main-d'œuvre féminine se convertissant au marché de l'emploi en pleine restructuration.

Pour les femmes de l'échantillon français (tableau 5.4), le nombre d'épisodes est relativement stable d'une génération à l'autre, dans les divers types de parcours et surtout inférieur à celui qu'on observe au Québec.

TABLEAU 5.3.**Évolution du nombre d'épisodes dans les trajectoires des différentes classes d'activité selon la génération des Montréalaises**

Type de trajectoire	Génération	Nombre de périodes				Total
		Études	Inactivité	Emploi	Retraite	
Activité	1934-1944	1,1	0,4	1,7	0,0	3,3
	1945-1950	1,4	0,4	1,9	0,0	3,8
Interruption	1934-1944	0,9	1,5	2,4	0,1	5,0
	1945-1950	1,1	1,7	2,5	0,0	5,5
Arrêt	1934-1944	1,1	1,5	1,9	0,0	4,6
	1945-1950	1,4	1,8	1,8	0,0	5,0
Hétérogène	1934-1944	1,9	1,3	2,5	0,0	5,8
	1945-1950	2,3	1,4	2,8	0,0	6,5

Source : Données tirées de *Biographies et solidarités au Québec*, 2004.

TABLEAU 5.4.**Évolution du nombre d'épisodes dans les trajectoires des différentes classes d'activité selon la génération des femmes en Île-de-France**

Type de trajectoire	Génération	Nombre de périodes				Total
		Études	Inactivité	Emploi	Retraite	
Activité tôt	1934-1944	0,9	0,5	1,5	0	2,9
	1945-1950	1,0	0,6	1,6	0	3,1
Activité tard	1934-1944	1,2	0,4	1,5	0	3,1
	1945-1950	1,2	0,4	1,5	0	3,0
Interruption	1934-1944	0,9	1,4	2,2	0	4,5
	1945-1950	0,9	1,4	2,1	0	4,4
Inactivité	1934-1944	0,9	1,3	1,1	0	3,2
	1945-1950	0,9	1,2	1,0	0	3,2
Sortie d'activité	1934-1944	1,0	1,6	1,8	0	4,4
	1945-1950	1,3	1,3	1,7	0	4,3

Source : Données tirées de *Biographies et entourage*, 2001.

5. CARACTÉRISTIQUES DES TRAJECTOIRES D'ACTIVITÉ DES MONTRÉALAISES ET DES FRANCILIENNES

À l'aide des caractéristiques communes disponibles dans les deux enquêtes, nous allons à présent décrire plus précisément les différents types de trajectoires au Québec et en France. Nous examinerons donc successivement la formation initiale des femmes, leur situation matrimoniale, le nombre d'enfants qu'elles ont eues et leur profession.

TABLEAU 5.5.

Caractéristiques des Montréalaises dans chaque profil d'activité

QUALIFICATION

Type de trajectoire	Jusqu'au secondaire	Diplôme professionnel	Diplôme postsecondaire	Diplôme universitaire
Activité	31	5	13	50
Interruption	43	14	21	19
Arrêt	52	10	16	20
Hétérogène	7	0	17	77

DESCENDANCE

Type de trajectoire	0	1	2	3 ou +
Activité	37	27	25	11
Interruption	6	24	37	34
Arrêt	4	16	36	44
Hétérogène	15	26	28	30

SITUATION MATRIMONIALE

Type de trajectoire	Célibataire	Union libre	Mariée	Séparée
Activité	19	16	26	38
Interruption	8	8	46	37
Arrêt	2	2	50	46
Hétérogène	18	15	39	28

Source : Données tirées de *Biographies et solidarités au Québec*, 2004.

TABLEAU 5.6.

Profession des femmes dans chaque profil d'activité pour les Montréalaises

Type de trajectoire	Inactive	Ouvrière	Employée	Professionnelle intermédiaire	Professionnelles cadres et supérieures	Artisane, commerçante	Total
Activité	0	2	37	45	15	2	100
Interruption	0	7	61	20	10	3	100
Arrêt	42	6	30	18	4	0	100
Hétérogène	2	0	33	43	22	0	100

Source : Données tirées de *Biographies et solidarités au Québec*, 2004.

Pour ce qui est des qualifications qui caractérisent les différents profils, au Québec, les femmes les plus qualifiées ont souvent suivi une carrière d'activité continue. Mais il est remarquable qu'elles constituent également une large partie des femmes dont la carrière est hétérogène, émaillée de reprises d'études, les conduisant sans doute à l'obtention de ces diplômes universitaires. Ces deux profils d'activité regroupent également les femmes qui sont plus souvent restées célibataires et se sont moins mariées que les autres, avec beaucoup moins d'enfants (37% sont sans enfant parmi les actives en continu et 15% parmi celles affichant un profil hétérogène) (voir le tableau 5.5). Ces classes reflètent, pour plus des deux tiers (60% et 65%), les carrières professionnelles de femmes exerçant des professions intermédiaires et supérieures (voir le tableau 5.6).

Les femmes de ces deux profils contrastent fortement avec celles qui se sont arrêtées et qui, en majorité, ont peu de qualifications. Ce sont celles qui se sont investies dans un parcours matrimonial et maternel où l'on retrouve les larges descendance et les catégories professionnelles d'ouvrières et d'employées, lorsqu'elles ont travaillé.

TABLEAU 5.7.**Caractéristiques des Franciliennes dans chaque profil d'activité****QUALIFICATION**

Type de trajectoire	Jusqu'au secondaire	Secondaire	Niveau bac	Études supérieures
Activité tôt	8	58	20	15
Activité tard	3	8	17	71
Interruption	12	56	17	16
Inactivité	21	47	19	13
Sortie d'activité	4	46	23	28

DESCENDANCE

Type de trajectoire	0	1	2	3 ou +
Activité tôt	16	24	40	19
Activité tard	21	23	34	22
Interruption	0	8	41	51
Inactivité	1	10	33	57
Sortie d'activité	9	19	40	32

SITUATION MATRIMONIALE

Type de trajectoire	Célibataire	Union libre	Mariée	Séparée
Activité tôt	6	11	63	20
Activité tard	9	7	58	26
Interruption	0	7	71	21
Inactivité	1	2	88	9
Sortie d'activité	2	2	84	12

Source : Données tirées de *Biographies et solidarités au Québec*, 2001.

TABLEAU 5.8.

Profession des femmes dans chaque profil d'activité pour les Franciliennes

Type de trajectoire	Inactive	Ouvrière	Employée	Professionnelle inter-médiaire	Professionnelles cadres et supérieures	Artisane, commerçante	Total
Activité tôt	10	3	41	31	13	2	100
Activité tard	9	1	15	26	48	1	100
Interruption	15	4	49	21	10	2	100
Inactivité	78	2	14	3	2	1	100
Sortie d'activité	40	0	30	19	11	0	100

Source : Données tirées de *Biographies et entourage*, 2001.

Concernant les caractéristiques des Franciliennes des divers profils d'activité, ce qui distingue celles dont la carrière est continue, est bien la longueur de leurs études. Ce sont, pour le type 1, des femmes peu diplômées, à 44% employées et ouvrières, alors que celles débutant plus tard ont progressé jusqu'aux postes de cadre dans une proportion de 48% (figure 5.8). Du point de vue de leur vie familiale, peu de choses les distinguent, contrairement aux inactives et à celles qui interrompent leur activité, deux profils où les femmes sont très investies dans leur vie matrimoniale et familiale. Celles qui sortent massivement d'activité au début de la trentaine (type 5) et qui représentent un parcours caractéristique bien que relativement rare (4% des trajectoires) sont diplômées du secondaire et investies dans leur vie familiale de façon assez proche des inactives qui, elles, ne sont pas véritablement entrées sur le marché du travail (figure 5.7).

Dans les deux pays, les plus qualifiées ont plutôt tendance à constituer la classe des femmes dont la carrière a été continue, la spécificité québécoise s'affirme de nouveau ici avec la classe 4 des carrières dites hétérogènes, où les femmes ont repris des études et acquis leur qualification tout au long de leur vie.

CONCLUSION

Ces données mettent en lumière la façon dont se traduisent, dans les trajectoires individuelles des femmes issues du baby-boom, les changements majeurs que connaissent le système d'éducation et le marché de l'emploi depuis les années 1960, tant en France qu'au Québec. Les deux pays se

rejoignent sur les tendances de fond que sont, premièrement, le poids croissant de l'activité continue à travers le temps et, deuxièmement, l'importance accrue des années consacrées aux études et à la formation professionnelle. Ils se distinguent en revanche sur deux points: d'une part, l'intensité des changements d'une cohorte à l'autre et, d'autre part, l'articulation des temporalités respectives de la formation et de l'activité salariée. L'intensité des changements entre les cohortes 1934-1944 et 1945-1950 est beaucoup plus élevée au Québec. Par ailleurs, les temporalités respectives de la formation et de l'activité salariée des femmes sont très différentes dans l'un et l'autre pays: une formation prolongée, mais qui se termine avec l'entrée en activité en France versus une formation initiale moins longue au Québec, compensée par des retours récurrents en « formation continue » (éducation permanente), qui était l'un des objectifs importants de la réforme de l'éducation des années 1960. Les méthodes d'appariement optimal utilisées ici permettent ainsi une lecture originale des articulations entre le déploiement concomitant de l'éducation/formation et de l'activité féminine, un phénomène qui a concerné au premier chef les générations nombreuses du baby-boom. Depuis lors, la scolarité n'a cessé de s'allonger tandis que la situation du marché du travail se dégrade et se précarise de plus en plus, rendant l'insertion professionnelle des jeunes, et des jeunes femmes en particulier, complexe et aléatoire. Des données de type biographique s'imposent d'autant plus à l'avenir pour saisir ces articulations dans toutes leurs singularités.

BIBLIOGRAPHIE

- ABBOTT, A. et J. FORREST (1986). « Optimal matching methods for historical sequences », *Journal of Interdisciplinary History*, (16), p. 471-494.
- BARRÈRE-MAURISSON, M.A. (2009). « Genèse et histoire des régulations en matière de conciliation travail-famille: le rôle des acteurs et des institutions en France », dans M.A. Barrère-Maurisson et D.G. Tremblay (dir.), *Concilier travail et famille. Le rôle des acteurs France-Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 35-60.
- BARRÈRE-MAURISSON, M.A. et O. MARCHAND (2009). « Le contexte de la conciliation famille-travail: situation comparée France-Québec », dans M.A. Barrère-Maurisson et D.G. Tremblay (dir.), *Concilier travail et famille. Le rôle des acteurs France-Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 83-126.
- BARRÈRE-MAURISSON, M.A. et D.G. TREMBLAY (dir.) (2009). *Concilier travail et famille. Le rôle des acteurs France-Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- BONVALET, C. et E. LELIÈVRE (dir.) (2012). *De la famille à l'entourage*, Paris, INED/Presses universitaires de France, coll. « Les Grandes Enquêtes ».
- CORBO, C. (2002). *L'éducation pour tous. Une anthologie du Rapport Parent*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- GABADINHO, A., G. RITSCHARD, N.S. MÜLLER et M. STUDER (2011). « Analyzing and visualizing state sequences in R with TraMineR », *Journal of Statistical Software*, 40(4), p. 1-37.

- GAUTHIER, H., S. ASSELIN, M. BEAUPRÉ, L. DUCHESNE, S. JEAN, D. LAROCHE, Y. NOBERT et D. ST-LAURENT (1997). *D'une génération à l'autre: évolution des conditions de vie – volume I*, Québec, Bureau de la statistique du Québec.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2011). *Un portrait statistique des familles au Québec*, Québec, gouvernement du Québec, ministère de la Famille et des Aînés.
- KEMPENEERS, M. (1992). *Le travail au féminin. Analyse démographique de la discontinuité professionnelle des femmes au Canada*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- KEMPENEERS, M. et I. VAN PEVENAGE (2013). « Biographies and family solidarity in Quebec », *International Review of Sociology*, 23(1), p. 84-102.
- LERIDON, H. et L. TOULEMON (1995). « Recent changes in the process of family formation in France », dans P. Blossfeld (dir.), *The New Role of Women, Family Formation in Modern Societies*, Boulder, Westview Press, p. 77-101.
- LINTEAU, P.A., R. DUROCHER, J.C. ROBERT et F. RICARD (1986). *Histoire du Québec contemporain, Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal.
- MARCHAND, O (1995). « Activité, emploi, chômage », dans Service des droits des Femmes, *Les femmes*, INSEE, p. 111-144.
- MARCHAND, O. (2009). « L'activité professionnelle des femmes et des hommes en France », dans M.A. Barrère-Maurisson et D.G. Tremblay (dir.), *Concilier travail et famille. Le rôle des acteurs France-Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 195-204.
- MARUANI, M. et M. MERON (2012). *Un siècle de travail des femmes en France 1901-2011*, Paris, La Découverte.
- ROBETTE, N. (2011). *Explorer et décrire les parcours de vie: les typologies de trajectoires*, Paris, CEPED, coll. « Les Clefs pour... ».
- ROBETTE, N. et N. THIBAUT (2008). « L'analyse exploratoire de trajectoires professionnelles: analyse harmonique qualitative ou appariement optimal? », *Population-F*, 64(3), p. 621-646.

LES SENS DE L'AUTONOMIE

REGARDS D'ENFANTS DU BABY-BOOM SUR LEUR MÈRE ÂGÉE

Isabelle Van Pevenage¹

*Un individu aujourd'hui, c'est de l'autonomie
assistée de multiples manières.*

Ehrenberg, 1995, p. 305

Agir de soi-même, se donner ses propres règles, choisir librement... en d'autres mots, *être autonome* sont les valeurs que les baby-boomers ont revendiquées dès leur adolescence, pour les ériger en symbole de modernité. Avec eux, l'idéal de l'autonomie a imprégné de nombreux domaines qui affectent directement les individus dans leur quotidien. L'autonomie s'inscrit aussi bien dans le champ de la santé, à travers le consentement éclairé basé sur le principe de l'autonomie du patient², que dans le champ professionnel puisque, dans bien des cas, les travailleurs doivent être autonomes pour être compétents. Elle influence encore les politiques d'insertion professionnelle qui visent à autonomiser les demandeurs d'emploi. Au sein de cette

1. Je remercie Véronique Billette, Renée B. Dandurand, Marianne Kempeneers et Anne-Marie Séguin pour les commentaires et critiques du texte.

2. Article 11 du Code civil du Québec et article 9 de la Loi sur la santé et les services sociaux: «Nul ne peut être soumis sans son consentement à des soins, quelle qu'en soit la nature, qu'il s'agisse d'examen, de prélèvements, de traitements ou de toute autre intervention.»

lame de fond sociétale, sur le plan individuel, l'autonomie est une préoccupation particulièrement importante aux deux extrémités de l'existence : pour les jeunes, qui doivent « acquérir leur autonomie », et pour les personnes âgées, dont il faut « soutenir l'autonomie ». À travers ces utilisations plurielles, l'autonomie ressort comme un concept polysémique. Utilisée dans de nombreuses disciplines (philosophie, sociologie, sciences juridiques, sciences politiques, relations internationales, etc.), l'autonomie est étudiée tant sous l'angle collectif que sous l'angle individuel. Dans ce chapitre, c'est cette dernière perspective, celle de l'individu, qui est centrale.

Si, dans une telle perspective, il s'agit du droit pour une personne de choisir et d'agir selon sa volonté, il est important de préciser que nous nous situons dans une perspective d'interprétation « sociale » de l'autonomie personnelle. Nous adoptons ici le raisonnement d'Alain Ehrenberg, pour qui, si « agir de soi-même » (2005a) est devenu la valeur suprême de nos sociétés modernes, cela n'implique pas qu'il faille considérer l'autonomie et son élévation au statut de valeur suprême comme la preuve – ou même un élément de preuve – de la disparition du social ou de la société au profit de l'individu. S'il y a effectivement un souci croissant pour les individus et pour leur subjectivité, cela ne signifie pas pour autant que la société soit composée d'une rencontre d'individus « bricolant » et négociant leurs relations sur le mode du libre choix ou du contrat.

Pour Ehrenberg, si ce sont des valeurs individualistes qui nous guident aujourd'hui et si nous valorisons des qualités essentiellement individuelles (estime de soi, confiance en soi, responsabilisation, etc.), chacun n'en demeure pas moins soumis à des règles sociales qui sont le cadre et la « référence » pour l'action. Les ressorts de cette action ne sont donc pas à chercher dans l'individu, mais bien dans ces cadres sociaux. L'autonomie n'est pas simplement « un tas d'expériences individuelles reposant sur la subjectivité de chacun » (2005a, p. 201). Pour l'auteur, être autonome, agir et décider de soi-même revient, sans contradiction aucune, à suivre une règle sociale. Il s'agit d'une « normativité de l'autonomie » (2005b, 2007).

La notion d'autonomie se trouve plus particulièrement utilisée dans le champ de la vieillesse. Ennuyer entend ici par « autonomie », « la possibilité d'effectuer sans aide les principales activités de la vie quotidienne (physique, mentale, sociales, économiques) et de s'adapter à son environnement » (Ennuyer, 2002, p. 199). Cette acception, appelée autonomie « instrumentale » ou « fonctionnelle », suppose son corollaire, la notion de « dépendance ». Selon cet auteur, d'un point de vue historique, la dépendance a, en effet, été définie par le monde médical selon la conception d'une relation à sens unique : la dépendance est alors un état qui nécessite un besoin d'aide, occultant ainsi le fait que toute relation est réciproque, le « dépendant » étant également un pourvoyeur.

Issues de la génération du baby-boom, les personnes que nous avons rencontrées sont particulièrement sensibles à la question de l'autonomie. Elles en sont les porte-étendards et sont les artisanes de changements sociaux importants (Hamel, 2009; Baillargeon, 2012). Comme le mentionnent Catherine Bonvalet et ses collègues (2011), l'accès à l'autonomie des baby-boomers, et particulièrement des femmes de cette génération, est l'un des plus grands bouleversements contemporains. Mais cette émancipation des individus, cette liberté de choix dans les domaines conjugaux, familiaux et professionnels va de pair avec une responsabilisation accrue. Si la norme de l'épouse au foyer a faibli, elle est remplacée par l'obligation de concilier travail et famille, les femmes ayant comme devoir de rester disponibles pour les enfants, les parents ou les beaux-parents.

Par ailleurs, les baby-boomers, et plus particulièrement les femmes issues de cette génération, sont également confrontées à l'avancée en âge de leur mère. Cela en fait les témoins éventuels d'une perte d'autonomie « fonctionnelle ». Elles deviennent ainsi des femmes appartenant à cette « génération sandwich », devant faire face à la fois aux besoins d'aide de leurs enfants et à ceux de leurs parents vieillissants. Par rapport à ces derniers, elles sont alors tiraillées entre le devoir d'aider et le sentiment de ne pas en faire assez (Bonvalet, Clément et Ogg, 2011). À travers l'aide qui est donnée, ces baby-boomers sont cohérents avec leurs valeurs, en ce sens qu'ils soutiennent l'autonomie de leur parent âgé, cherchant à les accompagner à travers l'expérience de la vieillesse.

Le discours sur l'autonomie relevé chez les baby-boomers, incarnations de la valeur d'autonomie, mais également chez leurs enfants confrontés à la réalité du quotidien de leur parent vieillissant, est donc particulièrement intéressant à analyser dans la mesure où il nous offre un éclairage original sur cette notion qui occupe une place centrale dans la quasi-totalité des textes consacrés aux personnes âgées.

1. QUELQUES PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Ce chapitre s'intéresse plus précisément aux propos tenus sur les mères des personnes rencontrées. L'exclusion des pères de ces analyses vient du fait que, dans nos entretiens, il est apparu que l'histoire de la vieillesse des pères est beaucoup moins liée à celle de leurs enfants. Ces derniers ont moins de contacts avec leurs parents lorsque ceux-ci sont en couple. C'est lorsqu'un des parents se retrouve seul (souvent la mère, étant donné l'espérance de vie plus longue des femmes) que les enfants réactivent des contacts plus soutenus avec lui. Il y a aussi le fait que les causes de décès de nombreux pères sont soudaines (crises cardiaques, accidents cardiovasculaires, cancers diagnostiqués en phase terminale). Cela explique une

mobilisation moindre des enfants. Enfin, même lorsque la fin n'est pas soudaine, la plupart du temps, ce sont les mères qui prennent soin de leur conjoint, faisant moins intervenir les enfants dans les trajectoires de vieillesse paternelle.

Les résultats présentés ici sont fondés sur l'analyse des 26 entrevues menées dans le cadre de la thèse de doctorat de l'auteure (Van Pevenage, 2011). Cette thèse s'inscrivait dans le prolongement d'un projet plus large, initié en 2002, qui s'intitule *Biographies et solidarités familiales au Québec*. Cette recherche comportait un volet quantitatif (Kempeneers et Van Pevenage, 2011, 2013) et un volet qualitatif. Le volet qualitatif est constitué de 26 entrevues qui ont été menées auprès d'un sous-échantillon des 502 personnes rencontrées pour réaliser le volet quantitatif. Ces dernières, représentatives de l'ensemble des hommes et femmes nés au Québec entre 1934 et 1954, francophones et résidant dans la grande région de Montréal au moment de l'enquête, avaient donné leur accord lors de la passation du questionnaire pour rencontrer à nouveau un membre de l'équipe pour un entretien plus approfondi.

Les 26 entrevues ont été enregistrées et retranscrites intégralement. Trois codages différents du matériau ont été réalisés. Tout d'abord, une première série de codages a été effectuée sur la base de catégories prédéterminées, en fonction des grands événements de la vie. Parallèlement à ce codage «événementiel», le matériau a été découpé en fonction des personnes concernées par les discours, et ce, peu importe l'événement considéré: grands-parents, parents, Ego, enfants, petits-enfants. Enfin, un troisième type de codage a été réalisé en fonction des catégories prédéterminées par nos questions de recherche: dimension résidentielle, sociabilités, besoins des parents, etc.

Le matériau issu des deux premiers codages (événements et personnes) a fait l'objet d'une lecture très descriptive. Les résultats avaient essentiellement pour but de circonscrire les étapes ultérieures du travail. Les catégories qui ont résulté du troisième type de codage ont ensuite fait l'objet de trois types d'analyse tels que décrits par Pierre Paillé et Alex Mucchielli (2005): un travail de description analytique, un travail de déduction interprétative et, enfin, un travail d'induction théorisante.

Deux limites méthodologiques se doivent d'être mentionnées ici. D'une part, malgré notre souci de rencontrer des personnes au profil différencié en fonction du sexe et du niveau socioéconomique, il reste que les hommes et les personnes présentant un bas niveau de revenu, même lorsqu'ils avaient répondu favorablement à la demande d'entretien, ont refusé dans une grande proportion, de nous rencontrer à nouveau. L'échantillon n'est donc pas aussi diversifié que nous l'aurions souhaité, puisque nous avons interviewé 8 hommes et 18 femmes et que, parmi l'ensemble de ces 26 individus, 4 seulement présentaient un revenu

faible³. Les mères âgées, dont il sera question ici, ont donc très majoritairement des revenus moyens, ce qui, bien évidemment, ne reflète pas la situation de l'ensemble des femmes âgées du Québec (Charpentier et Billette, 2010; ISQ, 2013a).

D'autre part, les situations familiales des personnes rencontrées varient considérablement, en particulier selon que la mère âgée dont il est question est toujours en vie ou non. Parler de situations passées et évoquer le « souvenir des morts » (Déchaux, 2007) n'est pas du même ordre que relater une situation vécue dans le présent. La mémoire du long terme peut, dans certains cas, se révéler moins précise que la description d'une situation récente. Il peut y avoir également une tendance à enjoliver et idéaliser le passé, surtout par rapport à un sujet aussi chargé que la relation au parent âgé (Sabourin, 1997).

Malgré ces limites, ces enfants adultes nous offrent un regard très éclairant sur l'autonomie et la définition des besoins des personnes âgées. Nous verrons certes que certains besoins définis dans les échelles de mesure de l'autonomie fonctionnelle (ISO-SMAF)⁴ sont abordés dans les récits de ces enfants. Mais aussi, en parallèle à ces besoins – d'ailleurs pas toujours associés à une perte d'autonomie –, une importance plus grande est accordée à trois autres dimensions : l'autonomie décisionnelle, l'autonomie financière et l'autonomie affective.

2. POUVOIR FAIRE : L'AUTONOMIE FONCTIONNELLE

Le Québec est le deuxième pays (après le Japon) où la population vieillit le plus rapidement. Selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec (2009), en 2031, les personnes âgées de 65 ans et plus compteront pour le quart de la population. Par ailleurs, elles désirent, dans leur grande majorité, vivre dans leur logement le plus longtemps possible. Devant la nécessité d'adapter le système de santé à ce vieillissement de la population et au désir des personnes âgées, le ministre de la Santé et des Services sociaux a publié, en 2013, *L'autonomie pour tous. Livre blanc sur la création d'une assurance autonomie*. La stratégie proposée dans ce document consiste en la création d'une assurance autonomie et d'une caisse autonomie qui

3. Nous avons repris le seuil de faible revenu de 2004 relevé dans les archives de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance du gouvernement du Québec. Il s'agit, par exemple, de 16 253 dollars par an avant impôts pour une personne vivant seule ou encore de 22 754 dollars par an pour un couple sans enfant (<<http://cdn.carra.gouv.qc.ca/g%C3%A9n%C3%A9ral/pages/IN99KXXX00A001.aspx>>).

4. En France, c'est la grille AGGIR (Autonomie, Gérontologie Groupe iso ressource) qui est utilisée.

en assurerait le financement afin de « redonner aux personnes en perte d'autonomie ainsi qu'à celles qui veulent conserver leur autonomie un véritable choix, tant par rapport à leur lieu de résidence qu'en ce qui concerne le type de prestataire de services » (2013, p. 3). Ce document se situe dans la continuité des orientations politiques amorcées avec la première politique de maintien à domicile de 1979, suivi par le « virage ambulatoire » (1995) qui avait pour objectif de réduire la durée des séjours hospitaliers et de développer les soins médicaux et infirmiers à domicile (Lavoie et Guberman, 2005). Viennent ensuite la première politique du vieillissement *Chez soi, le premier choix. La politique de soutien à domicile* (2003), le Plan d'action *Un défi de solidarité. Les services aux aînés en perte d'autonomie* (2005) et la dernière politique *Vieillir et vivre ensemble. Chez soi, dans sa communauté, au Québec* (2012).

Ce contexte sociopolitique va avoir plusieurs conséquences. D'une part, la proportion des personnes âgées vivant chez elles augmente et cette hausse s'accompagne de son corollaire : une croissance pour les familles des responsabilités relatives à la prise en charge des personnes âgées (Lavoie, 2012). D'autre part, afin d'octroyer des services adaptés à la condition des personnes âgées, le degré de leur autonomie doit être évalué.

C'est en fonction du nombre d'heures-soins requis quotidiennement que l'on décidera de l'orientation de la personne vers les ressources adéquates. Au Québec, l'Outil d'évaluation multiclientèle (OEMC), une grille standardisée, est utilisé depuis 1982 par les intervenants du réseau de la santé pour procéder à ce calcul. Cet outil d'évaluation permet de quantifier la capacité fonctionnelle en utilisant le Système de mesure de l'autonomie fonctionnelle (ISO-SMAF). Il s'appuie sur la classification internationale des déficiences, des incapacités et des handicaps de l'OMS, classification basée sur une conception fonctionnelle de la maladie (Hébert *et al.*, 2003).

Cette conception de l'autonomie en termes fonctionnels sous-entend une définition des besoins des personnes en perte d'autonomie, uniquement en des termes instrumentaux. Il s'agit, par exemple, d'évaluer le degré d'autonomie des personnes dans les Activités de la vie quotidienne (AVQ⁵) ou les Activités de la vie domestique (AVD⁶). Les activités et les besoins qui y sont associés sont mesurés à l'aide d'une échelle standardisée.

5. Sept domaines sont considérés dans les AVQ : l'alimentation, l'habillement, les soins d'hygiène personnelle, la communication, la mobilité, les fonctions mentales et la continence.

6. Les AVD comprennent : l'aptitude à entretenir la maison, préparer les repas, faire les courses, faire la lessive, utiliser le téléphone, utiliser les moyens de transport, prendre ses médicaments, gérer son budget.

Nous retrouvons des références explicites à cette dimension dans certains discours des personnes rencontrées sur leur mère âgée. Cela dit, les critères d'évaluation varient parfois fortement entre les enfants.

Lorsque certains baby-boomers nous parlent de leur mère âgée et nous la présentent comme étant (ou ayant été) «autonome», ils étayent parfois leur affirmation en se référant spontanément à certaines tâches ménagères ou encore à la mobilité. Monsieur Brunel, biologiste, est né en 1953 et ses parents ont tous les deux plus de 80 ans lors de notre rencontre. Il nous explique que sa mère a fait un petit AVC dernièrement, mais que les séquelles sont mineures.

Ma mère s'occupe... elle fait la cuisine encore, du ménage... En fait, c'est sa mémoire à court terme qui en a pris un peu. Ça paraît un petit peu, mais c'est tout. C'est tout ce qu'elle a. [...] Ça fait qu'ils sont tous les deux fonctionnels dans leur maison. Mon père a 84 ans, ma mère 80. Ça fait que c'est correct. Ils sont chanceux [...] Ils sont tout à fait autonomes.

Pour monsieur Brunel, l'autonomie de ses parents est attestée par le fait qu'ils sont fonctionnels, qu'«ils n'ont besoin de personne» pour effectuer leurs activités de la vie quotidienne, et ce, malgré une légère baisse de capacités cognitives de sa mère.

La mobilité est également l'une des dimensions jugées comme importantes par plusieurs enfants. Les mères âgées sont autonomes puisqu'elles sont encore capables de conduire leur voiture ou de se déplacer sans l'aide d'une canne, d'une marchette (déambulateur) ou d'un fauteuil roulant. Voici ce que nous répond monsieur Chouinard, un cadre de direction de 58 ans, lorsque nous lui demandons si sa mère est encore autonome: «Elle va avoir 85 ans le 13 novembre. C'est une femme qui se déplace, elle a pas de canne, elle a pas de marchette, elle se déplace.»

Il se peut, bien évidemment, que les déplacements soient moins nombreux, que les distances parcourues soient moins longues, mais pour les enfants, ces ajustements sont signes de l'avancée en âge, et non pas signes de perte d'autonomie. Plus encore, malgré cette avancée en âge de leur mère, les enfants insistent sur le fait que leur mère ne présente pas de «signes extérieurs de vieillesse».

Cependant, si certains enfants évoquent spontanément des éléments relevant de la dimension instrumentale comme autant de preuves de l'autonomie de leur mère, pour d'autres, l'apparition d'un besoin fonctionnel n'annonce pas pour autant une perte d'autonomie. L'histoire de monsieur Tremblay et de sa mère est particulièrement éclairante.

Monsieur Tremblay, un superviseur de chantier de 59 ans, est propriétaire d'un duplex⁷ à Montréal. Il y a une dizaine d'années, ses parents habitaient encore en région, à plusieurs heures de route de Montréal. Mais avec le temps, comme l'entretien du terrain et de la maison devient trop lourd, ils viennent s'installer dans le logement au-dessus de chez leur fils. Lorsque nous rencontrons monsieur Tremblay, cela fait deux ans que son père est décédé. Sa mère de 84 ans vit encore dans le logement du dessus, seule.

Vous dites qu'elle est totalement autonome?

T: *Oui, c'est ça...*

Pis l'hiver...? L'hiver aussi? Elle fait aussi les courses toute seule?

T: *Non, ça c'est... ouais... ben... elle fait ses courses, mais c'est moi qui vais avec... Elle a 83 ou 84... Je me rappelle pu là... 83...? En tout cas... fait que le samedi d'habitude, on va faire le marché. Si elle a des petites courses à faire, j'vais avec elle, elle me le dit pis oups... On va là, on va là... c'est moi le chauffeur...*

... puis les bras.

T: *Les bras, c'est ça, ben elle fait ses petites commandes, là, c'est quasiment tout le temps pareil, là... elle s'arrange bien. J'trouve en tout cas!*

La mère de monsieur Tremblay a besoin d'être accompagnée pour faire ses courses, pour aller à l'église et pour gérer ses finances. Cela étant dit, monsieur Tremblay ne considère pas que sa présence à ses côtés soit le signe d'une perte d'autonomie. Ces aides sont en quelque sorte « normales », évidentes même, étant donné l'âge de sa mère. Pour lui, il n'y a pas de problème à ce sujet. C'est à peine si la question de l'intervieweur lui paraît pertinente.

Les besoins ici présentés sont considérés par les enfants comme étant des détails relevant de la vie quotidienne, détails qui, s'ils n'avaient pas été explicitement évoqués par la chercheuse, n'auraient pas été mentionnés par les personnes rencontrées. L'image que nous donnent ces enfants de leur mère est résolument celle de personnes qui sont « âgées sans être vieilles » pour reprendre les termes de Serge Clément (1996). Il s'agit pour eux de reconnaître que leur mère est âgée, d'insister même sur cet âge avancé, tout en refusant de l'assimiler à la figure du « vieux », celle associée

7. Les « plex » sont des immeubles construits de manière à regrouper plusieurs logements contigus, mais totalement indépendants les uns des autres. Les appartements sont reliés entre eux par un escalier, le plus souvent extérieur. Chaque logement possède sa propre porte d'entrée et permet donc une très grande proximité résidentielle entre les occupants tout en leur garantissant intimité et vie privée. Les immeubles sont baptisés en fonction du nombre d'appartements qu'ils comptent, le préfixe désignant la quantité de logements : duplex, triplex, quadruplex. Au-delà de quatre logements, le terme *multiplex* est généralement utilisé.

au déclin, à la maladie et à la dépendance. Pour ces enfants, avec l'avancée en âge apparaissent tout naturellement quelques limitations. Mais ces dernières ne sont pas considérées comme étant des signes de perte d'autonomie; il s'agit tout au plus de signes inéluctables du grand âge.

Il peut également arriver que le refus d'associer leur mère à la vieillesse amène certains enfants à se disqualifier eux-mêmes pour pouvoir présenter l'image d'une mère dynamique et active, malgré son âge. À deux reprises, nous avons pu entendre une comparaison entre la fille et la mère, à l'avantage de cette dernière. Voici comment s'exprime madame Chouinard, une femme au foyer de 55 ans, à propos de sa mère qui a plus de 80 ans et qui habite seule: «*Ma mère vit encore dans la maison où je suis née, dans mon petit village. Elle a une grande maison, un grand terrain, mais ma mère elle arrête pas. Elle en fait plus que moi dans une journée.*»

Cette présentation de leur mère comme une personne étant en meilleure forme qu'elles-mêmes revient, pour ces femmes, à reconnaître leur mère comme étant non seulement leur égale, mais plus encore, comme étant une femme exceptionnelle qu'il est impensable d'associer à une perte d'autonomie.

L'analyse des propos tenus autour de l'autonomie fonctionnelle nous permet de dresser d'ores et déjà quelques constats. Tout d'abord, nous avons vu précédemment que plusieurs auteurs nous mettent en garde contre la tentation d'évaluer l'autonomie uniquement en des termes fonctionnels. Toutefois, s'ils ne doivent pas se retrouver seuls au cœur d'une conception de l'autonomie, ces critères doivent être pris en compte dans une approche globale. Ensuite, ces enfants interrogés nous parlent spontanément et dans leurs propres termes des «déprises» proposées par Barthe, Clément et Drulhe en 1990 et développées par Clément (1996, 2003), Clément et Mantovani (1999), Membrado (2010) ou encore Caradec (2004a) pour comprendre le processus du vieillissement. Ces «déprises», engendrées par une diminution de l'«impulsion vitale», consistent en un travail de réorganisation du mode de vie, une succession de remplacements, une contraction de l'univers relationnel et physique, le tout afin d'économiser ses forces et de préserver son identité. Les propos tenus par ces enfants sur leur mère âgée nous indiquent qu'ils sont témoins de ces «déprises», des petites transformations inévitables et des adaptations que l'avancée en âge implique. Mais l'apparition de ces changements n'est pas forcément pour eux signe d'une perte d'autonomie. Certes, des besoins spéciaux peuvent apparaître, mais il s'agit, pour le moment, de détails du quotidien qui ne sont pas perçus comme des besoins d'aide à proprement parler, mais davantage comme des activités inscrites dans la continuité relationnelle. Les mères de ces personnes sont davantage «accompagnées» dans leur quotidien par leurs enfants – que ce soit la personne rencontrée ou l'un des membres de leur fratrie – qu'aidées à proprement parler.

Enfin, soulignons que les grandes enquêtes des agences gouvernementales (Statistique Canada ou l'Institut de la statistique du Québec) sur les proches aidants reprennent de nombreux types de soutien évoqués par les personnes que nous avons rencontrées. Le transport, l'entretien de la maison, les opérations bancaires et le soutien émotionnel font partie des items repris dans la dernière enquête canadienne sur les aides (2012), ainsi que dans *l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités* (ISQ, 2013b). Il est intéressant de constater que de nombreuses personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche ne considéraient pas ces tâches comme étant de l'aide. On peut donc avancer sans trop risquer de se tromper que les résultats de ces enquêtes sur les aides fournies aux parents, mais également aux conjoints ou aux enfants, sont probablement sous-estimés.

3. POUVOIR CHOISIR : L'AUTONOMIE DÉCISIONNELLE

L'autonomie, outre sa dimension fonctionnelle, fait également référence au « droit pour l'individu de déterminer librement les règles auxquelles il se soumet » (Ennuyer, 2002, p. 287). Lorsque les enfants nous parlent de cette autonomie décisionnelle, ils tiennent à souligner que lorsque des décisions importantes ont dû être prises, notamment concernant un déménagement en résidence pour personnes autonomes, mais également dans la gestion des finances, aucun des enfants n'est intervenu. Nombreuses sont les personnes rencontrées qui nous assurent que ce sont leur mère et elle seule qui prend les décisions. Par exemple, monsieur Chouinard nous explique les motifs du déménagement de sa mère en résidence, deux ans après le décès de son mari :

C'est là qu'elle est maintenant ma mère. Elle va avoir 85 ans en novembre, pis elle va toujours super bien, c'est juste qu'elle ne voulait pas rester dans la maison toute seule l'hiver. Parce que ça faisait quand même deux, trois hivers qu'elle passait seule, parce que mon père est décédé, pis là elle s'est dit, ben c'est le moment, il faut que je bouge. C'était sa décision, nous pis les enfants, on n'a jamais rien dit. On a jamais dit: «Maman, tu penses pas que...» Jamais on est intervenu, mais elle, elle... Probablement qu'elle réalisait qu'elle était seule aussi, et que s'il y avait quelque chose l'hiver, on est quand même loin, tous les enfants sont loin.

La présence de risques liés au fait de vivre seule est abordée par plusieurs des enfants qui soutiennent que, malgré leur inquiétude et les éventuels dangers pour la sécurité de leur mère, il est important de laisser cette dernière décider elle-même du moment opportun pour le déménagement. Plusieurs enfants relatent qu'une période plus ou moins longue a été nécessaire à leur mère avant que celle-ci déménage en résidence. Pendant cette période, les risques d'accident sont plus grands, même en cas de proximité d'un enfant. Madame Duguet est une femme au foyer de 56 ans.

Avant de déménager en résidence, sa mère habitait au-dessus de chez son fils. *« Et puis, disons que c'est qu'elle a eu un problème, elle a eu comme une hémorragie à un œil... Et là, elle pouvait plus beaucoup sortir seule. On n'aimait pas qu'elle sorte seule, parce qu'elle ne voyait pas très bien. Mais ça a dû lui prendre un bon deux ans avant de se décider à partir. »*

Il faut toutefois mentionner que s'ils respectent leurs décisions, les enfants rencontrés ne sont pas sans avoir d'avis sur les choix de leur mère. Sans doute ont-ils, dans certains cas, suggéré un déménagement vers un endroit plus sûr. Ils peuvent avoir des préférences exprimées plus ou moins explicitement à leur mère. Mais ce qu'ils nous disent, c'est qu'au lieu de céder à l'idéologie sécuritaire, qui refuse aux personnes âgées le droit à la prise de risque (Amyot, 2012), ces enfants préfèrent supporter leurs inquiétudes plutôt que priver leur mère de son pouvoir décisionnel.

D'après certains enfants, cette autonomie est également exprimée par leur mère qui prend des décisions dans le but explicite de pouvoir « garder le contrôle » sur leur vie. Madame Poirier, une infirmière de 60 ans, nous explique que sa mère habitait juste derrière chez elle. Deux ans après le décès de son mari, elle a décidé de déménager en résidence pour personnes autonomes.

P: Elle voulait plus rester dans sa maison, parce que elle trouvait que... c'est ça, c'était trop grand pour elle toute seule. Et là-bas, il y avait des activités sur place et... Elle n'était pas obligée de sortir. Comme ici, il fallait qu'elle sorte le soir pour aller au Centre des aînés. Ça, elle aimait moins ça. Même si on lui offrait d'aller la reconduire, tout ça. Elle aimait mieux quitter la maison pendant qu'elle était capable. C'est ça qu'elle disait.

Elle s'ennuyait ?

P: Elle a trouvé ça difficile. Mon père est décédé à la maison. Elle a trouvé ça difficile. C'est ça, elle voulait se trouver une place, la choisir au lieu de pas avoir le choix. C'est toujours ce qu'elle disait, elle voulait garder le contrôle.

L'analyse de l'ensemble des entretiens nous révèle que les mères semblent appréhender l'imposition d'un lieu de vie qu'elles n'auraient pas choisi. Elles préfèrent alors prendre les devants avant de ne plus être capables de prendre seules ce genre de décisions. Mais plus encore, il s'agit pour elles de ne pas avoir à dépendre de leurs enfants pour effectuer les activités qu'elles désirent maintenir. Elles ne veulent pas que leurs choix puissent affecter la vie de leurs enfants. Ces propos rejoignent les résultats trouvés par l'équipe de Mantovani, en France, sur les conditions d'entrée en institution des personnes âgées (2008). Ayant interrogé des personnes âgées qui ont déménagé ou sont « à risque » de devoir le faire, ils notent que, dans de rares cas, certaines femmes prennent elles-mêmes la décision de déménager. Les auteurs notent aussi que ces femmes, tout comme dans nos entretiens, revendiquent leur droit à l'autodétermination en matière de logement. Il s'agit, pour les auteurs, d'une forme de « déprise

stratégique » par laquelle il s'agit de retrouver leur identité de personne autonome, identité ébranlée par le besoin qu'elles ont des autres si elles continuaient de vivre chez elles.

Si le logement est l'un des domaines importants à travers lequel s'affirme cette autonomie décisionnelle, les conditions de fin de vie semblent également faire l'objet, par quelques mères, d'une volonté de choix. Ces mères craignent que leurs décisions en matière de soins de fin de vie ne soient pas respectées. Et les enfants, ici encore, tout en étant conscients qu'une hospitalisation aurait pu prolonger la vie de leur mère, respectent leur choix. C'est encore madame Poirier qui parle ici de sa mère :

Peut-être qu'elle aurait dû aller à l'hôpital avant, là, mais elle voulait pas y aller, parce que elle voulait pas perdre le contrôle. Elle voulait pas qu'ils lui fassent des choses qu'elle ne voulait pas. Elle voulait pas qu'ils lui fassent des examens compliqués et des affaires... Elle disait: «À mon âge, j'en veux plus.» On a respecté ses choix.

Dans d'autres cas, il arrive bien entendu que la mère prenne la décision de rester chez elle, en dépit des risques d'accident. Ce choix résidentiel, même s'il est respecté, peut alors peser sur les épaules des enfants qui doivent alors déployer plus d'énergie pour calmer leurs inquiétudes. C'est le cas de madame Lauzon, une secrétaire de 55 ans, qui habite dans une grande maison avec son mari et ses trois enfants. Elle aurait pu aisément aménager une pièce pour que sa mère puisse venir vivre avec eux. Mais elle a préféré rester chez elle, ce qui inquiétait madame Lauzon et l'oblige à lui rendre visite régulièrement.

J'aurais aimé ça qu'elle soit ici moi. Mon mari vient d'Inde [silence]. Alors eux, les vieillards... y'en a pas de foyers pour vieillards. Les vieillards, ils vivent dans les maisons... Il le disait souvent à ma mère: «Cécile, pourquoi tu viens pas vivre chez nous?» Parce qu'eux, c'est comme ça que ça vit... On vit dix dans une maison, c'est pas grave, y'a pas de problème là... alors, t'sais, c'est pas parce que mon mari aurait rechigné, ou ce serait senti... non... non... Mais elle voulait pas, elle voulait pas déranger... elle voulait pas déranger pis, en voulant pas déranger des fois elle dérangeait bien plus!

Le cas de madame Lauzon et de sa mère, s'il est relativement peu fréquent, nous montre tout de même à quel point le désir d'autonomie de la mère et son choix de vivre seule chez elle ont une importante incidence sur la vie de sa fille. Au fur et à mesure de l'avancée en âge de sa mère, madame Lauzon se verra contrainte d'organiser, pendant plusieurs années, son quotidien en fonction de ses besoins d'aide et de présence. Elle convient donc explicitement que respecter le choix de sa mère de vouloir rester chez elle va de pair avec une augmentation considérable de contraintes, tant pour elle-même que pour sa famille.

Les décisions que prennent les mères des personnes rencontrées quant à leur lieu de résidence sont aussi respectées, même si elles impliquent que les enfants devront, pour certains, faire des déplacements plus importants pour aller les visiter. Monsieur Chouinard nous explique que, deux ans après le décès de son mari, sa mère a déménagé dans une résidence pour personnes âgées, un ancien couvent, situé dans son village à plusieurs heures de route de Montréal. Avant de faire ce choix, la mère de monsieur Chouinard a visité des résidences situées à proximité de chez son fils. Mais, ici encore, malgré la multiplication des rencontres qu'aurait permise une proximité résidentielle avec trois de ses quatre fils qui habitent à Montréal, madame Chouinard choisit de prioriser la préservation de son identité plutôt qu'un rapprochement physique.

Quand elle est venue cet été, nous sommes allés voir une maison de retraite, de retraités, tout près de la maison de chez moi, nous l'avons amenée, puis il y avait une occasion d'ouverture. Il y avait des ballons, de la bouffe, il y avait toutes sortes de choses pour accueillir les gens pis ma mère m'a dit: «J'veux retourner, j'veux pas, j'veux pas venir m'installer ici.» Faut dire que dans le coin où on vit nous, dans la banlieue, les gens avec qui elle aurait vécu ici, c'étaient plutôt des anglophones, et euh... je pense qu'elle se sentait pas confortable. C'est pas comme... Quand vous êtes Québécois, vous êtes né au Québec, pis vous avez vos racines, des racines francophones, c'est pas comme vivre dans la banlieue, même si vous êtes dans une maison de retraités où vous allez être bien traité. C'était peut-être... c'était plus cher que ce qu'elle a maintenant, mais c'était surtout le phénomène de «je ne me reconnais pas» ou «je ne me reconnaîtrais pas avec les gens qui sont ici».

Selon monsieur Chouinard, la décision de sa mère de rester physiquement éloignée de ses enfants n'a jamais fait l'objet d'une discussion ou d'une remise en question par les enfants, même si cette décision suppose de plus grands déplacements pour aller la voir, et donc, pour leur mère, moins de visites.

Plusieurs constats peuvent être faits à la suite de ces propos tenus sur l'aspect décisionnel de l'autonomie. Tout d'abord, le respect des choix des mères âgées semble une valeur respectée par tous. D'après ces enfants, leur mère revendique une autonomie de choix et il est important pour eux de nous dire à quel point ils ont respecté leur volonté, fût-ce au prix d'inquiétudes ou de décisions parfois difficiles à prendre. Ce respect de l'autonomie de leur mère peut d'autant mieux se comprendre si, comme le notent Bonvalet, Clément et Ogg (2011), l'on songe au fait que ces enfants issus de la génération du baby-boom sont angoissés à l'idée de ne pas être eux-mêmes respectés dans leurs choix. En donnant l'exemple de ce respect, on peut supposer qu'ils espèrent que leur entourage fera de même lorsqu'il s'agira de leurs propres décisions.

Mais, par ailleurs, nous avons vu que respecter les choix de leur mère revient, pour certains enfants, à en assumer les conséquences parfois importantes en termes de contraintes et parfois de fatigue. Ces baby-boomers sont confrontés à une difficile actualisation de l'autonomie, obligés qu'ils sont de respecter les choix de leur mère quitte à sacrifier une part de leur propre liberté afin de pouvoir revendiquer à leur tour, l'heure venue, ce même respect de leurs propres choix. En outre, nous pouvons nous interroger sur le silence au sujet des contraintes que suppose l'accompagnement d'un parent âgé dans sa volonté d'autonomie. Sans doute, certains aspects négatifs sont-ils laissés dans l'ombre afin de présenter une image positive, tant de leurs mères que de la relation qu'ils entretiennent avec elles.

Ensuite, il est intéressant de noter que plusieurs mères ont décidé d'aller vivre en résidence pour personnes autonomes afin, disent leurs enfants, de ne pas devenir un fardeau pour eux. Lorsqu'on interroge les personnes âgées elles-mêmes quant à la provenance des aides nécessaires en cas de besoin, on apprend que la majorité d'entre elles ne souhaitent pas qu'un membre de leur famille joue un rôle d'aidant principal auprès d'elles (Bourgeois-Guérin *et al.*, 2008). Pouvant être qualifiées d'«autonomistes» (Clément et Lavoie, 2002), ces personnes âgées valorisent tant leur liberté individuelle que celle de leurs enfants, justifiant leur refus d'être aidées d'abord par leurs enfants par une logique de protection de la relation. D'un autre côté, plusieurs recherches ont montré que si, en général, les familles se sentent responsables de leurs parents âgés (Guberman, Lavoie et Gagnon, 2005), elles perçoivent cette responsabilité comme limitée, encouragées en ce sens par l'attitude même de leurs parents.

Les pratiques de solidarités familiales sont chargées de principes qui influencent les relations entre individus. Si elles procurent assistance et sécurité, elles s'inscrivent également dans une logique de don, ce dernier créant une forme de dette pour la personne aidée qui peut impliquer une certaine forme de contrôle et de surveillance pour le bénéficiaire et, par conséquent, une perte d'autonomie. Être obligé de demander et de recevoir de l'aide de la part des membres de son entourage ne place pas les individus dans la même posture relationnelle que le fait de pouvoir choisir de recevoir de l'aide de ces membres (Godbout et Caillé, 1992; Godbout, 1995).

Cela révèle particulièrement bien le caractère relationnel de l'autonomie fonctionnelle ainsi que la nécessité d'une articulation entre autonomie fonctionnelle et décisionnelle. Si nous avons vu qu'être autonome signifie, pour certains enfants, que leur mère est capable de «faire seule» toutes les activités de la vie quotidienne, dans d'autres cas, être autonome, c'est «*ne pas avoir besoin de ses enfants pour réaliser ces mêmes activités*».

4. POUVOIR PAYER : L'AUTONOMIE FINANCIÈRE

Dans son acception économique, l'autonomie renvoie aux possibilités qu'ont les personnes âgées de subvenir financièrement à leurs besoins et aux programmes qui ont été mis en place afin qu'elles puissent réaliser cette autonomie.

Au Québec, c'est à travers l'ensemble des mesures mises en place par l'État-providence que cette autonomie financière des personnes âgées se déploie. La prise en charge par l'État de plusieurs risques (maladie, chômage, vieillesse, séparation conjugale, etc.) allège les réseaux familiaux d'une bonne partie du soutien qu'ils devaient auparavant, dans la mesure de leurs moyens, offrir à leurs parents âgés. Par ailleurs, cela permet à ces derniers de ne plus avoir à dépendre uniquement de leur famille en cas de besoin et de jouir d'une autonomie plus grande sur le plan financier.

Lorsqu'ils nous parlent de leur mère âgée, les baby-boomers abordent fréquemment la gestion administrative et l'autonomie financière. Ainsi, ils doivent s'occuper des paiements de factures, de placements financiers, de déclaration de revenus, de la vente d'un terrain ou d'une maison.

Ces questions relatives à la gestion administrative et financière sont tout d'abord à relier au contexte sociohistorique dans lequel ces parents ont vécu. En effet, à l'époque, si de nombreuses femmes avaient une profession avant leur mariage, celui-ci mettait un terme à leur carrière professionnelle, comme le précise madame Poirier : « *Quand elle s'est mariée, elle [sa mère] a arrêté de travailler. Parce que c'était pas bien qu'une femme mariée travaille, à ce moment-là.* » Comme le rappellent Laurin, Juteau et Duchenes (1991), avant la Grande Guerre, la place occupée par les femmes mariées dans la population féminine active était relativement marginale et c'étaient les religieuses qui formaient la majorité des travailleuses. La plupart des mères ont donc été des femmes au foyer, financièrement dépendantes de leur conjoint.

Dans le contexte d'une dépendance financière envers leur conjoint, deux cas de figure se dessinent : certaines femmes, tout en étant dépendantes financièrement, pouvaient « tenir les cordons de la bourse » en gérant le budget familial, en payant les factures et en s'occupant des économies. Pour d'autres femmes, cette gestion du budget familial était assumée par leur conjoint. Ces deux contextes bien différents vont évidemment avoir une importante incidence sur la capacité de ces femmes d'assumer leur gestion administrative et financière au moment du décès de leur conjoint.

S'étant retirées du marché du travail le temps d'élever leurs enfants, de plus en plus de femmes mariées et avec enfants y retournent (voir le chapitre de Kempeneers et Van Pevenage dans le présent ouvrage). Souvent employées à temps partiel, elles occupent des professions qui, à l'époque,

étaient typiquement féminines : secrétaires, enseignantes, infirmières, préposées aux bénéficiaires ou encore vendeuses. Pour ces dernières, tout comme les femmes au foyer qui s'occupaient de la gestion des affaires administratives et financières, le décès du conjoint ne provoque pas de besoin d'assistance dans ces domaines. Totalemment indépendantes financièrement, ces femmes le sont aussi au regard de la gestion. Leurs enfants en expriment d'ailleurs beaucoup de fierté. Monsieur Chouinard nous raconte que lorsque sa mère a vendu sa maison, personne n'est intervenu et qu'elle ne s'est pas laissé impressionner par les agents immobiliers :

C : Elle a vendu sa maison, elle a tout fait toute seule.

C'est pas vous qui vous êtes occupé des papiers ?

C : Non, on s'est mêlé de rien, parce que c'est une femme... Les acheteurs, les gens qui sont venus, ceux qui ont fait l'offre la première fois... ma mère leur a dit : « Écoutez, à ce prix-là, on se parlera pas longtemps. » C'était beaucoup trop bas pour elle, elle a dit : « Non, j'ai un prix, et j'ai l'intention d'avoir le prix. » Vous savez quoi ? Ça a pris. Cet acheteur-là, je ne sais pas si il avait l'impression qu'il parlait à une vieille femme, pis il a voulu en profiter, mais entre, entre le prix qu'il a fait original et le prix qu'il a dû consentir à la fin, le prix a monté de 30 000 \$. La madame, elle a tenu son bout pis elle a eu le prix qu'elle voulait.

Le père de madame Poirier travaillait souvent à l'extérieur de la ville. C'est donc sa mère qui s'occupait de gérer la maison. Après le décès de son conjoint, cela lui a permis de continuer à assurer elle-même la gestion de ses affaires :

C'était une femme qui était capable de voir à ses affaires et tout ça. Parce que mon père a longtemps travaillé à l'extérieur, quand on était jeune. Fait qu'il fallait qu'elle s'organise. C'est elle, qui... il fallait que... quand elle était toute seule avec les enfants, c'est elle qui organisait toutes les choses.

Une fois qu'elles se retrouvent seules, ces mères âgées n'ont donc pas eu besoin que leurs enfants s'occupent de l'administration de leurs affaires.

Selon les enfants des mères ayant elles-mêmes assumé la gestion de leurs finances, garder une certaine emprise sur cet aspect de leur vie est important. Perdant peu à peu la maîtrise dans d'autres domaines, plusieurs mères âgées vont insister pour continuer à exercer un minimum de contrôle sur leurs finances, ce qui apparaît comme une sorte de dernier rempart, une dernière manifestation de leur autonomie.

D'autres femmes dont le conjoint s'occupait de la gestion des affaires financières et administratives vont vouloir prendre en main la gestion et les finances. Après avoir laissé le contrôle de la gestion des finances aux mains de leur mari pendant de nombreuses années, à la suite du décès de ce dernier, certaines femmes veulent accéder à l'autonomie. Il s'agira alors

pour les enfants de les soutenir dans leur apprentissage. La mère de madame Lauzon a 71 ans lorsque son mari décède. Voici ce qu'elle nous dit au sujet de sa mère :

Mon père , c'était un petit peu le type qui contrôlait les finances, il contrôlait tout, c'est ça. Ma mère, il a fallu qu'elle se reprenne en main, qu'elle se relève les manches, pis qu'elle dise: «Bon ben là... il faut que fasse face à la musique? Je suis toute seule.» Faire des chèques, euh... payer les comptes.

Dans d'autres cas, ces mères âgées vont déléguer les tâches administratives et financières à leurs enfants. Monsieur Tremblay nous le confirme : «*C'est moi qui s'occupe des comptes de banque, qui paye les comptes, l'électricité, le Bell... les bébelles, les impôts, c'est moi qui fais faire ça, c'est moi qui s'en occupe... Ma mère a... D'après moi, elle a jamais fait ça de sa vie, là...*»

Madame Lauzon apprend à sa mère à gérer ses finances et à être autonome. Cette autonomie, la mère de madame Lauzon voudra la garder jusqu'au dernier moment. En effet, même si elle perd la vue et délègue progressivement la gestion de ses finances et de l'administration quotidienne à sa fille, elle tient à signer elle-même ses chèques en se servant d'un appareil spécial qui lui permet de grossir jusqu'à trente fois les caractères.

La paperasse était empilée, et pis là je passais à travers de tout ça, si y avait des chèques à faire, elle voulait quand même signer ses chèques elle-même, alors je préparais tout, pis je lui laissais signer ses chèques. Même si j'avais une procuration sur le compte, elle voulait garder ça... pis c'est important aussi à quelque part de pas bousculer trop les choses. [...] Alors pour faire un chèque, elle voyait son chèque, elle voyait sa ligne pis elle était capable de signer. À la fin, c'est à peu près tout ce qu'elle pouvait faire.

Si les baby-boomers rencontrés évoquent volontiers les aspects logistiques de la gestion administrative et financière, ils n'abordent pas spontanément les aspects financiers comme tels. Et lorsque la question est posée, ils affirment tous que leur mère est financièrement autonome. Souvent propriétaires de leur logement, bénéficiant d'une pension de vieillesse, de suppléments de revenus garantis, elles paient elles-mêmes la totalité de leurs charges quotidiennes ainsi que tous les services auxquels elles font éventuellement appel (femme de ménage, livraison de repas, etc.). Plusieurs enfants nous rapportent la fierté affichée par leur mère quant à leur capacité de payer. Madame Poirier nous explique que c'est sa mère qui payait le loyer de la résidence pour personne autonome :

Comme à l'automme... c'est quoi? Son micro-ondes a brisé. Fait que là, on a dit: «On va magasiner, maman, on va aller t'en chercher un autre.» Elle a dit: «Ha, non!» De toute façon, elle avait les sous pour. On l'aurait payé, sinon. Mais elle était fière de payer ses choses. C'est ça, on a essayé de voir qu'elle soit plus

confortable. Comme ce que nous on payait, c'était le câble pour la télévision. Parce que des fois, un moment donné, on venait qu'on savait plus quoi lui donner comme cadeau. Elle avait... et elle sortait moins. Fait qu'un moment donné, la télévision, elle la regardait plus et elle n'était pas bonne là-bas. Ça prenait le câble... Fait qu'on a dit: «D'abord, on va payer ton câble.»

Les mères âgées des personnes rencontrées sont donc financièrement autonomes. Mais si leurs enfants ne leur donnent pas d'argent, ils ne leur en demandent pas non plus en échange de certains services rendus. L'exemple de monsieur Tremblay qui a réservé un logement à ses parents pendant dix ans sans jamais leur demander de loyer est éloquent. Même si ses parents ont installé quelques meubles dans l'appartement et qu'ils viennent y passer une nuit de temps en temps, il n'estime pas que ses parents vivent là. Ils n'ont donc pas à payer de loyer. Et lorsqu'ils viendront s'y installer à demeure, il ne leur demandera qu'une petite contribution, «*même pas un loyer*», pour couvrir quelques frais.

Certains enfants déploient également des stratégies qui permettent aux mères d'éviter des achats parfois coûteux ou encore de devoir payer pour des rénovations. Il s'agit alors de profiter d'un anniversaire ou d'une fête quelconque pour offrir des cadeaux. C'est ainsi que la sœur et le beau-frère de madame Chouinard ont rénové le salon de sa mère pour son anniversaire. «*Elle et son mari, c'est des gens extrêmement généreux, alors s'ils savent que ma mère elle a quelque chose à faire réparer dans sa maison, t'sais là, ils y vont. Dernièrement, pour son cadeau de fête, ils lui ont enlevé la tapisserie dans le salon, ils ont rénové le salon.*»

Alors que les femmes âgées qui vivent seules sont les plus susceptibles de vivre dans la pauvreté (Charpentier et Billette, 2010; ISQ, 2013), les mères âgées dans cette situation sont très généralement propriétaires du logement dont elles ont hérité au décès de leur mari et bénéficiaires d'une pension de vieillesse. Elles subviennent à l'ensemble de leurs besoins avec les revenus dont elles disposent.

Mais plusieurs enfants vont également mettre en lien l'autonomie financière de leur mère âgée avec le processus de «déprise». Renonçant à leur voiture, espaçant leurs sorties et leurs activités sociales, les mères diminuent par le fait même leurs dépenses, ce qui explique, pour de nombreux enfants, qu'elles n'ont pas de problèmes financiers. Nous venons de le voir, la mère de madame Lauzon ralentit progressivement ses activités. Lorsqu'on lui demande si sa mère était financièrement autonome, elle nous répond par l'affirmative:

Mais, je vous dis... les dernières années, c'est pas, c'est pas les dépenses qui l'étouffaient, là, parce que y'avait plus rien, là, elle s'habillait presque plus parce qu'elle sortait plus, elle avait plus rien besoin! Les garde-robes regorgeaient de

vêtements! [Rires] Les divertissements, ben... elle y allait, mais de moins en moins... Les voyages, nous, on a un véhicule récréatif, et pendant plusieurs années elle est venue avec nous.

Aucun enfant n'aborde les difficultés financières éprouvées par leur mère âgée. Seuls deux enfants évoqueront brièvement l'avantage du partage des dépenses dans le cas d'une cohabitation entre leurs parents âgés et un enfant. Pour les autres, il s'agira toujours de dire que leur mère est financièrement autonome.

Deux autres raisons peuvent également expliquer ce silence autour des questions d'argent. D'une part, nous avons eu de la difficulté à recruter des personnes à faible revenu. Les personnes interviewées appartiennent, pour la plupart, à la classe moyenne, leur mère n'ayant pas de problèmes financiers. D'autre part, même lorsque les personnes rencontrées sont à faible revenu, elles ne parlent pas de leurs problèmes financiers, semblant vouloir, pour une raison ou une autre, garder ce sujet dans l'ombre.

Les propos tenus par les personnes que nous avons interrogées sur l'autonomie financière de leur mère âgée amènent plusieurs constats. Le premier, même s'il est évident, mérite d'être rappelé: avoir des moyens financiers suffisants permet à ces femmes d'avoir accès à une diversité de choix possibles, dans plusieurs domaines de leur vie. Et, comme le souligne Gagnon (2005), l'autonomie ne peut se réduire à une aptitude décisionnelle. En effet, encore faut-il que l'individu ait accès à différentes modalités pour pouvoir exercer un réel choix. Ce qui porte l'auteur à nous dire que « reconnaître l'autonomie d'une personne, c'est accroître ses capacités, élargir ses possibilités, modifier sa situation ou les options qui s'offrent à elle » (2005, p. 351).

Nous avons vu, en introduction, que la très grande majorité des personnes rencontrées ont des revenus moyens ou élevés. Cette situation permet à ces femmes non seulement de revendiquer leur autonomie décisionnelle auprès de leurs enfants, mais surtout de l'exercer pleinement. Elles ont, entre autres, la possibilité de choisir un logement adapté à leurs besoins ou encore de faire appel à des aides externes pour leur quotidien. Ces opportunités leur offrent une indépendance plus grande à l'égard des solidarités familiales, des aléas que ces dernières comportent et des contraintes et conséquences qu'elles supposent (Godbout, Charbonneau et Lemieux, 1996).

Dans la très grande majorité des cas, ces mères ne se sont pas trouvées dans une situation nécessitant une aide financière de la part de leurs enfants. Toutefois, quelques-unes d'entre elles ne sont pas autonomes dans la gestion de leurs finances. Mais cette perte d'autonomie est très

largement contrebalancée par l'autonomie décisionnelle et financière dont elles jouissent. Dans ces cas, les enfants s'occupent essentiellement des détails administratifs, respectant les décisions de leur mère.

5. POUVOIR VIVRE « SEULE » : L'AUTONOMIE AFFECTIVE

S'il ne fait aucun doute que le lien de filiation, le lien du sang, est encore aujourd'hui hautement valorisé, il n'en reste pas moins que les relations, tant conjugales que familiales, sont plus tributaires de l'affection, elles sont plus électives qu'auparavant. C'est évidemment très souvent au sein du couple, tant au moment de sa constitution (voir, par exemple, de Singly, 1993, 1996) que dans le quotidien (voir, par exemple, Kaufmann, 1992) ou lors de la mise à la retraite (voir, par exemple, Caradec, 1996) que la place de l'affection a été analysée par les sociologues. L'augmentation de l'électivité et l'importance de l'affection dans les relations familiales ont également été l'objet d'attention dans l'étude des relations entre parents et enfants⁸, ainsi que dans les relations dans la fratrie⁹. En France, par exemple, Louis Roussel élargit la place laissée à l'affection aux relations entre parents et enfants, arguant que « l'amour filial est un choix, ce n'est plus un devoir » (1991, p. 17).

Toutefois, les membres de la famille continuent de constituer une proportion importante des personnes considérées « proches » puisque, selon l'enquête française *Proches et Parents* (Bonvalet *et al.*, 1993), parmi les huit personnes citées en moyenne comme formant le cercle des proches, cinq sont des membres de la famille. Plus récemment, au Québec, les résultats de l'enquête *Biographies et solidarités familiales* (Kempeneers et Van Pevenage, 2011) montrent que les liens familiaux comptent pour une très grande part dans la formation du cercle des personnes considérées comme « proches » par les répondants puisque près des trois quarts des membres cités font partie de la famille.

Les résultats de ces études nous indiquent que, même s'il ne fait aucun doute que nous assistons à une individualisation du social, même si cette individualisation suppose la capacité pour les individus de « déconstruire » leurs appartenances, cela « n'implique pas une dissolution des cadres sociaux où évoluent les individus, mais entraîne leur relativisation, leur mise à distance critique » (Bernier, 1998, p. 28). Mais comme le notent Boltanski et Chiapello (1999), une norme relationnelle existe également : les individus sont sommés d'être entourés socialement. Selon ces

8. Voir, par exemple, les travaux de Guberman (1991) pour le Québec ou ceux de Blöss (1997) pour la France.

9. Voir, par exemple, les travaux de Déchaux et Herpin (2003) ou de Favart (2007).

auteurs, les individus sont classés et évalués selon leur capacité à « se connecter les uns aux autres », à ne pas demeurer isolés. La « dépendance affective » devient un trouble du lien (Hurtubise et Velpry, 2012).

Nous avons vu que certaines femmes âgées quittent leur domicile pour un logement en résidence pour personnes autonomes afin, nous disent les enfants, de garder leur indépendance à l'égard de leurs enfants. Ce sont ces mères présentées comme des femmes au tempérament « fort », qui ont dû tenir la maison à la suite de la mort du conjoint, d'une maladie. Par exemple, madame Duguet nous décrit sa mère comme étant une femme de caractère, ce qu'elle explique par le fait que, puisque leur père était souvent malade, leur mère a dû, seule, prendre en charge la famille. Elle est retournée sur le marché du travail et, grâce à son salaire, tous les enfants ont fait des études. Selon madame Duguet, c'est grâce à cette expérience de vie que sa mère a développé son indépendance et que, du coup, elle n'aurait jamais pu imaginer aller vivre chez l'un de ses enfants :

Vous dites qu'elle n'aime pas déranger, qu'elle n'aurait jamais été vivre chez l'un de vous ?

D: Ah non! Ça, c'est certain. Elle aurait pas voulu, c'est certain. Non. C'était une femme... Non, non, elle aurait pas voulu. Je suis certaine qu'elle aurait pas été heureuse comme ça. Ah non! Je suis certaine de ça. C'est une personne qui aime son indépendance aussi. Ça a été un peu la femme forte chez nous, parce que mon père a été souvent malade. On était quand même cinq enfants. Alors, elle l'a pris en main. Quand ils avaient acheté la maison, mon père est tombé malade et à ce moment-là, c'étaient pas des assurances comme aujourd'hui, alors elle est allée travailler... On était quand même cinq... Et mes frères ont fait tous les deux le cours classique. [...] Et nous, on a pu quand même étudier... C'était la femme forte.

Ces mères, présentées en tant que femmes indépendantes au caractère déterminé, ont développé ces traits tout au long de leur vie. Le fait de continuer à vouloir préserver leur indépendance s'inscrit donc totalement dans leur trame biographique. Mantovani et ses collègues (2008) appellent cela une « culture de l'indépendance », culture développée bien avant la vieillesse, tant dans leur couple que dans les relations avec leurs enfants.

Il est important, pour de nombreuses personnes, de nous présenter leur mère comme des femmes n'ayant pas besoin de leurs enfants pour vivre, pour s'amuser, pour « faire leur vie ». Malgré leur situation de veuve, leur mère n'est pas seule. Monsieur Lebrun, un courtier d'assurances de 60 ans nous parle ainsi de sa mère, 88 ans :

De toute façon, on se parle souvent au téléphone. Elle est pas seule parce que, comme je disais, elle est pas seule parce que ma sœur, elle va souvent chez elle, elle va passer 15-20 minutes. Mais ma mère, c'est une personne qui est aussi occupée que moi. Je lui ai parlé en fin de semaine pis elle me dit: « Ben là, j'étais censée rencontrer des gens du gouvernement en fin de semaine. Mais je leur ai dit non, je suis trop occupée, j'ai pas le temps, j'ai des activités toute la semaine. »

Elle est vraiment occupée à tous les jours. Elle va avoir des sorties parce que la résidence organise des trucs, ils ont comme un club social, elle fait du bénévolat encore à la bibliothèque, elle se promène dans des concerts. Il y a une danse dans l'autre résidence et elle connaît une dame qui reste là pis elle va là. Elle s'ennuie pas. Ma mère ferait une dépression que je serai le premier surpris.

La perte du conjoint peut également provoquer, chez quelques mères, une « libération conjugale » telle que définie par Lalive d'Épinay (1985), un renouveau identitaire (Caradec, 2007). Le récit de madame Lauzon est particulièrement éclairant sur ce point. Le père de madame Lauzon était un homme « *casanier* », « *pantouflard* », à l'inverse de sa mère qui est une femme très sociable. Elle nous dit que sa mère a « *beaucoup souffert* » de cette situation pendant toute sa vie. À la suite du décès de son mari, sa mère va multiplier les sorties et les voyages.

Elle allait danser le lundi, le mercredi, le vendredi. Tous les petits voyages... elle sortait, elle allait là, elle allait là, elle allait là... pendant environ... je sais pas là, une dizaine d'années. Elle a essayé de rattraper le temps perdu! Pis, elle s'est fait beaucoup d'amis! Ce qu'elle avait pas avant, elle avait pas connu ça. Elle s'est fait des amis, elle sortait, elle sortait, elle avait du plaisir!

La mère de madame Lauzon détenait ce que Caradec appelle des « ressources en creux » (2004b), un potentiel de sociabilité latent que son nouvel état de veuve révèle. Mais parmi les mères des enfants rencontrés, ces situations sont plutôt exceptionnelles. Dans la grande majorité des cas étudiés dans notre recherche, tout comme dans l'enquête de Caradec, les mères ne forment pas de nouveau couple après le décès de leur conjoint.

Si la cohabitation intergénérationnelle avec les parents âgés reste marginale au Québec (Boulianne, 2005), il faut tout de même parler de ces mères qui, à l'instar des « enfants boomerang¹⁰ », retournent vivre avec une fille, veuve ou séparée de son conjoint, n'ayant plus d'enfant sous son toit. Sorte d'accommodement, la nouvelle cohabitation évite alors, tant à la mère qu'à la fille, l'expérience de la solitude au quotidien ou permet le partage des dépenses.

La cohabitation entre madame Bouchard, une travailleuse autonome de 50 ans, et sa mère, une ancienne vendeuse de 72 ans, dure depuis quinze ans. À l'époque, cette décision a été motivée par le partage du loyer et des dépenses quotidiennes. Le bilan de cette cohabitation, présenté lors de notre rencontre, semble plutôt positif. Toutefois, madame Bouchard nous confie que ce mode de vie est, par moment, difficile à vivre. Sa mère

10. Expression utilisée par des chercheurs de Statistique Canada pour décrire l'expérience de ces enfants adultes qui reviennent vivre chez leurs parents après avoir vécu un moment à l'extérieur du domicile parental (Beaupré, Turcotte et Milan, 2006).

et elle font le même travail : le soir, elles sollicitent des dons par téléphone pour un organisme à but non lucratif. Madame Bouchard tient également des ateliers de peinture, plusieurs jours par semaine, ateliers qui ont lieu dans l'une des pièces de l'appartement. Elle nous explique que sa mère, qui a peu d'amis et d'occupations, est elle aussi tout le temps présente dans l'appartement. Elle vient faire son petit tour lors des ateliers, discute avec les participants et est invitée à se joindre à eux lors des soupers de fin de session. Les deux femmes se retrouvent donc souvent ensemble, partageant non seulement leur espace de vie, mais également leur travail. « *On est tellement toujours ensemble que je ne veux pas nécessairement qu'elle fasse partie de toutes mes conversations, puis de toutes mes relations.* »

Cette intimité pèse sur les épaules de madame Bouchard qui reconnaît que sa vie « *serait bien différente si on vivait pas ensemble* ». Mais elle sent qu'elle est un peu coincée dans la situation. Si elle estime que sa mère est encore totalement autonome, elle nous dit aussi, « *plus elle vieillit, moins je vais être portée à faire des changements* ».

Nous retrouvons, à travers cette situation, les difficultés évoquées plus haut et liées au fait, pour madame Bouchard, de ne pouvoir choisir, faute de moyens financiers suffisants, un logement indépendant. Mais, plus encore, nous pouvons constater qu'outre la question de l'intense proximité physique, ce qui semble peser sur madame Bouchard, c'est davantage la dépendance affective de sa mère, le fait qu'elle n'ait pas d'amis propres, qu'elle ne sorte pas et qu'elle soit au centre de la vie affective de sa mère.

Bien entendu, avec l'avancée en âge, le réseau social se contracte. Et cette contraction ne se réalise pas au hasard, puisque la dimension relationnelle du processus de « déprise » est l'une des plus importantes (Clément et Mantovani, 1999). À travers les autres, c'est l'identité qu'il s'agit de préserver. On sélectionne des personnes, mais aussi des lieux ou des activités pour conserver les liens qui ont le plus de sens. C'est évidemment ici que l'incidence de la mort des proches et, avec elle, la perte d'un univers de référence et l'appréhension de sa propre fin se font le plus sentir. Madame Poirier exprime bien la disparition progressive du réseau social de sa mère :

Vous m'avez dit qu'elle avait des amis dans cette résidence quand elle a choisi d'y aller?

P: *Oui. Elle avait des bonnes amies. Et là, même, aussi, les derniers temps, il en restait moins, parce qu'elles vieillissaient elles aussi et il y en a qui sont décédées, qui sont parties en centre parce qu'elles étaient plus assez autonomes. Ça, ça l'a marquée beaucoup. Il y en a qui étaient dans d'autres centres, mais elle a pas eu de nouvelles. Elle savait pas où elles étaient et tout ça. Parce que c'est ça, un moment donné, le réseau se... Elle s'était fait d'autres amies, mais c'est pas pareil que les gens que tu vois depuis longtemps. Le vide se faisait autour d'elle. C'est la vie, hein...*

De manière cohérente avec les autres dimensions de l'autonomie, lorsque les enfants évoquent les relations sociales de leur mère, ils insistent sur le fait que cette dernière ne dépend pas d'eux pour vivre et être heureuse, qu'elle est « affectivement autonome ».

Cela dit, tout en soulignant cette absence de besoin relationnel absolu, il faut voir que les contacts avec leur mère âgée sont, dans la grande majorité des cas, fréquents et les relations sont souvent qualifiées d'agréables. Ici encore, il s'agit de montrer que ce qui est important pour eux, c'est que les relations avec leur mère sont choisies et non subies. Nos données montrent donc particulièrement bien que si nous assistons à une individualisation du social (Beck, 1998), entraînant la relativisation et la mise à distance critique des cadres sociaux (Bernier, 1998), les relations familiales sont encore et toujours investies d'affection.

Mais, par ailleurs, nos données révèlent également que les enfants veillent à nous assurer qu'ils ne sont pas le centre de l'univers affectif de leur mère âgée. Ils préfèrent que ces dernières entretiennent des « liens multiples ». Nous avons vu que Boltanski et Chiapello insistent sur la force de cette nouvelle norme relationnelle : si les individus sont sommés d'être autonomes, cela ne signifie pas pour autant que le lien social disparaît. Les individus se doivent aussi d'être entourés socialement. Parents et enfants ne peuvent s'enfermer dans une relation de dépendance (de Singly, 2003 ; Caradec, 2004b).

Certes, nous avons vu que les relations sociales se contractent avec le temps, que progressivement seules les relations les plus significatives perdurent et que, de ce fait, les membres de la famille des personnes âgées constituent une part de plus en plus importante de leur réseau social. Il faut aussi considérer qu'avec la diminution de la taille de la famille amorcée par la génération de ces mères (voir le chapitre de Kempeneers et Van Pevenage dans le présent ouvrage), les membres de la famille sur lesquels se concentrent leurs relations sociales sont potentiellement de moins en moins nombreux. Mais tant que leur mère peut continuer à avoir des relations en dehors de leur cercle familial, qu'elle ne souffre pas de solitude et d'ennui, elle ne constitue pas une charge affective pour ses enfants qui continuent à la percevoir comme autonome affectivement.

CONCLUSION

Bien entendu, faute de place, nous avons laissé dans l'ombre de nombreux éléments qui influencent assurément le vécu de ces baby-boomers et de leur mère par rapport à cette autonomie tant valorisée. Nous n'avons évoqué ni l'importance des trajectoires familiales, individuelles, économiques, ni celle des proximités résidentielles qui jouent pourtant un rôle crucial dans les relations entre enfants adultes et parents âgés. Néanmoins,

malgré ces inévitables limites, nous sommes en mesure de mieux comprendre en quoi consiste l'autonomie pour ces générations d'après-guerre lorsqu'elles parlent de leur mère âgée.

Tout d'abord, nous avons pu constater que certains baby-boomers font écho à divers éléments de la dimension fonctionnelle de l'autonomie lorsqu'ils nous parlent de leur mère âgée. Nous avons vu que cette dimension est énoncée par les enfants pour appuyer leurs dires, comme autant de preuves pour étayer le portrait qu'ils nous donnent de leur mère âgée autonome. Mais pour d'autres, l'évocation des caractéristiques fonctionnelles de l'autonomie sert davantage à nous expliquer que, s'ils sont conscients de l'apparition de certains besoins reliés à l'avancée en âge de leur mère, ces besoins ne sont pas signe d'une perte d'autonomie. Alors que, dans la logique des services publics, si le besoin d'aide (instrumentale) augmente, l'autonomie (réduite à sa dimension fonctionnelle) baisse. Les récits des personnes rencontrées ne s'inscrivent pas dans cette logique, associant davantage la satisfaction des besoins de leur mère au domaine de l'« accompagnement » à travers les « déprises », caractéristiques de l'expérience du vieillissement, qu'au domaine de l'aide à proprement parler. C'est ce constat qui nous amène à avancer que, si les enquêtes des agences gouvernementales nous révèlent que les aidants informels offrent une aide substantielle, les résultats sont fort probablement sous-estimés.

Nos analyses ont également montré l'importance, pour les enfants, de considérer d'autres dimensions de l'autonomie lorsqu'il s'agit de leur mère âgée. En effet, au-delà de l'autonomie fonctionnelle, « pouvoir choisir », « pouvoir payer » et « pouvoir vivre seule » sont autant de facettes incontournables de l'autonomie. Plus encore, nous avons pu constater à quel point les diverses dimensions de l'autonomie sont reliées entre elles. Ainsi, l'autonomie fonctionnelle est articulée à l'autonomie décisionnelle puisque, si l'autonomie, pour certains, c'est « pouvoir faire » seul, pour d'autres, il s'agit de « pouvoir décider » à qui demander de l'aide pour combler certains besoins. Ensuite, nous avons compris que pour pouvoir exercer une réelle autonomie décisionnelle, encore faut-il avoir la possibilité de faire des choix entre diverses modalités. L'autonomie décisionnelle est donc à mettre directement en lien avec l'autonomie financière. « Pouvoir payer » élargit sans aucun doute le champ des possibles. L'autonomie décisionnelle, si importante tant pour les enfants interrogés que pour leur mère âgée, est donc, en quelque sorte, un *luxé* réservé aux personnes qui ont les moyens financiers d'exercer un véritable choix.

Ce que les récits de ces enfants, issus de la génération du baby-boom, sur l'autonomie de leur mère nous apprennent également, c'est que, si cette génération a pu si fortement et si rapidement intérioriser la norme d'autonomie, c'est que, d'après les propos qu'ils nous rapportent sur leur mère, ces femmes ne sont pas étrangères à ce processus. À en juger par le

récit de leurs enfants, elles revendiquent fortement leur autonomie dans divers domaines de leur existence. Et cette revendication se comprend d'autant mieux si l'on considère divers éléments du contexte historique dans lequel elles ont vécu.

Rappelons qu'elles font partie d'une génération qui a connu des changements sociaux majeurs : arrivée des femmes sur le marché du travail, accès à l'éducation (y compris universitaire), recul de la place de l'Église, apparition des médias, diminution de la taille des familles (Baillargeon, 2012)¹¹. Il faut également ajouter que, si la révolution féministe qui a eu cours au Québec dans les années 1960 à 1980 a été soutenue par les enfants de la génération des baby-boomers, ce sont leurs mères et leurs grands-mères qui l'ont initiée (voir Renée B. Dandurand dans le présent ouvrage).

Par ailleurs, une autre hypothèse que nous pouvons avancer pour expliquer l'importance accordée par ces mères âgées à leur autonomie à l'égard de leurs enfants serait que ces femmes ou un membre de leur entourage proche ont peut-être dû prendre soin d'un parent âgé. Elles savent, dès lors, le poids que peut représenter cette prise en charge et ne veulent pas que leurs propres enfants se retrouvent dans une telle situation.

Cette revendication de l'autonomie, de la part des personnes âgées à l'égard de leurs enfants, a déjà été mise en exergue par d'autres chercheurs qui s'intéressaient aux désirs des personnes âgées elles-mêmes quant à la provenance des aides (Guberman, Lavoie et Gagnon, 2005). Mais la place grandissante de cette norme n'implique pas pour autant une disparition des liens ou des solidarités familiales. Nous avons pu constater que ces mères ont des besoins liés à leur avancée en âge, et que, dans une très large majorité des cas, les enfants sont présents pour les combler. Toutefois, comme nous l'avons mentionné, les récits de ces enfants ne s'inscrivent pas dans une logique d'aide, faisant davantage état d'un « accompagnement » de leur mère afin que celle-ci puisse « réaliser » son autonomie.

11. Aux côtés de ces changements sociaux, il faut mentionner l'instauration de mesures gouvernementales importantes, notamment à l'intention des personnes âgées. En 1952, le gouvernement fédéral crée le programme universel de sécurité de la vieillesse et, en 1957, un programme de déduction fiscale pour l'épargne retraite (Lavoie *et al.*, 2005). Par la suite, sous l'effet combiné du recul de l'Église dans les domaines « sociaux » et de l'apparition de l'État-providence, plusieurs mesures institutionnelles dans les domaines de la santé et des services sociaux seront mises en place, tant sur le plan fédéral que provincial (*ibid.*, 2005). L'assurance-hospitalisation voit le jour en 1961, le Régime des rentes du Québec, en 1966, le supplément canadien de revenu garanti pour les personnes âgées, en 1967. Ces mesures, prises d'ailleurs par l'ensemble des pays occidentaux, augmentent, on s'en doute, l'autonomie financière des personnes âgées à l'égard de la famille et auront une incidence majeure sur les besoins des personnes âgées ainsi que sur les relations familiales.

Cela nous montre, de manière évidente, que l'autonomie a un caractère fondamentalement relationnel, même dans sa dimension la plus instrumentale. Beaucoup de mères présentées ici comme autonomes par leurs enfants ne pourraient rester chez elles, si ce n'était de la présence de leur fille ou leur fils à proximité. C'est ce que nous dit Gagnon à propos des personnes âgées et de leur possibilité de rester chez elles : « L'autonomie ne prend entièrement son sens que dans le réseau des relations dans lequel s'insèrent les personnes. [...] C'est dans et par les liens que les situations et les décisions se comprennent » (2005, p. 352).

La perception des enfants sur leur implication auprès de leur mère est considérée comme faisant partie des activités inscrites dans la continuité relationnelle. La dimension relationnelle apparaît, dès lors, comme une facette importante dans la définition que les enfants donnent de leurs parents âgés autonomes. Si de nombreuses études insistent sur l'importance de considérer la dimension relationnelle des aides, dans le cas de parents âgés dépendants ou en perte d'autonomie, nos données montrent que ces aides relationnelles apparaissent bien avant la manifestation d'une perte d'autonomie. Dans ce cas, elles ont pour fonction, non seulement de préserver l'autonomie fonctionnelle du parent âgé, mais également de préserver son image de « personne autonome ».

Nous avons également pu constater que cette implication, auprès de leur mère, peut avoir une nature plus ou moins contraignante selon les cas, sachant que, pour les accompagner dans leurs choix, pour soutenir leur autonomie, certains enfants devront renoncer à une part de leur propre liberté. Des mères qui disent ne pas vouloir être un poids ou un fardeau pour leur enfant finissent alors par peser plus lourd sur les épaules de leur enfant, ce qu'illustre particulièrement bien le propos suivant de madame Lauzon : « *elle voulait pas déranger pis, en voulant pas déranger, des fois, elle dérangeait bien plus* ».

La « norme de l'autonomie », telle que décrite par Ehrenberg, est fortement intériorisée, tant parmi les enfants du baby-boom que, selon les dires de ces derniers, parmi la génération de leurs parents. Toutefois, comme il le souligne avec force (2005a), cette norme n'implique pas pour autant une dissolution des cadres sociaux et l'avènement du « sujet réflexif ». L'autonomie est valorisée, revendiquée et accompagnée par ces enfants et leur mère, non pas tant parce que ce sont eux et eux seuls qui en décident que parce qu'ils l'ont intégrée comme règle sociale. Comme le notent pertinemment Bonvalet, Clément et Ogg, « l'individualisme qui caractérise nos sociétés modernes ne semble pas avoir remis en cause l'intensité des liens intergénérationnels et l'existence de groupes familiaux » (2011, p. 322). La norme de l'autonomie et l'individualisme n'effacent pas le lien familial.

BIBLIOGRAPHIE

- AMYOT, J.-J. (2012). « Vieillesse, contrôle social et idéologie sécuritaire. Entre autonomie et dépendance », *Vie sociale*, 1(1), p. 125-143.
- BAILLARGEON, D. (2012). *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Boréal.
- BARTHE, J.-F., S. CLÉMENT et M. DRULHE (1990). « Vieillesse ou vieillissement? Les processus d'organisation des modes de vie chez les personnes âgées », *Lien social et politiques (RIAC)*, (23), p. 35-46.
- BEAUPRÉ, P., P. TURCOTTE et A. MILAN (2006). « Quand fiston quittera-t-il la maison? Transition du domicile parental à l'indépendance », *Tendances sociales canadiennes*, (82), août, p. 8-15.
- BECK, U. (1998). « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités », *Lien social et politiques (RIAC)*, (39), p. 15-25.
- BERNIER, L. (1998). « La question du lien social ou la sociologie de la relation de contrainte », *Lien social et politiques (RIAC)*, (39), p. 27-32.
- BLÖSS, T. (1997). *Les liens de famille. Sociologie des rapports entre générations*, Paris, Presses universitaires de France.
- BOLTANSKI, L. et E. CHIAPELLO (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- BONVALET, C., C. CLÉMENT et J. OGG (2011). *Réinventer la famille. L'histoire des baby-boomers*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Lien social ».
- BONVALET, C. et al. (1993). « Proches et parents », *Population*, (1), p. 83-110.
- BOULIANNE, M. (2005). « La cohabitation intergénérationnelle, le genre et la parenté au Québec », *Recherches féministes*, 18(1), p. 25-47.
- BOURGOIS-GUÉRIN, V. et al. (2008). « Entre les familles et les services formels, le désir des aînés ayant besoin d'aide », *Revue canadienne du vieillissement*, 27(3), p. 241-252.
- CARADEC, V. (1996). *Le couple à l'heure de la retraite*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- CARADEC, V. (2004a). *Vieillir après la retraite. Approche sociologique du vieillissement*, Paris, Presses universitaires de France.
- CARADEC, V. (2004b). « Les "supports" de l'individu vieillissant. Retour sur la notion de déprise », dans V. Caradec et D. Martuccelli (dir.), *Matériaux pour une sociologie de l'individu. Perspectives et débats*, Paris, Presses universitaires du Septentrion, p. 25-42.
- CARADEC, V. (2007). « L'expérience du veuvage », *Gérontologie et société*, (121), p. 179-193.
- CHARPENTIER, M. et V. BILLETTE (2010). « Conjuguer "vieillir" au féminin pluriel », dans M. Charpentier et al. (dir.), *Vieillir au pluriel. Perspectives sociales*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 55-72.
- CLÉMENT, S. (1996). « Qualité de vie à la vieillesse : approches sociologiques », *Gérontologie et société*, (78), p. 29-38.
- CLÉMENT, S. (2003). « Le vieillissement avec le temps, et malgré le monde », *Revue Empan*, (52), p. 14-22.
- CLÉMENT, S. et J.-P. LAVOIE (2002). « L'aide aux personnes âgées fragilisées en France et au Québec : le degré d'implication des familles », *Santé, société, solidarité*, (2), p. 93-101.

- CLÉMENT, S. et J. MANTOVANI (1999). «Les déprises en fin de parcours de vie», *Gérontologie et société*, (90), p. 95-108.
- CRSH, CRSNG et IRSC (2010). *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, Ottawa, Gouvernement du Canada, CRSH/CRSNG/IRSC, Groupe en éthique de la recherche.
- DÉCHAUX, J.-H. (1997). *Le souvenir des morts. Essai sur le lien de filiation*, Paris, Presses universitaires de France.
- DÉCHAUX, J.-H. et N. HERPIN (2003). *Frères et sœurs à l'âge adulte : une parenté à géométrie variable*, rapport final remis à la Mire, Paris, OSC-FNSP.
- DE SINGLY, F. (1993). *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Nathan.
- DE SINGLY, F. (1996). *Le soi, le couple et la famille*, Paris, Nathan.
- DE SINGLY, F. (2003). *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Paris, Armand Colin.
- EHRENBERG, A. (1995). *L'individu incertain*, Paris, Calmann-Lévy.
- EHRENBERG, A. (2005a), «Agir de soi-même», *Esprit*, juillet, p. 200-209.
- EHRENBERG, A. (2005b). «La plainte sans fin. Réflexions sur le couple souffrance psychologique/santé mentale», *Cahiers de recherche sociologiques*, (41-42), p. 17-41.
- EHRENBERG, A. (2007). «Épistémologie, sociologie, santé publique. Tentative de clarification», *Mouvements*, (49), p. 89-97.
- ENNUYER, B. (2002). *Les malentendus de la dépendance. De l'incapacité au lien social*, Paris, Dunod.
- FAVART, E. (2007). *Frères et sœurs, pour la vie? Les relations fraternelles à l'épreuve du temps*, Bruxelles, Cortext.
- GAGNON, E. (2005). «Autonomie ou bienfaisance? Des obligations à la responsabilité», dans F.-R. Ouellette et al. (dir.), *Familles en mouvance : quels enjeux éthiques?*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 349-355.
- GODBOUT, J. (1995). «Les "bonnes raisons" de donner», *Anthropologie et sociétés*, 19(1-2), p. 45-56.
- GODBOUT, J. et A. CAILLÉ (1992). *L'esprit du don*, Paris, La Découverte.
- GODBOUT, J., J. CHARBONNEAU et V. LEMIEUX (1996). *La circulation du don dans la parenté. Une roue qui tourne*, Montréal, INRS-Urbanisation.
- GUBERMAN, N., J.-P. LAVOIE et E. GAGNON (2005). *Valeurs et normes de la solidarité familiale : statu quo, évolution, mutation?*, rapport présenté au Fonds québécois de recherche sur la culture et la société dans le cadre de l'action concertée sur les impacts démographiques et socioéconomiques du vieillissement de la population, Montréal, CSSS Cavendish, <[http://www.frqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/RF-nguberman%281%29.pdf](http://www.frqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/RF-nguberman%20281%29.pdf)>, consulté le 29 mars 2015.
- GUBERMAN, N., P. MAHEU et C. MAILLÉ (1991). *Et si l'amour ne suffisait pas... Femmes, familles et adultes dépendants*, Montréal, Les Éditions du Remue-Ménage.
- HAMEL, J. (2009). «Quelques réflexions sur les baby-boomers d'aujourd'hui», dans I. Olazabal (dir.), *Que sont les baby-boomers devenus? Aspects sociaux d'une génération vieillissante*, Québec, Éditions Nota bene, p. 51-67.
- HÉBERT, R. et al. (2003). «Le système de mesure de l'autonomie fonctionnelle (SMAF)», *Revue de gériatrie*, 28(4), p. 323-336.
- HURTUBISE, R. et L. VELPRY (2012). «Troubles mentaux : entre changement individuel, problèmes de société et mutations politiques», *Lien social et politiques*, (67), p. 7-13.

- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009). *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056*, Québec, gouvernement du Québec.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2013a). *Revenu, faible revenu et inégalité de revenu : portrait des Québécoises et Québécois de 55 ans et plus vivant en logement privé*, Québec, gouvernement du Québec.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2013b). *Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement – volume 3 : Utilisation des services de santé et des services sociaux par les personnes de 65 ans et plus*, Québec, gouvernement du Québec.
- KAUFMANN, J.-C. (1992). *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, Paris, Nathan.
- KEMPENEERS, M. et I. VAN PEVENAGE (2011). « Les espaces de la solidarité familiale », *Recherches sociographiques*, 52(1), p. 105-119.
- KEMPENEERS, M. et I. VAN PEVENAGE (2013). « Biographies and family solidarity in Quebec », *International Review of Sociology*, 23(1), p. 84-102.
- LALIVE D'ÉPINAY, C. (1985). « Veuvage et libération », *Pénélope*, (13), p. 96-100.
- LAURIN, N., D. JUTEAU et L. DUCHESNE (1991). *À la recherche d'un monde oublié. Les communautés religieuses de femmes au Québec de 1900 à 1970*, Montréal, Éditions du Jour.
- LAVOIE, J.-P. (2012). « Entre État, famille, tiers secteur et marché. Les politiques québécoises à l'égard des personnes âgées avec des incapacités », dans P. Marier (dir.), *Le vieillissement de la population et les politiques publiques : enjeux d'ici et d'ailleurs*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 129-151.
- LAVOIE, J.-P. et N. GUBERMAN (2005). « Prendre soin des personnes âgées ayant des incapacités. Quel partage de responsabilité entre les familles et l'État ? », *Informations sociales*, (143), p. 76-86.
- LAVOIE, J.-P. et al. (2005). « L'État face aux solidarités familiales à l'égard des parents âgés fragilisés : substitution, soutien ou responsabilisation ? », dans S. Clément et J.-P. Lavoie (dir.), *Prendre soin d'un proche âgé. Les enseignements de la France et du Québec*, Ramonville-Saint-Agne, Érès, p. 21-83.
- MANTOVANI, J., C. ROLLAND et S. ANDRIEU (2008). *Étude sociologique sur les conditions d'entrée en institution des personnes âgées et les limites du maintien à domicile*, Paris, Drees, <<http://www.medetic.com/docs/02/Etude-conditions-entree-en-institution-personnes-agee.pdf>>, consulté le 29 mars 2015.
- MEMBRADO, M. (2010). « Les expériences temporelles des personnes âgées : des temps différents ? », *Enfances, familles, générations*, (13), p. I-XX.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2003). *Chez soi, le premier choix. La politique de soutien à domicile*, Québec, gouvernement du Québec.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2005). *Un défi de solidarité. Les services aux aînés en perte d'autonomie. Plan d'action 2005-2010*, Québec, gouvernement du Québec.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2012). *Vieillir et vivre ensemble. Chez soi, dans sa communauté, au Québec*, Québec, gouvernement du Québec.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2013). *L'autonomie pour tous. Livre blanc sur la création d'une assurance autonomie*, Québec, gouvernement du Québec.
- PAILLÉ, P. et A. MUCCHIELLI (2005). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin.

- ROUSSEL, L. (1991). « Les relations inter-générationnelles au moment de la vieillesse des parents », dans B. Bawin-Legros et J. Kellerhals (dir.), *Actes du colloque « Relations intergénérationnelles. Parenté, transmission, mémoire »*, Genève, Université de Genève; Liège, Université de Liège, p. 11-26.
- SABOURIN, P. (1997). « Perspective sur la mémoire sociale de Maurice Halbwachs », *Sociologie et sociétés*, 29(2), p. 139-161.
- STATISTIQUE CANADA (2012). *Enquête sociale générale. Cycle 26: enquête sur les soins donnés et reçus. Questionnaire*, Ottawa, gouvernement du Canada.
- VAN PEVENAGE, I. (2011). *De l'aide au lien: des enfants adultes nous parlent de leurs parents âgés*, thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal.

LES BABY-BOOMERS ENTRE PARENTS ÂGÉS ET ENFANTS ADULTES

Jim Ogg

Parmi les interrogations autour des baby-boomers, beaucoup ont été consacrées à la question de leur appartenance à une génération spécifique, et le cas échéant, à la nature et aux caractéristiques de cette génération (Dufour, Fortin et Hamel, 1993; Hareven, 1994; Sirinelli, 2003). L'arrivée des générations nombreuses après la Seconde Guerre mondiale, à laquelle le baby-boom doit son nom, porte en elle le sens démographique d'appartenance à une génération. En même temps, plusieurs chercheurs ont insisté sur la pertinence d'étudier les baby-boomers d'un point de vue sociologique, définis comme l'ensemble des cohortes connaissant la même situation de génération, partageant des caractéristiques communes, mais distinctes de celles des autres (Chauvel, 2002, p. 20). De ce point de vue, les baby-boomers ont souvent été associés aux comportements liés à la montée de l'individualisme et, en particulier, à l'affaiblissement de la famille (Willetts, 2010) et de son rôle. Depuis la fin des années 1960, les pratiques familiales sont moins soumises à des règles fixes ou à des devoirs, mais relèvent plus de choix individuels. Alors que l'individu devait auparavant s'effacer devant le groupe familial, en particulier devant les parents, la famille se doit, aujourd'hui, d'assurer l'épanouissement de chacun de ses membres. En ce sens, son rôle n'est plus de transmettre mais d'assurer la fonction de «révélateur de soi» dans une société où prime l'«invention de soi» (de Singly, 2009; Lahire, 1998).

L'affaiblissement du lien social se retrouve-t-il parmi les générations du baby-boom, parfois qualifiées de générations égoïstes, de générations « gâtées » ? Au premier abord, les indices sembleraient les accuser. Leur parcours d'adulte coïncide avec la diminution de l'indice conjoncturel de fécondité. Les enfants sont désirés, planifiés en fonction de la stabilité du couple et des carrières professionnelles des deux conjoints. L'institution du mariage semble être remise en cause par les baby-boomers, comme en témoigne l'augmentation du nombre de divorces qui parcourt leur vie conjugale. La sexualité, la vie en couple et en famille ne passent plus obligatoirement par le mariage, plus de la moitié des naissances ayant lieu en dehors de cette institution. Enfin, le couple biactif est devenu la norme. Ainsi sont créées des nouvelles formes familiales, avec la cohabitation hors mariage, les familles monoparentales, les familles recomposées, les familles homoparentales, et se construisent des trajectoires non linéaires où s'enchaînent des séquences de vie en couple et de vie en solo. Tout se passe comme si les baby-boomers étaient allés au-delà d'une rupture avec le modèle de la famille nucléaire et qu'ils avaient tourné le dos aux liens familiaux.

C'est ce que tendent à montrer des travaux en sociologie analysant le processus d'individualisation qui a marqué les cinquante dernières années avec l'entrée en scène de l'individu et de l'effacement des groupes sociaux. Ces changements ont alimenté l'affirmation d'un individualisme qui affaiblit les liens humains dans un « monde liquide », caractérisé par les relations fragiles et précaires (Bauman, 2004) et où les individus refusent tout lien et s'isolent, comme le montre l'ouvrage de Robert Putnam (2000), qui prend l'exemple du *bowling*, autrefois pratiqué en club et aujourd'hui joué seul, donnant ainsi naissance au titre de son ouvrage, *Bowling Alone*. Le discours aurait alors tendance à lier montée de l'individualisme et affaiblissement de la famille comme en témoigne l'épisode de la canicule en France et qui a contribué au décès de 15 000 personnes âgées en 2003. Hubert Falco, alors secrétaire d'État aux Personnes âgées, a ainsi déclaré que le phénomène serait dû à « la dégradation des liens sociaux, et une montée des individualismes » (Falco, 2003). En première ligne de récrimination se trouvaient les enfants des personnes décédées, issus de la génération des baby-boomers.

La question de la remise en cause de la famille par les baby-boomers est importante, car ils occupent aujourd'hui la place de génération « pivot », dans le sens où ils se trouvent au sein de la famille dans une position intermédiaire entre les ascendants et les descendants. L'arrivée des générations d'après-guerre, à ce moment particulier de la vie, va de pair avec une transformation même de cette étape familiale, en durée et en intensité. D'un côté, les données démographiques avec l'allongement de l'espérance de vie et la baisse de la fécondité ont profondément modifié

la donne intergénérationnelle, de l'autre, le prolongement des études, les évolutions socioéconomiques, avec le retard du mariage et l'arrivée du premier enfant à un âge tardif, les trajectoires familiales non linéaires, les parcours professionnels marqués par la précarité, ont conduit à un chevauchement des générations entre les générations d'âge et les «générations du Welfare» (Arber et Attias-Donfut, 2000; Attias-Donfut, 1995). Par «génération du *welfare*», on entend le processus d'institutionnalisation du cours de vie et du découpage de la population en trois ensembles: les jeunes adultes qui ne sont pas encore insérés dans le marché du travail, les adultes actifs et les retraités (Kohli, 1996). Selon Claudine Attias-Donfut,

les membres d'une même génération du *welfare* ont en commun le contexte économique et institutionnel qui a marqué leurs parcours... chacun s'inscrit à la fois dans une lignée familiale dont il parcourt les rangs générationnels, dans une époque dont il reçoit l'empreinte et dans un contexte économique qui prédétermine le cours de sa vie (Attias-Donfut, 2000, p. 646).

L'appartenance d'une génération, en l'occurrence la «génération du *welfare*», peut modérer la tendance vers une individualisation débridante, dans la mesure où les baby-boomers continuent de partager des normes et des valeurs de solidarité avec lesquelles ils ont grandi. Étudier les baby-boomers sous l'angle de leur appartenance à une génération «pivot» peut constituer une entrée d'analyse pour mieux saisir leurs comportements et voir s'ils s'inscrivent, ou non, dans une démarche individualiste.

La période où les individus sont directement impliqués comme fournisseurs d'aides, période faisant d'eux une génération sandwich ou génération pivot, où la probabilité d'avoir un parent vivant et un petit-enfant est la plus élevée, cristallise, pour les baby-boomers, les enjeux politiques de l'entraide nécessaires pour faire face au défi du vieillissement de la population et à la crise économique. Ces générations sont en effet confrontées à une situation bien particulière: leurs parents font partie des premières cohortes qui ont bénéficié massivement de l'augmentation de l'espérance de vie depuis 1945, en particulier aux âges élevés, alors que leurs enfants subissent la crise économique avec la multiplication des emplois précaires et les difficultés d'accès au logement. Comment ces générations, qui ont revendiqué l'autonomie, l'indépendance et pensé pouvoir échapper à certains devoirs et obligations, ont-elles concilié, au cours de leur vie, ce désir de liberté et ce besoin de famille? Comment vont-elles se comporter face à l'avancée en âge de leurs parents et aux difficultés d'insertion sur les marchés de l'emploi et du logement de leurs enfants?

L'enquête sociodémographique que nous avons menée avec Catherine Bonvalet et Céline Clément, dans deux arrondissements de Paris et deux communes de la petite banlieue, auprès de 60 personnes appartenant aux générations nées entre 1945 et 1954, montre l'existence d'une réelle

solidarité entre les générations (Bonvalet, Clément et Ogg, 2011)¹. Elle révèle également les conflits et les tensions qu'elle suscite en raison même de la spécificité des baby-boomers pris en étau entre la demande de leurs enfants et les besoins d'aide que requièrent leurs parents.

1. D'UN CÔTÉ LES ENFANTS

L'analyse des entretiens met en évidence que, contrairement à l'idée reçue (Yonnet, 2006 ; Bawin-Legros, 2008), les baby-boomers n'apparaissent pas comme des parents « laxistes », mais des parents qui ont assumé, dans la grande majorité, leur rôle éducatif et continuent d'être présents lorsque leurs enfants ont quitté le domicile familial. En effet, les générations nées après-guerre acceptent pleinement leur responsabilité de parents en les aidant de manières diverses, selon leurs moyens, à s'insérer dans le monde adulte. Certains déploient même de véritables stratégies résidentielles et patrimoniales pour leur permettre d'accéder à un logement ; d'autres acceptent de les héberger plus longtemps ; d'autres encore sont confrontés au phénomène d'enfants *boomerang*. Ce processus inquiète fortement les baby-boomers qui craignent avant tout que leurs enfants ne subissent un déclassement générationnel (Maurin, 2009), expliquant leur surinvestissement dans les études de leurs enfants, leur mobilisation pour rechercher un stage, un emploi même précaire et leur tentative de création d'entreprise.

1.1. Des parents démunis face à l'avenir de leurs enfants

Les baby-boomers doivent faire face, aujourd'hui, à la crise économique qui touche particulièrement les jeunes générations et au problème de leur insertion dans le monde adulte. Cela transparaît nettement dans les entretiens réalisés où les enquêtés s'interrogent souvent sur l'avenir de leurs enfants, parfois même sur celui de leurs petits-enfants, devenir qu'ils perçoivent comme difficile où le chômage, l'environnement, le sida reviennent fréquemment dans leur discours. Ce caractère anxiogène de l'avenir est particulier à la France, comme le montre l'ouvrage de Cécile Van de Velde (Van de Velde, 2008). En effet, la réussite scolaire et l'obtention d'un emploi stable sont des préoccupations majeures pour les jeunes Français, préoccupations qui se sont renforcées au cours des années, avec la montée du chômage juvénile et le développement des emplois précaires, entraînant une peur de l'avenir. Ce sentiment est partagé par nos enquêtés qui auront tendance à adopter des comportements de « surinvestissement » des

1. Voir chapitre de Clément pour la présentation de l'enquête.

études (Baudelot et Establet, 2000), de peur notamment du déclassement, « cette angoisse sourde qui taraude un nombre croissant de Français », décrite par Eric Maurin (Maurin, 2009, p. 5). L'approche de Camille Peugny selon laquelle « le déclassement est aussi un concept intergénérationnel » (Peugny, 2009, p. 13), apparaît particulièrement pertinente : les baby-boomers se sentent effectivement concernés par le déclassement qui guette leurs enfants, surtout lorsqu'ils comparent leur situation à celle qu'ils ont vécue dans le début des années 1970. Soucieux, les parents interviendront dans l'orientation de leurs enfants, notamment les cadres supérieurs, qui n'hésiteront pas à les inscrire dans une école privée, parfois après plusieurs échecs au baccalauréat, comme le précise Chantal : « *Donc, il a eu son bac en trois ans... [rires]. C'est-à-dire que la troisième année, quand on a vu qu'il avait échoué déjà deux fois... au lycée Maurice-Genevois ici... On l'a mis dans une boîte à bac... Boîte à bac... [rires]. On s'est resserré encore la ceinture... Alors là, il a eu le bac brillamment...* »

Dominique s'est également fortement investi pour trouver du travail à sa fille adolescente qu'il avait eu de sa première femme : « *Ma fille, pareil, elle avait 16 ans. Elle était un petit peu désœuvrée quand elle est remontée à Paris, et je l'ai fait rentrer avec moi là-bas. Elle a travaillé comme couturière, elle faisait des lampes plissées et elle a travaillé avec moi. Et puis, après ça, la société a fermé il y a trois ans donc et plus de travail.* »

Mais certains se trouveront démunis, comme c'est le cas d'Édouard, cadre supérieur, qui avoue son ignorance en matière d'orientation scolaire et professionnelle de son fils, d'autant plus que ce dernier s'est dirigé vers un domaine qu'il ne maîtrise guère – le domaine artistique – et qu'il ne dispose d'aucune ressource ou de réseaux pour l'aider, même si, habituellement, le réseau peut pallier l'absence de compétences et de connaissances d'un milieu professionnel dans les milieux privilégiés (Déchaux, 2009) dont Édouard fait partie. Ainsi, les baby-boomers doivent-ils accompagner leurs enfants sur la route – parfois longue – de l'autonomie résidentielle, professionnelle et affective, leur offrant de nombreuses aides sous de multiples formes.

1.2. Des aides liées à l'insertion des enfants

Les personnes interviewées se trouvent, dans la grande majorité, confrontées – ou l'ont été – à l'émancipation de leurs enfants. Or, cette période apparaît plus ou moins troublée, comme le montrent la plupart des recherches (Galland, 2009). En effet, l'âge adulte est devenu plus tardif, mouvant, réversible tout en perdant de sa stabilité (Van de Velde, 2008). Cette temporalité répond, pour une large part, aux contraintes économiques liées à l'augmentation de la durée des études et aux difficultés d'intégration sur le marché du travail. Une scolarisation plus longue, une

insertion professionnelle tardive, des loyers trop onéreux, mais aussi l'absence de réseaux sont autant de facteurs avancés par les parents pour expliquer une entrée dans la vie adulte qui s'allonge. Mais comme l'explique Cécile Van De Velde (2008), ce retard des indicateurs dépasse la seule conduite de crise; il fait également écho à des normes sociales privilégiant l'autonomie et la responsabilité individuelle: être soi, inventer sa vie. Toujours est-il que la durée de la dépendance augmente. Cela ne se traduit pas nécessairement par un âge à la décohabitation plus tardif: les analyses récentes révèlent que, malgré la crise du logement et la précarité de l'emploi, l'âge au départ du foyer parental est resté constant au fil des générations et se situe entre 19 et 21 ans (Galland, 2009; Sébille, 2009). Cette situation paradoxale s'explique notamment par une intervention accrue de l'entraide familiale (Sébille, 2009), démontrant le fort investissement des parents, c'est-à-dire celui que fournissent les générations du baby-boom pour faciliter le passage à l'âge adulte de leurs enfants. Cette aide est d'autant plus nécessaire que les enquêtés habitent à Paris, ville où le marché du logement est tendu, les prix des logements et les loyers atteignant des montants très élevés. Dans cette situation, l'entraide prendra des formes variées allant de la cohabitation entre les générations pour les enquêtés qui ne peuvent assumer des charges supplémentaires de logement à la location, ce que Cécile Van de Velde (2008) nomme la «cohabitation négociée», voire l'achat ou la location d'un petit appartement pour les classes supérieures – que l'on peut assimiler à une «extension du nid».

1.3. La cohabitation entre générations: choix ou contrainte ?

Les méandres liés à la période de décohabitation sont effectivement surlignés: les enquêtés ont pleinement conscience de la difficulté pour leurs enfants de prendre leur indépendance, conséquence de l'état actuel du marché du travail – conduisant généralement à un ajournement de cette étape. Mais ils ont également connaissance des obstacles liés au marché du logement. À travers la description de leur propre décohabitation, certains enquêtés signalent les pratiques abusives rencontrées aujourd'hui, comme les loyers excessifs, les multiples demandes de caution et cumul de garanties. Certains, qui n'ont pas encore vécu l'étape de la décohabitation de leur enfant, ont parfaitement intériorisé l'idée d'une émancipation différée, comme l'exprime Édouard :

Non, ce qui m'inquiète le plus, c'est comment eux, dans quelles conditions ils vont partir, comment ils vont, où ils vont aller, comment ils vont vivre... c'est surtout ça qui m'inquiète... Moi, je ne suis pas, je ne suis pas pressé de les voir partir. Bon, s'ils partent, bon, je sais qu'ils ne seront peut-être pas à 10 000 kilomètres, bon, si ils partent, l'appartement sera peut-être un peu vide, mais non, ce qui

m'inquiète le plus, c'est dans quelles conditions ils vont partir et est-ce qu'ils pourront vraiment s'assurer une existence qui leur plaira autant que celle qu'ils ont actuellement ici.

Nombre de parents sont confrontés à la cohabitation prolongée avec leurs enfants adultes, cohabitation due au chômage, à la précarité de l'emploi, au désir de poursuivre ses études dans de meilleures conditions ou encore à la difficulté de trouver un logement à des prix raisonnables. L'amélioration considérable du confort des logements, depuis 1945, permet alors aux baby-boomers d'offrir à leurs enfants des conditions de vie qui respectent leur autonomie, notamment la chambre individuelle, voire la salle de bain indépendante, espace autonome à l'abri du regard parental, qu'Elsa Ramos décrit comme « la défense d'un petit monde » (De Singly et Ramos, 2001, p. 247). Les parents comprennent ce besoin d'autonomie, d'autant plus qu'ils connaissent les problèmes pour accéder à un logement indépendant. Aussi essayent-ils de faciliter la cohabitation avec leur enfant devenu adulte.

En France, les normes d'indépendance sont moins prégnantes qu'en Angleterre – tout au moins précoces –, mais un seuil à ne pas dépasser existe, se situant aux alentours de 25 ans. Yann justifie ainsi le départ tardif de son fils par le souci de faire des économies, en vue d'acheter un logement. La cohabitation prolongée au-delà d'un certain âge reste dévalorisée, non seulement aux yeux des jeunes, mais aussi à ceux de leurs parents qui ont intériorisé ces normes stigmatisantes et qui vont parfois difficilement accepter ce « vivre-ensemble ». C'est pourquoi certains baby-boomers, même s'ils sont conscients des problèmes que rencontrent les jeunes, expriment le souhait de voir leurs enfants quitter le nid familial. C'est le cas de Bernard, en retraite depuis peu qui, hébergeant son fils de 26 ans, alors que ce dernier a un emploi depuis deux ans, considère qu'il « n'a rien à faire ici ». Et si, pour Cécile Van de Velde, « Tanguy » est une illusion d'optique, il est frappant de constater que plusieurs des enquêtés font référence à ce film afin de montrer que leurs enfants ne sont pas de « futurs Tanguy » ou ne le sont plus, puisqu'ils étaient partis. Olivia, par exemple, manifeste une certaine impatience à voir son fils partir au point de l'y inciter : « *Il est parti à 27 ans, un an après la fin de ses études. Il a travaillé pendant un an et après j'ai dit : "Mon chéri, tu as mis de l'argent de côté, maintenant tu vas te chercher un petit appartement." J'ai pas fait Tanguy mais presque ! Bon, je l'ai fait gentiment hein.* »

Certes, les baby-boomers trouvent des raisons à leurs enfants pour rester à la maison, comme les loyers élevés et les faibles salaires ; mais ayant cherché à s'émanciper le plus rapidement possible de leurs parents – en partie pour échapper aux normes familiales – ils éprouvent parfois des difficultés à les comprendre. Aussi, certains de nos enquêtés parisiens ont-ils eu l'impression de « souffler » au moment de leur départ.

1.4. L'achat ou la location d'un studio : une manière d'émanciper les enfants

Face aux problèmes d'accès au logement, les enquêtés fournissent des aides sous de multiples formes : en se portant garants auprès des propriétaires afin d'aider leurs enfants à entrer dans le parc locatif privé, pratique courante en France et devenue indispensable pour obtenir un logement, mais aussi en achetant ou en louant un logement afin d'y loger leur enfant encore étudiant, comme le font certaines classes moyennes supérieures.

Les milieux bourgeois qui, depuis les années 1950, ont adopté des formes éducatives plus souples, fondées sur le respect et l'épanouissement de l'enfant, vont ainsi parachever cette éducation en favorisant l'indépendance résidentielle de leurs enfants étudiants par la mise à disposition d'un logement autonome. Il ne s'agit en aucun cas d'une rupture ou d'un éloignement entre générations, mais plutôt d'un départ progressif et surtout organisé par les parents. Les stratégies résidentielles, mises en œuvre par Martine, employée dans la fonction publique, offrent un exemple typique de la mobilisation des parents à l'égard de leurs enfants. Parisienne depuis l'enfance, jeune mariée, elle achète avec son mari un premier logement de 35 m², puis un second de même taille, quelques années plus tard, pour ses jumeaux adolescents. Enfin, elle a réussi à aider son fils aîné à acheter un deux-pièces dans le même immeuble. Au moment de l'interview, elle décrit ses relations avec l'un des jumeaux vivant dans leur deuxième appartement : *Il vit aussi dans l'appartement. Il couche en dessous, mais il est tout le temps à la maison, il vit avec nous. Il est nourri, blanchi et logé. Mais il travaille quand même.* Cette pratique s'apparente à une semi-cohabitation ou, pour reprendre l'expression déjà citée de Cécile Van de Velde, à une « extension du nid ». Charles et sa femme, qui appartiennent aux classes moyennes, ont adopté la solution de Martine :

On a acheté ce premier studio ici et on l'a loué quelque temps. Notre fils aîné l'a occupé dès l'instant où il est entré dans la vie active. Ensuite, on a un second enfant, donc il ne fallait pas habiller Pierre et laisser Paul sans rien. On a dit « il va falloir acheter un autre studio pour le second ». Chose qu'on a faite.

Non seulement l'achat d'un studio à proximité facilite la décohabitation et relativise le départ des enfants, dans la mesure où ces derniers continuent à revenir régulièrement « à la maison », mais il est aussi l'occasion d'augmenter le patrimoine immobilier. Les parents poursuivent ainsi un double objectif : résoudre le problème de logement des enfants et constituer un placement immobilier qui pourra compléter les ressources du ménage. Il s'agit bien d'une étape dans la constitution d'un patrimoine immobilier qui pourra se redéployer au moment de la retraite, en fonction des besoins des enfants, si ces derniers ne sont toujours pas autonomes,

et des projets résidentiels des enquêtés. La question de la double résidence est ici posée, l'achat du logement destiné temporairement aux enfants pouvant devenir le pied-à-terre parisien. D'autres enquêtés, comme Mireille ou Jean-Paul, acquièrent un logement pour leur enfant mais le feront, par choix ou par nécessité, en échange d'un loyer plus faible que celui exercé sur le marché de l'immobilier. À défaut d'acheter, la location d'un studio pour un enfant étudiant reste envisageable, surtout si ce dernier poursuit des études en province. Avec le développement de filières spécialisées, la création de nouvelles écoles dans les grandes villes universitaires, les parents sont quasiment obligés de subventionner les études de leurs enfants, ce qui n'est pas sans représenter des charges importantes et amputer le budget familial. La durée des études apparaît parfois longue aux parents français qui souhaitent voir leur enfant s'assumer davantage « comme le suggèrent les nombreux cas d'ultimatums financiers » (Van de Velde, 2008, p. 133) qu'ils lancent à leurs enfants.

Que ce soit l'achat d'un appartement, la location d'un studio, la mise à disposition d'un logement familial, plusieurs enquêtés ont élaboré de véritables stratégies résidentielles. De fait, les problèmes de logement éprouvés par les enfants sont souvent l'occasion pour les parents de repenser leurs stratégies patrimoniales à plus long terme. Cela peut se faire dans un climat d'incertitude, voire d'angoisse quant à l'avenir de leurs enfants et remettre en cause les projets résidentiels des parents au moment de la retraite (Bonvalet et Ogg, 2009). Certains enquêtés sont partagés ainsi entre deux comportements modélisés par les économistes, un comportement altruiste, en donnant un logement à leurs enfants, et un comportement égoïste, en le conservant comme épargne de précaution (Masson, 2009).

1.5. Les enfants boomerangs

La précarité professionnelle qui peut intervenir à tout moment de la vie active, tout comme l'instabilité conjugale, entraînent des parcours logement parfois chaotiques, comprenant, pour les adultes, des retours vers le parc locatif après une accession à la propriété (Bonvalet, 2007), mais aussi, pour les plus jeunes, des périodes d'hébergement chez les proches, le plus souvent les parents (Grafmeyer, 1999). Dans certains cas, le départ des enfants peut être suivi, à quelques mois ou quelques années d'intervalle, d'un retour, d'une « recohabitation » chez les parents, à la suite d'un licenciement, d'une séparation ou d'un problème de santé. Ils n'ont, comme solution, que le retour au domicile parental pour faire face à l'adversité. Cette recohabitation avec les parents, qui touche tous les pays industrialisés, est particulièrement bien décrite par la sociologue canadienne Barbara Mitchell par son emploi du terme *boomerang kid* (Mitchell, 2006).

L'accueil d'un enfant en difficulté a toujours existé, mais ce qui frappe c'est l'ampleur du phénomène: on estime à 40% le pourcentage d'enfants boomerangs aux États-Unis en 1999 (Goldscheider et Goldscheider, 1999), 30% au Canada (Mitchell, 2006) et 27% en Grande-Bretagne (Mitchell, 2006) en 2002, et à plus de 20% en France (Villeneuve-Gokalp, 2000) en 1997, avec une surreprésentation des hommes parmi eux. Si les raisons de cette nouvelle recohabitation sont plus souvent liées à des problèmes professionnels pour ces derniers, ce sont davantage les ruptures sentimentales qui expliquent le phénomène d'enfant boomerang chez les femmes. Le retour au domicile parental intervient d'autant plus souvent qu'en raison de la hausse du prix des logements, du développement des emplois précaires, cette situation n'est plus stigmatisée comme auparavant et la cohabitation entre générations est relativement bien acceptée par les jeunes. Toutefois, d'autres explications sont avancées. En effet, selon Barbara Mitchell les générations du baby-boom, tout en valorisant l'autonomie, auraient surprotégé leurs enfants (Mitchell, 2006). Aussi, il n'est pas surprenant que plusieurs de nos enquêtés, à Londres et à Paris, ont dû accueillir un enfant à la suite d'un licenciement ou d'une rupture, parfois les deux. Ce retour entraîne un certain nombre de réaménagements de la vie quotidienne et conduit à une « réadaptation », chaque génération ayant expérimenté (et savouré) plus d'autonomie. Car si nous avons pu retrouver le syndrome du nid vide parmi nos enquêtées, d'autres ont perçu le départ de leurs enfants comme une expérience positive, heureuses d'être déchargées des obligations familiales et de pouvoir s'investir dans d'autres sphères professionnelles, associatives ou culturelles. Certaines en ont même éprouvé un sentiment de culpabilité, révélant la force des représentations liées à la maternité qui veut que toute mère déprime au départ de ses enfants. Toujours est-il qu'ayant retrouvé leur liberté au moment du départ de leurs enfants, les parents ont eu quelque embarras à vivre sereinement cette recohabitation. Une recherche canadienne avait montré que les parents des enfants boomerangs étaient moins satisfaits que les parents d'enfants du même âge n'ayant jamais quitté le domicile familial (Turcotte, 2006). Quelques récits de vie témoignent de cette plus grande difficulté à « vivre ensemble », difficulté qui se renforce lorsqu'il s'agit d'héberger son propre enfant mais aussi son conjoint, voire des petits-enfants. Si Patricia estime « normal » d'accueillir son fils et sa femme afin qu'ils aient un « point de chute », elle évoque néanmoins les tensions issues de la cohabitation avec son fils et sa bru, en raison des modes de vie différents d'une génération à l'autre :

J'ai eu mon fils et ma belle-fille pendant un an à la maison. Il y avait des fois c'était épouvantable. On ne vit pas de la même manière. Les jeunes, ils se lèvent à midi ou ils restent au lit toute la journée. C'est difficile à supporter pour quelqu'un qui travaille toute la journée, qui rentre, qui prend la douche et qui dit « je repars travailler » et d'entendre quelqu'un qui est resté au lit toute la journée qui dit « oh je suis fatigué » avec le bol à côté du lit.

Très souvent, la charge domestique repose sur la mère ou la grand-mère baby-boomer, ce que Chantal a expérimenté. Son fils, militaire, a été licencié « *au bout de 10 ans d'armée* », au moment de la suppression du service militaire, et s'est trouvé dans l'obligation de reprendre ses études : « *On a dû l'héberger à nouveau pendant deux ans.* » C'est à ce moment-là qu'il rencontre celle qui deviendra sa femme :

Ils se sont mariés un an plus tard, mais mon fils était toujours en train de faire ses études. Donc, ils ont vécu ici et l'année d'après un petit est né. Ils étaient toujours ici, mon fils n'avait pas terminé ses diplômes. Elle travaillait à mi-temps. J'avais en charge tout. Ça a été une période très difficile. Puis quand le bébé avait six mois, mon fils a décroché un emploi et ils ont pu prendre un appartement. J'ai soufflé un peu.

La cohabitation, ressentie parfois comme pesante, amène d'ailleurs certains enquêtés – le plus souvent les femmes, en raison des tâches ménagères supplémentaires – à chercher un logement indépendant pour leur enfant, ce que fera Patricia, lassée de la situation. Cependant, même si la vie commune n'est pas toujours facile et que la cohabitation doit être « négociée », les parents l'acceptent et se mobilisent en hébergeant le jeune en difficulté, en lui permettant de se ressourcer au sein de la famille.

La présence d'un enfant boomerang à la maison après une perte d'emploi est vécue d'autant plus douloureusement par les parents qu'ils redoutent le « déclassement » de leur progéniture. Comme au moment de la décohabitation, la mobilisation familiale va s'intensifier et porter sur le logement (hébergement, aide financière pour payer le loyer ou les traites de la maison) mais aussi sur la recherche d'un nouveau travail. Les parents sollicitent alors leurs relations et sont à l'affût d'informations sur les occasions d'embauche. La capacité de la famille à aider l'enfant boomerang est ici fonction des ressources de la parentèle et du réseau d'amis dont elle dispose. Elle est donc étroitement corrélée au milieu social, comme l'ont montré Déchaux et Herpin (Déchaux et Herpin, 2006). Ainsi Pierre, ancien cadre supérieur dans une banque, n'hésite pas à réactiver son réseau professionnel pour trouver un logement à son fils :

Il a eu un parcours un peu difficile. Il s'est marié et puis un an et demi après sa femme trouvait que le ronron du ménage ça ne lui plaisait pas. Elle est partie du coup. Donc, il est divorcé et dans la même année, six mois après, il s'est retrouvé au chômage. Il a fallu que papa et maman le supportent au sens le plus noble du terme. Il est vrai que là aussi quelque part, la chance, c'est d'avoir gardé des très bons contacts avec la banque surtout le service immobilier. Donc, quand j'ai téléphoné à ma copine au service immobilier, je lui ai expliqué ce qui lui arrivait. Elle me dit « tu me laisses huit jours ». Huit jours après, elle m'a trouvé un deux-pièces sympa. Cela a plu à mon fils et lui a permis de se relancer.

Daniel, qui avait déjà obtenu un emploi pour sa fille dans son entreprise, est confronté au chômage à la suite du dépôt de bilan de sa firme. À plusieurs reprises, il essaye d'insérer sa fille sur le marché du travail.

Quelques mois avant l'interview, il était de nouveau parti à la recherche d'un emploi stable pour sa fille et n'a négligé aucune piste. Auparavant, il avait envisagé de créer une entreprise, pour sa fille, dont elle serait la responsable et lui, le salarié, afin de résoudre définitivement son problème du chômage: «*J'ai pensé monter une société avec ma fille parce qu'elle aussi s'est retrouvée au chômage. Elle n'avait pas de diplôme, alors je voulais monter cette société pour elle. Cela me permettait de faire des créations pour elle.*»

Plusieurs enquêtés parisiens ont essayé, souvent sans succès, de créer leur propre entreprise, pratiques liées aux facilités accordées aux créateurs d'entreprise. C'est notamment le cas de Pierre qui a également tenté l'aventure pour son fils au chômage à la suite d'une mésentente conjugale:

Alors on a monté une entreprise. Quand il s'est retrouvé au chômage, à ce moment-là, on a créé une entreprise à vocation publicité. Mais ces temps derniers, malheureusement, nous nous avons été aspirés. Donc là, pour l'instant, il est au chômage. De toute façon, il a de bons espoirs compte tenu de ses qualités et de ce qu'il peut afficher.

Les parents, en particulier les pères, s'investissent fortement dans le travail de leurs enfants et n'hésitent pas à prendre des risques financiers. Ainsi, les baby-boomers contribuent-ils, de façon très active, à l'émancipation des jeunes aussi bien en ce qui concerne l'accès aux études supérieures, l'accès au logement et à l'emploi. Si ces aides ne viennent pas trop perturber le mode de vie des cadres, elles amputent en revanche fortement le budget familial pour d'autres: *on se serre la ceinture* en espérant que le jeune devienne rapidement indépendant. Enfin, à ne considérer que l'aide financière, on serait tenté de sous-estimer le rôle de la famille chez les ouvriers et employés et à conclure hâtivement que le soutien familial, en matière de logement, est l'apanage des classes aisées. Or, ce serait méconnaître la réalité: la solidarité familiale n'est pas réservée à un milieu mais s'exprime différemment selon les moyens des familles. Disposant de ressources financières moindres, les ouvriers et artisans interviennent concrètement en aidant au déménagement, en réalisant les petits travaux, comme Jacques ou Daniel, ou même le mari d'Élisabeth, qui aide actuellement leur fille, récemment emménagée, en refaisant l'électricité et en lui fabriquant des meubles.

Il n'en reste pas moins vrai que la solidarité familiale tend à accentuer les inégalités sociales (Déchaux, 2007) et les jeunes, issus des classes supérieures, pourront bénéficier des ressources et du réseau de leurs parents pour obtenir un logement tandis que les autres seront contraints à la cohabitation intergénérationnelle. Cependant, quel que soit le milieu social, l'avenir des enfants est toujours une préoccupation, comme le montrent les récits des enquêtés, certains retardant même leurs projets de retraite tant que les enfants ne sont pas insérés dans le monde du travail. Et lorsque les enfants sont enfin installés, on perçoit alors le soulagement des parents.

2. DE L'AUTRE CÔTÉ LES PARENTS ?

Un véritable système d'entraide s'instaure donc entre les baby-boomers et leurs enfants, et ce sont eux qui ressortent dans le discours des enquêtés. Parce qu'ils connaissent des difficultés sur le marché de l'emploi et du logement ; parce qu'ils « cristallisent » le sentiment familial à travers les petits-enfants. Si l'aide aux enfants ne semble pas poser de question, sauf dans le cas des enfants boomerangs, il en va autrement des aides à l'égard des parents, marquées par le poids des normes familiales, malgré la montée de l'individualisme. Car comme Janet Finch (Finch, 1989) et d'autres chercheurs anglais et norvégiens (Daatland et Slagsvold, 2006) l'ont démontré, le concept d'obligation prédomine.

2.1. L'existence d'obligations filiales

La tension que décrivent Jean Kellerhals et Eric Widmer (Kellerhals et Widmer, 2005) entre les besoins individuels et les normes d'entraide, entre l'autonomie et la solidarité, parcourt toujours la vie familiale contemporaine. Aussi les relations entre les baby-boomers et leurs parents sont-elles loin d'être simples : elles apparaissent souvent écartelées entre la sensation de « devoir » faire, tout en ayant l'impression de ne jamais en faire suffisamment, engendrant un sentiment de culpabilité que les parents suscitent parfois, comme l'explique Solène :

Ma mère a un ascenseur, mais elle sort très peu. Je ne la laisse pas seule, je l'appelle tous les soirs, elle m'appelle tous les soirs. Pour voir si tout va bien, quoi. Je l'aide... Je l'aide un petit peu mais justement elle voudrait que je l'aide beaucoup, elle voudrait que je sois très présente et moi, je ne peux pas, je ne me suis pas mise à 80%, j'ai gardé mon boulot à 100%.

Rarement harmonieuses, les relations entre parents et enfants apparaissent plus souvent ambivalentes, voire conflictuelles (Brault, 2003)². La dimension socioaffective du soutien apporté dépend alors du type de rapports et ce qui est de l'ordre d'une charge pour les uns est de l'ordre de l'échange entre générations pour les autres, l'aide ne se réduisant pas à un aspect purement instrumental, dans la mesure où elle peut également apporter des satisfactions, comme le souligne Jean-Pierre Lavoie (Lavoie, 2000) et comme le montre l'entretien d'Annabelle. Toutefois, on perçoit à la lecture des entretiens, les limites de l'aide apportée et la charge qui peut peser sur les aidants à partir du moment où les parents deviennent dépendants. C'est le cas d'Agnès qui a été confrontée au refus de son père d'être placé en maison de retraite, et ce, malgré les difficultés

2. À partir de récits de vie de filles âgées de 55 ans et plus dont les parents requièrent un soutien matériel et moral, Marie-Marthe T. Brault (Brault, 2003) dégagent trois types de relations filiales : harmonieuses, conflictuelles et ambivalentes.

de santé de celui-ci et de l'invalidité de sa femme. Les mots employés par Agnès expriment bien la charge, la contrainte que peuvent représenter les parents, celle-ci se figurant comme « *crucifiée à sa famille* ». La lourdeur de la tâche lui donne d'ailleurs la sensation d'être « *libre* » depuis le placement de sa mère et de disposer de temps dont elle ne sait pas encore comment l'occuper :

Alors ma famille, euh ma famille, ma famille, ça a été un gros, gros poids dans ma vie. C'est peut-être ça aussi qui m'a empêchée de m'envoler, de faire un peu ce que voulais. Euh on dit que les Italiens sont crucifiés à leur famille, moi, c'est un peu, c'est un peu ce qui m'est arrivé [rires]. Bon, c'est un grand mot, mais c'est un peu ça. C'est-à-dire que j'ai eu une famille très problématique, qui m'a demandé énormément d'énergie: il a fallu que j'assure la vieillesse de mes parents, mon père refusait de se faire placer, il voulait garder ma mère qui était invalide à ses côtés, donc. Il avait une volonté farouche, on ne pouvait pas lutter contre ça et moi, j'ai été énormément sollicitée... Là, récemment, mon père est décédé, dans des conditions, je ne vous dirais pas, mais alors absolument épouvantables, il a fallu aussi que j'assure ça et que j'aie à plein temps m'occuper de lui, heureusement que j'étais disponible. Voilà, donc il est décédé récemment, ce qui fait que du coup, là effectivement, maman a été placée donc, là, tout à coup, j'ai été beaucoup moins sollicitée ce qui me donne un peu ce sentiment, maintenant, il faut que je me trouve quelque chose, pour moi-même. Mais donc pour vous dire que ça a été une famille très lourde à porter. Voilà.

Dans ces conditions, les parents peuvent devenir un poids – qui s'apparente à l'aide-altération ou aide-contraintes (Caradec, 2009) – venant menacer leur équilibre. Certains sont d'ailleurs décrits comme abusifs, demandant beaucoup à leurs enfants et les obligeant à se sacrifier, comme Carine :

Mon père souffrait tellement. Il était devenu tellement misogyne du fait de tout ce qu'il avait supporté de par ma mère. Il était adorable, mais un véritable despote vis-à-vis de moi. Eh bien, c'est-à-dire que malgré que je fasse les courses, malgré que je fasse la cuisine, que je cours à droite et à gauche, parce qu'il voulait tous les jours de la soupe fraîche, je voulais du poisson, de la viande, il fallait que tout soit frais, j'avais beau faire tout, il me traitait, je lui mettais un timbre pour le cœur, je lui faisais ses soins, parfois à minuit, il me disait qu'il n'avait plus de médicaments pour le cœur.

Sans aller jusqu'à ce cas extrême, l'aide à l'égard des parents peut être ressentie comme une obligation morale, un devoir, une injonction. « *Il faut y aller* », répète Juliette lorsqu'elle évoque ses parents âgés dont la situation peut être assimilée à l'aide-altération dans la mesure où sa vie a été complètement bouleversée. Celle-ci constitue un exemple caractéristique de cette « *génération pivot* », prise entre ses enfants et ses parents, l'empêchant – ou tout du moins retardant – la réalisation de ses projets résidentiels. Alors que son rêve serait d'acheter un appartement à Marseille où réside sa belle-famille, ses intentions restent floues et les choix de migration varient au cours de l'entretien: en fonction de ses enfants, de ses

parents et de son mari, lequel peut être appelé en province pour des raisons professionnelles. Finalement, pour argumenter sa préférence pour Paris, elle déclarera que ses enfants ont encore besoin d'elle et de son mari, notamment son fils, toujours scolarisé.

Force est de constater que la famille représente toujours une valeur centrale que ce soit au niveau des parents ou des enfants ; les baby-boomers constituent une génération sandwich, une « génération relais » (Ortalda, 2001), terme notamment employé par Corinne qui se décrit comme le « *relais des générations* ». Cependant, les témoignages sur les parents sont loin d'approcher ceux sur les enfants, et encore plus ceux sur les petits-enfants, où l'on a pu constater un regard « positif » sur la grand-parentalité. Car, certes, la solidarité familiale est d'abord caractérisée par des sentiments et des normes d'obligations, mais la lecture des entretiens souligne le rôle primordial des enfants au travers de la garde des petits-enfants. Cela ne signifie pas pour autant absence d'aide à l'égard des parents, mais des aides différentes selon les membres de la parenté et qui n'ont pas la même signification : elles s'apparentent davantage, même s'il existe un attachement filial parfois très fort, à l'expression d'une norme sociale pour les parents, souvent vécue comme une charge, et à un investissement affectif pour les enfants.

2.2. Les enquêtés face à la vieillesse de leurs parents : une typologie des aides

L'analyse des entretiens³ met en lumière plusieurs formes d'investissement des enquêtés à l'égard de leurs parents, allant des « impassibles », qui se tiennent à distance de leurs parents et refusent de planifier l'avenir à long terme ; aux aidants actifs, bien souvent au centre du dispositif d'aides, tout en passant par les aidants passifs, lesquels délèguent leur rôle à un frère ou plus généralement à une sœur (Clément *et al.*, 2007 ; Bonvalet *et al.*, 2011).

2.2.1. Les impassibles

Les impassibles sont caractéristiques des enquêtés qui n'ont pas abordé spontanément la question du vieillissement de leurs parents, bien souvent parce qu'ils sont encore en bonne santé, la question ne se pose donc pas. Toutefois, interrogés plus précisément sur cette problématique, ils n'apparaissent pas plus éloquents et semblent démunis face à cette thématique. L'absence de discours sur la vieillesse de leurs parents peut être interprétée,

3. Rappelons ici que nous disposons du témoignage des baby-boomers. Celui de leurs parents serait peut-être différent.

comme on l'a vu, comme un moyen de se protéger, traduisant un rejet de voir ses parents vieillir, de les voir devenir dépendants, inversant ainsi le rapport filial, mais aussi d'entrevoir sa propre vieillesse, la figure de la personne très âgée étant fortement associée à celle du handicap. Ce peut être le fruit de l'histoire familiale, caractérisée par des rapports distants avec les parents, ancrés dans l'enfance, que ce soit par le biais d'un « confiage », d'un divorce, comme c'est le cas de Patricia ou, plus tard, par un décalage de milieu, lié à la mobilité sociale ascendante pour Luc, de mode de vie pour Joël ou encore parce qu'un membre de la fratrie, notamment la sœur, est considérée comme plus à même de prendre en charge les ascendants.

Claire est un exemple frappant de cette catégorie des impassibles, refusant de penser à l'avenir à long terme et à ses parents vieillissants. Fille unique et aujourd'hui à la retraite, elle est toujours en contact avec ses parents âgés, au moment de l'enquête, de plus de 85 ans. Toutefois, bien que sa mère soit paralysée depuis douze ans, à la suite d'une rupture d'anévrisme, elle lui rend visite tous les deux mois, privilégiant le temps passé auprès de ses enfants, en particulier de son deuxième fils, et auprès de ses relations amoureuses. Lors de l'entretien, elle évoquera peu ses parents qu'elle décrit comme « *très pesants* », avec un père « *très dépressif* » et une mère « *anxieuse et chiante* ». Cette situation s'inscrit notamment dans ses relations passées avec ses parents. La façon dont elle parle de sa mère révèle en effet une distance entre la mère et la fille qui date de l'adolescence : « *Elle n'a pas fait un boulot très intéressant... Alors qu'elle avait le bac avec mention très bien... Mais elle a trouvé qu'il fallait rester à la maison pour me surveiller...* »

Claire a toujours eu l'impression d'étouffer dans sa famille, très catholique, appartenant à la bourgeoisie de province. Très jeune, elle va en rejeter les codes, la morale et partir vivre à Paris avec le père de son enfant qui deviendra son premier mari. Elle construira sa vie en rupture avec son milieu d'origine et, pour l'instant, elle exclut l'idée de penser à ses parents, estimant que son père, toujours présent auprès de sa mère et en bonne santé, peut la prendre en charge avec un système d'aides à domicile. Le « refus » de penser à ses parents vieillissants peut alors émaner d'un processus plus ou moins conscient où l'on souhaite se préserver, se protéger pour un temps, d'une sorte de déni, mais aussi être le résultat de relations passées difficiles, conflictuelles.

2.2.2. Les aidants actifs

En revanche, certains enquêtés se trouvent au cœur du système d'entraide pour les parents âgés, ce qui nécessite souvent d'aménager le rythme de vie quotidien ou hebdomadaire en fonction des besoins du père ou de la

mère. Annabelle, on l'a vu, constitue un cas exemplaire : habitant « à deux numéros » de sa mère vieillissante, elle participe activement à l'aide informelle afin de la seconder. En s'impliquant quotidiennement, en s'appuyant sur une aide ménagère et sur la famille élargie, elle a su instaurer un véritable système d'entraide. Par exemple, son neveu, qui habite le même quartier, la remplace lorsqu'elle part en vacances. On le voit, cette solidarité ne peut exister sans la mise en œuvre de stratégies résidentielles ayant pour objectif le rapprochement entre générations. C'est notamment le cas de Yann qui s'est également beaucoup occupé de sa mère (décédée au moment de l'enquête), dont il a été très proche. C'est après le décès de son frère, âgé de 50 ans, à la suite d'un cancer foudroyant en 1986, et de celui de son père, deux ans plus tard, qu'il décide d'installer sa mère à proximité de lui et de veiller à ce qu'elle ne manque de rien : « *Je la voulais plus près de moi parce qu'elle avait 83 ans. J'ai dit "bon ben tu vas venir à côté de moi à M.". On lui avait fait acheter un petit deux-pièces et puis on y avait fait faire le portage à domicile. Je n'étais pas sûr qu'elle mange.* »

Malheureusement, le déménagement souhaité par Yann perturbe profondément sa mère qui se sent déracinée. On retrouve ici l'importance de vieillir chez soi pour les personnes âgées, qui s'explique bien souvent par le temps passé dans leur logement et l'attachement à leur quartier (Clément, Rolland et Thoer-Fabre, 2005) ainsi que le sentiment de culpabilité lié au placement d'un parent dans une maison de retraite. Comme l'indique Yann, « *cela a été la catastrophe parce qu'il a fallu qu'on la place* ». Bien que très présent auprès de sa mère, il n'est pas seul à faire face au vieillissement de celle-ci, car il mobilise tout son entourage, en particulier sa femme, son fils mais également ses amis :

Pendant deux ans et demi ma femme s'est sacrifiée. Quand on partait en vacances, c'était mon fils et quand mon fils partait en vacances c'étaient mes amis qui allaient la voir. On ne l'a jamais laissée tomber. Ma femme l'a très bien compris et puis elle l'aimait bien. Elle s'en est très bien occupée, au contraire, je ne peux lui faire que des louanges là-dessus, elle allait la changer, on lui lavait ses affaires, elle allait la changer, on la faisait manger, tous les jours.

La lecture des entretiens permet de découvrir le rôle des femmes parmi ces aidants actifs au masculin, lesquelles assistent leur mari, comme la femme de Yann, pour aider leur belle-mère. C'est également la situation de Martine qui, bien que très occupée par son travail et ses activités bénévoles à la paroisse du quartier (trois soirs par semaine, plus des activités le dimanche), accompagne son conjoint tous les samedis pour faire le ménage et les courses de sa belle-mère qui habite à plus de 200 km de Paris. Il ressort que si les hommes font partie des aidants actifs, ils partagent bien souvent cette aide avec leur épouse alors que les femmes se retrouvent plus fréquemment seules à l'assumer. C'est d'ailleurs la position de Juliette, qui, nous l'avons vu, souhaite rester en région parisienne afin

que son fils puisse terminer ses études. Tout au long de sa vie, elle a été très proche de ses parents. À plusieurs reprises, ces derniers l'ont aidée : studio mis à disposition après son mariage, prêts et donations au moment de l'achat de son appartement en 1987, dans le sud de Paris – choix qui n'est pas le fruit du hasard puisqu'elle y avait vécu durant sa jeunesse et qu'elle souhaitait se rapprocher de ses parents. Aujourd'hui, son père, âgé de 85 ans, est dépendant à la suite d'un infarctus et sa mère, qui a sept ans de moins, ne souhaite pas aller dans une maison de retraite. Femme au foyer – elle avait arrêté de travailler à la naissance de sa première fille –, Juliette a alors renoncé à toutes ses activités pour s'occuper de ses parents : elle passe quotidiennement chez eux et a mis au point un système d'aide avec des auxiliaires de vie, sans le soutien de son conjoint ni de ses frères, ces derniers étant partis en province. « *C'est dur, c'est terrible, c'est très lourd.* » Les mots empruntés à Juliette témoignent des moments difficiles qu'elle traverse et de sa solitude, puisqu'elle ne peut s'appuyer sur ses deux frères qui se reposent entièrement sur elle : elle est, selon son expression, « *sur les rotules* » à force de courir entre les courses de ses parents, les siennes, les visites quotidiennes et ses enfants.

Quant aux enfants uniques, plus rares dans les générations du baby-boom, ils ne peuvent s'en remettre à leur fratrie et sont d'emblée dans l'obligation morale d'être un aidant actif, comme le relate Steve :

J'ai aussi la responsabilité de ma mère qui est âgée et dont je m'occupe depuis la mort de mon père il y a cinq ans. Et deux ans auparavant, je m'occupais de lui quand il allait fréquemment à l'hôpital. Donc, en plus de ma profession d'enseignant, j'ai eu la responsabilité de mes parents. Ma mère a 89 ans maintenant et elle souffre de démence et je ne dirai pas que c'est comme avoir deux boulots mais je bouge sans cesse entre un monde rempli d'enfants de 8 ans et un monde avec des personnes en fin de vie. M'en occuper deux à trois fois par jour, c'est également très fatigant.

2.2.3. Les aidants passifs

On voit là le rôle de la fratrie parmi les baby-boomers qui se distinguent des autres générations par leur appartenance à des familles nombreuses : à 50, 60 ans, ils ont par conséquent un nombre plus élevé de frères et sœurs. Ce qui a été parfois ressenti comme un inconvénient durant l'enfance (partage de la chambre, des jouets, des vêtements...) devient, avec l'âge, une ressource en matière de solidarités familiales. Le fait de pouvoir compter sur un frère ou une sœur pour s'occuper des parents âgés permet de répartir les tâches, mais aussi de rester plus distant, voire de se décharger complètement sur la fratrie. Élisabeth, par exemple, appartient à la catégorie des aidants passifs. Issue d'une famille de cadres supérieurs et originaire de Niort, elle est venue faire des études de médecine à Paris où elle rencontre son futur mari. Son père, avocat, est décédé à l'âge de 50 ans

et sa mère habite seule en plein centre de Niort, dans une grande « maison de maître », maison bourgeoise du Sud-Ouest. Des cinq enfants, trois sont restés dans le Sud-Ouest. Sachant que sa mère n'est pas isolée avec ses frères, sa sœur et maintenant ses neveux et nièces qui assurent une présence quasi continue, Élisabeth peut se permettre de ne descendre qu'une fois par an.

La distance géographique explique fréquemment ce rôle d'aidant passif, le soutien aux parents âgés nécessitant une très grande proximité. Or, si la migration peut être choisie et constituer une mise à distance des obligations familiales, comme dans le cas de Claire, elle peut également être subie. Dans ce cas, l'éloignement est mal vécu par les enquêtés qui ne peuvent entourer leurs parents comme ils l'auraient souhaité. C'est ce qu'exprime Philippe, originaire du Sud-Est de la France :

Ma mère est bosseuse, j'en suis vraiment très fier. Et d'autant plus qu'elle vieillit quoi. C'est pour ça je vous ai dit qu'en vieillissant on se rapprochait davantage des familles qui nous restent. Donc elle est bien suivie. Alors, c'est vrai que mon frère Richard, quand il m'appelle, il me dit « Jean-Pierre il y a maman qui demande que tu viennes ». Comme j'ai la possibilité de le faire, je descends, je prends le train, je descends, je reste... Mon frère s'occupe beaucoup d'elle, mais s'il a besoin de prendre des congés, il faut qu'il ait quelqu'un, donc... ça s'organise pas comme ça, mais j'ai deux trois frères qui sont, quatre frères qui sont sur Le Creusot, avec leur belle-sœur, bien sûr, avec leur femme qui peuvent s'en occuper plus facilement que moi. Mais s'il y avait besoin de descendre, je descends tout de suite, la gare est à côté.

La situation de Philippe relèverait de l'aide-satisfaction (Caradec, 2009), dans la mesure où il évoque essentiellement les aspects positifs de la vieillesse de sa mère, ce qui est à lier à son moindre investissement temporel. En effet, Philippe peut avoir un rôle de suppléant tout en se reposant sur ses frères mais aussi sur ses belles-sœurs, car, comme nous l'avons vu précédemment, les femmes épaulent souvent leur mari dans l'aide fournie à leurs parents. C'est aussi le cas de Martin rassuré de savoir sa mère, à laquelle il est très attaché, à proximité de sa sœur, infirmière :

Ma mère a la chance d'être, d'habiter avec ma sœur dans le même immeuble. Donc, ma sœur étant infirmière, elle s'occupe très bien de ma mère. Là, je vois, ma mère, elle s'est cassée le poignet, à son âge, c'était assez, mais ma sœur a pu s'en occuper et l'a prise à la maison, donc vous voyez. Tout ça, ça fait que ma mère, je sais qu'elle est tranquille avec ma sœur à côté..., je peux vous dire que ça aide vachement. Ça permet de soulager. C'est une sécurité et une tranquillité, ça, c'est sûr.

Mais contrairement à Élisabeth et Philippe, ce sont les parents de Martin qui ont décidé de suivre leur fille, jeune mariée, en province, le laissant « seul », « abandonné » selon ses mots. Sans y voir une forme d'égoïsme de la part de Martin, on peut l'analyser comme une dette de la part de sa sœur.

Pour autant, ce sont généralement les frères qui font partie des aidants passifs et ce même lorsqu'ils résident à proximité. La position des femmes dans le système d'entraide et leur rôle clé dans la parentèle apparaît alors centrale, la prise en charge des parents dépendants étant principalement du ressort des filles (Déchaux, 2009). Mais cela ne s'explique pas seulement par le «biais matrilatéral». Certes, le couple est plus souvent lié à la parenté de la femme, engendrant mécaniquement une part plus active de ces dernières dans ce système. Mais on a pu voir le rôle des conjointes qui secondent fréquemment leur mari ainsi que celui des belles-sœurs qui participent également à cette aide – aide que l'on attend d'elles. Philippe indique bien «*j'ai deux trois frères qui sont, quatre frères qui sont sur Le Creusot, avec leur belle-sœur, bien sûr, avec leur femme*». On constate ainsi une centralité féminine qui résulterait d'un gynécentrage (Déchaux, 2009), venant renforcer les inégalités hommes-femmes avec l'allongement de l'espérance de vie de leurs parents. Après avoir été sous tension entre vie de la famille auprès des enfants et monde du travail, les femmes sont aujourd'hui confrontées à un nouveau dilemme entre devoir filial et poursuite d'une activité professionnelle, le niveau des demandes d'un parent âgé pouvant les conduire à réduire, voire arrêter leurs activités extérieures (Pennec, 2004; Weber, Gojard et Gramain, 2003) ou, dans la majorité des cas, à devoir jongler entre les domaines familiaux, personnels et professionnels (Le Bihan-Youinou et Martin, 2006).

CONCLUSION

La montée de l'individualisme qui caractérise nos sociétés modernes ne semble pas avoir remis en cause l'intensité des liens intergénérationnels et l'entraide au sein des familles. En effet, les baby-boomers qui, à 20 ans, étaient partis à la découverte d'un monde sans contrainte, voire «sans famille», se retrouvent, trente ans plus tard, au centre du réseau familial, obligés, d'une part, d'assumer leurs enfants adultes et confrontés, d'autre part, à la vieillesse de leurs parents (Bonvalet, Clément et Ogg, 2011). Appartenant aux premières générations de «seniors» ayant des parents toujours en vie, ils doivent faire face à la perte d'autonomie, aux handicaps, aux troubles psychologiques des ascendants et assistent au phénomène de déprise (Clément et Mantovani, 1999) qui touche leurs parents, entraînant parfois une nouvelle organisation de leur propre vie.

Car si la plupart des baby-boomers répondent aux obligations familiales, elles n'ont néanmoins pas le même sens, la prise en charge des personnes âgées se révélant parfois un poids difficile à porter, se heurtant aux limites de la solidarité privée. On constate alors plusieurs formes d'investissement parmi les enquêtés. Certains pourront rester «impassibles» aux injonctions de solidarité, plus souvent parce que leurs parents sont en

bonne santé et que la question ne se pose donc pas ou parce que les rapports avec leurs parents ont été distants ou parce qu'un membre de la fratrie, notamment la sœur, est plus à même de prendre en charge les ascendants. D'autres profiteront de cette présence pour être simplement des « aidants passifs » ; soit parce que la distance géographique ne leur permet pas d'aider au quotidien, soit parce que cette charge revient à leurs yeux à la sœur ou au frère « préféré » ou estimé plus disponible. D'autres, enfin, seront au cœur du système d'entraide familiale, seuls ou en famille, puisque souvent les hommes s'appuieront sur une femme de la parenté (une sœur, une belle-sœur ou une conjointe), confirmant ainsi la position centrale des femmes dans le système d'entraide et leur rôle clé dans la parentèle, la prise en charge des parents dépendants étant principalement du ressort des filles. On comprend alors les stratégies de mise à distance des obligations familiales adoptées par certaines femmes qui souhaitent préserver leurs multiples identités : celles de femme, de mère, de conjointe, de fille, de bénévole, de travailleuse.

C'est cette tension entre autonomie et entraide que les générations nées après-guerre doivent gérer. Leur spécificité est bien là. D'un côté, les baby-boomers seraient, pour ainsi dire, rappelés à l'ordre par la force des choses et sommés d'assumer leurs obligations familiales, aussi bien auprès de leurs parents vieillissants que de leurs enfants nouvellement entrés dans la vie adulte. De l'autre, ils souhaiteraient avoir du temps pour eux, faire de nouveaux projets résidentiels, voire amoureux. Les baby-boomers, qui ont initié un mode de vie plus individualiste, se trouveraient en quelque sorte contraints à la solidarité familiale, et cela d'autant plus dans un climat économique difficile qui est le nôtre. La cohabitation intergénérationnelle en est un exemple. Que cela soit un baby-boomer qui habite dans le logement d'un parent ou un parent qui habite dans le logement de leur enfant issu de la génération du baby-boom, la cohabitation des plus âgés avec leurs enfants adultes est suffisamment importante pour être soulignée, avec près d'une personne sur six, après 85 ans, résidant avec un enfant (Renaut *et al.*, 2012). La perte du lien familial et la réduction des solidarités familiales dénoncée lors de la canicule de 2003 sont loin d'être avérées, ce que confirme également la fréquence des relations avec les proches. En effet, la fréquence des relations familiales attestée, depuis fort longtemps dans de nombreuses enquêtes, ne se dément pas au fil du temps (Désesquelles et Brouard, 2003). La famille entendue au sens large est très présente à tous les âges, y compris pour la génération des baby-boomers : environ 60 % des personnes fréquentent leur famille chaque jour ou plusieurs fois par semaine, et même un peu plus en vieillissant (Renaut *et al.*, 2012).

Pour revenir au point de départ, peut-on supposer que les baby-boomers sont les instigateurs, ou sont au moins associés, à l'affaiblissement du lien social ? Les témoignages des baby-boomers, dont il a été

question ci-dessus, démontrent que la dynamique de l'aide et de la solidarité émane davantage des capacités d'offre des baby-boomers que des besoins réels ou exprimés de leurs parents âgés et de leurs enfants. Les solidarités s'appuient d'abord sur les ressources économiques, sociales, culturelles du groupe familial plutôt qu'à l'appartenance à une génération. En ce sens, les baby-boomers ont, pour la plupart, intégré les normes et les valeurs de la solidarité pendant la période de socialisation de leur enfance et de leur jeunesse. Leur volonté d'agir pour aider un parent âgé fragile ou dépendant reste intacte, mais ils peuvent se heurter à diverses contraintes, notamment celles liées à l'évolution de la société en général et à la situation socioéconomique dans laquelle se retrouvent certains baby-boomers actuellement. Ainsi, ce désir d'indépendance ne s'est pas réalisé au détriment des solidarités familiales dans la mesure où les baby-boomers se situent, en matière d'entraide, dans la continuité et non dans la rupture, comme pouvait le laisser présager le processus d'individuation en cours depuis quarante ans.

BIBLIOGRAPHIE

- ARBER, S. et C. ATTIAS-DONFUT (dir.) (2000). *The Myth of Generational Conflict: The Family and State in Ageing Societies*, Londres, Routledge
- ATTIAS-DONFUT, C. (1995). *Les solidarités entre générations: vieillesse, familles, État*, Paris, Nathan.
- ATTIAS-DONFUT, C. (2000). « Rapports de générations. Transferts intrafamiliaux et dynamique macrosociale », *Revue française de sociologie*, 41(4), p. 643-684.
- ATTIAS-DONFUT, C., N. LAPIERRE et M. SEGALEN (2002). *Le nouvel esprit de famille*, Paris, Odile Jacob.
- BAUDELOT, C. et R. ESTABLET (2000). *Avoir trente ans en 1968 et en 1998*, Paris, Seuil.
- BAUMAN, Z. (2004). *L'amour liquide. De la fragilité des liens entre hommes*, Paris, Hachette Littérature.
- BAWIN-LEGROS, B. (2008). *Enfants de soixante-huitards: une génération désenchantée*, Paris, Éditions Payot-Rivage.
- BLÖSS, T. et F. GODARD (1990). « Décohabitation juvénile: stratégies juvéniles et conjoncture de l'existence », dans C. Bonvalet et A.-M. Fribourg (dir.), *Stratégies résidentielles*, Paris, INED-Plan construction, p. 205-222.
- BONVALET, C. (2007). « Histoire résidentielle d'une génération », dans C. Bonvalet, F. Drosso, F. Benguigui et P.M. Huynh (dir.), *Viellissement de la population et logement: les stratégies résidentielles et patrimoniales*, Paris, La Documentation française, p. 283-302.
- BONVALET, C., C. CLÉMENT et J. OGG (2011). *Réinventer la famille: l'histoire des baby-boomers*, Paris, Presses universitaires de France.
- BONVALET, C., F. DROSSO, F. BENGUIGUI et P.M. HUYNH (dir.) (2007). *Viellissement de la population et logement: les stratégies résidentielles et patrimoniales*, Paris, La Documentation française.

- BONVALET, C., A. GOTMAN et Y. GRAFMEYER (dir.) (1999). *La famille et ses proches : l'aménagement des territoires*, Paris, INED, coll. « Travaux et documents », (143).
- BONVALET, C. et J. OGG (2009). *Les baby-boomers : une génération mobile*, Paris, Éditions de l'Aube.
- BRAULT, M.-M.T. (2003). « Mères et filles au bout de la vie. Les relations filiales entre le troisième et le quatrième âge », *Recherches et prévisions*, (71), p. 77-80.
- CARADEC, V. (1996). *Le couple à l'heure de la retraite*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- CARADEC, V. (2009). « Vieillir, un fardeau pour les proches ? » *Lien social et politiques*, (62), p. 111-122.
- CHAUVEL, L. (2002). *Le destin des générations*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Lien social ».
- CLÉMENT, S. et J. MANTOVANI (1999). « Les déprises en fin parcours de vie », *Gérontologie et société*, (90), p. 95-108.
- CLÉMENT, C., M. PIERRE, J. OGG, S. AOUICI et C. BONVALET (2007). *Les modes de vie des baby-boomers : le cas d'un arrondissement de Paris et d'une proche banlieue*, Paris, PUCA, INED-EDF.
- CLÉMENT, S., C. ROLLAND et C. THOER-FABRE (2005). *Usages, normes, autonomie : analyse critique de la bibliographie concernant le vieillissement de la population*, Toulouse, Université Toulouse le Mirail/CIRUS-CIEU UMR 5193 CNRS, <<http://perso.numericable.fr/~sitedurtf7/downloads/Rapport%20Usages,%20Normes,%20Autonomie.pdf>>, consulté le 29 mars 2015.
- DAATLAND, S.-O. et B. SLAGSVOLD (2006). « Enquête "Biographie, vieillissement et générations". Norwegian Social Research, Norway 2002-2007 », dans C. Bonvalet et J. Ogg (dir.), *Enquêtes sur l'entraide familiale en Europe*, Paris, INED, coll. « Méthodes et savoir », 4, p. 229-239.
- DÉCHAUX, J.-H. (2007). « Réalités et limites de l'entraide familiale », dans S. Paugam (dir.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Lien social », p. 205-217.
- DÉCHAUX, J.-H. (2009). « Les femmes dans les parentèles contemporaines : atouts et contraintes d'une position centrale », *Politiques sociales et familiales*, (95), p. 7-17.
- DÉCHAUX, J.-H. et N. HERPIN (2006). « L'entraide familiale n'accroît pas la cohésion sociale », dans H. Lagrange (dir.), *L'épreuve des inégalités*, Paris, Presses universitaires de France, p. 153-191.
- DÉSESQUELLES A. et N. BROUARD (2003). « Le réseau familial des personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile ou en institution », *Population*, 2(58), p. 201-227.
- DE SINGLY, F. (dir.) (2001). *Libres ensemble*, Paris, Nathan.
- DE SINGLY, F. (2009). *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Armand Colin.
- DE SINGLY, F. et E. RAMOS (2001). « La défense d'un "petit monde " pour un adulte vivant chez ses parents », dans F. de Singly (dir.), *Libres ensemble*, Paris, Nathan, p. 155-177.
- DUFOUR, S., D. FORTIN et J. HAMEL (2003). « Sociologie d'un conflit de générations : les "baby-boomers" et les "baby-busters" », *Revue internationale d'études canadiennes*, (hors série), hiver, p. 9-22.

- FALCO, H. (2003). *Les conséquences de la canicule sur la prise en charge des personnes âgées : communiqué*, Conseils des ministres, 23 août, <http://framework.agevillage.com/documents/old_images/AgeNet/upload/conseil-ministres2003_08_21.pdf>, consulté le 29 mars 2015.
- FINCH, J. (1989). *Family Obligations and Social Change*, Cambridge, Polity Press.
- GALLAND, O. (1997). *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin.
- GALLAND, O. (2009). « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives mais resserrées », *Économie et statistique*, 337-338, p. 13-36.
- GOKALP, C. (1981). *Quand vient l'âge des choix. Enquête auprès des jeunes : emploi, résidence, mariage*, Paris, Presses universitaires de France/INED, coll. « Travaux et documents », (95).
- GOLDSCHIEDER, F. et C. GOLDSCHIEDER (1999). « Changes in returning home in the U.S., 1925-1985 », *Social Forces*, 78, p. 695-720.
- GOURDON, V. (2001). *Histoire des grands-parents*, Paris, Perrin.
- GRAFMEYER, Y. (1999). « L'hébergement par les parents ou par les proches », dans C. Bonvalet, A. Gotman et Y. Grafmeyer (dir.), *La famille et ses proches : l'aménagement des territoires*, Paris, INED, p. 135-181.
- HAREVEN, T. (1994). « Aging and generational relations: A historical and life course perspective », *Annual Review of Sociology*, 20, p. 437-461.
- HEASLIN, J.M. (dir.) (1992). *Marriage and Family in a Changing Society*, New York, Free Press.
- KELLERHALS, J. et E. WIDMER (2005). *Familles en Suisse : les nouveaux liens*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- KOHLI, M. (1996). « The problem of generations: Family, economy, politics », *Public Lecture Series*, (14), Budapest, Collegium Budapest.
- LAHIRE, B. (1998). *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan.
- LAVOIE, J.-P. (2000). *Famille et soutien aux parents âgés dépendants*, Paris et Montréal, L'Harmattan.
- LE BIHAN-YOUINOU, B. et C. MARTIN (2006). « Travailler et prendre soin d'un parent âgé dépendant », *Travail, genre et sociétés*, (16), p. 76-96.
- LE BORNE-UGUEN, F. (2003). « Grands-parents : un rôle à composer. Un enjeu entre générations, une étape dans le parcours de vie », *Empan*, (52), p. 77-85.
- MASSON, A. (2009). *Des liens et des transferts entre générations*, Paris, EHESS.
- MAURIN, E. (2009). *La peur du déclassement. Une sociologie des récessions*, Paris, Seuil.
- MITCHELL, B. (2006). *The Boomerang Age. Transitions to Adulthood in Families*, Londres, Aldine Transaction.
- ORTALDA, L. (2001). *Le système d'entraide au sein de la parenté : entre logiques sociales et pratiques familiales*, thèse de doctorat, Nanterre, Université de Paris X.
- PENNEC, S. (2004). « Les tensions entre engagements privés et engagements collectifs, des variations au cours du temps selon le genre et les groupes sociaux », *Lien social et politiques-RIAC*, 51, p. 97-107.
- PEUGNY, C. (2009). *Le déclassement*, Paris, Grasset.
- PUTNAM, R. (2000). *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon & Schuster.

- RENAUT, S., J. OGG, S. PETITE, A. CHAMAHIAN et S. VEERMERSCH (2012). *L'aménagement du logement, son accessibilité et les aides techniques : usages et besoins, connaissance des dispositifs*, rapport final, Paris, Caisse nationale d'assurance vieillesse, <http://www.fng.fr/html/etudes_recherche/1pdf/FNG_Cnav_Renaut_Post_Enquetes_HSM.pdf>, consulté le 29 mars 2015.
- SÉBILLE, P. (2009). «Un passage vers l'âge adulte en mutation», dans A. Régnier-Loillier (dir.), *Portraits de famille*, Paris, INED, coll. «Grandes enquêtes», p. 315-340.
- SIRINELLI, J.-F. (2003). *Les baby-boomers. Une génération 1945-1969*, Paris, Fayard.
- TURCOTTE, M. (2006). «Les parents ayant des enfants adultes à la maison», *Tendances sociales canadiennes*, 11(8), Ottawa, Statistique Canada.
- VAN DE VELDE, C. (2008). *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, Presses universitaires de France.
- VILLENEUVE-GOKALP, C. (2000). «Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents», *Économie et statistique*, 337-338, p. 61-80.
- WEBER, F., S. GOJARD et A. GRAMAIN (2003). *Charge de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte.
- WILLETTS, D. (2010). *The Pinch: How the Baby Boomers Took Their Children's Future – and Why They Should Give It Back*, Londres, Atlantic Books.
- YONNET, P. (2006). *Le recul de la mort*, Paris, Gallimard.

LES BABY-BOOMERS FRANÇAIS, DE « NOUVEAUX GRANDS-PARENTS » ?

Vincent Gourdon

Depuis un quart de siècle, l'idée d'une nouvelle grand-parentalité a envahi le champ médiatique, ainsi que les travaux sociologiques sur la famille contemporaine. Dès 1986, deux sociologues américains, Andrew Chesterlin et Frank Furstenberg, font paraître *The New American Grandparent*, un ouvrage dans lequel ils dépeignent l'émergence récente, aux États-Unis, d'une nouvelle manière d'aborder sa position d'aïeul. En France, au même moment, un essai à succès de Ségolène Royal (1987), *Le printemps des grands-parents : la nouvelle alliance des âges*, inaugure un filon éditorial destiné à devenir fructueux en traçant un portrait flatteur des grands-pères et grands-mères d'aujourd'hui, toujours plus impliqués dans la vie de famille et prêts à s'engager dans une bienfaisante relation affective avec leurs petits-enfants. Mais ce sont surtout les ouvrages de Claudine Attias-Donfut et Martine Segalen, *Grands-parents. La famille à travers les générations*, en 1998 puis *Le siècle des grands-parents*, en 2001, qui popularisent et légitiment scientifiquement, dans le cas français, la thématique des « nouveaux grands-parents ». La thèse stimulante des deux auteures, bien exposée dans des chapitres respectivement intitulés « Des grands-parents neufs » et « Les habits neufs des grands-parents », insiste sur l'arrivée en cours à l'âge de la grand-parentalité, d'une génération au parcours exceptionnel, à la fois bénéficiaire de transformations sociales de plus ou moins long terme – la montée de l'espérance de vie au ^{xx}e siècle, la croissance économique de

l'après-guerre, l'avènement de l'État-providence pourvoyeur de solidarité publique – et porteuse d'une conception rénovée et « démocratique » du lien familial, visible aussi bien dans les relations de couple que dans les rapports entre générations, où domineraient désormais des liens « souples » et choisis, par opposition à des rapports imposés et marqués par des logiques autoritaires caractéristiques des familles anciennes. Le cumul de ces caractéristiques conduirait à un bouleversement du rapport intergénérationnel et à l'invention d'une manière inédite de penser et de mettre en action la relation entre aïeuls et petits-enfants, plus égalitaire, plus affectueuse (voire plus complice) et plus personnalisée. Pour les deux chercheuses, cette génération de « grands-parents innovateurs » (Attias-Donfut et Segalen, 1998, p. 37) peut être facilement définie, c'est celle des « soixante-huitards » :

Les grands-parents d'aujourd'hui, ce sont ces anciens soixante-huitards qui ont bénéficié des Trente Glorieuses, d'avancées fondamentales dans le statut de la femme, de la libération des mœurs et des lois, etc. Vis-à-vis de leurs petits-enfants, ils font preuve d'un exceptionnel investissement, dans des formes renouvelées (Attias-Donfut et Segalen, 2001, p. 18).

Claudine Attias-Donfut et Martine Segalen désignent même plus précisément les quelques cohortes de naissance 1945-1955 – soit les premiers baby-boomers – sur le berceau desquels de « bonnes fées » se sont penchées (2001, p. 19), comme une génération dorée, une « génération-phare », « produit d'une conjoncture tout à fait spécifique » (1998, p. 37), dont on peut déjà craindre, en 1998, qu'elle ne soit suivie par une génération moins flamboyante et moins libérale en matière de mœurs familiales, en raison du « reflux des modèles permissifs des années 1960 », du « durcissement du contexte économique » et d'une concurrence exacerbée en matière scolaire, incitant les jeunes parents à un contrôle plus poussé sur le devenir de leurs enfants (Attias-Donfut et Segalen, 1998, p. 44).

Il ne s'agira pas, dans le cadre de ce chapitre, de contester à tous égards les points de vue défendus par deux chercheuses éminentes. Leurs analyses s'appuient sur une enquête vaste et innovante, menée sous l'égide de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) au milieu des années 1990, dont les résultats bruts ne sauraient être remis en cause (même si l'on fera d'emblée remarquer que les grands-parents alors interrogés, ceux dits « de la génération pivot », appartiennent tous aux cohortes 1939-1943, qui ne correspondent pas aux baby-boomers *stricto sensu*¹, et ont vécu,

1. Les auteurs en conviennent dans un autre ouvrage *Le nouvel esprit de famille* (2002), mais indiquent aussitôt que les cohortes 1939-1943 ont subi l'influence morale de leurs immédiates poursuivantes qui ont vécu Mai 68 : « Les pivots témoignent d'une forte conscience générationnelle car ils s'identifient plus ou moins aux soixante-huitards, génération vedette s'il en est. Même s'ils avaient quelques années de plus

enfants, l'Occupation et les années difficiles de la Reconstruction puis, jeunes, la guerre d'Algérie plutôt que Mai 68). Néanmoins, nous chercherons à nuancer la thèse défendue, en nous interrogeant sur deux points étroitement liés: *a)* le modèle de grand-parentalité porté par les générations récentes de grands-parents est-il si radicalement nouveau, non seulement par rapport à celui des générations immédiatement antérieures, mais encore par rapport à celui existant dans les deux derniers siècles? *b)* si des évolutions récentes sont perceptibles, jusqu'à quel point peut-on considérer que les baby-boomers en sont les uniques dépositaires, voire les inventeurs?

1. DU BABY-BOOM AU PAPY-BOOM ?

La forte montée de l'espérance de vie en France, au cours du XX^e siècle est largement mise en avant pour qualifier un phénomène de « rajeunissement » apparent des grands-parents dans les dernières décennies, ainsi que leur place croissante dans l'organisation et le fonctionnement de la famille. Cela influencerait aussi sur la capacité des grands-parents et des petits-enfants d'établir des liens plus durables, plus intenses, moins distants, objectifs difficiles à atteindre lorsque les aïeuls en vie sont rares, âgés et plutôt en mauvaise santé, et tendent à mourir rapidement.

De fait, dans la France actuelle, la disparition des grands-parents, lors de la petite enfance de leurs descendants, est devenue une situation très minoritaire. Selon l'INSEE, à leur naissance en 2010, 19% seulement des enfants, en France métropolitaine, ont perdu leur grand-père paternel, 14% leur grand-père maternel, 8% leur grand-mère paternelle et à peine 6% leur grand-mère maternelle. À 15 ans, près de quatre sur cinq ont toujours leur grand-mère maternelle et environ la moitié ont conservé leur grand-père paternel. Dans la très grande majorité des cas, c'est à l'âge adulte que se produit la perte du dernier grand-parent, comme l'indique le fait qu'à 30 ans une personne sur deux possède encore sa grand-mère maternelle (Blanpain et Lincot, 2013, p. 3). Dans un tel contexte, non seulement les contacts entre grands-parents et petits-enfants sont plus probables qu'ils ne l'étaient dans le passé, mais encore, ils sont devenus plus durables, au point de se déployer parfois sur deux ou trois décennies, voire davantage.

que les étudiants qui ont été les initiateurs du mouvement, ils ont conscience d'avoir participé au grand bouleversement social qui le symbolise. Ils ont changé ou vu changer les modes d'être en famille, les rapports au sein du couple, les modèles d'éducation» (Attias-Donfut, Lapierre et Segalen, 2002, p. 193).

Ce constat, irréfutable, ne doit cependant pas conduire à imaginer des sociétés anciennes dépourvues de grands-parents, ni à croire à une explosion récente du nombre d'aïeuls. Contrairement à ce qu'ont pu écrire, un peu trop rapidement, de nombreux historiens ou démographes dans les années 1960 à 1980², l'absence des aïeuls dans le paysage familial des sociétés préindustrielles est une idée fautive. En effet, si l'espérance de vie à la naissance y était faible, cela tenait en grande partie à l'ampleur des mortalités infantile et enfantine, mais non à une mort précoce des adultes. En somme, l'individu qui dépassait la période mortifère de l'enfance et atteignait l'âge de se marier avait, de fait, une chance raisonnable de devenir cinquantenaire ou sexagénaire et donc de devenir le grand-parent d'une partie au moins de ses petits-enfants. Dans le cas de la Normandie, au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles (Gourdon, 2000), il a ainsi pu être calculé que les nouveau-nés possédaient encore un peu plus de la moitié de leurs aïeuls en moyenne (52,6%). Loin d'être « rarissimes » dans la société française d'autrefois, les grands-parents étaient donc majoritairement en vie lors de la venue au monde d'un enfant, et la plupart d'entre eux pouvaient espérer, au moins sur un plan strictement « démographique », le côtoyer quelque temps. Comparativement à aujourd'hui, cette coexistence peut sembler courte et fragile, puisque, lorsque les enfants atteignaient leur vingtième anniversaire, à peine 10% de leurs grands-parents vivaient toujours. Elle était cependant effective dans les premières années des petits-enfants, comme le montre d'ailleurs la facilité avec laquelle on trouve trace de l'action des aïeuls dans les sources autobiographiques des XVIII^e et XIX^e siècles, qu'il s'agisse d'accueillir un orphelin, un enfant d'un premier lit rejeté par une marâtre ou un parâtre, ou le fruit des amours malheureuses d'une fille-mère délaissée (Gourdon, 2001a, chapitre 2).

De surcroît, il n'a pas fallu attendre les années 1960 ni même les années d'après-guerre pour voir l'espérance de vie adulte s'élever de manière sensible en France, rendant statistiquement plus fréquentes et durables les relations entre aïeul et petit-enfant. Comme l'a montré Patrice Bourdelais (1993, p. 32-35; 1996, p. 88), après une première poussée au XVIII^e siècle, cette espérance de vie a progressé assez nettement à partir de la fin du XIX^e siècle, surtout du côté féminin: vers 1860, l'âge auquel en moyenne une femme française possédait encore dix années d'espérance de vie était 67 ans; en 1947, ce seuil atteignait 72 ans, soit un âge déjà bien supérieur à celui de l'entrée dans la grand-maternité. Ainsi, quand

2. Peter Laslett écrit, en 1969 (p. 110-111): « Dans le monde que nous avons perdu, on ne pouvait vraiment pas espérer voir ses petits-enfants », tandis que Jean-Claude Chesnais affirme, en 1985 (p. 148-150): « Néanmoins, pour l'essentiel, le paysage social est connu; il se compose de deux générations, [...] l'homme moderne voit naître ses petits-enfants (ce qui était rarissime autrefois) ».

Hervé Le Bras calcule, par microsimulations avec les données démographiques du début des années 1970, la proportion de grands-parents survivants des jeunes générations françaises, à une époque où seule une petite partie des baby-boomers est entrée dans l'âge adulte, il observe que très peu de grands-parents sont déjà morts à la naissance d'un petit-enfant et que ce dernier en conserve en moyenne 3,28 sur 4 à son cinquième anniversaire (Le Bras, 1973, 1982, p. 35). Bien plus : environ la moitié d'entre eux sont toujours de ce monde lorsqu'il a 20 ans.

Dans ces conditions, il est difficile d'assimiler, comme cela est trop souvent fait par une facilité de langage et un goût de la formule plaisante, l'arrivée des baby-boomers à 50 ou 60 ans à un papy-boom, du moins si l'on entend par là une forte montée de la place occupée par des grands-parents dans la population française. Outre que la notion de « papy-boom » est apparue bien avant l'arrivée en force des cohortes 1945-1964 à l'âge de la grand-parentalité – un sociologue comme Antoine Delestre l'utilise déjà en 1991 (p. 8) dans son étude sur les grands-parents lorrains –, on rappellera que des chiffres estimant le nombre d'aïeuls à environ dix millions de personnes (soit 18% de la population métropolitaine) circulent dès la fin des années 1980³. En 1999, date à laquelle seule une fraction d'entre eux peuvent déjà appartenir aux générations du baby-boom, le nombre de grands-parents est, selon l'INSEE, de 12,5 millions de personnes, soit 21% de la population métropolitaine (Cassan, Mazuy et Toulemon, 2001, p. 1). Un résultat qui relativise fortement la croissance de leur effectif dans la décennie suivante, puisque la dernière enquête disponible, publiée par l'INSEE en 2013, estime qu'ils sont 15,1 millions en 2011 (8,9 millions de grands-mères et 6,2 millions de grands-pères), soit 23,8% des 63,3 millions d'habitants de la France métropolitaine (Blanpain et Lincot, 2013, p. 1). Certes, l'arrivée aux âges de la grand-parentalité des baby-boomers entraîne une progression indéniable du nombre d'aïeuls, mais pas une « explosion » par rapport aux générations immédiatement antérieures.

On peut, en outre, s'interroger sur le caractère durable du processus en cours. L'abaissement de l'âge de la maternité, entre les années 1950 et le début des années 1970, a tendu à abaisser l'âge d'accès à la grand-parentalité des cohortes nées dans les années 1930, pendant la Seconde Guerre mondiale ou au tout début du baby-boom. Mais la fécondité de plus en plus tardive des Françaises, depuis les années 1970, a renversé cette tendance⁴. Alors qu'en 1998 les âges moyens des nouvelles grands-mères et des nouveaux grands-pères étaient respectivement de 51,5 ans et 53,5 ans, ceux-ci sont remontés en 2010 à 54 ans et 56 ans, et tout indique

3. Chiffre cité dans l'émission télévisée *La Marche du siècle* le 20 avril 1988, émission qui portait déjà sur le thème des « nouveaux grands-parents ».

4. L'âge moyen à la maternité a atteint 30,1 ans en 2010 contre 27 en 1982 (Pla et Beaumel, 2011, p. 2).

que cette orientation va se poursuivre dans les années à venir, c'est-à-dire au moment où les dernières cohortes de baby-boomers (1955-1964) seront en passe de devenir grands-parents (Bourgeois et Légaré, 2009, p. 463). On rétorquera, certes, que ce retard pourrait être compensé par l'amélioration tendancielle de l'état de santé des nouvelles générations d'aïeuls et l'espérance de vie croissante des sexagénaires (22,4 ans d'espérance de vie à 60 ans pour les hommes et 27,2 ans pour les femmes en 2010; Pla et Beaumel, 2011, p. 3). Mais ce phénomène, qui a joué à plein pour la génération des parents des baby-boomers et les premières cohortes de baby-boomers, qui ont vécu leur vie active dans la phase de développement et d'apogée de l'État-providence en matière d'aide sociale et de santé, n'est pas encore assuré pour les dernières vagues d'enfants du baby-boom. L'espérance de vie aux âges élevés continue, il est vrai, de progresser en France sur la dernière décennie⁵, mais le gain se fait essentiellement au-delà de 65 ans et même de 80 ans, ce qui ne concerne pas pour l'instant les personnes nées à la fin des années 1950 et au début des années 1960 (Prioux et Barbieri, 2012, p. 630)⁶. Par ailleurs, les études les plus récentes sur l'espérance de vie sans incapacité, pour les personnes actuellement dans leur cinquantaine, n'indiquent pas d'amélioration sensible et s'interrogent même sur une éventuelle détérioration de la situation (Sieurin, Cambois et Robine, 2011) au moment où se profile l'arrivée à l'âge de la retraite de générations de Français qui ont connu des trajectoires de vie beaucoup plus chaotiques et précaires que leurs prédécesseurs, en particulier au sein des classes populaires.

Tous ces éléments laissent soupçonner l'existence de divergences de parcours entre les premiers et les derniers baby-boomers, mais ils signalent surtout que la génération du baby-boom n'est pas la seule à avoir bénéficié de l'amélioration des conditions de vie dans les dernières décennies. Elle partage ce privilège avec la génération de ses parents, et n'a donc pas eu, sur ce point, un destin inédit.

Il en est d'ailleurs de même en sens inverse, lorsqu'il s'agit de s'interroger sur le nombre de petits-enfants connus par les grands-parents. Dans certains pays, en particulier au Québec, l'entrée dans la grand-parentalité des baby-boomers a été accompagnée d'une réduction très sensible du nombre de leurs petits-enfants, puisque c'est à partir des années 1960 que la fécondité, maintenue jusqu'alors à un niveau très élevé, s'est affaïssée.

5. Les données des années 2010 montrent néanmoins une stagnation récente de l'espérance de vie à 60 ans (Insee, Bilan démographique et situation démographique, consulté sur le site de l'INED le 4 février 2014).

6. Chez les femmes, le groupe d'âges 45-64 ans n'a contribué que pour 0,16 an au gain d'espérance de vie entre 1998-2000 et 2008-2010, contre 1,27 an pour le groupe d'âge des plus de 80 ans (Prioux et Barbieri, 2012, p. 630).

Avec la raréfaction des familles nombreuses, la proportion de grands-pères et grands-mères de dix, quinze ou vingt petits-enfants s'est effondrée en peu de temps, ce qui a certainement facilité l'établissement de relations plus personnalisées et plus intenses entre les générations (voir le chapitre d'Olazabal dans le présent ouvrage). Dans le cas français, un tel schéma n'a pas eu lieu. En 2010, les plus de 70 ans (nés avant 1940) sont grands-parents à 80 % ; pour ceux qui le deviennent, le nombre de petits-enfants progresse jusqu'à l'âge de 77 ans avant de se stabiliser : il est alors de 5,2 en moyenne (4,9 pour les grands-pères de 75 ans et plus, 5,3 pour les grands-mères) (Blanpain et Lincot, 2013, p. 2). On retrouve des chiffres à peu près équivalents dans l'enquête *Étude de l'histoire familiale* (EHF) réalisée dans le cadre du recensement de 1999 (Cassan, Mazuy et Toulemon, 2001, tableau 4)⁷. Ces niveaux correspondent à la génération des parents des baby-boomers, qui ont eu une descendance finale supérieure à celle de leurs enfants, et l'on peut donc s'attendre à une baisse tendancielle du nombre de petits-enfants par grand-parent dans les années à venir. Cependant, le niveau de départ (5 en moyenne) n'est pas très élevé et ne paraît pas un obstacle majeur à l'établissement de liens personnalisés, même si, bien entendu, les valeurs moyennes camouflent des différences régionales, sociales et des écarts très sensibles entre les familles⁸.

À cet égard, l'entrée dans la grand-parentalité des baby-boomers ne paraît donc pas en mesure de produire une transformation majeure, encore moins une première historique. À dire vrai, il convient de rappeler que, dans le cas de la France, ce sont davantage les cohortes 1930-1945 que celles des années 1945-1964 qui font figure d'exception en matière de fécondité, puisqu'elles ont été précédées par des générations fort malthusiennes, ces dernières poussant à son paroxysme un mouvement de limitation des naissances enclenché dès le xviii^e siècle. Dans la génération 1900, la proportion de grands-parents à 80 ans était égale à 70 % seulement, contre 80 % dans la génération 1920 (Cassan, Mazuy et Toulemon, 2001, p. 2). Même si l'homogénéisation contemporaine de la taille des familles autour de deux enfants par femme n'est pas exactement équivalente à la dispersion entre enfants uniques et familles nombreuses qui prévalait au tournant des xix^e et xx^e siècles, il est évident que les grands-parents français d'il y a un siècle ou cinquante ans, comme les baby-boomers actuels, n'étaient pas perdus au sein d'une foule de petits-enfants, à peine distincts les uns des autres. Bien au contraire.

7. Comme dans l'enquête d'Antoine Delestre (1991), au milieu des années 1980.

8. Les grands-parents immigrés, non diplômés, ou demeurant dans l'Ouest de la France, le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine ont plus de petits-enfants, en moyenne, que les autres (Blanpain et Lincot, 2013, p. 2).

En revanche, là où sur le plan démographique la génération des baby-boomers est confrontée à une situation plus neuve, c'est dans le fait de se retrouver massivement en situation de «génération pivot», à la fois parents et grands-parents, et enfants de parents âgés. Nous y reviendrons.

2. LA REPRÉSENTATION CONTEMPORAINE DE LA GRAND-PARENTALITÉ : RUPTURE AFFICHÉE, CONTINUITÉ MASQUÉE

Pour partie, la vision de grands-parents baby-boomers «nouveaux» peut être analysée comme le fruit d'une autoreprésentation générationnelle comme groupe «en rupture». Le succès rencontré par le personnage incarné par l'actrice Denise Grey dans le film *La Boum* (1980) en est une bonne illustration⁹. Personnage fantasque, excentrique, dynamique, elle incarne une sorte d'idéal de la grand-parentalité pour les générations du baby-boom alors entrées dans l'âge adulte et la parentalité. Âme «artiste» au sein d'une famille somme toute très bourgeoise, elle en demeure malgré tout solidaire, et se fait volontiers la complice et confidente de l'héroïne adolescente, cumulant ainsi toutes les vertus sans ressembler aux grands-parents «conventionnels» de la famille «traditionnelle». Cette idéalisation de l'anticonformisme est alors très en vogue, et l'époque n'est pas avare en caricatures lorsqu'il s'agit de dépeindre les limites et la rigidité des générations antérieures. Dans les années 1970 et 1980, le thème porteur du «fossé» des générations, légitimé par les ouvrages de Margaret Mead, ne concerne pas que la vie de couple et les pratiques éducatives, il se décline aussi en matière de grand-parentalité. Si la publicité exhibe encore en la fameuse «Mère Denis» une figure de paysanne à l'accent régional marqué et au bon sens terrien, véritable butte-témoin d'une sagesse éternelle que l'on regarde déjà avec une distance amusée, l'heure est plutôt à la dénonciation des vieux grands-parents dépassés par l'accélération du monde. Très caractéristique à cet égard, Gilbert Rapaille en 1982, dans un petit «traité pédagogique» intitulé *Comprendre ses parents et ses grands-parents*, les dépeint comme les représentants archaïques d'un monde qui vient de s'écrouler avec la révolte de leurs propres enfants :

Comprendre ses grands-parents, c'est essayer tout d'abord de comprendre le fossé de générations qui existe entre eux et vos parents (c'est-à-dire leurs enfants). Vos grands-parents sont des êtres humains qui ont vécu une prodigieuse accélération du temps. En 60, 70 ou 80 ans, ils sont passés des voitures à cheval à l'automobile, puis aux avions à hélice, aux jets et enfin aux voyages interplanétaires. Ce qui représente beaucoup plus de bouleversements que n'en ont vécus nos ancêtres en 15 ou 20 siècles. Et puis surtout, ils ont assisté (parfois en essayant d'y résister) à de profonds changements de mentalité. La libération sexuelle, la pilule, mai 68, le féminisme, l'éclatement

9. Le personnage est une arrière-grand-mère, ce qui n'ajoute pas au réalisme du film...

de la famille, le divorce généralisé... symbolisent pour eux une lutte contre leurs enfants, c'est-à-dire vos parents qu'ils jugent très souvent comme responsables de tout ça (Rapaille, 1982, p. 223).

L'auteur renvoie ainsi les grands-parents – dont beaucoup ont pourtant été les acteurs de la croissance économique et de l'urbanisation des Trente Glorieuses – du côté de la passivité et d'un monde rural, figé (symbolisée par les voitures à cheval). Il consacre bien, quelques pages plus loin, un court paragraphe aux « grands-parents branchés », mais c'est moins pour vanter leurs capacités créatrices et novatrices que pour signaler que « la télévision est pour les plus vieux d'entre eux la seule fenêtre ouverte sur le monde dont ils disposent. Elle élève le niveau de leur préoccupation à un niveau planétaire » (*ibid.*, p. 223 et 233).

Devant un tel imaginaire dépréciatif et construit en opposition avec leurs valeurs et leur roman générationnel, on comprend aisément que les baby-boomers, en passe de devenir grands-parents, ne se soient pas reconnus en lui, l'aient rejeté en bloc, et se soient créés une autre vision, jeune et tournée vers l'avenir, dont on trouvera une excellente illustration dans le livre de Robert Rochefort, *Vive le papy-boom*, publié en 2000. L'ouvrage constitue, en effet, un hymne aux grands-parents du baby-boom, dynamiques, « modernistes », fascinés (peut-être même plus que leurs enfants) par les découvertes scientifiques et technologiques, résolument engagés dans l'aventure européenne, avides de voyages, etc.

Pour autant, on peut s'interroger sur la profondeur réelle de la rupture dans les représentations de la grand-parentalité. Le détour par la littérature enfantine, qui propose de manière générale une vision souvent plus directe, assumée et consensuelle des normes culturelles en vigueur, s'avère ici pertinent. Prenons l'exemple du mensuel *Youpi. J'ai compris*, qui s'adresse aux enfants de 5 à 8 ans. Il propose actuellement, dans chaque livraison, une bande-dessinée intitulée « Grand-père sauve la planète », dans laquelle un grand-père écologiste explique à ses deux petits-enfants comment se passer d'insecticide, de sacs en plastique ou de bains au profit de douches¹⁰. Signes de modernité familiale, la petite-fille est métisse (le garçon est rouquin) et le grand-père n'hésite pas à jouer sur la moquette de la maison ou à lire allongé sur le gazon, position « relâchée » que l'on aurait en effet grand peine à trouver dans la littérature pour enfants de la première moitié du xx^e siècle et encore moins dans celle du xix^e siècle. Mais ces quelques innovations pèsent peu, au final, par rapport aux continuités. Ainsi, la représentation d'activités ludiques entre un aïeul et ses petits-enfants, même si elle a mis plus de temps à s'imposer pour les grands-mères, ne date pas des dernières décennies mais de l'entre-deux-guerres, ainsi que l'a montré Geneviève Arfeux-Vaucher (1994) dans son

10. *Youpi. J'ai compris*, numéros de juillet 2013, février 2014, etc.

étude de la littérature scolaire¹¹. En outre, comme au XIX^e siècle dans la littérature bourgeoise, certaines historiettes se déroulent dans le jardin d'une maison de campagne, le grand-père a des cheveux blancs et des lunettes, et il lui arrive de faire du jardinage. Enfin et surtout, le personnage du mensuel *Youpi* s'inscrit dans la figure fort traditionnelle de l'aïeul dispensateur de sagesse : aux vertus familiales, civiques, patriotiques ou religieuses qui s'imposaient dans les ouvrages du XIX^e siècle se substitue simplement un moralisme écologique, centré sur la protection de la nature, mais le contenu de la relation entre générations est absolument le même...

On peut en dire autant à propos des personnages de grands-mères. Bien sûr, les aïeules à chignon et bonnet, coincées dans un grand fauteuil près de la cheminée, et veillant sur leurs petits-enfants derrière leurs lorgnons, tout en tricotant – image qui a dominé les représentations littéraires et picturales de la grand-maternité pendant tout le XIX^e siècle – se font désormais plus rares, épousant non seulement la transformation des normes vestimentaires et de l'habitat, mais aussi l'entrée dans la société de consommation ; cependant, l'image de la grand-mère vivant à la campagne et faisant des tartes ou des confitures n'a pas disparu, ainsi que le montrent, entre autres, des ouvrages comme *Tchoupi part en pique-nique*, de Thierry et Sophie Courtin (1999), ou *Juliette chez Papy et Mamie*, de Doris Lauer (1994)¹². L'unanimité de la présentation idéalisée des grands-parents est donc moins caricatural qu'au XIX^e siècle (Mietkiewicz, 2000), mais les stéréotypes ont la vie dure : d'ailleurs, dans les œuvres actuelles qui se veulent plus anticonformistes – au point d'imaginer des personnages de grands-parents revêches –, il y a moins d'invention d'un nouveau modèle qu'un jeu de détournement de l'imaginaire grand-parental classique.

C'est aussi avec une certaine prudence que l'on prendra acte de la raréfaction des aïeuls fatigués et physiquement usés dans la littérature enfantine contemporaine, qui semble pour certains observateurs découler en priorité de l'arrivée à l'âge de la grand-parentalité de baby-boomers plus en forme et plus sportifs que leurs devanciers, et en tout cas peu enclins à se voir en vieillards diminués, ni d'ailleurs en personnes âgées tout court. En fait, ce mouvement s'inscrit lui aussi dans une tendance longue. On rappellera, en effet, que dans la littérature destinée aux enfants des élites françaises du XIX^e siècle, le grand-père ou la grand-mère bourgeois ou noble portent certes des stigmates de la vieillesse – les lunettes, ou la canne pour l'aïeul, les cheveux blancs –, mais ceux-ci restent peu

11. Marie-Claude Mietkiewicz (2000, p. 171) cite aussi plusieurs exemples de grands-pères joueurs dans la littérature enfantine des années 1970 (dans *Grand-père farceur*, 1972, ou *Bonjour Paris*, 1976).

12. Même constat dans Arfeux-Vaucher, 1994, p. 88.

contraignants. Ces aïeuls ne sont jamais présentés comme « brisés » par les ans : sans être « sportifs » – une qualité propre à la culture du XX^e siècle –, ils ne « font jamais leur âge » ou sont « toujours verts ». En revanche, les grands-pères édentés ou paralytiques (par exemple le grand-père Driscoll dans *Sans famille* d'Hector Malot, 1879) et les vieilles courbées en deux ou tremblotantes sont fréquents lorsqu'il s'agit de représenter les vieillards des classes populaires. Le phénomène a été notamment souligné par Geneviève Arfeux-Vaucher (1994) dans son étude de la littérature scolaire de la Troisième République, et rapporté, d'une part, à la réalité d'une vieillesse travailleuse dans une société française encore dépourvue de système de retraite généralisée et, d'autre part, à la promotion républicaine d'une morale du devoir, passant en particulier par le soutien aux vieilles générations, morale dont la prégnance commence à s'estomper dès l'entre-deux-guerres. C'est fondamentalement la représentation de cette vieillesse décatie des classes populaires qui a disparu des livres pour enfants au cours du XX^e siècle, au moment où celles-ci accédaient, grâce à l'État-providence, à une qualité de vie longtemps réservée aux élites, et notamment à une retraite. On peut donc se demander jusqu'à quel point il faut parler d'extension, sur la longue durée, du modèle bourgeois de représentation physique des grands-parents, plutôt que de « rajeunissement » récent de leur image¹³ ?

3. LA TENDRESSE DES GRANDS-PARENTS, UN MODÈLE ANCIEN

Quoi qu'il en soit, la question de la représentation physique ou vestimentaire de la grand-parentalité contemporaine, portée par les baby-boomers, est moins essentielle que la définition du mode de relation privilégié entre grands-parents et petits-enfants¹⁴. À cet égard, tout le monde s'accorde pour dire qu'un modèle de grand-parentalité fait de tendresse, de proximité, d'écoute et de complicité avec les petits-enfants, et dépourvu de relations d'autorité, a la nette préférence des familles françaises contemporaines et domine dans l'imaginaire collectif. Si le caractère essentiellement affectif de la relation entre grands-parents et petits-enfants dans la France actuelle ne semble faire aucun doute, la question se pose néanmoins de savoir jusqu'à quel point cela est véritablement nouveau ?

On peut d'ores et déjà en douter si l'on songe aux enquêtes réalisées dans les années 1970-1980. Dans l'une des premières études sociologiques consacrées aux relations intergénérationnelles, en France, Louis Roussel et

13. L'affirmation selon laquelle l'« image du grand-parent jeune » est « véritablement une production des vingt-cinq dernières années » (Segalen, 1996, p. 217) mérite donc d'être nuancée.

14. Je ne partage pas le point de vue de Claudine Attias-Donfut (2008, p. 56) lorsqu'elle affirme que la disparition des grands-mères à chignon marque l'effacement du modèle de la grand-parentalité « gâteau ».

Odile Bourguignon constataient, en 1976, que le rôle des aïeuls se réduisait déjà pour l'essentiel à la définition suivante : « Faire plaisir sans corriger » (p. 101). De la même manière, dans une enquête menée par Antoine Delestre en Lorraine, vers 1986-1988, auprès de 614 petits-enfants de 18-20 ans, c'est-à-dire nés vers 1966-1970, ces jeunes, évoquant leurs grands-parents appartenant aux générations précédant le baby-boom, déclaraient à 80% les *aimer* et seulement à 3-4% *ne pas les aimer*, les jugements négatifs étant plutôt concentrés dans les milieux de cadres et professions intellectuelles supérieures ; 85% d'entre eux admettaient n'avoir jamais de « sérieuse querelle » avec eux (Delestre, 1991, p. 16-17 et 61). Au même moment, un sondage de janvier 1987, effectué auprès de 1 000 lycéens (nés au début des années 1970), indiquait que bien avant l'entrée des baby-boomers dans l'âge de la grand-parentalité, une grande majorité des jeunes (59%) recevaient essentiellement de leurs aïeuls « de l'amour et un soutien affectif » (sondage *L'étudiant/notre temps*, cité dans Delestre, 1991, p. 16).

L'idée de compréhension et de complicité entre petits-enfants et aïeuls, qui constitue un trait reconnu de la grand-parentalité contemporaine, n'a pas non plus attendu la venue des grands-parents baby-boomers. Un sondage SOFRES de 1986 indiquait que 30% des lycéens considéraient leurs grands-pères et grands-mères comme des *amis* auxquels ils pouvaient se confier. Dans les mêmes années, dans l'enquête lorraine d'Antoine Delestre, une majorité des jeunes interrogés avaient le sentiment *d'être compris* par leurs grands-parents (seuls un cinquième d'entre eux émettaient l'avis contraire), surtout par ceux de la branche maternelle, et plus spécialement par la grand-mère maternelle (Delestre, 1991, p. 22 et 26). En ce milieu des années 1980, certains sujets étaient néanmoins évités – la sexualité, le mariage ou le concubinage (p. 26-27) –, mais on peut se demander si cela ne demeure pas vrai aujourd'hui.

La même enquête lorraine montrait une faible intervention des grands-parents dans les relations entre parents et enfants (Delestre, 1991, p. 27-28), par exemple lors d'un conflit entre ces derniers. Un constat déjà fait au milieu des années 1970 par Louis Roussel et Odile Bourguignon, puisque ceux-ci observaient que 49% des grands-parents d'alors déclaraient que l'éducation des enfants étaient uniquement l'affaire des parents (1976, p. 101).

Quant à un signe de proximité intergénérationnelle et de déhiérarchisation de la relation comme le tutoiement réciproque entre aïeuls et petits-enfants, presque unanime dans la France d'aujourd'hui, il était déjà ultra-dominant en 1986-1988 dans l'enquête d'Antoine Delestre (93%), avec quelques résistances dans les milieux de cadres et professions intellectuelles supérieures (Delestre, 1991, p. 106). Bien plus, les grands-parents alors interrogés, nés pour l'essentiel dans l'entre-deux-guerres, indiquaient

dans les deux tiers des cas qu'ils tutoyaient déjà leurs propres grands-pères et grands-mères dans leur enfance. Le triomphe contemporain du tutoiement sur le vouvoiement s'inscrit donc dans un mouvement de long terme, bien antérieur aux années 1970, puisque cet usage est déjà recommandé par des codes de savoir-vivre, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, par exemple *La correspondance dans toutes les circonstances de la vie*, de la baronne Staffe (1896) ou *La correspondance des gens du monde*, de la comtesse de Gencé (1908). Dans *En famille* d'Hector Malot, un auteur qui fait figure de porte-parole de l'idéologie républicaine de la fin du XIX^e siècle, le personnage de l'entrepreneur Wulfran Paindavoine, découvrant que son employée Perrine est sa petite-fille, lui déclare aussitôt : « Dis-moi tu ; c'est à ton grand-père que tu parles, non plus à M. Wulfran » (Malot, 1893, p. 500).

Ces derniers exemples montrent qu'au-delà des années 1970-1980 le modèle culturel de la tendre grand-parentalité, ce que le XIX^e siècle a volontiers appelé les « grands-parents gâteau », a en réalité des racines très profondes en France (Gourdon, 2001a). Comme modèle culturel, on peut le faire remonter à la seconde moitié du XVIII^e siècle, plus précisément à la pensée des Lumières. La vogue des tendres aïeuls, qui apparaissent alors dans le théâtre bourgeois (Denis Diderot, *Le père de famille*, 1761), la peinture de genre (Jean-Baptiste Greuze, Étienne Aubry, Philibert-Louis Debucourt) ou les estampes (Sanciaud, 1996), participe de deux mutations de sensibilités qui s'opèrent alors au sein de la société française – ou du moins parmi les élites.

La première est l'émergence d'une vision « positive » et sécularisée de la vieillesse, que l'historien américain David Troyansky (1989) a analysée comme le passage d'une vision « augustiniennne », pessimiste et tournée vers Dieu et le salut, à une vision « cicéronienne », faisant de la vie en famille l'une, sinon la plus belle, des « consolations » de la vieillesse, âge désormais propice à la « retraite » plutôt qu'au « retrait » du monde (sur le modèle dévotionnel du milieu monastique).

La seconde est la réflexion critique sur la paternité, dont l'enjeu sous-jacent est aussi d'interroger les fondements idéologiques de la monarchie absolue. Des auteurs de théâtre comme Denis Diderot (*Le père de famille*, 1761) ou le futur révolutionnaire Collot d'Herbois (*Lucie, ou les parents imprudents*, 1772) définissent dans leurs œuvres une paternité « selon la nature », où le père se veut éducateur, bienveillant, affectueux, conscient de la durée limitée de sa mission et attaché à faire le bonheur de ses enfants, par opposition au contre-modèle du patriarche autoritaire et « dénaturé », obéissant à des motivations lignagères : le bon grand-père aimé, respecté, choyé par ses enfants et petits-enfants reconnaissants mais non soumis, est l'aboutissement logique de cette paternité libérale, alors que le père despotique conduit les enfants à la révolte, condamnant sa propre vieillesse à la solitude et à la tristesse.

Au XIX^e siècle, ce modèle de grand-parentalité affectueuse devient un véritable stéréotype qui envahit les productions culturelles, le droit, la pensée réformatrice. Dans les œuvres littéraires et les traités pédagogiques, il illustre en particulier l'aspiration croissante à un mode éducatif plus puérocentrique (Gourdon, 2001b). Les bons aïeuls, tout en restant dans les bornes du respect de la prééminence éducative des parents ou de l'école, proposent, par leur attitude, une alternative pédagogique au contre-modèle du châtement corporel et de l'obéissance aveugle, et, de manière générale, incarnent une nouvelle vision du système familial fondé sur l'affection et la compréhension, plutôt que sur le seul principe d'autorité (par exemple chez l'écrivain et spécialiste des questions familiales Ernest Legouvé). Dans une idéologie bourgeoise acquise à l'idée de progrès des savoirs, les grands-parents n'ont plus de rôle dans la transmission des connaissances; ils ne conservent qu'une fonction de formation dans les champs du religieux ou des valeurs morales, du savoir-vivre, et surtout de la mémoire lignagère et de l'esprit de famille, qu'ils manifestent par leur existence même; mais par leur proximité à leurs petits-enfants, ils forment aussi un utile complément pour des parents qui développent un mode d'éducation restreignant les contacts extérieurs des enfants et cherchant à répondre à leurs besoins matériels ou psychologiques par la mobilisation d'acteurs de confiance, si possible recrutés au sein du seul cercle familial. Peut-on trouver aux enfants des amis ou confidents plus rassurants pour la famille qu'un bon grand-père ou une douce aïeule?

Une lecture approfondie de la présentation de la figure des grands-parents dans la littérature et les codes de savoir-vivre du XIX^e siècle montre qu'ils représentent aussi un équilibre proprement bourgeois entre souci de la lignée, autonomie des générations et maintien des solidarités dans la parenté. Les rites décrits par les codes de civilité (anniversaires, jour de l'An, etc.) mettent l'accent sur l'unité familiale manifestée par le lien privilégié entre aïeuls et petits-enfants, mais en insistant de moins en moins sur l'allégeance des jeunes générations aux ancêtres, et de plus en plus sur une idée d'harmonie découlant d'une affection réciproque et déhiérarchisée. Dans la littérature ou chez certains théoriciens de la famille, la perfection des tendres aïeuls bourgeois s'oppose explicitement à la caricature de leurs homologues de l'aristocratie – qui confond, selon eux, un louable sens de la famille avec un « orgueil de race » différentieliste et peu respectueux des aspirations individuelles¹⁵ – ou des classes populaires – qui, quant à elles, se caractériseraient par l'absence de sentiment familial et maltraiteraient ou abandonneraient leurs vieillards¹⁶.

15. Voir *Le grand-père de Moscow* (1823), ou *Grand-mère et bonne-maman*, de Jacques Fernay (1895).

16. Voir en particulier le personnage du père Boyer dans *Un roi Lear de village*, d'Ernest Legouvé (1867).

La figure idéalisée du bon et tendre grand-parent au XIX^e siècle participe donc d'une lutte de classe symbolique à travers l'imaginaire familial, dont on peut se demander parfois si on ne la retrouve pas en partie dans la vision dépréciée des aïeuls populaires traditionnels (« pépé » et « mémé ») au sein des représentations contemporaines de la grand-parentalité. Mais cela ne suffit pas à expliquer son succès. Dans la continuité du XVIII^e siècle, elle rend compte aussi d'un conflit idéologique de longue durée entre les valeurs libérales/républicaines et la philosophie contre-révolutionnaire. Quand cette dernière (par exemple chez Louis de Bonald) se veut fidèle à une vision holiste et hiérarchique de la famille comme de la Cité (ces deux domaines entretenant une relation d'homologie permanente dans toute la pensée du XIX^e siècle), la pensée politique libérale/républicaine porte une vision contractualiste qui fonde la légitimité du pouvoir sur la liberté et l'intérêt des sujets et des mineurs. Elle récuse la vision autoritaire des pouvoirs familial et politique que défendent, avec des nuances indéniabiles, les différents opposants à l'individualisme révolutionnaire, pour qui la grand-parentalité se confond nécessairement avec la figure du patriarche antique ou biblique, quitte à en dénicher les derniers spécimens parmi les chefs de maison des vallées pyrénéennes (par exemple chez Frédéric Le Play et ses disciples). Pour le camp libéral, cette vision est dépassée dans un siècle acquis au principe de liberté dans le monde social et dans la famille. Comme l'explique Paul Janet, en 1855, dans *La Famille. Leçons de philosophie morale*, l'idée de pouvoir grand-parental est en soi absurde, car l'autorité paternelle ne se justifie que par l'impuissance temporaire de l'enfant encore mineur. Ce dernier, devenu adulte et chef de famille, accède naturellement à l'autonomie. Dès lors, « le despotisme patriarcal détruit la vraie idée de la famille » (Janet, 1855, p. 251). Cette dernière est au contraire illustrée à la perfection par le gentil grand-père, aimé, respecté, mais dépourvu de pouvoir sur ses enfants adultes. La conséquence politique de cette vision de la famille, qui part de l'intérêt de l'enfant pour délimiter le cadre temporaire d'exercice de l'autorité du père, est immédiate : l'autorité du pouvoir souverain, équivalent du père dans la Cité, ne tire pas sa légitimité d'un principe supérieur, mais de l'intérêt des sujets eux-mêmes, aspirant logiquement à l'autonomie, et doit avoir pour limites leur liberté. Cette conception inspire en particulier la poésie militante d'un Victor Hugo dans le recueil *L'Art d'être grand-père* (1877), qui constitue un manifeste républicain s'opposant aux figures monarchistes et bonapartistes de la paternité et de l'autorité politique : « Je suis grand-père sans mesure. [...] Pas raisonnable enfin. C'est terrible. Je règne/Mal, et je ne veux pas que mon peuple me craigne » (poème « Enfants gâtés »)¹⁷.

17. Nous renvoyons à Gourdon (2001a) pour l'ensemble de ce rappel historique.

Si le souci de l'autorité des parents éducateurs a conduit à maintenir une certaine sévérité des rapports entre les enfants, leurs mères et surtout leurs pères, dans la plupart des familles françaises jusque dans les années 1960 (Bonvalet, Clément et Ogg, 2011, p. 247), on ne peut pas dire, en revanche, qu'un idéal de distance et d'obéissance caractérisait la vision dominante du lien entre grands-parents et petits-enfants avant cette date. L'autoritarisme (ou la distance respectueuse) comme modèle relationnel de la grand-parentalité était déjà abandonné depuis des décennies. Les grands-parents du baby-boom n'ont eu sur ce point qu'à suivre la piste défrichée par leurs devanciers.

4. DES GRANDS-PARENTS SOLIDAIRES

La question du déclin éventuel des solidarités entre générations – et plus largement entre parents – dans la famille contemporaine a été à l'origine de nombreuses enquêtes sociologiques, en France comme à l'étranger. L'arrivée des baby-boomers à l'âge de la maturité a accentué cette interrogation, dès lors que leur individualisme normatif, qui a conduit à des modifications très sensibles de la vie de couple, a pu laisser penser à un affaiblissement du devoir d'entraide au sein de la parenté. Typique de cette manière de voir, Antoine Delestre s'interrogeait en 1991 : « L'altruisme intergénérationnel manifesté par les grands-parents nés au début de ce [xx^e] siècle se poursuivra-t-il avec la génération du baby-boom ? » (Delestre, 1991, p. 248). Répondre à cette inquiétude teintée de jugement moral fut d'évidence l'un des enjeux majeurs de nombreuses études et, en particulier, de l'enquête de Claudine Attias-Donfut et Martine Segalen sur les grands-parents contemporains, menée avec le concours de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

De manière générale, disons-le d'emblée, les travaux existants ne vont pas dans le sens d'une déperdition des logiques de soutien aux descendants. À cet égard, le cas de la garde temporaire des petits-enfants, pour soulager les enfants adultes, dans la semaine ou lors des vacances scolaires est sans doute l'un des mieux connus et mesurés.

Ce type de soutien n'a bien entendu rien de nouveau. Dans les œuvres de littérature enfantine du XIX^e siècle, le jeudi de congé scolaire hebdomadaire passé au foyer des aïeuls constitue déjà un *topos*, comme l'illustre parmi d'autres un récit de Zulma Carraud sous le Second Empire, *Les goûters de la grand-mère* (1869) : « Mme Moreau était l'heureuse grand-mère de huit petits-enfants que lui avaient donné son fils et sa fille : quatre garçons et quatre fillettes. Tous les jeudis, elle réunissait le petit troupeau qui s'amusait cordialement malgré la diversité des âges » (Carraud, 1869, p. 1).

La thématique des vacances d'été dans le château ou la maison des grands-parents est très présente également, si ce n'est davantage encore. Il suffit de songer, par exemple, aux œuvres de la comtesse de Ségur, de Louise Hameau (*Bonne-Maman gâteau*, 1892), de Julie Gouraud (*Chez grand-mère*, 1882), de Joséphine de Gaulle (*Histoires d'un grand-papa racontées à ses petits-fils*, 1883), etc. Lors de ces congés estivaux, cousins et cousines se retrouvent et cultivent l'esprit de famille sous la surveillance bienveillante des aïeuls, le tout dans l'atmosphère salubre et nécessairement morale d'une campagne idéalisée. Mais si les témoignages autobiographiques du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle montrent que ces types de vacances et d'accueils ponctuels scandent bel et bien, dans la pratique, les enfances des rejetons de la bourgeoisie et de la noblesse¹⁸, tout indique qu'ils ne concernent encore qu'une bien faible part des enfants des milieux populaires, surtout en ville. Au grand désarroi d'ailleurs des élites « philanthropiques » de l'époque qui estiment pourtant que cette jeunesse, laissée à elle-même dans le monde corrompeur des villes, aurait le plus grand besoin de dépaysement. C'est ce que constate rétrospectivement le rapport, pour l'année 1909, d'une association de colonies de vacances, l'Œuvre des Trois Semaines, qui se propose justement de résoudre, par ce moyen, le problème des enfants ne disposant d'aucun parent – et singulièrement de grand-parent – susceptible de les accueillir à la campagne :

Il y a une trentaine d'années encore, les villégiatures étaient le privilège des classes aisées ou même riches. Lorsque les lycées fermaient leurs portes, les familles partaient pour la campagne ou les bains de mer ; mais les enfants de la classe ouvrière qui fréquentaient les écoles communales restaient désœuvrés dans la grande ville et s'ébattaient sur les trottoirs brûlants auprès des ruisseaux de la rue. Rares et heureux étaient ceux que des grands-parents, oncles ou tantes, parrains ou marraines habitant la campagne, invitaient à venir réparer leurs forces en respirant à pleins poumons le grand air des champs, pur et vivifiant (cité dans Rauch, 1996, p. 64-65).

Le XX^e siècle, dans son ensemble, peut être lu dans ce cadre comme une extension d'un modèle d'entraide intergénérationnelle que la littérature scolaire, comme l'a montré Geneviève Arfeux-Vaucher (1994, p. 59), tend à présenter de plus en plus, au fil des décennies, comme une évidence. Dans l'enquête de la CNAV de 1992, les interviewés les plus âgés, dont les enfants sont nés dans les années 1930-1950, déclaraient à 30% que ceux-ci avaient été gardés par leurs aïeuls pendant les grandes vacances, ils étaient 48% parmi les enquêtés de la « génération pivot » (née entre 1939 et 1943) qui ont eu des enfants dans les années 1960-1970, et encore 52% dans l'ultime échantillon dont les enfants sont nés à partir

18. Pour des exemples (Hector Berlioz, Maurice Genevoix, Philippe Ariès, etc.), voir Gourdon, 2001a, chapitre 6.

des années 1980 (Attias-Donfut et Segalen, 1998, p. 75)¹⁹. Il semble toutefois que la pratique des vacances avec ou sans les grands-parents a reculé en proportion depuis les années 1980: alors qu'en 1981, 37 % des enfants de moins de 16 ans, partis en vacances dans l'année, avaient rejoint au moins une fois leurs aïeuls (Toulemon et Villeneuve-Gokalp, 1998, p. 1081), ils n'étaient plus que 19 % en 2011, selon l'enquête nationale de l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes. D'évidence, un tel résultat ne montre pas une propension supérieure des grands-parents baby-boomers à accueillir leurs petits-enfants par rapport à la génération précédente. Mais il ne doit pas forcément être interprété non plus comme la conséquence d'une réticence nouvelle. Il traduit, en effet, aussi une légère montée du taux de partants jusqu'aux années 1990 (plus de sept enfants sur dix chaque année, contre seulement un sur deux au milieu des années 1960, rappelons-le) ainsi qu'un renforcement, dans les dernières décennies, des vacances passées avec les seuls pères et mères (qui sollicitent donc moins d'autres intervenants). Dans la période récente, la désaffection touche ainsi presque autant les séjours collectifs (colonies) que les vacances avec ou chez les grands-parents. En outre, l'enquête de 2011 révèle que, lorsque les enfants ne partent pas avec leurs parents, le séjour chez les aïeuls demeure de loin le premier choix des familles. Il est même quasiment le seul lorsque les enfants sont encore très jeunes (en dessous de sept ans). L'accueil grand-parental des enfants partants demeure très développé pour les enfants de 5 à 13 ans (entre 20 et 25 % de partants par an), mais il chute de manière très sensible au moment de l'adolescence: 12 % à 14-16 ans; 7 % à 17-19 ans (Monforte, 2013, p. 5-27).

Quant à la garde en cours d'année, elle se serait fortement développée dans les dernières décennies, 51 % de la génération pivot de l'enquête de la CNAV de 1992 y ayant recouru pour ses enfants, pour 70 % chez les jeunes parents du panel (Attias-Donfut et Segalen, 1998, p. 75).

Les toutes dernières enquêtes existantes, par exemple l'enquête européenne SHARE²⁰ en 2004-2006 ou encore celle de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) en 2007, sur les modes de garde et d'accueil des enfants de moins de six ans,

19. Dans son enquête lorraine de 1986, Antoine Delestre (1991, p. 53) obtient des résultats inférieurs mais néanmoins conséquents, puisqu'il indique qu'environ un quart (23,9 %) des petits-enfants sont accueillis par leurs grands-parents (surtout maternels) pendant les vacances d'été.

20. Dans le cadre de l'enquête SHARE, la question suivante a été posée: «*Les grands-parents doivent-ils aider leurs enfants à prendre soin de leurs petits-enfants lorsque ceux-ci sont jeunes?*» En France, comme dans les pays du Sud de l'Europe, une majorité nette des grands-parents (60 %) ont répondu qu'ils devaient aider en cas de difficultés telles qu'un divorce ou une maladie de l'enfant. Dans les pays du Nord, par exemple les Pays-Bas, le taux de réponses positives a été beaucoup plus faible (30 %) (Attias-Donfut, 2008).

n'indiquent pas d'inversion de tendance avec l'arrivée des grands-parents baby-boomers, même si les légères modifications dans les questions rendent difficiles des comparaisons à l'identique entre périodes ou générations. Ainsi, avant l'âge de 3 ans, la grande majorité des enfants sont gardés à titre principal par leurs parents dans la semaine (63%), mais ces derniers font appel, dans 29% des cas, à d'autres membres de leur famille – essentiellement les grands-parents – pour une prise en charge complémentaire pendant quelques heures (9 h 40 par semaine en moyenne). Les aïeuls devançant ainsi d'autres modes de garde secondaire, comme les assistantes maternelles ou les crèches. De même, si les enfants de 3 à 6 ans, désormais scolarisés, restent le plus souvent avec leur père et surtout leur mère le mercredi sans école (73%), 11% sont gardés par leurs grands-parents, contre seulement 7% qui fréquentent des centres aérés ou des centres de loisirs. Le phénomène est particulièrement accentué dans le monde rural où la moitié des enfants (48%) non gardés par leurs parents passent le mercredi avec un grand-père ou une grand-mère (Ananian et Robert-Bobée, 2009).

D'évidence, les grands-parents sont aujourd'hui la première solution choisie par les pères et les mères pour les remplacer. Les week-ends, quand les parents d'un enfant de moins de 3 ans ont besoin de recourir à un intervenant extérieur pour le prendre en charge, ils se tournent à 86% vers un autre membre de la famille, en général un grand-père ou une grand-mère, alors que moins de 10% sollicitent une assistante maternelle (Sautory, 2011, p. 7). Même constat en cas d'imprévu (petite maladie de l'enfant qui suppose de le maintenir au domicile, retard à l'heure de sortie de l'école...) pour les pères et mères qui travaillent (Bauer, 2009)²¹.

La garde grand-parentale se veut néanmoins plus ponctuelle que permanente. À peine 4% des enfants de moins de 3 ans sont gardés à titre principal par les grands-parents dans la semaine. Dans ce cas, les 37% qui n'assurent pas eux-mêmes cette garde habituelle se tournent d'abord vers les assistantes maternelles agréées (18%) ou les crèches (10%), avant de mobiliser leurs propres parents (Ananian et Robert-Bobée, 2009, p. 3). Quant à la garde pérenne (plusieurs mois, plusieurs années) des petits-enfants par les grands-parents, qui était assez fréquente pour des raisons multiples (mères célibataires et mères salariées dans les milieux populaires; mères de familles nombreuses se délestant d'une partie de la fratrie; voire mères aristocrates ayant une vie de représentation à la Cour²²) dans les sociétés traditionnelles et jusqu'au début du xx^e siècle (Gourdon, 2001a, chapitre 3)

21. Lorsqu'un retard imprévu se produit, le parent qui travaille compte en premier lieu sur son conjoint ou ex-conjoint pour gérer la situation de garde de leur enfant (63% des pères, 42% des mères), mais 22% des pères et 30% des mères se reposent ensuite sur les grands-parents (Bauer, 2009, p. 3).

22. Ce fut, par exemple, le cas de la mère de Talleyrand.

et même durant la crise des années 1930 ou la Seconde Guerre mondiale (Bonvalet et Lelièvre, 2012), elle a proprement disparu à l'heure actuelle²³, sauf exception. Des périodes de transition dans les phases de divorce des enfants adultes demeurent courantes²⁴. Mais, quoi qu'il en soit, la situation française n'a rien à voir, à cet égard, avec celle des États-Unis où le nombre de grands-parents élevant leurs petits-enfants remonte, depuis les années 1980, et se compte en millions (Raveis et Burnette, 2001 ; Fuller-Thomson et Minkler, 2001). Il est clair que le caractère essentiellement ponctuel, donc moins coûteux en temps et en énergie, de l'aide grand-parentale pour la garde des petits-enfants explique son caractère massif dans la France contemporaine.

On peut tenir un raisonnement assez proche concernant l'ensemble des aides matérielles et financières allant des grands-parents aux petits-enfants. La croissance économique des Trente Glorieuses et la montée de l'État-providence ont conduit, dans un premier temps, à un enrichissement global de la société française. Il en a résulté des marges de manœuvre croissantes en matière d'entraide aux générations montantes, ce qui, tout en allégeant le coût matériel et humain de cette solidarité (au profit d'aides publiques), a encouragé la mise en branle du soutien au sein des familles. Ce processus a joué à plein pour les parents des baby-boomers, voire pour les premiers baby-boomers, qui ont connu, pour la plupart, un parcours professionnel lisse, ont obtenu des retraites à taux plein et ont accédé plus facilement que d'autres générations à la propriété immobilière. Devenus grands-parents, ils ont aidé, en nombre croissant, leurs descendants, comme l'a montré, au cours des années 1980-1990, la progression des donations entre vifs²⁵, soit aux enfants adultes, soit aux petits-enfants, soit aux deux conjointement (Attias-Donfut et Segalen, 1998, p. 128). Les dons réguliers et ponctuels aux petits-enfants encore scolarisés ou entrant dans la vie active sont également de très grande ampleur : l'enquête CNAV de 1992, qui ne prenait encore en compte qu'une faible part de grands-parents baby-boomers, indiquait que 73 % des étudiants recevaient une aide financière de leurs parents et 46 % de leurs grands-parents (Attias-Donfut et Segalen, 1998, p. 308), tandis que dans l'enquête menée en Lorraine, en 1986-1988 par Antoine Delestre, la proportion de lycéens déclarant recevoir de l'argent de leurs grands-parents (quelle qu'en soit

23. L'enquête d'Antoine Delestre (1991, p. 53) en Lorraine indique que, dans les années 1970, encore 3% des enfants avaient vécu chez leurs grands-parents entre 3 et 6 ans, et 1% entre 6 et 14 ans.

24. Dans l'enquête d'Antoine Delestre, près de 20% des enfants de divorcés avaient été confiés au moins six mois à leurs grands-parents maternels contre 10,5% pour les enfants de parents mariés. Les aïeuls paternels sont beaucoup moins concernés (Delestre, 1991, p. 53).

25. Le nombre de donations entre vifs a progressé de 50% entre 1970 et 1990 (cité dans Attias-Donfut, Lapierre et Segalen, 2002, p. 80).

l'occasion : anniversaire, fêtes de fin d'année, vacances, réussite aux examens, etc.) oscillaient entre 70 % et 86 %, selon le sexe du petit-enfant et le type d'aïeul (la grand-mère maternelle obtenant les meilleurs scores) (Delestre, 1991, p. 36).

La précarisation des jeunes générations dans les dernières décennies, leurs difficultés pour trouver un emploi, puis atteindre une stabilité professionnelle, ou encore pour obtenir un logement, a plutôt renforcé cette logique d'entraide descendante. Les toutes dernières enquêtes disponibles (Bonvalet, Clément et Ogg, 2011) laissent entendre que les grands-parents les plus récents, qui eux appartiennent bel et bien aux générations du baby-boom, sont tout aussi désireux d'aider à la bonne insertion sociale de leurs petits-enfants que les aïeuls des années 1980 qui déclaraient, à l'époque, que leur souhait était avant tout *la réussite scolaire et professionnelle* (55 % de réponses spontanées dans l'enquête d'Antoine Delestre, 1991, p. 142). Il a été ainsi constaté que, confrontés à des situations douloureuses comme les séparations de fils ou filles mariés, parfois combinées à des pertes d'emploi, les baby-boomers vieillissants n'hésitent pas à accueillir chez eux, s'il le faut, ces « enfants boomerangs » avec leurs petits-enfants (Bonvalet, Clément et Ogg, 2011, p. 263-267), même si cette cohabitation à trois générations apparaît parfois pesante (voir le chapitre de Ogg dans le présent ouvrage).

Mais la crise économique rattrape aussi les baby-boomers, surtout parmi ceux qui appartiennent aux cohortes de la fin des années 1950 et des années 1960. Dans les milieux populaires en premier lieu, beaucoup ont connu un parcours professionnel chaotique, marqué par des périodes fréquentes de chômage de plus ou moins longue durée, contrairement aux natifs des années 1930-1940, qui ont subi moins violemment la précarisation de l'emploi et ont accédé assez tôt à la retraite. Conjugué à une instabilité conjugale croissante dont les effets appauvrissants sont bien connus, ce phénomène tend à réduire la capacité financière d'entraide d'une large partie des nouveaux grands-parents. On peut, dès lors, craindre que l'arrivée à l'âge de la grand-parentalité des derniers baby-boomers n'infirme l'optimisme affiché en matière de solidarité intergénérationnelle par les travaux sociologiques des années 1980-1990, ou du moins que les aides les plus importantes se concentrent toujours dans la partie la plus préservée de la société française.

5. GRANDS-PARENTS... MAIS PAS TROP !

Quoi qu'il en soit, le maintien de l'investissement en faveur des enfants et petits-enfants chez les grands-parents du baby-boom est d'autant plus remarquable qu'ils sont confrontés à des tensions normatives et à des demandes sans doute plus fortes que dans les générations précédentes.

On doit en particulier insister sur le fait que les aïeuls, ayant à l'heure actuelle entre 50 et 70 ans ont, pour la première fois dans l'histoire, leurs propres parents en vie, ou du moins une grande partie d'entre eux. Ce qui était proprement exclu dans les sociétés traditionnelles, sauf à titre d'exception²⁶, à savoir les familles à quatre générations, tend à se répandre depuis quelques décennies à peine (Pennec, 1996). En 1999, l'INSEE estimait à deux millions le nombre d'arrière-grands-parents en France métropolitaine (soit plus de 3 % de la population) et même à plus de 24 000 celui des arrière-arrière-grands-parents. L'essentiel d'entre eux avait plus de 70 ans (91 %), et la moitié (46 %) plus de 80 ans, soit des âges qui nécessitent clairement des soins et de l'aide matérielle, surtout si l'option privilégiée est le maintien à domicile et non l'entrée dans une maison de retraite. Les baby-boomers, comme pour la solidarité descendante, ne paraissent pas se dérober à ce devoir de soutien aux ascendants, comme l'ont montré divers travaux (Attias-Donfut et Segalen, 1998 ; Bonvalet, Clément et Ogg, 2011 ; voir aussi le chapitre de Ogg dans le présent ouvrage). Sensibles à un idéal d'autonomie qu'ils défendent pour eux-mêmes, ils favorisent au maximum, pour leurs propres parents, une vieillesse à domicile, plutôt que l'accueil chez soi ou en institution, et agissent en conséquence, quitte à déléguer à des professionnels une partie de la fourniture de l'aide nécessaire.

Ce double poids de la solidarité intergénérationnelle, à la fois descendante et ascendante, finalement assumé par les baby-boomers comme dans les générations précédentes, entre cependant en tension avec le désir d'autonomie affiché par cette génération lors de son parcours de vie, et plus particulièrement avec le primat de la réalisation personnelle qu'elle a posé en règle de vie²⁷. Un problème qui concerne tous les grands-parents, mais touche plus particulièrement les femmes devenues grands-mères.

Dans la vision de la grand-parentalité du XIX^e siècle, cette question ne se posait pas. Pour les grands-mères, la norme était d'une très grande clarté : une fois aïeule, la femme devait s'oublier et se mettre au service de ses enfants adultes en les aidant à s'occuper des petits-enfants, trouvant dans ce sacerdoce familial exclusif, un sens à son existence. Seule l'Église catholique nuançait cette vision sacrificielle domestique en rappelant que la paroisse pouvait être un second lieu d'action légitime pour la femme vieillissante (Gourdon, 2001a). La centralité de la fonction grand-maternelle était telle pour les femmes âgées n'ayant plus d'enfants à charge que les représentations picturales et littéraires de la période peinaient à les montrer dans une dimension de couple²⁸. La grand-mère

26. Rappelons, pour l'anecdote, que Louis XIV (1638-1715) est mort en laissant le trône à son arrière-petit-fils âgé de 5 ans.

27. Sur cette tension, voir Kellerhals et Widmer, 2005.

28. Même constat, dans le cinéma mondial du XX^e siècle, si l'on en croit Pierre-Jean Bouyer (2000, p. 186).

idéale de la famille « bourgeoise » qui dominait jusqu'au milieu du ^{xx}e siècle était une veuve, dont les cheveux blancs et la coiffe marquaient symboliquement le deuil de la vie sexuelle et conjugale. Ce trait valait aussi pour les grands-pères, mais de manière peut-être un peu moins systématique : veufs et souvent retirés du monde économique, politique ou intellectuel, ils se consacraient désormais à leur famille, mais cultivaient souvent à titre personnel quelques loisirs paisibles (lectures, jardinage, promenades).

Ce schéma de grand-parentalité oblatrice absolue a largement perdu sa légitimité depuis un demi-siècle. Ou plutôt, les nouvelles générations de grands-parents ont tendu à refuser de se laisser enfermer dans un unique statut de grands-parents. Il ne s'agit pas de récuser ce rôle, mais plutôt de l'assumer le plus possible sur une base volontaire et non contrainte, à son rythme, dans les moments choisis, et sans pour cela renoncer à d'autres dimensions de soi, qu'il s'agisse de la vie de couple, de la vie professionnelle pour les non-retraités, de la vie associative ou des loisirs. Comme l'ont suggéré Claudine Attias-Donfut et Martine Segalen, les grands-parents baby-boomers se montrent spécialement sensibles à cet objectif de « multisocialisation »²⁹, mais il n'est pas certain que les baby-boomers aient été pour autant les véritables initiateurs de cette manière de voir la grand-parentalité. En témoignent certains des enquêtés de l'enquête de la CNAV des années 1990, par exemple deux ouvriers à la retraite, Jean et Lucien, nés dans les années 1910 qui ont bénéficié de l'enrichissement des Trente Glorieuses, des avantages de l'État-providence puis d'une bonne retraite. Indépendants économiquement, encore en bonne santé, ils se sentent autorisés à multiplier les activités plutôt que d'être au service de leurs enfants, dont ils ont d'ailleurs assuré la mobilité sociale ascendante. Lucien, « tous les matins, fait de la gymnastique, il multiplie les déplacements touristiques avec son épouse » ; Jean, quant à lui, « entraînant sa femme dans un tourbillon d'activités sportives, n'est dans sa maison que six mois sur douze ; ski de fond, vélo et autres loisirs dynamiques les accaparent » (Attias-Donfut, Lapierre et Segalen, 2002, p. 44-45), ce qui d'ailleurs n'est pas sans choquer leurs enfants qui, eux, sont plus proches des cohortes du baby-boom et préféreraient plus de disponibilités et d'entraide intergénérationnelle (p. 45).

29. Parfois aussi y sont-ils forcés. Rappelons que beaucoup de grands-parents baby-boomers ont connu des parcours conjugaux et familiaux complexes – beaucoup plus que dans les générations précédentes –, ce qui s'est traduit par des remariages et des recompositions familiales soit directement, soit parmi leurs enfants. Cela a conduit, d'un côté à des ruptures de relations entre grands-parents et petits-enfants, surtout du côté de la branche paternelle, d'un autre côté, à des superpositions entre grand-parentalité du premier lit et parentalité du second lit (Bonvalet, Clément et Ogg, 2011, p. 339).

Parmi les grands-parents baby-boomers, les grands-mères qui conservent d'un parcours d'autonomie féminine revendiquée tout au long de leur vie adulte, un rejet des figures familiales « traditionnelles », perçoivent, sans doute davantage que leurs conjoints, le risque d'un enfermement statutaire. Ce n'est ainsi pas un hasard si celles qui ont toujours connu une carrière salariale, tout spécialement dans les milieux des classes moyennes et supérieures diplômées, se montrent on ne peut plus réticentes à se faire interpeller avec des hypocoristiques comme « mémé » ou « mémère » (Attias-Donfut et Segalen, 1998, p. 81-95 ; Segalen, 2001 ; Langevin, 2002), qui paraissent les renvoyer à un statut grand-parental « à l'ancienne » (oblatif), tout en connotant l'entrée dans la vieillesse et l'appartenance aux milieux populaires.

Elles savent, sans doute aussi par l'expérience, que l'investissement au service de la famille leur incomberait bien davantage qu'à leurs conjoints. Certes, l'heure est à l'égalité des tâches familiales entre hommes et femmes ; certes, le thème des grands-pères retraités s'investissant dans les relations avec les petits-enfants pour compenser leur faible investissement en tant que père, du fait d'une carrière professionnelle accaparante, connaît aujourd'hui un écho certain dans l'imaginaire collectif³⁰, non sans quelque raison d'ailleurs. Force est néanmoins de constater que les baby-boomers perpétuent en matière de grand-parentalité des déséquilibres générés des plus classiques : une enquête menée en 1995-1996 auprès de grands-parents de tous âges, dont des baby-boomers, indique ainsi que les grands-pères s'investissent dans des activités de socialisation (jeux, promenades, discussions), mais souvent en copartage avec les grands-mères, tandis que ces dernières assurent, seules, les activités de *nursing* (Schneider, 2000). De même, une étude de 1998-1999 (Mietkiewicz, 2001), portant sur des dessins de très jeunes enfants, constate la prégnance des *mamies* faisant la cuisine ou jouant à l'intérieur de la maison à des jeux de société et celle, à l'inverse, des *papys* bricoleurs, pêcheurs, jardiniers ou jouant à des jeux extérieurs (sports), résultats qui, à n'en pas douter, traduisent une répartition effective des activités grands-parentales qui ne paraît pas en rupture profonde avec celle des générations antérieures...

30. On pourrait montrer qu'il est déjà partiellement présent dans la littérature du XIX^e siècle, à travers l'opposition assez fréquente entre des personnages de pères actifs assez absents et autoritaires, et des figures de grands-pères présents et prêts à surveiller tendrement les jeux des enfants qui leur sont confiés ou à leur narrer des histoires ou des contes (Gourdon, 2001a).

CONCLUSION

Les baby-boomers vieillissants ont-ils inventé une nouvelle manière d'être grands-parents ? Dans le cas français, la réponse est bien moins assurée que ne le ferait croire le succès du concept des « nouveaux grands-parents ». Si, pour l'heure, le nombre d'aïeuls continue de croître dans la société française, de manière absolue autant que relative, cette progression indéniable ne paraît pas avoir fait émerger par elle-même une grand-parentalité si distincte de celles qui dominaient dans les décennies précédentes. Il en est de même de l'arrivée à l'âge de la grand-parentalité des baby-boomers si attachés aux principes d'autonomie et de réalisation de soi. La grand-parentalité, faite d'affection et de dialogue personnalisé avec les petits-enfants, qu'ils sont censés porter, s'inscrit dans la parfaite continuité du modèle de la grand-parentalité « gâteau » auquel adhéraient les générations qui les ont immédiatement précédés et qui a défini le rôle des aïeuls en France depuis la fin du XVIII^e siècle, au moins dans l'imaginaire familial des élites sociales. Pour une large part, l'idée de nouveaux grands-parents séduit les baby-boomers parce qu'elle participe du roman générationnel fondé sur la rupture et l'exceptionnalité qu'ils se racontent, en matière familiale tout particulièrement. Le refus d'être confondus avec les aïeuls d'« avant », souvent caricaturés à outrance, explique l'importance donnée à l'image de « jeunes » grands-parents, dynamiques et sportifs, « modernes ». Mais cet imaginaire, qui comporte bien entendu une part de réalité puisque l'amélioration des conditions de vie et de l'état de santé des personnes âgées au XX^e siècle ne saurait être niée, néglige le fait que les propres parents des baby-boomers ont également bénéficié massivement de l'enrichissement des Trente Glorieuses et de la mise en place de l'État-providence, ont migré vers les villes, et adopté le confort moderne et la pratique des loisirs dans le cadre de la société de consommation. Sur le fond, le XX^e siècle français peut être défini comme une extension de la vision bourgeoise d'une grand-parentalité tendre et autonome sur les plans résidentiel et financier, longtemps réservée aux élites urbaines, à l'ensemble de la population où la vieillesse avait longtemps été synonyme de dépendance et d'appauvrissement. Mais ce processus ne s'est pas enclenché avec l'arrivée des baby-boomers à l'âge de la grand-parentalité. Et, bien pis, on peut désormais craindre, la crise aidant et la précarisation sociale s'accroissant, que les derniers baby-boomers, nés à la fin des années 1950 et dans les années 1960, n'aient parfois quelques difficultés à atteindre cet idéal de bonne vieillesse.

Les grands-parents du baby-boom ne sont pas non plus ces monstres d'égoïsme et d'individualisme qui faisaient craindre à certains observateurs des années 1980-1990 une perte des solidarités intergénérationnelles et l'abandon des personnes âgées. Comme leurs prédécesseurs immédiats ou plus lointains, ils assument leur part de solidarité descendante vis-à-vis de leurs enfants adultes ou de leurs petits-enfants, dans la mesure de leurs

moyens, et ce, même s'ils subissent une pression inédite avec la présence, nouvelle à ce niveau, de leurs propres parents, âgés et demandeurs de soins et de prise en charge. Leur implication dans la garde des petits-enfants, déjà promue dans les représentations bourgeoises et aristocratiques du XIX^e siècle, et qui s'est accrue au cours du XX^e siècle dans les pratiques de l'ensemble des Français, ne semble s'être ni affaiblie, ni renforcée par rapport à celle de la génération précédente, née dans les années 1930-1940. Cette solidarité ne saurait, pour les baby-boomers, comporter une dimension trop sacrificielle sur le plan personnel; leur engagement se distingue ainsi tout particulièrement du modèle oblatif de la grand-mère entièrement dévouée à sa famille, décrit dans la littérature du XIX^e siècle. Mais il semble bien que cette idée était déjà en recul chez les grands-parents des décennies précédentes.

Au final, malgré quelques éléments nouveaux (par exemple la généralisation des familles à quatre générations ou l'apparition de recompositions familiales concernant les grands-parents eux-mêmes), c'est la continuité qui l'emporte en matière de grand-parentalité chez les baby-boomers. Si ces derniers ont bousculé la vie de couple dans les années 1970, ils ont inscrit leurs pas dans ceux de leurs parents, voire de leurs aïeuls, quand il s'est agi de devenir grands-pères ou grands-mères.

BIBLIOGRAPHIE

- ANANIAN, S. et I. ROBERT-BOBÉE (2009). « Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de six ans en 2007 », *Études et résultats*, (678), février.
- ARFEUX-VAUCHER, G. (1994). *La vieillesse et la mort dans la littérature enfantine de 1880 à nos jours*, Paris, Imago.
- ATTIAS-DONFUT, C. (2008). « Les grands-parents en Europe: de nouveaux soutiens de famille », *Informations sociales*, 5(149), p. 54-67.
- ATTIAS-DONFUT, C., N. LAPIERRE et M. SEGALEN (2002). *Le nouvel esprit de famille*, Paris, Odile Jacob.
- ATTIAS-DONFUT, C. et M. SEGALEN (1998). *Grands-parents. La famille à travers les générations*, Paris, Odile Jacob.
- ATTIAS-DONFUT, C. et M. SEGALEN (dir.) (2001). *Le siècle des grands-parents. Une génération phare, ici et ailleurs*, Paris, Autrement.
- BAUER, D. (2009). « Comment les parents s'arrangent pour garder les enfants en cas d'imprévu », *Études et résultats*, (694), juin.
- BLANPAIN, N. et L. LINCOT (2013). « Quinze millions de grands-parents », *Insee Première*, (1469), <<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1469/ip1469.pdf>>, consulté le 29 mars 2015.
- BONVALET, C., C. CLÉMENT et J. OGG (2011). *Réinventer la famille. L'histoire des baby-boomers*, Paris, Presses universitaires de France.
- BONVALET, C. et E. LELIÈVRE (2012). « Les grands-parents: de l'oubli au piédestal », dans C. Bonvalet et E. Lelièvre (dir.), *De la famille à l'entourage*, Paris, INED, p. 147-164.

- BOURDELAIS, P. (1993). *L'âge de la vieillesse*, Paris, Odile Jacob.
- BOURDELAIS, P. (1996). « Un seuil évolutif d'âge de la vieillesse: approches comparées France-Suède », *Annales de démographie historique*, p. 85-97.
- BOURGEOIS, A. et J. LÉGARÉ (2009). « Comment la démographie façonne la population des grands-parents », dans A. Régnier-Loilier (dir.), *Portraits de familles. L'enquête « Étude des relations familiales et intergénérationnelles »*, Paris, INED, p. 453-470.
- BOUYER, P.-J. (2000). « Grands-parents de cinéma, grands-parents de rêve? », dans S. Bouyer, M.-C. Mietkiewicz et B. Schneider (dir.), *Histoire(s) de grands-parents*, Paris, L'Harmattan, p. 183-196.
- CARRAUD, Z. (1869). *Les goûters de la grand-mère*, 2^e édition, Paris, Hachette.
- CASSAN, F., M. MAZUY et L. TOULEMON (2001). « Douze millions et demi de grands-parents », *Insee Première*, (776), <http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/IP776.pdf>, consulté le 29 mars 2015.
- CHERSTERLIN, A. et F. FURSTENBERG (1986). *The New American Grandparent. A Place in the Family, a Life Apart*, New York, Basic Books.
- CHESNAIS, J.-C. (1985). « Les inégalités démo-économiques entre générations », dans D. Kessler et A. Masson (dir.), *Cycles de vie et générations*, Paris, Economica, p. 147-156.
- DELESTRE, A. (1991). *Grands-parents et petits-enfants aujourd'hui*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.
- FULLER-THOMSON, E. et M. MINKLER (2001). « American grandparents providing extensive childcare to their grandchildren: Prevalence and profile », *The Gerontologist*, 41(2), p. 201-209.
- GOURDON, V. (2000). « Les grands-parents absents de la famille traditionnelle? Les aïeux dans la région de Vernon vers 1800 », dans A. Bideau, P. Bourdelais et J. Légaré (dir.), *De l'usage des seuils. Structures par âges et âges de la vie*, Paris, Société de démographie historique, p. 213-227.
- GOURDON, V. (2001a). *Histoire des grands-parents*, Paris, Perrin.
- GOURDON, V. (2001b). « La vision des grands-parents éducateurs au XIX^e siècle: du repoussoir au modèle », *Revue internationale de l'éducation familiale*, 1, p. 13-27.
- HUGO, V. (1877). *L'art d'être grand-père*, Paris, Calmann-Lévy.
- JANET, P. (1855). *La famille. Leçons de philosophie morale*, Paris, Ladrangé-Cotillon.
- KELLERHALS, J. et E. WIDMER (2005). *Familles en Suisse: les nouveaux liens*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- LANGEVIN, A. (2002). « Salariat féminin et construction de l'identité de grand-mère », *Dialogue*, (158), p. 11-21.
- LASLETT, P. (1969). *Un monde que nous avons perdu. Les structures sociales préindustrielles*, Paris, Flammarion.
- LE BRAS, H. (1973). « Parents, grands-parents, bisaïeux », *Population*, (1), p. 9-37.
- LE BRAS, H. (1982). « Évolution des liens de famille au cours de l'existence. Une comparaison entre la France actuelle et la France du XVIII^e siècle », dans *Les âges de la vie – tome II*, Paris, Presses universitaires de France/INED, p. 27-45.
- MALOT, H. (1893). *En famille*, Paris, Flammarion.
- MIETKIEWICZ, M.-C. (2000). « Il était une fois... des grands-parents de la littérature enfantine », dans S. Bouyer, M.-C. Mietkiewicz et B. Schneider (dir.), *Histoire(s) de grands-parents*, Paris, L'Harmattan, p. 167-181.
- MIETKIEWICZ, M.-C. (2001). « Les fonctions éducatives des grands-parents à travers les dessins de leurs petits-enfants », *Revue internationale de l'éducation familiale*, 1, p. 29-41.

- MONFORTE, I. (2013). « Quelles vacances pour les enfants et les adolescents aujourd'hui ? Entre fréquentation des centres de loisirs et départs en vacances », *Dossier d'étude*, CNAF, (163), mai, <<https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/Dossier%20163%20-%20Quelles%20vacances%20enfants.pdf>>, consulté le 29 mars 2015.
- PENNEC, S. (1996). « La place des familles à quatre générations en France », *Population*, 1, p. 31-59.
- PLA, A. et C. BEAUMEL (2011). « Bilan démographique 2010. La population française atteint 65 millions d'habitants », *Insee Première*, (1332), <<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1332/ip1332.pdf>>, consulté le 29 mars 2015.
- PRIOUX, F. et M. BARBIERI (2012). « L'évolution démographique récente en France : une mortalité relativement faible aux grands âges », *Population*, 4, p. 597-656.
- RAPAILLE, G. (1982). *Comprendre ses parents et ses grands-parents. Premier traité pédagogique à l'usage des enfants dont les parents ont des problèmes*, Paris, Mengès, coll. « Marabout ».
- RAUCH, A. (1996). *Vacances en France de 1830 à nos jours*, Paris, Hachette.
- RAVEIS, V.H. et D. BURNETTE (2001). « Aux États-Unis, des grands-parents tuteurs », dans C. Attias-Donfut et M. Segalen (dir.), *Le siècle des grands-parents. Une génération phare, ici et ailleurs*, Paris, Autrement, p. 209-217.
- ROCHFORT, R. (2000). *Vive le papy-boom*, Paris, Odile Jacob.
- ROUSSEL, L. et O. BOURGUIGNON (1976). *La famille après le mariage des enfants. Étude des relations entre générations*, Paris, INED/Presses universitaires de France.
- ROYAL, S. (1987). *Le printemps des grands-parents : la nouvelle alliance des âges*, Paris, Robert Laffont.
- SANCLAUD, A. (1996). « Images de l'enfance : la représentation de l'enfant dans l'estampe française au XVIII^e siècle », dans École des Chartes, *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1996*, Paris, École des Chartes, p. 275-281.
- SAUTORY, O. (2011). « Travailler et garder son enfant en bas âge », *Études et résultats*, (749), février, <<http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/er749.pdf>>, consulté le 29 mars 2015.
- SCHNEIDER, B. (2000). « Du "grand-maternage" au "grand-paternage" », dans S. Bouyer, M.-C. Mietkiewicz et B. Schneider (dir.), *Histoire(s) de grands-parents*, Paris, L'Harmattan, p. 55-74.
- SCHNEIDER, B., M.-C. MIETKIEWICZ et S. BOUYER (dir.) (2005). *Grands-parents et grands-parentalités*, Ramonville-Saint-Agne, Érès.
- SEGALEN, M. (1996). « L'invisibilité sociologique des grands-parents », *Gérontologie et société*, 79, p. 213-225.
- SEGALEN, M. (2001). « Papyvélo et Mamita : nommer les grands-parents, un casse-tête », dans C. Attias-Donfut et M. Segalen (dir.), *Le siècle des grands-parents. Une génération phare, ici et ailleurs*, Paris, Autrement, p. 75-91.
- SIEURIN, A., E. CAMBOIS et J.-M. ROBINE (2011). « Les espérances de vie sans incapacité en France. Une tendance récente moins favorable que par le passé », *Documents de travail*, (170), Paris, INED, <https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/19560/170.fr.pdf>, consulté le 29 mars 2015.
- TOULEMON, L. et C. VILLENEUVE-GOKALP (1998). « Les vacances des enfants », *Population*, 6, p. 1065-1087.
- TROYANSKY, D.G. (1989). *Old Age in the Old Regime: Image and Experience in Eighteenth-Century France*, Ithaca, Cornell University Press.

**LA GRAND-PARENTALITÉ AU QUÉBEC
DES ANNÉES 1950 À NOS JOURS**
LES BABY-BOOMERS, DE PETITS-ENFANTS
À GRANDS-PARENTS

Ignace Olazabal

*Quelque part dans l'au-delà du monde, leurs filles
et leurs fils s'étaient mis en route sur tant de chemins
balisés, connus, s'étirant comme des élastiques,
qu'ils ne pouvaient qu'aboutir dans cette maison
d'où ils étaient tous partis et au centre de laquelle ils
se réuniraient tous pour chanter leur accomplissement.*

*Il y aurait beaucoup de petits garçons et de petites
filles, son père même serait là; moustachu et blanc,
il jouerait avec eux qui seraient à quatre pattes sur
le plancher de bois usé; ils monteraient sur son dos,
s'agripperaient à ses bretelles, lui tireraient
les cheveux; ils lui auraient mis une ficelle entre
les dents et auraient le privilège de le conduire
au milieu de la pièce; ils l'obligeraient à hennir,
le forceraient à ruer et, parce qu'il aimait jouer
pour eux tous qui battaient des mains, il ferait
tomber une ou deux chaises en mimant
une grande colère de cheval.*

Victor-Lévy Beaulieu, 1996 [1971], p. 69-70

Les relations intergénérationnelles et les solidarités familiales ont connu une profonde mutation dans les sociétés occidentales depuis les cinquante dernières années, ce changement social ayant atteint le Québec de façon relativement soudaine à partir de la fin des années 1960. Cette mutation sociale, qui s'opère avec la Révolution tranquille, remet fondamentalement en question les préceptes en vigueur dans la société traditionnelle canadienne-française, sur les plans politique, religieux et familial. En ce qui concerne la famille, on remarquera tout particulièrement la fin de l'obligation de solidarité à l'égard des parents collatéraux et le privilégium d'une logique verticale, plutôt qu'horizontale, des liens parentaux, fondée sur des engagements négociés entre proches ascendants et descendants.

Les transformations sociales de la famille traditionnelle canadienne-française interpellent, depuis les trente dernières années, les chercheurs intéressés à cette transition et aux nouvelles définitions de la famille proposées par les jeunes enfants du baby-boom, à partir des années 1970 (voir le chapitre de Dandurand dans le présent ouvrage). Daniel Fournier (1989) montre, de manière convaincante, comment la force de la famille collatérale dans le Québec d'avant la Révolution tranquille, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, pouvait s'expliquer par un type de sociabilité axé sur la faible capillarité sociale, un taux élevé de mariages consanguins (14,5% jusqu'au troisième degré) et une surfécondité dépassant la moyenne des autres nations occidentales. Bouchard et Lalou (1993) constatent que l'on retrouve cette surfécondité chez les ancêtres des baby-boomers, après l'âge de 35 ans (ce qui expliquerait cette fécondité globale, qui est de 50% supérieure à celle des Canadiennes anglaises). Les chercheurs de l'INRS-UCS (voir entre autres Charbonneau, 2004; Godbout et Charbonneau, 1996; Dandurand et Ouellette, 1992) ont bien établi, quant à eux, les modalités de cette transition. Renée B. Dandurand et Françoise Ouellette (1992) rendent compte de ces transformations qui atteignent la société urbaine québécoise au tournant des années 1980, pour conclure que les relations intergénérationnelles se vivent désormais sur la base d'un compromis entre solidarités familiales et autonomie du sujet, constat que Guberman, Lavoie et Gagnon (2005) viendront corroborer dans les années 2000.

Les relations horizontales caractérisent la sociabilité familiale du Québec d'antan, sociabilité dans laquelle le rôle grand-parental tendait à passer plutôt inaperçu : la famille des collatéraux ne pouvait pas véritablement favoriser le rôle grand-parental, contrairement à la nouvelle organisation familiale, de type vertical, que Vern Bengtson (2006) appelle la famille *beanpole*. La transition démographique du siècle dernier, qui se caractérise par l'augmentation de l'espérance de vie et la décroissance de la natalité, se traduit par le développement d'une nouvelle structure familiale basée sur un plus long lignage de parents vivants (quatre générations) et sur une diminution considérable du nombre de membres constituant

chaque génération. Les grands-parents ont moins d'enfants et de petits-enfants que par le passé, ce qui facilite considérablement le développement d'une relation intergénérationnelle, dans laquelle les enfants du baby-boom vieillissants n'hésiteront pas à s'investir – faisant mentir du coup ces auteurs qui soutiennent que ceux-ci seraient trop égocentrés pour faire preuve de générativité (El Karoui, 2013; Jeambar et Remy, 2006; Samson, 2005; Ricard, 1992). En fait, très souvent, les enfants du baby-boom valorisent cette fonction sociale, en occupant le rôle de génération pivot au sein de la famille de quatre générations, pour s'instituer en tant que pierre d'assise de cette nouvelle structure familiale (Attias-Donfut, Lapierre et Segalen, 2002; voir aussi les chapitres de Ogg et de Gourdon dans le présent ouvrage). Cette valorisation se traduit, au Québec, de façon particulière, moins par l'entremise d'un legs patrimonial que par une implication proactive auprès des enfants et des petits-enfants de la part des grands-parents, la circulation du don dans la parenté obéissant à de nouvelles conventions (Godbout et Charbonneau, 1996).

Invention du siècle des Lumières (Gourdon, 2003, 2001), c'est dans les sociétés d'abondance que le renversement grand-parental a pu se matérialiser de façon plus conventionnelle deux siècles et demi plus tard (agissant en tant que catalyseur dans l'animation de la nouvelle structure familiale), pour constituer ce « fil d'argent » du tissage intergénérationnel évoqué par Marie-Thérèse Casman et Charlotte Jamin (2006).

Le présent chapitre montrera comment cette transformation majeure s'opère au Québec au cours de trois générations, à partir de la perception même des premiers enfants du baby-boom. Si ces derniers connaissent à peine leurs grands-parents lorsqu'ils étaient jeunes (ceux-ci ayant alors beaucoup trop de petits-enfants pour pouvoir développer un lien personnalisé avec chacun d'entre eux, et une espérance de vie considérablement inférieure à celle d'aujourd'hui), ils connaissent très bien chacun de leurs petits-enfants maintenant qu'ils sont devenus eux-mêmes des grands-parents. Nous verrons, tout d'abord, comment les premiers enfants du baby-boom se remémorent l'exercice de cette fonction sociale en se reportant au moment de leur enfance, soit dans les années précédant la Révolution tranquille (les années 1950). Toujours suivant leur propre perception, nous verrons comment leurs parents envisageaient, quant à eux, l'exercice grand-parental. Enfin, nous considérerons plus précisément les représentations et la pratique de l'exercice grand-parental telles qu'actualisées par les enfants du baby-boom eux-mêmes. Par ce mouvement historique, nous suivons ceux-ci à partir de leur enfance, pour considérer ensuite leur âge adulte, puis leur jeune vieillesse. Mais, au préalable, nous situerons sommairement le phénomène de la « grand-parentalité gâteau », tel qu'il se manifeste en Europe et en Amérique du Nord.

Nos données empiriques proviennent des résultats d'une recherche qualitative réalisée entre 2005 et 2008 auprès de grands-parents québécois d'origines canadienne-française, juive ashkénaze et italienne à Montréal¹, suivant un échantillonnage que nous avons considéré comme étant relativement représentatif².

1. LE NOUVEL EXERCICE GRAND-PARENTAL, UN PHÉNOMÈNE OCCIDENTAL

La modernité encourage la transformation des mœurs et le renouvellement de l'ordre social. Fer de lance de cette modernité, la bourgeoisie impose progressivement sa prépondérance, aussi bien dans les mœurs (la culture) que dans le gouvernement de la société. Vincent Gourdon (2001, 2003) montre comment l'irruption progressive du modèle familial bourgeois, durant la seconde moitié du XVIII^e siècle, a permis le développement d'une logique intergénérationnelle nouvelle. Sociologues et anthropologues emploient, pour leur part, l'expression « nouvelle grand-parentalité » pour désigner la relation intergénérationnelle « proactive » en Occident contemporain (Attias-Donfut, Lapierre et Segalen, 2002; Attias-Donfut et Segalen, 2001; Attias-Donfut, 2000; Schneider, Mietkiewicz et Bouyer, 2005; Donfu, 2007), en dépit du fait que ce phénomène s'inscrit dans l'histoire longue, comme Gourdon l'a pertinemment démontré.

-
1. I. Olazabal, *Grand-parentalité et représentations sociales du soutien intergénérationnel chez les baby-boomers issus de trois groupes ethnoculturels au Québec*, subvention ordinaire, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), 2005-2008. Nous remercions chaleureusement Anne-Caroline Desplanques, Mélanie Létourneau et Lucie Bouchard pour leur contribution au recueil et à l'analyse des données. L'âge des personnes figurant après chaque extrait d'entrevue cité (nous utilisons des pseudonymes) est l'âge au moment de l'entrevue, l'ensemble des entrevues ayant été réalisé par l'équipe de recherche, entre mai 2005 et décembre 2007.
 2. Les informateurs ($n = 34$) sont nés entre 1943 et 1951 – nous considérons l'ensemble de ces cohortes comme constituant les premiers nés du baby-boom au Québec (Olazabal, 2009) – et sont issus de diverses classes socioéconomiques et éducationnelles. Alors qu'environ la moitié étaient toujours mariés avec le même conjoint (16 sur 34), une part importante d'entre eux avaient divorcé (9 sur 34), plusieurs s'étant remariés (5 sur 9), tandis que quatre femmes étaient veuves. Au moment de l'enquête, 28% de l'ensemble des personnes interrogées étaient des retraités, 62,5% étaient toujours sur le marché du travail, et trois femmes étaient au foyer. La presque totalité des personnes interviewées sont nées à Montréal ou en Montérégie, deux femmes, d'origine italienne, étant nées en Italie et arrivées à Montréal au début de leur enfance. Bien que notre échantillonnage soit trop restreint pour refléter sans conteste une tendance générale, nous croyons qu'il représente dans une bonne mesure la réalité des grands-parents qui exercent ce rôle social.

Il faut en effet se reporter à la fin de l'Ancien Régime, au moment de la transition bourgeoise, pour voir apparaître un modèle familial plus souple que celui existant dans la société nobiliaire. On passe ainsi, écrit Gourdon, d'une logique intergénérationnelle dans laquelle primait un ordre hiérarchique impliquant le respect indiscutable des aînés à un rapport moins rigoureux, fondé sur des « dispositions aimantes » (Bourdieu, 1993). La famille bourgeoise, opposée à celle de l'Ancien Régime, repense, dès la fin du XVIII^e siècle, la qualité des relations intergénérationnelles, s'appuyant non plus sur la rigueur de l'ordre lignager, mais sur la base de la reconnaissance, de l'amour et de la dignité³. C'est à partir du moment où les aînés consentent à s'investir dans une relation affective avec le reste de la famille, souligne Gourdon, en privilégiant un positionnement non hiérarchique, au détriment du rôle autoritaire et dépositaire d'une tradition ancestrale, que se développe l'image du « grand-parent gâteau ». Parmi les exemples que propose Gourdon, celui de Victor Hugo retient l'attention, en tant que modèle de grand-père gâteau, qui accueille à bras ouverts ses petits-enfants, Georges et Anne, à la suite du décès de son fils Charles et de sa bru. Il écrira, en leur hommage, son célèbre recueil de poèmes intitulé *L'art d'être grand-père* (1877). Le XIX^e siècle reconnaît ainsi, dans les familles bourgeoises, ouvrières ou artisanes, les grands-parents comme tuteurs naturellement désignés en cas de disparition des parents.

Remarquons d'emblée que la grand-parentalité gâteau constitue un modèle parmi d'autres. En effet, l'exercice de ce rôle social n'est pas donné (ou permis) à tout le monde, et ce, pour différentes raisons : motifs de santé, différence de niveau socioéducatif, dysfonction familiale, désir d'exercer ou non ce rôle, mésententes profondes entre parents et enfants – en dépit des dispositions juridiques qui protègent le droit à l'exercice grand-parental⁴.

La pratique de la grand-parentalité, en Amérique du Nord, est à tout le moins hétérogène (Olazabal et Pinazo, 2010). Alors que les baby-boomers étaient adolescents, Neugarten et Weinstein (1964) ont établi, pour les États-Unis, une typologie à partir d'un échantillonnage aléatoire constitué de 70 grands-parents issus de la classe moyenne, dans laquelle ils identifiaient cinq types de personnalité grand-parentale. Wood et Robertson (1976), tout comme Kivnick (1982), distinguent quant à eux des rôles qui varient tout au long de la vie et qui diffèrent en fonction de chaque petit-enfant. Bengtson et Robertson (1985), ainsi que Chesterlin de Furstemberg (1986), remarquent pour leur part, tantôt le rôle

3. Jean-Pierre Bois (1989) montre comment le XVIII^e siècle, rompant avec les représentations sociales de la vieillesse du siècle précédent, devient tout d'un coup bienveillant à l'endroit des plus vieux, par une reconnaissance solennelle du statut social de l'aîné, une attitude propice au développement des relations intergénérationnelles.

4. L'article 611 du Code civil du Québec protège les grands-parents contre une éventuelle interdiction, par leurs enfants, de maintenir des relations intergénérationnelles.

unificateur de ceux-ci (grands-parents présents, gardiens de l'unité familiale, arbitres et conservateurs de la biographie de la famille), et tantôt la distance et l'incommunication pouvant exister entre les générations.

L'exercice grand-parental fluctue ainsi entre l'absence totale d'implication à tous les niveaux (grands-parents distants) et l'implication permanente de l'aïeul en tant que parent substitutif (tutelle parentale), en passant par une implication intermittente, sous fond ludique, ou par un rôle lié à l'aide financière ou matérielle (de type corvée).

Cette variabilité observée par les chercheurs aux États-Unis, et qui pourrait être extrapolée en bonne mesure aux autres sociétés occidentales, contraste avec la dichotomie établie par Martine Segalen (en parlant de la France) voulant que, dans le temps passé, « soit les grands-parents élevaient complètement leurs petits-enfants qui leur étaient confiés, soit les relations étaient distantes avec des personnes qui semblaient vieilles et généraient des attitudes de respect » (2000, p. 81). Au Québec, l'un ou l'autre des modèles proposés par Segalen – et le second en l'occurrence plutôt que le premier – semblaient la norme, la transition vers la grand-parentalité gâteau, entamée par la génération des parents des baby-boomers et consolidée par les baby-boomers, ayant été plutôt brusque que progressive, grâce aux changements démographiques et culturels advenus dans les années 1970. Nous rendrons compte ici du développement de cette pratique telle qu'explicitée au Québec, et à Montréal plus particulièrement, au cours des soixante dernières années. En fait, nous verrons que la grand-parentalité a correspondu dans le passé, très souvent en tout cas, avec la dichotomie établie par Martine Segalen, alors que la grand-parentalité gâteau semble être l'apanage des petits-enfants contemporains.

2. REPRÉSENTATIONS SOCIALES ET PRATIQUES DE LA GRAND-PARENTALITÉ AU QUÉBEC ENTRE LES ANNÉES 1950 ET LES ANNÉES 1980

Les premiers enfants du baby-boom ont grandi dans un univers social encadré par l'Église et chapeauté par la famille collatérale alors qu'ils étaient des enfants et des adolescents (entre les années 1940 et les années 1960). L'instruction scolaire est octroyée aux Canadiens français de façon presque exclusive par des religieux et des religieuses. Quant à la vie domestique, elle est aussi gouvernée par les impératifs religieux, et notamment par celui relatif à la procréation qui s'inscrit dans la continuité de la *revanche des berceaux*, expression avancée par les intellectuels du clergé canadien-français du début du XX^e siècle, et notamment par le père Lalande, jésuite, en 1918 (Bouchard et Lalou, 1993).

Si le Québec est alors une société largement traditionnelle en ce qui a trait à l'organisation de la parenté, la modernité s'insinue dès le début du xx^e siècle par l'entremise d'une importante américanisation des mœurs, particulièrement à Montréal (Weintraub, 1996). Sur le plan de la famille, l'habitation intergénérationnelle tend à s'estomper progressivement avec l'essor de l'industrialisation, en correspondance avec le processus de nucléarisation de la famille et la montée de l'individuation (Parsons, 1971).

L'élan d'optimisme qui caractérisa l'esprit des Trente Glorieuses, notamment aux États-Unis et dans le monde anglo-saxon, mais aussi en Europe septentrionale, suscite l'adoption de nouvelles attitudes culturelles relatives à l'éducation des enfants, moins contraignantes. La révolution pédiatrique proposée par le docteur Spock (1946) – ses livres figurant parmi les best-sellers en Occident dans les années 1950 et 1960 – permit le développement d'une nouvelle socialisation des enfants (Owram, 1997).

2.1. Les baby-boomers et leurs grands-parents (années 1950 et 1960)

L'ensemble de nos informateurs soulignent la grande différence existant entre les relations intergénérationnelles d'alors et celles d'aujourd'hui. Tout d'abord, leurs grands-parents leur apparaissaient généralement comme de vieilles personnes, ce qui se comprend compte tenu de l'espérance de vie à cette époque, presque vingt-cinq ans plus courte que la leur, qui affectait très certainement la qualité de la relation, surtout si les aîeuls étaient malades ou atteints d'incapacités invalidantes :

Mon grand-père, je l'ai toujours connu très âgé, il me semble... En fait, c'est des très bons souvenirs. Mon grand-père, c'était le sage, c'était celui qu'on aimait aller voir le dimanche. Il nous aimait beaucoup, alors il nous racontait des histoires. Mon père était comme ça aussi, c'est des gens qui racontaient beaucoup ce qu'ils avaient vécu avant... (Nicole, 58 ans).

Mentionnons également le fait du grand nombre, avec lequel les familles canadiennes-françaises doivent composer. Il était difficile, voire impossible, d'avoir à cette époque une relation privilégiée avec les grands-parents, comme c'est aujourd'hui le cas :

Mes grands-parents, ce que je retiens d'eux, c'est que c'était vraiment là des personnes très, très familiales. Déjà ils avaient une grosse famille, puis souvent le dimanche on se réunissait tous les cousins, cousines, les tantes, les oncles... il y avait tellement de monde, c'est sûr que c'était rare qu'on sortait tout seul avec... Moi, je ne me souviens pas d'être sortie toute seule avec mon grand-père, ni côté paternel, maternel, là (Lyne, 61 ans).

Ça va être un défi avec les familles recomposées, par contre, on n'a pas eu tant que ça d'enfants... On n'aura pas de problèmes de 24 au moins... Chez mon grand-père, le dernier gros party, il y avait 101 descendants... je vais en avoir moins c'est certain! En partant de trois, cela ne pourra pas donner ça! (Pierre, 61 ans).

La rencontre des collatéraux, chez les Canadiens français, se déroule en général les jours de fête, lors des moments cérémoniels comme Noël, Pâques, etc., ou à l'occasion des corvées familiales. Les relations grand-parentales se trouvaient diluées en quelque sorte dans l'ensemble des interactions impliquant la famille élargie, et dans lesquelles les grands-parents observaient le rôle qui leur était dévolu, soit celui d'aïeux, dans un contexte que nous qualifierions de « cérémoniel » et de relativement passif eu égard au dialogue intergénérationnel. Forcément, une certaine distance s'imposait entre aïeux et petits, ce qui n'implique pas moins dans plusieurs des cas un amour certain, mais la qualité des relations intergénérationnelles était généralement bien lointaine de celle qui prévaut de nos jours sur le plan du rapport interpersonnel entre grands-parents et petits-enfants. On peut dire qu'à cette époque, c'étaient les petits-enfants qui allaient chez les grands-parents, qui les recevaient plus ou moins chaleureusement, dans un rapport familial obligé et ritualisé.

Ces rapports, que nous qualifierons de distants, nous les retrouvons aussi bien chez les Québécois d'origine canadienne-française que chez ceux d'origine italienne ou juive ashkénaze. Plusieurs des grands-parents interviewés, qui ont connu leurs propres grands-parents, mentionnent en effet cette distance qui les séparait, comme en témoignent ces exemples :

Je n'ai jamais joué avec mes grands-parents. J'avais un peu peur de mes grands-parents, je me souviens. C'est difficile à comparer parce que mes grands-parents ne s'impliquaient pas vraiment dans notre vie. Bien ça arrivait peut-être dans les autres familles mais pas dans la nôtre. On faisait des soupers deux, trois fois par année, mais [...] Et on restait tous dans le même building! Mais on n'a pas vraiment... (Johanne, 60 ans).

Moi je n'en ai jamais voulu à mes grands-parents de ne pas avoir eu beaucoup de relations avec eux. Ce n'était pas de leur faute, ils étaient tellement occupés. [...] Puis c'était comme ça à l'époque. [...] Quand on parle de nos grands-mères, c'est des bonnes personnes qu'on aimait bien. Mais on n'est jamais sorti ensemble. Je ne me souviens pas d'avoir été seule avec aucune de mes deux grands-mères (Ariane, 58 ans).

Une grand-mère juive ashkénaze va dans le même sens :

I don't remember having a loving grandmother the way I am. So I don't know if that's true or not. In my perception, I don't remember being hugged or kissed and being.... read stories and told wonderful things. But it's a different life, because I'm completely different (Sarah, 61 ans).

Bien sûr, des rapports privilégiés existaient tout autant, l'image des grands-parents d'antan pouvant en effet être associée au souvenir de l'aïeul principal, celui ayant joué un rôle affectif significatif dans leur vie de jeune enfant. D'aucuns diront ainsi des grands-parents les plus présents affectivement – la grand-mère maternelle, souvent –, qu'ils étaient aimants, chaleureux ou aux petits soins avec leurs petits-enfants, comme cette informatrice qui se souvient de sa grand-mère comme une source « *de chaleur humaine*,

d'amour». Un grand-père souligne le rôle de sa grand-mère paternelle, chef de lignage, comme une femme aimante, sage et proactive, alors qu'une autre répondante, ayant cohabité avec sa grand-mère, évoque quelqu'un de silencieux tout en étant présente et aimante, ce rôle discret s'exerçant au quotidien, à travers notamment l'aide aux tâches domestiques.

La grand-mère melliflua, dépeinte par le stéréotype de la petite grand-mère au chignon, douce et aimable (voir Schneider, Mietkiewicz et Bouyer, 2005), charmait ses petits-enfants par ses biscuits, son rôle demeurant confiné aux limites exclusives du foyer :

C'est ça, pour les petits-enfants, ma grand-mère était très grand-maman gâteau, elle faisait des biscuits pour nous autres, on était cinq filles, là. Et puis on a peut-être été plus proches... elle a eu 10 enfants, mais peut-être qu'on a été des petits-enfants un petit peu plus choyés parce qu'on était plus proches puis on était plus intimes avec elle, là, que d'autres... Bon, c'est ce que je me souviens de ma jeune enfance (Raymonde, 60 ans).

Mais la distance intergénérationnelle correspondait en bonne mesure avec la dichotomie relevée par Martine Segalen (2000), comme le suggèrent ces autres exemples :

Bien, mon grand-père, c'était un homme un peu plus autoritaire... strict là tout ça, qui commandait. Fait qu'on était moins intéressés (Raymonde, 60 ans).

Mon grand-père était quelqu'un d'extrêmement pingre, eh. C'était un peu la blague dans la famille quand on allait manger, là, c'était eh... comment faire pour nourrir six personnes avec eh... trois fois rien, là. Et celle qu'il avait pris pour épouse était à peu près aussi, c'était un climat... lui, il vivait à Montréal, je l'ai connu moi essentiellement ici dans un petit logement à Montréal. C'était un homme qui n'était pas très près des enfants, ni les siens, ni ses petits-enfants. Quant à ma grand-mère Tétrault... je n'ai à peu près pas de souvenirs d'elle autre que... j'ai reçu une fois un cadeau à Noël de sa part : c'était une rondelle de hockey qu'elle avait trouvée dans la ruelle, sous laquelle rondelle il y avait les initiales d'un autre petit gars qui l'avait perdue dans la ruelle, c'est le cadeau que j'ai eu d'elle... [rires] de toute ma vie... Ben, ce n'était pas, bon, ce n'était pas grave, elle était comme ça, c'est tout... (Nicolas, 61 ans).

En somme, les relations intergénérationnelles, lorsque les baby-boomers étaient de jeunes petits-enfants, sont en général sporadiques, cérémonielles, relativement distantes, non personnalisées, et dénotent une importante distance culturelle, suivant en somme une perspective multigénérationnelle (plutôt qu'intergénérationnelle). La possibilité existait que les grands-parents, ou bien une tante (maternelle souvent), prennent un benjamin à leur charge, en agissant comme parents substitutifs lorsqu'un couple de proches se déclarait incapable de nourrir une bouche additionnelle.

Ce modèle relationnel, à cheval entre la tradition et la modernité, était celui d'une société caractérisée par une relative surnatalité dans un contexte social catholique à faible capillarité sociale, qui s'inscrivait

cependant dans une nouvelle ère de prospérité, le début des Trente Glorieuses. Ce type de relation intergénérationnelle se transforme considérablement lorsque les parents des enfants du baby-boom deviennent à leur tour des grands-parents, soit dans les années 1970, alors que la religion perd de sa prééminence dans les représentations collectives et que l'encadrement social se trouve en profonde mutation (par la montée du nationalisme québécois, de la libération des femmes, de l'émergence de la société de consommation et par l'accentuation du processus d'individuation).

2.2. Les parents des baby-boomers en tant que grands-parents (années 1970 et 1980)

Nous remarquerons d'emblée le mélange de continuité et de rupture qu'a constitué l'exercice grand-parental chez les parents des baby-boomers. Ils demeurent, d'une part, dans la continuité de leurs propres parents (en restant soumis à l'ordre religieux, au colonialisme anglo-canadien et à la faible mobilité sociale ascendante), mais ils doivent absolument consentir aux transformations de la structure familiale lorsque les membres de la génération des baby-boomers deviennent parents à leur tour, au début des années 1970. Ils n'auront pas le choix de composer avec les caractéristiques de la nouvelle structure familiale qui commence à se dessiner à cette époque (important taux de divortialité, nouvelles unions, « concubinage », etc.).

Maurice, par exemple, un homme d'origine modeste, ouvrier lui-même, note comment ses parents étaient plus progressistes que la moyenne des personnes de leur génération et comment le comportement familial s'adaptait au changement ambiant de l'époque :

Ma mère et mon père ont toujours dit qu'ils n'ont jamais voulu donner de conseils à un ou à l'autre parce qu'ils trouvaient que s'ils commençaient... Enfin, si on lui demandait quelque chose, elle nous répondait, mais de là à dire: « tu aurais dû faire ceci ou cela », non jamais. Ils ne voulaient pas s'impliquer dans les familles, ils se disaient qu'on apprendrait par nous-même et que, de toute façon, leur façon de penser était différente de la nôtre. C'est pas toujours bon de dicter quoi faire, ça enlève la confiance. Ma mère ne nous a jamais rien dit sur la façon dont on élevait nos enfants. Mais si Mireille avait quelque chose à demander, ma mère était là pour répondre (Maurice, 59 ans).

En fait, les parents des baby-boomers n'auront pas le choix de s'adapter aux nouvelles caractéristiques sociales et culturelles affichées par la génération de leurs enfants, acceptant tant bien que mal les transformations et en s'y adaptant. Une femme d'origine italienne, mariée à la fin des années 1960 et mère de trois enfants, parle du changement en termes d'évolution de conditions de travail permettant une meilleure conciliation travail-famille que par le passé :

The generation gap is there. Their era was extremely strict. When my kids were born, there was a different era, so we were more permissive. We, even if we did not have much time at home because we had to work, the time that we were there was for them, period. It was not like in my parent's time when both of them were working, one in the day and one at night. So, you were never with them really. And my kids were with me at night and weekends. And that was there time, just for them, period (Maria, 59 ans).

Une autre femme, aussi d'origine italienne, note le changement d'attitude dans la façon dont son père l'a élevée et comment il se comportait avec ses enfants à elle, annonçant en quelque sorte la « grand-parentalité gâteau » que vivra sa propre génération :

My father was in ultimate total love with his grandchildren, it was so insane and I would get upset with him because he would allow my kids to do whatever they wanted: "No, no, no, no, no when they are in my house they are the king and queen. They do what they want", and I would sit there and say "hello, you were so strict with me and now my daughter... stop it" (Carla, 58 ans).

Le changement social qui suivit la Révolution tranquille était trop puissant pour que les parents y résistent. Le développement du processus d'individuation, suivant l'injonction d'autonomie du sujet, et la banalisation du divorce, dès les années 1970, ne laissent guère le choix aux parents des baby-boomers de s'adapter et leur façon d'exercer le rôle grand-parental a dû se fonder sur l'expérimentation et l'acceptation des nouvelles valeurs familiales, aspect que nous traitons dans la section suivante.

3. LES BABY-BOOMERS ET L'EXERCICE DE LA NOUVELLE GRAND-PARENTALITÉ

Si l'exercice moderne de la grand-parentalité n'est pas nouveau en Occident, le fait est que, au Québec, le changement social découlant de la transition démographique met progressivement fin aux solidarités entre collatéraux au profit de rapports négociés au sein de la nouvelle famille *beanpole*. La fin de la transition démographique donne lieu à l'émergence d'une nouvelle logique dans les relations intergénérationnelles, la grand-parentalité gâteau, ou nouvelle grand-parentalité, étant une de ses manifestations.

3.1. La mutation des valeurs familiales dans les années 1980

C'est en bonne mesure par l'entremise du « nouvel esprit de famille » que se manifeste le changement social au Québec. La structure de la famille, qui devient éventuellement « allongée », contraste avec le modèle collatéral ancestral. Une mutation « s'est opérée dans les mœurs avant de se

traduire dans le droit» écrit Irène Théry (2005, p. 390) en parlant de la France, mais cela vaut tout autant pour le Québec. Ainsi, la dépatrilinéarisation, par les couples, de la transmission du nom de famille (en donnant à l'enfant le nom du père de la mère plutôt que celui du père du père) est une pratique largement répandue depuis les années 1980⁵. Cette mutation, nous pouvons aussi l'observer en regard du nombre d'unions potentielles contractées, de manière formelle ou non, par les individus, une pratique qui n'était jadis possible qu'en cas de veuvage.

En outre, la banalisation de la divortialité, ou du «démariage», pour utiliser le juste concept d'Irène Théry (2005, 1993), et la gamme d'unions disponibles (qui s'inscrivent contre le modèle unique du mariage religieux conventionnel) entraînent des ruptures et des nouvelles alliances, avec la conséquente multiplication d'enfants, de beaux-enfants et de petits-enfants, qui devront composer, pour leur part, avec un nombre indéterminé de grands-parents (figure 9.1). Comme le souligne Irène Théry, le concept de «démariage» aura des implications aussi bien réelles que symboliques sur le plan de la transmission intergénérationnelle. En effet,

par ce mot, on ne désigne pas seulement ni même principalement la baisse de la nuptialité, la montée des unions libres et des divorces, mais un bouleversement du mariage lui-même comme institution: se marier, ne pas se marier, se démarier est devenu une question de conscience personnelle [...] Disons simplement ici que le démarriage transforme l'ensemble de la parenté et pose la question en particulier des fondements de la filiation (2005, p. 391-392).

Les raisons sociologiques reposent, selon certains auteurs, sur le fait que l'autonomie acquise par les femmes, qui ont connu des trajectoires socioprofessionnelles beaucoup plus complexes que celles de leurs mères, a rendu obsolète, dans les années 1970, l'idée que le mariage apporte la stabilité familiale (Bonvalet, Clément et Ogg, 2011, p. 201).

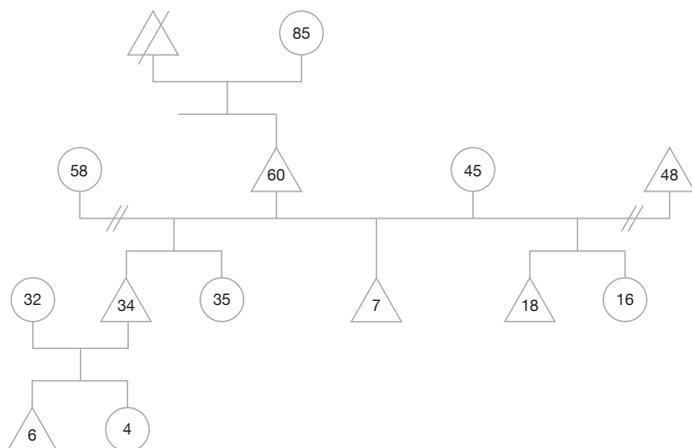
En fait, les diverses extensions potentielles constituées par les belles-familles (les beaux petits-enfants, les beaux-enfants – qui seront en fait les enfants de la nouvelle conjointe –, et que l'on distinguera des gendres et des brus) apparaissent comme autant d'éléments nouveaux d'une parenté devenue plus complexe que par le passé et dont la trame exige de nouveaux compromis et la considération d'une nouvelle norme sociale, aussi souple que possible.

5. Cette pratique si répandue au Québec est décriée par le juriste et psychanalyste français Pierre Legendre (1989), qui soutient que cela contribue à défaire la trame symbolique liée au rôle du père.

La figure 9.1 illustre la complexité potentielle de ce que nous avons nommé la « famille allongée » (Olazabal, 2009), marquée par les ruptures et les ré-unions. Il est à noter que les ruptures sont relatives dans la mesure où la fin des relations avec l'ex-conjointe n'implique pas une rupture avec les enfants et les petits-enfants.

FIGURE 9.1.

Modèle parental idéal-typique de famille « restructurée » à partir de Ego baby-boomer



Note: Ego baby-boomer – soit l'homme (Δ) de 60 ans : \circ = femme, Δ = homme, chiffre = âge, // = divorce, / = décès.

Source: Olazabal, 2009, p. 33.

Cette nouvelle structure familiale découle du refus de la contrainte sociale, surtout pour les femmes, confinées jusqu'alors au rôle de reproductrice et de responsable du foyer (et, conséquemment, d'« aidante naturelle »), et n'est probablement pas étrangère au ressentiment manifesté à l'égard de l'Église par les membres de cette génération qui ont tous connu la rigueur de l'encadrement social catholique avant la Révolution tranquille. Il faut rappeler toutefois, et c'est important, que la stabilité et la prévisibilité familiale ne constituent pas la norme historique. Comme le remarquent à juste titre Bonvalet, Clément et Ogg, « la diversité familiale, comme l'ont rappelé les historiens, a toujours existé et la famille nucléaire telle que l'ont vécue les grands-parents et les parents des baby-boomers n'a constitué qu'une parenthèse » (2011, p. 202).

Quoi qu'il en soit, ces nouveaux comportements sociofamiliaux découlent de l'important taux de divortialité observé au Québec, taux qui oscille autour de 50% chez les couples mariés depuis 1987, et atteint son pic, 54%, en 1995 (ISQ, 2012) – un chiffre plus élevé si l'on tient compte des unions libres. Cela a encouragé nombre de divorcés à se remarier ou à vivre en union libre, comportements qui ne sont pas sans avoir une répercussion toute particulière sur les relations grands-parentales. En effet, Statistique Canada remarque que

[l]a proportion de remariages pour lesquels les deux conjoints avaient précédemment été mariés est à la hausse, ayant atteint 46% en 2002. Cette évolution est évidemment à mettre en lien avec celle, à la hausse, de la divortialité ainsi qu'avec la présence de générations nombreuses de baby-boomers aux âges où les probabilités de remariage sont les plus fortes (2006, p. 62).

Un tel état de choses impose aux petits-enfants, à leur tour, la multiplication des grands-parents ou, à tout le moins, un dédoublement des aïeuls si deux des quatre grands-parents décident de s'unir de nouveau (suivant les données susmentionnées).

Les baby-boomers ont eu, en moyenne, moins de deux enfants et ces enfants ont, à leur tour, eu un ou deux enfants (Lavoie, Guberman et Olazabal, 2008). C'est dire que les grands-parents auront généralement trois ou quatre petits-enfants et peuvent, par conséquent, consacrer davantage de temps à chacun d'entre eux. Comme de raison, les nombreuses ruptures et les recompositions familiales qui s'ensuivent ont des effets sur ces liens. Ils induisent tout d'abord des négociations avec plusieurs «ensembles» de petits-enfants : les siens et ceux de la nouvelle conjointe. Tous les petits-enfants ne sont pas «égaux» aux yeux de chacun des grands-parents, ce qui peut susciter des tensions. Les divorces et les unions subséquentes peuvent également créer une certaine distance entre les grands-parents et leurs enfants ou leurs beaux-enfants, pouvant mener à une diminution de la fréquence et de l'intensité des contacts et à la modification de l'engagement des grands-parents (Herman, 2006). Cette situation, qui n'est régulée par aucune normativité sociale, est parfaitement subjective, ce qui signifie par exemple qu'une fille peut décider de bannir son père ayant divorcé de sa mère et épousé une femme de son âge (à elle), auquel elle refusera ainsi le droit de visite aux petits-enfants et le développement de relations intergénérationnelles.

En revanche, la situation multi-grand-parentale peut exiger un ajustement de part et d'autre, comme le rapporte cette grand-mère, très surprise au premier abord par les enfants de la nouvelle conjointe de son fils :

Mon fils est arrivé avec sa blonde et il y avait les deux enfants, on les avait déjà rencontrés une fois je pense, deux fois, et là ils sont arrivés, vraiment officiellement : c'était sa blonde et il a emmené les enfants de sa blonde. Et ils sont arrivés à

l'appartement et ils ont dit: « Bonjour grand-maman, bonjour grand-papa! » Je ne sais pas. Je pense que les parents ont dit ça... Et quand on est arrivés, mais je pense qu'ils ont décidé aussi. Après qu'ils soient partis, j'ai dit à mon chum: « C'est bizarre hein? » Parce que pourtant, ils en ont des grands-parents. Moi, j'avais le souci de ne pas prendre la place d'autres grands-parents. Ils en ont des grands-parents, en même temps, je veux être proche d'eux autres. J'ai dit: « Ça ne va pas tout les mêler? » Dans le fond... Mais un peu plus tard, moi et mon chum, on est arrivés là et là, écoute, on créait des liens... Et les enfants nous disaient: « Là, on est allé chez grand-maman, grand-maman... Bien t'sais, ma grand-mère, la mère de mon père... » Regarde, ils étaient tout démêlés là-dedans, c'est nous qui avions de la misère. J'ai dit: « Regarde, ces enfants-là, ils sont habitués, ils le savent, ils ont un père. Et leur père a des parents, c'est leurs grands-parents. » Ils ont une mère et des grands-parents maternels et ils ont nous autres et on est tous des grands-parents. Et ils nous démêlent bien comme il faut. Alors je me dis, c'est nous qui nous inquiétons (Ariane, 58 ans).

Un grand-père souligne cette nouvelle complexité à laquelle les petits-enfants doivent faire face: « *Quand il a eu la séparation et puis l'union avec Céline... je voyais moins Marie-Jeanne [ma petite-fille], qui avait quatre sets de grands-parents. Elle était gréée en grands-parents..., elle, elle avait le choix* » (Pierre, 61 ans).

Car ce qui caractérise par-dessus tout le « nouvel esprit de famille », c'est la négociation des liens intergénérationnels, comme nous le soutenons dans la section suivante, une négociation qui concerne généralement les membres de trois générations suivant une logique de famille « allongée ».

En dépit de cette mutation qui la caractérise, la culture des baby-boomers vieillissants ne demeure pas moins balancée par la volonté de transmettre et de léguer un héritage (matériel ou symbolique), comme le montre l'existence d'une solidarité intergénérationnelle dans laquelle ceux-ci jouent un rôle pivot (Godbout et Charbonneau, 1996). Dans leur enquête menée à Paris et à Londres, Bonvalet, Clément et Ogg affirment, au sujet de la position de pivot au sein de la famille *beanpole*, qu'elle est plutôt paradoxale en regard de ce que fut leur jeunesse. En fait,

[ceux] qui, à 20 ans, sont partis à la découverte d'un monde sans contrainte, voire « sans famille », se retrouvent trente ans plus tard au centre du réseau familial, obligés, d'un côté, d'assumer leurs enfants adultes, et confrontés, de l'autre, à la vieillesse de leurs parents. Appartenant aux premières générations de « seniors » ayant des parents toujours en vie, ils doivent faire face à la perte d'autonomie, aux handicaps, aux troubles psychologiques des ascendants, et ils assistent au phénomène de déprise qui touche leurs parents, entraînant parfois une nouvelle organisation de leur propre vie (Bonvalet, Clément et Ogg, 2011, p. 280-281).

Les enfants du baby-boom jouent (bien que pas tous) un rôle de pivot au sein de la structure familiale *beanpole*, veillant au bien-être de leurs parents ayant développé des incapacités, de leurs petits-enfants, qu'ils chérissent souvent, et de leurs propres enfants afin de les soutenir dans la conciliation travail-famille. Si la famille occupe une place certes importante – mais seulement une parmi toutes les occupations hebdomadaires –, la gestion des relations familiales impose une organisation qui, en fin de compte, est loin d'être négligeable en temps et en ressources. Voyons pour l'heure comment les relations intergénérationnelles descendantes se vivent aujourd'hui au Québec.

3.2. Des grands-parents plus durables

Les baby-boomers sont de jeunes grands-parents et les petits-enfants sont aussi de jeunes petits-enfants, tout au plus au début de la vingtaine. Rappelons que la qualité de ces relations est importante au moment où les petits-enfants sont encore sous la tutelle des parents, qu'ils sont « influençables » par le discours parental et grand-parental, influence qui tend à s'estomper au fur et à mesure de l'autonomisation des jeunes, surtout à partir du moment de leur affranchissement des attaches familiales ascendantes. Gilles Pronovost (2008) a bien montré, dans son étude quantitative, comment les passions culturelles transmises par les grands-parents influencent les jeunes adolescents, qui vivront une relation intergénérationnelle épanouie.

Cependant, et c'est là une donne qui contribue à la transformation radicale des relations intergénérationnelles au sein de la famille, le fait d'être grand-parent, au Québec comme dans l'ensemble du monde occidental, n'est plus un phénomène éphémère. Schneider, Mietkiewicz et Bouyer soulignent à juste titre que, dans les sociétés occidentales, « si au début du xx^e siècle on pouvait espérer connaître ses petits-enfants pendant dix ans, vingt exceptionnellement, il est courant de nos jours de demeurer en position de grands-parents plus de trente ou quarante ans » (2005, p. 11). La grand-parentalité est ainsi devenue plus que jamais une étape fondamentale dans la vie familiale en Occident, ne serait-ce que parce qu'elle s'inscrit beaucoup plus durablement dans le temps.

Il est aussi fort possible que ces relations soient beaucoup plus durables qu'elles ne l'ont jamais été, et qu'elles se prolongent bien au-delà de la jeune vingtaine chez les petits-enfants. En effet, la génération du baby-boom devrait se maintenir en situation de grand-parentalité potentielle pendant plus de trente ans. Génération proactive, elle possède les outils nécessaires pour maintenir le lien intergénérationnel durant plusieurs décennies, à savoir, notamment, les instruments offerts par les nouvelles technologies de l'information et de la communication. En outre, les

baby-boomers sont en meilleure forme que les grands-parents d'antan et adhèrent massivement à un vieillissement socialement productif afin de repousser la « mort sociale ».

On aurait ainsi atteint

un nouvel âge, celui des seniors, dynamiques, en bonne santé économique et physique. [...] Les grands-parents baby-boomers se distinguent des générations précédentes par un engagement plus massif, si on en juge au temps et à l'argent qu'ils consacrent à leurs petits-enfants. Devenus indépendants, tant sur le plan de leur existence que de leur résidence, ils incarnent en même temps l'avènement de nouveaux liens entre générations, plus forts que jamais (Attias-Donfut et Segalen, 2001, p. 19)⁶.

Nous avons dit que les baby-boomers ont profondément transformé les structures de la parenté conventionnelle, en souscrivant à un modèle plus aléatoire dont a découlé ce que nous avons nommé la famille « allongée », au sein d'une structure *beanpole*. Leur volonté de ne plus s'inscrire dans le modèle de la famille conventionnelle, bourgeoise, ouvrière ou rurale constitue une résultante de l'effet de génération susmentionné.

La réduction du nombre de petits-enfants permet aux grands-parents de consacrer plus de temps à chacun d'entre eux. Il devient dès lors possible de développer des rapports plus intenses et, surtout, de nature individualisée (Olazabal et Desplanques, 2008, 2009b; Attias-Donfut et Segalen, 2001; Herman, 2006; Segalen, 2000). Et ce qui représente une innovation sociale par excellence, c'est le fait que cette relation est suscitée, organisée et nourrie par les grands-parents eux-mêmes... mais surtout par les grands-mères.

3.3. Grands-mères et grands-pères

Au Québec, 58,5 % des hommes et 70,7 % des femmes âgées de 55 à 64 ans étaient en 2006 des grands-parents (Institut de la statistique du Québec, 2007). Cette différence entre hommes et femmes est notable et peut expliquer, en partie, pourquoi les femmes sont plus impliquées que les hommes dans l'exercice grand-parental. Même sur le plan associatif, à Montréal,

6. Les enfants du baby-boom consacrent considérablement de temps et d'argent à leurs petits-enfants, rendant service par le fait même à leurs enfants. Car être *gâteau* implique forcément une dépense monétaire importante, qui se matérialise aussi bien par la participation à des activités récréatives que par le transfert direct d'argent. Une étude américaine indique que les grands-parents dépenseraient environ 1 700 \$ dans la première année de vie de chacun de leurs petits-enfants (Focalyst, 2007). Les transferts monétaires effectués d'une manière ou d'une autre pour les petits-enfants au cours des premières années de leur vie sont considérables.

que ce soit à la Maison des grands-parents de Villeray ou à l'Association des grands-parents du Québec, il est remarquable de voir la disparité entre la présence des unes et des autres en ce qui concerne l'action bénévole et l'action sociale proactive. La grand-parentalité, même celle que l'on dit « gâteau », est avant tout une affaire de femmes, et ce, même si les hommes sont de plus en plus impliqués.

Comme le montre notre échantillonnage ($n = 34$), les femmes ont été beaucoup plus nombreuses à accepter de participer à l'enquête que les hommes (21 contre 13), en dépit du fait que nous ayons tenté d'en recruter un nombre équivalent, aussi bien chez les Québécois d'origine canadienne-française que chez ceux d'origine juive ashkénaze ou italienne.

En réalité, ce sont pour la plupart les femmes qui organisent les rapports intergénérationnels, les hommes acceptant le rôle qui leur est dévolu dans cette organisation menée généralement par leurs épouses. Certes, de plus en plus de grands-pères, en tout cas parmi ceux qui ne vivent plus avec la mère de leurs enfants, développent une relation « gâteau » avec leurs petits-enfants. À la question « Qu'est-ce qui constitue, selon vous, un exercice moderne de la grand-parentalité? », un grand-père répond ainsi :

Le grand-père moderne, je pense, c'est celui qui prend du temps. Il n'y a plus personne qui prend le temps, tout le monde court parce qu'on a des urgences, tout le temps. Le grand-père moderne, ça serait celui qui dirait : moi, j'ai trop d'urgences, mais il y a deux ou trois petites choses que je trouve importantes, comme regarder les écureuils quand il fait beau... Et j'essaie de faire ça aussi avec Marie et Maxime. J'ai du temps, même si l'horaire est chargé. Ces valeurs-là, qui sont de vieilles valeurs qui ont toujours été là, sont un peu mises de côté parce qu'il y a une espèce de frénésie de la production, de la rentabilité, du sérieux, de l'efficacité (Nicolas, 61 ans).

Une grand-mère juive souligne, pour sa part, la transformation des activités qui font du lien grand-parental quelque chose de moderne :

Well, I think a modern grandmother maybe won't teach kids to sew and knit and cook, that's not for me. But I will take them on outings; I will take them to places. I will play games with them. I will go to any school activities or things like that, that's where I think this generation is, I think they are my friends or the grandparents are very similar to... (Shirley, 59 ans).

Mais le fait est que, selon les données issues de notre recherche – que nous extrapolons cependant avec précaution, l'échantillonnage étant trop restreint –, les femmes divorcées et les veuves demeurent plus nombreuses que les hommes de même condition à exercer de façon proactive la relations grand-parentale (Olazabal, 2011).

La fréquence des contacts variera en fonction de la proximité géographique, de la qualité de la relation avec la génération intermédiaire (les parents), du nombre de petits-enfants, du genre (en général, c'est la

grand-mère maternelle qui consacre plus de temps aux petits-enfants), et suivant que les grands-parents sont en couple, veufs ou divorcés (Pinazo et Montoro, 2004)⁷.

Si la tendance matrifocale est dominante chez les couples stables, avec la pratique du démariage, il est plus difficile de déterminer la prééminence de l'investissement de chacune des branches. Le fait est que les mères (et surtout les mères des mères des enfants) auront un rôle social beaucoup plus consistant (en termes d'organisation d'activités et de soutien moral ou d'aide en cas de besoin) que les pères, surtout s'ils ont divorcé et convolé en deuxième nocces. Nous avons cependant remarqué que certains hommes seront davantage investis dans une relation auprès des petits-enfants de la nouvelle conjointe à défaut de pouvoir être véritablement présents et proactifs dans la vie de leurs propres petits-enfants. Certains verront l'exercice de la grand-parentalité et leur rôle d'aïeul comme une seconde chance, une sphère où investir le temps qu'ils n'ont pu consacrer à leurs enfants à cause du travail ou, pour le dire dans les termes de Vincent Caradec, « [c]ertains hommes investissent le rôle de grand-père sur le mode de la compensation par rapport au rôle paternel qu'ils ont le sentiment d'avoir négligé » (2004, p. 39). C'est là d'ailleurs un des principaux reproches que fait François Ricard (1992) aux membres de la *génération lyrique*.

3.4. La place socialement (et familialement) convenue

Les grands-parents du baby-boom, au Québec comme dans le reste des pays occidentaux non méditerranéens, tendent à concevoir l'exercice grand-parental d'une façon relativement achevée en regard du modèle de « grand-parentalité gâteau »; cela signifie qu'ils remplissent un rôle complémentaire à celui exercé par les parents. Ils ne sont généralement pas des parents substitutifs, en tout cas pas au Québec (Olazabal et Pinazo, 2010; Lavoie, Guberman et Olazabal, 2008). Ils jouent essentiellement un

7. Triadó, Martínez et Villar (2000) ainsi que Triadó *et al.* (2008) ont relevé, en Espagne, un contact plus élevé (à hauteur du double) de la part des grands-mères maternelles. La grand-mère maternelle est en Europe du sud la plus impliquée et investie dans l'éducation et c'est elle qui a un contact plus fréquent avec les petits-enfants. C'est ce qu'on appelle l'inclination matrifocale. Nous pouvons assurément extrapoler cette tendance au Québec et à l'ensemble des sociétés occidentales qui ont vu le développement de la « grand-parentalité gâteau ». Ainsi, les grands-parents maternels jouissent d'un avantage: étant donné leur position comme parents de la mère, leurs possibilités de consacrer plus de temps aux petits-enfants sont plus élevées que celles des grands-parents de la branche paternelle. Ils jouent un rôle plus significatif dans la vie de leurs petits-enfants, sont plus proches et plus sollicités en période de crise familiale (Olazabal et Pinazo, 2010).

rôle complémentaire à celui des parents, rôle qui leur procure une grande satisfaction. Les grands-parents pourront même jouer un rôle supplétif en cas de besoin, afin de préserver le lien familial et de soutenir les plus jeunes.

Si, par exemple, les parents éprouvent des difficultés maritales, les grands-parents tendront à intervenir davantage auprès de leurs petits-enfants en jouant un rôle de médiateurs (Buchbinder, Lowenstein et Werner, 2005) ou seront appelés à jouer un rôle de relève temporaire, le temps que les choses s'arrangent entre les parents des enfants. La fragilité des unions aurait pour effet de renforcer le lien entre grands-parents et petits-enfants. Selon Attias-Donfut et Segalen (2001), les grands-parents feraient office de conciliateurs et deviendraient les repères d'une continuité familiale, suivant un modèle grand-parental déjà entrevu par Bengtson et Robinson (1985). Le modèle de substitution (*custodial grandparents*), qui mobilise plus de cinq millions de grands-parents aux États-Unis, découle de l'absence des parents ou de l'impossibilité pour ces derniers d'exercer leur rôle pour diverses raisons (adolescentes enceintes, pères en prison, sida, toxicomanie, abandon, négligence, maltraitance, décès ou maladie mentale des parents), autant de raisons qui motivent les grands-parents à accepter d'assumer l'éducation et la garde complète des petits-enfants (Fuller-Thomson et Minkler, 2001; Hayslip et Kaminski, 2005; Pinazo et Tompkins, 2009; Newman, 2008).

Contrairement aux États-Unis et à certains pays d'Europe, cette situation demeure exceptionnelle au Canada, où seuls deux petits-enfants sur mille étaient entièrement pris en charge par leurs grands-parents en 2001 (Milan et Hamm, 2003). Toutefois, depuis 2007, les articles 4, 46 et 62 de la Loi sur la protection de la jeunesse du Québec visent à «encourager la continuité des soins auprès des personnes significatives (grands-parents et famille élargie)» (art. 4), ou la nouvelle flexibilité en matière d'hébergement (art. 62).

Au Québec, l'exercice grand-parental est plutôt convenu socialement. Ainsi, l'implication des grands-parents se présente sous une forme proactive éducationnelle et divertissante, en évacuant généralement la contrainte. Le nombre limité de petits-enfants, qui permet une relation plus approfondie avec chacun d'entre eux, est susceptible de favoriser les «dispositions aimantes» (Bourdieu, 1993). La nature des relations est clairement didactique et ludique, comme l'a montré Pronovost (2008), les grands-parents agissant selon ce dernier en tant que transmetteurs de passions culturelles. Que ce soit le théâtre, le cinéma, des activités ludiques en tête-à-tête ou l'accompagnement lors de pratiques sportives, les grands-parents agissent comme catalyseurs dans le développement identitaire des petits-enfants.

En outre, plusieurs grands-parents retraités ou divorcés – des femmes surtout – semblent avoir à la fois plus de temps et plus d'intérêt à investir le lien avec les petits-enfants, surtout s'ils ne sont pas ré-unis avec un nouveau conjoint qui a, lui-même, des petits-enfants :

Je sens que j'ai plus de temps, pour parler, écouter, m'intéresser à ce qu'ils font, ou que j'avais quand j'étais parent. Je pense que c'est très précieux, d'avoir du temps, là, tu sais, comme mon petit-fils, quand il vient, je suis certaine qu'il y a une grosse partie qu'il adore venir, c'est qu'il a toute mon attention. Alors que c'est sûr qu'il partage son attention à la maison, et puis moi, il est le centre de l'univers (Aline, 59 ans).

J'ai du temps, même si l'horaire est chargé, quand je dis je garde une journée, comme Marie je la gardais toute la journée (Pierre, 61 ans).

La plupart des grands-parents rencontrés ont des contacts réguliers, souvent ritualisés, avec leurs petits-enfants. Une grand-mère d'origine canadienne-française dira ainsi qu'une tradition s'est installée et que, chaque semaine, elle voit sa petite-fille lors d'un souper de famille: «*On se voit une fois par semaine toutes les trois [...], puis on va souper avec la petite. [...] On tient un lien.*» Pour une autre, vivant loin de certains de ses petits-enfants, les visites sont aussi importantes: «*Je les vois environ 30 jours, 30 jours par année. Et puis, tandis que ma fille est ici, bien maintenant que les jumeaux sont plus grands, c'est aux deux semaines. Une journée, une journée et demie, deux jours.*» Pour favoriser ces contacts, elle consacrera la majorité de son temps de vacances aux visites familiales.

La principale caractéristique de l'exercice grand-parental réside dans la nature non coercitive de la relation intergénérationnelle. Refusant une relation fondée sur la contrainte sociale, les enfants du baby-boom exercent leur rôle grand-parental dégagés de tout esprit d'autorité, adoptant plutôt une «*relation à plaisanterie*», comme celle qu'entretient le géniteur (qui n'est pas le père social) avec son fils dans les sociétés traditionnelles du Pacifique occidental (Malinowski, 1963)⁸. Certes, cela n'est pas entièrement inédit par rapport aux générations précédentes – voir le passage de Victor-Lévy Beaulieu cité en exergue du présent chapitre –, mais c'est la diffusion du modèle qui attire l'attention.

8. Dans les sociétés mélanésiennes traditionnelles, le père social de l'enfant n'est pas le père biologique, mais un oncle maternel. Le géniteur est toutefois amplement reconnu socialement au sein de la famille en tant que parent qui entretient une relation privilégiée avec l'enfant, mais de nature non contraignante. C'est sur la base de la bonne humeur que se vit cette relation, qu'on appelle en langage anthropologique de la parenté, la «*relation à plaisanterie*», et qui nous rappelle beaucoup celle du rôle social occupé par le grand-père ou la grand-mère baby-boomer.

Ainsi, une femme est d'avis qu'« être une grand-mère, c'est juste d'avoir le fun, et je donne les leçons si je la vois faire quelque chose de pas bien. Mais ce n'est pas à moi à faire la discipline, ce n'est pas mon rôle ». Cette conception de la relation est plutôt répandue parmi les enquêtés :

Je ne veux pas avoir le rôle de l'éducatrice, même si on en fait parce qu'on veut qu'il y ait une continuité avec les parents. Je ne veux pas avoir ce rôle-là. Je veux avoir le rôle de grand-maman. On fait plein de choses intéressantes ensemble. « Puis, je me colle sur grand-maman. Puis on peut faire du camping dans le salon. » Puis tu sais, c'est le rôle que je veux moi. Le beau rôle, quoi! (Nicole, 58 ans).

Cet avis, qui est aussi partagé par la plupart des grands-parents juifs ashkénazes interviewés, est parfaitement synthétisé par cette grand-mère : « *I don't think it's my job to give them values. [...] I want to be the one giving them cookies. I don't care if they do their homework. I did that with my kids, that's their parent's problem. I want to do the fun things.* »

Toutefois, la « relation à plaisanterie » ne doit pas outrepasser certaines convenances et d'aucuns n'hésiteront pas, le cas échéant, à établir les limites de ce qui peut être fait ou pas, comme le souligne un grand-père juif relativement orthodoxe :

We bring them a lot of books, my wife is a librarian... just around the corner at the Hebrew Academy so we bring them lots of books which we find very important, better than a toy because we'll sit and read with them. We interact with them quite well, but we're tough too, if we're alone with them and they're trying to be a little too hard, we're tough with them... we make sure there are rules. Even though mommy and daddy aren't there, there are still rules... (Mark, 60 ans).

Proactifs, les grands-parents susciteront la rencontre avec leurs petits-enfants sans que leurs enfants ne les sollicitent. C'est que, malgré leurs activités multiples, ils tiennent à trouver le temps, à consacrer à leurs petits-enfants un temps de qualité, que leurs parents, surchargés, n'ont pas forcément. Un grand-père soutient, pour sa part, que le fait d'avoir une relation privilégiée avec sa petite-fille est fondamental : « *Quand elle vient le dimanche, bien, on prend un verre, on prend un apéro [...] Mais [...] en fait, c'est elle et moi qui avons rendez-vous [...] Les autres assistent à ça. C'est notre date à elle et à moi.* » Dans le même ordre d'idées, deux grands-parents disent à ce sujet :

Je les vois quand même souvent. Je dirais deux fois par mois. Mais quand je ne les vois pas... quand ça fait trois semaines que je n'ai pas vu mes petits-enfants, je suis comme en manque. C'est viscéral [rires]. Même que je vais les appeler. Une fois, j'ai appelé Francis, ça faisait comme trois semaines que je n'avais pas vu la petite, j'ai dit : ça vous tente d'aller jouer au golf dimanche? Pourquoi? Bien, j'ai dit : apportez-moi la petite (Huguette, 59 ans).

Je ne pense pas que les grands-parents deviennent un devoir, mais que ça soit une relation définie par le grand-parent et l'enfant. Montrer de l'intérêt pour ce qu'il est mais pas dans une dynamique d'obligation. C'est une espèce de liberté dans la relation... aussi peu... Peu importe... pas imposée. Il faut que ça soit une relation de confiance (Pierre, 61 ans).

La construction de la relation ne passe pas uniquement par des visites formelles. Le lien est aussi créé par les contacts téléphoniques ou encore par l'entremise du courrier électronique et de Skype (surtout pour ceux qui sont séparés par la distance, comme c'est le cas de plusieurs grands-parents juifs ashkénazes interviewés). Ce type de contact s'effectue, dans un premier temps, à l'initiative des grands-parents pour être ensuite repris par les petits-enfants.

3.5. La bonne distance : une relation triangulaire

Une fois que nous avons reconnu la proactivité de l'exercice grand-parental tel que réalisé par les baby-boomers dans le Québec contemporain, nous mentionnerons cette autre caractéristique fondamentale que constitue la « bonne distance », selon l'expression de Martine Segalen (2000). Cette réalité met en relief des niveaux de contrainte qui impliquent trois générations. Car les enfants des grands-parents auront leurs propres prérogatives eu égard aux relations intergénérationnelles. Celle surtout de ne pas interférer dans leur politique éducative. Comme le souligne une grand-mère qui vit en couple stable dans la même maison multigénérationnelle que sa fille :

Bien moi, je me sens un peu comme ça avec mes petits-enfants. Ce n'est pas moi qui fais la discipline, le plus. Quoique j'en fais des fois parce que, quand ils sont avec toi tout seul, c'est toi qui gère un peu. Mais ce n'est pas moi qui vais décider quand est-ce qu'ils vont se coucher, comment... Je pense que c'est normal aussi que quelqu'un soit plus responsable de ça. Mais en même temps, nous, on fait attention pour respecter ça. Si, par exemple, les parents mettent une limite, nous on va respecter... Mais c'est drôle, des fois, je me sens tellement grand-mère... C'est comme... Je trouve ça normal à un moment donné, qu'on ait des consignes pour ne pas que les enfants vivent fous non plus. Alors on respecte les consignes des parents. En même temps, ce n'est pas moi qui suis responsable de la discipline, je demande la permission à ma fille [rires] (Ariane, 58 ans).

En réalité, l'exercice contemporain de la grand-parentalité se déroule selon une tension entre le désir des grands-parents de s'impliquer et les limites qui leur sont imposées par leurs enfants (bien intériorisées par les grands-parents), cette nécessaire bonne distance s'expliquant aussi par le fait que tout le monde est bien occupé par ailleurs. La vie quotidienne est trépidante, et cette vie active ne s'achève plus au moment de la retraite, bien au contraire.

La bonne distance est à la fois celle qu'imposent les enfants, mais aussi celle qui est établie par les grands-parents. Ainsi, les grands-parents d'origine canadienne-française affirment souvent haut et fort souhaiter de ne pas être assujettis aux besoins de garde que pourraient éprouver leurs enfants, ne désirant pas être asservis à la fonction sociale. Une grand-mère d'origine canadienne-française dit à ce sujet : « *J'adore les enfants, mais je*

ne voudrais pas les garder cinq jours semaine. Tu sais, c'est important pour moi que je maintienne une vie avec les adultes, avec des gens de mon âge, une vie sociale, intellectuelle et communautaire», tandis qu'un grand-père affirme :

Moi, je ne veux pas avoir de «cédule» de gardiennage. Il n'est pas question de ça. Si je décide que j'ai des travaux à faire, que ma pelouse est due par exemple... Non, non, moi, je suis à ma retraite, là. Je n'ai plus de boss puis je n'en veux pas. Je ne veux pas non plus avoir de poinçon, là, tu sais. Je vais dépanner. Moi, j'ai des besoins, j'ai des priorités (Marcel, 59 ans).

Par contre, plusieurs grands-mères d'origine italienne (et aussi des grands-pères) interviewées font une garde régulière des petits-enfants (en fonction des horaires des parents), s'inscrivant dans un modèle de type méditerranéen. Elles rechercheront la proximité de l'habitation choisissant parfois de résider dans le même immeuble qu'un de leurs enfants.

Mais, en général, les enfants exerceront un rôle de sentinelle ou de «modérateurs», se situant entre les grands-parents et les petits-enfants, pour doser la relation et marquer les limites et les prérogatives de chacun (Buchbinder, Lowenstein et Werner, 2005 ; Oppelaar et Dykstra, 2004). Les grands-parents, pour leur part, s'érigent en maîtres de leur destinée en refusant une implication excessive au sein de la parenté afin de pouvoir se consacrer à d'autres activités dans le cadre d'une participation sociale épanouie. Certes, *a contrario*, l'établissement par les enfants de la bonne distance peut limiter l'investissement grand-parental, certaines femmes ayant avoué qu'elles désireraient s'investir davantage, mais que, en raison de toutes sortes de contraintes, cela ne leur est pas permis.

En somme, l'exercice de la grand-parentalité par les enfants du baby-boom québécois se présente selon des codes culturels qui ont été introduits par les baby-boomers eux-mêmes – suivant un modèle de culture cofigurative, comme l'analysa en son temps Margaret Mead (1979) –, les générations successives (et antérieure) ayant intériorisé ce code voulant que les générations, et les individus qui les composent, soient à la fois interdépendantes et autonomes.

CONCLUSION

Les premiers enfants du baby-boom, sexagénaires pour la plupart, sont les grands-parents contemporains. La plupart d'entre eux exerceront ce rôle social avec plus ou moins d'intensité et de dévouement, mais souvent suivant un modèle canonique qu'il est convenu d'appeler la «grand-parentalité gâteau» (Gourdon, 2001, 2003 ; Olazabal et Desplanques, 2008, 2009a et b) ou la nouvelle grand-parentalité (Attias-Donfut, Lapierre et Segalen, 2002 ; Attias-Donfut et Segalen, 2001). Nous avons tenté de rapporter ici les changements advenus dans les représentations sociales et

les pratiques de l'exercice grand-parental au cours des soixante dernières années, soit à partir du moment où les premiers enfants du baby-boom étaient des petits-enfants – dans les années 1950 – jusqu'à nos jours, alors qu'ils sont à leur tour devenus des grands-parents.

L'exercice contemporain de la grand-parentalité se distingue avant tout par son caractère proactif, puisque les grands-parents sont ceux qui suscitent et entretiennent la relation intergénérationnelle. Il constitue l'aboutissement d'un rôle social dans lequel l'affection et l'entraide sont au centre de la relation. En effet, la qualité de ces relations s'est considérablement transformée au cours des siècles, passant d'une attitude relativement distante entre les grands-parents et les petits-enfants à ce que nous qualifierons d'une proximité immédiate et personnalisée faite de plaisir et d'amour, la grand-parentalité gâteau. Cette transformation s'est réalisée au Québec plus abruptement qu'en France, étant l'œuvre des baby-boomers qui ont pu bénéficier, pour ce faire, de la transition démographique et du passage de la famille des collatéraux à celle dite *beanpole*.

Il est aujourd'hui avéré que la contribution grand-parentale dans les solidarités familiales est plus forte qu'elle ne l'a jamais été auparavant. On pourrait même dire que cet exercice constitue très probablement le parachèvement de la fonction sociale grand-parentale ou, en tout cas, un modèle d'achèvement en accord avec la structure de la famille occidentale dans la modernité avancée, correspondant avec ce qu'Attias-Donfut, Lapierre et Segalen (2002) appellent (en France) le « nouvel esprit de famille » et les « habits neufs des grands-parents » ou le « siècle des grands-parents » (Attias-Donfut et Segalen, 2001).

Le modèle actuel se distingue fondamentalement de celui que nous avons dit « méditerranéen », dans lequel la participation des grands-parents à l'économie domestique est fondée sur un rapport que nous qualifierions, bien que de façon très subjective, d'inégal dans la mesure où les grands-parents sont souvent au service des enfants et, par ricochet, des petits-enfants (Olazabal et Pinazo, 2010). Les grands-parents agissent comme soutien intensif et indispensable afin que les femmes, notamment, puissent concilier travail et famille en l'absence de politiques publiques palliatives.

Au Québec, le développement de l'État-providence, qui émerge avec la Révolution tranquille, a dégagé l'espace requis pour le développement de l'individu, lequel dépend moins de la famille et plus de l'État – et désormais de lui-même. Si cela a contribué au relâchement des liens familiaux, et notamment aux aspects les plus contraignants, ces liens ne sont pas rompus pour autant. Ils sont désormais négociés. Les baby-boomers négocieront ainsi la place de la famille parmi diverses activités. Au sein de la famille *beanpole* et allongée, il faudra aussi déterminer quelle est la place de chacun en regard de chaque individu, avec qui on développe une relation et pourquoi on rompt avec une partie de la famille tout en en privilégiant

une autre. Notons que cette rupture peut provenir de l'un ou l'autre membre de la lignée, les enfants pouvant être les agents de rupture entre grands-parents et petits-enfants.

En dépit du fait que la fonction sociale grand-parentale semble plutôt bien engagée, ce rôle social familial est facultatif du point de vue normatif et sujet aux paramètres de la modernité avancée, si bien synthétisés à travers les concepts de « modernité liquide » (*liquid modernity*) et d'« amour liquide » (*liquid love*) suggérés par Zygmunt Bauman (2000, 2004). Pour Bauman, les individus sont trop préoccupés par leur propre salut et par la poursuite d'objectifs personnels : les institutions (notamment la famille et le mariage) n'ayant plus la possibilité de se matérialiser solidement à leurs yeux et ne constituant plus des cadres de référence pour les individus, qui préféreront suivre leurs propres voies, et trouver leurs propres solutions à chaque problème rencontré. La consommation et le marché ont remplacé les valeurs de la modernité solide – que matérialisaient les institutions sociales –, qui jadis configuraient ce qu'on appelait le progrès social. Toujours selon Bauman (2005), la « vie liquide » (*liquid life*), ce fil ténu du lien social qui unit les individus, concernerait aussi la famille. Les relations à l'intérieur de la parenté peuvent se heurter à des difficultés telles que la gestion des structures familiales allongées ou les ruptures inexorables, chaque individu pouvant être considéré isolément pour faire partie de la trame ou en être exclu, en fonction de la dynamique du moment. Les grands-pères divorcés sont plus susceptibles d'être mis en marge (bannis), surtout par leurs filles, certains « adoptant » même leurs beaux petits-enfants pour compenser la perte de la relation avec leurs petits-enfants biologiques.

En outre, ce rôle familial peut très bien ne pas suivre le modèle canonique que constitue la grand-parentalité gâteau. En effet, tout en étant relativement représentatifs pour les petits-enfants, les grands-parents peuvent assurer une présence plutôt conventionnelle, « à l'ancienne », où sont réunies trois générations et où il n'y a pas de rapport en tête-à-tête entre grands-parents et petits-enfants. De plus, les grands-parents peuvent agir en tant que dépanneurs sporadiques, ce qui implique des rencontres non programmées – alors que l'horaire chargé des baby-boomers exige généralement une programmation de la rencontre.

Mais, paradoxalement, le lien grand-parental tient bon, en dépit de l'annonce de la fin de la famille (Popenoe, 1993), ou de la fin de la famille moderne (Dagenais, 2001). Ces thèses sont d'autant plus étonnantes que nous remarquons à quel point la grand-parentalité gâteau constitue le modèle achevé d'un modèle moderne (comme le montre Gourdon, dans son chapitre du présent ouvrage). Certes, ce modèle n'est pas moins aléatoire ou fruit d'une négociation constante (on choisit les membres de la famille avec lesquels nous entretiendrons des liens).

C'est, évidemment, face à la *famille allongée* que les enjeux sont les plus importants. Le défi majeur consistera à négocier l'équilibre entre les familles biologiques et les belles-familles, une affaire qui exige du temps et de l'énergie. Mais ces rapports intergénérationnels sont suscités par les grands-parents, ce qui représente un aspect tout à fait novateur par rapport à la génération des grands-parents ancestraux (lorsque les baby-boomers étaient des petits-enfants).

Enfin, soulignons ce fait, tout aussi nouveau, que constitue la nouvelle longévité des grands-parents retraités. Jadis les relations grand-parentales concernaient davantage les plus vieux et les plus jeunes de la lignée. Désormais, les plus vieux sont en position de vieillir au-delà de vingt ans de plus, en moyenne, que ne le firent leurs grands-parents. Tant et aussi longtemps qu'ils demeureront actifs et en santé, il leur sera probablement plus aisé de consolider et de développer les liens intergénérationnels, lesquels pourraient s'étendre même aux arrière-petits-enfants et garantir le développement de ces relations au sein de la famille *beanpole*.

BIBLIOGRAPHIE

- ATTIAS-DONFUT, C. (2000). « Nouvelle génération de grands-parents et mutations familiales », dans M. Simard et J. Alary (dir.), *Comprendre la famille: actes du 5^e symposium québécois de recherche sur la famille*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 11-22.
- ATTIAS-DONFUT, C., N. LAPIERRE et M. SEGALEN (2002). *Le nouvel esprit de famille*, Paris, Odile Jacob.
- ATTIAS-DONFUT, C. et M. SEGALEN (2001). *Le siècle des grands-parents*, Paris, Autrement.
- BAUMAN, Z. (2000). *Liquid Modernity*, Cambridge, Polity Press.
- BAUMAN, Z. (2004). *Liquid Love. On the Frailty of Human Bonds*, Cambridge, Polity Press.
- BAUMAN, Z. (2005). *Liquid Life*, Cambridge, Polity Press.
- BEAULIEU, V.-L. (1996 [1971]). « Les grands-pères », *Œuvres complètes – tome 8*, Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles.
- BENGTSON, V.L. (2006). « Beyond the nuclear family: The increasing importance of multigenerational bonds », *Journal of Marriage and Family*, 63(février), p. 1-16.
- BENGTSON, V.L. et J.F. ROBERTSON (1985). *Grandparenthood*, Beverly Hills, Sage.
- BOIS, J.-P. (1989). *Les vieux: de Montaigne aux premières retraites*, Paris, Fayard.
- BONVALET, C., C. CLÉMENT et J. OGG (2011). *Réinventer la famille. L'histoire des baby-boomers*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Lien social ».
- BOUCHARD, G. et R. LALOU (1993). « La surfécondité des couples québécois depuis le XVII^e siècle: essai de mesure d'interprétation », *Recherches sociographiques*, 34(1), p. 9-44.
- BOURDIEU, P. (1993). « La famille comme catégorie réalisée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 100, p. 32-36.

- BUCHBINDER, E., A. LOWENSTEIN et P. WERNER (2005). «Mediation across generations: A tri-generational perspective», *Journal of Ageing Studies*, 19, p. 489-502.
- CARADEC, V. (2004). *Viellir après la retraite. Approche sociologique du vieillissement*, Paris, Presses universitaires de France.
- CASMAN, M.T. et C. JAMIN (2006). *Des liens avec des fils d'argent: l'importance des relations avec les grands-parents*, Tournai, Labor.
- CHARBONNEAU, J. (2004). «La recherche sur les solidarités familiales au Québec», *Revue française des affaires sociales*, (3), p. 173-199.
- CHESTERLIN, A. et F. FURSTENBERG (1986). *The New American Grandparent*, New York, Basic Books Inc.
- DAGENAIS, D. (2001). *La fin de la famille moderne. Signification des transformations contemporaines de la famille*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- DANDURAND, R.B. et F.-R. OUELLETTE (1992). *Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- DONFU, E. (2007). *Oh mamie-boom*, Paris, Jacob-Duverniet.
- EL KAROUI, H. (2013). *La lutte des âges. Comment les retraités ont pris le pouvoir*, Paris, Flammarion.
- FOCALYST (2007). *Meet the Grandparents: Introducing Today's First Time and Seasoned Grandparents*, <<http://www.marketingcharts.com/television/grandparents-spending-billions-on-their-grandchildren-2653/>>, consulté le 29 mars 2015.
- FOURNIER, D. (1989). «Pourquoi la revanche des berceaux? L'hypothèse de la sociabilité», *Recherches sociographiques*, 30(2), p. 171-198.
- FULLER-THOMSON, E. et M. MINKLER (2001). «American grandparents providing extensive childcare to their grandchildren: Prevalence and profile», *The Gerontologist*, 41(2), p. 201-209.
- GODBOUT, J.T. et J. CHARBONNEAU, avec la collaboration de V. LEMIEUX (1996). *La circulation du don dans la parenté. Une roue qui tourne*, Montréal, INRS-UCS.
- GOURDON, V. (2001). *Histoire des grands-parents*, Paris, Perrin.
- GOURDON, V. (2003). «Aux sources de la "grand-parentalité gâteau" (XVIII^e et XIX^e siècles): deux siècles de représentation politique et sociale des grands-parents: familles, vieillissement et générations», *Recherches et prévisions*, 71, p. 63-74.
- GUBERMAN, N., J.-P. LAVOIE et É. GAGNON (2005). *Valeurs et normes de la solidarité familiale: statu quo, évolution, mutation?*, Montréal, CREGÉS/CSSS Cavendish, <http://www.catalogue.iugm.qc.ca/GEIDEFile/21103.PDF?Archive=190095791827&File=21103_PDF>, consulté le 6 mai 2015.
- GUBERMAN, N., J.-P. LAVOIE et I. OLAZABAL (2011). «Babyboomers and the "denaturalisation" of care in Quebec», *Ageing and Society*, 31(7), p. 1141-1158.
- GUBERMAN, N., J.-P. LAVOIE et I. OLAZABAL (2012). «Baby boom caregivers: Care in the age of individualization», *The Gerontologist*, 52(2), p. 210-218.
- HAYSLIP, B. et P.L. KAMINSKI (2005). «Grandparents raising their grandchildren: A review of the literature and suggestions for practice», *The Gerontologist*, 45(2), p. 262-269.
- HERMAN, B. (2006). *Le grand-père: son rôle en fonction des milieux socioculturels*, mémoire en sociologie et anthropologie, Bruxelles, Université libre de Bruxelles.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2007). *Le Québec chiffres en main*, Québec, Les Publications du Québec.

- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2012). *Nombre de divorces et indice synthétique de divortialité, Québec, 1969-2008*, Québec, Institut de la statistique du Québec, <<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/mariages-divorces/6p4.htm>>, consulté le 6 mai 2015.
- JEAMBAR, D. et J. REMY (2006). *Nos enfants nous haïront*, Paris, Seuil.
- KIVNICK, H.Q. (1982). «Grandparenthood: An overview of meaning and moral health», *The Gerontologist*, 22, p. 59-66.
- LAVOIE, J.-P., N. GUBERMAN et I. OLAZABAL (2008). «Une vieillesse en transition. Les solidarités intergénérationnelles en 2020», dans G. Pronovost, C. Dumont et I. Bitodeau (dir.), *La Famille à l'horizon 2020 – Actes du 9^e symposium du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 269-288.
- LÉGARÉ, J. et P.-O. MÉNARD (2008). «L'augmentation des taux d'activité chez les travailleurs âgés du Québec: une solution pour faire face à une éventuelle baisse de main-d'œuvre?», dans S. Feld (dir.), *Changements des structures par âge et populations actives*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, p. 41-57.
- LEGENDRE, P. (1989). *Le crime du caporal Lortie. Traité sur le Père*, Paris, Fayard.
- MALINOWSKI, B. (1963). *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Paris, Gallimard.
- MEAD, M. (1979). *Le fossé des générations*, Paris, Denoël.
- MILAN, A. et B. HAMM (2003). «Les liens entre les générations: grands-parents et petits-enfants», *Tendances sociales canadiennes*, (11-008), hiver, Ottawa, Statistique Canada, p. 2-8.
- NEUGARTEN, B.J. et K. WEINSTEIN (1964). «The changing American grandparent», *Journal of Marriage and Family*, 26, p. 199-204.
- NEWMAN, S. (2008). «Parenting grandparents in the United States», communication au 1^{er} Forum de l'Association internationale de sociologie (ISA), Barcelone, 9 septembre.
- OLAZABAL, I. (2009). «Introduction générale», dans I. Olazabal (dir.), *Que sont les baby-boomers devenus? Aspects sociaux d'une génération vieillissante*, Québec, Éditions Nota Bene, p. 17-48.
- OLAZABAL, I. (2010). «Intergenerational relations in ageing societies: Emerging topics in Canada», *Journal of Intergenerational Relationships*, 8(1), p. 105-107.
- OLAZABAL, I. (2011). «La "grand-parentalité gâteau" au Québec. Une affaire de femmes?», communication au 24^e Entretien Jacques-Cartier «Vieillesse féminines et masculines. Convergences et différences», Montréal, 4 octobre.
- OLAZABAL, I. et A.-C. DESPLANQUES (2008). «La grand-parentalité chez les enfants du baby-boom au Québec. Une nouvelle logique des rapports intergénérationnels», *Éthique publique*, 10(2), p. 148-157.
- OLAZABAL, I. et A.-C. DESPLANQUES (2009a). «Temps sociaux et relations grand-parentales chez les baby-boomers Québécois», dans L. Charton et J.J. Lévy (dir.), *Génération et cycles de vie. Au carrefour des temps biologiques et psychosociaux*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 107-124.
- OLAZABAL, I. et A.-C. DESPLANQUES (2009b). «Un lien moderne: l'exercice de la grand-parentalité chez les enfants du baby-boom», dans I. Olazabal (dir.), *Que sont les baby-boomers devenus? Aspects sociaux d'une génération vieillissante*, Québec, Éditions Nota bene, p. 229-250.

- OLAZABAL, I. et S. PINAZO (2010). «Les relations intergénérationnelles dans la famille et dans la communauté», dans M. Charpentier, N. Guberman, V. Billette, J.-P. Lavoie, A. Grenier et I. Olazabal (dir.), *Vieillir au pluriel. Perspectives sociales*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 255-280.
- OPPELAAR, J. et P.A. DYKSTRA (2004). «Contacts between grandparents and grandchildren», *The Netherlands Journal of Social Sciences*, 40, p. 91-113.
- OWRAM, D. (1997). *Born at the Right Time. A History of the Baby Boom Generation*, Toronto, Toronto University Press.
- PARSONS, T. (1971). *The System of Modern Societies*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall.
- PINAZO, S. et J. MONTORO (2004). «La relación entre los abuelos/as y los nietos/as. Factores que predicen la calidad de la relación intergeneracional», *Revista internacional de sociología (RIS)*, 38, p. 7-28.
- PINAZO, S. et C.J. TOMPKINS (2009). «Custodial grandparents: The State of the art and the many faces of this contribution. Special issue: Grandparents and other relatives as parents», *Journal of Intergenerational Relationships*, 7(2-3), p. 137-143.
- POPENOE, D. (1993). «American family decline, 1960-1990: A review and appraisal», *Journal of Marriage and Family*, 55, p. 527-555.
- PRONOVOST, G. (2008). «Le rôle des grands-parents dans la transmission des passions», *Retraite et société*, 55(3), p. 164-171.
- RICARD, F. (1992). *La génération lyrique: essai sur la vie et l'œuvre des premiers-nés du baby-boom*, Montréal, Boréal.
- SAMSON, A. (2005). *Les baby-boomers finiront bien par crever*, Montréal, Transcontinental.
- SCHNEIDER, B., M.-C. MIETKIEWICZ et S. BOUYER (dir.) (2005). *Grands-parents et grands-parentalités*, Ramonville-Saint-Agne, Érès.
- SEGALEN, M. (2000). «Enquêter sur la grand-parentalité», *Anthropologie et sociétés*, 24, p. 75-91.
- SPOCK, B. (1946). *The Common Sense Book of Baby and Child Care*, New York, Pocket Books.
- STATISTIQUE CANADA (2006). *Rapport sur l'état de la population du Canada de 2003 à 2004*, Ottawa, Statistique Canada, catalogue 91-209-XIF.
- THÉRY, I. (1993). *Le démariage*, Paris, Odile Jacob.
- THÉRY, I. (2005). «Individu, parenté et droits de l'homme. Pour une sociologie des débats éthiques sur la famille», dans F.R. Ouellette, R. Joyal et R. Hurtubise (dir.), *Familles en mouvance. Quels enjeux éthiques?*, Québec, Presses de l'Université Laval/Institut québécois de recherche sur la culture, p. 391-392.
- TRIADÓ, C., G. MARTÍNEZ et F. VILLAR (2000). «El rol y la importancia de los abuelos para sus nietos adolescentes», *Anuario de psicología*, 31(2), p. 107-118.
- TRIADÓ, C., F. VILLAR, C. SOLÉ, M. CELDRÁN, S. PINAZO, J.L. CONDE et J. MONTORO (2008). «Las abuelas/os cuidadores de sus nietos/as: tareas de cuidado, beneficios y dificultades del rol», *INFAD. Psicología de la infancia y la adolescencia*, 4(1), p. 455-464.
- WEINTRAUB, W. (1996). *City Unique. Montreal Days and Nights in the 1940s and '50s*, Toronto, McClelland & Stewart Inc.
- WOOD, V. et J.F. ROBERTSON (1976). «The significance of grandparenthood», dans J.F. Gubrium (dir.), *Time, Roles and Self in Old Age*, New York, Human Sciences Press, p. 278-304.



CONCLUSION

LES BABY-BOOMERS UNE GÉNÉRATION SPÉCIFIQUE ?

Catherine Bonvalet et Ignace Olazabal

En Amérique du Nord et en Europe occidentale, la première génération du baby-boom aura vécu les grandes transformations des sociétés industrialisées à l'œuvre depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale¹. Elle a grandi avec l'instauration de l'État-providence au cours des années 1950-1960 et bénéficié de l'élévation continue du niveau de vie, que ce soit en matière de revenus, de santé, d'éducation et de conditions de travail. Un environnement particulièrement propice, caractérisé par l'entrée dans la vie adulte avec la révolution des mœurs, appuyée par un taux de chômage peu élevé à la fin des Trente Glorieuses (Fourastié, 1979), a donné à ces enfants du baby-boom la possibilité de suivre un parcours social ascendant. Ils formeront alors une « génération dorée » (Chauvel, 2002) ou une « génération lyrique » (Ricard, 1992), en tout cas, une génération porteuse d'un nouvel ordre social, rompant avec la crise économique de l'entre-deux-guerres et la misère causée par la Seconde Guerre mondiale.

Mais s'il existe un domaine marqué par son empreinte, c'est bien celui de la famille : en soixante ans, cette institution s'est métamorphosée avec l'effacement des normes ancestrales, notamment des normes religieuses

1. Nous considérons ici les personnes nées entre les dernières années de la Seconde Guerre mondiale et le tout début des années 1950 (voir Chauvel [2002] pour la France et Dumont [1986], Ricard [1992] et Olazabal [2009], pour le Québec).

au Québec, et la multiplication de nouvelles configurations familiales. C'est parce qu'elle a introduit d'autres modes de vie aussi bien dans la sphère privée que publique que cette génération a suscité l'intérêt des chercheurs et des commentateurs, qui se demandent si ces enfants du baby-boom constituent une génération spécifique, c'est-à-dire une génération sociologique ou un « ensemble générationnel » au sens de Mannheim (1990). La réponse est complexe et renvoie au problème de l'identification, soit au rapport entre l'identité assignée et l'identité auto-attribuée². Le baby-boom est avant tout un phénomène démographique : les générations nées entre 1946 et la fin des années 1960³ ont d'emblée été identifiées, dans les pays industrialisés bénéficiant d'un régime providentialiste, comme les enfants du baby-boom par les démographes. Les révoltes étudiantes des années 1960 ont ensuite amené des chercheurs comme Margaret Mead (1979) à concevoir les jeunes baby-boomers comme une génération porteuse d'une nouvelle culture, qu'elle dira « préfigurative », en opposition à celle, « postfigurative », de leurs parents, pour expliquer le « fossé des générations »⁴.

Si tel est le cas, que reste-t-il de cette culture ? Comment les générations ont-elles traversé les âges de la vie ? Ont-elles réellement bouleversé les étapes de la vie familiale, et si oui, lesquelles ? Aurait-on affaire à des comportements de nature différente, « postfiguratifs » pour certains, « cofiguratifs » ou « préfiguratifs » pour d'autres ? Les relations intergénérationnelles qu'entretiennent les enfants du baby-boom relèvent-elles de la culture « postfigurative » – la force de la transmission prévalant encore –, alors que les relations conjugales seraient plutôt issues de l'ordre « préfiguratif » ou « cofiguratif » ? Cette question est d'autant plus fondamentale que les enfants du baby-boom se trouvent confrontés démographiquement à une situation inédite, soit l'augmentation de l'espérance de vie avec pour résultat qu'une partie d'entre eux ont encore un parent vivant. Ils doivent ainsi « gérer » la vieillesse de leurs ascendants tout en étant dans l'obligation, vu le contexte économique (en France), d'aider leurs enfants

2. Soit l'identité que les membres d'un groupe s'attribuent et celle que les autres leur assignent (Poutignat et Streiff-Fénart, 1995 ; Olazabal *et al.*, 2009).

3. Notons que le baby-boom se termine au Québec au milieu des années 1960, alors qu'en France, il dure jusqu'au début des années 1970.

4. Margaret Mead (1979) s'intéresse dans cet ouvrage important aux ruptures dont font part les baby-boomers avec les modèles classiques de la transmission intergénérationnelle. Une culture postfigurative est celle que transmettent les parents à leurs enfants dans un contexte marqué par la tradition et l'expérience du passé, alors que la culture préfigurative est le résultat inverse où les parents apprennent de leurs enfants. La culture cofigurative, qui, selon Mead, serait celle des baby-boomers jeunes aux États-Unis à la fin des années 1960, consiste en une transmission horizontale, c'est-à-dire entre pairs. Les savoirs et les valeurs seraient ainsi partagés, plutôt que transmis. Toutefois, en vieillissant, le désir de transmettre se fait de plus en plus fort.

à s'insérer sur le marché du travail et du logement et ensuite à concilier vie familiale et professionnelle. Dès lors, cette génération, que d'aucuns diront « sandwich », peut-elle répondre à ces demandes sans renoncer aux valeurs des sociétés modernes engendrées par le processus d'individuation telles que la liberté et l'épanouissement personnel ?

1. UNE SITUATION COMMUNE OU UNE SITUATION DE GÉNÉRATION

Les cohortes du baby-boom, comme toutes les générations démographiques, partagent un certain nombre d'expériences liées au cadre de vie historico-social dans lequel se sont déroulées leurs trajectoires (Mannheim, 1990). Si les cohortes de la fin des années 1940 et du début des années 1950 se distinguent par leur nombre, elles diffèrent également du fait des événements historiques dont elles ont été les témoins – sinon les artisans. Si en France, Mai 68 constitue le symbole par excellence des jeunes baby-boomers, au Québec, c'est la Révolution tranquille qui animera ces premiers nés du baby-boom qui valorisent l'instruction supérieure et qui participent activement au processus de changement social au Québec (ceux que Dufour, Fortin et Hamel [1992, p. 12] appellent les baby-boomers, à proprement parler). Plus encore, ils sont les protagonistes et les instigateurs des changements de normes au sein de la famille et plus largement de la société⁵. Pour toutes ces raisons, elles vont transformer toutes les étapes des cycles de vie au fur et à mesure qu'elles les franchissent : l'adolescence avec la révolte estudiantine, l'entrée dans la vie adulte avec la cohabitation juvénile, la vie de famille avec le travail féminin et l'augmentation des séparations et, enfin, la grand-parentalité.

1.1. Une enfance et une adolescence dans un contexte socioculturel homogène d'après-guerre

Les baby-boomers ont en commun d'avoir vécu leur enfance et adolescence dans une période de prospérité économique et de croissance forte, marquée par une mobilité sociale ascendante. Si en Amérique du Nord, l'essor économique s'installe dès 1943, il en va différemment en France

5. Les baby-boomers sont certes contemporains des transformations sociales qui s'opèrent dans les années 1960 et 1970, mais ils ne font que mettre en application les changements proposés par leurs aînés. La Révolution tranquille est marquée par l'empreinte initiale de la génération de leurs aînés – nés dans les années 1920 et 1930 (les Paul Gérin-Lajoie, René Lévesque, Fernand Dumont, Gaston Miron, Guy Rocher...) –, soit ceux qui ouvriront la brèche dans laquelle se sont engouffrés les baby-boomers. En réalité, ces derniers, dont le nombre est sans égal dans l'histoire des générations au Québec, accéléreront ce processus déjà enclenché pour se l'approprier progressivement (Ricard, 1992).

où les conditions de vie restent très difficiles toute de suite après-guerre. La petite enfance des baby-boomers se déroule alors dans des conditions économiques marquées par l'austérité et la pénurie, même s'il règne un climat optimiste de reconstruction d'une société nouvelle⁶. Car c'est dans un contexte d'espoir, de bouleversements politiques, économiques et sociaux que les baby-boomers ont grandi des deux côtés de l'Atlantique. Ils incarnent l'assurance d'un monde nouveau, d'un monde sans guerre auquel aspirent les populations française et québécoise. Avec eux, une page se tourne et on laisse définitivement derrière les traumatismes de la Première Guerre mondiale, de la crise des années 1930 et de la Seconde Guerre mondiale. En France, il s'agit de rattraper le retard français, que Christian Stoffaes résume en quatre termes : *ruralisme, provincialisme, malthusianisme* et *culte du petit* (Gauchon, 2008, p. 14). Le modèle économique français d'après-guerre est alors un contre-modèle. Finis le malthusianisme des mères et des grands-mères, le capitalisme timide et conservateur dénoncé dans le rapport Clémentel, le monde des petits propriétaires empêchant les économies d'échelle et donc le progrès. Au Québec, il s'agit de prolonger la baisse de la fécondité avec la disparition des familles très nombreuses et de poursuivre la reprise économique de façon à contribuer à l'amélioration des conditions de vie et, par là même, à l'émergence de la société de consommation dont profiteront en premier les parents des baby-boomers.

Ces derniers appartiennent à une nouvelle génération, celle de la modernité, opposée à celle des générations adultes de l'entre-deux-guerres, ancrées dans le monde rural, traditionnel. Il est vrai qu'en France les mères des baby-boomers s'inscrivent en rupture par rapport à leurs propres mères, en refusant notamment leur comportement malthusien et en s'ouvrant davantage sur l'extérieur, aidées comme jamais auparavant par les médecins⁷, les conseillers, les psychologues ou les journalistes⁸, le baby-boom ayant contribué à « faire sortir l'enfantement du cadre de la vie privée » (Knibiehler, 1997, p. 88). Au Québec, les mères des baby-boomers s'inscrivent également en rupture en étant plus présentes sur le terrain de la reproduction (diminution de l'infécondité) et de la production (voir le chapitre de Kempeneers et Van Pevenage dans le présent ouvrage). Cette

6. Aussi, « il faut observer que la prospérité ne fut pas pour ces baby-boomers une sorte de liquide amniotique dans lequel ils auraient baigné tout au long de leur prime enfance. Cette période fut au contraire placée pour ces bébés de l'après-guerre sous le signe des temps difficiles » (Sirinelli, 2003, p. 52).

7. Le 2 novembre 1945 est créée la Protection maternelle et infantile.

8. Aux États-Unis, les baby-boomers peuvent être surnommés la *Dr. Spock's Génération*, leurs mères ayant été très influencées par le livre du docteur Benjamin Spock intitulé *Common Sense, Book of Baby and Child Care*, paru en 1946. Il a été traduit en France en 1952 sous le titre *Comment soigner et éduquer son enfant* par les éditions Marabout (Sirinelli, 2003, p. 49). Voir aussi Pernoud (1956).

augmentation des femmes mariées dans le monde du travail s'est accompagnée d'une ingérence des mêmes spécialistes qu'en France (domaine juridique et sociosanitaire) dans la vie familiale, bouleversant peu à peu les injonctions propres à une société nationale-catholique et conservatrice, l'influence des États-Unis – et de sa légendaire modernité – et de la Révolution tranquille se faisant sentir chaque jour un peu plus (Dandurand, 1990).

Toutefois, cette modernité reste somme toute relative en raison des réticences des syndicats (qui craignent qu'après-guerre les femmes ne privent les hommes de leur travail) et des autorités religieuses (qui considèrent le travail féminin comme une menace pour les valeurs familiales, comme le soulignent Kempeneers et Van Pevenage dans leur chapitre du présent ouvrage). Position idéologique fortement relayée par les médias, en Occident, qui ont contribué à véhiculer et à façonner un imaginaire social où la femme reste une ménagère au foyer et l'homme, le pourvoyeur, ce modèle n'ayant fait que s'amplifier avec l'avènement du règne de l'enfant-roi, objet de toutes les attentions.

Les changements dans le mode d'éducation seront sans doute plus sensibles dans le monde anglo-saxon où la thèse *Enjoy your baby* deviendra la règle des mères de la *Dr. Spock's Generation*. Les enfants du baby-boom américains, et même canadiens-anglais, grandiront, contrairement à leurs homologues français et canadiens-français, sans éprouver en matière d'éducation les contraintes que connurent leurs aïeux. Pour la première fois dans l'histoire des générations, l'adolescent n'est plus tenu de respecter les prémisses de la tradition ou, en tout cas, il est autorisé à les remettre en question (Steinhorn, 2006).

En France comme au Québec, l'éducation donnée aux enfants demeurera dans la continuité des générations précédentes, c'est-à-dire une instruction marquée par le poids de la religion et la domination des aînés. Car si la place des femmes évolue après la Seconde Guerre mondiale dans le sens d'une (relative) plus grande autonomie à l'intérieur du couple, celle des enfants demeure inchangée: ils doivent avant tout obéir à leurs parents, à l'École, à l'Église. Les générations grandissent alors le plus souvent dans des familles nombreuses, où le modèle est celui de la mère au foyer et la règle, celle de l'autorité paternelle. En France, cette famille, souvent présentée comme l'âge d'or, est le résultat de ruptures: rupture avec les pratiques malthusiennes, rupture dans les divers calendriers conjugaux et familiaux, rupture dans l'éducation des enfants où ces derniers deviennent objets d'attention et de tendresse, conduisant Hervé Le Bras à conclure que «la famille des années 1950-1970 [...] apparaît comme une étape unique ou tout au moins extrême et temporaire dans l'histoire humaine» (1983, p. 118). Au Québec, «le baby-boom... a suscité dans l'imaginaire de nos contemporains une vision assez idyllique de la

famille» (Dandurand, 1990, p. 118). En réalité, la prime jeunesse des enfants du baby-boom se caractérise aussi par un rigorisme sociétal : fratries trop nombreuses et primauté de la famille collatérale ; encadrement social catholique ; pénurie de logements et accès limité à la propriété – ce qui exigeait de très nombreux déménagements pour des familles qui n'étaient, pour la plupart, pas riches – etc.⁹. Ce rigorisme ne sera bouleversé que par la nouvelle société issue de la Révolution tranquille. Et si au Québec les parents, en particulier les mères des baby-boomers, à l'initiative de la révolution féministe, apparaissent clairement comme les artisans des changements des années 1960, préparant ainsi le terrain à leurs enfants (Dandurand, 1990), il en va autrement pour la France, en marge de la vague de contestation qui traversait l'Amérique et la Grande-Bretagne. Les événements de Mai 68 n'en seront que plus marquants, secouant toutes les institutions de la société, en particulier la famille dans laquelle auront grandi les baby-boomers (Bonvalet, Clément et Ogg, 2011).

1.2. Une entrée dans le monde adulte dans un contexte économique et social très favorable

La période des Trente Glorieuses, surtout les années 1960 et 1970, contribue au développement d'un cadre particulièrement protégé pour les jeunes enfants du baby-boom. Après avoir assisté à l'émergence de la société de consommation et des loisirs, pour en devenir les principaux bénéficiaires (Sirinelli, 2003), ils profiteront tout aussi bien du régime providentialiste qui couvre, à l'époque, l'ensemble des besoins en santé, en sécurité du revenu, en éducation, etc. Et, bien que marquée par la crise économique, la période qui suivit, après 1975, demeure une période de paix sans précédent pour les sociétés française et canadienne (contrairement aux États-Unis, plongé dans une guerre du Vietnam qui viendra ravir la vie de nombreux jeunes). Car rappelons-le, en France et au Québec, les générations nées après 1945 sont les premières à ne pas avoir connu de temps de guerre, à la différence de leurs parents en 1939, de leurs grands-parents en 1914 ou encore de leurs aïeux en 1870. En France, elles apparaissent également privilégiées par rapport à leurs aînés immédiats (les natifs de la décennie 1932-1942) qui ont vécu, enfants, la Seconde Guerre mondiale et, jeunes adultes, la guerre d'Algérie (Bantigny, 2007). Elles ont connu les révolutions urbaines, sociales et technologiques qui ont marqué la seconde moitié du xx^e siècle. Et notamment celle des transports : elles grandissent avec l'automobile, « figure de proue de la consommation de masse » (Montulet, 1996, p. 18) ; ou celle des nouvelles technologies : elles assistent

9. Le roman *Bonheur d'occasion* de Gabrielle Roy (1945) illustre bien les difficultés et les misères des familles ouvrières canadiennes-françaises de l'époque.

au développement de l'informatique et à l'explosion d'Internet tout en s'appêtant à vieillir avec les NTIC dans une « société hypertexte » pour reprendre l'expression de François Ascher (1995). Elles ont été les premières à participer à l'émergence d'une communauté mondiale, d'une culture jeune avec ses propres signes de ralliement (vêtements, journaux, émissions de radio), qui s'accompagne de revendications particulières de liberté, notamment sexuelle, aboutissant à la remise en cause de l'autorité dans la sphère publique, mais également dans la sphère privée. Sous l'impulsion des féministes, notamment du Québec où les mouvements ont été plus radicaux, mais aussi des partisans d'une éducation anti-autoritaire, la famille est dénoncée comme étant source de répression sociale et de domination d'un sexe sur un autre, d'une génération sur une autre et comme instrument de toutes les inégalités. Par la musique, ils exprimeront leur désaccord envers la société de leurs parents et leur désir d'un monde autre, le Rock – les Beatles et les Rolling Stones en Europe, *Woodstock* en Amérique (en 1969) – devenant le symbole par excellence de la contre-culture (voir Sirinelli, 2003, pour la France; Owram, 1997, pour le Canada).

Parmi les baby-boomers français, certains se sont révoltés contre la famille, l'éducation rigoriste, l'autorité patriarcale et l'absence de liberté, prenant alors leur distance pendant quelque temps avec elle (Bonvalet, Clément et Ogg, 2011), alors qu'au Québec, c'est une génération qui abandonne, dès la majorité d'âge, la maison paternelle afin de vivre une jeunesse épanouie et libérée du carcan de la tradition familiale. On peut expliquer ce désir d'évasion précoce par le surpeuplement de la maison familiale et les contraintes propres à la famille collatérale¹⁰, la rigueur de l'éducation fondée sur la morale catholique, mais aussi par le fait que l'émancipation était encouragée, en un certain sens, par les largesses de l'État-providence et par le plein emploi régnant alors.

Cette autonomie, ils ont pu l'apprécier lorsque, jeunes adultes, ils sont entrés à l'université et dans le monde du travail. Dans les années 1960 au Québec, après Mai 1968 en France, souffle un vent de liberté et d'aspiration à l'égalité entre les sexes et les générations. Pour eux, cette « révolution » a changé les rapports sociaux, affranchissant la société à divers degrés (libération sexuelle, assouplissements des contraintes familiales et morales en général, gagnées à travers le développement de l'esprit critique et de la liberté d'expression) et modifiant inexorablement la vision du monde. En France, alors que les parents des générations d'après-guerre ont été témoins de ces mutations observées depuis 1945, les baby-boomers en

10. Les appartements surpeuplés sont un problème dans les quartiers populaires en milieu urbain québécois. Ainsi, un triplex pouvait abriter une partie de la famille collatérale. Un informateur nous disait qu'un immeuble de trois logements de taille modeste, situé dans le quartier Limoilou de Québec, contient jusqu'à 51 personnes à la fin des années 1950, toutes apparentées.

ont été les véritables pionniers¹¹. Au Québec, les enfants du baby-boom sont certes contemporains des transformations annoncées plus haut, mais ils n'en sont pas forcément les acteurs, comme on l'a vu dans le chapitre de Dandurand.

Quoiqu'il en soit, les baby-boomers de part et d'autre de l'Atlantique ont porté ces nouvelles valeurs que sont le sentiment d'accomplissement de soi, la consommation, les valeurs hédonistes et l'esprit revendicatif (Olazabal, 2009).

Les individus nés entre 1945 et 1955 entrent donc dans la vie adulte au « temps fort de la modernisation du Québec sous l'égide de la Révolution tranquille » (Hamel, 2009, p. 57) et au moment des événements de Mai 68 en France. Cette sensation de liberté est d'autant plus forte que la période des Trente Glorieuses, avant le choc pétrolier du début des années 1970, ne pose guère d'entraves à ce désir d'épanouissement moral, social et culturel. C'est la période de la montée en puissance de l'État-providence au Québec, celle du plein emploi et de la détente des marchés du logement. Les générations du baby-boom vont alors s'insérer sur le marché du travail avec le sentiment d'un « avenir radieux », lié à des perspectives de carrières ascendantes sans précédent en raison de l'élévation du niveau d'instruction, et ce, dans un contexte immobilier particulièrement avantageux. Aussi bien en France qu'au Québec, les premières générations du baby-boom accèdent massivement à la propriété d'une maison individuelle – en ville, en banlieue ou en grande banlieue –, notamment grâce à des politiques d'accès à la propriété (Bonvalet *et al.*, 2007)¹². Si ces politiques permirent aux enfants du baby-boom français de suivre des trajectoires résidentielles ascendantes identiques aux générations nées avant et pendant la guerre, au Québec, où la propriété en milieu urbain était l'apanage de la notabilité et des classes supérieures, cet accès « démocratique » à la propriété est tout à fait inédit.

Par ailleurs, les baby-boomers arrivent à l'âge adulte entre 1965 et 1974, au moment même où l'autorité, la famille en tant qu'institution devient la cible de nombreuses attaques, notamment des féministes au Québec. C'est un des points communs de cette génération que l'attitude autre à l'égard du couple, du travail des femmes et de la contraception, laquelle est apparue comme une de leurs grandes conquêtes, une « vraie

11. Comme le rappellent Marie-Hélène Bacqué et Stéphanie Vermeersch « la littérature des années 1970 parlait de la “nouvelle classe”, de la “classe d'alternative” ou des “aventuriers du quotidien”. Pionniers de l'évolution et de la culture, ne doutant ni de leur avenir ni de celui de leurs enfants, ces groupes sociaux étaient alors au centre d'une dynamique de transformation sociale » (2007, p. 7).

12. Voir, pour la France, les prêts bonifiés, l'Épargne-logement en 1965 ou la réforme du logement de 1977.

liberté», permettant aux femmes de s'affranchir de la morale de leurs parents. Car cette mutation de la famille a pu s'opérer grâce à l'évolution de la place des femmes dans la société. Libérées par la contraception (1967, en France, 1969, au Québec) et par la loi sur l'interruption volontaire de la grossesse (1975, en France, 1976, au Québec), les femmes de ces générations sont massivement sorties de la sphère privée dans laquelle elles étaient cantonnées pour entrer sur le marché du travail et suivre, pour la plupart, un modèle inverse à celui de leur mère.

Toutefois, en France, les femmes nées immédiatement après-guerre sont encore trop jeunes pour bénéficier de la légalisation de la contraception et quelques-unes convoleront en justes noces à la suite d'une grossesse non désirée. Elles entrent ainsi sur le marché du mariage avant même que l'institution ne soit réellement ébranlée. Pour certaines d'entre elles, la remise en cause des liens du mariage ne se fera jamais ou parfois plus tardivement, au moment d'un divorce et d'une remise en couple.

Au Québec, les transformations fondamentales de la famille s'amorcent dès le début des années 1960, l'augmentation de la cohabitation juvénile et des naissances hors mariage ayant été plus rapide et plus précoce qu'en France. Les nouvelles dispositions sociales familiales embrassées par la génération du baby-boom ne sont d'ailleurs pas étrangères aux nouvelles politiques encouragées par l'État-providence, sous la pression des mouvements des femmes. À maints égards, elles ressemblent à celles qui entrent également en vigueur dans l'ensemble des États-providence de l'Europe du Nord et de l'Ouest. Les solidarités familiales, qui ont toujours été plutôt traditionnelles, jusque dans les années 1960 au Québec, se transforment abruptement avec l'introduction des lois sociales, durant la Révolution tranquille (Charbonneau, 2004). Avec l'établissement de l'État-providence, on favorisera des politiques contribuant à libérer les femmes des contraintes familiales traditionnelles¹³.

13. « Entre autres: 1968 – adoption de la loi sur le divorce; 1969 – loi sur l'aide sociale (et abrogation de la loi sur les mères nécessiteuses); dans le Code civil: 1964 – fin de l'incapacité juridique des femmes; 1970 – changement du régime matrimonial et passage de la "communauté de biens" à la "société d'acquêts", les femmes peuvent administrer les biens du ménage et avoir accès à 50% du patrimoine commun; 1977 – remplacement de l'autorité paternelle par l'autorité parentale et fin de la distinction entre enfants légitimes et illégitimes; aussi: 1975 – adoption de la Charte québécoise des droits de la personne qui fait la promotion de l'idée de "salaire égal pour travail équivalent"; 1971 – révision des dispositions de l'assurance chômage qui permet aux femmes de profiter d'un congé de maternité de dix-sept semaines dont quinze à 60% du salaire. En 1978, le Québec y ajoute deux semaines de prestations. 1981: adoption de dispositions permettant le retrait préventif du travail pour les femmes enceintes et 1974: adoption de la première politique sur les services de garde » (Charbonneau, 2004, p. 181)

Ne serait-ce qu'à travers les nouvelles pratiques familiales (cohabitation hors mariage, les séparations ou le divorce), les enfants du baby-boom réussissent à faire admettre, par l'ensemble de la société, la fin d'un certain nombre de règles morales qui régissaient la parenté, et à faire accepter – non sans peine – d'autres façons de vivre leur couple ainsi que d'autres manières d'être parents, en dehors de la cellule nucléaire. Ils ont ainsi autorisé, réactualisé, modernisé, d'autres formes de vie familiale en banalisant la cohabitation hors mariage, en dédramatisant les naissances « illégitimes » et les ruptures conjugales, tout en servant de modèles aux générations précédentes dans la mesure où ils leur ont permis, à leur tour, d'échapper à la morale familiale des années 1950-1960. Mais ces mutations ne se sont pas réalisées brutalement et ne se sont pas produites avec la même intensité en France et au Québec, où les naissances hors mariages, les familles monoparentales et recomposées sont en nombre supérieur (Prioux et Girard, 2010). En France, chaque génération a introduit des changements que la génération suivante a repris en les amplifiant, que ce soit l'amorce du travail des femmes avant le mariage direct sans cohabitation pour les générations nées entre 1945 et 1950, ou encore la vie solitaire progressive avant la cohabitation juvénile pour les générations nées entre 1950 et 1955, qui se généralisera ensuite avec les générations postérieures (Toulemon, 1994). Les premiers enfants du baby-boom apparaissent alors comme des membres d'une génération charnière qui, par leur nombre notamment, ont pu progressivement imposer l'évolution des normes et promouvoir ce que Margaret Mead (1979) appelle une « culture préfigurative ».

1.3. Les baby-boomers au seuil de la vieillesse : une génération pivot

Ces transformations sociodémographiques, les idées des années 1960, les mouvements féministes au Québec (Dandurand, 1994), Mai 1968 pour la France, n'ont pas pour autant, comme on a pu le craindre, entraîné la « mort de la famille » (Cooper, 1972) avec la fin des solidarités familiales, mais ont conduit à une sorte de « révolution tranquille » par laquelle les baby-boomers adultes ont su établir d'autres rapports avec leurs enfants, des rapports qui s'inscrivent dans la mouvance de la modernisation et de l'individuation. Les baby-boomers doivent faire face à une situation inédite dans l'histoire : le recul de la mort et le développement du grand âge sur le plan sociétal. Ce sont les premières générations à conserver leur statut d'enfant jusqu'à l'âge de 60, voire 70 ans. De fait, ils sont confrontés à une position bien particulière, notamment par rapport à leurs parents, soit les générations nées entre 1915 et 1930. Ces dernières ont perdu leurs propres parents relativement jeunes et ont vu leurs enfants s'émanciper

rapidement dans les années 1970, au moment où la crise du logement commençait à se résorber. Vers 50-60 ans, elles se trouvaient, en conséquence, moins sollicitées par la famille. Cela correspondait également aux idées d'autonomie et d'indépendance de l'époque. Les générations nées après-guerre, quant à elles, connaissent une situation radicalement différente, pouvant dans certains cas avoir deux générations à charge: leurs parents, qui font partie des cohortes ayant bénéficié massivement de l'augmentation de l'espérance de vie au cours des cinquante dernières années, en particulier aux âges élevés, et, en France, leurs enfants, qui subissent la crise économique avec la multiplication des emplois précaires et les problèmes d'accès au logement. Leur rôle, à la fois d'enfant de parents âgés, parfois dépendants, et de parent d'enfants adultes, pas toujours entièrement autonomes, est d'autant plus difficile à assumer qu'il ne découle pas d'un modèle hérité et que la société célèbre l'indépendance et le jeunisme, valeurs dont les baby-boomers ont été et sont encore les porteurs, non sans contradiction et tension.

Toujours est-il qu'il existerait une spécificité de génération à travers un système de valeurs commun qui s'opposerait à celui des parents et à celui des enfants, dont les comportements familialistes s'inspirent, tout en s'en distinguant – le nombre moyen d'enfants par femme s'étant accru au Québec au cours des dernières années¹⁴. Plus que de simples témoins des « transformations » de la société, les baby-boomers apparaissent comme le lien entre deux mondes totalement opposés – celui de leurs parents et celui de leurs enfants¹⁵ – en ayant réussi à imposer de nouvelles valeurs tout en préservant ce qui « fait famille », à savoir la transmission¹⁶.

14. « Au Québec, le nombre moyen d'enfants par femme est passé sous le seuil de remplacement des générations – de l'ordre de 2,1 enfants par femme dans les pays développés – en 1970 et a poursuivi sa décroissance jusqu'en 1987, année où il atteint le niveau le plus faible de son histoire, soit 1,36. Il a ensuite augmenté et s'est maintenu au-dessus de 1,6 enfant par femme de 1990 à 1996, avant de chuter de nouveau jusqu'à 1,45 enfant par femme en 2000. La remontée récente ramène la fécondité à un niveau un peu supérieur à celui du début des années 1990 et semblable à celui du milieu des années 1970 » (Girard, 2013, p. 37).

15. Aouici (2007) remarque que les personnes enquêtées témoignent de l'existence successive de trois sociétés bien distinctes: la première, celle de leurs parents et de leur enfance, caractérisée par la guerre ainsi qu'une rigidité omniprésente. La deuxième, celle des Trente Glorieuses, renvoie à une société en transformation, tant d'un point de vue économique (plein emploi, développement technique...) que social... Le troisième monde, quant à lui, est défini par des libertés plus étendues, un développement technique à son apogée, mais aussi la présence de fléaux (chômage, ITSS, précarité...) qui pèsent sur l'ensemble de la société.

16. Car, comme l'écrit Émile Durkheim, « l'individu n'est pas pour lui-même une fin suffisante » (1975, p. 45).

Et c'est dans le rôle de grands-parents que les baby-boomers assurent actuellement la transmission entre les générations. En France, ils sont d'autant plus mobilisés qu'ils ont le sentiment de *réinventer la famille* en endossant des « habits neufs de grands parents » (Attias-Donfut et Segalen, 1998). Pour eux, comme pour la majorité des chercheurs qui les étudient, il faut faire signe de modernité en se démarquant de l'image du grand-père bricolant dans son jardin et de la grand-mère dans sa cuisine et montrer, au contraire, un grand-père faisant du ski avec ses petits-enfants, une grand-mère sur Skype avec sa petite-fille. Les grands-parents d'aujourd'hui continuent d'assumer leur rôle, allant de la prise en charge pendant les vacances, voire la cohabitation intergénérationnelle, en passant par les transferts financiers, les coups de main, assurant une protection rapprochée bienveillante. La modernité ne vient pas de ce nouveau rôle de « grand-parent gâteau » (Gourdon, 2001), tel qu'il a pu être évoqué par des chercheurs américains et français. Les grands-parents se situent plutôt sous le signe de la continuité que de la nouveauté. En réalité, en France, la surprise vient surtout du fait que les générations du baby-boom continuent d'assumer le rôle de grand-parent comme l'avaient fait leurs parents et aïeuls. En transmettant la mémoire familiale, ils assurent un pont entre les générations et répondent aux « besoins de racines et d'origine » (Gourdon, 2001) des plus jeunes tout en respectant leur désir d'autonomie. La montée de l'individualisme aurait voulu que ces générations privilégient leurs réseaux professionnels et amicaux, et qu'ils investissent donc moins la sphère familiale. Leur modernité se manifeste dans leur capacité et volonté de combiner les deux.

Mais, au Québec, cette implication est d'autant plus impressionnante qu'elle se distingue considérablement de celle de leurs propres parents. Contrairement à la France, où cette relation intergénérationnelle se situe, comme nous venons de le dire, dans le champ de la continuité, au Québec, elle tranche avec les relations intergénérationnelles d'antan, à cause du passage de la famille des collatéraux à celle que Vern Bengtson (2006) appelle la famille *beanpole* (voir le chapitre d'Olazabal dans le présent ouvrage). Si, dans le passé, les grands-parents pouvaient être dépassés par le nombre incalculable de petits-enfants, c'est plutôt le contraire qui se produit avec la fin de la transition démographique, qui voit décliner le nombre de petits-enfants au point qu'il est désormais possible d'établir une relation interpersonnelle avec chacun d'eux.

Les baby-boomers partagent ainsi des expériences communes, à savoir une entrée dans le monde adulte sous des auspices économiques favorables et un air de liberté, l'insertion des femmes sur le marché du travail qui transforme la vie de couple et les formes familiales, l'existence de nouvelles relations avec leurs enfants, la continuité des rôles de grands-parents et, enfin, la position de génération pivot à un âge avancé, en

raison de l'augmentation de l'espérance de vie aux âges élevés. Pourtant, l'analyse fine des trajectoires des enfants du baby-boom révèle une variété de trajectoires, avec autant d'histoires particulières.

2. UNE GRANDE HÉTÉROGÉNÉITÉ DES PARCOURS ET DES SITUATIONS

2.1. Tous les enfants du baby-boom ne sont pas des baby-boomers

Dans son célèbre ouvrage, *Le fossé de générations*, Margaret Mead (1979) analyse le rapport entre culture et transmission intergénérationnelle. Impressionnée par la nouvelle culture jeune en vigueur aux États-Unis dans les années 1960, elle ira même jusqu'à parler d'une phase nouvelle dans laquelle c'est la jeunesse qui transmet dorénavant la culture. Pour Jean-François Sirinelli (2003), les baby-boomers ont acquis une véritable identité en tant que génération dans la mesure où ils ont laissé deux empreintes dans la société: la première, avec les contestations multiples de 1968; la seconde, avec leur entrée dans le monde du travail dans une société qui se transformait et dont ils connaissaient les codes. Toujours selon Sirinelli, la spécificité de la génération du baby-boom est «éclatante», car l'espace et le temps ont changé d'échelles au moment de leur adolescence, et n'ont fait que se transformer depuis. C'est une génération «choyée» par l'histoire et le contexte économique, ce qui rejoint les analyses de Christian Baudelot et Roger Establet (2000) et de Louis Chauvel (2002) en France et de François Ricard (1992) et de Fernand Dumont (1986) au Québec. Pour Leonard Steinhorn (2006), la génération du baby-boom se distingue en ceci qu'elle contribue, en Amérique du Nord, à améliorer le sort de la planète, en abaissant les barrières de race, de genre, de sexe, de classe, et serait formée de citoyens plus écoresponsables que les membres de la génération des aînés, appelée la «*greatest generation*». Cette dernière souscrirait plutôt à un système inégalitaire prônant la suprématie de l'homme blanc (par rapport aux femmes, aux minorités ethnoraciales, aux homosexuels, etc.), serait peu soucieuse de l'environnement et adhérerait à des valeurs beaucoup plus religieuses.

Cependant, les sociologues (Hamel, 2009; Olazabal, 2009; Bonvalet, Clément et Ogg, 2011) demeurent prudents quant à l'existence d'une génération sociologique ou sociale composée par les enfants du baby-boom, certains les définissant à partir de quelques critères: être né entre 1945 et 1953, avoir été étudiant entre 1968 et 1973, s'être inséré sur le marché du travail avant 1973 (Hamel, 2009; Chauvel, 2002; Dufour, Fortin et Hamel, 1993). Les *baby-boomers* ne constitueraient donc qu'une fraction des enfants du baby-boom. En effet, le vent de liberté des années 1960-1970 n'a pas soufflé avec la même intensité pour tous et ne s'est pas réalisé au même moment du cycle de vie, d'aucuns se sont rebellés, ont participé

aux manifestations d'étudiants, beaucoup ont adhéré aux idées nouvelles sur le couple et la famille, mais d'autres sont restés à l'écart, reproduisant le modèle parental ou le remettant en cause plus tard (Bonvalet, Clément et Ogg, 2011). Cette réserve contraste fortement avec les médias et les politiques qui dénoncent cette génération considérée comme un ensemble monolithique ou, au contraire, la sanctifie avec l'image du baby-boomer tout juste sexagénaire, consommateur friand de voyages et soucieux de rester jeune le plus longtemps possible. La dénonciation des baby-boomers, enfants et adultes gâtés par la vie, profiteurs et, surtout, responsables des problèmes de la société d'aujourd'hui, notamment ceux des jeunes, est très forte, aussi bien en Amérique du Nord qu'en Europe¹⁷.

La force de cette identité assignée contribue pourtant à brouiller les cartes, par le sens péjoratif accolé au terme de *baby-boomer*, personnage perçu très souvent comme l'archétype de l'individualiste ou de l'égoïste, surtout par les plus jeunes des enfants du baby-boom, comme nous l'avons déjà souligné (Olazabal *et al.*, 2009). Par ailleurs, ce qui fait écho au phénomène du baby-boom, c'est surtout l'événement *retraite*. Plus encore, certains associent le baby-boom au papy-boom (Rochefort, 2004).

Dès lors, il apparaît difficile de définir les individus appartenant aux générations nées dans l'après-guerre comme étant tous des baby-boomers, dans la mesure où ils ne constituent pas une catégorie unique : le simple fait d'être né après-guerre et à un moment où les naissances étaient nombreuses ne suffit pas à produire une identité collective (Bonvalet, Clément et Ogg, 2011 ; Olazabal *et al.*, 2009). Certains événements historiques, comme Mai 68, permettent ce processus d'identification, mais ils n'ont pas le même sens pour tous, la portée de ces derniers n'ayant pas été générale, comme on a pu l'observer pour l'activité des femmes (voir le chapitre de Clément et celui de Kempeneers, Lelièvre et Robette dans le présent ouvrage). C'est davantage l'histoire individuelle que sociale qui apparaît en filigrane, ce qui peut s'expliquer par la diversification des trajectoires individuelles qu'expérimentent les générations du baby-boom, et plus particulièrement des trajectoires familiales. En effet, celles-ci sont caractérisées

17. Cette dimension des baby-boomers a fait l'objet de nombreux travaux anglo-saxons (Freedman, 2001 ; Harkin et Huber, 2004 ; Huber et Skidmore, 2003 ; Willetts, 2010). Sur ce thème, on trouvera également, en France comme au Québec, un certain nombre d'essais sociologiques et grand public aux titres évocateurs, tels que *La génération lyrique* de François Ricard (1992) ou *Le destin des générations* de Louis Chauvel (2002). Versant dans la dénonciation grand public, nous remarquerons : *Génération 69. Les trentenaires ne vous disent pas merci* (Guimier et Charbonneau, 2006) ; *Nos enfants nous haïront* (Jeambar et Remy, 2006) ; *La lutte des âges. Comment les retraités ont pris le pouvoir* (El Karoui, 2013) ; *La chasse à l'éléphant. Sur la piste des baby-boomers* (Martineau, 1990) ou *Les baby-boomers finiront bien par crever* (Samson, 2005).

par la formation de « nouvelles » configurations familiales comme les ménages monoparentaux, les familles recomposées ainsi que par la succession de plusieurs séquences familiales qui défont l'unicité du cycle de vie, surtout pour les hommes – refaire sa vie de couple étant plus fréquent pour ces derniers (Cassan, Clanché et Mazuy, 2001). Du fait des recompositions familiales plus nombreuses, on relève que certains enquêtés sont de jeunes parents: les problématiques liées à celles du baby-boom (retraite, vieillissement) ne les « concernent » pas, démontrant ainsi que la position dans le parcours de vie est plus pertinente pour saisir les phénomènes sociaux (Bonvalet, Clément et Ogg, 2011). Ces différentes trajectoires individuelles au cœur du processus de la construction identitaire peuvent alors expliquer l'absence de production d'une identité collective, celle-ci découlant d'un processus d'affirmation collective et de la mise en application d'un principe positif (Wieviorka, 2005).

2.2. Tous les baby-boomers n'appartiennent pas à une génération dorée

Si, depuis les recherches de Louis Chauvel, les générations nées entre 1946 et 1954 sont perçues comme des générations dont le destin aurait été particulièrement favorable (voir El Karoui, 2013, pour la France; Samson, 2005, pour le Québec) au point d'en faire une génération dorée eu égard aux générations précédentes ou suivantes, qui apparaissent alors comme des générations sacrifiées, force est de constater que l'on est en présence d'une diversité de destins liée à l'hétérogénéité des parcours professionnels et familiaux, mais aussi parfois à la façon dont certains se sont positionnés par rapport à leur histoire familiale (rupture, distance ou continuité).

La réalité est plus complexe, recouvrant au sein de cette même génération des situations parfois opposées, allant du cadre supérieur à la carrière ascendante à l'ancien soixante-huitard ayant toujours été marginal, en passant par le cadre moyen, l'employé ou l'ouvrier qui a connu une ou plusieurs périodes de chômage. On peut effectivement nuancer la description de ce « parcours doré » avec l'essor des premiers licenciements économiques qu'un certain nombre de baby-boomers ont vécu en fin de carrière. Car si la plupart des personnes enquêtées par Bonvalet, Clément et Ogg ont dépeint une période « insouciant » dans un premier temps, plusieurs ont ensuite évoqué l'existence de moments durs en raison d'une rupture – professionnelle ou conjugale. Certains baby-boomers ont alors vécu un licenciement économique – parfois même plusieurs – au cours de leur trajectoire professionnelle, ont vu leur entreprise péricliter, d'autres ont connu une mise sous curatelle, un surendettement, voire une préretraite non prévue qui a bousculé leur cinquantaine (comme ce fut le cas, au Québec, dans les milieux de la santé et de l'éducation dans les années 1990).

Cette précarité, à la veille de la retraite, peut résulter de la conjoncture économique, mais aussi de trajectoires singulières comme celles des anciens soixante-huitards en France.

Par ailleurs, si les générations du baby-boom sont souvent présentées comme novatrices en matière de comportements familiaux, elles sont aussi les premières à avoir vécu les conséquences d'une rupture sur le plan professionnel ou conjugal et familial. C'est vrai pour les femmes dont le divorce a provoqué une césure dans leur parcours familial et les a amenées à rechercher une activité salariée à temps complet. Car bien que le modèle de la femme active ait supplanté celui de la mère au foyer, le passage s'est effectué progressivement avec l'indépendance de plus en plus revendiquée des femmes (Clément *et al.*, 2007). N'oublions pas que deux modèles féminins, voire trois, coexistent à cette époque : l'un fondé sur l'inactivité ou l'activité professionnelle « secondaire » (Battagliola, 1987), l'autre sur l'activité à plein temps. En France, comme au Québec, les femmes de ces générations ont été tiraillées entre deux modèles, celui de leur mère, souvent au foyer, et celui de la femme active. Privées de modèle antérieur, elles ont dû faire face à des situations où un déchirement interne s'ajoutait aux tensions au sein de leur couple. L'effacement du premier modèle dépend du second, et le remplacement d'une idéologie qui a marqué leurs mères par une autre, tout aussi normative et stigmatisante, les a écartelées, entre vie de famille et monde du travail, vie personnelle et existence pour autrui. C'est également vrai pour les hommes dont le divorce peut conduire à une instabilité des trajectoires résidentielles, mais aussi professionnelles (Bertaux et Delcroix, 1991), avec la spirale ponctuée par une rupture du couple, le chômage et parfois le surendettement.

Toujours est-il que la période souvent qualifiée d'insouciance de leur jeunesse, liée au contexte économique, se poursuit de manière plus chaotique lorsqu'on décline le cas par cas (ce que révèlent nos enquêtes menées en France et au Québec). Les trajectoires des enfants du baby-boom apparaissent donc plus complexes, moins linéaires sous l'effet de la précarité et de l'apparition des « familles plurielles », surtout en milieu du parcours de vie.

2.3. Les baby-boomers ne sont pas égaux face à la vieillesse de leurs parents

Enfin, quelles que soient leurs trajectoires familiale et professionnelle, les baby-boomers se trouvent face à une situation de génération pivot qu'ils ne résolvent pas de manière identique, notamment selon la génération concernée. Ainsi, en France, devant les difficultés éprouvées par leurs enfants, les baby-boomers se sont massivement mobilisés et ont eu tendance à les surprotéger. Mais face à la vieillesse de leurs parents, face à ce

rôle inédit d'enfants de parents âgés, d'autres contradictions se font jour, le poids des obligations familiales constituant une entrave à leur liberté, à leur épanouissement individuel, valeurs dont ils se sont faits les chantres. Les réactions des enfants du baby-boom divergent alors selon leur histoire familiale, leur sexe et la composition de la fratrie. Rappelons que les générations nées après-guerre sont souvent issues de familles nombreuses : l'avancée en âge des parents pose également la question de la solidarité entre frères et sœurs. Certains, conformes à l'idée que les baby-boomers forment une génération égoïste, resteront « impassibles » aux injonctions de solidarité, le plus souvent en raison de la prise de distance par rapport à leur famille d'origine. D'autres saisiront l'occasion que procure l'existence d'un frère ou d'une sœur plus à même de prendre en charge les parents âgés, notamment parce que ce dernier réside à proximité, pour « rester à l'arrière » en tant qu'« aidants passifs ». Enfin il y a ceux qui, « sur le front », au cœur du système d'entraide, constituent les « aidants actifs » (voir le chapitre de Ogg dans le présent ouvrage).

Force est de constater toutefois que si la modernisation de la société s'est accompagnée de la montée de l'individualisme, des obligations familiales demeurent. Mais elles concernent essentiellement les femmes, auxquelles revient « naturellement » la charge de prendre soin des parents ou des beaux-parents âgés. Après avoir été sous tension entre vie de la famille, auprès des enfants, et monde du travail, elles sont aujourd'hui confrontées à un nouveau dilemme entre devoir filial et poursuite d'une activité professionnelle. Devant l'injonction sociale relayée par le politique de s'occuper des parents dépendants, le maintien en activité, la retraite différée représente une forme de résistance à l'engagement familial, même si l'attitude des femmes à cet égard demeure inégale. Des recherches sur l'implication des baby-boomers en tant que proches aidants de parents âgés réalisées au Québec montrent une « dénaturalisation » de l'aide, ce qui représente un autre important élément dans la mutation des mœurs familiales (Guberman, Lavoie et Olazabal, 2011, 2012)¹⁸. Les aidants du baby-boom conçoivent leur rôle en tant qu'organiseurs et coordonnateurs des services, considérant (comme nous le mentionnions plus haut) que c'est à l'État qu'il revient de fournir les services requis (ce qui correspond difficilement avec la réalité de pénurie d'offre publique de services, surtout en matière de soutien à domicile).

Et l'attitude des hommes s'est aussi modifiée, le nombre d'aidants ayant crû considérablement, en France comme au Québec, avec la première génération de baby-boomers. Au Québec, les modèles d'aidantes et

18. On est ainsi devenus des proches aidants plutôt que des « aidants naturels », car il n'est plus « naturel » que les femmes quittent le marché du travail pour s'occuper d'un proche.

d'aidants se sont radicalement transformés, ce qui fera dire à Jean-Pierre Lavoie que nous assistons à une masculinisation des comportements féminins dans la gestion de l'aide, à travers le faire-faire plutôt que le faire¹⁹. Et pour organiser cette aide à distance, qu'elle soit destinée aux parents ou aux enfants, la famille-entourage locale apparaît comme une des solutions idéales, conciliant proximité géographique, entraide et visites tout en préservant l'indépendance résidentielle et l'autonomie personnelle (Bonvalet, 2003).

CONCLUSION

Une chose est certaine, les baby-boomers n'ont pas refusé l'héritage de leurs parents dans la mesure où ils n'ont pas fait table rase du passé et s'inscrivent dans leurs pas, contrairement à ce que François Ricard soutenait il y a plus de vingt ans, alors que les principaux concernés étaient dans leur jeune quarantaine. Ils ont été en quelque sorte victimes d'un « effet d'âge ». Au fur et à mesure qu'elles avancent dans le parcours de vie, les générations du baby-boom se rapprochent, du moins en France, de la culture « postfigurative » de leurs aïeux en transmettant des valeurs et des comportements, l'exemple le plus frappant étant celui des grands-parents (voir les chapitres de Gourdon et d'Olazabal dans le présent ouvrage). Pour autant, cette transmission ne s'est pas produite à l'identique, car il existe une adaptation des relations familiales aux processus de modernisation qui va de pair avec un processus d'individuation croissant. Il s'agit en fait d'une culture « cofigurative », consistant en une synthèse entre les valeurs ancestrales et les nouvelles valeurs sociales et culturelles mises en avant par la transmission entre pairs (Hamel, 2009). Les enfants ont effectivement été élevés de façon plus libre, chaque génération adulte a gardé son autonomie et son indépendance, les baby-boomers ayant eu à cœur de veiller à l'épanouissement de chacun des membres de la famille sans toutefois sacrifier leur liberté, évolution qui apparaît de façon visible avec les parents âgés où l'aide passera plus par la gestion des services fournis aux personnes dépendantes que par la présence continue ou la cohabitation d'antan.

Les recherches récentes sur les baby-boomers ont permis de nuancer la vision purement individualiste où les logiques sociétares priment les logiques communautaires, où le « je » supprime le « nous ». Il existe effectivement des périodes où le « je » l'emporte, d'autres où un équilibre fragile se produit et d'autres encore où le « nous » prédomine sous le poids des contraintes familiales et des obligations morales qui, loin d'avoir disparu, se présentent sous une forme plus subtile (Déchaux, 2010) et variable selon

19. Idée développée par Jean-Pierre Lavoie, chercheur au CREGÉS du CSSS-CAU Cavendish, Montréal.

le sexe et les milieux (Blöss, 2002). Car si le champ des possibles s'est élargi au regard des comportements conjugaux et familiaux, tout n'est pas socialement accepté ni autorisé. D'autres exigences, plus discrètes mais tout aussi efficaces, constituent autant de contraintes collectives qui pèsent sur chacun d'entre nous. Elles sont d'autant plus habiles qu'elles émergent dans un contexte de liberté, comme c'est le cas de la contraception qui induit une norme procréative, à savoir les bonnes conditions socialement définies pour avoir un enfant (Bajos et Ferrand, 2006) et où la spécificité maternelle est toujours valorisée; ou encore le cas du divorce et de son cortège de spécialistes qui construisent un modèle de « bon divorce », de parentalité (Thery, 1993). Cela n'exclut alors pas la persistance d'inégalités, le processus d'individuation ayant des effets paradoxaux sur les femmes: leur liberté demeure somme toute précaire, la maternité et ses représentations venant contrebalancer leur indépendance.

C'est pourquoi, à l'heure où l'accent est mis sur l'épanouissement personnel et sur les liens électifs, force est de reconnaître la prégnance des liens de sang et des obligations qui en découlent, montrant que la famille ne peut être analysée au travers du seul prisme de l'individualisme. « L'universalité du modèle de l'individualisme est réduit par conséquent au niveau du postulat d'un modèle idéal-typique » (Blöss, 2002, p. 5).

En fin de compte, les baby-boomers, aussi bien en France qu'au Québec, ont essayé d'atteindre ce modèle d'individualisme en assumant le fait d'être une génération pivot, tout en refusant que la famille, au moment de la retraite, ne constitue leur seule raison d'être. La majorité d'entre eux, en particulier ceux qui appartiennent aux classes moyennes supérieures, ne veulent pas se laisser enfermer dans un rôle exclusif, que ce soit celui de parent, de mère au foyer, de grands-parents, d'enfant aidant. En étant « multisocialisés », ils incarnent parfaitement *l'homme pluriel* décrit par Bernard Lahire (2003). Au moment de la retraite, ils élaborent de nouveaux projets, désirent poursuivre des activités extra-professionnelles, quand d'autres souhaitent recommencer une vie amoureuse au gré des rencontres. Mais ce désir d'indépendance et d'autonomie ne se réalise pas au détriment des solidarités familiales, dans la mesure où les baby-boomers se situent, en matière d'entraide, dans la continuité et non dans la rupture, comme pouvait le laisser présager le processus d'individuation en cours depuis quarante ans. La rupture, rappelons-le, se situe plus au niveau du couple, les baby-boomers ayant eu des trajectoires de vie moins linéaires que les générations précédentes, avec des périodes de vie en couple entrecoupées de périodes d'habitation en solo.

Bref, c'est une génération spécifique dans la mesure où elle a libéré la famille du carcan des normes, des valeurs morales et religieuses des XIX^e et XX^e siècles, mais aussi une génération charnière qui a bénéficié

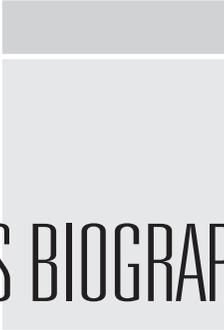
des avancées des générations de la fin des années 1930 et du début des années 1940, plus particulièrement au Québec, et qui a permis aux suivantes de poursuivre les transformations de la famille à travers les évolutions du couple (banalisation du divorce et des familles recomposées, familles homoparentales) tout en préservant les liens parents-enfants et ceux entre enfants adultes et parents âgés. C'est notamment en songeant à ces transformations profondes du couple que l'on peut dire de cette culture qu'elle est « cofigurative ».

BIBLIOGRAPHIE

- ASCHER, F. (1995). *La société hypermoderne*, Paris, Éditions de l'Aube.
- ATTIAS-DONFUT, C. et M. SEGALEN (1998). *Grands-parents. La famille à travers les générations*, Paris, Odile Jacob.
- BACQUÉ, M.-H. et S. VERMEERSCH (2007). *Changer la vie? Les classes moyennes et l'héritage de Mai 68*, Paris, Éditions de l'Atelier.
- BAJOS, N. et M. FERRAND (2006). « L'interruption volontaire de grossesse et la recomposition de la norme procréative », *Sociétés contemporaines*, (61), p. 91-117.
- BANTIGNY, L. (2007). *Le plus bel âge? Jeunes et jeunesse en France de l'aube des « Trente Glorieuses » à la guerre d'Algérie*, Paris, Fayard.
- BATTAGLIOLA, F. (1987). « Le temps des insertions. Itinéraires féminins et histoires familiales », *Annales de Vauresson*, (26), p. 85-103.
- BAUDELLOT, C. et R. ESTABLET (2000). *Avoir 30 ans en 1968 et 1998*, Paris, Seuil.
- BENGTSON, V.L. (2006). « Beyond the nuclear family: The increasing importance of multigenerational bonds », *Journal of Marriage and Family*, 63(février), p. 1-16.
- BERTAUX, D. et C. DELCROIX (1991). *Des pères face au divorce. La fragilisation du lien paternel*, Paris, CNAF, coll. « Espaces et familles », (17).
- BLÖSS, T. (2002). « L'individualisme dans la vie privée. Mythe ou réalité? », *Ceras – Revue Projet*, 3(271), p. 71-80.
- BONVALET, C. (2003). « La famille-entourage », *Population*, (1), p. 9-44.
- BONVALET C., C. CLÉMENT et J. OGG (2011). *Réinventer la famille. L'histoire des baby-boomers*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Lien social ».
- BONVALET, C. et J. OGG (2009). *Les baby-boomers : une génération mobile*, Paris, INED/Éditions de l'Aube.
- BONVALET, C. et al. (dir.) (2007). *Vieillesse de la population et logement. Stratégies résidentielles et patrimoniales*, Paris, La Documentation française.
- CASSAN, F., M. MASUY et F. CLANCHE (2001). « Refaire sa vie de couple est plus fréquent pour les hommes », *Insee Première*, (797).
- CHARBONNEAU, J. (2004). « La recherche sur les solidarités familiales au Québec », *Revue française des affaires sociales*, (3), p. 173-199.
- CHAUVEL, L. (2002 [1998]). *Le destin des générations*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Lien social ».
- CLÉMENT, C. et al. (2007). *Les modes de vie des baby-boomers : les cas d'un arrondissement de Paris et d'une proche banlieue*, Paris, INED/EDF.

- COOPER, D. (1972). *Mort de la famille*, Paris, Seuil.
- DANDURAND, R.B. (1990). « Un univers familial en changement », *Cahiers de recherche sociologique*, (14), printemps, p. 117-124.
- DANDURAND, R.B. (1994). « Femmes et familles : sous le signe du paradoxe », *Recherches féministes*, 7(1), p. 1-21.
- DÉCHAUX, J.-H. (2010). « Ce que l'individualisme ne permet pas de comprendre, le cas de la famille », *Esprit*, juin, p. 94-111.
- DUFOUR, S., D. FORTIN et J. HAMEL (1993) « Sociologie d'un conflit de générations : les "babyboomers" et les "babybusters" », *Revue internationale d'études canadiennes* (n° hors série, hiver).
- DUMONT, F. (1986) « Âges, générations, société de la jeunesse », dans F. Dumont (dir.), *Une société de jeunes?*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 15-28.
- DURKHEIM, E. (1975 [1894]). *Le sens commun – textes III : fonctions sociales et institutions*, Paris, Éditions de Minuit.
- EL KAROUI, H. (2013). *La lutte des âges. Comment les retraités ont pris le pouvoir*, Paris, Flammarion.
- FOURASTIÉ, J. (1979). *Les Trente Glorieuses, ou la révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris, Fayard.
- FREEDMAN, M. (2001). *Prime Time: How the Baby Boomers will Revolutionize Retirement and Transform America*, New York, Public Affairs.
- GAUCHON, P. (2008). *Le modèle français depuis 1945*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? ».
- GIRARD, C. (2013). « Naissances et fécondité », dans Institut de la statistique du Québec, *Le bilan démographique du Québec*, Québec, Institut de la statistique du Québec, <<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2013.pdf>>, consulté le 29 mars 2015.
- GOURDON, V. (2001). *Histoire des grands-parents*, Paris, Perrin.
- GUBERMAN, N., J.-P. LAVOIE, L. BLEIN et I. OLAZABAL (2009). « Les proches aidants du baby-boom : l'aide à l'ère de l'individualisation », dans I. Olazabal (dir.), *Que sont les baby-boomers devenus?*, Montréal, Éditions Nota bene, p. 183-206.
- GUBERMAN, N., J.-P. LAVOIE et I. OLAZABAL (2011). « Babyboomers and the "denaturalisation" of care in Quebec », *Ageing and Society*, 31(7), p. 1141-1158.
- GUBERMAN, N., J.-P. LAVOIE et I. OLAZABAL (2012). « Baby boom caregivers: Care in the age of individualization », *The Gerontologist*, 52(2), p. 210-218.
- GUIMIER L. et N. CHARBONNEAU (2006). *Génération 69. Les trentenaires ne vous disent pas merci*, Paris, Gallimard.
- HAMEL, J. (2009). « Quelques réflexions sur les baby-boomers d'hier et d'aujourd'hui », dans I. Olazabal (dir.), *Que sont les baby-boomers devenus? Aspects sociaux d'une génération vieillissante*, Québec, Éditions Nota bene, p. 51-68.
- HARKIN, J. et J. HUBER (2004). *Eternal Youths: How the Baby Boomers Are Having Their Time Again*, Londres, Demos.
- HUBER, J. et P. SKIDMORE (2003). *The New Old: Why the Baby Boomers Won't Be Pensioned Off*, Londres, Demos.
- JEAMBAR, D. et J. REMY (2006). *Nos enfants nous hairont*, Paris, Seuil.
- KNIBIEHLER, Y. (1997). *La révolution maternelle depuis 1945. Femmes, maternité, citoyenneté*, Paris, Perrin.
- LAHIRE, B. (2003 [1998]). *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan.

- LE BRAS, H. (1983). «L'interminable adolescence ou les ruses de la famille», *Le Débat*, (25), p. 116-125.
- MANNHEIM, K. (1990 [1928]). *Le problème des générations*, Paris, Nathan.
- MARTINEAU, R. (1990). *La chasse à l'éléphant. Sur la piste des baby-boomers*, Montréal, Éditions du Boréal.
- MEAD, M. (1979 [1970]). *Culture and Commitment. A Study of the Generations Gap*, New York, The Bodley Head.
- MONTULET, B. (1996). «Les mouvements longs des modes de transports», dans M. Hirschorn et J.M. Berthelot (dir.), *Mobilités et ancrages: un nouveau mode de spatialisation*, Paris, L'Harmattan, p. 17-35.
- OLAZABAL, I. (2009). «Introduction générale», dans I. Olazabal (dir.), *Que sont les baby-boomers devenus? Aspects sociaux d'une génération vieillissante*, Montréal, Éditions Nota bene, p. 17-48.
- OLAZABAL, I., L. BLEIN, N. GUBERMAN et J.-P. LAVOIE (2009). «Être ou ne pas être un baby-boomer. Identité assignée et identité autoattribuée», dans I. Olazabal (dir.), *Que sont les baby-boomers devenus? Aspects sociaux d'une génération vieillissante*, Montréal, Éditions Nota bene, p. 87-106.
- OWRAM, D. (1997). *Born at the Right Time. A History of the Baby-boom Generation*, Toronto, Toronto University Press.
- PAGIS, J. (2009). «Repenser la formation de générations politiques sous l'angle du genre. Le cas de Mai-juin 68», *Clio. Histoire, femmes et société*, (29), p. 97-118.
- PERNOUD, L. (1956). *J'attends un enfant*, Paris, Éditions Horay.
- POUTIGNAT, P. et J. STREIFF-FENART (1995). *Théories de l'ethnicité*, suivi de *Les groupes ethniques et leurs frontières* de F. Barth, Paris, Presses universitaires de France.
- PRIOUX, F. et C. GIRARD (2010). «La fécondité en France et au Québec. Des histoires contrastées», *Santé, société et solidarité*, (2), p. 43-50.
- RICARD, F. (1992). *La génération lyrique. Essai sur la vie et l'œuvre des premiers baby-boomers*, Montréal, Boréal.
- ROCHEFORT, R. (2004). *Vive le papy-boom*, Paris, Odile Jacob.
- ROY, G. (1945). *Bonheur d'occasion*, Montréal, Éditions du Boréal.
- SAMSON, A. (2005). *Les baby-boomers finiront bien par crever*, Montréal, Transcontinental.
- SIRINELLI, J.-F. (2003). *Les baby-boomers. Une génération (1945-1969)*, Paris, Hachette Littératures, coll. «Pluriel».
- SPOCK, B. (2004 [1946]). *Baby and Child Care*, 8^e édition, New York, Duell, Sloan and Pearce.
- STEINHORN, L. (2006). *The Greater Generation. In Defense of the Baby Boom Legacy*, New York, St. Martin's Press.
- THERY, I. (1993). *Le démariage. Justice et vie privée*, Paris, Odile Jacob.
- TOULEMON, L. (1994). «Les étapes vers l'âge adulte: vers un nouveau statut des femmes», dans H. Leridon et C. Villeneuve-Gokalp (dir.), *Constance et inconstances de la famille. Biographies familiales des couples et des enfants*, Paris, INED/Presses universitaires de France, coll. «Travaux et documents», (134), p. 165-181.
- WIEVIORKA, M. (2005). *La différence. Identités culturelles: enjeux, débats et politiques*, Paris, Éditions de l'Aube.
- WILLETTTS, D. (2010). *How the Baby-Boomers Took Their Children's Future – and Why They Should Give It Back*, Londres, Atlantic Books.



NOTICES BIOGRAPHIQUES

Catherine Bonvalet, directrice de recherche à l'Institut national d'études démographiques (INED) à Paris, a réalisé, seule ou en collaboration, plusieurs grandes enquêtes, dont *Proches et parents* en 1990 et *Biographies et entourage* en 2000. Ses recherches portent sur les interactions entre famille et habitat. Elle travaille plus particulièrement sur les trajectoires familiales et résidentielles des baby-boomers et de leurs parents, ainsi que sur les questions d'entraide et de solidarité au sein de la famille. Elle a publié récemment avec Jim Ogg *Les baby-boomers : une génération mobile* (Éditions de l'Aube/ Institut national d'études démographiques, 2009) et, avec Céline Clément et Jim Ogg, *Réinventer la famille l'histoire des baby-boomers* (Presses universitaires de France, 2011). Elle a par ailleurs coédité, avec Eva Lelièvre, l'ouvrage *De la famille à l'entourage. L'enquête* Biographie et entourage (Institut national d'études démographiques, 2012).

Céline Clément est maître de conférences en sociodémographie à l'Université Paris-Ouest-Nanterre-la Défense (Département de sociologie), enseignante chercheure au Cresppa-GTM (UMR 7217) et chercheure associée à l'Institut national d'études démographiques (INED UR6). Elle enseigne la sociologie de la famille et les méthodes de collecte, notamment biographiques. Ses recherches portent principalement sur la famille, les transmissions, les relations intergénérationnelles et s'inscrivent dans une

réflexion méthodologique. Elle travaille également sur les trajectoires familiales relativement aux trajectoires résidentielles et professionnelles et mobilise les récits de vie.

Renée B. Dandurand, diplômée en philosophie et en anthropologie, est chercheure et professeure honoraire à l'Institut national de la recherche scientifique au centre Urbanisation, Culture et Société (INRS-UCS) à Montréal. Elle est l'auteure de plusieurs livres et articles qui portent sur des thématiques reliées à la famille : transformations contemporaines de la vie familiale, évolution du mariage, du divorce et de la monoparentalité, désir d'enfant, réseaux de sociabilité et de soutien ainsi que politiques en direction des familles. Entre 1995 et 2003, elle a été directrice scientifique de l'équipe multidisciplinaire et multisectorielle de partenariat de recherche Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, et fondé la banque de données Familia. Représentée, elle travaille maintenant, avec Marianne Kempeneers et Isabelle Van Pevénage, sur une recherche intergénérationnelle intitulée *Biographies et solidarités au Québec (1934-2004)*.

Vincent Gourdon est historien, directeur de recherches au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) à Paris et membre du Centre Roland-Mousnier. Spécialiste d'histoire de la famille aux époques moderne et contemporaine, il a d'abord travaillé sur l'histoire de la grand-parentalité en France du XVII^e au XX^e siècle (*Histoire des grands-parents*, Paris, Perrin, 2001), avant de centrer ses recherches historiques sur la mobilisation de la parenté et la ritualisation de la vie familiale en France et en Italie, en particulier dans le cas du témoignage au mariage, de la cérémonie de baptême et du parrainage. Avec Guido Alfani, il a fondé en 2006 Patrinus, le Réseau européen d'histoire culturelle et sociale du baptême et du parrainage, qui regroupe désormais une centaine de chercheurs en Europe et en Amérique (sous la direction de Guido Alfani et Vincent Gourdon, *Spiritual Kinship in Europe 1500-1900*, Londres, Palgrave, 2012). Depuis 2010, Vincent Gourdon est rédacteur en chef de la revue *Annales de démographie historique*.

Marianne Kempeneers est démographe et professeure titulaire au Département de sociologie de l'Université de Montréal. Ses recherches portent sur les transformations de la famille et du travail féminin. Sa collaboration de longue date avec Eva Lelièvre, de l'Institut national d'études démographiques, s'est concrétisée autour de l'enquête *Biographies et solidarités familiales au Québec*, permettant les projets comparatifs dont cet ouvrage témoigne. Elle a mené cette enquête à l'Université de Montréal avec Renée B. Dandurand, Isabelle van Pevénage et Marie Vanbremeersch. Ses domaines d'intérêt concernent les modalités de reproduction sociale et démographique des sociétés contemporaines.

Eva Lelièvre est directrice de recherche et responsable de l'Unité Mobilité, logement et entourage à l'Institut national d'études démographiques (INED) à Paris. Elle pilote l'enquête *Biographies et entourage* et a publié avec Catherine Bonvalet l'ouvrage *De la famille à l'entourage*. Sa collaboration de longue date avec Marianne Kempeneers s'est concrétisée autour de l'enquête *Biographies et solidarités au Québec*, et sur des projets comparatifs dont cet ouvrage témoigne. Ses travaux récents portent sur le concept et la modélisation de l'entourage et de son territoire, et sur les méthodes d'analyse des trajectoires individuelles et de l'espace de vie. Ses domaines d'intérêt portent plus particulièrement sur la dynamique des interactions entre processus familiaux, migratoires, professionnels et de santé.

Jim Ogg est responsable de l'Unité de recherche sur le vieillissement (URV) et de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, à Paris. Il mène des projets de recherche sur l'habitat et les choix résidentiels, et sur l'influence de la vie familiale et conjugale sur la fin d'activité. Dans le programme de recherche en cours à l'URV, il est spécialement intéressé par les analyses comparatives avec d'autres pays européens sur les axes de l'activité à la retraite et de l'habitat et du logement. Il est chercheur associé à l'Institut national de statistique et de démographie et rédacteur adjoint de la revue internationale *Ageing & Society*.

Ignace Olazabal est anthropologue. Il est responsable du programme de gérontologie et du programme en toxicomanies à la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal et professeur associé au Département d'anthropologie de cette même institution. Membre de l'équipe Participation sociale des aînés: des savoirs à l'action (partenariat avec le Conseil de recherches en sciences humaines), il s'intéresse aux aspects sociaux liés au vieillissement des premiers nés du baby-boom, et notamment à l'exercice des rôles sociaux dans les sphères privée et publique. Il est codirecteur de *Vieillir au pluriel. Perspectives sociales* (Presses de l'Université du Québec) et directeur de *Que sont les baby-boomers devenus? Aspects sociaux d'une génération vieillissante* (Éditions Nota bene).

Michel Oris a obtenu un doctorat en histoire en 1991 à l'Université de Liège (Belgique), et a occupé différents postes de chercheur au sein du Fonds national belge de la recherche scientifique. Il est professeur à l'Université de Genève depuis 2000, d'abord à la Faculté des sciences économiques et sociales, désormais à la Faculté des sciences de la société. Il est directeur du Centre interfacultaire de gérontologie et d'étude des vulnérabilités et codirecteur du Pôle national de recherche LIVES – Surmonter la vulnérabilité. Perspectives du parcours de vie. Il dirige aussi la formation en socioéconomie à l'Université de Genève, et est président de l'Association internationale des démographes de langue française ainsi que de la Société

de démographie historique. Ses recherches en cours portent sur les inégalités, avec un accent sur les conditions de vie des personnes âgées (interactions entre trajectoires individuelles et dynamiques des structures sociales, entre vulnérabilités et parcours de vie).

Nicolas Robette est maître de conférences dans la filière de sociologie de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et chercheur au laboratoire Printemps. Ses recherches portent notamment sur les méthodes quantitatives en sciences sociales et les trajectoires biographiques.

Isabelle Van Pevenage est sociologue, chercheure d'établissement au Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale du CSSS-CAU Cavendish et professeure associée au Département de sociologie de l'Université de Montréal. Elle est membre de l'équipe de recherche en partenariat avec le Fonds de recherche sur la société et la culture Vieillissements, exclusions sociales et solidarités. Ses intérêts et perspectives de recherche portent sur les soins palliatifs gérontologiques ainsi que sur les transformations des relations, tant conjugales que filiales, lors de la vieillesse. Elle questionne, entre autres, l'accès aux soins de fin de vie pour les personnes âgées, l'utilisation de la notion d'« aide » aux personnes âgées, le processus d'(auto-)attribution du statut d'« aidant » et les (re)configurations des réseaux familiaux et des proximités (résidentielles, affectives, relationnelles) autour des personnes âgées.

COLLECTION

PROBLÈMES SOCIAUX ET INTERVENTIONS SOCIALES

HENRI DORVIL – directeur
GUYLAINE RACINE – codirectrice

Les rapports intergénérationnels dans la migration

De la transmission au changement social
Sous la direction de Michèle Vatz Laaroussi
2015, ISBN 978-2-7605-4220-4, 236 pages

Maternité précoce, violence et résilience

Des jeunes mères témoignent
Sylvie Lévesque
2015, ISBN 978-2-7605-4220-4, 236 pages

S'en sortir quand on vit dans la rue

Trajectoires de jeunes en quête
de reconnaissance
Annamaria Colombo
2015, ISBN 978-2-7605-4192-4, 270 pages

Penser les liens entre santé mentale et société

Les voies de la recherche en sciences sociales
*Sous la direction de Marie-Chantal Doucet
et Nicolas Moreau*
2014, ISBN 978-2-7605-4095-8, 364 pages

Quand travailler enferme dans la pauvreté et la précarité

Travailleuses et travailleurs pauvres
au Québec et dans le monde
Carole Yerochewski
2014, ISBN 978-2-7605-4049-1, 212 pages

Désinstitutionnalisation psychiatrique en Acadie, en Ontario francophone et au Québec 1930-2013

*Sous la direction de Marie-Claude Thifault
et Henri Dorvil*
2014, ISBN 978-2-7605-4063-7, 236 pages

Dans les tripes de la drogue et de la violence

Mieux comprendre ces jeunes
Marlène Falardeau
2014, ISBN 978-2-7605-4014-9, 258 pages

Responsabilités et violences envers les femmes

Sous la direction de Katja Smedslund et David Risse
2014, ISBN 978-2-7605-3984-6, 400 pages

Pratiques innovantes de gestion dans les offices d'habitation

De la poignée de porte à la poignée de main
*Paul Morin, Jeannette LeBlanc
et Jean-François Vachon*
2014, ISBN 978-2-7605-3975-4, 170 pages

Les travailleurs pauvres

Précarisation du marché du travail,
érosion des protections sociales
et initiatives citoyennes
*Sous la direction de Pierre-Joseph Ulysse,
Frédéric Lesemann et Fernando J. Pires de Sousa*
2014, ISBN 978-2-7605-3937-2, 298 pages

Violence envers les femmes

Réalités complexes et nouveaux enjeux
dans un monde en transformation
*Sous la direction de Maryse Rinfret-Raynor,
Élisabeth Lesieux, Marie-Marthe Cousineau,
Sonia Gauthier et Elizabeth Harper*
2014, ISBN 978-2-7605-3914-3, 358 pages

Le travail social et la nouvelle gestion publique

*Sous la direction de Céline Bellot,
Maryse Bresson et Christian Jetté*
2013, ISBN 978-2-7605-3902-0, 264 pages

Le soutien aux familles d'enfants gravement malades

Regards sur des pratiques novatrices
*Sous la direction de Manon Champagne,
Suzanne Mongeau et Lyse Lussier*
2013, ISBN 978-2-7605-3784-2, 238 pages

Le travail social

Théories, méthodologies et pratiques
Sous la direction d'Elizabeth Harper et Henri Dorvil
2013, ISBN 978-2-7605-3103-1, 464 pages

La souffrance à l'épreuve de la pensée

*Sous la direction de Nicolas Moreau
et Katharine Larose-Hébert*
2013, ISBN 978-2-7605-3771-2, 238 pages

La gestion des risques en protection de l'enfance

Logiques d'action et quête de sens
Annie Lambert
2013, ISBN 978-2-7605-3742-2, 272 pages

Qu'est-ce qu'un problème social aujourd'hui

Repenser la non-conformité
Sous la direction de Marcelo Otero et Shirley Roy
2013, ISBN 978-2-7605-3652-4, 412 pages

Expériences d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale

*Sous la direction de Sonia Gauthier
et Lyse Montminy*
2012, ISBN 978-2-7605-3631-9, 314 pages



Entre itinérance et fin de vie

Sociologie de la vie moindre
Dahlia Namian
2012, ISBN 978-2-7605-3515-2, 236 pages

Innover pour mobiliser

L'actualité de l'expérience de Michel Blondin
Michel Blondin, Yvan Comeau
et *Ysabel Provencher*
2012, ISBN 978-2-7605-3498-7, 192 pages

Regards critiques sur la maternité dans divers contextes sociaux

Sous la direction de Simon Lapierre
et *Dominique Damant*
2012, ISBN 978-2-7605-3495-7, 268 pages

Contre le décrochage scolaire par l'accompagnement éducatif

Une étude sur la contribution des organismes communautaires
Danielle Desmarais
2012, ISBN 978-2-7605-3416-2, 216 pages

Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté

Concepts, figures et pratiques
Martin Goyette, Annie Pontbriand et *Céline Bellot*
2011, IS
BN 978-2-7605-3203-8, 344 pages

Minorités de langue officielle du Canada

Égales devant la santé?
Louise Bouchard et *Martin Desmeules*
2011, ISBN 978-2-7605-3197-0, 118 pages

Le mouvement de l'étre

Paramètres pour une approche alternative du traitement en santé mentale
Ellen Corin, Marie-Laurence Poirer
et *Lourdes Rodriguez*
2011, ISBN 978-2-7605-3072-0, 218 pages

Arts martiaux, sports de combat et interventions psychosociales

Sous la direction de Jacques Hébert
2011, ISBN 978-2-7605-2980-9, 376 pages

Vieillir au pluriel

Perspectives sociales
Sous la direction de Michèle Charpentier, Nancy Guberman, Véronique Billette, Jean-Pierre Lavoie, Amanda Grenier et *Ignace Olazabal*
2010, ISBN 978-2-7605-2625-9, 532 pages

Mais oui c'est un travail!

Prendre le travail du sexe au-delà de la victimisation
Colette Parent, Chris Bruckert, Patrice Corriveau, Maria Nengeh Mensah et *Louise Toupin*
2010, ISBN 978-2-7605-2549-8, 158 pages

Adolescence et affiliation

Les risques de devenir soi
Sous la direction de Robert Letendre
et *Denise Marchand*
2010, ISBN 978-2-7605-2512-2, 246 pages

Le monde des AA

Alcooliques, *gamblers*, narcomanes
Amnon Jacob Suissa
2009, ISBN 978-2-7605-2464-4, 134 pages

Vivre en famille d'accueil jusqu'à mes 18 ans

Voir ou ne pas voir mes parents?
Louise Carignan, Jacques Moreau et *Claire Malo*
2009, ISBN 978-2-7605-2426-2, 222 pages

Hébergement, logement et rétablissement en santé mentale

Pourquoi et comment faire évoluer les pratiques?
Sous la direction de Jean-François Pelletier, Myra Piat, Sonia Côté et *Henri Dorvil*
2009, ISBN 978-2-7605-2432-3, 168 pages

Mobilité, réseaux et résilience

Le cas des familles immigrantes et réfugiées au Québec
Michèle Vatz Laaroussi
2009, ISBN 978-2-7605-2400-2, 268 pages

Proximités

Lien, accompagnement et soin
Sous la direction de Michèle Clément, Lucie Gélinau et *Anaïs-Monica McKay*
2009, ISBN 978-2-7605-1605-2, 386 pages

Visages multiples de la parentalité

Claudine Parent, Sylvie Drapeau, Michèle Brousseau et *Eve Pouliot*
2008, ISBN 978-2-7605-1591-8, 486 pages

Penser la vulnérabilité

Sous la direction de Vivianne Châtel et *Shirley Roy*
2008, ISBN 978-2-7605-1563-5, 264 pages

Violences faites aux femmes

Sous la direction de Suzanne Arcand, Domminique Damant, Sylvie Gravel et *Elizabeth Harper*
2008, ISBN 978-2-7605-1561-1, 624 pages

L'habitation comme vecteur de lien social

Sous la direction de Paul Morin et *Evelyne Baillergeau*
2008, ISBN 978-2-7605-1540-6, 324 pages

Vivre son enfance au sein

d'une secte religieuse
Comprendre pour mieux intervenir
Lorraine Derocher
2007, ISBN 978-2-7605-1527-7, 204 pages

L'itinérance en questions

Sous la direction de Shirley Roy et *Roch Hurtubise*
2007, ISBN 978-2-7605-1524-6, 408 pages

Solitude et sociétés contemporaines

Une sociologie clinique de l'individu
et du rapport à l'autre

Marie-Chantal Doucet

2007, ISBN 978-2-7605-1519-2, 198 pages

Problèmes sociaux – Tome IV

Théories et méthodologies
de l'intervention sociale

Sous la direction de Henri Dorvil

2007, ISBN 978-2-7605-1502-4, 504 pages

Amour et sexualité chez l'adolescent – Fondements, Guide d'animation, Carnet de route

Programme qualitatif d'éducation
sexuelle pour jeunes hommes

Hélène Manseau

2007, ISBN 978-2-7605-1513-0, 194 pages

Les transformations de l'intervention sociale

Entre innovation et gestion
des nouvelles vulnérabilités?

*Sous la direction de Evelyne Baillergeau
et Céline Bellot*

2007, ISBN 978-2-7605-1504-8, 258 pages

Problèmes sociaux – Tome III

Théories et méthodologies de la recherche

Sous la direction de Henri Dorvil

2007, ISBN 978-2-7605-1501-7, 550 pages

Lutte contre la pauvreté, territorialité et développement social intégré

Le cas de Trois-Rivières

Pierre-Joseph Ulysse et Frédéric Lesemann

2007, ISBN 978-2-7605-1490-4, 168 pages

Pas de retraite pour l'engagement citoyen

*Sous la direction de Michèle Charpentier
et Anne Quéniart*

2007, ISBN 978-2-7605-1478-2, 210 pages

Enfants à protéger – Parents à aider

Des univers à rapprocher

*Sous la direction de Claire Chamberland,
Sophie Léveillé et Nico Trocmé*

2007, ISBN 978-2-7605-1467-6, 480 pages

Le médicament au cœur de la socialité contemporaine

Regards croisés sur un objet complexe

*Sous la direction de Johanne Collin,
Marcelo Otero et Laurence Monnais*

2006, ISBN 2-7605-1441-2, 300 pages

Le projet Solidarité Jeunesse

Dynamiques partenariales
et insertion des jeunes en difficulté

Martin Goyette, Céline Bellot

et Jean Panet-Raymond

2006, ISBN 2-7605-1443-9, 212 pages

La pratique de l'intervention de groupe

Perceptions, stratégies et enjeux

Ginette Bertheau

2006, ISBN 2-7605-1442-0, 252 pages

Repenser la qualité des services en santé mentale dans la communauté

Changer de perspective

Lourdes Rodriguez, Linda Bourgeois,

Yves Landry et al.

2006, ISBN 2-7605-1348-3, 336 pages

L'intervention sociale en cas de catastrophe

Sous la direction de Danielle Maltais

et Marie-Andrée Rheault

2005, ISBN 2-7605-1387-4, 420 pages

Trajectoires de déviance juvénile

Natacha Brunelle et Marie-Marthe Cousineau

2005, ISBN 2-7605-1372-6, 232 pages

Revenu minimum garanti

Lionel-Henri Groulx

2005, ISBN 2-7605-1365-3, 380 pages

Amour, violence et adolescence

Mylène Fernet

2005, ISBN 2-7605-1347-5, 268 pages

Réclusion et Internet

Jean-François Pelletier

2005, ISBN 2-7605-1259-2, 172 pages

Au-delà du système pénal

L'intégration sociale et professionnelle
des groupes judiciairisés et marginalisés

Sous la direction de Jean Poupart

2004, ISBN 2-7605-1307-6, 294 pages

L'imaginaire urbain et les jeunes

La ville comme espace d'expériences
identitaires et créatrices

Sous la direction de Pierre-W. Boudreault

et Michel Parazelli

2004, ISBN 2-7605-1293-2, 388 pages

Parents d'ailleurs, enfants d'ici

Dynamique d'adaptation du rôle parental
chez les immigrants

Louise Bérubé

2004, ISBN 2-7605-1263-0, 276 pages

Citoyenneté et pauvreté

Politiques, pratiques et stratégies d'insertion
en emploi et de lutte contre la pauvreté

Pierre-Joseph Ulysse et Frédéric Lesemann

2004, ISBN 2-7605-1261-4, 330 pages

Éthique, travail social et action communautaire

Henri Lamoureux

2003, ISBN 2-7605-1245-2, 266 pages



Travailler dans le communautaire

Jean-Pierre Deslauriers,
avec la collaboration de Renaud Paquet
2003, ISBN 2-7605-1230-4, 158 pages

Violence parentale et violence conjugale

Des réalités plurielles, multidimensionnelles
et interreliées
Claire Chamberland
2003, ISBN 2-7605-1216-9, 410 pages

Le virage ambulatoire: défis et enjeux

Sous la direction de Guilhème Pérodeau
et Denyse Côté
2002, ISBN 2-7605-1195-2, 216 pages

Priver ou privatiser la vieillesse?

Entre le domicile à tout prix
et le placement à aucun prix
Michèle Charpentier
2002, ISBN 2-7605-1171-5, 226 pages

**Huit clés pour la prévention
du suicide chez les jeunes**

Marlène Falardeau
2002, ISBN 2-7605-1177-4, 202 pages

La rue attractive

Parcours et pratiques identitaires
des jeunes de la rue
Michel Parazelli
2002, ISBN 2-7605-1158-8, 378 pages

Le jardin d'ombres

La poétique et la politique
de la rééducation sociale
Michel Desjardins
2002, ISBN 2-7605-1157-X, 260 pages

Problèmes sociaux – Tome II

Études de cas et interventions sociales
Sous la direction de Henri Dorvil et Robert Mayer
2001, ISBN 2-7605-1127-8, 700 pages

Problèmes sociaux – Tome I

Théories et méthodologies
Sous la direction de Henri Dorvil et Robert Mayer
2001, ISBN 2-7605-1126-X, 622 pages

COLLECTION

PROBLÈMES SOCIAUX
ET INTERVENTIONS SOCIALES

HENRI DORVIL – directeur
GUYLAINE RACINE – codirectrice

RAREMENT UNE GÉNÉRATION AURA AUTANT FAIT PARLER D'ELLE que celle des baby-boomers. Adolescents, ils ont aspiré à la liberté à travers l'autonomie résidentielle qui leur permettait d'échapper aux normes familiales. Jeunes adultes, ils ont introduit de nouvelles façons de vivre en couple (cohabitations hors mariage, familles recomposées, semi-cohabitation...). Retraités, ils s'érigent souvent en tant que pivot familial, au sein d'une famille faite de quatre générations, fréquemment reconfigurée, et dans laquelle s'insèrent de nouvelles figures (beaux-enfants, beaux petits-enfants, beaux grands-parents...).

Ce livre jette un éclairage nouveau sur le baby-boom au Québec et en France, en s'intéressant plus précisément aux rapports entre les individus et la famille dans une perspective comparative. Démographes, anthropologues, sociologues et historiens analysent la transformation des parcours familiaux et l'inscription des parcours de vie des baby-boomers dans le temps long des familles, des grands-parents jusqu'aux petits-enfants. Car, s'il est un domaine de la vie sociale qui a été profondément transformé par cette génération, c'est bien la famille, désormais caractérisée par ses différentes manières de faire et d'être.

Catherine Bonvalet est directrice de recherche à l'Institut national d'études démographiques (INED) à Paris. Ses recherches portent sur les interactions entre famille et habitat, plus particulièrement sur les trajectoires familiales et résidentielles des baby-boomers.

Ignace Olazabal est responsable de programmes à la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal ainsi que professeur associé au Département d'anthropologie de cette même institution. Il s'intéresse aux aspects sociaux liés au vieillissement des premiers-nés du baby-boom.

Michel Oris est professeur à la Faculté des sciences de la société de l'Université de Genève. Il est président de l'Association internationale des démographes de langue française ainsi que de la Société de démographie historique.

Ont collaboré à cet ouvrage

Catherine Bonvalet, Céline Clément, Renée B. Dandurand, Vincent Gourdon, Marianne Kempeneers, Eva Lelièvre, Jim Ogg, Ignace Olazabal, Michel Oris, Nicolas Robette, Isabelle Van Pevenage

PUQ.CA



9 782760 542839

ISBN 978-2-7605-4283-9